This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

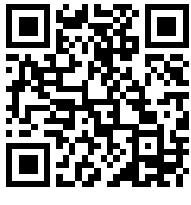

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

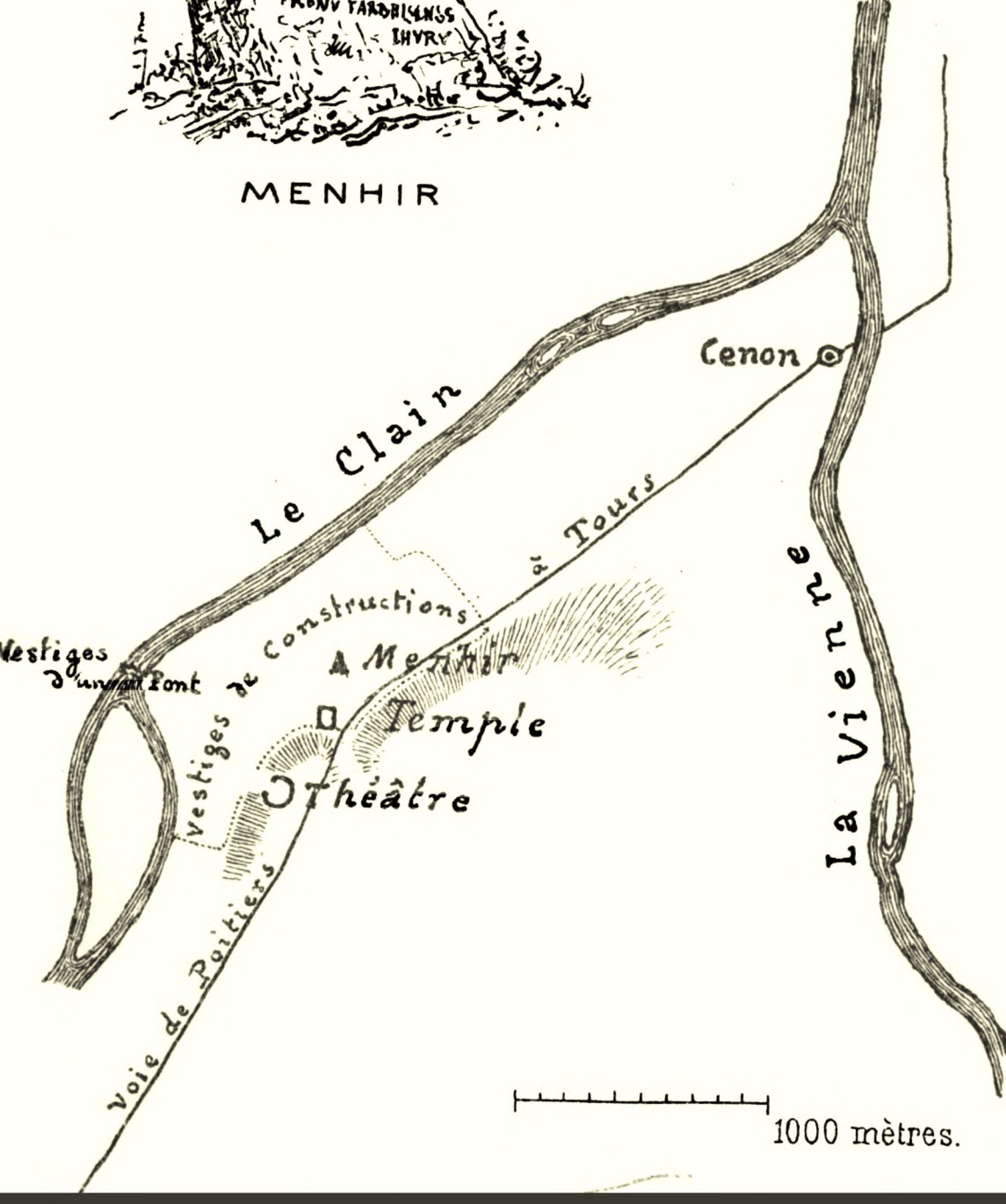

Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers

Université de Poitiers. Faculté des lettres et sciences humaines

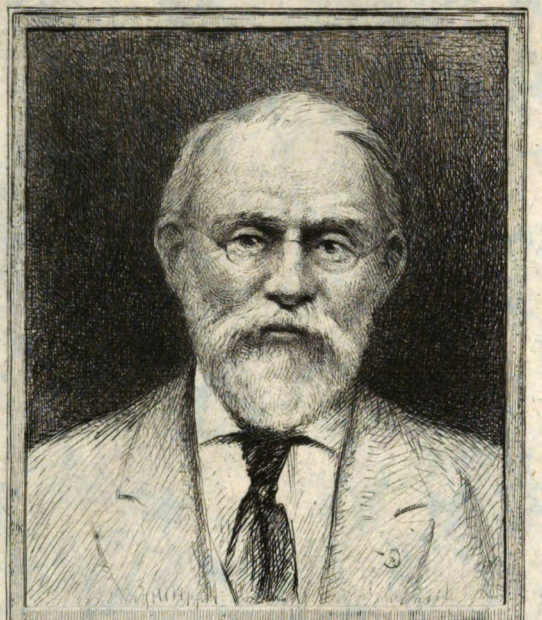

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

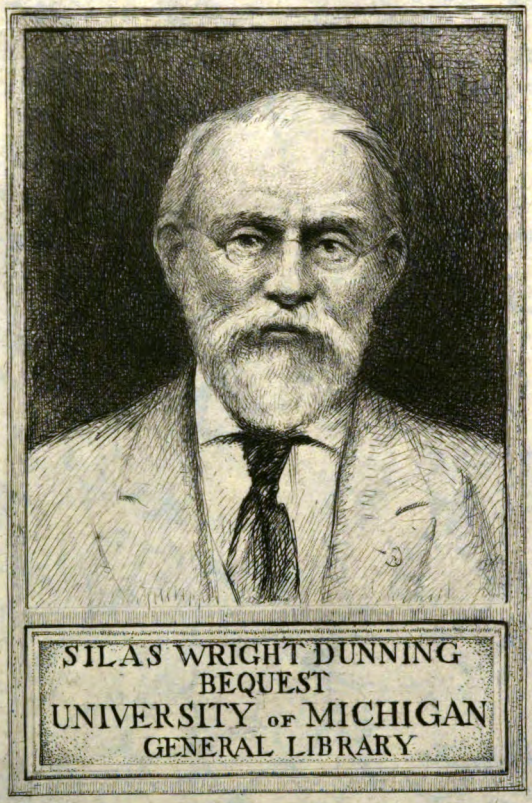

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.P757

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

Poitiers. Université.

FACULTÉ DES LETTRES

DE

POITIERS

ANNÉE 1890

PARIS
E. LEROUX
28, Rue Bonaparte, 28

POITIERS
BLANCHIER, rue Saint-Porchaire, 25
DRUINAUD, rue de la Mairie, 6

1890

Digitized by Google

Printed in France.
Digitized by Google

JANVIER 1890. HUITIÈME ANNÉE. — N° 1.

Dunning
Reyhill
1-29-37
32961

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

—

Une session extraordinaire de baccalauréat ès lettres (2e partie) s'ouvrira devant la Faculté de Poitiers le 24 mars 1890, à 7 heures du matin. Cette session est exclusivement réservée aux candidats ajournés aux épreuves de la 2e partie et qui en justifient.

***

MM. Desrousseaux, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lille, et Max Egger, agrégé de grammaire et des Lettres, professeur au collège Stanislas, préparent en ce moment une édition de l'étude de *Denys d'Halycarnasse sur Lysias* (texte grec entièrement revu d'après les manuscrits et les travaux les plus récents de la philologie, traduction française, commentaire critique et explicatif). Cette édition paraîtra dans deux mois environ à la librairie Hachette.

Le travail de MM. Desrousseaux et Egger sera très utile aux candidats à l'agrégation des Lettres et à l'agrégation de Grammaire. Nous le recommandons d'avance à nos étudiants.

Digitized by Google

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 4e SÉRIE (du 1er février au 1er mars)

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION LATINE. — Quomodo, in dialogo de claris oratoribus, disputatio quae ad atticorum eloquentiam pertinet, cum Ciceronis proposito congruat, quaeretur.

COMPOSITION FRANÇAISE. — « En général, dit J.-J. Rousseau, il y a beaucoup de discours et peu d'action sur la scène française ; peut-être est-ce qu'en effet le Français parle encore plus qu'il n'agit, ou du moins qu'il donne un bien plus grand prix à ce qu'on dit qu'à ce qu'on fait. »

Discuter la justesse de cette réflexion, ainsi que la vérité des raisons sur lesquelles elle est appuyée.

QUESTION DE GRAMMAIRE. — La négation en grec et en latin.

QUESTION DE MÉTRIQUE. — Étudier, au point de vue de la versification, les v. 353-471 des *Perses* d'Eschyle.

THÈME GREC. — Parmi toutes les Républiques dont la Grèce était composée, Athènes et Lacédémone étaient sans comparaison les principales. On ne peut avoir plus d'esprit qu'on en avait à Athènes, ni plus de force qu'on en avait à Lacédémone. Athènes voulait le plaisir : la vie de Lacédémone était dure et laborieuse. L'une et l'autre aimaient la gloire et la liberté : mais à Athènes, la liberté tendait naturellement à la licence ; et contrainte par des lois sévères à Lacédémone, plus elle était réprimée au dedans, plus elle cherchait à s'étendre en dominant au dehors. Athènes voulait aussi dominer, mais par un autre principe : l'intérêt se mêlait à la gloire. Ses citoyens excellaient dans l'art de naviguer, et la mer où elle régnait l'avait enrichie. Pour demeurer seule maîtresse de tout le commerce, il n'y avait rien qu'elle ne voulut assujettir ; et ses richesses qui lui inspiraient ce désir lui fournissaient le moyen de le satisfaire. Au contraire, à Lacédémone l'argent était méprisé. Comme toutes ses lois tendaient à en faire une république guerrière, la gloire des armes étaient le seul charme dont les esprits de ses citoyens fussent possédés.

BOSSUET, *Disc. sur l'hist. univers.* (IIIe partie, ch. V).

LICENCE HISTORIQUE.

1° Du rôle des affranchis auprès des Césars;
2° Hugues Capet.

GÉOGRAPHIE. — De l'industrie et du commerce de l'Angleterre.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — CLAUDIEN, *le Phénix* (Idylle) : les 26 premiers vers,

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Romains*, chap. IV : « Les puissances établies par le commerce. . qui gagna la bataille de Zama et finit la guerre ».

THÈME GREC. — LA BRUYÈRE, *Des Ouvrages de l'esprit* : « Ce n'est point assez que les mœurs du théâtre... mais plus aussi il sera froid et insipide ».

Digitized by Google

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version allemande.

Aus dem Liederbuche von Confucius.

1. An des Hauses Pforte,
Stellt sich rechts der Knecht,
Und am andern Orte
Links die Magd zurecht,
Harrend, bis es sich erweiset,
Welch' Geschlecht
Die gebar, die jetzt im Hause kreiset.

2. Jedes haelt ein Zeichen
Von Bedeutung schwer,
Die sich beide gleichen,
Ungleich doch so sehr.
Naemlich den besehnten Bogen
Schwinget er,
Sie die Spindel, weich mit Garn bezogen.

3. Wenn man auf die Windel
Legt ein Maegdelein,
Steckt die Magd die Spindel
An den Pfostein fein.
Nichts bescheert isteinem Maedchen
Als allein
Still zu spinnen seines Glückes Faedchen.

4. Ob sie Juugfrau bleibe
Oder sich vermaehlt;
Schande jedem Weibe,
Dem die Spindel fehlt!
Wenn der Kaiser sie zu seiner
Gattin waehlt,
Spinne si das Faedchen um so feiner.

5. Wenn das Glück gevogen,
Einen Knaben schenkt,
Kühn wird Pfeil und Bogen
Vor dem Thor verschraenkt.
Stets sei er zum ernsten Spiele
Hingelenkt,
Ob er niedriger, ob hoeher ziele.

6 Welch' Geraeth berühren
Er noch sonst mag klug,
Ob die Feder führen
Oder ob den Pflug;
Führt er nicht auch Pfeil und Bogen
Gut genug,
Ist das Vaterland um ihn betrogen.

Version anglaise.

1. Tell me not, in mournful numbers,
"Life is but an empty dream!"
For the soul is dead that slumbers,
And things are not what they seem.

2. Life is real! Life is earnest!
And the grave is not its goal;
"Dust thou art, to dust returnest,"
Was not spoken to the soul.

3. Not enjoyment, and not sorrow,
Is our destined end or way;
But to act, that each to-morrow
Find us farther than to-day.

Digitized by Google

4. Art is long, and Time is fleeting,
And our hearts, though stout and brave,
Still, like muffled drums, are beating
Funeral marches to the grave.

5. In the world's broad field of battle,
In the bivouac of Life,
Be not like dumb, driven cattle !
Be a hero in the strife.

6. Trust no Future, howe'er pleasant !
Led the dead Past bury its dead !
Act-act in the living Present !
Heart within. and God o'erhead !

7. Lifes of great men all remind us
We can make our lives sublime,
And, departing, leave behind us
Foot-prints on the sands of Time ;

8. Foot-prints, that perhaps another,
Sailing o'er Life's solemn main,
A forlorn and shipwrecked brother,
Seeing, shall take heart again.

9. Let us then be up and doing,
With a heart for any fate ;
Still achieving, still pursuing,
Learn to labour and to wait.

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

« La connaissance de la chose doit toujours accompagner la connaissance du mot. » (Coménius).

Montrer l'importance de ce principe dans l'enseignement de l'allemand ou de l'anglais.

Le jeudi 20 février, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude allemand.

Le jeudi 27 février, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude anglais.

Corrigé du dernier thème grec

Nous donnons la page d'Hérodote (I, ch. 24) transposée du dialecte ionien en dialecte ordinaire et légèrement modifiée sur certains points afin qu'elle correspondît mieux à la version française, qui est de Larcher, revue par Pessoneaux.

Ὁ Ἀρίων ὑπὸ δελφῖνος σωθείς.

Τὸν Ἀρίονα λέγουσι πολὺν χρόνον διατρίψαντα παρὰ Περιάνδρῳ, ἐπιθυμῆσαι πλεῦσαι εἰς Ἰταλίαν τε καὶ Σικελίαν, ἐργασάμενον (οὐ κτήσαμενον) δὲ χρήματα μεγάλα ἐθελῆσαι ὀπίσω εἰς Κόρινθον ἀφικέσθαι. Ὁρμᾶσθαι μὲν οὖν ἐκ Τάραντος, πιστεύοντα δὲ οὔτισι μᾶλλον ἢ Κορινθίοις, μισθώσασθαι πλοῖον ἀνδρῶν Κορινθίων· τοὺς δὲ ἐν τῷ πελάγει ἐπιβουλεύειν, τὸν Ἀρίονα ἐκβαλόντας, ἔχειν τὰ χρήματα· τὸν δὲ συνέντα τοῦτο, ἱκετεύειν, χρήματα μὲν προϊέντα αὐτοῖς, ψυχὴν δὲ παραιτούμενον. Οὔκουν δὴ πείθειν αὐτὸν τούτοις, ἀλλὰ κελεύειν τοὺς πορθμεῖς ἢ αὐτὸν διαχρᾶσθαι ἑαυτόν, ὡς ἂν ταφῆς ἐν γῇ τύχῃ, ἢ ἐκπηδᾶν εἰς τὴν θάλασσαν ὡς τάχιστα.

Τὸν δὲ ἐνδυντα τε πᾶσαν τὴν σκευὴν καὶ λαβόντα τὴν κιθάραν, στάντα ἐν τοῖς ἐδωλίοις διεξελθεῖν νόμον τὸν ὄρθιον, τελευτῶντος δὲ τοῦ νόμου ῥῖψαι εἰς τὴν θάλασσαν ἑαυτὸν, ὡς εἶχε, σὺν τῇ σκευῇ πάσῃ. Καὶ τοὺς μὲν ἀποπλεῖν εἰς

Digitized by Google

Κόρινθον, δελφῖνα δὲ λέγουσι ὑπολαβόντα ἐξενεῖκαι ἐπὶ Ταίναρον. Ἀποβάντα δὲ αὐτὸν, χωρεῖν εἰς Κόρινθον σὺν τῇ σκευῇ, καὶ ἀφικόμενον ἀφηγεῖσθαι πᾶν τὸ γεγονός.

On observera qu'Hérodote a maintenu d'un bout à l'autre la proposition infinitive et le style indirect, qui marquent finement le sourire incrédule du conteur tout le long de son récit. Et même, parvenu au fait extraordinaire, à l'arrivée de l'intelligent dauphin, il ne se contente point de la phrase indirecte, et répète le mot λέγουσι pour bien faire entendre qu'il rapporte une légende. Nous n'avons aucun tour en français répondant exactement à cette manière si dé icate dont les auteurs grecs disposent pour exprimer l'iucrédulité soutenue. L. A.

DU THÈME GREC

Le *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers* a déjà donné un *Corrigé de Thème latin* (N° de juin 1888, p. 193-195) et publié quelques *Conseils pour la Version latine* (N° de juin 1888, p. 198-203) : il ne sera peut-être pas inutile de devancer la fin de l'année scolaire pour parler un peu du *Thème grec.*

Au concours de l'Agrégation de Grammaire, comme à l'examen de la Licence ès Lettres, l'épreuve du Thème grec est une des plus redoutées. Comment en serait-il autrement ? Les plus jeunes même de nos concurrents, ceux qui ont eu l'inappréciable avantage de ne pas interrompre le cours de leurs études, sont restés quatre ans au moins sans s'exercer à cette épreuve ! Nous ne récriminons pas, nous constatons simplement le mal comme l'effet naturel d'une cause connue Reste à savoir comment y remédier.

En théorie, rien de plus facile : *sublata causa*, dit l'adage, *tollitur effectus ;* supprimez la cause, l'effet disparaît. Oui, mais quoi supprimer ? la suppression même du Thème grec dans les classes de lettres de l'enseignement secondaire ? Sans doute le rétablissement de cet exercice serait excellent pour les futurs élèves de l'enseignement supérieur ; mais ceux-ci sont le petit nombre, et les remaniements successifs des programmes n'annoncent guère la possibilité d'un mouvement spécial en faveur d'une minorité même d'élite. Il faut donc chercher ailleurs.

D'abord, ce qu'on ne peut demander à une modification de programme, on peut l'obtenir de soi-même. Qui empêcherait le jeune homme dont la vocation s'est déclarée pour le professorat, de s'imposer un Thème grec par mois dès la classe de troisième ? Ce travail n'aurait pas seulement l'avantage de lui entretenir la main, il le porterait aussi tout naturellement à être plus attentif au texte de ses Versions grecques, autre moyen de se fortifier, et non le moins efficace. — Mais le loisir pour faire ces devoirs supplémentaires ? — Il le prendrait sur le temps consacré par le surmenage à des lectures amusantes. — Mais quelle correction ? — Celle d'un professeur lui fit-elle défaut (et l'on en peut douter), le travail seul

Digitized by Google

serait par lui-même encore assez profitable. — D'accord, mais chez combien la vocation professorale se déclare t-elle dès la fin de leurs classes de grammaire, et de combien d'adolescents peut-on attendre assez d'énergie et de prévoyance pour qu'il s'imposent régulièrement un travail à peine sanctionné? — Il suffit que le cas, pour être rare, ne soit pas irréalisable, et, en tout état de cause, plus d'un de nos futurs professeurs, encore étudiant aujourd'hui, eût été heureux qu'un maître expérimenté lui donnât sur les bancs le conseil qu'il reçoit tardivement ici, mais qu'il pourra plus tard donner à son tour avec plus d'à-propos....

La plupart des jeunes gens à qui s'adressent ces lignes sont donc restés plusieurs années sans faire de Thème grec, quelques-uns même sans penser qu'ils auraient un jour à en faire. Contraints par la nécessité des examens, ils s'y remettent cahin-caha, en maugréant, à coup de rudiment et de dictionnaire. Les notes qu'ils obtiennent ne laissent pas de les déconcerter : voyant ces notes généralement fort au-dessous de la moyenne, parfois même, les premières surtout, au-dessous de zéro, les uns se découragent, les autres s'en prennent au correcteur, qu'ils accusent de « compter raide », d'autres, mieux avisés, redoublent d'efforts ou demandent conseil.

Aux découragés nous n'avons guère qu'à exprimer nos regrets et à souhaiter plus de constance dans une autre voie... Aux réclamants nous voudrions pouvoir montrer, comme pièces de conviction, certains devoirs de Sorbonne, par nous précieusement conservés, où ils verraient quelques mots soulignés suffire à motiver une note inférieure à la moitié des points! Que diraient-ils ensuite à la vue de leurs copies bariolées de ratures et d'observations? Ils s'expliqueraient mieux, sans doute, que la moyenne des notes soit si rarement atteinte, presque jamais dépassée [1].... Quant aux travailleurs modestes et consciencieux, à ceux qui ne demandent qu'à être dirigés dans leurs persévérants efforts (nous désignons ainsi la grande généralité de nos étudiants ou correspondants), à ceux-là voici ce que nons dirons simplement :

Repassez vos Grammaires, consultez vos Dictionnaires, mais étudiez surtout vos Auteurs.

Nous disons « vos Grammaires », car un seul manuel ne saurait suffire : il faut les compléter les uns par les autres, en s'attachant à retenir les formes ou les tours signalés comme attiques. Nous indiquerons comme étant à lire après les rudiments du collège (Burnouf, Leclair, Sommer, Chassang ou autres) :

1° Les *Premiers éléments de Grammaire grecque* de MM. TOURNIER et RIEMANN (Hachette, 1882), petit manuel très court, complété par les

[1] Une seule fois nous avons pu noter 17 sur 20 une copie d'agrégation : renseignement pris, on nous avait présenté un devoir *corrigé!* Nous pouvons ajouter, pour achever de convaincre nos incrédules, que jamais, depuis quatre ans, un seul de nos candidats n'a été déclaré admissible sans que nous l'ayons signalé comme tel, *d'après la moyenne de ses notes.*

Digitized by Google

Règles fondamentales de la Syntaxe grecque de SEYFFERT et VON BAMBERG, excellent opuscule traduit de l'allemand par M. CUCUEL et annoté par M. RIEMANN (Klincksieck, 1883), à quoi l'on peut ajouter encore la *Clef du Vocabulaire grec* de M. TOURNIER (Hachette, 2e tirage 1887), ouvrage conçu spécialement au point de vue de la Version, mais qui fournit aussi d'utiles renseignements pour le Thème;

2° La *Grammaire grecque classique* de CURTIUS, traduite de l'allemand par M. CLAIRIN (Vieweg, 1884), bon manuel que complète à merveille la *Syntaxe de la Langue grecque* (principalement du dialecte attique) de MADVIG, traduite de l'allemand par M. l'abbé HAMANT (Klincksieck, 1884);

3° La *Grammaire grecque* de KOCH, traduite de l'allemand par M. l'abbé ROUFF (Armand Colin, 1887), superbe ouvrage de 700 pages, auquel ont collaboré MM. RIEMANN et DESROUSSEAUX et où l'on trouve, non seulement des développements suffisants pour la Syntaxe comme pour la Morphologie, mais encore, pour l'étude même des questions grammaticales, des indications précieuses avec renvois précis soit aux Auteurs grecs soit aux Grammaires érudites, dont nous n'avons pas à parler ici.

Les trois manuels que nous recommandons en premier lieu peuvent à la rigueur suffire aux candidats à la Licence; les futurs agrégés devront aussi consulter les autres, et faire du dernier notamment leur livre de recours.

Relativement aux Dictionnaires on pourrait aussi, rigoureusement parlant, établir deux catégories, l'une pour la Licence, l'autre pour l'Agrégation. On rangerait alors dans la première le *Lexique français-grec* de DÜBNER (Hachette : 6 fr.), le *Dictionnaire classique français-grec* de TALBOT (Delalain : 7 fr) ou l'*Abrégé du Dictionnaire français-grec* de COURTAUD-DIVERNERESSE (Garnier : 12 fr.), tandis qu'on assignerait à la seconde le *Dictionnaire français-grec* d'ALEXANDRE, PLANCHE et DEFAUCONPRET (Hachette : 15 fr.) ou celui de COURTAUD-DIVERNERESSE (2 vol. grand in-8°, Garnier : 25 fr.). Mais, comme un Dictionnaire est un instrument de travail assez délicat, dont la connaissance demande un certain temps, peut-être serait-il préférable de s'habituer, dès la préparation de l'examen de Licence, au maniement de la machine compliquée qui doit servir à l'élaboration du Thème grec d'Agrégation. En conséquence, éliminant d'une part le *Dübner* et le *Talbot* comme un peu restreints, d'autre part le grand *Courtaud* (pardon pour la catachrèse) comme trop volumineux, nous conseillerions volontiers de s'en tenir soit au petit *Courtaud* (excuses pour le pléonasme), soit à l'*Alexandre*. En tout cas, quelque auteur que l'on ait choisi, qu'on ne se fie pas aveuglément à tout ce qu'il présente, mais que l'on pèse bien les termes, que l'on analyse exactement les expressions, que l'on fasse, pour ainsi parler, la version de son thème, en contrôlant chaque mot soit

Digitized by Google

par les données les plus sûres d'une mémoire fidèle, soit à l'aide d'un bon Dictionnaire grec-français : celui de Chassang, par exemple, fournit devant chaque mot, par un signe conventionnel, l'indication généralement assez juste de sa nature ou de son époque, renseignement précieux pour éviter d'employer en prose des expressions toutes poétiques ou d'une date trop éloignée de la période véritablement classique.

Nous ne nous dissimulons pas que c'est là une question des plus délicates, pour laquelle même les points de repère manquent souvent, par la faute de certaines indications contradictoires. Ainsi, ayant voulu vérifier si la « liste des principaux mots homériques » donnée par la *Clef du Vocabulaire grec* de M. Tournier était partout d'accord avec les indications du *Dictionnaire* de Chassang, nous n'avons pas tardé à trouver le contraire. Κάματος, par exemple, cité comme purement homérique dans Tournier, n'est nullement marqué de la lyre dans Chassang. Que faire alors? employer ce mot? le rejeter comme poétique? Nous ne le rejetterons pas, puisque Courtaud le donne employé par Plutarque, que Burnouf s'en sert aussi dans un exemple familier de sa Grammaire (emprunté à Esope : ὁ κάματος δησαυρός ἐστιν), et surtout qu'on le rencontre en prose un peu partout avec le sens de *travail* (particulièrement *pénib'e*). Mais si la *Clef* donne κέλευθος comme homérique et que Chassang le signale aussi comme poétique, n'hésitons pas à proscrire ce mot en faveur de ὁδός. On devra donc toujours discuter les renseignements fournis par les manuels,

Nullius adstrictus jurare in verba magistri.

Avec les auteurs mêmes on sera plus à l'aise, surtout si, pour cette étude spéciale de la langue, on les choisit dans les prosateurs de la meilleure époque, entre Thucydide et Démosthène, en s'arrêtant plus particulièrement avec Platon, avec Xénophon, les deux fleurs de l'Atticisme. Sans doute, on trouverait dans ces modèles même des traits à éviter : dans Thucydide, quelques emplois de mots insolites et une concision voisine parfois de l'obscurité ; dans Démosthène, certaines négligences ou longueurs excusables seulement par l'entraînement de la fougue oratoire; des expressions poétiques dans Platon; dans Xénophon, des locutions toutes familières, qui conviendraient peu dans un récit historique ou dans une grave discussion de morale, de littérature. Mais ce sont là des taches imperceptibles : nous ne les redoutons guère pour nos étudiants ; nous leur souhaitons même de n'en avoir jamais d'autres dans leurs devoirs. Ce sera donc, somme toute, sans restriction aucune, que nous leur rappellerons, en le traduisant librement pour la circonstance, le mot de Sénèque : *Longum iter per præcepta*, « la route est longue par les manuels » ; *breve et efficax per exempla*, « courte et fructueuse par l'étude des auteurs ». Le conseil d'Horace aux jeunes Pisons est même ici, dans une certaine mesure, applicable :

Digitized by Google

Vos exemplaria græca
Nocturna versate manu, versate diurna.

Vingt lignes par jour suffiraient amplement à qui se les assimilerait avec régularité pendant la période normale de préparation aux examens.

Aux conseils qui précèdent doivent s'ajouter quelques observations sur les fautes les plus fréquentes remarquées par nous en correction pendant ces quatre dernières années.

D'abord, l'accentuation est assez défectueuse. Les règles générales sont connues, mais les exceptions rarement appliquées. On sait bien, par exemple, que le génitif pluriel des thèmes en α est périspomène (-ῶν), mais on oublie souvent que cette accentuation, absolument régulière pour les substantifs, ne s'étend pas au féminin des adjectifs ou participes parisyllabiques en -ος,-α (ου-ης),-ον, et qu'il y a lieu, par là, de distinguer entre les *génitifs féminins pluriels* comme ατιμῶν (subst.) et αἰτίων (adj.). Sans insister davantage, nous conseillons à ceux qui se sentent faibles, de compléter les notions d'accentuation de leurs grammaires usuelles soit par la *Théorie de l'accentuation grecque* de M. KAYSER (Eug. Belin), soit par les *Éléments d'accentuation grecque* de LONGUEVILLE (Delalain). Ce dernier ouvrage est accompagné d'*Exercices élémentaires*. — Et aussi bien, pendant qu'il est de nouveau question des simples éléments, nous n'hésitons pas à recommander à ceux dont les notes se maintiennent à un niveau trop bas, de se remettre courageusement aux exercices scolaires, en suivant le *Cours gradué de Thèmes grecs* de LONGUEVILLE (Delalain).

Nous revenons à nos observations.

Certains croient bien faire ou attirer favorablement l'attention par l'emploi de locutions tout exceptionnelles, comme καὶ δὲ... avec le sens de « et d'autre part » : c'est à peu près comme si l'on disait en latin *et vero, et autem!* Dans Xénophon les deux mots se séparent, et καὶ signifie très souvent « même ». D'autres, soit par un motif analogue, soit pour n'avoir qu'un mot à former au lieu de plusieurs, ont recours à des vocables composés et surcomposés, souvent incapables de rendre exactement tout ce qu'on veut leur faire exprimer, mais surtout dangereux par le nombre même de leurs lettres, rarement transcrites au complet ! Ici, l'étudiant avisé est comme le Télèphe ou le Pélée d'Horace :

Projicit ampullas et sesquipedalia verba

Ou, mieux encore, comme le Petit-Jean des *Plaideurs*, il redoute avec raison d'employer

... des mots longs d'une toise,
De grands mots qui tiendraient d'ici jusqu'à Pontoise.

Digitized by Google

Un grand nombre de fautes proviennent aussi de gallicismes et surtout de latinismes. C'est un gallicisme que d'écrire οὐκ ἔχω λέγειν pour rendre « je n'ai pas à dire » : ce grec signifie « je ne puis dire », et le français demanderait οὐκ ἐστι μου λέγειν, *non meum est dicere*. C'est encore par gallicisme qu'on emploie en grec l'article devant le substantif attribut ou prédicat, et qu'on omet de l'ajouter aux Adjectifs démonstratifs οὗτος, ἐκεῖνος, ὅδε. Ce dernier cas est aussi entaché de latinisme; mais il y a latinisme pur lorsque, au lieu du Génitif absolu, on met le Datif, dont la forme et quelquefois l'emploi même rappellent l'Ablatif latin ; latinisme encore, quand on construit ὁρῶ, οἶδα avec une proposition infinitive ; latinisme toujours, si, par une mauvaise interprétation de certains passages, notamment de Thucydide, on se sert de τέ absolument comme du *que* latin, au lieu de se borner à employer cette enclitique par anaphore pour annoncer un autre τέ ou un καὶ copulatif, ce qui est à peu près son unique fonction dans la prose attique.

Avant de terminer, nous ferons un appel énergique à la *clarté*, cette qualité dominante de notre langage, laquelle est inséparable de l'*ordre* : c'est le *lucidus ordo* demandé par Horace. Qu'on ne s'évertue donc pas à bouleverser toutes les idées de l'auteur sous prétexte de simplifier ou d'enchaîner les idées. La marche de la phrase grecque est généralement identique à la suite de la pensée française Tout au plus doit-on profiter de ce que le grec est flexionnel et plus inversif que le français, pour placer en tête de chaque nouvelle phrase le mot ou le groupe de mots représentant l'idée principale à laquelle passe l'auteur : ces sortes de transitions, qui n'excluent pas l'usage des locutions conjonctives, sont toujours les meilleures, car elles sont les plus naturelles.

On n'hésitera pas non plus à montrer le plus souvent possible quelque connaissance des principaux *hellénismes*. Il n'entre point dans notre propos de les énumérer ici. Nous nous contenterons de rappeler combien les Grecs (φιλομέτοχοι, a t-on dit) aiment à se servir du Participe là où les Latins préfèrent une proposition subordonnée ou complétive, tandis que nos auteurs n'emploient souvent qu'un Substantif. Soit cette pensée : « Dans la prospérité, souviens-toi de ta condition mortelle ! » Le latin dira très bien : *Ubi secunda fortuna uteris, te mortalem esse memento !* En grec on trouvera simplement : Εὐτυχῶν γε, μέμνησο θνητὸς ὤν.

Enfin un sobre et adroit usage des particules, tantôt restrictives comme γέ, tantôt confirmatives comme δή, saupoudrera le style de ce sel hellénique inconnu de nos idiomes, mais qui faisait du langage de Platon le plus délicat des langages.

L.-E. CHEVALDIN.

Pour compléter ces observations, un des plus prochains numéros du *Bulletin* portera la correction d'un thème grec d'agrégation.

L.-E. C.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

La Cour au temps de Louis XV

La France de Louis XV paraît encore essentiellement monarchique et aristocratique. Le roi, la famille royale et la cour attirent tous les regards, prétendent concentrer et résumer en eux toute la vie de la nation. Le roi est persuadé que toute son autorité lui vient de Dieu, qu'il peut l'exercer sans subir aucun contrôle, qu'il est le maître des biens, de la vie, de l'honneur et des croyances de ses sujets. Il appuie ses théories d'absolutisme sur le droit canonique, le droit romain, le droit féodal et les ordonnances de ses prédécesseurs. Les grands semblent partager les idées du roi sur la nature de son pouvoir; ils agissent du moins comme s'ils avaient une foi absolue dans l'autorité divine de leur maître. En principe il n'y a pas de différence entre le pouvoir du roi de France et celui du Grand Seigneur; mais la France est un pays chrétien et civilisé, où la religion oblige les princes à garder certains ménagements vis-à-vis de leurs sujets; où la cour forme une société raffinée qui exige du despotisme qu'il se dissimule, tandis qu'elle cache elle-même sa soumission ou son besoin d'adulation sous une courtoisie exquise; où l'opinion publique contrarie et refrène le despotisme.

Louis XV est bien loin d'avoir apporté dans son rôle de roi la majestueuse correction de Louis XIV, mais il y a mis cependant quelque noblesse, et peut être plus de conscience qu'on ne le croit communément. Il fut sans doute un mauvais roi, mais il ne se montra dépourvu ni d'intelligence, ni même quelquefois d'énergie. S'il n'a pas fait de ses qualités naturelles un usage plus fréquent, la responsabilité en remonte en partie à ceux qui prirent soin de sa jeunesse. Son éducation fut en tous points déplorable. Villeroy, son gouverneur, lui enseigna la seule chose qu'il connût bien, la politesse de cour; Mme de Ventadour, sa gouvernante, tout en le rompant aux exigences de l'étiquette, voulut le convaincre qu'il était un être à part; Fleury fit de lui un dévot; personne ne lui apprit à penser [1]. A quinze ans c'était un bel adolescent qui, par ses manières un peu farouches, rappelait Louis XIII. Il aimait tous les exercices du corps, la danse, l'équitation, l'escrime; sa vigueur précoce le fit ardent chasseur; mais, comme il avait l'esprit vide, tout repos fut pour lui stérile et ennuyé. Les jours où il ne chassait pas, il faisait de la

[1] Mouffle d'Angerville, *Vie privée de Louis XV* (Londres, 1788, 4 vol in-12), t. I, p. 117.

Digitized by Google

tapisserie, cousait des nœuds de rubans avec son ami, le duc de Gesvres, ou s'amusait des cyniques plaisanteries de Maurepas. Il semblait « avoir « un sort sur la langue[1]; » il fuyait le société des femmes ; il n'osait les regarder en face. Le mariage ne put pas l'émanciper ; il demeura taciturne et morose jusqu'au moment où les sœurs de Nesle lui apprirent à parler, et lui donnèrent le goût du plaisir.

De sa première éducation Louis XV conserva une dévotion rigoureuse, mais peu éclairée. Même au milieu de ses désordres, il ne manqua point de faire sa prière matin et soir; chaque jour il continua d'entendre la messe. Il suivait les processions ; il s'agenouillait dans la rue, sur le passage du viatique[2]; mais, en dépit de la crainte de l'enfer, qu'il ressentit cependant à un haut degré, il ne put jamais se corriger de ses vices, plutôt que de s'amender, il renonçait à faire ses pâques.

Détestable mari, Louis XV paraît du moins avoir été un père excellent. Ses filles l'adoraient; et l'on ne doit guère aujourd'hui trouver bien scandaleux que leur appartement ait communiqué avec le sien, et qu'elles aient cru pouvoir, à l'occasion, descendre chez lui, sans paniers. Durant toute son enfance le dauphin fut, pour Louis XV, l'objet d'un intérêt réel ; et le père ne se détacha de son fils que quand il crut le voir devenir le chef d'une opposition jalouse; encore le sentiment paternel reprenait-il chez lui le dessus, dès que le dauphin tombait malade : « Vous êtes un bon papa, lui disait le docteur Ponce, et cela me fait » plaisir; ayez courage et votre fils vous sera rendu[3]. »

Louis XV témoigna une affection profonde à quelques-uns de ceux qui l'approchèrent. Son attachement pour Fleury résista à toutes sortes d'intrigues; il garda le duc de la Vrillière jusqu'à sa mort[4]. Obligé de renvoyer Machault il le regretta, et écrivit qu'il ne se consolerait jamais d'avoir perdu un pareil serviteur[5]; il défendit Maurepas, même contre ses maîtresses, il n'eut, dans toute sa vie, qu'un mot dur pour Richelieu; il fallut un concours de circonstances extraordinaires pour qu'il se décidât à renvoyer Choiseul.

La bonté du roi était pourtant parfois, comme sa religion, une question de haute convenance. Il voulait se montrer touché de la misère de ses sujets : il faisait distribuer du pain dans les années de famine; il donnait des secours en argent aux incendiés; il pensionnait, sur sa cassette, des officiers en retraite et des gentilshommes ruinés ; il mariait des filles pauvres. Aux yeux de quelques-uns il était le plus doux des hommes et le plus affable des maîtres[6]. A l'égard de son peuple ce fut pourtant, au

[1] Michelet, *Louis XV* (Paris, 1874), p. 32 à 34.
[2] Mouffle d'Angerville, t. II, p. 255
[3] Jobez (Ad.), *La France sous Louis XV* (Paris, 1864-1873, 6 vol. in-8°), t. IV, p. 300.
[4] Mouffle d'Angerville, t. IV, p. 259.
[5] Ibid., p. 22.
[6] Dufort, comte de Cheverny, *Mémoires* (Robert de Crèvecœur, Paris, 1886, 2 vol. in-8°), t. I, *passim*.

Digitized by Google

fond, un pur égoïste, incapable d'entendre parler des maux qu'il estimait ne pouvoir soulager, incapable surtout de prendre aucune de ces grandes mesures réparatrices qui font plus pour le bonheur général que les plus abondantes aumônes. Très souvent même il demeura insensible à la mort de ses serviteurs, et l'un d'entre eux croit pouvoir expliquer ainsi cette indifférence : « Un roi, dit-il, a continuellement » sous les yeux un tableau mouvant. Son service intime, comme celui » de l'extérieur, change tous les trois mois ; c'est une sorte de lanterne » magique. D'un autre côté, il ne meurt pas une personne de ceux qui » l'entourent qu'il n'ait une place à donner. Il fait ainsi un heureux tandis » que par le changement continuel, celui qu'il perd s'efface très aisément » de sa pensée [1]. »

Une certaine facilité d'humeur qui faisait de Louis XV un homme assez attaché à ses habitudes, et, par certains côtés, une manière de bourgeois, n'excluait pas chez lui la fermeté, l'esprit de décision, ou même la violence. A ses soupers de Choisy, où les propos étaient fort libres, il savait à l'occasion se faire respecter. « Assez, Messieurs », disait-il, « le roi vient »; et la conversation prenait immédiatement un tour plus discret. Telle de ses lettres, adressée à un ministre qu'il congédie, est sèche jusqu'à la dureté. Un courtisan osa une fois parler devant lui d'états généraux; Louis XV, qui pensait que la réunion des états serait la ruine de la monarchie, se précipita vers l'audacieux, et lui dit, sur un ton qui ne lui était pas habituel : « Monsieur, ne répétez » jamais ce que vous venez de dire ; je ne suis pas cruel, mais j'aurais » un frère et je l'entendrais parler ainsi, que je n'hésiterais pas à le » sacrifier à l'ordre public et à la paix du royaume. » Quand il était en représentation, Louis XV affectait un maintien sourcilleux et impassible, une sorte de « mépris négatif », pour tous ceux qu'on lui présentait.

Il n'eût pas été de son siècle s'il se fût montré tout à fait incapable de courage, et s'il eût manqué d'esprit. La veille de la bataille de Fontenoy il chanta une chanson fort drôle, et, durant la bataille elle-même, il refusa de se retirer, alors que tout le monde croyait à une défaite [2]. Dans d'autres circonstances, en congédiant Mme du Barry, il trouva le langage le plus ferme et le mieux séant. Ce n'était pas un héros, mais ce ne fut pas toujours un lâche.

L'esprit de Louis XV était bizarre et plein de contrastes ; mais il maniait l'ironie avec une véritable supériorité. Ne s'amusait-il pas à lire à ses maîtresses les sermons de Massillon ? N'écrivait-il pas à son homme d'affaires, en 1758 : « Ne placez pas sur le roi ; » on dit que « ce n'est pas sûr ? » Un jour qu'il plaisantait Choiseul sur ses amours avec la duchesse de Gramont, il lui aurait dit tout à coup : « Vous serez damné, Choi-

[1] Comte de Cheverny, t. I, p. 93.
[2] Mouffle d'Angerville, t. II, p. 366.

Digitized by Google

seul ! ». — « Mais vous, sire? » aurait répliqué Choiseul ; — « oh ! moi, » c'est différent, je suis l'oint du Seigneur[1] ! »

On peut surtout reprocher à Louis XV son désœuvrement, la recherche constante d'occupations frivoles, sa passion de la chasse et du jeu, son goût immodéré pour les femmes ; mais, dans le milieu où il se forma, ne vit-il pas sans cesse, à côté de lui, des désœuvrés, des chasseurs, des joueurs? Étaient-ils bien nombreux les gentilshommes de cour qui, au XVIIIe siècle, auraient été en droit de s'indigner contre les mœurs du roi? Quelques-uns d'entre eux l'avaient initié aux débauches qui furent comme le dérivatif de son mal incurable, l'ennui. « L'ennui..... frappa » d'impuissance tous les dons heureux de sa nature ; il réduisit son » intelligence à l'esprit ; il vieillit, désarma et éteignit sa volonté ; il » étouffa sa conscience Il dégrada, en un mot, jusqu'à l'indifférence » ce souverain qui se déroba à son histoire et abdiqua la France[2]. »

Louis XV semble en effet assister à son règne, comme à une pièce de théâtre, en spectateur à peine curieux, à peine intéressé. On croirait qu'en voyant se dérouler les évènements il baille, comme à l'opéra des petits cabinets ; et, s'il aime à voir jouer les acteurs, en se plaçant derrière la scène, s'il a sa police et son « secret », c'est par simple curiosité, par une sorte de dilettantisme[3]; il ne profitera point des connaissances acquises ; il aura en main tous les éléments du succès, mais il ne guidera ni ne remplacera les acteurs, et il reviendra s'asseoir parmi le public, comme si une sorte de pudeur l'empêchait de faire sentir directement son influence. Il ne sera jamais qu'un sceptique, un raffiné, impassible dans sa souveraine beauté plastique de « roi-statue ».

Bien effacée paraît la reine, auprès de Louis XV. Plus âgée que lui de sept ans, « cette grande innocente », mariée à un enfant vicieux[4], en eut toujours une peur terrible, et ne sut rien faire pour l'attacher et le retenir. Peu jolie, mais d'assez agréable tournure, elle avait toutes les timidités d'un enfant ; elle craignait les revenants, se levait la nuit et courait dans sa chambre, sans que ses femmes pussent l'en empêcher. D'ordinaire, elle prenait quelque assurance quand elle se trouvait dans un cercle d'amis sûrs, et dont elle n'avait pas à redouter les moqueries. Comme le roi ou les maîtresses, elle avait sa « coterie » ; c'étaient le président Hénault, Moncrif, beaucoup de dévots, et les dames âgées de la cour. Tous les soirs elle tenait son « cavagnole »[5], depuis sept heures jusqu'à neuf heures. Le dauphin, la dauphine et mesdames y paraissaient un moment ; quelques courtisans les imitaient ; mais, en général, on ne se

[1] Michelet, *Louis XV et Louis XVI* (Paris, 1874), p. 28.

[2] De Goncourt, *Madame de Pompadour*, Paris, 1878, in-12, p. 53.

[3] De Broglie, *Le Secret du roi* (Paris, 1879, 2 vol. in-8°), t. I, p. 3

[4] Michelet, *Louis XV*, p. 102.

[5] Sorte de jeu du hasard qui se jouait à peu près comme le biribi, avec des boules et un tableau numérotés.

Digitized by Google

souciait pas de venir assister à ces tristes réunions [1]. La reine n'était pas dépourvue d'instruction, ni même d'esprit, mais sa timidité la rendait gauche, et ses pauvres talents prêtaient à rire. Elle peignait sans goût, jouait de la guitare et de la vielle, et lisait des livres sérieux, qu'elle ne comprenait pas toujours. Elle se vieillissait à plaisir, et semblait prendre à tâche de se faire moins femme à mesure que le roi devenait plus homme. Quand elle eut donné le jour à dix enfants, les infirmités graves survinrent, et le roi se déroba tout à fait. Louis XV n'eut jamais pour la polonaise qu'une estime un peu dédaigneuse. Aussi acheva-t-elle sa vie à Versailles, sans éclat et sans bruit, faisant de la charpie pour les hôpitaux et disant avec quelque amertume : « Que faire quand on » s'ennuie? Il faut bien se donner des indigestions ; cela fait toujours de » l'occupation. » La reine jouissait, il est vrai, d'un appétit des plus robustes; elle mangeait « avec réflexion », et le marquis de Flamarens, grand louvetier, qui passait pour le plus fort mangeur de France, venait par respect, assister à tous ses repas [2].

Des dix enfants de Marie Leczinska il ne survécut qu'un fils et six filles. Le dauphin (1729-1765), a été le plus souvent jugé d'une façon trop sévère. On s'est plu à voir en lui un gros homme apathique, de médiocre intelligence, d'une dévotion et d'une pruderie quelque peu ridicules. Ce fut à coup sûr un prince qui ne cacha jamais sa répugnance pour les philosophes, mais ce fut pourtant un homme instruit; peu de gens connaissaient mieux que lui les intérêts des divers pays d'Europe. Il avait naturellement de l'esprit, et parlait avec facilité; il excellait à donner audience aux ambassadeurs [3]. Il a laissé de curieux mémoires. Traité froidement par Louis XV, il se replia sur lui-même et ne connut le roi que comme courtisan. Tout jeune, il s'était complu à chanter des psaumes, parce qu'il avait une voix de basse-taille, et il n'en fallut pas davantage pour qu'il parût à la cour d'une dévotion outrée. Le parti des dévots cherche d'ailleurs à faire de lui son chef, le défenseur de la religion et le protecteur des mœurs. Il n'est pas prouvé qu'il se soit prêté à leurs projets, en matière religieuse; il ne l'est pas davantage que la réserve de ses mœurs ait toujours été très grande. Le comte de Cheverny, qui fut à Versailles introducteur des ambassadeurs, dit positivement que le dauphin essaya de conquérir Mme de Tessé et la belle marquise de Belsunce, mais que ses intrigues furent déjouées par la dauphine [4]. D'Argenson cite plusieurs autres femmes auxquelles il aurait porté ses hommages [5]. Quand il se trouvait dans un cercle d'amis, le dauphin

[1] Comte de Cheverny, t. I, p. 100.
[2] Ibid., t. I, p. 73.
[3] Sénac de Meilhan, *Le gouvernement, les mœurs et les conditions en France avant la Révolution* (édit. Poulet-Malassis). Comte de Cheverny, t. I, p. 102.
[4] Comte de Cheverny, t I, p. 102.
[5] *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, publiés par E.-J.-B. Rathery (Paris, 1859-1867), t. VI, p. 242; t. VII, p. 308; t. VIII, p 119.

Digitized by Google

ne manquait pas de gaieté, mais sa gaieté restait de bon ton. S'étant fort intéressé à la représentation d'une pièce de Sédaine, il voulut un jour en jouer chez lui le rôle principal, un rôle de paysan, et il le fit avec assez de verve, pour que tout le monde rît aux éclats, avec assez de tact pour ne pas paraître un moment ridicule [1] Faut-il ajouter que ce prince fit bonne figure à Fontenoy, et qu'après l'affaire Crevelt, il voulait partir pour l'armée?

La première dauphine, l'infante Marie-Thérèse était une princesse médiocre et de peu d'agrément; la seconde, Marie-Joséphe de Saxe, fut peu aimée à la cour où on la disait revêche et jalouse [2]; elle est la mère de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X. Après la mort de son mari elle entreprit de ramener le roi à une vie plus régulière, et elle crut un moment qu'elle y parviendrait; la mort l'empêcha de poursuivre cette entreprise délicate et difficile.

Les enfants du dauphin étaient trop jeunes, à la mort de Louis XV, pour avoir joué jusque-là quelque rôle à la cour. Louis XV n'avait pas grande confiance dans son successeur. Il n'aimait pas le comte d'Artois qui n'avait de ménagements pour personne, et s'en prenait étourdiment aux favoris. Le comte de Provence paraissait glorieux et pédant. Marie-Antoinette, la jeune dauphine, eut d'abord quelque succès; elle était jolie, elle avait de l'esprit et de la grâce; mais elle se refusa à tout sacrifice d'humeur à l'égard de Mme du Barry, et se mit ouvertement du parti des dévots, avec mesdames, ce dont le roi lui sut très mauvais gré.

Mmes de France forment un groupe plus animé, plus vivant que la société du dauphin. La seule qui se maria fut l'aînée, Mme Louise-Élisabeth. Elle épousa l'infant d'Espagne, don Philippe, devint duchesse de Parme, et aurait voulu qu'on la fît reine dans le Milanais Jusqu'à un certain point elle fut funeste à la France, mais elle n'en resta pas moins l'idole de la cour, la galante et la belle par excellence. Quand elle reparut à Versailles, en 1748, ses sœurs avaient l'air de vraies bourgeoises auprès d'elle. Mme Henriette (1727-1752), sa sœur jumelle, est la plus sympathique des filles de Louis XV. Timide et presque tremblante devant le roi, elle croit un moment pouvoir épouser le duc de Chartres, qu'elle aime. Fleury s'oppose au mariage, de peur d'augmenter le crédit des d'Orléans; il meurt, mais Louis XV refuse quand même son consentement. Le duc de Chartres épouse Mlle de Conti : « Soyez heureux, lui dit Mme Henriette », votre bonheur me « donnera la force de vivre ». Elle vit en effet tant qu'elle le sait heureux; quand elle apprend qu'il ne l'est plus, elle tombe malade, et meurt. Tout autre est Mme Adélaïde (1732-1800). Vive et véhémente, avec une voix de basse-taille et des allures masculines, elle a des fantaisies bizarres, et manque d'équilibre dans

[1] Comte de Cheverny, t. I, p. 103.
[2] Ibid., p. 101.

Digitized by Google

toutes ses facultés. Elle amuse et étonne le roi. A onze ans elle veut partir en guerre contre les Anglais, jouer à la Judith, et amener les ennemis vaincus aux pieds de « papa-roi ». Plus tard, elle se compromet sans vergogne, si un garde du corps vient à lui plaire. Ardente dans ses rancunes comme dans ses sympathies, elle menace les maîtresses et semble le plus ferme appui des dévots. Mme Victoire (1733-1799) suit Mme Adélaïde, comme un chien suit son maître. Elle a des goûts paisibles ; elle aime les longs repas, les mets succulents, surtout les volailles au riz. Mme Sophie (1734-1782), plus timide encore que la reine, très laide, et n'osant jamais vous regarder que de côté, à la manière des lièvres, n'est aimable qu'en temps d'orage. Voit-elle un éclair, elle vous serre la main ; pour un coup de tonnerre, elle vous embrasserait Mme Louise (1737-1787) a toute la vivacité de sa sœur Adélaïde. C'est une amazone intrépide ; mais elle a la haute piété de Mme Henriette et elle se fait carmélite à Saint-Denys, en 1770. « Moi carmélite, dit-elle, et le roi tout à Dieu, quel bonheur ! Dieu le peut ; Dieu le fera. »

Le 28 septembre 1749, quand Mme Victoire, escortée de ses trois sœurs aînées, fit son entrée solennelle à Paris, le prévôt des marchands et le duc de Gesvres vinrent la recevoir à la porte des Tuileries. Les princesses entendirent la messe à Notre-Dame, allèrent prier à Sainte-Geneviève et furent se promener, après dîner, dans le jardin des Tuileries. Il y avait une grande affluence de monde pour les voir, et, à cette époque où la foi monarchique était encore entière, les bourgeois ne purent se défendre d'un mouvement de tendre admiration à l'aspect de ces jeunes filles qui passaient devant eux radieuses et brillantes « comme des soleils ». Nous ne comprenons plus guère aujourd'hui tout ce qu'il pouvait y avoir de noble et d'éblouissant dans ces seuls mots : « Mesdames filles de France [1] ! »

Les princes du sang n'eurent, pendant le long règne de Louis XV, presque aucune influence sur le gouvernement. A peine nomme-t-on le prince de Dombes et le duc de Penthièvre, fils des princes légitimés. La maison de Condé donne un ministre, M. le Duc, qui, après avoir passé trois ans aux affaires, achève sa vie dans une sorte d'exil, à Chantilly. La maison de Conti donne deux généraux de valeur, mais l'un d'eux refuse de s'humilier devant Mmes de Pompadour et du Barry ; il est célèbre par ses infortunes conjugales ; son fils était du clan des parlementaires, et Louis XV l'appelait : « Mon cousin l'avocat. » Les d'Orléans se tiennent à l'écart. Louis (1703-1752), fils du régent, se retire à l'abbaye de Sainte-Geneviève où il semble faire pénitence pour son père. Louis-Philippe Ier (1725-1785), après avoir pris part à quelques campagnes, en Flandre et en Allemagne, mène, à Bagnolet, l'existence d'un grand seigneur lettré.

[1] Bonhomme (H.), *Louis XV et sa famille, d'après des lettres et des documents inédits* (Paris, 1873, in-12), *passim*.

Digitized by Google

La vie de la cour n'est plus avec les princes ; elle est toute autour des maîtresses, des belles favorites, qui n'aspirent pas seulement à régner sur le cœur de Louis XV, mais qui entreprennent souvent de gouverner le royaume. On croirait que le roi s'amuse à voir les plus graves affaires passer par les mains délicates des femmes, et qu'il se laisse séduire par les plans capricieux qu'elles conçoivent. C'est alors que, sur les cartes des guerres, on marque avec des « mouches » les positions des corps de troupes. Le roi subit si docilement l'influence des maîtresses, ou de ceux qui les guident, qu'il sent en lui un homme nouveau avec chaque nouvelle maîtresse Il est tout à la guerre avec Vintimille et Châteauroux, tout à la diplomatie avec Pompadour, tout aux coups d'État avec du Barry. Ces femmes furent d'ailleurs d'une telle séduction qu elles trouvent encore aujourd'hui des adorateurs parmi leurs historiens.

Le règne des maîtresses s'annonce d'abord discrètement En 1733, le roi avait vingt-trois ans, la reine en avait trente Ils étaient las l'un de l'autre Dans les soirées intimes de Rambouillet, Louis XV avait commencé d'être moins timide auprès des femmes ; il en était venu à subir peu à peu l'influence démoralisante de son entourage. Il se livra d'abord aux plaisirs de la table, et ses excès détachèrent de lui la reine. Un complot en règle fut organisé autour de lui. Une femme sans fortune, qui n'avait pour elle que ses beaux yeux noirs, son tempérament énergique, son humeur enjouée, et sa vive conversation, dut conquérir le roi et le « deniaiser [1] ». Comme on avait grand peur de Fleury, tout se fit à petit bruit, et sans grosse dépense. Bachelier, valet de chambre du roi, trouva un biais admirable pour emprunter aux fonds secrets des affaires étrangères la pension de Mme de Mailly. Cette maîtresse se fit d'ailleurs un point d'honneur de rester modérée dans ses exigences, et de ne jamais accepter de cadeaux. Quand elle traitait le roi, elle empruntait des flambeaux d'argent pour la table et des jetons d'argent pour le jeu. Elle était dans une telle gêne que sa femme de chambre avait l'air d'une pauvresse et qu'elle portait elle-même des chemises trouées. Sa toilette fut un jour si bizarre que le roi ne put s'empêcher de dire: « Je crois que la czarine doit être mise comme cela. »

Ce fut Mme de Mailly elle-même qui se donna une rivale. Le 22 septembre 1738, elle présenta au roi Mlle Pauline de Nesle, sa sœur, grande fille laide, hardie et spirituelle, qui avait annoncé, dès le couvent, que le roi la prendrait en amitié et qu'elle gouvernerait sa sœur, le roi, la France et l'Europe. Ce fut la première maîtresse politique. On la maria à un neveu de l'archevêque de Paris, M. de Vintimille ; mais, quand elle eut un fils, le comte de Luc, tout le monde vit en lui l'enfant du roi. D'une activité incroyable, elle écrivit à Louis XV plus de deux mille lettres en deux ans; elle caressa tous les projets que sa sœur, la

[1] Mouffle d'Angerville, t. II, p. 25.

Digitized by Google

duchesse de Châteauroux, devait réaliser plus tard. Elle voulait débarrasser le roi de la tutelle de Fleury, et le placer à la tête de ses armées. Elle vécut dans une fièvre continuelle ; son règne paraissait affermi quand elle mourut d'une horrible maladie convulsive (9 sept. 1740).

Une forte émotion s'empara alors du roi; mais peu à peu Mme de Mailly reprit le dessus, et, pour le distraire, elle s'adjoignit ses trois jeunes sœurs, Mmes de Flavacourt, de Lauraguais et de la Tournelle. Mme de Flavacourt avait mérité par ses airs effarouchés et ses petits cris drôles, le surnom de « la poule » ; il ne paraît pas qu'elle ait été la maîtresse du roi; mais Mme de Lauraguais, que le roi appelait « la rue des mauvaises paroles », charma Louis XV par sa gaieté, son esprit et ses moqueries. Mme de la Tournelle était plus séduisante encore. D'un teint éblouissant et d'une élégance incomparable, elle avait la majesté d'une reine. Elle ne voulut point se livrer sans conditions, rédigea un traité en forme, le fit signer par le roi, et parut alors à l'opéra dans toute l'insolente splendeur d'une maîtresse déclarée (19 novembre 1742). Quelques jours auparavant, Mme de Mailly avait été chassée de Versailles avec moins de ménagement qu'une fille.

Marie-Anne de Mailly-Nesle, dame du palais de la reine, et duchesse de Châteauroux, affecta de ne souffrir autour d'elle aucune influence étrangère ; elle appelait familièrement Fleury « le vieux coquin », et Maurepas « Faquinet » ; la mort la débarrassa du premier ; elle allait faire exiler le second quand elle mourut elle-même. Poussée par le parti de Richelieu, Tencin, et Noailles, elle se donna pour tâche de réveiller la conscience de Louis XV. Elle le secoua durement, et lui apprit à faire son métier de roi. Presque toujours couchée sur une chaise longue, ne se décidant à prendre l'air du dehors que sur les huit ou neuf heures du soir, elle porta cependant partout son activité et sa fureur de domination. Le roi n'entendit plus parler que ministres et parlements, paix et guerre, intérêts des peuples, grandeur de l'État. Surpris et ébloui, comme un homme qui passe de l'ombre à la lumière, il se plaignait avec un effroi comique. « Vous me tuez, madame! » disait-il; et Châteauroux répondait impitoyablement : « Tant mieux sire, il faut qu'un roi ressuscite ! » Non contente de l'envoyer à l'armée, elle l'y suivit; elle fit les campagnes de Flandre et de Lorraine, sans se laisser émouvoir par les railleries des soldats. La maladie du roi sembla décider de sa chute. Sans ressources, elle dut revenir en poste de Metz à Paris, au milieu des outrages des paysans[1]. Elle ne désespéra jamais de la victoire finale ; elle savait qu'elle « trotterait furieusement dans la tête du roi » dès qu'il serait rétabli. Quelle vengeance elle tirerait alors de ses ennemis, de Maurepas, de Fitz James, l'évêque de Soissons, de tous ceux qui avaient voulu la perdre ! Elle fut effectivement rappelée à la cour, mais elle

[1] Mouffle d'Angerville, t. II, p. 152.

Digitized by Google

mourut au milieu de son triomphe. Le règne des sœurs de Nesle était fini, et l'on chantait gaiement à Paris :

Choisir une famille entière,
Est-ce être infidèle ou constant?

Le 14 septembre 1735 eut lieu la présentation d'une nouvelle maîtresse. On y remarqua que le roi était très rouge. La cour s'indigna parce que la favorite était fille d'un commis aux vivres, jadis pendu en effigie, et femme d'un sous-traitant, M. d'Étioles. La perversion des idées était telle chez la noblesse de cour que la fonction de maîtresse du roi lui semblait devoir être réservée aux femmes des plus grandes maisons, et qu'elle voyait dans l'élévation de madame d'Étioles le triomphe de la bourgeoisie. Pour donner à sa nouvelle maîtresse le lustre qui lui manquait le roi la déclara marquise; il ne put toutefois la faire accepter d'abord complètement, et les dégoûts dont Mme de Pompadour fut abreuvée expliquent en partie la rigueur qu'elle déploya contre ses ennemis. Rien de plus extraordinaire que l'histoire de cette femme qui, toute jeune encore, sans innocence quoique sans vice, fut préparée au rôle qu'elle devait jouer plus tard. Elle séduisit Louis XV par sa grâce; il l'appelait la plus charmante femme de son royaume et le pastel de Latour est bien fait pour lui donner raison. Elle était grande sans l'être de trop; « elle avait tous les traits réguliers, un teint magnifique, la » main et le bras superbes, les yeux plus jolis que grands, mais d'un » feu, d'un spirituel, d'un brillant que l'on ne voyait chez aucune » femme[1] ». Sa beauté s'altéra peu à peu, mais sa faveur dura jusqu'à sa mort. Pour rester au poste périlleux et envié qu'elle occupait, elle déploya de très grands talents d'intrigue; elle provoqua la disgrâce de Maurepas, de Machault et du comte d'Argenson; elle tint tête à la cabale des dévots, et se fit presque accepter par la reine. Afin de garder le roi, elle se résigna à ne plus être pour lui qu'une amie. A un moment donné elle sentit très bien que, si elle essayait de redevenir autre chose, « elle » finirait par déplaire », et « perdrait son crédit[2] ». Elle abdiqua donc tout sentiment de jalousie, et avilit Louis XV, pour le dérober à la satiété ou à l'ennui.

A beaucoup d'égards Mme de Pompadour fut une sorte de premier ministre, non pas qu'elle eût tout d'abord désiré jouer un rôle politique, mais parce qu'elle comprit bien vite que, pour conserver son influence, il lui fallait paraître indispensable. Elle eut un système politique, renversa les alliances séculaires de la France, nomma des généraux, dirigea des flottes et des armées, conclut des traités. Elle échoua dans toutes ses

[1] Comte de Cheverny, t. I, p. 114.
[2] Ibid., p. 260.

Digitized by Google

entreprises, mais n'en joua pas moins un rôle considérable dans l'histoire de son temps, et, si Marie-Thérèse ne lui écrivit pas, elle chargea du moins ses ministres de la complimenter. L'opinion publique lui fit chèrement payer son ambition Après avoir avoir compté sur l'appui de la ville contre la cour, « la plus parisienne des femmes » s'aperçut que Paris la maudissait comme le mauvais génie du roi. Dès 1748 on la vit au désespoir d'être devenue impopulaire.

Mme de Pompadour voulut protéger les gens de lettres, les philosophes, les artistes. Elle a défendu l'encyclopédie ; elle a fondé la manufacture de Sèvres; elle a bâti Bellevue. Voltaire, Rousseau, Crébillon, Buffon, Montesquieu, Marmontel, Piron, l'abbé Leblanc et d'Alembert ont reçu ses bienfaits. Les plus grands personnages lui ont fait leur cour Elle savait traiter chacun comme il convenait, avec aisance, et en confondant les rangs. Pouvant disserter sur toutes les questions sans trop les approfondir, excellente musicienne, ayant appris à peindre et à graver, riche de tous les dons d'une nature d'artiste, et sachant en faire un merveilleux usage dans cette cour où jusque-là ils étaient restés presqu'inconnus, elle a pour ainsi dire résumé en elle, avec ses qualités brillantes, ses défauts féminins, ses vices de courtisane, le type curieux et troublant de la maîtresse de roi[1].

La cour qui avait fait un si froid accueil à la bourgeoise, sortie de la « finance », accepta presque sans murmure une autre maîtresse, partie de plus bas. Jeanne Bécu, produite dans le monde de la galanterie par le comte Jean du Barry, trouva un aumônier du roi pour se déclarer son oncle, un gentilhomme français pour l'épouser, et une comtesse authentique pour la présenter à la cour. Le roi, qui savait à quoi s'en tenir sur les pudeurs de ses courtisans, ne rougit pas lors de la présentation de Mme du Barry, comme il avait fait pour Mme de Pompadour. Il embrassa la nouvelle sultane sur les deux joues, et s'amusa de l'impression triomphante qu'elle produisait autour d'elle. « Elle est très jolie », disait-il à Choiseul, « elle me plaît, cela doit suffire ». Cela suffit en effet, et il n'y eut guère que le vieux prince de Conti et la dauphine pour tenir rigueur à la du Barry. La favorite fut l'enfant gâté de Richelieu; elle ensorcela le roi ; elle gagna tout le monde par son sens inné des convenances, sa joyeuse humeur et sa jolie insignifiance. De vieux courtisans madrés et retors essayèrent de s'en faire un instrument contre les Choiseul ; mais elle mit si peu de malice à les combattre et leur garda si peu de rancune, qu'elle obtint encore pour eux, après leur disgrâce, des indemnités et des pensions.

L'opinion publique a attribué à Mme du Barry une puissance politique qu'elle n'a pas exercée. Les contemporains se sont trop souvent obstinés à ne voir dans le gouvernement d'alors qu'un « trio de coquins

[1] Comte de Cheverny, t, I, p. 69.

Digitized by Google

menés par une fille ». Le triumvirat a conjuré une guerre maritime fort dangereuse, brisé l'opposition parlementaire, et maintenu le crédit, quand on le croyait mort. Mme du Barry n'a jamais exercé une influence aussi néfaste qu'on l'a cru jusqu'à nos jours. Les travaux de M. Vatel ont fait justice des fables scandaleuses racontées par Pidansat de Mairobert. L histoire doit se montrer quelque peu indulgente pour la dernière maîtresse de Louis XV. Fille de plaisir, conduite par le hasard à la suprême faveur, elle n'usa de son crédit contre personne. Elle ne fut que la maîtresse du roi, et ne prétendit pas jouer un plus grand rôle. Quand elle s'est trouvée mêlée aux affaires de l'État, c'est qu'elle était poussée par d'autres plus entreprenants et plus habiles qu'elle.

Autour des maîtresses s'agitait la foule dorée des gens de cour, toujours en quête d'un emploi ou d'une pension. C'était d'elles que presque tous les ministres tenaient leur faveur. Fleury devint premier ministre bien avant que le roi eût songé à prendre des maîtresses ; il se maintint au pouvoir, grâce à ses complaisances de précepteur et à sa science de courtisan. Voluptueux par goût, sobre et réglé par raison fin, amusant, inoffensif en apparence [1], il voulait se faire passer pour un mentor désintéressé. Économe et pacifique par tempérament, il porta ses qualités dans l'administration, et les finances se rétablirent pour quelques temps. Aveuglément attaché à l'alliance anglaise, il laissa se perdre la marine. Il disposait d'un pouvoir illimité, mais ne pratiqua guère au dehors qu'une politique hésitante et timide. Il eut enfin ses crises d'effarement aigu et d'affolement sénile.

A côté de Fleury parurent de brillants comparses : un Maurepas, l'éternel moqueur à la mémoire encyclopédique; un Chauvelin que redoutaient les puissances étrangères parce qu'il perçait à jour leurs projets; un marquis d'Argenson qui, pour n'être pas un courtisan n'en fut pas moins un homme à grandes vues et un écrivain de premier ordre ; un Orry qui parut quelque temps le ministre essentiel, suffisant aux dépenses exigées par le relèvement de la marine et des établissements des Indes, faisant face à l'entretien des troupes qui soutenaient en Allemagne un empereur fantastique [2].

Plus tard ce furent le comte d'Argenson, dont les vices égalèrent l'ambition, mais qui prouva qu'un homme de robe pouvait avoir de grandes idées militaires [3]; M. de Machault qui entreprit de soumettre le clergé à l'impôt ; le maréchal de Belle-Isle qui se montra tout ensemble capitaine et négociateur, administrateur, harangueur, et homme politique. Il fut le patron d'une armée de clients; enfant gâté de la fortune, élégant et superbe, quelque peu charlatan de cour, il réussit presque à se faire

[1] Mouffle d'Angerville, t. II, p. 109.
[2] Ibid., p. 112.
[3] Sénac de Meilhan, p. 370. — Cf. de Bernis, *Mémoires*, t. VII, p. 140.

Digitized by Google

passer pour un grand homme. Les ministres de talent ne manquèrent pas à Louis XV ; ce fut plutôt le roi qui leur fit défaut. Parmi les créatures des maîtresses, il s'en trouva qui furent supérieures à leurs origines politiques, par leur caractère ou par leurs talents. Tels MM. de Bernis et de Choiseul. Souvent tourné en ridicule, parce qu'il faisait de petits vers et portait sa toilette de cardinal avec une coquetterie toute féminine, Bernis est cependant le seul ministre de Louis XV qui ait risqué sa place pour soutenir son opinion. M. de Choiseul est, parmi tous, le personnage le plus complexe et le plus curieux. Petit, roux et laid, mais célèbre dans le monde par son esprit, son talent de persiflage, sa physionomie expressive, ses manières polies et audacieuses, ses succès auprès des femmes, il devint tour à tour duc et pair, gouverneur de Toulouse, surintendant général des postes, colonel général des Suisses et Grisons, chevalier des ordres du roi. Bien vite il ne fut bruit à Versailles que de sa magnificence et de son goût pour les arts. Il envoyait à Mme de Pompadour les choses les plus rares. « Jamais ministre n'a » poussé aussi loin la représentation[1] » : il tenait table ouverte à quatre-vingts couverts, et fit des dettes avec huit cent mille livres de revenu. Sa grande habileté était de dire bien haut tout ce qu'il comptait faire. Il parle à lui seul comme tout un congrès ; il étourdit, il éblouit ; il n'est pas « le cocher de l'Europe », mais il bourdonne autour du coche en mouche infatigable. Il est merveilleusement secondé par sa femme. Douce et charmante, toujours à l'affût d'une bonne action, comme il l'est lui-même d'un mot méchant, la duchesse attire et retient tous ceux que l'âpre humeur du duc risquerait d'éloigner ; elle le complète, elle le protège discrètement, sûrement, en femme indulgente et inaltérablement dévouée.

Les ministres qui supplantent Choiseul sont moins séduisants, moins téméraires, mais peut-être plus sérieux. Maupeou, insinuant et sournois, habile à ménager les moindres influences, connaissant tout le monde et dangereux pour tous, médite de restaurer la monarchie, et veut que le roi se mette à la tête de cette révolution. Terrai a toutes les qualités d'esprit nécessaires pour faire un bon ministre. C'est un impeccable conseiller rapporteur rompu à la pratique des affaires de finances. Il jouit d'une assez grande fortune personnelle pour ne pas songer à s'enrichir, mais il appartient à cette classe d'administrateurs du XVIIIe siècle qui estimaient que le droit de l'individu étaient de nulle valeur en présence des nécessités d'État. Aussi se montre-t-il dur et inflexible Nul ne fut plus décrié. Quant à d'Aiguillon, pendant quatre ans il tient tête à toutes les calomnies et à toutes les insultes, et, quand meurt Louis XV, il est ministre prépondérant.

Les courtisans médisent des ministres qu'ils jalousent et qu'ils accu-

[1] Comte de Cheverny, t. I, p. 243.

Digitized by Google

sent de n'être jamais assez généreux; mais parmi les gens de cour il n'en est guère qui ne soient égoïstes ou cupides. Les Noailles ont des abbés, des libertins, des chasseurs et des dévots prêts à toutes les occasions. Les Soubise donnent à l'État trois cardinaux grands aumôniers, un général, une gouvernante des enfants de France. Le prince de Clermont ne se contente pas d'être abbé de Saint-Germain-des-Prés, il veut encore être général. Conflans est amiral et maréchal, pour pouvoir perdre des batailles sur terre et sur mer. Le marquis de Vandières, frère de Mme de Pompadour, est secrétaire de l'Ordre et surintendant des bâtiments; il a de l'esprit et un certain fonds d'instruction; bien qu'il soit brutal et présomptueux, il est caressé de tous; il tient un très grand état de la maison[1]. On ne saurait passer sous silence cet aventurier, que les petits maîtres avaient tout d'abord appelé « le sanglier », Maurice de Saxe, l'homme de tous les extrêmes, le don Juan héroïque, adoré des femmes et des soldats, affamé de jouissances autant que de gloire.

Les femmes de cour sont les dignes partenaires de tous ces grands seigneurs. D'un esprit endiablé, et malicieuses comme des fées, elles font de l'intrigue leur milieu naturel; elles chaperonnent les maîtresses, comme Mme de Mirepoix ou Mme d'Aiguillon; elles gouvernent des princes, comme Mmes de Prie, de Boufflers ou de Montesson; elles gouvernent des ministres, comme Mmes de Tencin et de Grammont. On les trouve partout « en habit de combat », parce qu'elles mènent de front l'intrigue amoureuse et l'intrigue politique. Les corridors du château de Versailles sont sans cesse parcourus par des femmes de chambre qui portent les billets doux des grandes dames. La cour fait aux esprits chagrins l'effet d'un mauvais lieu.

La splendeur du décor empêche pourtant qu'on ne s'y trompe. Le lever du roi, le grand couvert, les allées et venues solennelles de Sa Majesté à travers les salons de marbre, les galeries peintes, les jardins peuplés de statues, les promenades royales, les chasses, les concerts, les bals, les mascarades et les comédies, tout est calculé pour frapper les esprits d'une impression de magnificence et de grandeur. L'or coule à flots : une collation du dauphin coûte six mille livres; la table de Mmes revient à quatre cents livres par jour Le jeu fait rage : M. de Fulvy, frère du contrôleur général Orry, perd, en une soirée, sept cent mille livres. On compte parmi les plus grands joueurs du temps le marquis de Genlis, M. de Sillery et le baron de Vioménil. Louis XV lui-même donnait l'exemple, mais il jouait « plus en particulier qu'en roi[2]. »

Après le jeu venaient les fêtes de toutes sortes. Les grandes fêtes se donnaient dans le manège de la grande écurie, ou dans la galerie des

[1] Comte de Cheverny, t. I, pp. 115 et 121.

[2] Ibid., pp. 45 et 99. On jouait alors au wist, au tri, au passe-dix, au quinquenove, au mormonithe, au cavagnole.

Digitized by Google

glaces. C'étaient de vrais spectacles où les dames de la cour, les courtisans et les officiers aux gardes formaient le corps du ballet, où les bourgeoises de Paris pouvaient figurer comme spectatrices. On les faisait asseoir sur des gradins, d'un seul côté de la salle, les plus jolies au premier rang. Le roi et les courtisans passaient la revue, en connaisseurs [1]. Ce fut au temps de la faveur de Choiseul que les bals de la cour devinrent le plus brillants. On y forma des quadrilles costumés où la gaîté était de rigueur. Le duc d Orléans, le plus gros homme de la cour, y fut désigné comme le cavalier de la duchesse de Mazarin dont la taille était presque aussi énorme que la sienne [2].

Les fêtes intimes étaient préparées avec un singulier raffinement. L'inauguration de Bellevue fut marquée par un banquet où les hommes portaient des habits de drap pourpre, brodés d'or, la veste de satin gris-blanc, travaillé d'un chenillé en pourpre, et brodé d'une broderie d'or mat, large de quatre doigts. A l'inauguration de Luciennes la livrée parut en habit de soie jonquille. La fête que donna Mme de Pompadour au mois d'août 1748, en son château de la Celle, peut être citée comme le modèle du genre A dix heures du soir, après le souper, au moment où l'on pensait voir s'ouvrir les tables de jeu, la déesse du lieu parut tout à coup costumée en nuit, et chantant : « Venez ! venez ! suivez-moi tous ! » On s'empressa sur ses pas, et, dans la forêt illuminée, on aperçut un gracieux ballet d'enfants conduit par M. de la Salle, costumé en berger. Bientôt un bal se forma, et, sous les arbres changés en lustres de feuillage, on dansa jusqu'au matin.

La fête par excellence, en ce siècle factice, c'est la comédie de salon. A la cour, hommes et femmes y étaient admirablement préparés, jouant un rôle perpétuel dans la vie ordinaire. Mme de Pompadour crut trouver dans le théâtre, dans les changements de costume et de personnage, et jusque dans les travestis qu'il comporte, un moyen sûr et agréable de garder le roi. Ayant affaire au plus infidèle des hommes, elle eut les ruses d'une Protée aux milles formes, pour se renouveler sans cesse aux yeux de Louis XV. Elle déploya un art consommé pour se présenter à lui sous un aspect toujours neuf et inattendu. Elle s'usa à ce jeu, mais elle réussit longtemps. Ce fut une incomparable comédienne.

Établi dans la petite galerie qui faisait suite aux appartements du roi, le théâtre des petits appartements, ou des petits cabinets, fut bientôt fort agrandi. Des charpentes mobiles firent du grand escalier des ambassadeurs une vaste salle entourée de balcons, d'où le roi et la cour assistaient au spectacle. La reine y était quelquefois conviée. Assise à côté du roi, elle ne pouvait s'empêcher de sourire au jeu spirituel de la maîtresse. Dans la troupe de cour, le duc de Vallière était régisseur ; Moncrif,

[1] Mouffle d'Angerville, t. II, p. 231.
Comte de Cheverny, t. I, p. 244.

Digitized by Google

lecteur de la reine, sous-directeur ; le secrétaire de Mme de Pompadour était souffleur ; Lanoue était répétiteur en titre, avec mille livres de pension. Mlles Gaussin et Dumesnil, de la comédie française, venaient parfois conseiller les actrices; par contre, les comédiens ordinaires du roi venaient écouter les gentilshommes-amateurs, et prenaient, en les regardant, de véritables leçons de maintien.

On jouait de tout aux petits appartements : le *Tartufe* de Molière et l'*Alzire* de Voltaire, des opéras, des comédies, des ballets, des pantomimes La mythologie y était largement mise à contribution. Le magasin des accessoires y renfermait en effet un trident de Neptune, une faux du temps, un flambeau de la discorde (en bois doré), une roue de la fortune, et une poignée de serpents (à ressorts), pour les Furies. Comme les dépenses du théâtre avaient été fort critiquées, le roi les supprima ; et Mme de Pompadour transporta la scène à Bellevue, où les représentations continuèrent sur un amour de petit théâtre, décoré dans le goût chinois [1].

Mme du Barry, qui n'avait pas assez d'esprit pour jouer elle-même la comédie, l'aimait cependant, et ce divertissement reparut à Luciennes, presque avec autant d'éclat qu'à Bellevue. Pour offrir au roi un spectacle nouveau, Mme du Barry eut même l'idée, en 1772, de faire venir à la cour le directeur d'un théâtre forain, le sieur Audinot, qui, avec une troupe de petits enfants, avait acquis une grande célébrité. Il fit jouer devant le roi deux comédies : « Il n'y a plus d'enfants », et, « La Guinguette »; et un ballet pantomime : « Le chat botté » [2]. On sait que Marie-Antoinette adorait la comédie, quoi qu'elle fût très mauvaise actrice. Il y avait un théâtre à Trianon, et l'on jouait dans le parc des pastorales, où Monsieur figurait en meunier, et le comte d'Artois en Tircis.

La cour de Louis XV n'eut pas d'autre règle que la poursuite du plaisir. Elle vécut comme dans un carnaval perpétuel. Au milieu des fêtes où l'on gaspillait à l'envi les fortunes privées et les ressources de l'État, parmi tant de gens d'esprit, et même de gens de cœur, il ne venait à l'idée de personne que la vie de cour pût finir, que ce beau rêve pût avoir un réveil. Le prix des charges de cour ne cessait point de monter. Leurs acquéreurs ne croyaient jamais payer trop cher l'avantage inappréciable de vivre à la cour, d'être vus du maître qui distribuait les honneurs, les places, les acquits au comptant et les pensions : pensions sur la cassette, pensions sur l'hôtel-de-ville, pensions et croupes sur le bail des fermes, pensions sur les Juifs, pensions sur les loges de Nantes, pensions sur la lune ! Entrer à la cour, voilà l'ambition de la plupart des

[1] Jullien, *La Comédie à la cour. Les théâtres de société royale pendant le siècle dernier*, Paris, 1883, in-8° *passim*.

[2] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres depuis 1762 jusqu'à nos jours* (Londres, 1777-1789, 36 vol. in-12), t. VI, p. 124. — Cf. t. IX, p. 28.

Digitized by Google

nobles ; y rester, voilà le vœu suprême de tous ceux qui sont déjà sur cette « terre promise ». Un gentilhomme ne peut vivre que là.

(*A suivre.*)

HENRI CARRÉ.

LA FONTAINE A LA FOIRE [1].

LE SINGE ET LE LÉOPARD.

(L. IX, f III.)

Le Singe avec le Léopard
Gagnaient de l'argent à la foire.

La Fontaine remplace le Renard d'Ésope [2] par le Singe, qui offre un type meilleur encore de la variété et de la bigarrure de l'esprit [3].

Puis il fixe le lieu de la scène, qui n'était indiqué par aucun mot chez le vieil auteur : il choisit le champ de foire, dont il va nous rendre avec une expressive fidélité les mœurs oratoires, donnant ainsi à un sujet philosophique la couleur de la vie populaire et française.

*
* *

Pour faire une exacte peinture de la foire, La Fontaine n'avait sans doute qu'à se souvenir. Que de bonnes heures, en effet, n'avait-il point dû passer dans ces réunions sans étiquette et sans pose, parmi le mélange des animaux et des hommes, dont les uns figurent parfois si plaisamment les autres, écoutant, observant, se taisant, loin des cours et des Académies! On eût pu souvent le trouver mêlé à la foule dans les

[1] Extrait d'une conférence faite le 27 décembre 1889.

[2] Esope, 13 Ἀλώπηξ καὶ Παρδάλις. Voici la traduction de cette fable qu'il sera intéressant de comparer par le détail à la version de La Fontaine.

« Le renard et le léopard se disputaient sur la beauté. Le léopard faisait valoir de point ne point la bigarrure de son corps, le renard l'interrompit : « Combien ne suis-je pas plus beau, dit-il, moi qui ai, non pas le corps, mais l'âme bigarrée ! »

« Ce récit montre que la beauté du corps est une moindre parure que celle de l'âme ».

[3] Le moyen âge avait eu la malencontreuse idée de substituer l'ours au léopard dans son apologue plein de saveur naïve, encore qu'un peu traînant, *De Renart et de la Ourse*. Ysopet-Avionnet, fab. 18 (Robert, t. II, p. 202-204).

M. Taine s'appuie sur la comparaison de ces trois récits pour construire sa théorie de la fable poétique opposée à la fable philosophique (*La Font. et ses Fables*, III[e] partie, ch. 3).

Digitized by Google

grandes foires du Limousin et du Poitou [1], ou à Château Thierry, ou encore à Reims, à la grande foire de la Saint-Remy, lorsque, sur l'automne, il allait lire et rire chez son bon ami le chanoine.

Sans doute il écoutait les propos, les disputes, assistait aux marchés des villageois ; mais surtout les boutiques du plaisir naïf devaient l'attirer, les boniments l'amuser, les spectacles en plein air le retenir. Comme il dut se faire du bon temps devant les tréteaux, mieux encore qu'au parterre du Marais ! Lui, le grand enfant et l'éternel flâneur, devait être un badaud toujours prêt pour les bateleurs et les charlatans, et il s'attardait bonnement à les écouter, sans souci du temps qui s'enfuyait ou de l'ami qui l'attendait à souper.

A Paris même, il ne manqua certes point de faire plus d'une station sur le terre-plein du Pont-Neuf, là où maintenant le bon roi chevauche en silence, figé dans son armure de bronze, où alors le seigneur Mondor et les autres héritiers du grand Tabarin, animés par son ombre joyeuse, jouaient devant un public de passage leurs fantaisies plaisantes et leurs vieilles farces gauloises. Le bonhomme était là, coudoyant les bourgeois de Saint-Germain-des-Prés, qui s'accordaient, avant de repasser l'eau, quelques minutes de gaieté, et les laquais bariolés qui s'esbaudissaient en oubliant leurs courses ; et il ne laissait pas d'apercevoir du coin de l'œil les graves parlementaires, sortis du Palais par la porte Dauphine, qui souriaient à distance, n'osant commettre de trop près la gravité de leur air magistral et de leur perruque solennelle. La nuit venue, quand il s'éloignait avec les derniers spectateurs, on pouvait sans doute surprendre un mouvement de sa lèvre moqueuse, ne devait-il pas se demander en cheminant si au fond de chaque homme ne se cache point un charlatan plus ou moins habile, et si la vie ne serait point elle-même « une ample comédie » de foire « à cent actes divers », dont on pourrait donner en quelques apologues une image raccourcie ?

Que si Boileau venait à gronder de son retard, il avait de quoi lui répondre : Horace, leur ami commun, ne se plaisait-il pas à errer à midi sous les portiques du forum et sous les auvents des barbiers? en somme, c'était peut-être là un aussi bon moyen de s'instruire que de rester chez soi, ou même d'aller à l'Académie ! — Heureux génies, qui n'ont pas besoin pour apprendre de l'appareil de la science, et qui recueillent, au hasard de leur promenade, quelques traits de vérité qu'ils sèmeront dans leurs ouvrages immortels !

Les représentations de la place publique inspirèrent sans doute à La Fontaine le sujet même de quelques-unes de ses fables, qui sont tirées

[1] On sait, en effet, que La Fontaine passa quelque temps à Châtellerault, dans la maison de son parent Pidoux, dont il ne regarda pas les enfants : « Mon humeur, dit-il, n'étant nullement de m'arrêter à ce petit peuple. » Lettre à sa femme, du 19 septembre 1663. — Quant à Poitiers, il regretta de n'y point passer, car il avait appris qu'il s'y trouvait un grand nombre de belles. Lettre à sa femme du 30 août 1663.

Digitized by Google

des répertoires de Bruscambille et de Tabarin : tels *le Gland et la Citrouille* (l. IX, f. IV), *les Deux Marchands* à la fin *du Dépositaire infidèle* (livre IX, f. I), et bien d'autres [1].

En tous cas, il en retint le ton de la rhétorique foraine dont il use si habilement dans la fable du *Singe et du Léopard* pour renouveler le vieux sujet d'Ésope.

> Ils affichaient chacun à part ;
> L'un d'eux disait : « Messieurs, mon mérite et ma gloire
> Sont connus en bon lieu. Le roi m'a voulu voir :
> Et si je meurs il veut avoir
> Un manchon de ma peau. .

De nos jours l'affiche porterait des extraits de journaux constatant le succès. De toutes manières, il faut des certificats, il faut des témoignages L'orateur forain, dans sa difficile plaidoirie, doit avant tout faire défiler à la barre du public des témoins qui l'assistent et le soutiennent. Ils inspirent naturellement plus de confiance que lui parce qu'ils ont moins d'intérêt à trahir la vérité. Le Léopard ne cite pas moins que le roi lui-même : en pareille matière, peut-il y avoir en effet déposition plus convaincante que celle du souverain même saturé de plaisirs de toute espèce et blasé sur les divertissements?

On entend parler le roi : le roi daigne retenir la peau de l'artiste en cas de mort, c'est tout son encouragement. Le mot est plaisant à force d'être rude. L'intéressé doit faire la grimace en le répétant : qu'importe? Pour arriver à persuader, tous les témoignages sont bons aux charlatans, jusqu'aux plus funèbres.

Après la production des témoignages, l'orateur doit se faire valoir lui-même; il y arrive en général au moyen d'une peinture animée, en frappant vivement l'imagination, qui est la folle de tout logis, mais surtout du logis populaire.

> ... Un manchon de ma peau, tant elle est bigarrée,
> Pleine de taches, marquetée
> Et vergetée et mouchetée ! »

Le Léopard a le don puissant des synonymes qui est une force dans ce

[1] C'est l'hypothèse émise, pour le Gland et la Citrouille, par le savant éditeur de La Fontaine, M. Henri Régnier (t. II, p. 375).

La Fontaine a pu aussi avoir entre les mains l'ouvrage de Tabarin qui parut en 1622, et dont quatre éditions furent enlevées dès la première année : *Les Farces de Tabarin chez Sommaville et Racoliet.*

Brussambille, à qui il emprunta probablement le sujet des *Deux-Marchands*, et qui n'était autre, sans doute, que son compatriote Des Lauriers, commença à publier son *Recueil de Farces* en 1612. Le reste fut composé de 1616 à 1634 (Voir Robert, t. I, ouv. cit.)

Digitized by Google

genre oratoire. Il sait que le vulgaire a coutume de juger de l'importance des choses par la quantité des paroles, et qu'il faut, pour persuader sa raison, emplir ses oreilles d'un flux bourdonnant de mots magnifiques, éclatants, sonores, qui répètent la même idée sous mille formes, en ayant l'air de la renouveler sans cesse.

Ce vigoureux et infatigable coup de voix, ne le retrouvons-nous pas chez cet autre charlatan des fables, qui se vante de rendre disert

> Un badaud
> Un manant, un rustre, un lourdaud.
> « Oui, Messieurs, un lourdaud, un animal, un âne :
> Que l'on m'amène un âne, un âne renforcé,
> Je le rendrai maître passé
> Et veut qu'il porte la soutane? »
>
> (La Font., *Le Charlatan*, l. VI, f. XIX.)

Il faut reconnaître que d'aucuns, dans les foires commerciales ou dans d'autres, portent jusqu'au talent ces qualités d'élocution.

> La bigarrure plaît : partant chacun le vit.
> Mais ce fut bientôt fait : bientôt chacun sortit.

Notre fabuliste connaît par expérience les baraques qui ne font plus d'affaires le second jour, et celles qui ont l'art d'entretenir et d'attiser le succès.

C'est le cas du Singe. Son affiche est d'ailleurs remarquable : elle commence par l'exorde insinuant et même suppliant, puis vient la réfutation de l'adversaire, c'est à-dire du voisin.

> Le Singe disait : « Venez, de grâce;
> Venez, Messieurs, je fais cent tours de passe-passe.
> Cette diversité dont on vous parle tant,
> Mon voisin Léopard l'a sur soi seulement :
> Moi je l'ai dans l'esprit. »

Pour lui, il ne peut fournir encore aucun certificat de succès, il débute. Mais il a son diplôme. Feu son cousin et beau-père fut singe du Pape : c'est lui qui croquait si bien les marrons tout chauds. Jugez dans quelle excellente école il fut nourri : avec la fille il a épousé les traditions. C'est dans ce Conservatoire de singerie qu'il a fait ses études.

> Votre serviteur Gille,
> Cousin et gendre de Bertrand,
> Singe du Pape en son vivant,
> Tout fraîchement en cette ville
> Arrive en trois bateaux exprès pour vous parler ;

Digitized by Google

Le Singe use avec raison de la plaisanterie. Plus ou moins grosse selon les genres, elle est toujours utile. Mettez votre public en bonne humeur, il vous écoutera mieux.

Ensuite vient la description attendue, avec les synonymes obligatoires.

> Car il parle, on l'entend : il sait danser, baller,
> Faire des tours de toute sorte,
> Passer en des cerceaux.

Le petit discours va se terminer par un trait fort juste. Il vaut mieux en somme annoncer d'avance le prix d'entrée, que d'exposer le visiteur à une surprise du dernier instant, qui le mettrait en fuite. Pour glisser en douceur cette délicate question la rhétorique de la foire enseigne deux moyens.

D'abord, réservez la pour la fin, pour le moment où le public aura déjà été ébloui par votre parole ; il s'établira ainsi un séduisant contraste entre la splendeur du spectacle promis et la modicité de son prix. Ce sera donc l'objet de la péroraison.

Puis ménagez une douce surprise. Les gueux qui vous écoutent se sont peut-être imaginé un prix : si le vôtre est supérieur, vous les déconcertez. Alors donnez deux chiffres, le premier qui sera faux, un peu élevé sans l'être trop, d'où vous faites agréablement descendre l'auditeur au second qui est le véritable :

> Et le tout pour six blancs ?
> Non, messieurs, pour un sou. Si vous n'êtes contents,
> Nous rendrons à chacun son argent à la porte.

A-t-on vu une seule fois, dans les annales de la foire, un charlatan rendre l'argent? C'est douteux. Mais le procédé est habile. Vous avez décidé ce pauvre diable à lâcher cette petite pièce qu'il a gagnée avec tant de peine Il hésite encors, sa main tremble. En recevant son obole, laissez-lui une suprême espérance, c'est qu'il a des chances pour la revoir. Rhétorique, voilà bien de tes coups !

La Fontaine conclut la fable par une épigramme décochée à ceux dont il avait déjà dit :

> Belle tête ! mais de cervelle point !
> (L. IV, f. XIV, *Le Renard et le Buste.*)

Il s'agit des gentilshommes de son temps.

> Le Singe avait raison : ce n'est pas sur l'habit
> Que la diversité me plaît, c'est dans l'esprit.

Digitized by Google

L'une fournit toujours des choses agréables ;
L'autre en moins d'un moment lasse les regardants.
Oh ! que de grands seigneurs, au Léopard semblables,
N'ont que l'habit pour tous talents !

* * *

La Fontaine connaissait donc bien la rhétorique foraine, qui n'est en somme qu'une variété de celle du commerce. Peu de modestie, beaucoup d'assurance, de l'adresse à présenter les témoignages et à disposer les preuves, de la fécondité d'imagination, une richesse infinie de vocabulaire ; tels sont, en effet, les principaux moyens oratoires mis au service d'une des causes les plus difficiles qui se puissent soutenir, à savoir délier la bourse des gens On doit avouer que l'amour du gain est un excellent rhéteur ; l'éloquence qu'il enseigne n'est pas, à coup sûr, la plus élevée : elle n'est ni la moins habile ni la moins vivante.

Avoir su rendre en vers et en peu de vers, le fidèle écho du boniment forain, n'est-ce point une des preuves les plus piquantes que notre poète ait données de son naturel? Et si l'on songe qu'il écrivait ces plaisantes harangues de la même plume, le même jour peut être que les adieux si touchants des *Deux Pigeons*[1], on est porté à le juger comme un modèle accompli de cette diversité d'esprit qui lui plaisait tant à lui-même. C'est pourquoi, dans la grande foire des écrivains de tous les temps, sa baraque est assurée de ne jamais désemplir.

Louis ARNOULD.

LE PESSIMISME CONTEMPORAIN

(SUITE)

—

Schopenhauer

II.

Qu'est-ce que la connaissance? — C'est avant tout et essentiellement une représentation. — Qu'est-ce qu'une représentation? — C'est un processus *physiologique* très compliqué qui s'opère dans le cerveau d'un animal, et dont le résultat est la conscience d'une image dans le cerveau. — Évidemment le rapport entre une pareille image et quelque chose

[1] On sait que c'est la fable même qui précède.

Digitized by Google

d'entièrement distinct de l'animal, dans le cerveau duquel elle se forme, ne peut être que très indirect. Voilà peut-être la manière la plus simple et la plus saisissable de faire voir l'immense abîme qui sépare l'idéal du réel.

Mais s'il en est ainsi, le réel semble hors des prises de notre connaissance. Tous les philosophes se sont trompés, quand ils ont considéré l'objet, le perçu, le représenté comme la chose en soi, comme le noumène. Notre perception, et, par suite, notre compréhension empirique des objets extérieurs, est, dans son essence, déterminée par les lois et les formes de notre intelligence, et il s'ensuit que les objets se représentent autrement qu'ils ne sont, et qu'ils nous apparaissent comme derrière un masque, qui laisse supposer, mais jamais voir ce qu'il cache. Aussi les sciences sont-elles également impuissantes à nous révéler, avec la chose en soi, le secret du monde. Les mathématiques n'ont pour objet que des concepts abstraits, représentés par des signes abstraits, vides de toute intuition immédiate. Les sciences naturelles (morphologie), décrivent des formes, elles cherchent des analogies et des ressemblances entre des objets, mais elles ne voient les choses que par le dehors. Les sciences physiques (étiologie), nous donnent des forces et des lois ; mais elles ne savent rien et ne peuvent rien savoir sur la nature de ces forces. Quant aux lois, elles sont des rapports déterminés dans l'espace et le temps, entre des phénomènes qui coexistent ou qui se suivent, et dans ce dernier cas, la science la plus parfaite, pour employer une comparaison plaisante, mais frappante, « l'étiologie complète de la nature met» trait le philosophe dans le même embarras qu'un homme qui serait » entré dans une société, sans savoir comment, qui verrait chaque » membre de cette société, à tour de rôle, lui en présenter un autre, » comme un ami ou un cousin, et qui, à chaque présentation nouvelle, » aurait toujours ce mot sur les lèvres : comment diable suis-je entré » dans cette société ? »

Les méthodes scientifiques ou objectives ont un défaut commun : elles sont *extérieures*. Or, « du dehors on ne pourra jamais parvenir jusqu'à » l'essence des choses ; si longtemps qu'on cherche, on n'y gagnera » rien que des images et des mots : c'est ressembler à un homme qui » tourne autour d'un château, cherchant vainement une entrée, et qui, » en attendant, esquisse la façade. Telle est cependant la route que tous » les philosophes ont suivie avant moi. » Mais n'y a-t il pas une méthode intérieure, qui puisse nous mener, comme par un souterrain, jusqu'au centre de la place ? Il y en a une, et Schopenhauer se flatte de l'avoir trouvée.

L'homme, dit-il, n'est pas un sujet purement connaissant, une tête d'ange ailée et sans corps ; il a sa racine dans le monde ; il s'y trouve comme individu, c'est-à-dire que sa connaissance, qui est le rapport du monde comme représentation, dépend d'un corps, dont les affections

Digitized by Google

sont le point de départ de notre intuition du monde. « Pour le sujet pure-
» ment connaissant, son propre corps est une représentation comme
» toutes les autres, un objet parmi les objets à ce point de vue, les
» actions, les mouvements de ce corps, ne lui sont pas autrement connus
» que les changements de tous les autres objets de l'intuition, et lui
» resteraient aussi étrangers et aussi incompréhensibles, si leur signifi
» cation ne lui était dévoilée d'une autre manière. Il verrait ses actes
» suivre les motifs qui se présentent, avec la constance d'une loi natu-
» relle, exactement comme les changements des autres objets se produi-
» sent à la suite de causes, d'excitations et de motifs. Mais il ne pourrait
» pas comprendre l'influence des motifs, pas plus qu'il ne comprend
» l'enchaînement des autres effets avec leurs causes. L'essence intime et
» incomprise de ces manifestations et de ces actions de son corps, il
» l'appellerait également une force, une qualité ou un caractère, selon qu'il
» lui conviendrait, mais sans mieux la comprendre pour cela. Or il n'en
» est pas ainsi, tout au contraire : l'individu, le sujet connaissant, pos-
» sède le mot de l'énigme ; et ce mot est *volonté*. Ce mot, ce mot seul, lui
» donne la clé pour se connaître soi-même ; c'est lui qui lui révèle sa
» signification et lui dévoile le mécanisme intime de son être, de ses
» actions, de ses mouvements. » Le sujet connaissant, qui, en s'identi-
fiant avec le corps, constitue notre individualité, connaît le corps de deux
manières : 1° comme objet parmi des objets, et partant soumis aux lois
de l'intuition ; 2° comme une donnée immédiate, désignée sous le nom
de *volonté*.

Tout acte réel de volonté est en même temps et infailliblement un
mouvement de corps ; nous ne pouvons vouloir effectivement un acte,
sans le voir se produire tout aussitôt comme mouvement du corps.
L'acte de volition et l'action du corps ne sont pas deux états différents,
connus objectivement et reliés par le principe de causalité ; ils sont une
seule et même chose, donnée d'abord immédiatement, ensuite dans l'in-
tuition et pour l'entendement. L'action du corps n'est que l'acte objec-
tivé de la volonté. Le corps et la volonté sont identiques ; cette identité
ne peut se prouver, c'est-à-dire être déduite comme connaissance médiate
d'une autre connaissance immédiate ; elle est *sui generis* ; on peut l'ap-
peler la vérité philosophique, par opposition aux vérités scientifiques,
soumises au principe de raison.

Cette connaissance de la chose en soi ou de la volonté n'est pas achevée
et adéquate. En effet, elle est liée à la forme de la représentation, elle
est une perception, et, à ce titre, elle se sépare en sujet et en objet.
« Car, même dans la conscience de soi, le moi n'est pas absolument
» simple, mais composé d'un élément qui connaît, l'intelligence, et d'un
» élément qui est l'objet de la connaissance, la volonté : le premier
» n'est pas connaissable, le second n'est pas connaissant, bien que tous
» deux se confondent dans la conscience d'un même moi. C'est ce qui

Digitized by Google

» fait que ce moi n'est pas entièrement *intime;* il n'est pas diaphane, » pour ainsi dire, mais opaque, et demeure une énigme pour lui-même. » Nous voyons donc que même pour la connaissance intérieure, il existe » encore une différence entre l'*être en soi* de son objet et son être tel » qu'il est perçu par le sujet connaissant. » Cette connaissance intérieure est affranchie de la forme de l'espace et de celle de la causalité ; elle conserve encore celle du temps et celle de la faculté *de connaître et d'être connu ;* si elle a dépouillé en partie ses voiles, elle ne paraît pas encore toute nue. Malgré cela, la perception que nous avons des mouvements et des actes de notre volonté, est de beaucoup plus immédiate que toute autre ; elle est celle où la chose en soi se manifeste le plus directement, et où le sujet peut la connaître le plus clairement, vu sa proximité. Aussi est-elle le seul *datum* valable pour nous éclairer sur toute chose. « Il nous faudra apprendre à concevoir la nature en partant » de nous-mêmes, et non inversement, chercher à nous connaître, en » partant de la nature ».

Quand Schopenhauer nous parle de la volonté comme étant la chose en soi ou du moins comme la donnée la plus voisine de la chose en soi, qui s'objective dans le corps, et que nous percevons *intérieurement*, il détourne le sens du mot *volonté* de son acception ordinaire ; il lui donne une extension plus grande que celle que ce mot avait eue jusqu'ici. La volonté n'est plus, pour lui, l'acte conscient et réfléchi d'un être intelligent, c'est ce qu'on entend d'ordinaire sous le nom indéterminé de *force.* Voici comment il justifie ce changement d'appellation : « Si nous rame- » nons la notion de force à celle de vouloir, nous ramenons l'inconnu à » une chose beaucoup plus connue, à la seule chose immédiatement » connue, ce qui étend beaucoup notre connaissance. Ramenons-nous, » au contraire, comme on l'a fait jusqu'ici, le concept de la *volonté* à » celui de *force*, nous abandonnons l'unique connaissance immédiate » que nous ayons du monde ; nous la laissons se perdre dans un con- » cept abstrait tiré des phénomènes, et avec lequel nous ne pourrons » jamais les dépasser. »

On comprend que si la volonté est en nous ce qu'il y a de plus voisin de la chose en soi, il faut donner à cette réalité la première place. La volonté mérite ce rang, occupé jusqu'ici par l'intelligence. L'intelligence est accidentelle, la volonté est essentielle ; l'intelligence est l'apparence, la volonté est la chose en soi. L'intelligence est un phénomène secondaire et même tertiaire ; elle est une fonction du corps ; elle dépend du corps, qui dépend lui-même de la volonté. Dans l'ordre ontologique, la volonté est métaphysique, elle engendre le physique ou l'organisme, qui engendre l'intelligence ou le psychique. Schopenhauer insiste beaucoup sur cette infériorité de l'intelligence, qui est un point capital dans sa doctrine, et il essaie de la démontrer par des arguments ou plutôt par des faits. L'intelligence, dit il, est successive ; elle ne connaît les choses

Digitized by Google

qu'une à une ; elle voit peu à la fois, elle a pour forme le temps, et, comme le temps, elle est dans un flux perpétuel. De plus, elle est fragmentaire, et s'éparpille soit dans des sensations qui viennent du dehors, soit dans des associations qui viennent du dedans. Kant parle « d'une » unité synthétique de l'aperception », ou d'un principe unifiant de pensée qui met de l'ordre dans nos idées ; mais ce moi n'est qu'un mystère, comme on l'a vu plus haut. Enfin l'intelligence subit la loi de l'oubli, et vieillit avec le cerveau. A ces graves imperfections s'en ajoutent d'autres, qui ont leur importance : ainsi l'intelligence est rarement bien constituée ; il y a à peine, dans l'ordre intellectuel, un noble pour mille plébéiens, etc., etc. La volonté, au contraire, est infatigable, elle ne subit ni éclipse ni défaillance, elle est égale et identique en tous; ce qu'il y a de plus profond et de plus intime chez les vivants, c'est la volonté avec ses affections : s'efforcer, désirer, fuir, espérer, craindre, aimer, haïr. La volonté est donc l'élement primitif et essentiel.

Si la volonté est la chose en soi, le noumène, nous devons le retrouver partout. Les apparences changent mais le réel ne change pas. Il s'agit donc d'expliquer, par la volonté, la totalité de l'expérience. Le monde est comme un hiéroglyphe que la métaphysique a pour mission de déchiffrer. Si les divers mots traduits se lient entre eux et offrent un sens, c'est que la traduction est exacte : il en est de même pour l'interprétation du monde. Le mérite de ma philosophie, dit Schopenhauer, c'est que, grâce à elle, un grand nombre de vérités, indépendantes les unes des autres, trouvent leur unité et leur harmonie. Admettez que toutes les forces naturelles, mécaniques, physiques, chimiques, physiologiques, psychologiques, ou que le choc, la pesanteur, l'affinité, la vie, l'instinct, la pensée, sont des dérivés de la volonté, et aussitôt une lumière nouvelle se répand sur l'univers devenu intelligible.

On n'a considéré jusqu'à ce jour comme manifestations de la volonté que les changements dont la cause est un motif ou une représentation ; c'est pourquoi on n'attribue de volonté qu'à l'homme, ou tout au plus, aux animaux. Pourtant l'instinct et l'industrie des animaux nous prouvent déjà que la volonté sait agir là même où elle n'est pas dirigée par la connaissance. « L'oiseau d'un an n'a aucune connaissance des œufs, » pour lesquels il prépare un nid ; l'araignée ne connaît pas la proie à » laquelle elle tend son piège..... etc. » Mille exemples semblables prouvent qu'outre la volonté éclairée, il y a une volonté aveugle qui agit en vertu de certaines causes, appelées dans ce cas des *excitations*. Les causes, qui ne sont ni des *motifs* ni des *excitations*, agissent dans le monde inorganique, et amènent, selon d'immuables lois, les mouvements des corps bruts. Il y a donc trois espèces de causalité, toutes trois réductibles à la volonté. Schopenhauer se flatte d'avoir fait pour la volonté ce que Platon avait fait pour l'Idée ; il a fait de *un plusieurs* et de *plusieurs un*, ἐξ ἑνὸς πολλὰ, ἐκ πολλῶν, ἕν. Tout participe à la volonté,

Digitized by Google

tout est volonté, la volonté est l'essence du monde ; c'est elle qui est la trame cachée de toutes choses. La force physique, les espèces végétales, les espèces animales, l'homme, ne sont que les divers degrés d'objectivation de la volonté. Schopenhauer les appelle « les prototypes éternels » des choses, qui ne rentrent pas dans l'espace et le temps, mais demeu» rent fixes, invariables, toujours présents, jamais réalisés, se produi» sant éternellement et n'existant jamais. » La volonté s'objective d'abord dans le monde inorganique, puis dans les plantes, dans les animaux, et, à travers des formes innombrables, de plus en plus élevées, jusqu'au singe, et enfin jusqu'à l'homme, où elle achève sa longue odyssée. C'est la théorie de l'évolution, déduite de certains principes métaphysiques, moins toutefois la dérivation des espèces et la réduction de l'organique à l'inorganique.

D'ailleurs cette volonté, substance commune de tous les phénomènes, est une ou indivisible, identique, indestructible et libre. Le contraste est parfait entre le monde comme représentation et le monde comme volonté. La volonté, comme chose en soi, est entièrement différente de ses manifestations, ou des phénomènes. Les phénomènes qui se développent dans l'univers sont innombrables : c'est en vertu de l'espace et du temps ou en vertu du principe de raison que la volonté, qui est unique comme essence et comme concept, apparaît multiple comme succession dans le temps et comme coexistence dans l'espace. A ce point de vue, on peut appeler le temps et l'espace du nom de principes d'individuation. Mais la volonté est affranchie de la *pluralité*, elle est *une*, parce qu'elle se trouve placée en dehors du temps et de l'espace. Elle est *une*, non pas à la façon d'un objet unique, dont nous ne reconnaissons l'unité que par contraste avec sa multiplicité possible, ni à la manière d'un concept qui est unique, pour avoir été abstrait de la multiplicité ; elle est *une*, parce qu'elle est étrangère au principe d'individuation, c'est-à-dire à toute multiplicité possible. Dès lors, si la volonté est une et indivisible, il ne faut pas croire qu'il en existe une petite partie dans la pierre, et une plus grande dans l'homme, vu que le rapport de la partie au tout appartient exclusivement à l'espace, et n'a plus de signification dès qu'on fait abstraction de cette forme de la connaissance : le plus et le moins ne concernent que les phénomènes. La volonté existe à un plus haut degré dans le végétal que dans la pierre, et dans l'animal que dans la plante ; et si sa manifestation visible a autant de dégradations qu'il en existe entre la plus pâle lueur crépusculaire et la plus éclatante lumière solaire, tous ces degrés d'objectivation ne touchent pas directement la volonté ; encore moins celle-ci est-elle atteinte par la pluralité de ses phénomènes à ces divers degrés, c'est-à-dire par le nombre d'individus de chaque forme, ou de manifestations isolées de chaque force ; car cette pluralité, nous le savons, a pour condition immédiate le temps et l'espace, formes qu'elle-même ne peut revêtir. Elle se

Digitized by Google

manifeste tout autant et tout aussi entièrement dans un seul chêne que dans des millions. Donc, unité de la chose en soi et multiplicité des phénomènes, telle est la première opposition entre le monde comme représentation et le monde comme volonté.

Une autre opposition entre les apparences et la réalité, c'est le caractère éphémère des unes et l'immutabilité ou plutôt l'indestructibilité de l'autre. Les phénomènes, soumis à la forme du temps, brillent un instant et s'éteignent ; ils sont successifs, et l'apparition des uns a pour condition la disparition des autres : ce sont des changements, et ce mot dit tout. Mais la volonté est en dehors du temps, et par suite du changement et de la destruction. Sa manière d'être est un éternel présent, un *nunc stans*, ce qu'on appelle l'éternité. Ici encore l'idéalisme nous fournit des lumières précieuses : il nous apprend que si, dans le monde des représentations, tout semble naître et mourir, ce n'est là qu'un vain jeu d'apparences, une illusion qui a sa source dans l'intelligence, et que l'être de toute chose est en dehors du temps. Spinoza a bien raison de dire, *sentimus experimurque nos aeternos esse ;* et les savants ajoutent, au simple point de vue de l'expérience, que rien ne périt. En effet, les forces de la nature sont éternelles. Ainsi, quand un pendule s'arrête, après des oscillations, s'imagine-t-on que sa pesanteur soit anéantie ? Non : son activité cesse seulement d'être visible pour nous. Il en est ainsi de l'électricité, de la chaleur, etc.; de même pour les végétaux et les animaux : les individus passent, les espèces restent. L'individu est l'expression dans le temps de l'espèce, qui est hors du temps. La mort est pour l'espèce ce que le sommeil est pour l'individu. Les espèces, comme d'ailleurs les forces naturelles, sont des idées, au sens platonicien du mot, c'est-à-dire des aspects de la volonté comme chose en soi ; les unes comme les autres représentent ce qu'il y a de durable dans le monde de la matière et dans le monde de la vie ; elles contiennent tout ce qui est, tout ce qui fut, tout ce qui sera.

Le contraste profond, qui existe entre le monde réel et le monde idéal, se continue par l'opposition de la nécessité de l'un et de la liberté de l'autre. Les phénomènes ne sont pensés et ne deviennent objectifs qu'en subissant la forme de la causalité ; or, comme *nécessité* signifie *rapport de cause à effet et rien de plus*, il s'ensuit que dans le monde des changements règne la nécessité. On dit parfois que la volonté chez l'homme n'a pas de *cause*, et on la qualifie de libre et d'indépendante. C'est vrai, mais il faut bien l'entendre. Il faut distinguer entre les phénomènes de la volonté et la volonté chose en soi. Les phénomènes de la volonté, ce sont nos actes, et nos actes procèdent avec une rigoureuse nécessité d'un motif agissant sur le caractère. Peu importent les noms que prennent les causes, qu'elles soient causes, excitations ou motifs, elles déterminent les conséquents d'une manière certaine et infaillible. « Schopen- » hauer, dit M. Ribot, avait sur ce point un *argumentum ad oculos.*

Digitized by Google

» Frauenstaedt raconte qu'un soir qu'ils buvaient ensemble un verre » de vin à l'hôtel d'Angleterre, au moment où il étendait son bras pour » prendre son verre, Schopenhauer l'arrêta brusquement et lui fit remar- » quer que cet acte volontaire ne différait pas essentiellement d'un choc » mécanique quelconque produit par une force aveugle ; dans les deux cas » il n'y a que les causes occasionnelles qui diffèrent : dans l'un, un motif, » un verre de vin perçu ; dans l'autre, une cause mécanique, mais toujours » la même nécessité. » L'individu empirique, la personne, est, comme toutes les autres manifestations de la volonté, soumis à la forme du phénomène, c'est-à-dire, au principe de raison. L'homme se croit libre dans chacun de ses actes, et s'imagine qu'il pourrait, à tout moment, commencer un autre genre de vie, et devenir un autre homme ; mais l'expérience l'éclaire, et il ne tarde pas à constater qu'il est esclave de la nécessité, et qu'en dépit de toutes ses résolutions et de toutes ses réflexions, il ne change pas sa conduite, et que, du commencement à la fin de sa vie, il est contraint de conserver ce même caractère qu'il réprouve, et, pour ainsi dire, de jouer jusqu'au dénouement le rôle dont il est chargé. Ce qui est vrai, c est qu'en soi la volonté est libre et indépendante ; car elle est affranchie, non seulement du temps et de l'espace, mais encore de la causalité et de la nécessité. Au monde idéal, théâtre de la nécessité, s'oppose le monde réel, théâtre de l'indépendance et de la liberté.

Si on ajoute que le monde réel est inconscient, tandis que le monde réel est conscient, on verra bien que ces deux mondes diffèrent *totogenere*. La volonté traverse, comme on sait, une série d objectivations successives et de plus en plus élevées ; impulsion obscure et sourde dans toutes les forces primitives dont les lois font l'objet de la physique et de la chimie, elle s'objective plus distinctement dans le règne végétal, et arrivée au degré supérieur de l'animalité, elle s'adjoint comme un auxiliaire, le cerveau et l'intelligence. C'est avec le cerveau que le monde comme représentation surgit subitement, avec toutes ses formes de temps, d'espace, de pluralité, de causalité et de nécessité. Ce qu'il importe de remarquer ici, c'est que l'intelligence n'est qu'un mécanisme supérieur, produit par la volonté et au service de la volonté : elle n'a rien d'essentiel, c'est un instrument, c'est un flambeau, c'est un reflet, rien de plus.

D'ailleurs la chose en soi, la volonté, le monde réel n'est pas l'absolu. « Nous l'avons appelée volonté, d'après la manifestation dans laquelle elle se fait connaître sous la forme la moins voilée ; mais par ce mot nous n'entendons rien autre chose qu'une x inconnue : en revanche, nous la considérons comme étant, au moins d'un côté, infiniment plus connue et plus sûre que tout le reste. »

Henri LAURET.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

JUVÉNAL

COMMENTAIRE EXPLICATIF ET CRITIQUE

Satire VII (Suite[1]).

II. — Misère des poètes (v. 35 à 98).

22 *Si qua aliunde putas rerum spectanda tuarum*
Præsidia atque ideo croceae membrana tabellæ
Implentur, lignorum aliquid posce ocius et quæ

22 *Si qua aliunde :* Par ailleurs que dans la générosité impériale. A partir de ce vers cesse toute espèce d'allusion à cette générosité et la satire ne nous offre plus que des doléances. Il suffit du reste de supprimer, avec cette formule de transition, les vers 20 et 21 qui ne tiennent pas à ce qui précède et de commencer au vers 3 : *jam celebres notique poetæ*, pour avoir une suite naturelle d'idées. Il est à peine douteux que les compliments à l'empereur (1, 2, 20 et 21), ont été ajoutés après coup et assez mal ajustés au reste, qui ne les justifie point. — *Spectanda*, leçon de P. Les Ms. interpolés ont : *exspectanda*. Ici au sens de : voir venir, partout ailleurs chez Juv. *spectare* = contempler, assister à un spectacle ; mais souvent, dans la bonne latinité : tenir compte, être tourné vers. Cf. Plaut., *Bacch.*, 1, 2, 1 : *Tacitus te sequor, spectans quas tute res hoc ornatu geras.* Cic., *Somn. Scip.*, 6 : *A quibus spectare gloriam... nullam potestis.*

23 Ce vers a donné lieu de bonne heure à des divergences d'interprétations. P., de première main, a *crocea..... tabella* et *implentur* au vers suivant ; le correcteur a écrit *croceae ;* l'un des schol. *tabellae* et *implentur*, l'autre suppose *impletur*, puisqu'il donne *membrana* du féminin, tandis que le premier le fait du neutre. *Crocea*, ensuite corrigé, a dû être entraîné par le mot suivant. Il faut écrire : *croceae membrana tabellae implentur*. Voir R. Beer, *Spicilegium Juvenalianum*, Leipzig, 1885, p. 71. La forme *membranum* et *membranulum* est justifiée par divers exemples[2]. Le mot désigne la feuille de parchemin qui, à cause de son

[1] Voir le *Bulletin* de décembre 1889.

[2] J'avoue que cette interprétation ne me satisfait qu'à moitié ; si je m'y range, c'est par déférence pour la critique du texte et la grande autorité de M. Beer. Il y a des raisons très sérieuses qui militent en faveur de *crocea membrana tabella impletur* (V. l'édition Mayor et la note de M. Munro à ce vers), que l'on peut traduire par : « Le parchemin est rempli par (sa) page jaune (Munro) », ou : « à l'aide du cadre (en bois) jaune ». D'abord *membrana* est la seule forme connue et usitée de Cicéron à Juvénal ; il faut descendre jusqu'à Apulée pour trouver *membranulum*, plus bas encore pour rencontrer *membranum*. Ensuite la détermination de *membrana*

Digitized by Google

prix assez élevé, ne sert d'ordinaire que pour relever au net ce qui a été écrit sur la *tabula cerata* avec le *stylus ;* mais le parchemin est employé aussi pour le brouillon ; cf. Hor., *Sat.*, II, 3, 2 : *membranam poscas scriptorum quaeque retexens ; A. P.* 389, et notre Quintilien, X, 3, 31. *Croceae tabellae* est un gén. déterminatif comme X, 125 : *conspicuae divina Philippica famae ;* le parchemin à la tablette jaune. Quant au mot *tabella*, il désigne originairement le cadre en bois sur lequel était coulée la cire qui devait recevoir les caractères tracés en creux. Cf. Ov., *A. Am.*, I, 437 : *cera vadum tentet, rasis infusa tabellis ;* ib. III, 489 : *verba vadum tentent, abiegnis scripta tabellis.* Le livre se composait ou d'un rouleau soit de parchemin, soit de papyrus, maintenu autour d'une baguette en bois ou en ivoire appelée *umbilicus ;* ou d'une suite de feuillets rattachés les uns aux autres et maintenus dans une gaîne de bois, quelquefois de parchemin plus résistant qui, par analogie avec le cadre de la tablette proprement dite, s'appelait *tabella* ou *tabula* ; ici, cette gaîne est de couleur jaune, peut-être en bois de sapin (Ovide) ou de citronnier. C'est ainsi que s'expliquent les vers de Martial 1, 2, 3 : *quos artat brevibus membrana tabellis*, et XIV, 192, où il dit que les *Métamorphoses* d'Ovide, il les possède : *in membranis*, tandis que leur masse assez considérable est maintenue par des tablettes, c'est-à-dire par une enveloppe correspondant à la reliure moderne : *haec tibi multiplici quae structa est massa tabella.* Cf. pour ce genre de livre, plus bas les vers 100 et 101 avec la note et, sur la question du livre chez les Romains en général : Birdt, *Das Antike Buchwesen*, notam. ch. 2, p. 58 et suiv.

[24] *Lignorum.* Comme Platon lorsque, gagné à la philosophie, il jeta dans le feu ses œuvres poétiques. Olympiod., *Vit. Plat.* : « Viens ici, Héphaistos, Platon a besoin de toi ! » Cf. V. Hugo. *Voix intérieures*, 22 : *Saisir dans la boîte aux ébauches Ces hexamètres nus, boîteux, difformes,*

par *croceae tabellae* a quelque chose d'étrange, sinon pour la grammaire, du moins pour la logique des choses. *Corpus extinctae dextrae* III, 48, que cite Heinrich, n'a rien à voir ici et doit être ponctué : *extinctae, corpus non utile, dextrae*, ce génitif complétant *mancus* par l'idée de *debilis*, tandis que *corpus* est une apposition. Mais l'explication de M. Munro adoptée par M. Mayor me laisse tout aussi perplexe, et le commentaire dont il l'accompagne ne me la rend pas plus acceptable. Comme elle ne servirait guère qu'à embrouiller encore les idées, je ne la reproduis ici qu'en résumé. Il me suffira de dire que « *le parchemin rempli par le moyen de sa page jaune, by means of its yellow page* », ne fournit au plus qu'une idée plausible, laquelle n'est établie par aucun texte. *Crocea tabella* désignerait une sorte de cahier de brouillon à l'aide duquel on remplirait successivement le livre en parchemin : *membrana.* Il y a une autre possibilité, c'est que *tabella*, par analogie avec la *tabella* scholaire, serait un cadre de bois, avec lequel on délimiterait, sur le parchemin, les pages successives à remplir par l'auteur lors de la rédaction définitive de son livre. Ce passage est un de ceux où notre ignorance de certains détails de la vie antique se complique d'une altération du texte, qui a peut-être eu cette ignorance pour cause : dans l'état actuel de la question, ce qu'il y a de mieux à faire est encore de garder le texte réputé le meilleur et d'en tirer un sens raisonnable : c'est ce que nous avons tenté de faire.

Digitized by Google

[25] *Componis dona Veneris, Telesine, marito;*
Aut clude et positos tinea pertunde libellos.
Frange miser calamum vigilataque proelia dele,
Qui facis in parva sublimia carmina cella,

gauches..... De tous ces corps hideux soudain tirant une âme, Avec ces vers si laids faire une belle flamme.

[25] *Veneris marito ;* périphrase pour *Volcano*. Sous l'influence de la philosophie stoïcienne, qui interprétait les dieux allégoriquement, le nom de ces dieux se substitue quelquefois, dans le langage vulgaire, à celui de l'objet dont ils sont les symboles. QUINT., VIII, 6, 24: *Volcanum pro igne vulgo audimus.* Pour Plutarque (*Isis et Os.*, 66), il y a là une véritable impiété Les poètes en ont donné les premiers exemples ; CAT., 36, 5 : *scripta tardipedi deo daturam felicibus ustulanda* De même chez Virgile, *En.*, I, 175 : *ereverem corruptam undis.* Cf. SERV., *En.*, VIII, 414 : *Volcanus... ignis est ;* et VII, 77 : *totis Volcanum spargere tectis-Telesinus*, sans doute le même que celui dont il est question chez Martial, VI, 50 : misérable tant qu'il exerça un métier honnête, opulent quand il fut devenu infâme. Parmi les philosophes expulsés de Rome par Domitien en 95, il y avait un Lucceius Telesinus, peut-être identique avec le personnage de Martial et de Juvénal.

[26] *Clude :* dans leur boîte, *scrinium* ou *capsa* — *Pertunde* = donne à manger, m. à. m : à percer d'outre en outre. Pour les teignes rongeant les livres. Cf HOR. *Ep.*, I, 20, 2 : *tineas pasces taciturnus inertes.* OV., *Pont.*, I, 1.72 : *conditus ut tineae carpitur ore liber.* MART., VI, 60, 7 : *Quam multi tineas pascunt blattaque diserti.* Ailleurs ce sont les rats qui font cette besogne ; JUV., III, 207 : *Et divina opici rodebant carmina mures.* LAFONT, VIII, 9 : *Ces rats qui les livres rongeants se font savants jusques aux dents.* Une épigramme latine d'un auteur inconnu dit le contraire : *Littera me pavit nec quid sit littera novi ; in libris vixi nec sum studiosior inde.*

[27] *Frange* Imité de Martial qui lui-même suit Calpurnius, IV, 23 : *Frange, puer, calamos et inanes desere musas ! Epig.* IX, 73, 9 : *Frange leves calamos et scinde, Thalia, libellos.* La leçon : *calamum* est celle de P., le correcteur : *calamos.* — *Vigilata proelia :* les combats, c'est à-dire le récit des combats épiques, fruit de tes veilles. De même OV., *Fast.*, IV, 109 : *Carmen vigilatum.*

[28] *Cella* désigne, dans la maison romaine, toute espèce de pièce petite, mal éclairée, où habitent les esclaves [*cella emptae nutricis* (*Dial. or.*, 28) ; *cella ostiarii*] et aussi les caves et autres servitudes [*depromere caecubum cellis avitis*, HOR., *Od.*, I, 37, 5, etc.] ; ici *galetas sous le toit ;* SEN., *Ep* , 18, 5 : *pauperum cellas* et MART., VIII, 14 : *at mihi cella datur non tota clusa fenestra, In qua nec Boreas ipse manere velit.* La correc-

Digitized by Google

Ut dignus venias hederis et imagine macra.
[30] *Spes nulla ulterior : didicit jam dives avarus*
Tantum admirari, tantum laudare disertos,

tion de Valois : *sella* est absurde. — Rem. l'antithèse : *parva sublimia.*

[29] *Venias* = *procedas ;* comme chez Ovide. *A. am.*, II, 161 : *Non ego divitibus venio praeceptor amandi.* VIRG., *En.*, V, 344 : *Gratior est pulchro veniens in corpore virtus.* — *Hederis ;* le lierre au feuillage toujours vert est un emblème d'immortalité ; par là il est la récompense des poètes. HOR., *Od.*, I, 1, 29 : *Doctarum hederae praemia frontium.* Cf. PERS., *Prol.*, 5 : *Quarum imagines lambunt hederae sequaces.* Dans les bibliothèques les œuvres d'un écrivain étaient placées dans un coffret : *scrinium* ou *capsa*, auprès duquel figurait son buste, etc. HOR., *Sat.*, I, 4, 21 : *Beatus Fannius ultro delatis capsa et imagine.* Ces bustes étaient d'or, d'argent ou d'airain (PLIN., *H. N*, 35, 9) ; mais on n'admettait généralement que l'image des écrivains morts ; une exception fut faite à la bibliothèque Palatine fondée par Asinius Pollion, en faveur de M. T. Varron. V. PLIN. le J. décrivant la villa de Silius Italicus, *Ep.*, III, 7, 8 : *multum ubique librorum, multum statuarum, multum imaginum... Virgilii ante omnes... — Imagine macra ;* l'épithète a un sens double : *maigre récompense* et *face amaigrie* par le travail et la misère. Au lieu d'un buste, il se peut qu'il s'agisse simplement d'un portrait dessiné sur la couverture ; v. MART., XIV, 186 : *Quam brevis immensum cepit membrana Maronem, ipsius et vultus prima tabella gerit.* Cf. la note au vers 23.

[30] *Spes ulterior.* V. la note au vers 1. — *Dives avarus ;* deux adj. dont l'un sert de substantif comme VIII, 49 : *Nobilis indocti* et IX, 3 : *Mollis avarus.* Dans les deux cas, *avarus* est le substantif, et l'épithète a un sens hypothétique.

[31] *Admirari... laudare.* — Ce thème qui n'est pas nouveau quand Juvénal l'exploite, a inspiré souvent les poètes après lui. A lire en entier, RÉGNIER, *Sat.*, IV, le poète toujours pauvre, surtout 1-19 ; 39-47 ; 151-160 avec un correctif que Juvénal ne nous offre point, c'est-à-dire la censure des poètes qui gâtent le métier. *Sat.* II, *les Poètes*, 122 et suiv. V. encore VAUQUELIN *de la* FRESNAYE, *La muse à jeun : Ce que tu sais ne vaut pas un denier. Les Muses sont filles de la disette ; les vers leurs fils, vrais frères de souffrète ; et les chantant on périrait de faim ; Nul ne voudrait leur apporter du pain. Tout son cœur met en ses vers le poète. Mais le richard son âme plus parfaite Met en son or, auprès duquel combien Pourrait valoir des muses tout le bien?* etc. — *Disertos ;* cet adjectif comme celui de *facundus* s'applique indistinctement, du temps de Juv., à quiconque tient une plume avec quelque talent. V. la note au vers 35. Le mot *disertus* qui, dans la langue de la rhétorique

Digitized by Google

Ut pueri Junonis avem. Sed defluit aetas
Et pelagi patiens et cassidis atque ligonis.
Taedia tunc subeunt animos, tunc seque suamque
[35] *Terpsichoren odit facunda et nuda senectus.*

cicéronienne est une sorte de diminutif de *eloquens* (*disertos se vidisse multos... eloquentem omnino neminem. Or*, 5, 18) désignait originairement l'homme au parler clair et nettement articulé. (Rad. *sero*).

[32] *Junonis avem;* même procédé de style que pour *Veneris maritus*, etc. Les raisons qui ont fait consacrer à Junon le paon ne sont pas très claires; peut être simplement parce que Samos, un des centres de son culte, produisait cet oiseau en abondance. (VAR., R. rus., III, 6, 2.). Les poètes le mirent ensuite en rapport avec la fable d'Argus (Mart.. XIV, 85, 2 : *Nunc Junonis avis, sed prius Argus erat*); puis les théories stoïciennes, identifiant Junon avec la voûte céleste, firent accepter la queue du paon comme un symbole du ciel étoilé : Ov., *Met.*, XV, 385 : *Junonis volucrem, quae cauda sidera portat.* — Cet oiseau est du reste, chez les auteurs romains, l'objet de réflexions plus ou moins philosophiques sur l'inutile beauté de son plumage; V. entre autres CIC., *de Fin.*, III, 18 : *nullam ab utilitatem, quasi ad quendam ornatum, ut cauda pavoni.* La comparaison de Juv. se rattache à cet ordre d'idées : le poète est un bel objet qui ne sert de rien, pas plus à lui-même qu'aux autres. — *Sed;* suppl. va pour un temps, mais... *Defluit:* s'écoule, passe. Cf. HOR., *Ep.*, II, 1, 158 : *Sic horredus ille defluxit numerus Saturnius* (a passé de mode) et I, 2, 42 : *dum defluat amnis*, que la rivière ait passé.

[33] Il est trop tard pour apprendre des métiers honnêtes, qui nourrissent à peu près leur homme, ceux de navigateur, de soldat et de laboureur; tous trois exprimés par métonymie, l'un à l'aide de l'élément, les deux autres avec l'instrument caractéristiques. Cf. XI, 5 : *dum valida ac juvenilia membra Sufficiunt galeae.*

[34 35] *Taedia..., senectus;* vers très expressifs : sauf *Terpsichoren* qui est assez inattendue; *subeunt :* se glissent dans; souvent avec *timor* et les sentiments inquiets ou sombres. Cf. XIV, 33 : *exempla... cum subeant animos* et 202 : *Nec te fastidia mercis Ullius subeant.*

[35] *Terpsichoren ;* Muse de la poésie érotique et de la danse, a pour emblème une robe ample et une cithare; ici prise d'une manière générale. AUS., Id. XX : *Terpsichore cithara affectus movet, imperat auget.* — *Odit;* cf. Ov., *Trist.*, II, 13 : *Si saperem doctas odissem jure sorores.* Le sentiment ici condensé par Juv. dans deux beaux vers, a souvent inspiré les poètes modernes; voir entre autres chez Gilbert, un Juvénal au petit pied, le morceau intitulé : *Le Poète malheureux*, où l'on relève plus d'un souvenir de cette VII[e] Satire, et chez Millevoye : *Le Poète mourant*, d'une sentimentalité que l'antiquité ne connaît point. Martial,

Digitized by Google

Accipe nunc artes. Ne quid tibi conferat iste
Quem colis, et Musarum et Apollinis aede relicta
Ipse facit versus atque uni cedit Homero

qui a des raisons toutes personnelles de se plaindre du peu de générosité que les grands témoignent aux poètes, donne à ses doléances une expression toute positive et quelque peu triviale ; III, 38, 7 : *pangentur carmina nobis; audieris, dices esse Maronis opus. Insanis; omnes gelidis quicumque lacernis sunt ibi, Nasones Virgiliosque vides.* Lui même borne le plus souvent ses demandes à celle d'un manteau neuf. VI, 82. Pline constate d'ailleurs, précisément à l'occasion de la mort de Martial (Ep. III, 21, 3), qu'il avait secouru naguère, que les belles traditions de générosité sont mortes : *Fuit moris antiqui eos qui vel singulorum laudes vel urbium scripserant aut honoribus aut pecunia ornare; nostris vero temporibus ut alia speciosa et egregia ita hoc imprimis exolevit-facunda et nuda :* pauvre malgré son savoir. Pour *facundus* voir le *Bulletin* de novembre 1889, p. 340, n. 4. Cf. d'ailleurs Ov., *Her.*, 9, 154 : *nuda senecta.*

Sommaire : Les riches se font poètes eux-mêmes pour se dispenser d'être généreux ; ou ils se bornent à prêter un local pour les lectures publiques. Or, il n'y a pas de vrai génie sans la sécurité de l'existence matérielle. Quand les grands aiment mieux entretenir des femmes et nourrir des ménageries, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait disette de talents. La gloire peut suffire à un poète fortuné comme Lucain ; mais la pauvreté réduit Stace à mendier les bienfaits d'un Paris en écrivant pour lui des livrets de pantomime.

[36] *Accipe.* Même sens que chez Horace., *Sat.*, I, 4, 36 : *Pauca accipe contra* et Juv., XV, 31 : *Accipe nostro Dira quod exemplum feritas produxerit aevo.* — *Artes*, les ruses ; sens fréquent. Cf. *En.*, II, 152 : *Ille dolis instructus et arte pelasga;* ib. I, 661 : *At Cythrea novas artes* etc. — *Iste*, démonstr. avec la nuance du possessif à la 2e personne.

[37] *Quem colis :* client à titre de patron. Le poète lâche ses divinités propres, cessant de fréquenter la demeure des Muses pour celle d'un protecteur riche. Ce temple est celui dont parle le Schol. d'Horace, *Sat.*, I, 10, 48 où se réunissaient les poètes pour y lire leurs œuvres. Il était situé auprès du portique d'Octavie, devant la porte Carmentale (Plin., XXXV, 5, 34). Martial, XII, 3, 9 ; fait allusion à une restauration dont ce temple aurait été l'objet sous Nerva. Il est possible cependant que Juv. vise le célèbre temple d'Apollon sur le Palatin qui avait une bibliothèque et une salle de lectures publiques comme annexes (Suet., *Aug.*, 29.) — *Aede relicta* : de même Démosthène chez Amnien Marcellin (XXX, 4, 6), s'attache à Lysias : *Academia cum Platone relicta.*

[38] *Ipse facit versus.* Les grands seigneurs, se livrant à la poésie,

Digitized by Google

Propter mille annos; et si dulcedine famae

sont très nombreux à Rome du temps de Pline le Jeune. Sur une quarantaine de personnalités littéraires citées dans sa correspondance, il y en a dix environ qui représentent ce que nous pourrions appeler « *le parti des ducs* »; ainsi Calpurnius Pison, Cornelius Lentulus, Passenus Paulus, Verginius Rufus, Vestricius Spurinna, etc., qui tous, plus ou moins, taquinaient la muse. Or quand les grands se font poètes pour leur compte, les poètes de profession sont dans le marasme, en vertu du principe : *Clericus clericum non decimat.* Stace et Martial, recevant des vers en retour de ceux qu'ils adressaient à de riches protecteurs, trouvent la plaisanterie mauvaise. *Silv.*, IV, 9 : *Est sane jocus iste, quo libellum misisti mihi, Gryphe, pro libello.* MART., VII, 46 : *Divitibus poteris musas elegosque sonantes Mittere; pauperibus munera pexa dato*, c'est-à-dire un manteau de laine bien moelleuse. Toutefois l'opinion que les lettres doivent mener à la fortune (cf. HOR., *Ep.*, II, 2, 51, *Paupertas impulit audax ut versus facerem*) et qu'elles sont l'apanage des petites gens, est encore dominante. V. PLINE, *Ep.*, VII, 22, 1, parlant d'un certain Cornelius Minicianus : *Natus splendide abundat facultatibus, amat studia ut solent pauperes.* Le Trimalcion de Pétrone est grotesque par les prétentions littéraires dont il fait étalage; mais il trouve des flatteurs pour l'y encourager. *Sat.* 137 : *Carmina con ponat, declamet, concrepet omnes et peragat causas sitque Catone prior.* Voir chez Macrobe, II, 4 et suiv., l'anecdote caractéristique d'Auguste et du poète grec, qui par un ingénieux détour réussit à extorquer le prix sonnant de ses vers, quand l'empereur avait cru le payer en distiques. — *Homero.* La suprématie littéraire d'Homère est un dogme qui n'a guère été contesté dans l'antiquité; voir comment, peu avant Juv., Quintilien lui a donné une expression en rapport avec la gravité du sujet, X, 46 et suiv.; et chez Juv. encore, XI, 180.

39 *Mille annos.* Le caractère grotesque du personnage résulte précisément du fait qu'il ne s'incline devant Homère qu'à raison de son antiquité. Il y a un jugement dérivant d'une considération analogue dans les vers de Volcatius Sedigitus (AUL.-GEL., XV, 24), sur les comiques latins : *Decimum, antiquitatis causa, Ennium.* Ici application plaisante de la théorie dont se moque Horace, *Ep.*, II, 1, 84 : *Si meliora dies ut vina poemata reddit, scire velim chartis pretium quotus arroget annus*, etc. — *Mille :* chiffre rond qui correspond assez exactement au temps où Juv. paraît avoir écrit cette satire. Le Schol. place Homère 160 ans avant la fondation de Rome, et 290 après la prise de Troie; 160+753+96 (année de la mort de Domitien) = 1009. — *Et si;* et non pas *at*, comme le veut Achaintre. Il y a gradation et non opposition : *Et si tu persistes*, malgré la pauvreté, séduit seulement par la gloire. — *Dulcedine famae :* La pratique des lectures publiques avait surexcité au plus haut point les

Digitized by Google

40 *Succensus recites, maculosas commodat aedes :*
Haec longe ferrata domus servire jubetur,
In qua sollicitas imitatur janua portas.

instincts de vanité littéraire. V. la lettre de Pline, V, 17, 2, sur la lecture des κατασταρισμοί par le jeune Calpurnius Pison, et II, 10 : *Imaginor enim qui concursus, quae admiratiote, qui clamor, quod etiam silentium maneat ; quo ego, cum dico vel recito, non minus quam clamore delector*... Sur ces lectures, v. le chapitre toujours jeune de NISARD, *Poètes latins de la décadence*, II, p. 320 et suiv., 3e édit. FRIEDLAENDER, *Moeurs rom.*, trad. VOGEL, IV, p. 69 et suiv.

40 *Succensus*. Cf. VIRG, *En.*, VII, 496 : *Laudis succensus amore*. — *Maculosas*, correction d'Heinrich, P., etc., ont *Maculonis*, *Maculonus*, qui ne peuvent être que des noms propres assez étranges. L'ami du poète ne met certainement pas à sa disposition la maison d'un tiers, mais la sienne ; et le Schol. a lu : *maculosas ;* car il explque : *Alii sordibus dix. Alii pictas*, ce qui signifie que l'épithète désigne, ou les taches sur les murs ou une décoration picturale. Le sens exact de *macula* est *toile d'araignée ;* v. PLIN., *H. N.*, XI, 24 : *Maculas... paribus semper intervallis... implicat (aranea)*; d'où *maille* en français, *Masche* en allemand. Il s'agit donc d'une maison inhabitée (v. le vers suiv.) dont les murs sont tapissés de toiles d'araignées ou simplement convertes de taches humides et salpêtrées. — *Commodat ;* met à la disposition. Titinius Capito ouvrait ainsi sa propre maison aux poètes désireux de se faire entendre (PLIN., *Ep.*, VIII, 12 : *Domum suam recitantibus praebet*); de même Messala Corvinus chez Sénèque le Rhet., *Controv.* 6, 27, et Stella chez Martial, IV, 6 : *Qui compositos metro Tibulli in Stellae recitat domo libellos.* A défaut d'une maison d'amis, il y avait des locaux exprès, avec installation convenable, moyennant finances. V. TAC., *Dial. Or.*, 9 : *Domum mutuatur* (poeta) *et auditorium exstruit et subsellia conducit et libellos dispergit.*

41 *Longe* : depuis longtemps. Cf. HOR., *Od.*, II, 20, 4 : *Neque in terris morabor longius* De même *longum*, VI, 65 : *Longum Attendit Thymele ;* peut-être : *située au loin*, comme chez Martial, III, 58, 51 : *Rus hoc vocari debet an domus longe* – *Servire* = *in usu esse* dérivation du sens : *in ditione esse.*

Ferrata : muni à l'intérieur de barres de fer ; *repagula*, avec lesquelles on fermait toutes les maisons de Rome durant la nuit, l'insécurité étant grande ; à plus forte raison, les maisons inhabitées, comme celle dont il s'agit ici. V. MARQUARDT-MOMMSEN, *Handb.*, etc., VII, p. 230. Une ancienne conjecture : *feriata* = *abandonnée*, est curieuse.

42 *Janua*, origin. désigne toute espèce de jour et d'ouverture ; *Janus* et *Jana*, devenue *Diana*, sont les divinités qui donnent la lumière à la

Digitized by Google

maison antique, que l'absence du verre rendait d'une construction si difficile. Cf. pour *janua* = ouverture, VIRG., *En.*, VI, 106 : *Quando hic inferni janua regis dicitur.* — *Porta* désigne surtout les portes des villes; les Romains en dérivaient le sens de *portare*, parce qu'en traçant avec la charrue le *sulcus primigenius*, ou enceinte sacrée, le fondateur la portait plus loin à l'endroit réservé pour les ouvertures, qui restaient profanes. (V. FESTUS, *Sulcus*, p. 243; P. DIACRE, *Primigenius*, p 127, etc) — *Sollicitas* : des portes qui ont un air (*imitatur*) inquiet, comme celles d'une place assiégée, et non, comme veut le Schol. : *Cum fuerint clausae domini calamitate.* Nous avons des dictons qui rappellent cette expression : *Poli comme une porte de prison* ou *de grange.*

J.-A. HILD

(*A suivre.*)

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie Millet, Descoust et Pain.

Digitized by Google

FÉVRIER 1890. HUITIÈME ANNÉE. — N° 2.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Une session extraordinaire de licence s'ouvrira, le 15 avril prochain, à la Faculté des lettres de Poitiers. Les épreuves commenceront à 7 heures du matin par la composition française.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 5e SÉRIE (du 1er mars au 1er avril).

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION LATINE. — Utrum recte Rigaltius (Nic. Rigault, intendant de la province de Toul, mort en 1654), Satiris Juvenalis quas accuratissime edidit an. 1616 (Lutetiae, ex typogr. Rob. Stephani) praefatus, scribere potuit : *Inter Horatium et Juvenalem non satirae sed stili ratione discrimen ?*

DISSERTATION FRANÇAISE. — Montaigne dit : « Les exemples nous apprennent que l'estude des sciences amollit et efféminе les courages plus qu'il ne les fermit et aguerrit ». (Livre I, chap. XXIV).

Vous discuterez cette pensée.

QUESTION DE GRAMMAIRE. — Propositions conditionnelles, en latin et en grec.

THÈME GREC. — Être de naissance et de qualité, selon les hommes, c'est être né de personnes considérables dans l'ordre du monde. Mais cette naissance ne donne par elle-même aucun avan-

Digitized by Google

tage ni d'esprit ni de corps; elle n'ôte aucun défaut, et l'on en voit d'aussi grands dans les personnes de qualité que dans les autres. Il n'y a donc aucune raison solide qui rende les personnes de qualité plus estimables par là que ceux qui ne le sont pas. Cependant, parce qu'il faut qu'il y ait de l'ordre parmi les hommes, on a établi avec raison, en certains lieux, que ces personnes seraient préférées aux autres et jouiraient de certaines prérogatives d'honneur.

Si l'on en demeurait là, il n'y aurait rien que de juste dans l'idée que nous avons de la qualité, mais on n'y demeure pas. On fait de cet ordre arbitraire, et établi par les hommes sans aucune raison prise des personnes mêmes, un ordre naturel et indispensable, et l'on s'accoutume à le regarder comme quelque chose d'attaché à l'être de ceux à qui on donne cette préférence.

(Nicole, Discours où l'on fait voir combien les entretiens des hommes sont dangereux, IIe partie, chap. IV, § 2 et § 3.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

Examiner les différentes critiques dirigées contre l'observation psychologique.
Théorie de Descartes sur la certitude.

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE. — 1° Périclès;
2° Ministère de Turgot.

GÉOGRAPHIE. — La Hollande et ses colonies (géographie commerciale).
La Tunisie.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — *Préface* de JUSTIN, moins les deux dernières phrases

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Romains*, chap. IV : « Les Carthaginois avaient plus d'expérience sur la mer.. ceux d'Auguste, plus légers, les attaquaient de toutes parts. »

THÈME GREC. — FÉNELON, *Lettre à l'Académie*, chap. VI, second alinéa : « Pour la tragédie... qui fait tant de ravages. »

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Thème anglais.

Il y a plusieurs manières d'agir puissamment sur les assemblées. C'est de s'adresser, ou à leur logique par le serré des raisonnements, ou à leur esprit par la vivacité et le piquant des mots, des allusions et des réparties, ou à leurs cœurs par les émotions de la sensibilité, ou à leurs passions par la véhémence des invectives, ou à leur imagination par l'éclat des figures oratoires. Mais le plus souvent c'est par la figure c'est par l'image que l'éloquence produit ses plus grands effets. La prosopopée des guerriers morts à Marothon,—les citoyens romains attachés sur l'infâme gibet de Verrès, — la nuit, la nuit effroyable où la mort d'Henriette retentit comme un coup de tonnerre, — la poussière vengeresse de Marius, — de l'audace, de l'audace, et toujours de l'audace. — la République qui, comme Saturne, dévore ses enfants, — la voix éclatante des lacs et des montagnes, le char qui porte les funérailles de l'Irlande, — le turban qui marque sur la carte la place de l'empire turc, — l'Algérie, dont le fruit ne se présente pas même en fleur sur l'arbre arrosé de notre sang, — les pères de la Révolution, ces nobles esprits qui se penchent du haut des cieux, — c'est là de l'éloquence d'images.

Digitized by Google

Thème allemand.

J'aime bien mieux la prose de Molière que ses vers. Par exemple, l'*Avare* est moins mal écrit que les pièces qui sont en vers. Il est vrai que la versification française l'a gêné ; il est vrai même qu'il a mieux réussi pour les vers dans l'*Amphitrion*, où il a pris la liberté de faire des vers irréguliers. Mais en général il me paraît jusque dans la prose ne parler point assez simplement pour exprimer toutes les passions.

D'ailleurs, il a outré souvent les caractères. Il a voulu, par cette liberté, plaire au parterre, frapper les spectateurs les moins délicats, et rendre le ridicule plus sensible. Mais, quoiqu'on doive marquer chaque passion dans son plus fort degré, et par ses traits les plus vifs, pour en mieux montrer l'excès et la difformité, on n'a pas besoin de forcer la nature, et d'abandonner le vraisemblable. Aussi, je soutiens qu'un avare qui n'est point fou ne va jamais jusqu'à vouloir regarder dans la troisième main de l'homme qu'il soupçonne de l'avoir volé.

Un autre défaut de Molière, que beaucoup de gens d'esprit lui pardonnent, et que je n'ai garde de lui pardonner, est qu'il a donné un tour gracieux au vice, avec une austérité ridicule et odieuse la vertu.

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

« Prétendre enseigner une langue étrangère à ton fils avant qu'il connaisse sa propre langue, c'est vouloir lui apprendre à aller à cheval avant qu'il sache marcher » (Coménius).

Apprécier cette pensée, et montrer le profit que le professeur d'allemand ou d'anglais peut tirer de la connaissance que ses élèves ont du français.

Le jeudi 13 mars, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude allemand.

Le jeudi 20 mars, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude anglais.

CORRIGÉ DU DERNIER THÈME GREC[1]

Οἱ μὲν Ἰνδοὶ πεφύκασιν ἄνανδροι· οἱ δὲ τῶν Εὐρωπαίων παῖδες οἱ ἐν τῇ Ἰνδικῇ γεγενημένοι τὴν ἀνδρείαν ἀπολλύασι[2] τὴν τῷ ἐπιχωρίῳ κλίματι[3] προσεχούσαν. Πῶς οὖν αὐτῶν ταῖς δειναῖς πράξεσι, τοῖς τε ἔθεσι καὶ ταῖς ἀπηνέσι κολάσεσι ταῦτα συμφωνεῖ ; Ἐκεῖ γὰρ οἱ μὲν ἄνδρες ὑπερφυῶς ἑαυτοὺς βασανίζουσιν, αἱ δὲ γυναῖκες ἑαυτὰς αὐταὶ κατακαίουσιν· μεγὰ δὴ θάρσος ὡς πρὸς τοσαύτην ἀθυμίαν.

Ἡ γὰρ φύσις, ἡ τοὺς ἀνθρώπους ἐκείνους οὕτως ἀσθενεῖς καὶ διὰ τοῦτο δειλοὺς ποιήσασα, διανόησιν αὐτοῖς προσέδωκεν οὕτως ὀξεῖαν ὥστε πάντα καθ' ὑπερβολὴν θαυμάζειν. Ἐκ δὲ τῆς αὐτῆς τῶν ὀργάνων ἀβρότητος, τόν τε θάνατον καὶ ἄλλα

[1] Voir le texte dans le *Bulletin* de décembre 1889.

[2] Et non ἀπολλῦσι, comme le permet Chassang; voir *Tournier* et *Riemann*, Premiers éléments de grammaire grecque, § 97.

[3] Nous employons ici par exception un mot qui appartient à la langue alexandrine, τὸ κλίμα, à cause du sens précis que Montesquieu attachait au terme de climat.

Digitized by Google

πολλὰ μᾶλλον τοῦ θανάτου δεδίασι, καὶ αὐτῷ τῷ αἰσθητικῷ, δι' ὃ πάντας ἀποφεύγουσι τοὺς κινδύνους, τούτῳ προτρέπονται ἐπὶ τὸ πάντας ἐπιμένειν [1].

Ὡς οὖν καλὴ παιδεία ἀναγκαιοτέρα πώς ἐστι τοῖς παισὶν ἢ τοῖς νοῦν ἀκμάζουσιν, οὕτω καὶ οἱ κατοικοῦντες ἐκεῖ λαοὶ μᾶλλον δέονται νομοθέτου σώφρονος ἢ οἱ ἡμέτεροι· ὅσῳ γὰρ ῥᾷον καὶ ἰσχυρότερον ἐκπλήττεταί τις, τοσούτῳ μᾶλλον συμφέρει ἐπιτηδείως ἐκπλήττεσθαι, καὶ μηδὲν ψευδὲς ἀποδέχεσθαι καὶ τῷ λόγῳ ἕπεσθαι.

Pour ce qui concerne les principales particules de liaison, il suffit de remarquer la suite logique des idées de l'écrivain. Dans le premier paragraphe, le problème est posé; le second en contient l'explication, le troisième donne la conclusion politique : aussi est-il naturel de commencer le second (celui de l'explication) par γάρ, et le troisième (celui de la concluson) par οὖν.

L. A.

PLAN PROPOSÉ POUR LA COMPOSITION FRANÇAISE

DE LA 2e SÉRIE [2] :

« Les délicats sont malheureux :
Rien ne saurait les satisfaire. »

(La Fontaine, *Fables*, l. II, f. 1).

Chercher ce que La Fontaine a entendu par ces mots, et apprécier sa pensée en s'appuyant sur des exemples tirés de la vie quotidienne et de l'histoire littéraire.

On cite souvent ce mot en l'appliquant à *la sensibilité du cœur*. Est-ce ainsi que l'a entendu La Fontaine, ou bien ne faisons-nous pas pour ce proverbe comme pour d'autres que nous avons tirés des écrivains et que nous avons détournés de leur sens original?

I.

Ces deux vers servent de moralité à la 1re fable du livre II. Le *titre* indique déjà quelle espèce de gens sont désignés par le terme de « déli-

[1] On observera que chacune des trois phases de ce développement a pour sujet un nom abstrait (nature, délicatesse, sensibilité). On peut conserver le premier comme sujet, car l'on trouve souvent, dans les auteurs grecs, le mot φυσίς remplissant le rôle d'un véritable nom de personne. Quant aux deux autres qui désignent des qualités, il ne serait nullement conforme à l'esprit de la langue leur faire régir toute la phrase.

[2] Extrait d'une conférence faite le 12 février 1890.

Digitized by Google

cats », il s'agit de « ceux qui ont le goût difficile ». — Le *récit*, qui est une vraie petite comédie, les met en scène. A trois reprises différentes ils interrompent brusquement le poète qui n'arrive à les contenter d'aucune façon, ni par ses réflexions sur ses fables, ni par sa tentative épique, ni par son commencement d'idylle. Les deux premières fois il fait preuve de bonne grâce, il perd patience la troisième, et, à la fin, renversant spirituellement les rôles, au lieu de se plaindre de ses ennemis, il les plaint eux-mêmes : « Les délicats sont malheureux... ». Il est donc question des *critiques toujours mécontents*, des *faux délicats en littérature*, et la *pitié* qu'il leur témoigne est tout *ironique*.

II.

Mais La Fontaine parle-t-il en général, ou a-t-il en vue certains de ces contemporains ? — Remarquons d'abord que cette fable est imitée de la VII^e^ du IV^e^ livre de *Phèdre*. Le poète latin s'adresse à « l'homme au nez fin, qui déchire ses écrits »

Tu, qui, nasute, scripta destringis mea,

et, pour essayer du nouveau, chaussant Ésope du cothurne, il célèbre en haut style l'expédition des Argonautes, et le premier vaisseau qui sillonna les flots inhospitaliers du Pont-Euxin, pour la ruine des Grecs et des Barbares. — « C'est insipide, reprend le critique, il y a en outre une erreur, car Minos bien auparavant avait traversé la mer Égée. » — Alors, prenant l'offensive à son tour, l'auteur s'emporte plaisamment contre ces « Catons », contre ces « dégoûtés, ces sots, qui, pour être réputés gens de goût, querellent ciel et terre ».

« Qui stulti nauseant,
Et, ut putentur sapere, cœlum vituperant. »

On voit que La Fontaine a imité de près son modèle, et qu'il a su faire passer dans ses vers quelque chose de la spirituelle impatience de Phèdre contre les délicats de son temps, héritiers directs de ceux qui s'étaient déjà attiré les railleries d'Horace.

III.

Cependant notre poète ne s'est point borné à une simple imitation littéraire. On sent bien qu'il est animé par des *souvenirs personnels*, et qu'en traduisant une fable du I^er^ siècle, il vise les délicats du XVII^e^. Toute époque a les siens, mais surtout celles où le goût public se trouve

Digitized by Google

particulièrement affiné. — La Fontaine n'a guère eu à en souffrir par lui-même, car on ne peut vraiment lui donner comme ennemis tous les gens qu'il étonna en mettant en vers les fables d'Ésope (dont on ne concevait alors la traduction qu'en prose), non plus que son ami Patru qui lui déconseillait cette entreprise. Mais il prévoyait et devinait les dédains et les critiques des délicats, et *il prenait les devants avec eux.* — De plus, il avait vu ses amis subir leurs attaques, *Molière* tout le premier, lui dont la franchise et la verve prêtaient naturellement le flanc à leurs chicanes ; nous retrouvons dans la fable comme un écho des confidences qu'il recevait, vers ce même temps, de ses trois illustres intimes, Molière, Racine et Boileau, dans le petit appartement de la rue du Vieux-Colombier. En l'année 1668, La Fontaine donne donc la main à Molière qui avait entrepris depuis quelques années une campagne réglée contre ses ennemis littéraires : sans compter le *Misanthrope* (1666), où il n'oublie pas de les attraper en passant, le grand comique les avait fait monter sur la scène et, bafoués en public dans sa *Critique de l'École des Femmes*, qui est une vraie satire des faux délicats de cette époque (1663). On peut donc, avec quelques passages de cette pièce, compléter sûrement les traits si sobres de la peinture de La Fontaine.

IV.

Le délicat de la fable se peint, sans le savoir, lui et ses semblables, par sa *triple interruption :*

1. D'abord, il traite les fables de « cinq ou six contes d'enfants ». De même, Phèdre nous montrait certaines gens qui « répugnent à la lecture de ce genre de bagatelles ».

Hoc *jocorum* legere fastidis genus (v. 2).

Ce *dédain d'un genre* tout entier, ne le trouvons-nous pas également dans la *Critique de l'École des Femmes*, chez le pédant Lysidas, qui traite les comédies en général de « bagatelles » et de « sottises », et qui réserve toute son admiration pour « les pièces sérieuses » et « les grands ouvrages », c'est-à-dire les tragédies, au risque de s'attirer une verte réponse du chevalier Dorante (sc. VII)? — Au XVII^e^ siècle tout est soumis à la hiérarchie, les lettres comme la société, et il n'est pas rare de rencontrer ce mépris pour certains genres, qui sont considérés comme les roturiers et les vilains de la littérature. — Beaucoup de gens, dupes des apparences, n'apercevaient pas qu'un cadre modeste peut enfermer d'aussi habiles peintures qu'un autre plus solennel. — La critique, depuis, s'est faite moins difficile, et elle ouvre les bras à toutes les manifestations de la pensée jusqu'aux chansons en patois, ce qui eût fort étonné

Digitized by Google

nos pères. *La dédaigneuse proscription de certains genres* semble avoir fait son temps.

2. Ce qui est immortel, c'est l'habitude de *ne juger une œuvre que par le détail* : ainsi fait le censeur de La Fontaine quand il arrête l'élan du poète, à cause des rimes de « priant » et de « amant », sans rendre nulle justice à la douceur et à l'harmonie de l'idylle commencée ; ainsi le critique de Phèdre, condamnant un brillant morceau épique pour une erreur de date. Il appartenait à Molière de trouver un mot à jamais célèbre pour attacher le ridicule à cette étroitesse d'esprit : « Tarte à la Crême ! » Voilà tout ce que Dorante et Uranie peuvent tirer du marquis de la Critique, quand ils lui demandent de dire pour quelles raisons il n'approuve point l'*École des Femmes* (sc. VII). — C'est le principal travers des faux délicats ; ils s'arrêtent et s'accrochent, pour ainsi dire, à un détail, regardant plus aux mots qu'aux choses, et parmi ceux-là, pesant les insignifiants plus que les essentiels. — A cette époque, le reproche allait aux successeurs et aux contrefacteurs de l'hôtel de Rambouillet, aux salons et aux pédants, aux précieux et aux puristes, dont la race ne paraît pas éteinte aujourd'hui. Anciens ou modernes ils auraient dû méditer le conseil si juste que leur donne Molière par son fidèle interprète de la Critique : « Laissons-nous aller de bonne foi aux choses qui nous prennent par les entrailles, et ne cherchons point de raisonnements pour nous empêcher d'avoir du plaisir » (sc. VII, Dorante).

3. Enfin, il est un moyen plus facile encore de critiquer, c'est de *condamner sans alléguer aucune raison*

» Hoc quoque insulsum est »

disait-on à Phèdre (v. 17).

« Il vous sied mal d'écrire en si haut style. »

objecte-t-on à La Fontaine ; et le Marquis à son tour, interrogé pourquoi la fameuse comédie lui paraît détestable, commence par s'écrier : « Elle est détestable parce qu'elle est détestable ! » (sc. VI).

C'est l'exécution sommaire.

V.

Cette fausse délicatesse du goût peut, semble-t-il, naître de diverses *sources*.

1. Chez un petit nombre elle vient d'une *susceptibilité naturelle* du ugement : de même, certaines personnes ont un odorat si sensible qu'elles souffrent étrangement de certaines odeurs qui sont indifférentes ou agréables à la plupart.

2. Cette disposition peut être *acquise*, et résulter de l'excès d'analyse. Dans ce cas, c'est une sorte de fatigue et presque de maladie de l'intel-

Digitized by Google

ligence : à peu près inconnue au XVII[e] siècle, elle est devenue fréquente en notre temps de dilettantisme. C'est un écueil de la grande culture de l'esprit.

3. La cause la plus commune est encore la *vanité*, vanité du jugement ou vanité de science. — On aime à se placer dans l'aristocratie de l'esprit, et l'on crierait volontiers, du haut de sa loge, comme cet insolent gentilhomme du bel air : « Ris donc, parterre! » *Crit.*, sc. VI). Célimène qui connaît les hommes, sait bien démasquer ce « malcontent » de la littérature, qui n'est au fond qu'un vaniteux ; c'est Damis, « son ami » :

« Il veut voir des défauts à tout ce qu'on écrit,
Et pense que louer n'est pas d'un bel esprit,
Que c'est être savant que trouver à redire,
Qu'il n'appartient qu'aux sots d'admirer et de rire.
...Et les deux bras croisés, du haut de son esprit,
Il regarde en pitié tout ce que chacun dit. »

(*Misanth.*, acte II, sc. IV, 639 et sq.)

VI.

L'opposé de la délicatesse excessive est la faculté de *l'admiration*, qu'il importe de conserver dans toute sa fraîcheur ; car elle est utile à la santé de l'esprit et procure de vrais plaisirs. La Bruyère le dit avec sa concision ordinaire : « *Le plaisir de la critique nous ôte celui d'être vivement touché de très belles choses.* »

Telle est la leçon de goût que nous donnent à l'unisson La Fontaine et Molière : dans la bouche de celui-ci elle paraît bien quelque peu intéressée, mais elle prend une singulière autorité chez le fabuliste qui, artiste en fin et ciseleur du détail, nous apprend à juger les œuvres largement et par l'ensemble.

L. A.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

L'INSCRIPTION D'AQUINUM

ET LA

BIOGRAPHIE DE JUVÉNAL

Réponse à M. J.-A. HILD.

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai lu les observations que M. Hild a bien voulu faire à propos de ma thèse, dans laquelle j'ai exposé qu'il faut séparer l'auteur de l'inscription d'Aquinum du Satirique.

Digitized by Google

Aussitôt un vif désir s'est emparé de moi de relever le gant que m'a jeté l'érudit professeur de Poitiers. Avec une gracieuse courtoisie mon contradicteur m'a permis de profiter de la publicité de ce *Bulletin*.

Espérons que mes lecteurs, en lisant l'exposition de mes idées, n'oublieront pas que c'est un étranger qui leur parle, et c'est à cause de cette origine hollandaise que j'invoque la clémence de mes lecteurs français.

I.

Avant de commencer le débat, une déclaration personnelle ! Quoique j'eusse beaucoup aimé reconnaître M. Hild comme le père intellectuel de ma thèse, l'amour de la vérité me contraint de n'accepter pas cette paternité. C'est l'étude de la vie du poète elle-même, si pleine de contradictions, si hérissée de difficultés, si incohérente et se prêtant à tant d'explications, qui a fait naître les germes de mes doutes. Mes idées, au commencement vagues, ont été fortifiées par la remarque de Strack, et surtout par la lecture d'une étude magistrale du savant anglais Nettleship[1]. C'est lui qui, par sa manière claire et persuasive d'exposer la vie du poète, a beaucoup fortifié mon opinion. Il est le premier après Strack qui ait écrit ces mots : « Si réellement l'auteur de l'inscription est le poète. » Je suis bien heureux d'avoir pu trouver du moins quelqu'un qui ne se dresse pas menaçant, dans cette imposante phalange de savants que M. Hild a évoquée contre ma jeune audace.

Quelquefois, en lisant l'article de M. Hild, je me suis étonné de la manière dont il éclipse tous mes autres arguments pour ne mettre en évidence qu'un seul qu'il proclame alors comme représentant toute l'économie de ma thèse ; tantôt ma thèse trouve son point d'appui principal dans la question du tribunat[2], tantôt toute ma thèse « se ramène » en définitive à l'affirmation de la pauvreté du poète, fondée sur les » doléances de Juvénal dans ses Satires[3], tantôt je conclus de la correc- » tion « *auditor* » au lieu d' « *adjutor* », que l'inscription d'Aquinum ne peut pas s'appliquer au poète[4]. Tout lecteur impartial avouera que ces trois arguments ne sont qu'une petite partie de la série de témoignages que j'ai tirés, et des notices biographiques, et de la milice, et de la magistrature et du flaminium des deux Juvénals. C'est en ce même ordre que nous comptons nous disculper, là où M. Hild nous accuse d'exclusions systématiques, là où il me reproche de grandir les honneurs mentionnés dans l'inscription pour les opposer aux témoignages des

[1] *Journal of Philology*., 1888, p. 44.
[2] M. Hild, *Bulletin*, 1889, p. 339.
[3] Id., *id*., p. 343.
[4] Id., *id*., p. 340.

Digitized by Google

biographies ; ensuite nous tâcherons de jeter encore plus de lumière sur quelques points restés obscurs ou que je n'ai pas assez clairement exposés dans ma thèse et, enfin, nous tâcherons de faire triompher notre cause.

Nous avons d'abord à parler des sources de la biographie de Juvénal. Quoique M. Hild dise que j'ai fortifié son opinion sur les différentes notices et sur leur origine, je crains que sur ce point déjà une grande distance ne nous sépare. M. Hild m'a invité à choisir entre ces deux solutions : « ou toutes les biographies sont suspectes à cause de leur » provenance qui est inconnue, et sans autorité à raison de la méthode » qui les a calquées à l'aventure sur le texte mal compris des Satires... » ou il faut les accepter dans leur ensemble telles qu'elles sont, sauf à » en éprouver les détails à l'aide de ces documents [1] ».

Pour moi, il y a une troisième solution, que j'ai, je crois, assez clairement indiquée dans ma thèse. D'accord avec M. Hild, j'accepte une biographie primitive ; d'accord avec lui, je désire une critique sévère, mais les résultats de notre critique respective sont tout autres. La critique me mène à croire que nous possédons dans la première notice (publiée par M. Jahn, dite celle de Probus) une très bonne copie qui, digne de foi, nous rend parfaitement cette biographie primitive, tandis que M. Hild rejette aussi cette notice. Mon contradicteur donne la même valeur à presque toutes les notices, il juxtapose les faits mentionnés dans les différentes copies, tandis que moi je parviens, en critiquant, à mettre la vie de Probus hors de pair, et à indiquer la manière dont les autres biographies sont faussées et rendues souvent méconnaissables.

J'ai exposé la même idée dans ma thèse, et la preuve la plus éclatante que la notice dite de Probus est pour moi la seule source digne de foi est bien que je n'ai pas, comme MM. Ribbeck et Dürr, tracé une vie idéale, que ces savants ont composée au moyen de données puisées dans toutes les biographies ; mais moi j'ai copié la notice première de Jahn, en y ajoutant les faits absolument hors de doute sur la naissance du poète, et ce que nous apprennent les épigrammes de Martial et les vers de la satire XV et XIII [2].

Mais, me demandera M. Hild : Qui vous donne cette foi dans une biographie dont vous ne savez pas même le nom de l'auteur ? C'est par une double série d'arguments que nous sommes parvenus à ce résultat En premier lieu, parce que l'auteur de la première notice n'a pas pu tirer des Satires les faits qu'il mentionne ; en second lieu, parce que nous pouvons expliquer toutes les additions et tous les changements que nous rencontrons dans les autres biographies.

[1] P. 337.

[2] J'avoue avoir oublié le mot « *locupletis* » après « *alumnus* », mais veuillez relire la page 29 de ma thèse.

Digitized by Google

Permettez-moi quelques exemples des deux catégories d'arguments [1].

D'où le biographe de la notice qui nous occupe à ce moment aurait-il tiré « *filius vel alumnus locupletis libertini* »? Est-ce que cette désignation si précise « fils ou fils adoptif » n'indique pas que nous avons affaire à un biographe consciencieux, qui puise ses nouvelles autre part que dans les Satires?

Je crois que M. Hild conviendra lui-même que c'est une argumentation trop audacieuse de constater que les mots « *ad mediam fere aetatem* dérivent leur origine de ce simple mot « *facundus* », que nous lisons dans une des épigrammes de Martial, et d'où ensuite le biographe aurait tiré la légende d'un exil sous des apparences militaires, comme octogénaire. J'abuserais de la patience de mes lecteurs et de la libéralité de mes hôtes de ce *Bulletin* en traitant ici à fond la question de l'exil. Qu'une remarque me soit permise. Acceptons un moment qu'un jour un érudit des écoles du IIe au IVe siècle aurait voulu composer une biographie du poète alors en vogue. Soit qu'une rumeur vague fût parvenue jusqu'à lui, soit que l'exemple d'Ovide l'inspirât, soit qu'il trouvât des indices dans les derniers vers de la première satire, où l'ami prudent adresse ces paroles au poète trop fougueux :

I, 188 : *Tecum prius ergo voluta*
Haec animo ante tubas, galeatum sero duelli
Poenitet

Et où Juvénal répond :

Experiar quid concedatur in illos
Quorum Flaminia tegitur cinis atque Latina.

Soit même que les mots de la Satire XV « *ut ipse notavi* », lui inspirât la légende d'un exil en Égypte, soit que l'idée d'un service militaire le hantât et qu'il trouvât dans les vers 321-322 de la IIIe satire une précieuse indication, soit même qu'à leur avis il fallût à Juvénal l'auréole de l'exil? pourquoi n'aurait-il pas alors purement et simplement composé le récit de l'exil, pourquoi n'aurait il pas raconté que Juvénal avait succombé aux attaques néfastes d'un acteur qu'il avait offensé? pourquoi aurait-il ajouté qu'il n'a été puni qu'après avoir inséré ces vers célèbres (VII, 90, sqq.) :

Quod non dant proceres, dabit histrio, tu Camerinos
Et Baream, tu nobilium magna atria curas.
Praefectos Pelopea facit, Philomela tribunos.

Dans une nouvelle satire, pourquoi ce biographe minutieux aurait-il

[1] Dans les lignes qui vont suivre, nous défendrons une opinion diamétralement opposée à celle que M. Hild a émise à la page 30 de ses *Notes biographiques*.

« .. Nous nous apercevons aussitôt ou qu'elles (les notices) ne nous apprennent rien, ou que » ce qu'elles nous apprennent en dehors des satires est, peu s'en faut, démenti par elles ».

Nous insistons sur ce point, parce que nous croyons que c'est très utile de préciser la grande distance qui sépare nos opinions respectives.

Digitized by Google

ajouté : *erat tunc in deliciis aulae*, et « *venit ergo Juvenalis in suspicionem quasi tempora figura notasset* ». Mais il y a plus. Pourquoi ce biographe, selon M. Hild mal informé et ne basant ce qu'il raconte que sur des rumeurs vagues, aurait-il dit que Paris est l'auteur de l'exil, et pourquoi aurait-il précisément choisi ces trois vers de la VII^e^ satire? C'est une observation souvent répétée et qui a même inspiré les explications de Borghesi et Friedlaender[1], que Crispinus se prêtait beaucoup mieux comme auteur de l'exil, Crispinus le « *verna Canopi* », qui revient dans la V^e^ satire, la bête noire du poète.

Et pourquoi choisir ces vers qui au premier abord n'ont pas l'air d'une épigramme[2]?

Pourquoi cet exil d'un octogénaire, comme un exil en pleine carrière et dans la force de l'âge se prêterait beaucoup mieux à l'imagination de l'érudit, qui aurait composé cette biographie ?

Et enfin pourquoi cet exil militaire? Eh bien ! c'est bien clair, dit M. Hild, c'est parce que ces biographes se souvenaient d'un service militaire dans la force de l'âge du poète, mais nous nous demandons pourquoi le biographe n'a pas encore mentionné ce service au commencement de sa notice.

M. Hild ajoute : voyez les vers 320, 599, de la III^e^ satire : est-ce que ceux là n'ont pas inspiré cette idée d'un exil militaire? Mon contradicteur ne niera pas qu'après ce qu'il dit lui-même, qu'en lisant « *auditor* », il y a une coincidence de moins entre le poète et l'auteur de l'inscription, nous avons le droit de dire que, maintenant aussi, le rapport de ces paroles avec la biographie est devenu plus faible, et qu'il serait vraiment peu probable que l'auteur de la première notice se fût inspiré de ces vers.

Voilà quelques détails de la meilleure copie de la vie primitive, qui ne sont pas tirés des Satires et ne peuvent pas être nés dans l'imagination ardente d'un érudit du II^e^ au IV^e^ siècle ; venons maintenant à la seconde série d'arguments.

A notre grande joie, nous trouvons ici M. Hild de notre côté. Il a lui-même clairement expliqué la manière dont, au cours des temps, les biographies se sont corrompues. Il dit, page 5 : « Les copistes ont repro» duit (la vie primitive) à tour de rôle, le plus souvent de mémoire, tan» tôt en l'abrégeant, tantôt en y insérant des détails qu'ils dégageaient » eux-mêmes par une interprétation défectueuse des Satires. »

En faisant une exception pour la notice que nous venons d'examiner, c'est tout à fait notre opinion, et les exemples que M. Hild lui-même a donnés[3] pourraient trouver leur place ici même. Mais il y a encore une

[1] FRIEDLAENDER, *Sittengeschichte Roms*, III, p. 464

[2] VAHLEN, *Sitzungsberichte der Berliner Academie*, 1883.

[3] *Notes biographiques*, p. 35.

Digitized by Google

autre cause de dépravation. Sous Charlemagne et au moyen âge a pris origine un autre genre de notices biographiques, puisées celles-là dans les scolies, dites mineures, qu'on s'est accoutumé de nommer les Scolies de Cornutus [1].

Le meilleur exemple des notices tirées de ces annotations absolument suspectes, donne une notice que M. Rühl a copiée d'un manuscrit de Londres, et que M. Dürr a mentionnée sous le Nr II a (page 23) [2].

A cette même rubrique appartiennent la vie du MS du Vatican de Mommsen (VII de Jahn) et les notices, qui mentionnent l'exil en Écosse (V et VI de Jahn).

Un exemple bien clair de cette première méthode de dépravation nous est donnée déjà par la vie dite de Vossius (la IIe de Jahn) L'auteur de cette notice (qui ne se lit que dans un seul codex), a très négligemment lu son modèle, et l'a copié d'une manière fort incorrecte. Le copiste n'a pas compris que l'empereur qui a puni le poète n'est pas le même qui favorisa Paris. Quoiqu'en rendant presque textuellement le récit que nous lisons dans la première notice, il n'a pas compris le mot « *tunc* » et « *figura notare* » qui indiquent clairement qu'un autre empereur a banni le poète, que celui qui comptait parmi ses courtisans les plus puissants, le pantomime Paris : *Inde lacrimae!* Voici que le copiste superficiel fait exiler Juvénal sous le règne de Domitien, le fauteur de Paris, comme octogénaire, mais il avait oublié que la notice qu'il copiait et les Satires mêmes constataient que le poète vivait encore sous Hadrien, et il ajoute : « *Qui tandem ad Nervae et Trajani principatum supervivens senio et* » *taedio vitae properantem spiritum cum tussi exspuit.* » Faisons le total, alors nons avons un exil comme octogénaire à la fin du règne de Domitien (96) et une vie après l'exil jusqu'à 118. Voilà notre poète mourant à l'âge béni de 112 ans!

On pourrait expliquer de la même manière toutes les additions des autres biographies. Quant à ces additions, puisées des Satires, M. Hild en a donné lui même un excellent exemple, en expliquant les mots de la notice III de Dürr : « *Unde hic cum careret consuetis spectaculis et* » *ludis, qui Romae fiebant.* »

Ajoutons deux exemples de la manière dont au moyen âge ces biogra-

[1] La question de ces scolies dites mineures est loin d'être vidée. Je ne veux que noter ici que la Bibliothèque nationale de Paris contient un intéressant codex (n° 16698) du XIIIe siècle, que ni M. Jahn (Introduction à son édition de Persius, p. 116 sqq), ni M. Dürr, p. 27, ne mentionnent. Ce manuscrit contient un recueil d'annotations sur les satires de Juvénal, commençant au vers 155 de la IIe satire jusqu'à la fin. A quelques endroits, l'auteur a ajouté la mention : *Cornutus dicit, Cornutus scribit*, et, ce qui est le plus curieux, ce sont absolument les mêmes passages que ceux que le Ms de Berne indique avec les mêmes mentions.

[2] M. Dürr, en publiant toutes les notices, suit le même chemin pour indiquer en critiquant la dépravation graduelle de ces copies. En général, M. Dürr néglige le grand nombre de Ms de la Bibliothèque nationale (cf. notre thèse, p. 77).

Digitized by Google

phies se sont formées. La notice critiquée par M. Hild et que M. Mommsen a copiée d'un codex au Vatican, en donne un exemple; nous ne lisons dans un MS de Vienne et dans un MS de la Bibliothèque Nationale nr 8070 que le commencement, repêché sans aucun doute d'un recueil d'annotations, tandis que le codex 9345 de la Bibliothèque Nationale ne donne que la fin.

La notice mentionnant l'exil écossais trouve, comme nous l'avons exposé [1], son origine dans une annotation d'un MS de Londres.

De la même manière, on pourrait expliquer les différentes parties de toutes ces biographies, postérieures à celle de Probus ; c est donç parce que les faits mentionnés dans la première biographie ne peuvent pas être expliqués et que l'explication de ceux des autres notices saute aux yeux que nous croyons avoir le droit de rester dans le chemin que nous avons suivi en défendant notre thèse, c'est-à-dire d'accepter la première biographie et de rejeter les autres. Mais, se fait entendre mon contradicteur « vos exclusions sont arbitraires ». Cette accusation serait grave si elle était fondée : tâchons de nous disculper! M. Hild dit [2] que tandis que je ramène à satiété que Juvénal est le fils d'un affranchi, qu'il est resté à Rome, en déclamant « *ad mediam fere aetatem* », et qu'il n'a été militaire que dans ses vieux jours, je ne parle pas des autres faits cités par les biographes, c'est-à-dire de la mention de la première notice, que le père de Juvénal a été riche, ensuite du titre de chevalier romain, puis qu'il fut dans l'armée romaine, sans désignation de date, tribun ou préfet d'une cohorte, qu'il commença par se taire au début de sa carrière, et qu'ensuite seulement il se voua à la déclamation

De ces omissions une seule se rapporte à la biographie dont j'ai indiqué la valeur, c'est la mention des richesses du père. Que M. Hild veuille relire la page 29 de ma thèse et il y verra que j'ai constaté le témoignage de la première notice en y opposant ce que je crois que les Satires nous apprennent.

Les autres omissions se rapportent non seulement à des notices que j'ai moi même dépréciées, mais dont M. Hild lui-même a indiqué le peu de valeur.

Quant aux paroles que le poète se taisait dans le commencement de sa carrière [3] nous ne les lisons que dans une notice dont M Hild a si justement critiqué la fin, c'est la troisième biographie de Jahn, qui finit ainsi : « *Tandem Roma cum veniret et Martialem suum non videret.*

[1] Notre thèse, p 10

[2] M. Hild, p. 337.

[3] L'origine de ces mots, *prima aetate siluit*, doit sans doute être cherchée dans la mention de la notice I : *Tamen bene diu ne modico quidem auditorio quicquam committere ausus est.* Un copiste pressé a changé ces mots de place et les a transportés au commencement de la carrière du poète, tandis que la notice I les place après les années de déclamation.

Digitized by Google

Tristitia et angore periit anno aetatis suae altero et octogesimo ».

Les autres faits que j'aurais omis se lisent tous dans les biographies V et VI de Jahn. Je prie M. Hild de relire les pages 7 et suivantes de ma thèse, là il trouvera expliqué pourquoi je crois avoir le droit de déprécier ces notices qui nous racontent l'exil en Écosse, là j'ai montré qu'elles ne sont pas antérieures à la vie tirée des Scolies dites mineures, c'est-à-dire au temps de Charlemagne, là j'ai mentionné les chroniques de Richardus et de Ricobaldus. C'est M. Hild lui-même qui exprime sa joie que j'ai trouvé des arguments pour constater l'origine biblique de cette version du récit de l'exil[1] : par ses paroles mêmes M. Hild indique qu'il est d'accord avec moi, que nous ne devons pas avoir confiance dans ces notices, qui commencent en mentionnant la dignité équestre, qui poursuivent en parlant d'un service militaire sans date, et qui finissent par la légende de l'exil en Écosse[2].

M. Hild ne fera pas d'objections, je présume, quand je constate que la dignité équestre de l'auteur de l'inscription est bien mieux justifiée que ce récit né dans le cerveau d'un moine; en outre, dans ma thèse, j'ai scrupuleusement contrôlé si réellement ce témoignage est affirmé par les faits, et puis, j'ai souvent eu l'occasion de protester contre la combinaison d'un exil militaire et du service du tribun de la première cohorte des Dalmates[3].

C'est donc avec une conscience libre, je crois, que je puis constater qu'en matière d'exclusions systématiques, j'avais le droit d'exclure et de combattre des témoignages si suspects. Là, du moins, j'ai sans parti pris et sans opinion préconçue mis en avant une vérité que mon contradicteur lui-même proclame hautement.

Je crains d'avoir été beaucoup trop long et même d'avoir conduit mes lecteurs par des sentiers extrêmement arides, mais pour éloigner les ronces que M. Hild avait mises dans mon chemin sous forme de graves accusations, je ne pouvais choisir une voie plus courte et plus agréable.

Encore deux remarques sur les sources et nous aborderons la question elle-même.

En premier lieu, M. Hild [4] dit, en parlant de l'épigramme 18 du livre XII de Martial, qu'il est seulement probable que le Juvénal de Martial ait été notre poète; mais est-ce que lui-même n'a pas, dans le même article, écarté le plus précieux argument de ces doutes? car là, il explique que les Romains appliquaient le mot *facundus* aux lettrés, et il

[1] Cf. *Notes biographiques*, p. 35, ann. 1.

[2] M. Hild me permettra la remarque que l'origine biblique que M Hild dit que j'ai confirmée par mes recherches ne peut absolument pas expliquer l'origine de « la légende de l'exil », mais tout au plus les mots « *ut ibi interficeretur* » pourraient être expliquées comme ayant pris naissance dans le cerveau des moines.

[3] Cf. ma thèse, p. 24.

[4] Cf. p. 343 et p. 348.

Digitized by Google

cite un grand nombre d'exemples. Par cette observation, M. Hild annule ce qu'il a écrit dans ses notes biographiques : « Martial ne parle pas de Juvénal comme d'un poète. » Et maintenant il ne reste pour justifier ses doutes à l'identité du poète et du Juvénal de Martial que le fait que le premier ne souffle mot du dernier. Je crois donc que, jusqu'à preuve plus concluante, nous avons le droit d'employer les épigrammes de Martial pour expliquer la vie de Juvénal[1]. En second lieu, je n'ai fait aucune mention de la Vie du *codex Barberinus*, je conviens que je n'en ai pas parlé; la cause était que cette notice me paraît avoir très peu de valeur. Je n'exposerai pas ici mes arguments, mais admettons un moment que nous ayons là un document digne de foi; est-ce qu'alors on en pourrait tirer des arguments pour combiner le poète et le tribun?

Est-ce que cette source si précise, qui indique les noms des consuls sous lesquels Juvénal est né, qui sait nous raconter qui furent la mère, la sœur et le beau-frère de notre poète, n'aurait soufflé mot de ce service militaire au début de sa carrière, de cette magistrature municipale? Est-ce que cette biographie nous raconte quelque chose que nous ne lisions pas dans la biographie première (excepté le commencement)? Est-ce qu'elle aussi ne mentionne pas les années de déclamation et l'exil en Égypte? Il n'y a rien dans cette biographie, rien que M. Hild puisse appliquer pour défendre son opinion et, pour la défense de mon idée, elle donne les mêmes arguments que la notice dite de Probus.

II.

Voyons maintenant si les observations de M. Hild sur le service militaire m'ont pu convaincre[2]. Avant tout, nous désirons constater ce fait que mon contradicteur croit avec moi que Juvénal, l'auteur de l'inscription, a été revêtu d'une des *militiae equestres*. Nous croyons pouvoir constater ce fait, tant parce que M. Hild ne m'attaque pas sur ce point, que parce qu'il a dit dans ses notes biographiques que son grade de tribun le plaçait dans l'ordre équestre[3].

Ayant constaté ce fait, nous relisons l'article de M. Hild et nous y trouvons « que le tribunat, sous les empereurs, n'était qu'un emploi ad» ministratif plutôt qu'un commandement proprement dit, » et ensuite

[1] Cf. Nettleschip., l. l., p. 47; Hild, p. 340, ann. 2.

[2] Hild, *Notes biographiques*, p. 40-49.

[3] M. Hild, p 339. Et vraiment ce fait est hors de doute, nous ne citons ici que M. Hühner (Wochenschrift fur Klassische Philologie, 1009. n° 51). « Da Juvenal es his zur hoeheren Stufe der » quatuor militiae Equestres, dem Cohortentribunat gebracht hat ».

Digitized by Google

« que ce tribunat honorifique, passé des mœurs dans les lois sous Au-
» guste, fut réglementé par Claude .... Il y eut, depuis ce moment, un
» tribunat de fantaisie... *imaginariæ militiæ*... Les titulaires étaient mis
» *supra numerum* dans les légions et dans les cohortes auxiliaires où ils
» fournissaient un service de six mois, *semenstris militia*[1]. »

Avant tout, il faut établir une différence très prononcée entre le tribunat honoraire et le tribunat réel, c'est-à-dire le quatrième rang des *militiae equestres*. Relisons le passage de Suétone : *Equestres militias ita ordinavit ut post cohortem alam, post alam tribunatum legionis daret, stipendiaque instituit et imaginariae genus militiae, quod vocatur supra numerum, quo absentes titulo tenus fungerentur.* Nous voyons donc clairement que Claudius a pris deux mesures administratives; en premier lieu, il a réglementé les *militiae equestres ;* en second lieu, il a institué un tribunat honoraire (peut-être que ce tribunat honoraire est la même chose que le tribunat de six mois que nous trouvons mentionné chez Pline le Jeune, IV, 4, 2, et chez Juvénal, VII, 89). Nous avons maintenant à répondre à cette question : Est-ce que le Juvénal mentionné dans l'inscription doit être rangé parmi les tribuns revêtus d'une *militia equestris* ou est-ce qu'il a été tribun honoraire de six mois ?

M. Hild dit à ce propos : « Il est tout au moins probable que tous ceux
» qui sont mentionnés comme tribuns seulement, sauf à figurer ensuite
» avec les titres civils, n'ont été que des tribuns honoraires. »

C'est-à-dire Juvénal de l'inscription a été tribun honoraire, parce que la table d'Aquinum ne mentionne qu'un emploi militaire.

Nous croyons pouvoir prouver que cette observation est erronée et que, par conséquent, le Juvénal de l inscription n'a *pas* été tribun honoraire, mais réellement tribun actif.

Voyons l'exemple de Pline le Jeune (C. I., L. V, 5667). Là, Pline est nommé TRIB. MIL. LEGIONIS, III, GALLICAE, et n'est revêtu que de cet emploi militaire seulement. Dans les épitres, nous trouverons constaté qu'il a été réellement tribun en Syrie, et pas pour six mois. Dans une épitre (I, 10, 3), il raconte avoir rencontré le philosophe Euphrates en Syrie *cum adulescentulus militarem* (cf. III, 15, 5 ; VII, 16 ; VII, 4. 3, *cum e militia rediens in Caria ventis retinerer*). Quelle peut donc être la nuance qui sépare le tribun de la légion (III, GALLICAE), du tribun COHORTIS I DELMATARUM ? Si Pline n'était pas tribun honoraire, pourquoi faudrait il alors que Juvénal le fût ?

Ajoutons encore deux exemples absolument concluants.

[1] Voyez aussi Agricola en Bretagne servant, sans aucun doute, plus que six mois. Les mots cités par M. Hild et tirés au chapitre V de l'Agricola de Tacite, ne prouvent rien sinon que souvent les officiers négligeaient leur devoir ; pourtant ils servaient dans les rangs et pas le moins du monde « *supra numerum* ».

Digitized by Google

I. R. N. 2614. L. Bovius L. F. L. N. Fal : Celer
II, vir. Quaestor Augur.
Praef. Fabrum Tribunus militum Legionis III Cyr :
Procurator Ludi familiaris Glad : Caes :
Alexandreae ad Egyptum.
Adlectus inter Selectos ab imperatore Caesare Augusto.

Voici un magistrat municipal et un procurateur qui n'a, lui aussi, été que *tribunus*. C'est M Hirschfeld[1] qui, dans son étude magistrale sur la carrière des procurateurs, constate, en parlant de cette inscription, que tous ceux qui suivaient, soit la carrière des honneurs à Rome, soit la carrière municipale ou administrative dans les provinces, commençaient à servir *réellement* dans l'armée. Cet exemple nous apprend que L. Bovius était officier en Égypte, car s'il fut tribun honoraire, pourquoi donc ajouterait-il le nom de sa légion, une légion qui n'avait sans doute pas son quartier général à Rome? mais, comme on l'a pu constater, cette légion a été, sous Auguste, en garnison en Égypte. L'inscription mentionne ensuite un emploi administratif dans Alexandrie ; il est donc évident qu'après son service réel comme tribun, Bovius restait en Égypte, et qu'après, étant de retour en Italie, il était duumvir et *quaestor* à Naples.

En second lieu, nous trouvons, I. R. N. nr 1457, cette inscription :

L. Laetilio L. f. Stel Rufo.
trib. Leg. XII donatus hasta pura.
corona vallari, Aedili Quaestori
II viro i. d. Praefecto Fabrum.

Nous voyons donc un tribun de la XIIe légion, et pas honoraire, celui-ci du moins, combattant en Syrie, se distinguant parmi ses camarades, et pour cela honoré de l'*hasta pura*, escaladant avant ses soldats la forteresse des ennemis et couronné à cause de ses exploits de la *corona vallaris*. Après ce service glorieux, il rentre, comme notre Juvénal, dans un municipe et là il vit heureux et monte aux plus grands honneurs[2].

Mais il y encore un autre argument. M. Mommsen, en parlant de ce tribunat honoraire, dit que peut-être les inscriptions où l'on ne lit que *tribunus militum*, sans indication de cohorte ou de légion, se rapporteraient peut-être au tribunat honoraire; dans notre inscription nous lisons

[1] Hirschfeld, *Roms Verwaltungsgeschichte*, ch. I, p. 240.

[2] A ces deux exemples on peut ajouter : C. I. L. v. 37, 5813, 6974, 7447. I. R., IV, 108, 2627. Banaeus... trib mil leg. xiii Germinae omnibus honoribus in municipio suo functus, 4332 (*Aquini*), Fufidius... tribunus Leg. vii. Claudiae, II, vir. Aedilis Quaestor.

Digitized by Google

en toutes lettres : TRIBUNUS COHORTIS I DALMATORUM, et cela aussi confirme notre opinion qu'il s'agit ici d'un service militaire réel et non honoraire. D'accord, me répond M. Hild[1], mais ce service ne durait que pendant six mois, « car les tribuns de six mois n'avaient pas la coutume » d'ajouter cette mention *semenstris* dans les inscriptions, car je ne con- » nais qu'une inscription où le titre de tribun soit suivi de la mention » SEM. »

Je crains qu'en cette matière, M. Hild n'ait pas très consciencieusement lu la seconde annotation de la page 368 du livre qu'il cite lui-même : (MARQUARDT : *Romische staatsverwaltûng*, II). Là nous trouvons quatre exemples de tribuns[2] de six mois et il y a plus. M. Mommsen constate[3] : « *Mehrfach führt auf Militarsteinen der Legionstribun diesen ehrenden Beisatz* ».

Ces deux derniers mots ne s'accordent pas très bien avec ce que M. Hild dit, que souvent cette mention est omise, « parce qu'elle n'a *rien de flatteur !* » En réalité, cette observation de M Hild me paraît erronée. Est ce que nous ne voyons pas dans la VII[e] satire de Juvénal Paris sollicité pour qu'il donne l'anneau d'or, insigne du tribunat *semenstris ?* Est-ce que nous ne voyons pas Pline le Jeune faisant de son mieux pour procurer cette distinction à Calvisius, « un honneur qui » rendra célèbre et celui qui l obtiendra et même son oncle ! « *Hunc* » *rogo semenstri tribunatu splendidiorem et sibi et avunculo suo* » *facias* [4] ».

Puisque nous abordons maintenant ce tribunat de six mois, tâchons d'expliquer pourquoi il nous paraît impossible que jamais notre poète aurait joui de cette faveur.

Mettons de côté toutes les autres questions, figurons nous, avec M. Hild, le poète né d'une famille de bonne bourgeoisie et aisée, d'un petit municipe italien, est-ce qu'alors il serait probable que l'empereur aurait donné cet honneur à un jeune homme fraîchement débarqué à Rome, sans relations et sans protecteurs puissants, entouré d'un cénacle d'amis inconnus ou même apocryphes? Mais il y a autre chose encore, M. Mommsen a clairement mis hors de doute qu'avant de pouvoir être *tribunus semenstris* on devait être chevalier romain, et qu'après, par la faveur de l'empereur, il leur fut permis de servir pendant six mois seulement, au lieu de la durée réglementaire du service d'un tribun [4]. Voilà donc ce que nous devons prouver : que notre poète a joui au début de sa carrière de deux faveurs impériales, en premier lieu d'être promu au grade de chevalier, en second lieu du privilège de ne servir que pendant six mois !

[1] Cf. notre thèse, p. 26.
[2] MOMMSEN, III, 550, ann. 3.
[3] JUVENALIS, VII, 83; PLINIUS, IV, 4, 2.
[4] MOMMSEN, III, 550.

Digitized by Google

Le soleil de ces faveurs s'est donc bien vite couché et le rhéteur déclamant au commencement du règne de Domitien, a des raisons d'être bien triste et courroucé de voir sa gloire évanouie à jamais !

Voilà pourquoi moi, qui suis si disposé a « *me prouver des choses difficiles* », je n'ai pu me convaincre premièrement que Juvénal d'Aquinum était tribun honoraire de six mois, car alors il me faudrait commettre deux erreurs épigraphiques; en second lieu que Juvénal le poète ait jamais été tribun honoraire, car alors, nous nous mettrons en opposition éclatante avec la probabilité et les témoignages de Pline et de Juvénal eux-mêmes.

Il nous reste maintenant, après avoir fermé le tribunat honoraire semestriel *et* à l'auteur de l'inscription *et* au poète, à répondre à une dernière question : Est que notre poète a peut être rempli une des *militiae equestres*, parce que c'est cet honneur militaire que nous trouvons mentionné dans l'inscription d'Aquinum ?

Dans notre thèse, nous avons étayé notre opinion de plusieurs arguments; ici, nous ne toucherons qu'a quelques questions mentionnées par M. Hild.

En premier lieu, alors M. Hild se demande pourquoi, comment, s'il y a tant de manières de devenir chevalier romain, j'ai fermé cette dignité à notre poète.

Aux pages 342-343, M. Hild a clairement exposé la situation des chevaliers romains sous l'empire, mais mon contradicteur me paraît avoir négligé un point, qui pour nous est le point culminant de la question; c'est qu'il y a une différence très grande entre chevaliers et chevaliers, entre cette masse souvent affamée de chevaliers, dont la plus grande partie ne puisaient leur dignité que dans la grâce d'un empereur ou des sesterces malhonnêtement gagnés, ou en flattant un Paris, un Pallas, un Narcisse et toute cette bande d'affranchis, qui avait assujetti l'empereur, souvent faible, à leur volonté infâme, et entre ce noyau de chevaliers, que Tacite nomme l' « *Equestris nobilitas* », et que M. Friedlaender a si bien caractérisé. L'éminent savant allemand constate qu'une partie des chevaliers restait toujours séparée des autres, c'étaient ceux qui servaient « *Equo Publico* », c'est-à-dire, qui furent revêtus d'une *militia equestris*.

Dans la première catégorie, se rangent un Martial et tous ces tribuns honoraires, qui ne suivaient jamais les légions romaines aux champs de bataille; dans la seconde Juvénal, le tribun des Dalmates et les Clodii, les Antonii, les Calpurnii, tous ceux enfin dont nous avons copié les inscriptions dans notre thèse. Je ne nierai pas que Juvénal le poète n'ait pu être chevalier romain de la première catégorie; mais je nie que le poète ait jamais pu monter à cette partie réellement militaire des chevaliers romains.

Une des causes principales de cette impossibilité est la naissance du

Digitized by Google

poète d'un père affranchi. Nous voilà de nouveau à un des points capitaux de notre dispute. J'avouerai sans ambages que si vraiment M. Hild savait me prouver que Juvénal n'était pas le fils d'un affranchi, ou tout au moins appartenant à la classe des affranchis, mais issu d'une famille équestre, ma thèse perdrait beaucoup de sa valeur ; car alors le service militaire non seulement deviendrait possible, mais la magistrature et le flaminium aussi ne seraient plus fermés à notre poète. Pour le moment Juvénal est pour moi le fils ou le fils adoptif d'un affranchi, pour M. Hild, un jeune homme né d'une bonne famille bourgeoise.

L'opinion de mon contradicteur se base sur deux [1] arguments principaux : en premier lieu, le nom Decimus Junius Juvenalis. Si nous attendons à la manière très érudite dont M. Hild expose les conclusions auxquelles nous doit conduire ce nom, nous voyons que le résultat est absolument négatif. Il n'indique qu'une probabilité, le contraire est tout aussi possible, ce nom a peut être l'allure du nom d'un romain libre, mais il ne prouve rien.

Ces conclusions sont confirmées par les recherches de M. Lemonnier, le savant auteur de l'*Étude historique sur la condition privée des affranchis*. Nous lisons à la page 10 : « A la fin de la république, son nom (de » l'affranchi) est fixé dans le même moule que celui de l'ingénu ». Si cela est vrai de l'affranchi lui-même, c'est encore plus vrai de ses fils.

Ni M. Hild, ni moi, n'avons le droit d'employer le nom du poète, ou de l'auteur de l'inscription, pour prouver la naissance de Juvénal ; soit d'une famille d'affranchis, soit d'une famille de bonne bourgeoisie.

Reste le témoignage de la biographie et des Satires. Le premier est de mon côté, nous avons déjà demandé d'où est ce que l'auteur de cette première notice aurait pu tirer cette narration d'une naissance d'un affranchi, et nous ne pouvons que croire à une invention, dont rien n'expliquerait l'origine.

Et les Satires [2] ! Nous ne nierons pas que Juvénal attaque âprement les étrangers et les parvenus, comme M. Hild l'a clairement exposé, mais nous ne pouvons accepter ni les prémisses : « qui dit affranchi et riche, dit parvenu », ni la conclusion.

« Il est inadmissible, qu'il (Juvénal) ait mis ainsi la conscience de » son origine en contradiction avec une partie de ses écrits... »

Commençons par la conclusion. Opposons à Juvénal le fils d'une famille bourgeoise, Horace qui, M. Hild en conviendra, était le fils d'un affranchi. Eh ! bien, qu'est-ce que nous lisons dans le quatrième *carmen* du livre des Épodes [3] (*Ep.*, 4).

[1] Si nous n'avons pas répondu à la démonstration « très solide, sinon irréfutable », de M. Hild sur ce point, c'est que ma thèse n'était pas dirigée spécialement contre les opinions de mon adversaire d'aujourd'hui. Il m'était impossible de traiter toutes les opinions émises ; maintenant que j'ai affaire à M. Hild personnellement, nous n'avons pas hésité un moment de tâcher de réfuter ses idées.

[2] Cf. *Notes biographiques*, p. 39 sqq.

[3] Nous copions la traduction de M. Leconte de Lisle (Paris, Lemerre).

Digitized by Google

« Toute la haine, que la destinée à mise entre les loups et les brebis, » je l'ai pour toi, dont le flanc est noir des cordes Ihériques et dont les » jambes sont meurtries par les entraves. »

C'est-à-dire pour toi, affranchi ! ancien esclave, qui maintenant te promène dédaigneusement par les rues de Rome ; « mais, ne vois-tu pas comme la libre indignation des passants détourne la tête ça et là [1] ».

Voici un autre exemple (*Sat.*, II, 5, 18) :

De quelle manière, demande Ulysse à Tiresias, pourrai-je réparer mes richesses perdues ? En mettant de côté, lui répond Ulysse, la probité et en flattant les vieillards riches, et il ajoute : « Qu'il soit parjure, sans » naissance, souillé du sang paternel, fugitif, ne refuse pas, s'il le » demande, de sortir avec lui et cède lui le pas ».

Ulysse indigné, que lui, qui devant Troie a toujours été brave parmi les plus braves, doive être le compagnon d'un vil scélérat, demande :

« Moi, que je couvre le flanc d'un vil Dama ? »

Est ce que ce nom n'indique pas un affranchi grec, et est-ce que, dans cette même satire, Horace ne met pas à côté de la femme usée qui gouverne un vieillard en démence, un affranchi !

En suivant la théorie de M. Hild, et en appliquant la méthode qu'il a suivie en traitant la vie de notre poète, ces trois citations nous donneraient le droit de constater que les vers célèbres de la sixième satire (I, 6, 45 squ.)

Nunc ad me redeo, libertino patre natum
Quem rodunt omnes, libertino patre natum

et

Ut plerique solent, naso suspendis adunco
Ignotos, ut me libertino patre natum

(Cf. *Ep.*, I, 20, 20).

sont suspects, car pourquoi Horace aurait-il pu invectiver contre les affranchis, et pourquoi les attaques contre un Crispinus, et contre les affranchis et parvenus en général, nous donneraient-elles le droit de douter des mots de la première notice sur la vie de Juvénal : « *filius vel alumnus locupletis libertini* », quand nous voyons Horace, commettant le même péché que Juvénal, et quand nous le voyons coupable de la

[1] Comparez Juvénal parlant dans la *Sat.*, I, 27, de Crispinus le Verna Canopi.

Crispinus Tyrias umero revocante lacernas
Ventilet aestivum digitis sudantibus aurum

et Horace, *Ep.*, 4. Videsne, sacra metiente te viam
Cum his trium ulnorum toga
Ut ora vertat huc et illuc euntium
Liberrima indignatio.

Voyez deux fils d'affranchis attaquant deux affranchis et tous deux pleins d'indignation !

Digitized by Google

même faute, « de l'oubli de toute piété filiale, de toute décence, de toute prudence ».

Les Satires, à notre avis, ne donnent pas le moindre indice sur l'origine du poète, et si à cause des Satires Juvénal doit être né d'une famille bourgeoise, nous demandons la même réhabilitation pour Horace !

Maintenant les prémisses; « Celui qui dit affranchi et riche, dit parvenu ». Je crois que cet axiome est plus court que vrai, surtout dans les municipes.

Si M. Hild veut bien prendre la peine de relire quelques pages[1] de ma thèse, il y verra exposé la position des affranchis dans les municipes, rigoureusement exclus de l'aristocratie régnante, mais pourtant estimés, et choyés à cause de leur argent; quoique la loi eût élevé une barrière infranchissable entre eux et les magistrats, ils formaient de riches et puissantes associations. Que M. Hild relise en outre ce que M. Lemonnier écrit des legs que les *libertini* acceptent de leurs patrons[2]. Pourquoi abaisser le père de Juvénal au niveau de la horde intrigante et malhonnête d'affranchis vivant à Rome? Qui est-ce qui pourra jamais prouver que la personnalité du père de Juvénal était plus triste que celle du père d'Horace? Pourquoi donc notre satirique n'attaquerait il pas les affranchis infâmes de Rome, sans jamais penser à son père, le riche affranchi d'Aquinum ! Mais il y a autre chose. Nulle part Juvénal n'attaque les affranchis à cause de leur origine, mais partout à cause de leur origine *étrangère*, et de la manière ignoble de s'enrichir. De la seconde catégorie, les exemples abondent dans le travail de M. Hild, ajoutons quelques-unes de la première catégorie. Avant tous, Cripinus né dans la maison de son maître, à Canopos. Ensuite, je cite les célèbres invectives contre les Grecs, contre les Asiates et contre toute cette bande que les vents ont jetée sur le pavé de Rome. L'affranchi qui, dans la première satire, pousse les préteurs et les tribuns en arrière, est né aux bords de l'Euphrate.

« *Molles quod in aure fenestrae*
» *Arguerint, licet ipse negem* » [3].

Les hommes capables de toutes les bassesses que le poète introduit dans la septième satire, sont des Asiates.

VII, 16 : « *Altera quos nudo traducit Gallia talo* » [4].

[1] Cf. p. 61.
[2] LEMONNIER, l. l., p. 155, 156, 262.
[3] L'explication de ces vers par M. Lemonnier me paraît erronée. M. L. écrit : « L'esclave, même libéré, reste toujours l'homme aux oreilles percées ». Mais les oreilles percées forment la preuve de l'origine orientale, et non pas de l'origine et d'un père esclave (cf. Mayor, *ad versum. Thirteen Satires of Juvenal*, London, 1872)
[4] M. Cornelissen, professeur à Leyde, a très ingénieusement corrigé ce vers. Il aime mieux lire :
« Altera quos *nitido* traducit Gallia talo. »
Alors nous aurons le sens suivant : Ceux que l'Asie mineure transporte avec des pieds blancs, et, en vérité, les esclaves vendus à la criée étaient mis avec des pieds blanchis à la chaux sur la « **catasta** ».

Digitized by Google

Pour le vrai Romain, il n'y a plus de place à Rome (IV, 119), Protogènes, Diphilus, Hermarchus, des affranchis grecs, ont pris les meilleures places, ils sont la cause qu'on jette à la porte cet excellent Umbricius, l'ami intime du poète.

Sans aucun doute, le poète a mis une de ses idées les plus individuelles dans la bouche d'Umbricius, quand celui-ci s'exclame (III, v. 84-85) :

Usque adeo nihil est, quod nostra infantia
Hausit Aventini baca nutrita Sabina.

Nous tirons donc cette conclusion : ni le nom du poète, ni ses satires ne peuvent nous donner le moindre argument, pour douter de la mention des biographies que le poète était le fils ou le fils adoptif d'un affranchi.

Mais, ajoute M. Hild, si réellement Juvénal était le fils d'un affranchi, pourquoi lui fermerait-on l'entrée des dignités équestres, quand nous voyons sous les empereurs toutes les barrières brisées?

Ici, nous ne voulons rien ajouter à ce que nous avons exposé dans notre thèse, nous prions M. Hild seulement, d'attendre aux inscriptions qui, et par les noms et par les emplois, sont des preuves irréfutables, que ceux qui les ont posées, étaient non des affranchis ni des fils d'affranchis, mais des sénateurs, ou des chevaliers romains, ou de nobles habitants des provinces.

N'attendons ici qu'à trois exemples que M. Hild donne pour illustrer la position sociale de notre poète, et qui doivent prouver que, souvent, ceux qui étaient nés des affranchis, montaient aux plus hauts emplois.

Oui, sans doute, Horace a été tribun, mais dans une armée, comme le remarque mon contradicteur lui-même, peu régulière. Dans cette même armée Novius, « qui est à un degré au dessous de moi », c'est-à-dire, qui a été affranchi, a servi, et Horace lui-même exprime ce qu'il pense des affranchis qui sont tribuns des soldats. Dans le même carmen, déjà cité, nous lisons à propos de cet affranchi :

« Pourquoi donc, se demande-t-il, tant de lourdes nefs à proue d'airain, contre les pirates et une bande d'esclaves, si celui-ci est tribun des soldats. »

Comme on regardait le tribunat d'Horace lui-même, c'est une annotation d'Acron, au vers 1, de la Satire VII, qui nous l'apprendra : « *Hic aegre ferens quod Horatius tribunus esset, saepe ignobilitatem generis illi objiciebat.* »

Ensuite vient Turnus. Turnus dont la vie nous est complètement inconnue · M. Hild cite une annotation au vers 20 de la satire I de notre poète: « *Turnus hic libertini generis ad honores ambitione provectus est, potens in aula Vespasianorum Titi et Domitiani.* »

Digitized by Google

En premier lieu, cette annotation est suspecte, nous ne la lisons pas dans le meilleur codex de Juvénal, le célèbre manuscrit de Montpellier, et ce n'est que chez Valla (édition de 1486-1492), que nous la lisons. Je crois qu'avant que M. Hild ne nous ait donné des indications plus précises sur la vie de Turnus, nous ne sommes pas tenus d'avoir foi dans une annotation suspecte, qui ne parle qu'en termes très vagues de « *honores* » sans indiquer si c'étaient, soit des magistratures, soit des emplois militaires, soit administratifs. Seulement si nous savions que Turnus fut par exemple, consul ou *tribunus militum*, alors cette scolie aurait de la valeur. Maintenant elle ne nous apprend rien que nous ne sussions déjà : que souvent les affranchis s'insinuaient dans les faveurs de l'empereur.

L'exemple de Martial ne me paraît pas très heureusement choisi, car par les mots « M. de D., sent bien du moins que Martial et Juvénal sont » à mettre sur la même ligne comme condition sociale, mais il ne » s'explique pas que l'un ayant été chevalier et tribun, l'autre n'ait pu » l'être. »

M. Hild donne la preuve qu'il n'a pas très bien compris l'idée fondamentale de cette partie de ma thèse, car nulle part je n'ait nié que Juvénal et Martial n'appartiennent pas à la même couche sociale; tous deux errant par les rues de Rome, l'un le dos courbé devant ceux dont il envie les richesses, l'autre dans ses Satires du moins, tenant la tête haute et ne mendiant pas des habits chauds comme son ami; tous deux pauvres, inconnus au début de leur carrière; l'un se retirant après en Espagne, l'autre trouvant peut-être un coin chaud dans le voisinage de Rome.

Quant au tribunat honoraire de Martial, nous n'avons pas nié dans notre thèse qu'un tribunat honoraire pourrait être donné à Juvénal, mais seulement nous avons indiqué que ce serait improbable à cause du peu de relations de notre satirique. Nous avons constaté et nous le maintenons que Juvénal, *le tribun des Dalmates* et Martial ne peuvent jamais être placés dans une même position sociale. Opposez Pline le Jeune à Martial, et vous aurez la même différence qui existe entre Juvénal le tribun et Martial : l'un riche, faisant profiter son municipe de sa largesse, l'autre ne sortant pas de Rome; l'un revêtu des plus grands honneurs, gérant au nom de l'empereur une province, l'autre mendiant des grâces et de l'argent. Voilà Pline, voilà Martial ! et voulez-vous une image bien vivante des relations de ces deux contemporains, relisez la troisième épître du livre III de Pline.

Pline raconte qu'il est bien affligé, par la nouvelle de la mort de Martial, « c'était un homme plein d'esprit .. lorsqu'il quitta Rome je lui ai » donné de l'argent pour payer les frais de son voyage, c'est à cause de » son amitié, et aussi à cause des vers qu'il m'a adressés. Nos pères » avaient la coutume de donner des faveurs et de l'argent à ceux qui

Digitized by Google

» chantaient l'éloge des individus et des cités, mais de mon temps cette » habitude est tombée en oubli [1]. »

Est-ce que ce ton, un peu hautain, de celui « qui fait des choses dignes d'éloge » à celui qui les chante et qui s'empresse de lui envoyer ses vers, pour empocher la récompense, nenous dépeint pas clairement la différence du tribun par droit de naissance, à côté du tribun par droit de conquête? Nous répétons ce que nous avons déjà demandé dans notre thèse : est-ce qu'en comparant l'inscription d'Aquinum avec celle de Pline le Jeune, nous sommes portés à combiner les deux auteurs de ces inscriptions, ou est-ce que ces deux chevaliers de droit se combinent mieux avec un tribun pauvre et un rhéteur et poète, dont le titre de tribun ne se lit que dans un récit de moines!

Nous avons employé là un mot que nous devons défendre contre M. Hild, c'est le mot pauvre. Nous ne suivrons pas point par point l'argumentation de notre contradicteur sur ce sujet, nous ne répéterons pas non plus les arguments que nous avons exposés dans notre thèse. Peut-être M Hild, en relisant ces pages, verra que non seulement Stace et Umbricius sont les preuves de la pauvreté du poète, mais il trouvera à la page 27 une série de citations qui rendent l'esprit général de la première partie des Satires. Nous ne nous arrêterons pas non plus aux arguments qui ont guidé M. Hild à croire que Juvénal a joui d'une belle aisance, mais nous ne voulons que constater un fait : trois citations du poète prouvent à M. Hild cette belle aisance. En premier lieu, le célèbre passage de la satire I, 100 sq. Je crois, que quand mon contradicteur regardera de plus près ces vers, il avouera lui-même qu'il ne nous donnent aucune certitude sur les revenus du poète. S'ils ne prouvent pas que Juvénal fut le fils d'un affranchi et un pauvre hère, ils prouvent encore moins que le client, attendant patiemment son tour, jouit d'une honnête aisance. Tout ce qu'ils nous permettent de constater, c'est que de bon matin Juvénal se trouvait à la porte des maisons des riches, n'appartenant ni au groupe des préteurs et tribuns, ni à celui des affranchis venus de l'Asie, mais à un troisième groupe, dans lequel nous pourrions retrouver Umbricus et Martial [2]. Ces vers ne donnent aucune confirmation à l'opinion de M. Hild, et pour ma cause, il ne donnent qu'une indication pour combiner avec une foule d'autres témoignages qui me font croire à l'indigence du poète.

Le cas est tout autre avec les citations de la satire XIV, 323 et XI,139, et avec la campagne dont parle Juvénal. Si ces vers se rapportent réellement à la personne du poète, et si Juvénal a eu une campagne, ce sont

[1] I, 107. V, 16, VIII, 56. Cf. Friedlaender, dans son introduction de l'édition de Martial, p. 10, 11, 15.

[2] Comparez le genre de vie de Martial à la campagne, comme Martial le dépeint. XII, 18, et celui de Pline le Jeune.

Digitized by Google

bien là des témoignages d'une aisance honnête. Nous n'approfondirons pas maintenant la question si en vérité ils se rapportent à notre poète lui-même, mais nous ne voulons que constater que ces vers se lisent dans la dernière partie des Satires, c'est-à-dire dans celle que le poète a composée dans la seconde partie de sa vie, sous Trajan ou Hadrien, et comme nous venons de le prouver, Juvénal ne possédait pas une campagne au commencement de sa vie ! Mais comme le service militaire est placé et par M. Hild et par moi dans les vingt première années de sa vie, et comme le cens était indispensable pour parvenir au grade de tribun, il faudrait prouver qu'alors déjà, quand il se presse parmi la foule, dans les rues de Rome et au seuil des maisons des sénateurs, il possédait cette honnête aisance; jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé ce fait, nous maintenons que les Satires nous apprennent que leur auteur vivait pauvre, avec les pauvres, et que celui que M Boissier a si bien nommé le poète des petites gens, appartenait réellement à cette classe de gens bien éloignée de celle des officiers supérieurs et des magistrats, et des flamines des municipes [1].

Nous croyons avoir maintenant répondu aux principaux points de différence entre mon contradicteur et moi quant au service militaire. Maintenant il ne nous reste que de demander encore un peu de patience pour la défense de nos idées sur la magistrature municipale, et le flaminium. Nous pourrons être courts, parce que M. Hild n'a pas beaucoup prêté d'attention aux conclusions que nous avons tirées des conditions que devaient remplir les magistrats, ni à la position sociale très élevée des duumvirs et des flamines, mais pourtant sur un ou deux points il faut rentrer en lutte. M. Hild se demande pourquoi je crois que Juvénal n'a pas été duumvir avant sa trentième année?

Mais subordonnons cette question à la « lumineuse coincidence de dates » dont parle M Hild, et qui serait une des causes pour combiner les deux Juvénals. Juvénal le poète est né en 55, il est ensuite officier pendant six mois sous Vespasien, tandis que pour nous Juvénal, l'auteur de l'inscription, est né à une date que nous ne pouvons indiquer que grâce à une conjecture et une correction du texte de l'inscription [2], ensuite il a servi pendant une dizaine d'années Nous voilà à la question posée par mon contradicteur : pourquoi nous ne le croyons pas duumvir avant sa trentième année?

Je regrette fort que mon explication sur ce point n'ait pas été assez claire, nous tâcherons d'en rendre ici l'idée fondamentale.

Dans tous les municipes, comme le prouvent les lois et les inscriptions, était en vigueur une loi tout à fait semblable, la lex « *Villia Annalis* »

[1] Nettleschip., l l. « Several passages schew that soime time at least he was a client in the later » sense, that is a poor dependent in great houses ».

[2] Cf. notre thèse, p 29.

Digitized by Google

de Rome. On devait être édile ou questeur et puis II vir, ou tous les cinq ans *duumvir quinquennalis*, c'est-à-dire censeur. Seulement ceux qui étaient soit anciens officiers, soit chevaliers, soit sénateurs romains, pouvaient être exempts de cette obligation. Si Juvénal était retourné dans son municipe avant sa trentième année, l'inscription mémorerait sans doute non seulement les emplois de questeur et d'édile, mais aussi celui de duumvir. Nous ne devons pas négliger que la mention de l'emploi de *duumvir quinquennalis seul* a aussi son intérêt ; cela nous prouve qu'il tenait parmi la noblesse municipale une première place. J'entends déjà mon contradicteur s'exclamer : Voici de nouveau les dignités municipales rehaussées pour le besoin de la cause ; mais dans ma thèse j'ai cité un grand nombre d'inscriptions qui nous démontrent clairement que la position d'un *duumvir*, etc , etc., et surtout de ceux qui parvenaient tout de suite à cet emploi, était une des plus hautes de l'Italie ; nous avons montré des *duumviri* dans leurs municipes, consuls à Rome, procurateurs des empereurs, gouverneurs des provinces, nous avons vu que presque tous, après une carrière militaire, parvenaient à cette magistrature. que les empereurs eux-mêmes ne dédaignaient pas[1].

Mais puisque nous parlons d'inscriptions, voyons un peu ce que nous apprennent les deux inscriptions mémorées par M. Hild. Voici un préfet de la première cohorte des Dalmates et un duumvir qui construisent un portique et instituent une fondation pour les affranchis; mais cette inscription ne nous apprend rien, parce que ces libéralités envers la corporation des affranchis sont assez fréquentes; une chose est hors de doute, que Nasellius le père n'a pas été affranchi, autrement le signe L (*Libertus*) ne ferait pas défaut. Quant à la seconde inscription elle confirme ce que j'ai exposé dans ma thèse, à savoir que les affranchis avaient leurs propres honneurs, bien rigoureusement séparés de ceux des principaux citoyens.

De la même manière que l'inscription citée par M. Hild, mentionne un L. Junius, *primus et perpetuus omnibus honoribus quos libertini gerere potuerunt honoratus*, on pourrait composer une inscription de Juvénal d'Aquinum. « *D. Junius Juvenalis duumviratu Quinquennali, honore, quem libertini non gerere potuerunt, honoratus* ».

Voilà, nous le répétons, le grand argument que nous avons puisé dans la législation municipale[2]. Juvénal, le fils d'affranchi, n'a pas pu monter au grade de duumvir, tandis que l'auteur de l'inscription avait le droit de parvenir à cet honneur et par sa naissance, et par sa carrière militaire et par sa fortune

Que M. Hild se représente la vie dans ces petits municipes italiens, comme M. Boissier en a donné une peinture si vivante, et il verra lui-

[1] Cf. notre thèse, p. 16 sqq
[2] Cf. p. 56 sqq.

Digitized by Google

même que la distance des deux groupes, dont l'un est représenté par le satirique, l'autre par le duumvir est immense. Il suffit de parcourir les recueils d'inscriptions, et l'on verra aisément qu'on réservait les honneurs pour ceux qui avaient servi dans l'armée romaine, et qui avaient vu plus que les rues tortueuses, et les théâtres en mottes de gazon et surtout pour ceux qui portaient l'anneau d'or. On y trouve un profond respect pour ces magistrats qui, précédés de leurs licteurs, imitaient les consuls de Rome et présidaient au conseil municipal, fidèle image du sénat ! Les habitants de ces municipes étaient remplis de préjugés beaucoup plus invétérés que ceux des habitants de la métropole, ils fermaient scrupuleusement leur magistrature aux affranchis et à leurs fils. A Rome, la volonté toute puissante de l'empereur savait parfois mettre à néant ces préjugés envers les affranchis, mais dans les petites villes italiennes ils florissaient, et quoiqu'on donnât aux affranchis des honneurs et des emplois dans leur caste, on les réléguait strictement dans les barrières que cette caste leur imposait.

Mais retournons maintenant à la lumineuse coïncidence, confirmée et par le service militaire et par l'espace assez limité dans lequel Juvénal a dû être *flamine*. M. Hild constate que Juvénal a dû être prêtre pendant les dix-huit mois du règne de Titus, et cela pour deux causes :

1. S'il avait été flamine après la consécration de Tite, il eut sans doute cumulé le culte de Vespasien avec celui de son fils.

2. Il n'y a pas d'exemples de prêtres de Vespasien seul à partir du règne de Domitien.

Tâchons de prouver que ces deux arguments sont denués de tout fondement.

Quant à la première remarque, M Hild trouvera dans ma thèse des exemples de flamines de Vespasien, Trajan et Hadrien ; de Vespasien et Trajan, un troisième de Vespasien, Nerva et Trajan.

M. Hild ne niera pas que le premier et le dernier de ces prêtres ont vécu après la consécration de Trajan, le second même après celle de Hadrien. Et pourquoi trouvons-nous ici le culte de Tite omis, si réellement le culte de Tite se cumule *toujours* avec celui de Vespasien ? Quant à la seconde remarque, nous aimerions bien entendre les preuves qui permettent à M. Hild de proposer cet axiome : qu'il n'y a pas de *flamen* de Vespasien seul après le règne de Domitien. Qui prouvera, par exemple, jamais que l'inscription I. R. N. 5250 est posée avant la mort de Domitien ? Cette inscription ne donne aucune indication sur l'année dans laquelle elle est composée. Au contraire, il y a des indices certains que le culte de Vespasien a survécu au règne des Flaviens ; voyez seulement les exemples que je viens de citer des prêtres de Vespasien, Trajan et Hadrien ; ajoutez qu'encore en 183-218 on comptait Vespasien parmi les *Divi*.

La vérité est que dans les municipes, il n'y avait pas de lois qui

Digitized by Google

réglaient les devoirs religieux envers les empereurs faits dieux ; un municipe ayant joui de la libéralité d un empereur, lui dédiait un temple, mais s'il ne profitait pas des largesses de ses successeurs, il vénérait seulement son bienfaiteur à lui ; comme à Aquinum on n'avait que le culte de Vespasien. Dans d'autres municipes on avait joui des faveurs de Vespasien et de Trajan : voilà le temple voué à ces deux empereurs.

C'est appuyé sur ces remarques épigraphiques et, nous répétons, ce que nous avons exposé dans notre thèse[1], à savoir que l'inscription d'Aquinum ne nous donne pas de données chronologiques ; la coïncidence des dates est donc tout au moins fort douteuse.

Qu'est-ce qui nous reste maintenant pour combiner l'auteur des Satires et de l'inscription ?

Les vers 318 sqq , de la IIIe satire ?

Mais ici du moins nous pouvons être courts ; car M. Hild lui même en admettant que réellement la bonne leçon est *auditor* « dit : il y a une coïncidence de moins », mais ajoute notre contradicteur : « les coïnci- » dences qui subsistent sont assez précises encore pour donner à » l'unité des documents plus de vraisemblance qu'à leur dualité ».

Mais quelles coïncidences, nous nous le demandons, subsistent ?

Est-ce que c'est le témoignage de la notice dite de Probus, que nous avons jugée seule digne de foi, combiné avec les honneurs mentionnés par l'inscription ?

Mais non seulement cette notice ne mentionne pas un de ces honneurs, mais l'image qu'elle trace de la vie du poète est tout autre que celle que nous croyons devoir nous représenter en étudiant l'inscription.

Sont-ce les vers de la IIIe satire qui constatent que Juvénal est originaire d'Aquinum et qu'il savait que là-bas on vénérait la déesse Cérès, combinés avec le lieu où l'on a trouvé l'inscription et le don d'une chapelle à cette même Cérès ?

Mais absolument rien n'empêche que deux Juvénals soient nés à Aquinum, et que ces deux hommes aient visité le sanctuaire de Cérès, ce qui est plus fort encore ; la mention de la première notice : fils ou fils adoptif d'un affranchi, nous force de constater qu'à Aquinum a vécu quelqu'un du même nom qui a donné la liberté au père du poète.

Sont-ce peut être les *caligae*, ou les autres allusions dans les Satires en rapport avec le titre de tribun qui nous invitent a constater l'identité du poète et du tribun ? Notre conclusion en cette matière a été que le tribunat de la première cohorte des Dalmates était un service réel et pas honoraire ; que, par conséquent, l'auteur de l'inscription a été revêtu d'une des *militiae equestres ;* tandis que la naissance, la fortune, la posi-

[1] P. 57.

Digitized by Google

tion sociale du poète fermaient à jamais ces emplois à l'auteur des Satires.

Ajoutez à ces points de différence la mention des honneurs municipaux, qui prouvent clairement que l'auteur de l'inscription est un des plus nobles citoyens de sa ville natale, vivant dans la même position sociale que Pline le Jeune, et dans un milieu opposé à celui du poète et de ses amis.

Souvenons-nous que la coïncidence de dates ne s'appuie que sur des conjectures, et nous croyons pouvoir constater qu'il ne nous reste que la coïncidence des noms et du lieu de naissance. Pour nous, ce n'est pas assez pour prouver l'identité des deux Juvénals. Quoique nous n'ayons pas l'espoir d'avoir convaincu notre contradicteur, nous répétons la conclusion de notre thèse : L'inscription d'Aquinum a été composée par un citoyen de ce municipe et non pas par le poète Decimus Junius Juvenalis.

Dr H. J. de Dompierre de Chaufepié.

La Haye, janvier 1890.

QUELQUES MOTS DE RÉPONSE.

Si je voulais reprendre un à un tous les développements, toutes les remarques de détail que M. de Dompierre consacre à la défense de sa thèse, il nous faudrait à tous deux retenir le *Bulletin* de la Faculté pour plusieurs mois. Mon honorable contradicteur, j'en avais déjà fait la remarque à propos de son premier travail, pratique avec une patience vraiment étonnante les procédés de discussion dont parle Horace[1] : *Caudaeque pilos ut equinae Paulatim vello et demo unum, demo et item unum, Dum cadat elusus ratione ruentis acervi.* Je manquerais à la courtoisie et aussi à la justice, si j'insinuais qu'à continuer ainsi nous n'irions peut-être pas bien loin, ou que l'instruction de nos lecteurs n'y trouverait pas son compte. Mais enfin, il ne faut abuser de rien : il faut même, en matière épigraphique, savoir se borner. Je demande donc de laisser les menus détails, ceux sur lesquels il est aisé d'équivoquer ou de distinguer à l'infini, et je prends le point capital de notre discussion, celui qui seul importe. « Juvénal a-t-il été sûrement un fils d'affranchi ! Et en admettant qu'il l'ait été, a-t-il pu devenir tribun quand même? »

La défense de M. de Dompierre me fait d'ailleurs la partie belle sur

[1] *Ep.*, II, 1, 38.

Digitized by Google

ces points. Tout en exprimant le regret que j'aie négligé les parties secondaires de sa thèse, il avoue loyalement que si je prouvais que Juvénal ne fut pas le fils d'un affranchi, elle perdrait beaucoup de sa valeur ; car tout ce qu'elle exclut devient dès lors possible : n'est-ce pas la meilleure justification du procédé de discussion que j'ai adopté ? Mais en me portant ce défi, M. de D. oublie qu'il intervertit les rôles et déplace la question. C'est à lui de prouver que Juvénal appartint à la classe des affranchis, et que, cela étant, il n'a pu devenir tribun ou préfet d'une cohorte auxiliaire ; il n'y a que ce moyen pour établir que l'inscription d'Aquinum ne saurait lui convenir ; là est l'objet de son livre, sa seule raison d'être. C'est nous, je veux dire tous les érudits depuis M. Mommsen jusqu'à M. Dürr, qui avons, comme on dit entre jurisconsultes, la possession d'état : nous l'avons grâce aux satires, où rien ne trahit cette origine servile, grâce à l'inscription elle-même, où les noms, la date et le pays d'origine, coïncident de façon remarquable (il n'y a que la tyrannie d'une idée préconçue pour empêcher de voir ce qui saute aux yeux) avec les satires ; notre position est trop solide pour que je l'abandonne, voyons si mon contradicteur a réussi à l'entamer.

La pierre angulaire de son édifice est la biographie attribuée, sans preuves, par Valla à Probus de Béryte, par d'autres à Suétone, qui n'ont pu en être les auteurs. Pour échapper au dilemme que je lui ai posé relativement à toutes ces notices en général, M. de D essaie de prendre par la tangente. Il donne à la dite biographie une valeur que n'auraient pas les autres. J'éprouve vraiment quelque peine à dissiper les illusions qu'il s'est forgées à cet égard. Cette biographie a été imprimée pour la première fois par G. Valla dans l'édition de Venise de 1486, d'après un Ms qui s'est perdu depuis lors. Le Ms renfermait en outre, avec des différences notées dans l'édition de Jahn, les scholies dites anciennes jusqu'au vers 197 de la Sat. VIII. Mais dans le Ms de Pithou, qui donne ces scholies complètes, et de première main, la *Vit.* I et en plus la *Vit.* III de l'édition Jahn, *ont été ajoutées un siècle environ après la confection du Ms par la même main qui, dans les marges et les interlignes, a insérées les scholies dites de Cornutus*, scholies verbeuses et absurdes dont la composition est de la période carlovingienne[1]. Que M. de D., qui s'en réfère à M. Beer pour la correction *adjutor* en *auditor*, parce qu'elle sert sa thèse, me permette de le lui dire : Il y a mieux et plus que cette correction dans le remarquable *Spicilegium* du savant viennois. C'est lui qui, à deux reprises, repète qu'il n'a trouvé la vie de Probus que dans les Ms interpolés et qu'elle ne fait pas partie du Ms de Pithou au

[1] Sur ces scholies, qui n'ont jamais été imprimées que par extraits, V. SCHOPEN, *Unedirte Scholien zu Juvenals 3. Satire*, Bonn, 1847 ; C. F. HERMANN, *Schediasma de scholiorum ad Juvenalem genere deteriore*, Goettingue, 1849. DÜRR, *das Leben Juvenals*, p. 27. Il y en a des citations caractéristiques chez COMPARETTI, *Virgil im Mittelalter*, trad. allem. de Dütschke p. 119.

Digitized by Google

sens exact du mot[1] : « *quas* (I et III) *nusquam nisi in libris interpolatis inveni...* et en note, après l'énumération des Ms : *libri, ut mihi ipsi conferenti videre contigit, ad unum omnes interpolati.* Si M. Beer est compétent quand il fournit par hasard une petite paille à l'argumentation de mon contradicteur, cessera-t-il de l'être quand, avec une telle poutre, il la démolit de fond en comble? Le piquant de la chose, c'est que M. de D. vient précisément de me contester l'exemple de Turnus, le satirique devenu un grand personnage à la cour des Flaviens, et cela en invoquant le caractère inférieur du Ms où se rencontre cet exemple : je veux bien consentir à lui abandonner Turnus, ayant de quoi le remplacer; mais lui-même ne va-t il pas être forcé de rentrer dans les termes de mon dilemme? et quel nouveau biais va-t-il imaginer pour en sortir?

Si l'origine de la notice dite de Probus est suspecte et lui enlève toute valeur, cette notice nous offre-t-elle du moins quelque fait qui mérite d'inspirer confiance? Je sais bien qu'elle a fourni à M. de D. le : « *libertini locupletis incertum filius an alumnus*, qui est l'unique colonne de sa thèse; et encore a-t-il été obligé... d'escamoter le *locupletis* qui le gênait visiblement, qu'il rétablit aujourd'hui, mais sans en tenir aucun compte. J'avoue que cette supériorité de la biographie en litige me laisse insensible. Je crains bien que la prédilection dont elle est l'objet de la part de M. de D. ne tienne à des causes qui ne sont pas à proprement parler scientifiques. Cette biographie ne se distingue en effet des autres que par son caractère vague et en quelque sorte négatif : Borghesi et après lui le judicieux M. Nettleship, s'en sont bien aperçus tous deux, quand ils disent que jamais Suétone, historien sérieux n'aurait écrit d'une façon aussi peu satisfaisante : *in so unsatisfactory way*, la vie d'un contemporain distingué[2]. Elle écarte soigneusement tout nom propre, toute indication de dates susceptible de provoquer la contradiction. Si nous mettons à part l'acteur Paris cueilli dans la Sat. VII et l'Égypte prise dans la Sat. XV, il ne reste que des énonciations générales; elle ne croule pas par l'absurde ou l'impossible de certains détails comme II, III, IV, VI et VII; il n'y a d'inintelligent que le : *portam sementribus militiolis emitantem* (ou *tumentem* que donnent d'autres Ms et qui du moins a un sens); mais elle n'évite l'erreur formel e qu'en écartant toute donnée précise. Elle est le produit, non d'un historien qui se croit sûr de son fait, mais d'un arrangeur finassier qui veut rendre son récit plau-

[1] *Spicilegium Juvenalianum*, p. 11 et suiv.

[2] Je viens de lire, grâce à M. de D..., *Life and Poems of Juvenal*, du distingué latiniste anglais (*Journal of Philology*, 1887, n° 31, p. 41 et suiv). Rien de plus sage, de plus net et de plus mesuré que ce morceau. Je me demande, par exemple, comment M. de D... a pu y puiser l'idée de sa thèse; il a fallu lire entre les lignes ce qui ne s'y trouve point, M. Nettleship discute l'inscription d'Aquinum en l'appliquant au satirique; puis, il se borne à cette restriction prudente, sur laquelle j'ai moi-même terminé mon dernier article : *If the Juvenalis of the inscription is the poet.* Il y a loin de là aux négations de M. de D...

Digitized by Google

sible à tout le monde. A ce titre, cette notice, quoique placée en tête chez Jahn, pourrait bien être une des dernières rédigées ; comme les biographies idéales fabriquées par MM. Ribbeck et Dürr, bien entendu avec moins de critique et moins de hardiesse que celles-ci, elle n'est qu'une synthèse, un abrégé, mais piteux. Ne serait elle pas issue des discussions qu'attestent les chroniques de Ricobald et de Richard, dont l'un faisait exiler le poète par Trajan (ce que dit la *Vit.* VI), l'autre par Domitien (*Vit.* II et IV), alors que la VII[e] remonte jusqu'à Néron? Se pliant à toutes les hypothèses et mettant tout le monde d'accord, voilà un document historique vraiment bien digne d'inspirer la confiance?

Ce que toutes les notices réunies nous apprennent sur la personnalité de Juvénal se ramène en définitive à trois faits. 1° l'origine de Juvénal né d'un père affranchi ou élevé par lui ; 2° la pratique prolongée de la déclamation ; 3° l'exil du poète en punition de ses audaces. De ces trois faits, il y en a deux sur lesquels les biographes sont à peu près d'accord. Il n'y a aucune raison de ne leur pas concéder le second qui résulte de témoignages recevables ; non pas seulement du *facundus* de Martial qui ne prouve pas grand chose, mais surtout de I, 16 et suiv. : *Et nos Consilium dedimus Syllae*, etc., comme on peut voir par la *Vit.* IV[1] ; j'ai discuté et je discuterai encore le second qui me paraît inadmissible. Quant au troisième, sur lequel il y a divergence, il est précisément celui que M. de D. a donné pour objet à sa thèse. Ce fait, dit-il, n'a pu être tiré des Satires mêmes, donc il doit avoir sa raison dans quelque tradition historique. Je suis absolument rebelle à la logique d'un pareil raisonnement : il me semble qu'à le formuler en règle, on risquerait d'introduire dans la critique historique des procédés pour le moins singuliers. Est-il donc si rare que des commentateurs même intelligents et servis par une bonne méthode, tirent d'un texte ce que l'auteur n'y a jamais mis? Qui saura jamais en vertu de quelles déductions subjectives se sont élaborés à travers les siècles tant de témoignages soi-disant historiques, dont une critique éclairée démontre chaque jour le peu de rapport avec la réalité des choses? Il est très possible que l'idée d'affranchi se soit accolée pour la première fois au nom de Juvénal par une interprétation erronée de I, 102 : *Sed libertinus prior est. Prior, inquit, ego adsum*, etc. Ce contresens qui identifie *ego* avec l'auteur et *libertinus* avec tous deux, n'aurait rien de plus étrange que le : *satira non absurde composita in... poetam semenstribus militiolis emitantem*, qui n'est qu'une interprétation ridicule (je renvoie encore une fois M. de D. à Nettleship[2]) de VII, 82 et suiv., où s'est accrochée aussi, M. Vahlen a montré comment, la légende de l'exil.

[1] Cf. E. Strube, *De Rhetorica Juvenalis disciplina*, Brandenbourg, 1875 ; init.
[2] Ouv. cité, p. 43 : *Are clearly a mere plagiarism from the text.*
[3] J. Vahlen, *Juvenal und Paris*, comptes rendus de l'Acad. roy. de Berlin, 1883, p. 1175 et suiv.

Digitized by Google

Il ne faut pas oublier, quand on juge les biographies, qu'il est impossible de les fonder sur une tradition continue. Jusqu'à Ammien Marcellin mort vers 400, le silence est complet dans la latinité sur les œuvres de Juvénal ; de même les plus anciennes scholies sont postérieures à 352, c'est-à-dire de plus de deux siècles à la mort du poète ; il n'est question pour la première fois de la personne du satirique que dans la chronique de J. Malalas, à la fin du VI^e^ siècle, le témoignage prétendu de Sidoine Apollinaire (vers 470) pouvant se rapporter à quelque autre poète[1] : si bien que les biographies les plus anciennes, introduites dans les Ms à partir du X^e^ siècle, ont tout l'air d'avoir été élaborées par des érudits monastiques, épiloguant au hasard, sans documents originaux, sans méthode toujours et sans grand savoir, sur le texte des Satires, sur quelques maigres scholies, œuvres aussi anonymes que successives et sur un vers énigmatique de Sidoine Apollinaire. Prendre des documents de cette espèce pour les opposer à un texte épigraphique dont l'attribution au poète est au moins plausible à tout autre égard, c'est bien vouloir démontrer, non pas seulement des choses difficiles, comme j'ai dit dans mon précédent article, mais des choses impossibles.

M. de D. n'ayant pu établir que Juvénal fut un fils d'affranchi, puisque le fait ne ressort en nulle manière du texte des Satires et que la notice dite de Probus est un témoignage sans valeur, soit diplomatique, soit historique, a-t il du moins réussi à prouver, mais sans laisser de place à la possibilité contraire, qu'une milice équestre, tribunat ou préfecture d'une cohorte, est inaccessible aux fils d'affranchis ? Je serai très bref sur ce point : comme il s'agit, en définitive, non d'un fait, mais d'une simple possibilité, un seul document suffit à l'établir. L'honorable docteur de Leyde m'a contesté, sous des prétextes divers, les exemples d'Horace, de Martial, de Turnus, ce dernier pour un motif qui se retourne contre toute sa thèse ; je les avais empruntés à l'histoire littéraire pour ne pas sortir de l'espèce et aussi pour ne pas répéter, après M. Friedlaender[2], les noms plus ou moins célèbres d'Icelus, d'Asiaticus, d'Hormus, de Moschus, de Narcissus, de Parthenius, affranchis et non fils d'affranchis, ce qui est tout autre chose, qui, depuis Galba jusqu'à Domitien, devinrent chevaliers romains, l'un candidat à la préfecture

[1] Il se pourrait bien que ce fût le bon J. Britannicus, un des plus anciens commentateurs de Juvénal, qui eût vu le plus juste dans cette question biographique. Je prends la liberté de recommander à M. de D... la notice, *incerto auctore*, qu'il a placée dans l'édition de 1499, et qui a été réimprimée avec une biographie dont l'auteur est P. Crinitus (mort en 1505), en tête de l'édition de Bâle, 1551 : « *Junius Juvenalis quibus parentibus natus fuerit, pro comperto non habetur* », et : *Quum Sidonius nec Juvenalem nec alium quemquam nominaverit, de quovis alio intelligere potuit.* P. Crinitus dit de son côté, relativement à l'exil : *Quod ego nondum reperio apud eos auctores qui pro receptis ac fide dignis habentur* ». On voit que G. Valla ne leur a pas fait accepter sa notice, en dépit du nom de Probus dont il l'a recommandée, aussi facilement qu'à certains modernes.

[2] *Sittengeschichte Roms*, I, p. 92 et suiv. (6^e^ édit.) ; trad. franç. de Vogel, p. 74 et suiv.

Digitized by Google

du prétoire, l'autre commandant supérieur de la flotte et les deux derniers chefs d'armée, ayant sous leurs ordres les généraux mêmes nommés par l'empereur. Si l'on dérogeait ainsi en grand aux anciens principes de la séparation des castes, à qui fera-t-on croire que des FILS d'affranchis riches (la filiation suffit à les classer parmi les *ingenui*[1]) n'ont pu devenir tribuns ou préfets de cohorte, soit *supra numerum* soit effectifs? Il y a une preuve sans réplique qu'ils le devinrent en effet; et M. de D. ne pourra guère la contester, j'imagine : elle est épigraphique. Dans les *Annali del Instituto di Correspondenza archeologica*, 1865, page 6, Henzen a cité l'épitaphe d'un affranchi de Cotta Messalinus, un ami de Tibère. Le patron qui a élevé le monument rappelle qu'il a donné à son affranchi de quoi justifier du cens équestre, qu'il a pourvu à l'éducation de ses enfants, doté ses filles, et *élevé son fils Cottanus au tribunat militaire*[2]. COTTANUMQUE MEUM PRODUXIT HONORE TRIBUNI QUEM FORTIS CASTRIS CAESARIS EMERUIT.

A ce témoignage si net et que M. de D. n'est guère excusable d'avoir oublié ou ignoré dans sa thèse[3], faut-il ajouter un commentaire historique? Il me suffira de rappeler des passages fameux de Pline et de Tacite qui jettent sur la confusion des castes à Rome et dans l'Italie durant la seconde moitié du Ier siècle un jour éclatant. Le premier, dans le *Panégyrique*, dit à Trajan[4] : « La plupart des princes, étant les maîtres des citoyens, se faisaient les esclaves des affranchis; ceux-ci par leurs conseils, par leurs caprices gouvernaient tout; les empereurs n'écoutaient, ne parlaient que par eux; par eux ou plutôt à eux, on demandait les préturés mêmes, les sacerdoces et les consulats. » Dans cette distribution de faveurs de toute sorte n'auraient-ils oublié que leurs fils, classés, *ipso facto*, parmi les *ingenui*? Quant à Tacite, dans la discussion qui eut lieu au sénat sous Néron, l'année même qui suit la naissance de Juvénal, sur les fraudes des affranchis s'arrogeant tous les droits des citoyens les plus authentiques, il prête à l'un des orateurs ces paroles qui suffiraient à trancher notre présent débat[5] : « La faute de quelques-uns ne doit être imputée qu'à ses auteurs; il ne faut porter aucune atteinte aux droits de tous. La caste des affranchis s'est infiltrée partout; elle a envahi les tribus, les décuries; elle fournit les officiers aux magistratures et aux sacerdoces; elle remplit les

[1] MOMMSEN, *Roem. Staatsrecht*, III, 1, p. 436 et suiv.

[2] C. I. L. XIV, 2298. Déjà, le chevalier romain Vedius Pollio, mort en 15 av. J.-C., était un fils d'affranchi. DIO CAS., LIV, 23 : « *Plus tard*, dit M. Mommsen (ib. p. 452) *il y a eu un si grand nombre d'exceptions* (à l'exclusion des fils d'affranchis de la caste des chevaliers), *que la règle en est supprimée.*

[3] Il est cité par Mommsen, ib. p. 452, n° 2, et par Mayor, au vers 15, VII, de son édition des Satires.

[4] *Paneg.*, 88, I.

[5] TAC., *Ann.*, XIII, 26, 27.

Digitized by Google

cohortes de vigiles levées dans la ville ; d'ailleurs, *la plupart des chevaliers, la plupart des sénateurs n'ont pas d'autre origine.* Si l'on fait le triage des affranchis il y aura sûrement pénurie de citoyens authentiques (*ingenuorum*). » Faut-il s'étonner que, devant ces témoignages, les érudits qui ont eu des choses romaines la notion la plus compréhensive et la plus exacte, MM. Mommsen et Friedlaender[1], pour ne citer que les plus éminents, ne se sont jamais doutés de l'incompatibilité rêvée par M. de D. entre l'inscription d'Aquinum et le peu que nous savons sur la situation sociale de Juvénal ?

Je n'insiste pas : le lecteur jugera si la cause est entendue, si la thèse de mon contradicteur possède, à défaut de la certitude bien rare en ces matières le moindre degré de probabilité. M. de D. est jeune encore ; il a déjà de la science, beaucoup de science, sinon de la mieux digérée ; l'expérience lui apportera la manière de s'en servir, de façon plus persuasive et pour des questions moins ingrates ; je répéterai simplement ici, ce que j'écrivais dans mon dernier article, dont je n'ai guère à retrancher que Turnus (il coûte plus cher à mon contradicteur qu'à moi) : « Ou nous avons quelque autorité les uns et les autres, dans les questions d'antiquités romaines, ou M. de Dompierre, pour avoir raison contre tout le monde, devait pratiquer une autre méthode. »

J.-A HILD.

18 février 1890.

LA LIBERTÉ DE L'HOMME

D'APRÈS MALEBRANCHE

La doctrine de Malebranche sur la liberté de l'homme est très précise et présente un caractère éminemment personnel.

Il définit la volonté, l'impression ou le mouvement naturel qui nous porte vers le bien indéterminé et en général. La volonté ne peut donc se porter naturellement qu'au Bien et nous ne voulons une chose que si

[1] C'est lui qui, dans le *Jahrsbericht* de Bursian, 1881, p. 70 (le renvoi et la citation, par M. de D., p. 4 de sa thèse, sont également inexacts), a jugé en ces termes la dissertation de Strack, d'où la thèse de Leyde est issue : « Strack va, dans son scepticisme, jusqu'à douter de l'identification du Juvénal nommé dans l'Inscription avec le poète. Il demande : *Quando scriptus sit* (titulus) *quis affirmare velit ?* La réponse est bien nette : Quiconque comprend qu'après les temps des Flaviens, jamais plus Flamine municipal n'était appelé : *Flamen divi Vespasiani* ». On a vu plus haut que M. de D. se refuse à comprendre une chose aussi simple, lors même qu'à en démontrer la fausseté il a perdu sa peine. Le même M. Friedlaender, dans le *Jahrsbericht* de 1886 p. 207, reste d'avis que : « Les trois lignes de l'Inscription d'Aquinum nous en apprennent beaucoup plus sur la vie de Juvénal que toutes les satires ». Je serais bien surpris si le prochain compte rendu, où M. de D. aura sans doute sa place, exprimait une opinion différente.

Digitized by Google

nous la concevons comme un bien. Malebranche se laisse même aller jusqu'à écrire : « L'impression naturelle qui nous porte vers le bien en général ne contraint pas, mais elle nécessite. » La volonté, dit-il ailleurs, est la faculté de recevoir des inclinations, comme la matière a la capacité de recevoir des mouvements ; toutes les inclinations venant de Dieu sont naturellement droites : « Pour aimer le mal, il faut aimer le bien, car on ne peut aimer le mal que parce qu'on le regarde comme un bien, que par l'impression naturelle que l'on a pour le bien[1]... Les méchants eux-mêmes aiment bien, car on ne peut mal aimer, puisque c'est Dieu qui fait aimer, mais ils aiment de mauvaises choses, mauvaises seulement parce qu'elles détournent de l'amour de Dieu[2]... Nous ne pouvons rien aimer qui ne soit ou qui ne paraisse un bien[3]. » Nous possédons la liberté, c'est-à-dire le pouvoir de détourner cette impression vers les objets qui nous plaisent et de faire ainsi que nos inclinations naturelles soient terminées à quelque objet particulier. Nous sommes libres à l'égard des biens particuliers ; quand l'entendement nous présente une chose comme un bien, nous sommes libres de retenir notre amour, de penser à d'autres choses et d'aimer d'autres biens. « Discerner les vrais biens des faux biens, surprendre notre amour à l'égard de chaque bien particulier, voilà le champ de la liberté. » Si nous aimons Dieu, c'est d'un amour libre.

Deux sortes de causes peuvent nous porter à considérer une chose comme bonne et par suite déterminer les mouvements de notre volonté, la lumière de l'intelligence et l'attrait du plaisir[4]. Elles sont loin d'agir de la même façon Le plaisir détermine efficacement notre volonté ; il nous transporte, pour ainsi dire, vers l'objet qui le cause ou semble le causer ; il produit un amour naturel et nécessaire ; il diminue notre liberté, partage notre raison et ne nous laisse pas entièrement à nous-mêmes[5]. Tel n'est pas l'effet de la lumière intellectuelle : elle nous laisse entièrement à nous-mêmes ; elle ne fait aucun effet sur notre liberté, elle ne nous porte point efficacement à aimer ; elle fait seulement que nous nous y portons de nous-mêmes et que nous aimons d'un amour de choix. Ce qui donne satisfaction à notre raison fait naître dans notre cœur une inclination très puissante, mais que nous suivons volontairement, bien loin qu'elle nous fasse violence Cet amour naturel de l'ordre est le seul principe de toute vertu ; une action quelconque n'est bonne que si elle est faite par amour de l'ordre. Pour être vertueux, il ne suffit pas d'aimer l'ordre un peu de temps à autre, il faut l'aimer toujours et

[1] *Morale*, I, III, 15.
[2] *Recherche de la Vérité*, IV, 1, 4.
[3] *Id.*, IV, 1, 3.
[4] La volonté n'aime le bien que lorsque la lumière le lui découvre ou que le plaisir le rend présent à l'âme. *Traité de Moral.*, III, 16.
Traité de la Nature et de la Grâce, p. 326.

Digitized by Google

à tout prix : ce n'est pas suivre la vertu qu'écouter le penchant naturel qui nous porte à remplir certains devoirs; il faut agir de plus par raison et par amour libre de l'ordre. La connaissance de la perfection nous cause toujours du plaisir et fait naître l'amour ; voilà pourquoi elle agit si efficacement sur notre volonté : « Otez le plaisir que peut nous donner l'amour de l'ordre, l'amour de Dieu, aimerons-nous l'ordre, aimerons-nous Dieu ? La charité, dit saint Augustin [1], est une sainte concupiscence. »

La raison conçoit entre les choses non seulement un ordre de grandeur et de quantité, mais aussi de perfection et de dignité : l'homme doit s'efforcer de le reproduire dans ses actions et dans ses rapports avec les êtres. Aimer les choses comme elles doivent être aimées, c'est aimer, l'ordre et la liberté consiste dans le pouvoir que nous avons d'aimer ou de ne pas aimer les créatures et le créateur en raison de leur perfection. C'est un devoir pour nous de conserver et d'accroître notre liberté en nous dégageant du poids de la concupiscence qui nous charge et nous fait incliner aux faux biens : il nous faut d'abord nous maintenir à notre rang, puis nous élever vers Dieu le plus possible, enfin traiter les autres créatures selon le rang qu'elles occupent dans l'ensemble des choses [2]. Il dépend de nous, en effet, de faire naître dans notre cœur cet amour de l ordre ou de l'y laisser étouffer : l'intelligence se porte d'elle-même à la connaissance de la vérité et la raison conçoit l'ordre du moment qu'elle n'en est empêchée par aucun obstacle ; mais l'influence du corps, des sens et des plaisirs que nous goûtons par leur intermédiaire égare notre esprit et nous entraîne à la poursuite de faux biens ; c'est l'erreur qui est le principe des passions coupables ; c'est donc l'erreur dont nous devons avant tout nous garder : « C'est un principe commun à la logique et à la morale qu'il ne faut consentir qu'aux idées claires et suspendre son adhésion jusqu'à ce qu'on soit invinciblement porté à la donner ... L'attention est le plus solide fondement de la vertu et la capacité d'être attentif est la force d'esprit .. Cette puissance de consentir ou de ne pas consentir à la vérité est la liberté d'esprit [3]. » Nous possédons toujours la liberté d'esprit, quoique de mauvaises habitudes puissent être invétérées en nous et que les habitudes tendent à produire des actes conformes ; mais nous pouvons toujours agir contre l'habitude dominante [4].

Notre volonté est libre par nature, mais il faut en assurer l'indépendance par l'exercice et nous sommes coupables quand elle est asservie : « L'usage que nous devons faire de notre liberté, c'est de nous en servir

[1] S. AUGUSTIN, *De Spiritu et Littera*.
[2] *Recherche de la Vérité*, X[e] éclaircissement.
[3] *Traité de Morale*, VI, I.
[4] *Traité de Morale*, III, IV.

Digitized by Google

autant que nous le pouvons .. . C'est se faire esclave, contre la volonté de Dieu, que de se soumettre aux fausses apparences de la vérité.. .. La liberté nous est donnée de Dieu afin que nous nous empêchions de tomber dans l'erreur et dans tous les maux qui suivent de nos erreurs [1]. Nous avons toujours le pouvoir de ne pas nous arrêter aux faux biens et à l'erreur, car « nous avons du mouvement pour aller au delà [2]. » Le pécheur s'est reposé, s'est arrêté avant le temps. A parler rigoureusement, il n'a rien fait, car le péché n'est rien [3]. Nous ne saurions donc faire mauvais usage de notre volonté ; l'accomplissement du mal résulte non de l'abus, mais de l'abstention de notre liberté.

La liberté morale que nous observons en nous, c'est là le point capital de la théorie de Malebranche, a son principe et son fondement dans la liberté intellectuelle ; c'est sur l'intelligence seule que nous avons une prise directe et immédiate : les sentiments et les actions sont la conséquence des jugements [4] ; la volonté est une puissance aveugle qui ne peut se porter qu'aux choses que l'entendement lui représente, de sorte que la volonté ne peut déterminer diversement l'impression qu'elle a pour le bien, et toutes ses inclinations naturelles qu'en commandant à l'entendement de lui représenter quelque objet particulier. Nous pouvons, si nous le voulons, arrêter notre esprit, fixer notre attention, suspendre notre jugement : dès lors notre raison conçoit l'ordre, notre cœur l'aime et notre volonté le réalise : « Le principe de notre liberté, c'est qu'étant faits pour Dieu et étant unis à lui, nous pouvons toujours penser au vrai bien ou à d'autres biens qu'à ceux auxquels nous pensons actuellement ; c'est que nous pouvons toujours suspendre notre consentement, et sérieusement examiner si le bien dont nous jouissons est ou n'est pas le vrai bien [5] ». Mais comment Malebranche pourra-t-il attribuer quelque efficacité à cet effort volontaire, puisqu'il ne dépend pas de nous de penser à tel ou tel objet, et que Dieu seul est la cause efficiente de tout ce qui se produit dans notre esprit [6] ? Nous sommes les maîtres d'appeler ou d'éloigner l'action de Dieu, ce que nous faisons par l'attention ou l'inattention ; l'attention est en quelque sorte une prière naturelle, par laquelle nous obtenons que Dieu nous éclaire, car il ne manque jamais à l'exaucer. L'effet de l'attention pour être médiat, n'en est pas moins infaillible. Si notre prière n'était pas interrompue et notre attention troublée, elle nous procurerait certainement le bien que nous cherchons.

[1] *Recherche de la Vérité*, I, II, 3.
[2] *Éclaircissement*, I.
[3] *Eclaircissement*, I, p. 4 et p. 24.
[4] *Rech. de la Vérité*, I, 1, 2.
[5] *Eclairc.*, I.
[6] *Entretiens sur la métaphysique*, VIII, 2.

Digitized by Google

Puisque l'intelligence est la condition de la liberté, celle-ci doit toujours être en raison de celle-là, et la parfaite liberté n'est pas autre chose que la parfaite sagesse : « La raison est infaillible, immuable, incorruptible, elle doit toujours être la maîtresse ; Dieu même la suit » Malebranche rejette donc l'opinion de Descartes : « Ce faux principe, que Dieu n'a pas d'autre règle en ses desseins que sa propre volonté répand des ténèbres si épaisses, qu'il confond le bien avec le mal, le vrai avec le faux, et fait de toutes choses un chaos où l'esprit ne reconnaît plus rien. Loin de témoigner de sa dépendance, cette harmonie nécessaire entre la volonté et la sagesse de Dieu témoigne de l'excellence de sa nature. » Dieu ne pourrait agir contre l'ordre, sans agir contre son essence même, sans cesser d'être ce qu'il est. La volonté souveraine de Dieu est parfaitement raisonnable, et dès lors immuable [1]. « Dieu n'agit pas comme les hommes, commes les causes particulières et les intelligences bornées. La raison de son choix vient de la sagesse de ses lois, et la sagesse de ses lois du rapport qu'elles ont avec ses attributs, de leur simplicité, de leur fécondité, en un mot de leur divinité [2]. » Dieu conçoit parfaitement l'ordre ; il l'aime et le réalise par les voies les plus simples et les lois les plus générales ; c'est ce que nous ne devons jamais oublier, lorsque nous jugeons les œuvres; ainsi s'explique l'existence du mal. Dieu ne veut pas le mal, mais il veut réaliser le bien par les moyens les plus simples, et l'existence du mal en est la condition. Le mal aurait pu être évité, s'il l'avait voulu : mais l'ordre du monde en eût été moins simple, c'est-à-dire moins parfait.

Ce n'est pas seulement dans l'ordre naturel que Dieu agit toujours selon des lois générales, mais encore dans l'ordre surnaturel et dans la dispensation de la grâce [3]. Comme la pluie tombe sur le sable et le roc, en vertu de lois générales, de même la pluie de la grâce tombe tout aussi bien sur les cœurs endurcis que sur les âmes prêtes à le recevoir. La prédestination elle-même dépend non de décrets particuliers, mais d'une loi générale, la vocation des saints n'est pas l'effet d'une prédilection particulière de Dieu pour certains individus, mais d'une volonté

[1] *Id.*, IX, 12.

[2] *Recherche de la Vérité, 2e éclairc. sur le livre I.* L'âme est une intelligence; mais néanmoins elle n'est rendue actuellement intelligente que par l'efficace des idées divines qui seules peuvent agir en elle, l'affecter, la modifier, l'éclairer — De même que la faculté de recevoir différentes figures et différentes configurations dans les corps est entièrement passive et ne renferme aucune action ; aussi la faculté de recevoir différentes idées et différentes modifications dans l'esprit est entièrement passive et ne renferme aucune action ; et j'appelle cette faculté ou cette capacité qu'a l'âme de recevoir toutes ces choses, entendement.

[3] Bossuet se prononce contre la théorie de Malebranche avec une extrême violence : « Tout vous plaît de cet homme, jusqu'à son explication de la manière dont Dieu est auteur de l'action du libre arbitre, comme de tous les autres modes, quoique je ne me souvienne pas d'avoir jamais lu aucun exemple d'un plus parfait galimatias. » *Lettre CLXXI*, Ed. Lachat., t. XXVI, p. 396.

Digitized by Google

générale. Si l'homme fait ce qui dépend en quelque sorte de lui, c'est-à-dire s'il mérite, Dieu fera en lui ce qui n'en dépend en aucune manière en le rendant heureux [1]. La grâce est efficace par rapport au mouvement général de la volonté, non par rapport à ses déterminations particulières [2]; elle prévient la volonté et la meut, mais n'opère pas le consentement. « Notre consentement n'est pas l'effet physique et immédiat de la grâce, mais celui de notre volonté déterminée ou inclinée à le donner par un attrait auquel actuellement elle peut résister [3]. » Il dépend de nous de faire bon usage de la grâce ou de la rejeter quand elle nous est donnée. Malebranche défend avec un soin jaloux la liberté contre la théorie de la grâce efficace et de la prédestination gratuite; il ose même dire, au grand scandale de Fénelon, que pour mériter nous devons dépasser le mouvement qui nous est imprimé par la grâce, et avancer de nous-même librement vers le bien : il n'est donc pas surprenant qu'il ait été accusé de pélagianisme par Arnauld, Nicole et Juricu.

Le malheur est que cette théorie de la liberté morale, si judicieuse et si pénétrante, l'une des plus exactes et des plus complètes que nous présente l'histoire de la philosophie, cadre fort mal avec les principes de la philosophie de Malebranche. Ce qui l'avait conduit à concevoir la théorie des causes occasionnelles, c'était la préoccupation d'enlever aux êtres finis et créés toute efficacité causale, toute activité propre [4]. « Dieu seul est la cause véritable de tout ce qui se fait dans le monde. Il agit régulièrement selon certaines lois, en conséquence desquelles on peut dire que les causes secondes ont la puissance de faire ce que Dieu fait par elles [5]... C'est Dieu seul qui fait, comme cause véritable, par les lois générales de l'union de l'âme et du corps, ce que les hommes font comme causes occasionnelles ou naturelles [6]... Tu t'imagines que cet effort dont tu as le sentiment intérieur est la cause véritable du mouvement qui le suit, parce que le mouvement est fort et violent; mais autre chose est effort, autre chose est efficace... Nous n'agissons que par le concours de Dieu et notre action, considérée comme efficace et capable de produire quelque effet, n'est point différente de celle de Dieu [7] ». Pour la même raison, il acceptait la théorie,

[1] *Traité de Morale*, ch. I.

[2] Dieu accommode l'efficace de son action à l'action inefficace de ses créatures *Entretiens sur la métaphysique*, VII.

[3] *Lettre contre la défense d'Arnauld.* — Cf. *Lettre contre le 3e livre des réflexions théologiques et métaphysiques.*

[4] *Recherche de la Vérité*, l. VII, 2e p., ch. 3 : Les corps n'ont aucune espèce d'efficace ou puissance propre... Les âmes n'ont pas plus de pouvoir que les corps. — *Traité de Morale*, I, III, 15. Certainement, l'homme ne voit que parce que Dieu l'éclaire; il ne veut que parce que Dieu l'anime et le fait aimer.

[5] *Ve Méditation métaphysique.*

[6] *VIe Méditation.*

[7] *Id.*, § 14.

Digitized by Google

développée par Descartes, de la création continuée. « Quand nous parlons ou marchons, quand nous pensons ou voulons, Dieu nous fait tels que nous sommes, il nous crée parlants, marchants, pensants, voulants [1]... Dieu le fait (l'homme) tel qu'il est dans ce moment : il crée en lui son consentement auquel il n'a pas plus de part que les corps au mouvement qui les transporte... L'acte lui-même vient de Dieu dans ce qu'il a de réel et de physique... Dieu seul est la cause de notre être, lui seul est la cause de la durée de notre être ou de notre temps, lui seul est la cause de nos connaissances, lui seul est la cause des mouvements naturels de nos volontés, lui seul est la cause de nos sentiments, lui seul est la cause de tous les mouvements de nos corps [2] » Un esprit systématique tel que le sien ne pouvait hésiter à tirer les conséquences logiques de ces principes : « Malebranche, dit M. l'abbé Blampignon [3], ne nie pas absolument la liberté ; mais il pose des principes qui mènent directement et nécessairement à détruire toute volonté, tout libre arbitre.

Quand il médite sur le dogme de la grâce, il se trouve entraîné aux mêmes conséquences : « Le péché originel ayant tout bouleversé et nous ayant asservi aux passions qui viennent du corps, c'est la grâce qui nous rend notre liberté. » La concupiscence est un obstacle à la liberté ; c'est comme un poids qui la charge et la fait incliner au faux biens : la grâce l'en décharge [4] .. Dieu ne coopère pas, comme le voulaient les Pélagiens : il opère, et c'est nous qui coopérons... et la toute puissance de Dieu paraît d'autant plus, qu'il se sert aussi heureusement des causes libres que des nécessaires [5]. »

Dieu sera-t il alors la cause véritable de tous nos actes? Non; car étant parfaitement bon, il ne peut être l'auteur du mal et du péché, Il faut donc en revenir à reconnaître à l'homme une certaine initiative, un certain pouvoir d'agir en dehors de l'impulsion de Dieu et contre cette impulsion Mais cette liberté, cette faculté de nous soustraire à l'action bienfaisante de Dieu ne peut être qu'un principe de péché [6] et le premier de nos devoirs est d'y renoncer, de nous en affranchir en quelque sorte : « Sauveur des pécheurs, venez me délivrer de cette *fatale* liberté que j'ai de mal faire, de la servitude du péché, de ce pouvoir que je n'ai que trop d'abuser du mouvement que Dieu ne me donne que pour m'é-

[1] *Eclaircissement*, I, p. 26.
[2] *Traité de Morale*, ch. XV.
[3] Blampignon, *Étude sur Malebranche*, II.
[4] *Traité de la Nature et de la Grâce.*
[5] *Eclaircissement*, I.
[6] Dieu nous porte invinciblement à aimer le bien, mais il ne nous porte pas invinciblement à aimer les biens particuliers. . Le pouvoir que nous avons d'aimer différents biens est un pouvoir misérable, pouvoir de pécher. Les consentements qui ne sont qu'erreur et que péché sont uniquement de toi; car les consentements qui tendent au bien ne sont pas tant des consentements que des mouvements qui continuent et que tu ne dissipes pas. *VI^e Méditation métaphysique*, 17, 19.

Digitized by Google

lever jusqu'à lui [1]. » Nous ne nous arrêterons pas à faire ressortir ce que cette proposition renferme de manifestement contradictoire : le renoncement à notre liberté, principe et condition de toute vertu, est un acte volontaire; il faut dès lors reconnaître que nous faisons quelquefois un bon usage de notre liberté. A moins que l'on aille jusqu'au bout et que l'on soutienne que nous ne pouvons être délivrés de la liberté que par la grâce, et que Dieu met le comble à ses bienfaits en nous l'enlevant. Se laissera-t-il donc entraîner à cette triste extrémité, le philosophe qui a écrit ces lignes : « Notre devoir est de conserver et d'augmenter notre liberté [2].. L'usage que nous devons faire de notre liberté, c'est de nous en servir autant que nous le pouvons [3]...? » Il ne pouvait échapper aux conséquences logiques des prémisses qu'il avait posées lui-même, il ne pouvait se soustraire aux nécessités de son système, et pourtant, par une inconséquence qui l'honore, il ne cessait de protester de sa foi dans la liberté morale de l'homme.

Nous n'en voulons d'autre preuve que l'empressement avec lequel il condamne la doctrine soutenue par un de ses disciples, Boursier, sous le nom de prémotion physique. Boursier était janséniste : s'appuyant sur les principes de Descartes et de Malebranche, il disait que Dieu est la seule cause réelle, immédiate, physique. Toutes les modifications des créatures sont autant de degrés d'être; si une créature pouvait se modifier elle-même, elle pourrait se donner un degré d'être qu'elle n'aurait pas, elle pourrait créer en elle quelque chose, ce qui est contradictoire. Dieu crée continuellement tous les êtres tels qu'ils sont, avec toutes leurs modalités. C'est toujours Dieu qui meut l'âme humaine, qui la prémeut, non pas d'une façon toute morale, à la façon des conseils, mais d'une façon physique [4]. — C'en est fait de notre liberté, dit Malebranche, si la volonté de l'homme a besoin pour se déterminer de recevoir d'abord une impulsion d'en haut, et si l'opération de la grâce peut être assimilée à une action physique. Il proteste aussi contre la conséquence logique de cette doctrine, l'attribution à Dieu non seulement des actions bonnes, mais encore de toutes les actions mauvaises. « Ce serait, disait Boursier, borner la conduite de Dieu que le réduire à la production des actions bonnes, dont le nombre est très petit. Il y a de l'être dans l'action par laquelle on pèche comme dans l'action la plus sainte; ne pas rapporter à Dieu cet être, ce reste de bien qui subsiste même dans le péché, serait un vrai manichéisme. » Malebranche refusait de voir le développement de ses principes dans un système qui élève de telles accusations contre la Providence et anéantit à ce point la personnalité humaine. Il n'eût pas

[1] Id., 22.

[2] *Traité de la Nature et de la Grâce*, IIIe discours, 1re partie, 15.

[3] *Rech. de la Vérité*, I, II, 3.

[4] Boursier, *L'Action de Dieu sur les créatures* (publié en Hollande sans nom d'auteur).

Digitized by Google

non plus souscrit à cette thèse soutenue par un autre de ses disciples, Morinière, que l'âme, quoique ne pouvant entre deux biens ne pas choisir celui qui lui paraît le plus grand, peut néanmoins ne consentir ni à l'un ni à l'autre, ce qui constitue l'essence de la liberté. Mais cette abstention n'est autre chose qu'un troisième parti, c'est-à dire un bien plus grand ou moindre que les deux autres, de sorte que c'est toujours le même ordre de considérations qui dicte notre décision.

Le P. André, au contraire, reproduit fidèlement la pensée du maître, pour lequel il avait une admiration passionnée : il fait consister, lui aussi, la liberté dans l'obéissance à la raison : « Toute la vie humaine porte le même caractère de liberté [1]... La raison nous parle non pas en souverain qui n'aurait qu'à le vouloir pour se faire obéir, mais en conseil qui nous laisse la liberté de le suivre ou de ne le suivre pas... Voilà le bien, voilà le mal, choisissez lequel des deux il vous plaira ;... au seul mot de raison, vous venez de reconnaître une loi que vous devez suivre. Encore un moment d'attention et vous sentirez bientôt que la même loi qui vous impose le devoir de combattre vos passions, vous donne aussi le pouvoir de les vaincre... Je dis un pouvoir efficace, et, quand nous le voudrons, effectif. » C'est la force de l'esprit, l'énergie de l attention qui est le principe de la liberté morale; mais la plupart des hommes ne le comprennent pas : ils considèrent cette loi comme une servitude dont il est beau de s'affranchir, et croient devoir attribuer à Dieu une puissance arbitraire. Mais il est faux qu'une volonté soit moins puissante parce qu'elle ne peut rien vouloir contre l'ordre, et qu'elle soit moins libre parce qu'elle a une règle qui la détermine à préférer une chose à une autre. « Il y a un bon, un juste, un beau essentiel, indépendant de la volonté de Dieu même, préalable à tous les décrets, c'est-à-dire qu'un dessein, par exemple, ou un moyen de l'exécuter n'est ni bon, ni juste, ni beau précisément parce que Dieu le veut, mais que Dieu le veut parce qu'il est bon, juste, beau, digne de lui par sa nature ou par sa conformité avec l'ordre éternel, qui est le beau par excellence et sa loi inviolable. » Ce qui impose une loi à la volonté de Dieu, c'est la perfection même de son être; sa dépendance des vérités éternelles n'est point un affaiblissement, mais la perfection de sa liberté.

E. Joyau.

[1] Le P. André, *Discours sur la Liberté*.

Digitized by Google

QUE RETRANCHÉ EN FRANÇAIS

ADDITIONS A L'ARTICLE DU *Bulletin*, T. VII, P 239-243

(I, 2°) La suppression du *que* à sens optatif, sans inversion, est devenue un fait exceptionnel, et propre à quelques formules toutes faites. Un poète ne pourrait, sans affectation d'archaïsme, dire aujourd'hui comme Segrais (Eglogues, *Aminte*) :

> Chantez, petits oiseaux ; nul danger, nulle crainte
> N'interrompe jamais votre amoureuse plainte.

Il semble que la phrase « Dieu protège la France », qui devait être à l'origine un souhait, ait été de bonne heure prise pour une affirmation ; car les monnaies italiennes de Napoléon portent *Dio protegge l'Italia*, avec l'indicatif (= lat. *protegit*).

(4°) La construction qui supprime le *que* optatif, en mettant le verbe avant le sujet, est, au contraire, employée encore avec assez de liberté, surtout dans le style poétique :

> Résonne le clairon et flotte la bannière,
> Et notre sang vermeil fleurira les sillons.
>
> Durocher, *Clairons et binious*, Paris, 1886, p. 22.

(II, 1°) L'ancienne langue tolérait parfois la succession immédiate de deux *que*, le premier étant celui qui suit un comparatif. M E. Boully, dans sa belle édition du *Tartufe* (1885, p. 84), dit qu'on rencontre « cette tournure un peu lourde » chez Joinville, Villehardouin et Amyot, mais qu'elle n'a pas dépassé le XVI[e] siècle. Il en cite l'exemple suivant, de Joinville (*Hist. de saint Louis*, 21, édit. nat. de Wailly) :

« Je ameroie miex que uns Escoz venist d'Escosse et gouvernast le peuple dou royaume bien et loyalment, *que que* tu le gouvernasses mal apertement. »

En vieux français, *que que* existait d'ailleurs dans d'autres sens : « quoi que », « qui que ce soit qui », et « pendant que »[1].

[1] Cf. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française... du IX[e] au XV[e] siècle*, s v. *que* 1, p. 492, 493.

Digitized by Google

(3°) M. Boully signale aussi, jusqu'au XVI[e] siècle, la locution *que ce que* au lieu de *que que* (ou *que non pas que*, etc.), avec cet exemple de Villehardouin :

« Mielx voluns nos tot nostre avoir metre, et aler povre en l'ost, *que ce que* elle se departist ne faillist. » (*Conq. de Constant.*, 60, édit. nat. de Wailly.)

Cette expression est claire; elle revient à *quam id, quod;* « que cela, (à savoir) que ».

On peut l'assimiler à la suivante :

« Il ne manquerait plus *que cela*, maintenant, *que* l'enfant mourût ! »

A. Dumas fils, *Théâtre complet*, t. VI (1880), p. 57 (Préface de *Monsieur Alphonse*).

Cf. « il tient à *ce qu'*on le voie »; vieux français « pour ce que » = pour que, etc.

Une insertion semblable a lieu souvent en allemand, comme dans ces vers de Schiller :

Die That bewæhrt *es*, dass sie Wahrheit spricht

« Le fait prouve [cela,] qu'elle dit vrai. »

Wer wagt *es*, Rittersmann oder Knapp',
Zu tauchen in diesen Schlund ?

« Qui [*l'*] osera, chevalier ou varlet, plonger dans ce gouffre? »

Elle peut passer pour une licence poétique, en français, dans des cas comme ceux-ci :

Qui *l'*eût dit, *qu'*un rivage à mes vœux si funeste
Présenterait d'abord Pylade aux yeux d'Oreste ?
(Racine, *Andromaque*, I, 1).

Le croirai-je, seigneur, *qu'*un reste de tendresse
Vous fasse ici chercher une triste princesse?
Ibid., II, 2.

Digitized by Google

On peut encore séparer les deux *que* au moyen du verbe *être* répété[1], comme dans cette phrase de Fontenelle :

« .. non que la matière une fois créée, et ayant reçu du Créateur une première impulsion... je croie qu'elle pût .. se mettre... dans l'état où nous voyons aujourd'hui l'univers : cela n'est non plus concevable *qu'il le serait que* toutes les parties d'une pendule... à force d'être agitées... vinssent enfin à s'arranger de manière qu'elles formassent une pendule régulière. »

Théorie des tourbillons, § 7 (*Œuvres*, Paris 1825, t. III, p. 7).

(5°) M. Boully doute qu'il y ait suppression d'un *que*, dans les vers 1113-1114 du *Tartufe*, parce que cette construction « est aussi ancienne que la langue française », et reproduit exactement la tournure latine *potius quam* avec subjonctif, par exemple chez Térence, *Hecyre*, 532-534, *que que* répondant, de son côté, à *potius quam ut*[2].

Il est certain qu'en effet le subjonctif latin n'a pas besoin d'être précédé d'un *que* pour être reconnaissable, et il en était souvent de même en ancien français[3]. Rien de plus naturel, toutefois, que d'admettre un *que* sous-entendu au second vers de ce passage de la *Chanson de Roland* cité par l'auteur (v. 44-45) :

Asez est melz qu'il i perdent les chies
Que nus perduns l'onur ne la deintiet

car un *que* tout semblable se trouve exprimé au premier vers. Cf. le

[1] On a souvent recours à un expédient semblable, dans le dialecte breton de Tréguier, pour éviter la succession des mots *(e)vit (e)vit*, « que pour »; les gens qui parlent bien, surtout les vieillards, diront, par exemple : *goell e ze vid oc'h vid nan e vid on*, littéralement « c'est mieux pour vous *que ce n'est* pour moi », de préférence à ... *vid oc'h vid vid on*.

[2] Il y aurait des réserves à faire sur ce dernier point. On peut trouver quelque ressemblance générale entre les phrases françaises du type « j'aimerais mieux que... que que. . » et les phrases latines comme « ...*te ut potius objurgem... quam ut...* », Cicéron, *P. Planc.*, 8 ; mais dans bien des cas, où *ut* peut suivre *quam*, il est ajouté par un pléonasme d'origine analogique, et non pas supprimé par ellipse ; cf. O. Riemann, *Rev. de philologie*, XII, 58, 59. Pour prouver que « plutôt... que que » vient bien de *potius quam ut*, il faudrait montrer dans notre langue deux *que* de suite dans les mêmes conditions que présente le passage de Tite-Live (1, 12, 11) : *potius quam ut cruciarentur... se in Tiberim præcipitaverunt.*

[3] Cf. le passage suivant de la *Passion* (151, Koschwitz), que j'emprunte au *Dictionnaire* de Godefroy, et où le *que* de la première proposition n'étant pas exprimé, il n'y a pas de raison pour le suppléer dans la seconde :

Melz ti fura non fusses naz
Que me tradas per cobetad.

Digitized by Google

7e exemple de M. Godefroy pour le *que* du comparatif (p. 496, col. 3) :

« Ançois sofferoie jo... que je perdisse quanque g'ai, *que* tu l'euses... a espouse. »

Les trois autres citations de M. Boully (*Cantilène de sainte Eulalie*, v. 16, 17 ; Larivey, *Le Morfondu*, I, v ; Racan, *Bergeries*, IV, III), me paraissent un peu différentes. L'ellipse d'un *que* n'y est pas si évidente, surtout pour les deux premières. Ainsi dans l'exemple tiré de Larivey, « Je me coupperay plutost cette langue avec les dents, qu'elle en parlast un seul mot », on peut comprendre : « Je me couperai la langue plutôt (littéralement « plus tôt » [1], avant) qu'elle en parle » ; comparez : « Je couperai ma langue dans ma bouche avant d'oublier le breton. » Brizeux, *Œuvres*, 1860, I 305.

La période de Racine (*Athalie*, III, 3) :

> Plutôt que dans mes mains par Joad soit livré
> Un enfant qu'à son Dieu Joad a consacré,
> Tu lui verras subir la mort la plus terrible,

peut se rendre ainsi en vile prose : « Joad se fera tuer, avant que cet enfant tombe entre nos mains » ; ou bien : « Joad choisira plutôt de subir la mort, que cet enfant nous soit livré ». Dans cette dernière traduction seulement, on croit sentir l'ellipse d'un *que*, parce que la seconde proposition, « que cet enfant nous soit livré », paraît dépendre du verbe « choisira », à cause de la place occupée par « plutôt... que ». Cf. le passage de Racan indiqué par M. Boully :

> Je choisirai plutôt d'épouser le trépas
> *Que* jamais vous voyiez votre vaine entreprise
> Rendre dessous vos lois ma liberté soumise.

Voici de nouveaux exemples de la suppression familière d'un *que* = *quod* ou *ut*, après un autre *que* = *quam* :

« Mais chaque fois j'ai fait le signal ! — Il n'aurait plus manqué *que* vous ne le fissiez pas ! »

E. Labiche, *Le prix Martin*, 1, 4 (*Théâtre* t. X, p. 21).

« Il ne manquait plus maintenant *que* ses compétiteurs se missent à le soupçonner ! »

J. Claretie, *Monsieur le Ministre*, 1884, p. 420.

[1] Comme en latin *prius quam*, *citius quam* pour *potius quam* ; cf. O. Riemann, *Revue de philologie*, XII, 44, 56-58.

Digitized by Google

« Il ne manquerait plus *qu'*il ne vînt pas voir sa mère avant tout le monde! »

A. Dumas fils, *Le fils naturel*, IV, 5.

« Je ne demande pas mieux *que* cela soit. »

Id., *Un père prodigue*, III, 3.

« Je ne demande pas mieux *qu'*il y en ait. »

Almanach des bonnes œuvres, Riom, 1882, p. 140.

Comme analogies à la suppression d'un de deux *que* consécutifs, on peut citer encore celle d'un *ne* dans une foule de cas tels que les suivants :

« Je crains que mes parents... *ne* soient pas heureux. »

E. Labiche, *La cigale chez les fourmis*, sc. IX (*Théâtre*, t. X, p. 233).

« Quelques bruits de monde me font craindre que cette famille... *ne* convienne qu'à demi à un homme d'une élégance et d'une distinction aussi rares. »

Ibid, sc. V (p. 211).

« Alors il est à craindre que le duel *ne* soit emporté que dans le désastre de l'Honneur. »

Alfred de Courcy, *Revue de Bretagne et de Vendée*, II (1857), p. 280.

Cette ellipse est si naturelle, qu'elle s'emploie dans des phrases où le sens serait tout différent, si l'on ne tenait pas compte de ce phénomène spécial; par exemple :

« Nous craignons qu'ils [tels ou tels mots] *ne* soient plus intelligibles à la majorité de nos lecteurs. »

Charles de Gaulle, *Rev. de Bret. et de Vendée*, XVIII, 279.

Il ne faut pas entendre ici *timeo ne sint magis nota*, mais bien *timeo ne jam sint ignota*.

L'amphibologie est, en général, le danger de l'ellipse. Personne ne trouve mauvais qu'on dise : « Je parle *de* grands arbres » pour *de de*, cf. « j'ai vu de grands arbres »; mais Littré désapprouve « il n'y a pas que » pour * « il *ne* n'y a *pas* que », parce qu'autrefois l'addition de ce mot *pas* ne changeait rien au sens de la locution « il n'y a que »; cf. « je ne puis pas » = « je ne puis ». Mais la langue a varié sur ce point; et « il n'y a pas que » est le contraire de « il n'y a que », aussi logiquement

Digitized by Google

que « je crains que le maître ne vienne pas » est le contraire de « je crains que le maître ne vienne ».

(6°) Nouveaux exemples de transformation du second *que*, au moyen de l'infinitif :

« Nous aimons mieux mettre tout notre avoir, et aller pauvres en l'armée, *que de la voir se séparer* et faillir. »

De Wailly (traduction moderne de la phrase de Villehardouin citée plus haut; cf. mon mon premier article, II, 3°).

« Mieux vaut qu'ils y perdent la tête *que de perdre*, *nous*, notre seigneurie et notre terre. »

Léon Gautier, *La Chanson de Roland* (traduction des vers 44-45, cités plus haut)

« En voilà assez pour diversifier un peu le spectacle que nous donnons aux gens de la lune. — J'aimerais bien mieux, dit la marquise, que nous les ennuyassions en leur donnant toujours le même, *que de les divertir* par des provinces abîmées ».

Fontenelle, *Les Mondes*, 6e soir (*Œuvres*, III, 244).

« Ne vaut-il pas mieux qu'il les apprenne ou les rapprenne par le dictionnaire *que de continuer* à les ignorer? »

Ch. Lebaigue, *Dictionnaire lat.-franç.*, avertissement de la XIVe édition (p. x).

Ces phrases montrent quels services inattendus peut rendre la tournure par l'infinitif, avec ses emplois si variés, sous la plume d'écrivains qui connaissent bien le génie de notre langue.

Là où, malgré sa souplesse, l'infinitif ne saurait se glisser aisément, on peut, comme nous l'avons dit, changer le *que* en *si;* voici de nouveaux exemples :

« J'aimerais mieux qu'un Écossais vînt d'Écosse et gouvernât le peuple du royaume bien et loyalement, *que si* tu le gouvernais mal au vu de tous. »

De Wailly (traduction du passage de Joinville cité plus haut).

« Leur religion... leur a donné une âme trop honnête... pour ne pas mieux aimer que la postérité lise dans les fastes de notre province une sentence inique du Parlement de Toulouse, *que si* nous lui transmettions ces mêmes fastes teints du sang d'un innocent, versé par les mains d'un père furieux et barbare. »

L'Année littéraire de Fréron, 1765, t. III, p. 162.

Et songez qu'il vaut mieux encor qu'il en mésuse,
Que si de l'en frustrer il faut qu'on vous accuse.

Molière, *Le Tartuffe*, v. 1253-1254.

Digitized by Google

Dans sa note sur ces vers, M. Boully semble regarder la tournure par *que si* comme un latinisme suranné ; en quoi je ne saurais le suivre. Mais il nous fournit aussi la preuve de l'ancienneté de cette utile locution, par la citation suivante :

« J'aymerois presque également qu'on m'ostast la vie, *que si* on me l'essimoit et retranchoit bien loing de l'estat auquel je l'ay vescue si longtemps. »

Montaigne, *Essais*, liv. III, chap. IX.

E. ERNAULT.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARBEN.

Poitiers. — Imprimerie Millet, Descoust et Pain.

Digitized by Google

MARS 1890. HUITIÈME ANNÉE. — N° 3.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Nons rappelons aux candidats que la prochaine session de licence ès lettres commencera le mardi 15 avril, à 7 heures du matin.

*
* *

M. Jacques Parmentier vient d'obtenir une médaille de vermeil pour un mémoire qu'il avait présenté au Concours ouvert sous les auspices du Ministre de l'instruction publique, sur ce sujet :

« Faire connaître les jeux et exercices corporels les plus propres à » être introduits dans les établissements d instruction publics ou libres » pour contribuer au développement de la force, de l'adresse et de l'agi- » lité.

» Étudier les moyens pratiques d'en généraliser l'application, princi- » palement dans les écoles primaires de garçons et dans les écoles nor- » males d'instituteurs.

» Insister sur les avantages de ces jeux, tant au point de vue moral » qu'au point de vue physique. »

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 6e SÉRIE (du 1er avril au 1er mai.)

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION FRANÇAISE. — La Fontaine dit dans l'avertissement de son second recueil de fables : « J'ai jugé à propos de donner à celle-ci *un air et un tour un peu différent* de celui que j'ai donné aux premières ».

Digitized by Google

Chercher, en étudiant principalement les livres IX, X, si les fables du second recueil diffèrent en effet de celles du premier.

SUJET DE GRAMMAIRE. — Les conjonctions.

SUJET DE MÉTRIQUE — Des causes d'allongement et d'abrègement.

THÈME GREC. — Le jeune homme mal élevé vit sans distinguer les plaisirs superflus des plaisirs nécessaires; pour satisfaire les uns et les autres, il n'épargne ni argent, ni peines, ni soins. Si quelqu'un lui dit que, parmi les plaisirs, les uns viennent des désirs innocents et honnêtes, les autres sont le fruit des désirs criminels; qu'il faut rechercher et estimer les premiers, réprimer et dompter les seconds, il n'admet pas la vérité de ces paroles et ne les reçoit pas en son âme : il n'y répond que par des signes de doute, et soutient que tous les plaisirs sont de même nature et méritent un égal honneur.

Il vit donc au jour le jour et s'abandonne au charme de la passion présente. Aujourd'hui, il est ivre et étourdi par le chant des flûtes, demain il est au régime de l'eau claire et des macérations. Tantôt il s'exerce à la gymnastique, tantôt il est dans l'oisiveté et dans l'insouciance : le plus souvent il fait de la politique, et il s'évertue à parler et à agir à tort et à travers Nul ordre, nulle loi ne préside à sa conduite, et il ne cesse de mener cette vie, qu'il appelle libre, agréable et heureuse.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

La conscience, la liberté et l'hypnotisme.

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE. — 1° Du rôle politique de Démosthène; 2° Necker.

GÉOGRAPHIE. — 1° Description physique, politique et économique de la Provence; 2° Le Mississipi.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE, — PÉTRONE, *Satyricon*, LXXXIX (mort de Laocoon) : « Ecce alia monstra... perdidit primum Deos ».

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Romains*, chap. IV : « Les vaisseaux anciens étant à rames... contre cent cinquante mille Carthaginois ».

THÈME GREC. — LA BRUYÈRE, *Des Ouvrages de l'esprit :* « Bien des gens vont jusques à sentir le mérite d'un manuscrit... il n'est plus temps ».

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version allemande.

In der Reihe der grossen Generale, die nach Selbstaendigkeit getrachtet haben, steht Wallenstein in der Mitte zwischen Essex in England, Biron in Frankreich auf der einen, Cromwell auf der andern Seite, auf dessen Spuren sich spaeter der gewaltige Corse bewegte, dessen noch weit umfassendere Erfolge ihn in den Stand setzten ein neues Kaiserthum zu gründen Was ist der Unterschied zwischen ihnen? Warum gelang es den Einen und ist es den Anderen misslungen? Essex, welcher der Koenigin Elisabeth von England eine andere Politik aufzwingen wollte, als welche ihr Geheimerath und sie selbst beliebten; Biron, der sich in Verabredungen mit den Feinden seines Koenigs einliess; Wallenstein, der erst das Eine sehr entschieden und mit einer gewissen Berechtigung, und darauf das Andere wiewohl nur schwach versuchte, — hatten mit geborenen Fürsten zu kaempfen, deren Autoritaet seit Jahrhunderten fest begründet and mit allen andern nationalen Institutionen verbunden war. Sie erlagen ihr. Cromwell und Napoleon dagegen fanden die legitime Autoritaet, als sie es unternahmen sich unabhaengig zu machen, bereits gestürzt.

Version anglaise.

A friend of yours and mine has very justly defined good breeding to be, *the result of much good sense, some good nature, and a little self-denial for the sake of others, and with a view to obtain the same indulgence from them.* Taking this for granted (as I think it cannot be disputed), it is astonishing to me that anybody who has good sense and good nature, can essentially fail in good breeding. As to the modes of it, indeed, they vary according to persons, places, and circumstances, and are only to by acquired by observation and experience; but the substance

Digitized by Google

of it is everywhere and eternally the same. Good manners are, to particular societies, what good morals are to society in general, — their cement and their security. And as laws are enacted to enforce good morals, or at least to prevent the ill effects of bad ones, so there are certain rules of civility, universally implied and received, to enforce good manners and punish bad ones. For my own part, I really think that, next to the consciousness of doing a good action, that of doing a civil one is the most pleasing; and the epithet which I should covet the most next to that of Aristides, would be that of well-bred.

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

Dans son rapport à la Commission pour l'étude des améliorations de l'enseignement secondaire, M. Bossert s'exprime ainsi au sujet de l'enseignement des langues vivantes :

« Tel professeur insiste sur la grammaire, tel autre sur l'explication des textes; l'un s'applique aux exercices oraux, l'autre juge inutile ou même impossible d'obtenir une bonne prononciation ».

Quelle est la juste mesure pour atteindre et ne pas dépasser les bornes convenables de chacun de ces exercices?

CORRIGÉ DU DERNIER THÈME GREC [1]

Πασῶν τῶν πόλεων τῶν ἐν Ἑλλάδι πολλῷ μέγισται ἦσαν ἥ τε τῶν Ἀθηναίων καὶ ἡ τῶν Λακεδαιμονίων. Τῶν μεν γὰρ Ἀθηναίων συνετώτερος οὐδεὶς ἂν εἴη, τῶν δὲ Λακεδαιμονίων ἰσχυρότερος. Οἱ μὲν οὖν ἅπαντα πρὸς ἡδονὴν ἐζήτουν [2], οἱ δὲ σκληρῶς διῆγον καὶ ἐπιπόνως. Φιλόδοξοι δ' ἀμφότεροι ὄντες, καὶ φιλελεύθεροι, οὕτω φύσει διέφερον ὥστε τὴν ἐλευθερίαν Ἀθήνησι μὲν εἰς ἀκολασίαν ἀεὶ μεταπίπτειν, ἐν δὲ Λακεδαίμονι, ἅτε νόμων ὑπαρχόντων κατ' αὐτῆς πικροτάτων, ἐκ τοῦ ἔνδον κωλύεσθαι οὐδὲν ἄλλο ἢ ἀφορμὴν λαμβάνειν πρὸς τὸ ἔξω δυναστεύειν τε καὶ αὐξάνεσθαι. Δυναστεύειν δὲ καὶ οἱ Ἀθηναῖοι ἐβούλοντο, ἀλλῇ μέντοι γνώμῃ χρησάμενοι· τὸ γὰρ συμφέρον ἅμα καὶ τὴν δόξαν ἐδίωκον. Δεινότατοι γὰρ τὴν ναυτικὴν ὄντες, καὶ διὰ τὴν θάλατταν, ἧς ἐκράτουν, πλούσιοι γενόμενοι, πάντα μὲν, ἵνα μόνοι τῆς ὅλης ἐμπορίας κύριοι ὄντες διανελοῖεν, χειροῦσθαι ἐπιθύμουν· τὰ δὲ χρήματα, ἃ ταύτην τὴν ἐπιθυμίαν αὐτοῖς ἐνεθῆκεν, ἔτι καὶ παρεῖχε πῶς ἂν τοῦτο εὐτυχήσειαν. Τοὐναντίον δ' οἱ Λακεδαιμόνιοι περὶ οὐδένος χρήματ' ἐποιοῦντο· πάντων γὰρ τῶν νόμων οὕτω συγκειμένων ὥστε τὴν πόλιν πολεμικὴν γίγνεσθαι, οὐδεμίας πως ὑπὸ φιλοτιμίας ἡττῶντο πλὴν εἰς τὰ πολεμικά.

Remarque. — On ne peut conserver en grec les trois propositions principales qui se suivent en français : « 1. Les citoyens excellaient... 2. La mer l'avait enrichi... 3. Il n'y avait rien. . ». Elles forment un enchaînement d'idées, qui explique la phrase précédente. Cette suite logique est indiquée en grec par le double participe qui rejette au second plan les deux premières propositions et laisse toute l'importance à la troisième.

L. A.

[1] Voir le texte dans le *Bulletin* de janvier 1890.

[2] Imité de Démosthène, *Olynth.*, I, p. 15, fin.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

La Littérature pédagogique en Angleterre

DE L'ORIGINALITÉ DE LOCKE

DANS SES

PENSÉES SUR L'ÉDUCATION

I.

Les Allemands ont un mot heureux pour dire qu'un écrivain a consigné dans un livre le fruit de sa propre expérience : « Er hat es erlebt » — « il l'a vécu » — disent-ils. Selon que l'auteur a plus ou moins *vécu* ce qu'il écrit, ils le regardent comme plus ou moins original. Nous allons appliquer cette règle de critique littéraire aux *Pensées sur l'éducation* (*Some Thoughts concerning Education*), pour en fixer le degré d'originalité.

Locke perdit sa mère étant encore enfant. Il fut élevé sans subir l'influence qu'exerce sur le cœur la douceur féminine. De là vient sans doute que le sentiment a si peu de part dans ses considérations pédagogiques, et que c'est la froide raison seule qui les lui suggère. Ajoutez que, n'ayant pas eu, par suite de la faiblesse de sa santé, le courage de se marier et de se charger d'une famille, il n'a point la notion des ressources de la tendresse paternelle. Il est d'une dureté qui révolte. Il veut bien permettre à l'enfant de dire qu'il a faim ou soif, mais il lui défend de désigner l'aliment ou la boisson qu'il préférerait ; le seul fait de demander du pain blanc ou du vin doit être une raison pour qu'on le lui refuse : " The very naming of it should make them lose it " (§ 106). On doit lui donner des vêtements quand il en a besoin ; mais s'il osait demander telle étoffe ou telle couleur, il devrait être sûr qu'il s'en passerait : " Clothes, when they need, they must have ; but if they speak for this stuff or that colour, they should be sure to go without it " (§ 107). Si une septuple *rossée* (*whipping*) donnée par une mère à son enfant la première fois qu'il revient de chez sa nourrice à la maison, ne réussit pas à le faire obéir, cette mère, si elle est prudente et tendre, lui en administrera une octuple, de peur qu'il ne soit perdu pour toujours : " A pru-

Digitized by Google

dent and kind mother of my acquaintance, was, on such an occasion, forced to whip her litlle daughter, at her first coming home from nurse, eight times successively the same morning, before she could master her stubbornness, and obtain a compliance in a very easy and indifferent matter. If she had left off sooner, and stopped at the seventh *whipping*, she had spoiled the child for ever " (§ 78).

Locke fut élevé avec beaucoup de soin par son père. Tant qu'il fut enfant, il fut traité avec réserve ; mais à mesure qu'il grandit, le père relâcha quelque chose de cet extrême respect, et peu à peu arriva à le traiter avec familiarité en parfait ami. Locke garda le souvenir de cette éducation et le fit passer dans ses *Pensées :* " Fear and awe ought to give you the first power over their minds, and love and friendship in riper years to hold it " (§ 42). Les paragraphes 35-38 ne sont que le développement de la même pensée.

A quatorze ans Locke fut envoyé à l'école de grammaire (*grammar-school*) de Westminster. Les mauvais traitements qu'on y infligeait aux écoliers, la corruption des mœurs à laquelle était exposée une grande agglomération de jeunes gens, l'enseignement presque exclusif de la grammaire pour elle-même et des mots à la place des choses, inspirèrent au jeune homme du dégoût pour l'éducation publique. Cette aversion persista, et trouva son expression dans les *Pensées*. Le fouet ne fait que des esclaves : " Such a sort of slavish discipline makes a slavish temper " (§ 50). Il fait haïr à l'enfant tout ce qu'on a pour devoir de lui faire aimer ; les choses les plus indifférentes deviennent désagréables si elles rappellent la verge : " The very sight of a cup wherein any one uses to take nauseous physic, turns his stomach, so that nothing will relish well out of it " (§ 49). Tous les avantages de l'éducation publique ne peuvent compenser la perte de l'innocence. C'est le vice, instillé aux enfants dans les écoles publiques, qui ruine la patrie et fait perdre à l'Angleterre son vieux crédit militaire : " What has been talked of some late actions at sea, of a kind unknown to our ancestors, gives me occasion to say, that debauchery sincks the courage of men ; and when dissoluteness has eaten out the sense of true honour, bravery seldom stays long after it " (§ 70).

L'amour pour les mots et le dédain des choses dans les *grammar-schools*, amènent Locke à des considérations qui seraient aujourd'hui des actualités au point de vue de l'enseignement de la grammaire et du latin. Il trouve qu'on s'embarrasse de la grammaire beaucoup plus qu'il n'est besoin, et qu'elle ne convient pas aux enfants. Les règles seules de la grammaire ne servent à rien pour apprendre et parler une langue. Les langues doivent être apprises par routine. Les dames, qui n'entendent rien aux temps et aux participes, aux adverbes et aux prépositions, parlent plus purement qu'un maître d'école : " There is more stir a great deal made with grammar than there needs, and those are tormented

Digitized by Google

about it, to whom it does not at all belong; I mean children, at the age wherein they are usually perplexed with in grammar-schoo's..... I would fain have any one name to me that tongue, that any one can learn, or speak as he should do, by the rules of grammar..... Languages are only to be learned by rote. ... There are ladies who, without knowing what tenses and participles, adverbs and prepositions are, speak as properly and as correctly (they might take it for an ill compliment if I said as any country school-master) as most gentlemen who have been bred up in the ordinary methods of grammar-schools " (§ 168). C'est tout au plus si Locke permet l étude de la grammaire comme une introduction à la rhétorique; partout où la rhétorique n'est pas nécessaire, la grammaire peut être laissée de côté : " I do not see how it can reasonably be made any one's study, but as an introduction to rhetoric..... Where rhetoric is not necessary, grammar may be spared " (§ 168). Il serait disposé à plus d'indulgence pour la grammaire anglaise ; mais de son temps les jeunes gens ne savaient pas qu'il y eût une grammaire de leur propre langue; ils n'étudiaient que celle des langues mortes et des langues étrangères.

Dans la même réprobation que la grammaire, Locke comprend les deux autres exercices qui constituaient avec elle à peu près tout l'enseignement des écoles de grammaire, à savoir : les dissertations latines et les vers latins. Il pense que dans l'étude du latin le but est de comprendre les livres écrits en cette langue, et non pas d'écrire des discours et des lettres. La méthode suivie ne profite d'ailleurs pas d'un iota dans le sens de l'art de la composition. A quoi, en effet, est occupé un enfant, quand on lui propose un exercice de ce genre? On le force à discourir sur quelque maxime latine, comme *Omnia vincit amor*, ou *Non licet in bello bis peccare*. Que peut-il dire, lui qui n'a encore aucune connaissance des choses dont il doit parler ! Locke le compare à ces Israélites que le Pharaon d'Égypte forçait à faire des briques sans leur fournir les matières premières : " Which is a sort of Egyptian tyranny, to bid them make bricks who have not yet any of the materials " (§ 171). Les adversaires du discours latin ont-ils jamais présenté un argument plus solide et mieux formulé? L'invective contre les vers latins est plus forte encore. Ou l'enfant n'a pas le génie de la poésie, et alors c'est la chose la plus déraisonnable du monde, que de lui imposer un travail où il ne saurait réussir ; ou il a quelque talent poétique. et alors des parents sages doivent avoir à cœur d'étouffer cette disposition : " If he has no genius to poetry, it is the most unreasonable thing in the world that the father should desire or suffer it to be cherished or improved Methinks the parents should labour to have it stifled and suppressed as much as may be " (§ 174). Locke est excessif dans l'une et l'autre proposition de son dilemme. D'un côté, il parait ne pas comprendre que le rôle du vers latin n'est point de faire des poètes; de l'autre, il a pour le poète un

Digitized by Google

dédain qui choque. On ne pourrait pardonner qu'à un utilitaire anglais cette ironique réflexion, que si au Parnasse l'air est agréable, le sol est stérile, et qu'on y a rarement découvert des mines d'or et d'argent : " It is very seldom seen, that any one discovers mines of gold and silver in Parnassus. It is a pleasant air, but a barren soil " (§ 174). Parce que Milton n'eut de son éditeur que quinze livres sterling (375 francs) pour les deux premières éditions de son *Paradis perdu*, faudrait-il souhaiter qu'au lieu de chanter il se fût appliqué à accroître son patrimoine? Les autres raisons que donne Locke pour déterminer les parents à détourner leurs fils de la poésie, s'expliquent quand on songe à la vie que menaient les poètes de son temps; ils ne se bornaient pas à étaler le vice sur la scène, ils s'y livraient effrontément, et perdaient dans la débauche et l'ivrognerie leurs biens et leur santé. Otway ne mourut-il pas à trente-quatre ans dans une auberge où il s'était caché pour échapper à ses créanciers, et Etherege ne se cassa-t-il pas la nuque dans un escalier où, en état d'ivresse, il éclairait la sortie de ses compagnons de débauche?

II.

A l'âge de vingt ans, Locke passa à l'Université d'Oxford. Il ne la quitta point quand il eut ses grades, en 1658; il y resta encore six ans, comme *senior student* (aujourd'hui *fellow*), lecteur ou répétiteur de grec, lecteur ou répétiteur de rhétorique, censeur de philosophie, enfin comme *tutor*, surveillant et dirigeant en cette qualité les études de plusieurs jeunes gens. Il se trouva ainsi mêlé aux expériences pédagogiques d Oxford, et put apprécier l'enseignement de la rhétorique et de la logique, qu'il trouva aussi défectueux que celui de la grammaire. Il a fait passer ses appréciations dans ses *Pensées*. Il déclare qu'il ne croit pas à l'efficacité des règles de la rhétorique. C'est la lecture de Cicéron et des bons auteurs anglais qui apprend à perfectionner le style et à bien parler : " If you would have your son speak well, let him be conversant in Tully, to give him the true idea of eloquence; and let him read those things that are well writ in English, to perfect his style in the purity of our language " (§ 188). Il n'a pas une plus haute idée des théories de la dialectique. Les formules de raisonnement dont on remplit la tête des jeunes gens, ne leur apprennent rien. Pour découvrir la vérité et pour la défendre, c'est à un examen sérieux et attentif des choses elles-mêmes qu'il faut recourir, et non à des termes artificiels et à de vains procédés d'argumentation : " Truth is to be found and supported by a mature and due consideration of things themselves, and not by artificial terms and ways of arguing " (§ 189).

Locke ne trouvait partout, à l'Université comme à l'école de grammaire, qu'un enseignement de mots; il aurait voulu un enseignement

Digitized by Google

de choses : pour les enfants, la connaissance des minéraux, des plantes, et particulièrement des bois de construction et des arbres fruitiers, en un mot, tout ce qui frappe les sens ; pour les jeunes gens, la géographie, l'astronomie, la géométrie, l'histoire, la jurisprudence, etc. (§ 178-187). Il aimait pour lui la botanique, la chimie, et surtout la médecine. Sans prendre ses grades dans cette dernière science, il fut un médecin distingué, digne ami de Sydenham, l'inventeur de la composition de laudanum qui porte son nom. Dans les *Pensées sur l'éducation*, il fait allusion deux fois à ses connaissances médicales, et avec une certaine affectation C'est d'abord à propos de l'éducation physique ; un homme qui a longtemps étudié la médecine, ne saurait négliger le corps : " I shall therefore begin with the case, and consider first the health of the body, as that which perhaps you may rather expect from that study I have been thought more peculiarly to have applied myself to " (§ 2). C'est ensuite en conseillant aux parents de ne point, pour une légère indisposition de leurs enfants, recourir aussitôt à la médecine et aux médecins : " In this part, I hope, I shall find an easy belief ; and nobody can have a pretence to doubt the advice of one who has spent some time in the study of physic, when he counsels you not to be too forward in making use of physic and physicians " (§ 29) Les empiètements de la raison sur le cœur paraissent surtout chez Locke médecin. Si un père se mettait en tête de suivre ses conseils sur l'éducation physique, il s'exposerait à tuer ses enfants. Il n'y a qu'un froid et indifférent médecin qui puisse engager les parents à faire porter à leurs enfants des chaussures qui laissent passer l'eau, et à leur faire plonger les jambes et les pieds dans de l'eau recouverte d'une couche de glace, quand ils seraient encore d'un âge à ne pouvoir se frotter et s'essuyer eux-mêmes : " I will also advise his feet to be washed every day in cold water, and to have his shoes so thin, that they might leak and let in water, whenever he comes near it... I have known it u ed every night with very good success, and that all the winter, without the omitting it so much as one night in extreme cold weather ; when thick ice covered the water, the child bathed his legs and feet in it, though he was of an age not big enough to rub and whipe them himself " (§ 7).

En 1664, Locke quitta Oxford pour deux ans, et accompagna, comme secrétaire, sir Walter Vane, envoyé auprès de l'électeur de Brandebourg. Il avait alors trente-deux ans, et était par conséquent à l'âge d'apprécier les avantages des voyages. Il compléta son expérience dans la suite en France et en Hollande. C'était depuis longtemps l'usage en Angleterre d'envoyer les fils de famille en pays étranger, surtout en Italie et en France, pour compléter leur éducation D'ordinaire ils retournaient chez eux avec un bagage de mauvaises habitudes et même de vices, étant plus disposés à emprunter aux autres nations leurs travers qu'à s'approprier leurs bonnes qualités. Locke pense que l'âge de seize à vingt et un ans

Digitized by Google

est de tous les âges le moins propre à assurer les avantages des voyages au dehors. On a beau faire accompagner les jeunes gens d'un gouverneur. Ils se croient trop grands garçons pour avoir besoin d'une surveillance ou d'une direction Ils n'ont cependant ni assez de prudence ni assez d'expérience pour se gouverner eux-mêmes, et ils se trouvent exposés aux plus grands dangers de la vie à l'époque où ils peuvent le moins se défendre contre ces dangers. Si on faisait sortir l'enfant à l'âge de sept à quatorze ou seize ans, il apprendrait au moins les langues étrangères et s'habituerait à les prononcer avec leur véritable accent. Si l'on attendait qu'il eût atteint la majorité, il serait en état de se gouverner lui-même, de s'instruire des mœurs et des arts des autres pays, d'observer les talents, les tempéraments et les inclinations des hommes qu'il fréquenterait : " A young gentleman and stranger, appearing like a man, and showing a desire to inform himself in the customs, manners, laws, and government of the country he is in, will find welcome assistance and entertainment amongst the best and most knowing persons every where, who will be ready to receive, encourage and countenance an ingenuous and inquisitive foreigner " (§ 215). C'est bien sur lui-même que Locke prend ce portrait.

A l'expiration de sa mission en Allemagne, il retourna à Oxford pour y vivre de vertu et de science. Il y fit dès 1666 la connaissance de lord Ashley, plus tard comte de Shaftesbury, et membre du fameux ministère de la *Cabal*. Ce seigneur souffrait d'une tumeur intérieure causée par une chute de cheval. Il pouvait en mourir. Locke, aussi habile chirurgien que savant médecin, retira la matière au moyen d'un tube d'argent; Ashley était sauvé. Il se lia d amitié avec Locke, et le prit dans sa famille pour lui confier l'éducation de son fils. Alors commença pour Locke une période nouvelle au point de vue de sa préparation à la composition des *Pensées sur l'éducation* : à l'observation succéda la pratique et la mise à l'épreuve des faits observés.

III.

Le fils de lord Asley avait quinze à seize ans; il fut mis sous la tutelle de Locke, non seulement pour l'achèvement de son éducation, mais encore pour le choix de sa femme Le jeune homme était d'une santé délicate; Locke, sans avoir le temps de le soumettre à son régime d'endurcissement, parvint cependant à le fortifier assez pour que son père pût espérer de devenir grand-père. Dans son impatience de réaliser cet espoir, Ashley le maria avant le temps qu'aurait voulu attendre Locke. Le fait fournit un paragraphe pour les *Pensées sur l'éducation;* l'auteur voudrait qu'un père eût pour l'âge et l'expérience quelque avance sur ses enfants, et ne fût pas trop exposé à les voir lui marcher sur les

Digitized by Google

talons : " Children are often found to tread too near upon the heels of their fathers, to the no great satisfaction either of son or father " (§ 216). De ce mariage naquit un fils, le troisième comte de Shaftesbury, écrivain distingué, connu surtout par ses *Characteristics*. Locke fut aussi chargé de son éducation, non pas seul, mais avec le concours d'une femme, Elizabeth Birch, qui parlait le latin et le grec L'enfant apprit les langues mortes par la conversation. C'était l'idéal de Locke ; et comme il le vit se réaliser sur son élève, il recommanda le procédé dans ses *Pensées*, comme Montaigne l'avait recommandé dans ses *Essais*. Il faut dire que ce fut plutôt de loin que Locke dirigea l'éducation de l'enfant. Il voyageait alors en France (1675-1679), dans l'intérêt de sa santé, et y surveillait en même temps les voyages du fils d'un très riche marchand, sir John Banks. Il acquit ainsi un supplément d'expérience dont il enrichit le chapitre des voyages des *Pensées sur l'éducation* (§ 212-213).

Les événements politiques forcèrent Locke à se retirer en Hollande, où le comte de Shaftesbury, son ami et protecteur, s'était réfugié après sa disgrâce et sa prison à la Tour. Là il reçut une lettre qui provoqua la composition des *Pensées sur l'éducation*. Elle lui venait d'un ami d'Angleterre, Edward Clarke, qui lui demandait des conseils pour l'éducation de son fils. Il répondit par une série de lettres, écrites dans un style familier et quelque peu négligé. Elles ne restèrent pas entre les mains de Clarke, mais elles circulèrent de famille en famille, et, sous la forme de manuscrit, furent hautement appréciées. Locke en avait gardé copie. Après son retour en Angleterre, à l'avènement de Guillaume III, il les mit bout à bout, en y faisant quelques changements pour les relier entre elles. Il put dire avec vérité à Clarke, en lui dédiant l'ouvrage ainsi composé, que c'était plutôt l'entretien privé de deux amis qu'un discours destiné au public : " The reader will easily find, in the familiarity and fashion of the style, that they (these thoughts concerning education) were rather the private conversation of two friends, than a discourse designed for public view. "

Cette origine du livre en explique le désordre. Il n'y a guère que les trente premiers paragraphes qui forment une partie bien ordonnée ; ils se rapportent à l'éducation physique. Ce qui est dit de l'instruction (learning), du paragraphe 147 au paragraphe 195, offre de la suite aussi. Le reste est plutôt embrouillé. Les récompenses et les châtiments, par exemple sont abordés à plusieurs reprises, au paragraphe 43 et au paragraphe 72 ; il en est de même des fantaisies de l'enfant, de ses cris et de ses pleurs (§ 38 et § 111). Le retour des mêmes idées et certaines contradictions ont quelquefois leur raison d'être dans les additions que Locke fit aux *Pensées*, depuis leur première publication, en 1693, jusqu'à sa mort, en 1704. Il aimait ce livre, et il en fit lui-même quatre éditions, y ajoutant chaque fois ce que ses lectures ou ses observations pouvaient lui avoir fourni de digne d'attention. Il se trouvait d'ailleurs dans les

Digitized by Google

meilleures conditions pour ce travail, chez une amie, lady Masham, qui avait un fils et une fille à élever. Étant d'une santé trop faible pour se charger de l'éducation des deux enfants, il engagea son amie à leur donner pour précepteur un Français réfugié, Pierre Coste, celui qui traduisit les *Pensées*. Il dirigea Coste dans ses fonctions, et en même temps accrut son fonds d'expérience. Il semble avoir perdu, dans la famille Masham, quelque chose de sa dureté d'autrefois, et s'être adouci sur quelques points. Comme exemple pourrait servir ce qu'il dit des domestiques. Il les avait d'abord malmenés, les accusant d'entraver, par leur perversité, l'action des parents (§ 59 et 68). Dans un paragraphe (117) ajouté ultérieurement, il fait en quelque sorte amende honorable, et il s'en prend à la conduite des enfants vis-à-vis des serviteurs et des servantes : il les accuse d'user souvent à leur égard de paroles arrogantes, de termes de mépris, et de les traiter avec hauteur, comme si eux étaient d'une autre race et d'une autre espèce.

Par ce qui vient d'être dit, il est facile de voir qu'il y a une étroite relation entre la vie de Locke et ses *Pensées sur l'éducation*. Cet ouvrage est né des circonstances où l'auteur s'était trouvé pendant de longues années : il est le fruit de son expérience et de ses méditations, et à ce titre, autant que livre au monde, c'est une œuvre originale. Non que Locke ait dédaigné de s'informer de ce que d'autres avaient pensé et écrit sur l'éducation. Il était grand liseur, et il enregistrait dans son journal les réflexions que lui suggéraient ses lectures. Il pratiqua l'Espagnol Luis Vives, et surtout Montaigne ; il semble avoir connu le *Gouverneur* de sir Thomas Elyot et la lettre sur l'*Éducation* (*Of Education*) de Milton à Samuel Hartlib. Pour qui a étudié ces écrivains, les réminiscences de Locke paraissent visibles ; mais ce sont des réminiscences, et non des emprunts. Notre auteur, en écrivant, n'avait pas l'habitude de recourir à ses notes, et ce que nous appellerions aujourd'hui des sources, lui était inconnu. Il exprime là-dessus son sentiment dans son petit traité de l'*Étude* (*Of Study*); il pense que c'est perdre son temps et sa peine, que de s'embarrasser de l'opinion d'autrui sur des choses où la raison seule est juge ; un pareil travail n'aboutit qu'à un vain étalage de textes à toute occasion : " I think it is an idle and useless thing to make it one's business to study what have been other men's sentiments in things where reason is only to be judge, on purpose to be furnished with them, and to be able to cite them on all occasions. " C'est devenu la mode, chez les Allemands surtout, de faire de lui un copiste de Montaigne. M. Arnstaedt, dans son *François Rabelais und sein Traité d'éducation*, a pris la peine de compter les rapprochements faits par Pierre Coste, entre les *Pensées sur l'éducation* et les *Essais ;* il en trouve une trentaine, il est vrai, mais généralement ils ne prouvent que la rencontre de deux grands esprits sur les mêmes questions. Locke lut Montaigne en Hollande, en 1684; il avait alors cinquante-deux ans; ses vues sur l'éducation étaient

Digitized by Google

depuis longtemps fixées, et tout le profit qu'il retira de sa lecture, fut la satisfaction de constater qu'il s'était attaché à des vérités déjà défendues par un écrivain français renommé. Lui-même avait de cet écrivain une opinion peu avantageuse : il lui reprochait d'être plein d'orgueil et de vanité, de ne chercher qu'à se divertir lui-même et à plaire aux autres, et surtout de ne pas raisonner — crime impardonnable aux yeux de Locke : " He reasons not, but diverts himself and pleases others ; full of pride and vanity. " Dans ses *Pensées sur l'éducation* il le nomme une seule fois et avec une indifférence marquée, qui prouve combien peu il le connaissait. Voulant rappeler ce qu'il avait lu dans les *Essais* concernant un savant nommé *Castalio*, il dit que cet érudit fut réduit à Bâle, pour ne pas mourir de faim, à fabriquer des tranchoirs : " I remember, Montaigne says in one of his Essays, that the learned Castalio was fain to make trenchers at Basle, to keep himself from starving " (§ 91). Montaigne ne parle ni de Bâle ni des tranchoirs : « J'entens, dit-il, avec une grande honte de nostre siècle, qu'à notre veüe deux très-excellens personnages en sçavoir sont morts en estat de n'avoir pas leur soul à manger : Lilius Gregorius Giraldus en Italie, et Sebastianus *Castalio* en Allemagne » (I, 35) Aucune autre accusation d'imitation ou de plagiat ne résiste à l'examen, et l'originalité de Locke, dans ses *Pensées sur l'éducation*, ne saurait être contestée

Jacques PARMENTIER.

LE MENHIR DU VIEUX-POITIERS

Ratis Brivatiom.

—

Dans l'angle formé, à leur confluent, par la Vienne et le Clain, il y avait anciennement un centre de population dont les vestiges attestent l'importance et permettent de reconstituer sommairement l'histoire.

Les premiers âges y sont représentés par des instruments de silex et des haches de bronze[1].

Un menhir, sur lequel est une inscription, nous a conservé le nom que la localité portait au temps des Gaulois.

Des débris nombreux témoignent du développement qu'elle prit sous l'administration romaine. A côté d'un temple en ruines, on remarque, dans le flanc de la colline, une vaste échancrure circulaire : c'est la place

[1] De Longuemar, *Répertoire archéologique de la Vienne.*

Digitized by Google

où était le théâtre. Sur différents points de la plaine, depuis longtemps livrée à la culture, le soc remue presque autant de tuileaux et de tessons que de terre. Des fragments de colonnes, des marbres, des bas-reliefs et d'autres sculptures y ont été mis au jour. Les découvertes de médailles y sont fréquentes[1]; en 1770, à la suite d'une inondation qui lava le sol, les paysans firent une récolte exceptionnelle de pièces impériales[2].

Jean Bouchet, parlant de ce lieu, qu'il conjecture avoir été la première capitale du Poitou, dit « qu'on trouve sous terre, quand on y bêche, les vestiges et restes de grands murailles, qui démontrent qu'autrefois y a eu grands et somptueux édifices »[3]. Il résulte de là que déjà, il y a près de quatre cents ans, les ruines elles-mêmes avaient été rasées. Depuis, les gens des villages d'alentour, quand ils ont besoin de moellons, viennent en arracher dans les champs, aux endroits où la végétation alanguie dénonce des substructions. D'après un plan dressé en 1820[4], on avait ainsi rencontré des fondations ou des débris sur une étendue de plus de 60 hectares.

La voie gauloise de Tours à Poitiers, améliorée depuis par les Romains et qui fut de tout temps le grand chemin des invasions, traversait cette vieille localité. C'est près de là que Clovis, en 507, repoussa les Wisigoths, venus à sa rencontre[5]. Quelques-uns de ses compagnons, ou d'autres barbares, se fixèrent même dans cette plaine, comme le prouvent les agrafes, les verroteries et les pièces de harnachement mérovingiennes qu'on y a exhumées[6]. Seulement le centre de la population commença dès lors à se déplacer. C'est, en effet, dans le cimetière de Cenon, près du point où la voie passe la Vienne, que la plupart de ces objets ont été rencontrés. Cet endroit, pourvu de bonne heure d'une église dédiée à saint Pierre, a dû, à partir du VI[e] siècle, se peupler au détriment de l'ancienne ville païenne, située à une demi-lieue, au sud.

C'est par là aussi, vraisemblablement, que Charles-Martel arrêta les Sarrasins, en 732.

Mais, depuis qu'elle était à la merci des Barbares, la petite ville gauloise, embellie par les Romains, avait rapidement décliné et, en 742, lorsque Pépin et Carloman, campés dans ses ruines, se partagèrent les

1 *Bulletins* et *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, passim. — Musées de la ville de Poitiers et de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; collection du château du Fou, etc. — Un fragment de colonne porte, en majuscules, cette inscription : MEDVAS.

2 *Affiches du Poitou*, 30 août 1781.

3 J. Bouchet, *Les Annales d'Acquitaine*, Poitiers, 1525, 1re partie, fo 6.

4 Plan levé par Masson et conservé à la Bibliothèque de la ville de Poitiers.

5 A.-F. Lièvre, *Du lieu où Clovis défit Alaric*, Poitiers, 1872.

6 Dessins de Beauménil, conservés à la Bibliothèque de Poitiers.

Digitized by Google

États de Charles-Martel, elle avait perdu jusqu'à son nom : on l'appelait déjà, comme aujourd'hui, le Vieux-Poitiers, *Vetus Pictavis*[1].

Le menhir du Vieux-Poitiers est une épaisse plaque de grès brut, qui s'élève à environ deux mètres soixante centimètres au dessus du sol.

Sur la face nord, il porte cette inscription :

Bien que la pierre soit très dure, les lettres, hautes de huit à onze centimètres, ont été, pour la plupart, assez profondément gravées. Le poli des creux porterait à croire qu'ils ont été obtenus, ou du moins achevés, non au ciseau, mais par frottement.

Les caractères sont latins, et, d'après M. Pictet accusent la fin du second siècle[2], mais les expressions sont celtiques; or, notre ancienne langue nous est devenue si étrangère, que les cinq mots gravés sur cette pierre ont donné lieu aux interprétations les plus contradictoires. Elles ont pour caractère commun d'en faire un texte insignifiant. La plupart, d'ailleurs, n'ont satisfait que ceux qui les avaient imaginées et aucune n'a été acceptée de tous. Si celle que nous avons à proposer est fondée, elle rendra, par cela même, superflue la réfutation des opinions antérieurement émises ; si, au contraire, nous n'apportons au dossier du Vieux-Poitiers qu'une erreur de plus, ce serait, à nos yeux, un médiocre résultat que d'avoir préalablement démontré que vingt autres, avant nous, n'ont pas été plus heureux.

La cause principale de leur insuccès a été la fausse idée qu'ils se sont faite de l'âge et de la destination des menhirs Nous avons essayé de démontrer ici même qu'on en a érigé jusque dans les premiers siècles de notre ère et que ces blocs étaient pour les Gaulois l'objet d'un culte[3].

[1] Eginhard, *Annales*.

[2] *Revue archéologique*, IIe série, t. XV, 396.

[3] *Bulletin*, décembre 1888 : *Les menhirs ou la litholatrie chez les Gaulois*. On nous a fait une objection qui repose sur un fait, mais un fait, à notre avis, mal interprété. En Bretagne. M. Fouquet a trouvé, au pied de quelques menhirs, du phosphate de chaux, d'où on a conclu qu'il y avait eu là des corps, et que, par conséquent, c'étaient des sépultures. Quicherat (*Revue des Soc. savantes*, 1866), a déjà fait remarquer que la présence de matières animales pouvait tout aussi bien s'expliquer par des sacrifices, et nous savons, d'autre part, qu'au VIIe siècle, on portait encore des offrandes aux pierres sacrées.

Digitized by Google

Si on veut bien nous accorder ce double point de départ, l'interprétation de notre inscription en sera singulièrement facilitée et le monument prendra un intérêt que ne laissaient pas même soupçonner les traductions proposées jusqu'à ce jour.

Après les dernières études dont cette inscription a été l'objet, la construction de la phrase, du moins, n'est plus douteuse : *Frontu* est le sujet; il a pour qualificatif un patronymique, *Tarbelsonios*. *Ieuru*, le verbe, rejeté à la fin, a pour régime *ratin*, dont *Brivatiom* est le complément [1].

La traduction du sujet nous paraît de même avoir été mise hors de contestation : *Frontu Tarbelsonios*, c'est *Fronto, fils de Tarbelsonos.*

Le mot *ieuru*, depuis qu'on y a reconnu un verbe, a été traduit d'abord par *erexit*, qui serait, pour un menhir, un sens très acceptable, mais qui doit être écarté parce qu'il ne saurait convenir dans d'autres textes où se trouve le même verbe celtique. On attribue aujourd'hui à *ieuru* le sens de *vovit* ou de *consecravit ;* d'autres croient devoir s'en tenir à une signification plus large, celle de *fecit*. Selon que l'on adoptera l'une ou l'autre opinion, on traduira ainsi le sujet et le verbe : *Fronto, fils de Tarbelsonos, a fait* ou *a consacré...*

Le régime du verbe est le mot par lequel l'inscription commence. Au point de vue archéologique, c'est le mot essentiel. Il a été lu de différentes façons[2]; mais on admet généralement qu'il y a *ratin* et, pour notre compte, nous ne pouvons, après un examen répété, y voir autre chose. La lettre I est comprise dans le N, dont le premier jambage dépasse de plus d'un pouce toutes les autres hastes et indique par cela même qu'il remplit une double fonction *Ratin* est l'accusatif de *ratis*[3], et nécessairement le régime de *ieuru*. Mais quel en est le sens ?

Un philologue éminent, M. Pictet, a cru pouvoir traduire cet accusatif par *propugnaculum*[4] et, entrevoyant dans le vocable suivant l'idée de *pont*, il a supposé que l'inscription se rapportait à des travaux de défense faits au passage d'une rivière ; mais, comme, d'un autre côté, il ne doutait pas de la très haute antiquité de tous les menhirs, il a admis que l'inscription du Vieux-Poitiers est à la fois postérieure et étrangère au monument qui la porte Ce serait un certain Frontu qui, au second siècle de notre ère, rencontrant là cette pierre toute dressée, y aurait gravé cette inscription, afin de transmettre à la postérité le souvenir des travaux qu'il aurait faits, à savoir, une tête de « pont submersible » ou un petit fort.

Une inscription commémorative qui ne se rapporterait pas au monu-

[1] Voir, dans la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, V, 9, une note de M. Ernault, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers et l'un des directeurs de la *Revue celtique*.
[2] Espérandieu, *Epigraphie romaine du Poitou*, p. 107.
[3] Ernault, *Revue Poitevine et Saintongeaise*, V, 9.
[4] *Revue archéologique*, IIe série, t. XV, 396.

Digitized by Google

ment sur lequel elle se trouve constituerait un cas déjà singulier, mais ici le fait serait plus qu'étrange. La pierre, en effet, se dresse dans une plaine, à près de six cents mètres d'un pont dont on voyait naguère les piles dans le Clain et dont elle aurait été chargée de rappeler la construction. L'inscription, on ne saurait en disconvenir, aurait été un peu loin de son objet. Elle en eût été bien plus distante encore, et au moins à une demi-lieue, s'il s'agit du gué ou du pont de Cenon, où la grande voie de Poitiers à Tours franchissait la Vienne. Il n'y a, du reste, aucune trace de fort ou de retranchement le long du Clain ou de la Vienne et on n'en voit pas davantage aux alentours du menhir. Ajoutons que ce fort, au second siècle, c'est-à-dire au milieu de la Gaule tranquille, serait un véritable anachronisme et que, placé à la tête d'un pont ou d'un radier, il aurait été, en outre, très inutile, puisque, avant l'établissement du barrage de la manufacture d'armes de Châtellerault, la Vienne était presque partout guéable.

M. Pictet, mal renseigné par un correspondant, a introduit dans le problème une donnée topographique fausse, qui a vicié ses conclusions. Il ne reste en faveur de son interprétation que la ressemblance, probablement fortuite, du mot *ratis* avec le vieil irlandais *raith*, qui signifie une petite enceinte ou un fortin en terre. Ce n'est pas assez pour dispenser de chercher une autre explication.

La philologie a, croyons-nous, donné sur cette question ce qu'elle pouvait donner, et non seulement elle ne l'a pas résolue, mais nous venons de voir que, trompée par une fausse analogie, elle s'est laissée entraîner hors de la direction où on peut trouver la solution.

Nous sommes, si je ne me trompe, en présence d'un mot gaulois sans parenté bien connue, dont il faut, par conséquent, déterminer la signification au moyen du reste de l'inscription et de la circonstance où il se produit.

Si donc on admet avec nous que l'inscription du Vieux-Poitiers se rapporte au monument qui la porte, on sera forcément amené à conclure que *ratin*, régime de *ieuru*, désigne ce monument lui-même.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de rapprocher de cette inscription celle qui se lit sur une autre pierre du même genre, la Haute-Borne de Fontaine-sur-Marne, et qui est ainsi conçue : VIROMARVS ISTATILI F. Viromarus et Istatili sont des noms incontestablement gaulois, l'un au génitif et l'autre au nominatif. *F* pourrait être l'initiale de *filius ;* c'est même la première idée qui se présente à l'esprit mais la phrase se trouverait alors privée de verbe et, par conséquent, dépourvue de sens. D'un autre côté, il n'est pas besoin de ce second nominatif pour expliquer le génitif qui précède : le seul fait que les deux noms se suivent et que le dernier est au génitif indique, d'après l'usage gaulois, que le second de ces personnages est le fils du premier. *F* placé, comme *ieuru*, à la fin de la phrase, est l'initiale de *fecit*,

Digitized by Google

PLAN

DU

VIEUX - POITIERS

MENHIR

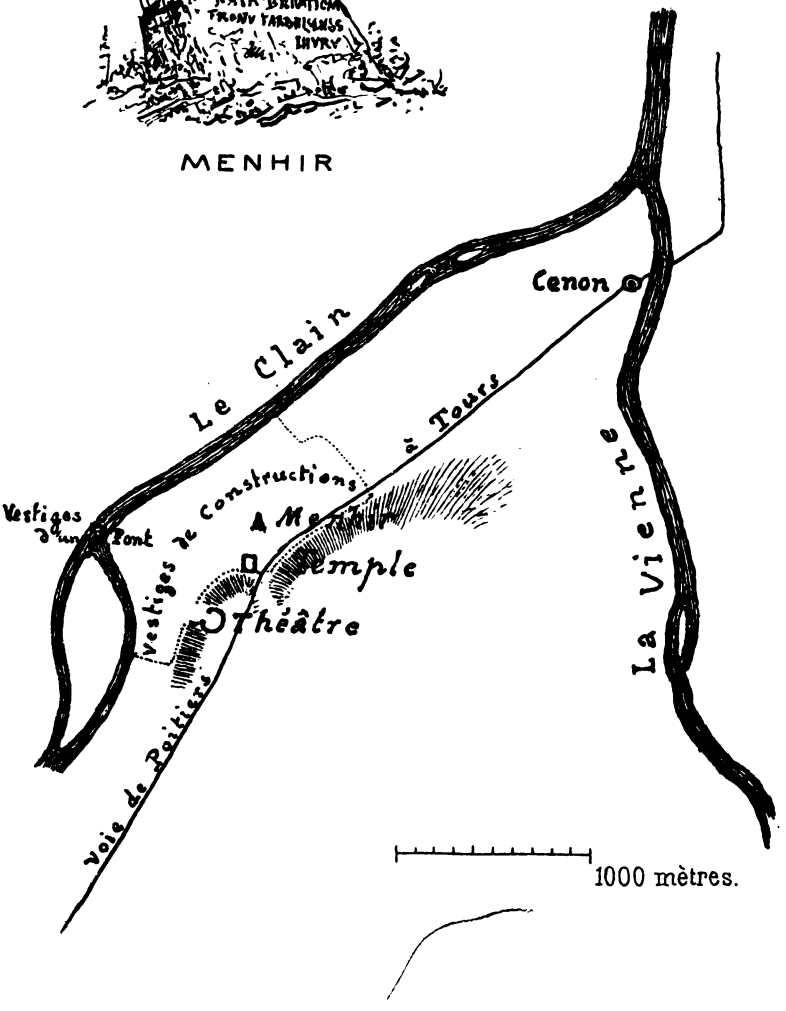

Digitized by Google
UNIV OF MICH

Digitized by Google

et l'inscription doit, à notre avis, se traduire ainsi : *Viromarus, fils d'Istatilus, a fait Fecit* n'a pas de régime, l'acte qu'il exprime étant l'érection même de la pierre que le passant a sous les yeux. De nos jours encore, l'architecte, le sculpteur ou le graveur ne signent pas autrement leurs œuvres C'est de même aussi que le complément est sous-entendu, sans risque d'équivoque, dans l'inscription gravée sur la patère du musée de Dijon : DOIROS SEGOMARI IEVRV ALISANV, *Doiros, fils de Segomaros, a fait pour Alisanos* ou *a consacré à Alisanos.*

Au Vieux-Poitiers, le régime est exprimé, c'est *ratin.*

Si les menhirs ont le caractère religieux que nous leur avons attribué, on devra traduire ainsi les quatre premiers mots : *Fronto, fils de Tarbelsonos a fait* ou *a consacré cette* Ratis, c'est-à-dire *cette pierre.*

Reste le mot *Brivatiom*, dans lequel on a, avec raison, soupçonné un ethnique[1]. C'est le nom de la peuplade qui habitait le Vieux-Poitiers.

La traduction que nous proposons pour l'inscription de son menhir est donc celle-ci :

FRONTO, FILS DE TARBELSONOS, A FAIT CETTE PIERRE SACRÉE *ou* A CONSACRÉ CETTE PIERRE DES BRIVATES.

Ces Brivates sont-ils ceux dont parle Ptolémée[2] et qu'il place dans la Celto-Galacie-Lugdunaise? Nous ne le croyons pas. Il y avait chez ceux-ci un port, et il serait difficile de qualifier ainsi un petit embarcadère ou un bac sur la Vienne. Ce nom, du reste, est tiré d'une circonstance topographique qui a dû le rendre assez commun.

L'ethnique *Brivatiom* dérive du substantif *briva,* qui signifie un pont. Les Brivates, c'étaient les gens qui habitaient près du passage d'une rivière, et on appelait ainsi les nôtres parce que c'était chez eux que la voie de Poitiers à Tours franchissait la Vienne.

Le Vieux-Poitiers, la petite capitale de ce petit peuple, devait lui-même s'appeler *Briva*, et si depuis il n'avait pas tout à fait changé de nom, nous l'appellerions aujourd'hui Brive ou Briou.

Nous avons, dans nos provinces de l'Ouest et du Centre plusieurs localités qui ont gardé le nom celtique que portait anciennement le Vieux-Poitiers : elles le doivent à une position analogue à la sienne.

Le petit bourg près duquel la voie romaine de Poitiers à Bourges franchit la Théols s'appelle Brive.

Brive-sur-Charente est l'endroit où l'ancienne chaussée de Périgueux à Saintes, appelée le Chemin-Boîné, traverse un ruisseau à deux pas de son confluent avec la Charente; c'est une situation identique à celle du

[1] Monin, *Monuments des anciens idiomes gaulois.* — D'après M. Ernault, *Revue Poit.*, V, 9, *Brivatiom* est le génitif pluriel de *Brivatis.*

[2] *Géographie,* liv. II.

Digitized by Google

Vieux-Poitiers et là aussi on a trouvé des antiquités, notamment la sépulture d'un personnage ayant au bras un bracelet de bronze

Brioux, où la voie de Poitiers à Saintes passe la Boutonne, doit de même son nom à cette circonstance.

Si notre interprétation de l'inscription du Vieux-Poitiers est admise, ce texte de cinq mots devient un document important : il nous aura révélé le nom d'une peuplade gauloise jusqu'ici inconnue et celui d'une petite ville disparue; il résoudra, dans le sens que nous avons indiqué ailleurs, la question des menhirs, et rendra au vocabulaire celtique, maintenant si pauvre, un des mots qu'il avait laissé perdre.

A.-F. LIÈVRE.

Nous avons eu tort de dire que la philologie avait donné sur le mot *ratin* tout ce qu'elle pouvait donner. Notre travail terminé, nous en avons communiqué les épreuves à un celtiste dont le savoir et la prudence nous inspirent une égale confiance. M. le professeur Ernault a bien voulu y ajouter les notes qu'on va lire. Le mot *ratis*, en particulier, a été soumis à un nouvel examen, qui a amené M. Ernault à y reconnaître un sens très voisin de celui que, par une voie différente, nous avons été conduit à lui attribuer.

L.

Notes sur l'inscription du Vieux-Poitiers

—

L'article qu'on vient de lire est de nature à donner des scrupules aux celtologues sur l'interprétation du texte gaulois du Vieux-Poitiers; d'autant plus qu'ils ne méconnaissaient pas le caractère provisoire des solutions successivement proposées. En 1886, M. Loth faisait suivre d'un signe de doute la traduction alors la plus accréditée :

« Frontu, fils de Tarbeisonos, a fait ce retranchement de ponts[1] ? »

Il ne sera donc pas hors de propos de soumettre à une révision attentive le côté linguistique de la question, tout en tenant compte des indications nouvelles que M. Lièvre a tirées d'un autre ordre d'idées.

1. *Frontu* a été regardé tantôt comme un nom d'homme au nominatif, tantôt comme un nom de divinité de la deuxième déclinaison classique, au datif[2].

Quant à la terminaison, les deux opinions sont plausibles L'*o* long du latin *homō*, *sermō*, aussi bien que celui de *dominō*, *templō*, avait pour

[1] *Annales de Bretagne*, Rennes, I, 181 ; = *Chrestomathie bretonne*, Paris, 1890, p. 10.

[2] Cf. *Bulletin Archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1889, p. 156.

Digitized by Google

correspondant en gaulois un *u* long. On peut citer comme exemples, plus ou moins probables, appuyant la première explication de *Frontu :*

Toutiu, titre de *Tekos* (au nominatif) dans l'inscription celtique de Novare ; génitif latinisé *Toutionis*, nom propre en Helvétie ;

Nappisetu, dans l'inscription celtique de la bague de Thiaucourt, nom dont la seconde partie, *-setu*, a donné le dérivé latinisé *Setonius ;*

Alingu, sur un médaillon trouvé en Vendée, cf le nom de lieu *Alingone*, Langon [1] ;

Criciru, sur des monnaies gauloises, Muret, *Catalogue des monn. gaul. de la Bibl. Nationale*, 183, 184, et sur des poteries, A. Richard, *Marques de potiers*, Poitiers, 1890, p. 72, = *Criciro*, Schuermans, *Sigles figulins*, 101 ; gén. latinisé *Cricironis*, monn. gaul. ;

Caledu, Καλεδου, *Cicedu*, Καλετεδου, *Monn. gaul.*, 88, 164, 165, 190, 191, *Malledu* et *Malledo*, *Marques de potiers*, 41, *Suobnedo*, *Corpus inscr. lat.*, XII (Narbonnaise), *Drutedo*, Espérandieu, *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, 1889, p. 315, etc., mots indiquant un suffixe gaulois *-edū*, cf. l'éthique *Caledŏnii*, le gén. *Vassedonis*, *Corp.*, XII, 1304, etc.

Cet ū gaulois, qui a remplacé un plus ancien ō gardé par le latin, est resté assez souvent dans la branche gaélique des langues néo-celtiques, mais il s'y est abrégé. Voici des exemples, en vieil irlandais, du suffixe *-tiu* = lat. *tio :*

airmitiu honneur, = **are-mentiū ; toimtiu*, infinitif de *domoiniur*, je pense, cf. lat. *mentiō ;*

airitiu, infinitif de *airema* qu'il reçoive ; *dîtiu*, infinitif de *duema* il vengera, il protègera, composés de **emtiū*, cf. lat. *emptiō*. La terminaison *-tio* s'employait aussi comme infinitif dans la langue latine archaïque, avec l'accusatif ; en irlandais ces infinitifs gouvernent le génitif, comme tous les autres, à cause de leur origine nominale, dont le souvenir ne s'est pas perdu dans les langues celtiques.

On ne pourrait pas prouver que cet *u* était long en celtique, si l'on s'en tenait aux trop rares débris qui nous restent du gaulois, et au témoignage des idiomes gaéliques. Mais nous avons ici un autre témoin précieux, dans l'autre branche des langues néo-celtiques. En breton primitif, le représentant de cet *u* gaulois et gaélique était ī ce qui démontre qu'il provient d'un ū, antérieur à l'ŭ irlandais. Cet ī lui même a péri, mais non sans laisser des traces certaines de son existence, gardées par la syllabe qui le précédait, surtout dans la langue galloise :

Gall. *neidr*, serpent, = **natrī*, du gaulois **natrū*, pluriel en breton vannetais *aeron* = **natrŏnes*, cf. lat. *natrix ;* pour le double suffixe *-tr-on-*, on peut comparer le gall. *athroniaeth* philosophie, breton *aotroniez* seigneurie, maîtrise, de **al-tr-on-*, cf. lat. *altor*, *altrix*. Le

[1] Cf. Wh. Stokes, *Celtic declension*, 1886, p. 56, 78, 93 ; *Revue Celtique*, II, 137.

Digitized by Google

rapport du gall. *athraw*, maître, docteur, breton *autrou* seigneur, monsieur, = **al-travo-s*, à ce thème **altron-*, qui se trouve dans le pluriel bret. *autronez*, messieurs, et dans l'irl. *altranas*, action de nourrir, d élever, est le même que celui de *Pictāvi* à *Pictŏnes;*

Breton du XV^e^ siècle *eneff*, âme, = **anamī*, de **anamū*, pluriel *anaffon* = **anamŏnes*, cf. lat. *animus;* le suffixe est identique à celui de l'irlandais *brithem* juge, génitif *brithemon* (d'où « la loi des *Brehons* »), de **britemū*, **britemŏnos*, même racine que le gaul. *vergobretos*, magistrat suprême, et à celui du grec ἡγεμών, ἡγεμόνος ; on le trouve encore dans le gaulois latinisé *casamo*, que nos dictionnaires latins confondent à tort avec le sabin *casnar*, vieillard : Quintilien le traduit par « assectator »[1] ;

Gall. *lleidr*, larron = **latrī*, de **latrū*, du lat. *latrō ;* pluriel *lladron*, breton *laeron*, = **latrŏnes ;*

Gall. *draig* dragon = **dracī*, de **dracū*, du lat. *dracō ;*

Gall. *dy-sbaidd* eunuque, = *-*spadī*, de **spadū*, du lat. *spadō*.

Les nominatifs de ce genre seraient plus fréquents encore, si les langues bretonnes n'avaient fait un grand usage de formes allongées, plus rapprochées des cas obliques.

Ainsi en regard du nominatif vieil irlandais *Èriu* Irlande = **Iveriū*, on a en gallois *Iwerddon*, qui représente soit un autre cas **Iverion-* (comme en français *Érin*, qui est proprement le datif de *Èriu*), soit plutôt un dérivé **Iverion(a?)*, cf. les transcriptions grecques Ἰέρνη, Ἰουέρνη, lat. *Juberna* (Juvénal, II, 160).

De même la terminaison de noms abstraits et d'infinitifs irlandais *-tiu* = lat. *-tiō* se présente en breton sous la forme *tin*, dans le trécorois *c'hoerzin* rire, gall. *chwerthin*, = **svar(d)-tin*, cf. gall. *chwarddaf* je ris = **svard-ami ;* on peut comparer les datifs irlandais comme *do saichtin* (à) chercher (cf. allemand *zu suchen*, anglais *to seek*), mais aussi le grec ionien δω-τίν-η présent (lat. *datiō*).

Il y a encore le mot breton *quinizyen* offrir, qui montre une autre forme du même suffixe ; mais ici il y a eu imitation analogique des deux infinitifs *binizien* bénir et *millizyen* maudire, = gall. *bendithion*, *melltithion*, pluriels celtisés des noms *bendith*, *melltith*, empruntés au latin *benedictio*, *maledictio ;* cf. gall. (*Caer-*)*lleon* = **legiŏnes*. Ainsi les idiomes néo-celtiques de la branche la plus exposée à l'influence latine ont eu assez de force d'assimilation pour modeler sur un type de déclinaison gauloise -ū, gén. -ŏnos, des noms latins en -ō, gén. -ōnis[2], et

[1] Cf. Wh. Stokes, *Celtic declension*, 59.

[2] L'*o* long latin ou celtique devient en breton *u ;* ainsi *paün* paon = bas lat. **pavonis*, faucon = **falconis*, *Salaün* = **Salomonis*, par *o* long, où l'*o* avait la même quantité. Il y avait aussi en gaulois une déclinaison correspondante : cf. *Suessiones*, etc. ; mais cette déclinaison était bien moins fréquente. On trouve *Celtic declension*, 29, le gall. *ewin* comparé à l'irl. *aru*, plur. *arain*, rein, de **nagrū*, gén. *ônos*, lat. *nefro* (cf. grec νεφρός, allem.

Digitized by Google

même pour faire de ceux-ci des infinitifs, répondant aussi à un modèle celtique.

Cette déclinaison -ū, -ŏ*nos*, était donc des plus communes en gaulois, et, en effet, on la trouve dans une foule d'ethniques tels que *Pictŏnĕs*, *Santŏnĕs*, *Turŏnĕs*, *Lingŏnĕs*, *Redŏnĕs*, *Ambrŏnĕs*, etc., dont le nominatif singulier devait être **Pictū*, **Santū*, etc.

Si le nominatif singulier en ū ne se présente pas plus souvent, cela tient en partie au hasard, qui ne nous a laissé que le datif gaulois pour *Brigindoni* (inscription de Volnay), que le génitif ogamique pour *Segamonas*, qu'une forme latinisée pour *casamo*, qu'une forme grécisée pour σάπων savon, etc. Mais le témoignage des langues néo-celtiques est précis et concluant; il permet de regarder *Frontu* comme la prononciation gauloise régulière du nom latin *Fronto*, fréquent dans les inscriptions gallo-romaines.

Sans doute, la terminaison -*u* autoriserait aussi à y voir un datif; mais il resterait alors à prouver l'existence d'un **Frontus* dans le panthéon romain; car la lettre F est des plus rares en gaulois et dénonce un mot emprunté.

II. *Tarbelsonios* avait été lu généralement *Tarbeisonios*. M. Stokes a montré que la terminaison -*ios*, -*eos*, avait en gaulois un sens patronymique, comme le latin -*ius* dans les gentilices, le grec -ιος dans Αἴας Τελαμώνιος Ajax fils de Télamon, chez Homère, etc. Le dédicant, dans une inscription celtique de Vaison est désigné de même par les mots Σεγομαρος Ουιλλονεος; ce dernier mot se trouve aussi comme nom, sous la forme latine *Villonius*, dérivé de *Villo*, *Corp.*, XII, 5686, 935.

Tarbelsonios veut donc dire « fils de *Tarbelsonos* », ou « fils de *Tarbelsū* », si c'est un thème en -*on*, cf. lat. *Frontonius* de *Fronto;* la même incertitude subsiste pour les patronymiques dans une inscription de Saint-Remy, Ουριταχος Ηλουισχονιος, et dans celle du musée de Cluny qui commence ainsi : *Bratronos Nantonicn(os)*; ce dernier mot équivaut à la forme latinisée *Nantonius*, connue aussi par l'épigraphie[1]. Du reste, les deux formes en -ū, gén. -ŏ*nos* et en -ŏ*nos*, gén. -*onī*, ont pu coexister pour le même mot : Martial écrit *Lingŏnus*, un Lingon (livre VIII, épigr. 75), et une inscription latine de Bourbonne-les-Bains porte *civis Lingonus*[2], quoique le pluriel *Lingŏnĕs* soit attesté par Lucain; cf. *Cricironus*, *Santonos* et *Turonos*, sur des monnaies gauloises, etc.

Niere). Je crois que le correspondant de *aru* est en gallois *aren*, plur. -*au*, et que *eirin* n'est pas un autre pluriel, mais un mot tout différent, = *eirin* prunes, bret. *irin* (sing. *eirinen gûr*, Lhuyd *Archæologia Britannica*, 1707, p. 163; le vannetais *prunénn*, l'A. *Dictionnaire français-breton*, 1744, p. 380, col. 2, et l'argot français *baloche* (beloce), F. Michel, *Études de philologie comparée sur l'argot*, Paris, 1856, p. 30, ont pris de même un sens physiologique.

[1] Cf. *Celtic declension*, 73

[2] *Revue Archéologique*, XI, 415.

Digitized by Google

On a proposé pour *Tarbeisonios* la traduction « à la voix de taureau », = lat. **taurisonus*, mais elle n'a jamais eu beaucoup de probabilité, et avec la lecture de M. Lièvre, qui semble bien définitive, elle devient complètement insoutenable.

La division même en *Tarbei-sonios*, appuyée par la comparaison de *Togi-sonus*, *Vegi-sonius*, *Vepi-sones*[1], ne paraît plus bonne à maintenir.

En effet, *Tarbelsonios* se découpe très naturellement en *tar-bels-onio-s*. Nous en avons assez dit sur ces derniers suffixes; arrivons aux deux premiers éléments, *tar-* et *bels-*.

M. Stokes a déjà soupçonné une préposition celtique *tar-* dans *Tarcondimotus*[2] (cf. *Motuidiac* sur une monnaie gauloise; *Tutomotulus*, Tite-Live, periocha lib. LXI). L'existence de ce préfixe est mise hors de doute par la comparaison qui s'impose entre les deux noms historiques de *Tar-condarius*[3], gendre du roi galate *Deiotaros*, et de *Ver-condari-dubnus*[4], éduen, le premier prêtre attaché à l'autel de Rome et d'Auguste, qui s'élevait au confluent de la Saône et du Rhône.

Nos principaux dictionnaires latins ne connaissent pas ce dernier personnage; le seul qui parle du précédent marque dans son nom le second *a* du signe de la longue, par suite évidemment d'une réminiscence du suffixe latin *-ārius*, qui n'a rien à faire dans la question.

Je crois vraisemblable que *-condari-*, dans ces mots, est composé de la préposition *con-*=lat. *cum*, *con-*, et de *dări-*=ga l. *dâr* tumulte (l'allongement de l'*a* tient à un fait de phonétique moderne; l'ā gaulois donne en gallois *aw*, tandis que l'ă devient *a*, *â*), cf gall. *cynddaredd* rage, vieux breton *cunnaret* (aujourd'hui *kounar*) = **cuno-dariā*.

Tar- doit être proche parent du vieil irlandais *tar*, à travers, et du lat. *trans;* il peut signifier « à travers », ou « tout à fait », comme *tre*, *dre*, élément fréquent dans l'onomastique bretonne[5].

Quant à la syllabe *bels-*, elle se retrouve dans les noms de personnes *Belsus*[6] et *Belsa*[7], sur des marques de poteries[8]; et aussi dans des termes géographiques comme *Belsa* ou *Belsia* la Beauce, *Belsinum* en Aquitaine, cf. *Balsa* en Lusitanie, etc.

On trouve en Bretagne cette syllabe dans *belstono*, avec un signe d'abréviation sur le premier *o;* terme obscur qui pourrait être l'ablatif d'un titre ou d'un surnom breton latinisé, sur une charte de 866[9]; et

[1] *Celt. decl.*, 59.
[2] *Celt. decl.*, 60.
[3] César, *Bell. civ.*, III, 4.
[4] Tite-Live, periocha lib. CXXXIX.
[5] Cf. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 125, 126, 168.
[6] *Corpus inscriptionum latinarum*, III, 6010, 40, cf. VII, 1336, 144.
[7] *Corp. inscr. lat.*, VII, 1336, 143.
[8] Cf. Schuermans, *Sigles figulins*, Bruxelles 1867, nos 785 à 788.
[9] Aurélien de Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, Paris, 1863, p. 206, 207; Loth, *Chrestom. bret.*, 109.

Digitized by Google

dans le nom du lieu « pagus qui dicitur *Beels* » en 1029, = *Pou-bels* en 1037, aujourd'hui *Belz*, dans le Morbihan[1].

Le grammairien Virgile de Toulouse nous fournit plus d'une explication pour ce mot : il traduit *in belsa* par *in campo*, *belsa* (*plurima*) par *gramina*[2], et *belsavia* par *perversa*[3]. La première de ces interprétations s'accorderait bien avec le caractère topographique de la Beauce, et mériterait sans conteste la préférence sur l'étymologie qu'en a donnée Rab lais (« je trouve *beau ce* »). Mais l'existence même des deux autres allégations du grammairien donne à réfléchir ; d'ailleurs, malgré sa sincérité personnelle, cet auteur n'est pas de ceux auxquels on puisse se fier aveuglément, parce qu'il ne pratiquait point lui-même à l'égard de ses maîtres le *rationabile obsequium* de saint Paul.

Belsa est rendu par *sagitta*, dans un texte du XIVe siècle, Du Cange, édit. Favre ; on peut voir, aux mots *bels* et *balsa* du même ouvrage, d'autres sens modernespour cette syllabe. Rien de tout cela n'est satisfaisant au point de vue celtologique.

Dans son *Nouveau dictionnaire de géographie universelle*, Paris, 1879, M. Vivien de Saint-Martin dit qu'il y a à Belsen, village du Wurtemberg, une « très ancienne église, que l'on croit avoir été autrefois un temple païen dédié à Belsen, l'Apollon celtique ». L'Apollon celtique ne s'appelait pas *Belsen*, mais *Belenos ;* il est possible que la racine de son nom soit en effet la même que celle de *Belsus*, etc. ; cf. *Belisama*, la Minerve gauloise. On sait qu'en celtique une racine *bel* signifiait « détruire, faire mourir » ; mais il y en avait peut-être d'autres de forme voisine.

III. *Ieuru* est un verbe ; ceci n'est plus contestable. Veut-il dire « il a fait », ou bien « il a consacré » ? Les deux acceptions peuvent assez facilement arriver à se confondre : en latin, *facere* signifie quelquefois « sacrifier ». Je crois que le sens de « faire », s'il n'était pas unique, était du moins réel, et le plus ancien des deux. Mais j'omets la discussion de ce point, qui est autant du ressort de l'archéologie que de la linguistique, et qui d'ailleurs se trouve être ici d'importance secondaire.

IV. L'essentiel est de savoir ce que veut dire *ratin*, qui est, sans aucun doute, un accusatif singulier, complément de *ieuru*.

On connaît directement, par le témoignage de Marcellus Empiricus, un mot gaulois *rătĭs*, fougère, qui vit encore, dans les langues néo-celtiques : irlandais *raith-ne*, breton *rad-en*.

On connaît aussi un gaulois **rātī*, « un fort, une enceinte fortifiée », par son descendant l'irlandais *râith*. Ceux mots pouvaient également expliquer la forme de l'accusatif *ratin ;* mais le premier se trouvant

[1] Cf. *Chrestom. bret.*, 157, 226.

[2] *De Virgilio Marone grammatico Tolosano*, Paris, 1886, p. 31 ; cf. J. Huemer, *Virgilii Maronis grammatici opera*, Lipsiae, 1886, p. 20.

[3] Huemer, *op. laud.*, 90.

Digitized by Google

écarté tout d'abord, à cause de son sens, les celtistes se sont raccrochés au second.

Mais les voici attaqués dans leur retranchement, comme les Grecs de l'Iliade, quand « Phoibos Apollôn jeta facilement du pied les bords du fossé dans le milieu.... et.... renversa le mur des Akhaiens aussi aisément qu'un enfant renverse, auprès de la mer, les petits monceaux de sable qu'il a amassés et qu'il disperse en se jouant »[1].

Cherchons donc s'il n'y a pas quelque autre explication possible.

Plusieurs termes géographiques contiennent un mot semblable à *ratin;* par exemple, Ῥατίατον, ville des Pictons, Ptolémée II, 7, 5 (= *Retz*) et *Ratisbona* Ratisbonne. On peut citer encore le nom d'homme au datif *Ratiagro* [2] (cf. l'ethnique *Veragri*).

Si l'on ne regarde pas d'aussi près à la voyelle finale du thème, qui pouvait avoir des variantes, on ajoutera, entre autres rapprochements plus ou moins vraisemblables : *Argentorate* Strasbourg, dans la Table de Peutinger, ailleurs *Argentoratus*, *Argentoratum* (cf. *Arelate*, *Arelatus* et *Arelatum*, Arles, gall. *llaid,* marais); *Ratæ*, *Ratis*, en Grande-Bretagne (*Itinéraire d'Antonin*); *Ratumacos*, *Ratumagos*, sur plusieurs monnaies gauloises[3]; Ῥατοσταβίου, fleuve de Grande-Bretagne, au génitif, Ptolémée, II, 3, 2.

Dans son édition de Ptolémée [4], M. Ch. Müller explique ce dernier mot *rato-* par un mot celtique *ratou* « port », en s'appuyant sur l'opinion de Monin; malheureusement celle-ci n'a pas elle-même de fondement solide.

La syllabe *rat* se montre en vieux breton, dans des noms propres comme *Ratlouuen* (de *louuen* joyeux), *Uuiurat* (de *uuiu*, digne); elle a le sens de « grâce, faveur », = vieux gallois *rat*, aujourd'hui *rhad;* v. irl. *rath*, neutre, = **răton*.

Il n'est pas impossible que ce **răton* soit proprement le neutre d'un participe = grec ἐρα τός aimable, et que le nominatif du gaulois *ratin* ait été *ră-ti-s*=grec ἔρασις, amour. Le sens de *ratin Brivatiom* serait soit passivement « objet de culte pour les Brivates », soit activement, « protection (divine) pour les Brivates »; en tout cas, œuvre de caractère religieux accomplie en leur nom, et dont ils espéraient recueillir des fruits : *gratum opus Brivatibus.*

Les inductions linguistiques nous ont ainsi fourni une interprétation conciliable avec celle que propose M. Lièvre : « pierre sacrée des Brivates ». Monin avait déjà rapproché *ratin* du mot néo-celtique *rat, rath*

[1] Iliade, XV, v. 355 et suiv.; traduction de M. Leconte de Lisle.

[2] *Corp. inscr. lat.*, X, nº 4969.

[3] E. Muret, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1889, p. 170, XVIII.

[4] Paris, chez Didot, I (1883), p. 85, 86.

Digitized by Google

grâce, faveur, en traduisant « en faveur des Brivates »[1]. Quand même il faudrait renoncer à la comparaison de ἔρασις et ἐρατόν, ou des deux suffixes *-ti-* et *-to-*, dont l'existence en gaulois est bien établie, l'écart entre le celtique ancien *rati-* et le néo-celtique *rat(o-)*, ne serait pas des plus considérables : cf. en grec ἄκρις et ἄκρον, sommet.

V. C'est également à une idée de Monin que l'on revient, en regardant *Brivatiom* comme le génitif pluriel d'un nom de peuple, signifiant proprement « voisins d'un pont », au lieu d'y voir un adjectif neutre pris substantivement « (objets, ouvrages) relatifs à un pont ». L'ethnique *Brivates* existait d'ailleurs, et a donné lieu à des noms de lieux encore en usage aujourd'hui.

Le sens de *briva*, pont, n'est pas douteux. Pictet recommandait avec raison de ne pas confondre ce mot avec *-briga*[2] ; confusion déjà fréquente, et qui s'est reproduite encore dans l'*Onomasticon latin* de De-Vit.

L'*a* de *Brivatiom* était bref; car il est resté *a* en breton, dans le suffixe *-ad* = gaulois *-ăti-s*, qui forme encore le singulier des ethniques, tandis que pour le pluriel on emploie *-is*, emprunté au suffixe latin *-enses* (qui se prononçait ē‹ses). *Poatiéad*, un Poitevin; *Poatieis*, les Poitevins. Curieux exemple de la pénétration du celtique par le latin!

Cette infiltration avait déjà commencé à l'époque où a été gravée l'inscription du Vieux-Poitiers : *Frontu* est, comme nous l'avons vu, un nom latin, prononcé à la gauloise. Inversement, *Brivatiom* pourrait bien être un nom gaulois décliné à la mode latine, = *Brivatium*. Le mot *ratin* montre, en effet, que les Gaulois changeaient en *n* un ancien *m* final, comme les Grecs. Tous les accusatifs singuliers qui se trouvent sur les inscriptions celtiques sont en *n* : *logan* tombeau (inscr. de Todi); *sosin nemeton*, ce temple (inscr. de Vaison); *Ucuetin*, nom propre, et *sosin celicnon*, cette tour (inscr d'Alise); les mots *cantalon* (inscr. de Volnay), et *canecosedlon* (inscr. d'Autun), dont la traduction est controversée, sont, à coup sûr, des accusatifs comme *ratin*, et dépendent également du verbe *ieuru*. Par conséquent, on attendrait *ratin* **Brivation*. Le grec dit πόλιν et πόλεων, le latin *urbem* et *urbium*; est-il vraisemblable que le gaulois ait dit *ratin* et **ratiom*?

Le vieil irlandais présente toujours *n* final et non *m*, aussi bien à l'accusatif singulier qu'au génitif pluriel; ainsi le gaulois *vātis* devin, dont Strabon a cité le nominatif pluriel (grécisé) οὐάτεις, et qui répond au latin *vates*, est en Irlande *fāthen* = **vātion*.

Mais dans les deux cas on a l'habitude de détacher l'*n* final et de le joindre au mot suivant; et cet *n* peut se changer en *m*, pour s'assimiler

[1] Cf. *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, par E. Espérandieu, p. 115.

[2] *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, Paris, 1867 (tirage à part de la *Revue Archéologique*), p. 44.

Digitized by Google

ou simplement s'accommoder à l'articulation de l'initiale qui suit. Cette influence des mots les uns sur les autres se montre déjà dans une inscription ogamique d'Irlande, qui contient deux génitifs pluriels, dont la consonne finale s'est fondue dans le son d'un *m* suivant : *tria maqa Mailagni*, « (tombe) des trois fils de Mailagnos » = gaulois **trion mapon Mailagni ;* cf. le grec τὴν πόλιν, qu'on prononce *tim bôlin*.

Il est possible qu'il y ait de même dans notre *Brivatiom* pour **Brivation* influence du mot *Frontu* qui suit ; M. Stokes fait remarquer qu'on lit *im* pour *in* devant *fronte* dans une inscription latine (*Corpus*, I, 1104) Cependant, il eût été alors plus naturel d'écrire **ratim Brivation* que *ratin Brivatiom*, l'union entre ces mots étant bien plus intime que celle du second avec le suivant, et qui se trouve d'ailleurs sur une autre ligne.

On ne doit donc pas écarter entièrement l'hypothèse d'un latinisme ; il y en a de plus forts que cela dans l'inscription de Beaumont, où l'accusatif franchement gaulois *iubron* est régi par le verbe latin *f(ecit)*.

E. Ernault.

JUVÉNAL

COMMENTAIRE EXPLICATIF ET CRITIQUE

Satire VII (Suite [1]).

II. — Misère des poètes (v. 43 et suiv.).

Scit dare libertos extrema in parte sedentes
Ordinis et magnas comitum disponere voces :
Nemo dabit regum, quanti subsellia constant

43 Autre cadeau du protecteur riche au poète ; c'est encore un cadeau qui ne coûte rien au premier et ne rapporte qu'un peu de fumée au second. Les affranchis et les clients du grand personnage sont envoyés, *par ordre*, à la lecture publique pour y applaudir. Tout ce passage a été commenté par J. Lipse (*Epistolarum Centur. II ad Belgas*, 48, p 248 du T. I de ses œuvres complètes, édit. de Lyon 1613), dans une lettre à Othon Hart sur les lectures publiques à Rome. *Extrema in parte ;* J. Lipse distingue trois sortes de places dans la salle : l'*orchestra*, qui reçoit les *cathedrae*, sièges élevés pour les personnages de marque, re-

[1] V. *Bulletin* de décembre 1889 et de janvier 1890.

Digitized by Google

prochés du lecteur ; les *subsellia*, ou banquettes placées derrière, *in plano*, et qui fournissent l'élément principal de l'installation ; les *anabathra*, sièges en gradins analogues aux places supérieures de la *Cavea*, dans les théâtres ; les *subsellia* et les *cathedrae* correspondent aux XIV rangs des ordres privilégiés, d'après la loi d'Othon. — *Libertus*, originairement, ne désignait que l'affranchi et *libertinus* le fils d'affranchi ; quand celui-ci fut assimilé aux *ingenui*, ce qui eut lieu de très bonne heure (v. MOMMSEN, *Roem. Staatsrecht*, III, p. 434 et suiv.), cette nuance disparut du langage ; *libertus* désigna surtout l'affranchi dans ses rapports avec le patron, et *libertinus* l'affranchi envisagé dans sa condition sociale. Ainsi, chez Juv. et les auteurs de son temps. *Libertinus* n'est d'ailleurs employé par lui qu'une seule fois, *Sat.* I, 102, en opposition avec *tribunus*, etc., alors que *libertus* désigne toujours l'affranchi, familier de son ancien patron et serviteur de confiance dans sa maison ; ainsi II 59 ; V, 28 et VI, 146.

44 *Comitum :* ici les clients qui accompagnent le patron dans ses courses en ville et au forum, cf. I, 119 : *quid facient comites, ;* ceux qu'il appelle par une image très hardie (XIII, 32) : *Vocalis sportula :* la clientèle payée pour applaudir. *Magnas voces :* des gaillards à poumons solides. La claque est d'invention romaine ; elle est d'origine assez ancienne et procède certainement des rapports du patronat avec la clientèle. Avant de fonctionner au profit des acteurs dans les théâtres et des auteurs dans les salles de lecture publique, elle s'est exercée au forum et devant les tribunaux, pour le compte du *patronus* défendant les intérêts de ses clients : elle est d'abord un témoignage de gratitude personnelle et spontanée, puis une flatterie collective et imposée. Bientôt elle devient l'objet d'une sorte de réglementation ; c'est à quoi fait allusion ce passage de Caton, chez AUL. GELL., I, 15, 9 : *Numquam tacet, quem morbus tenet loquendi tamquam veternosum bibendi atque dormiendi. Quod si non conveniatis, cum convocari jubet, ita cupidus est orationis ut conducat, qui auscultent.* L'organisation de la claque au théâtre est l'œuvre de Néron qui en rapporta l'idée d'Alexandrie. SUET., *Nér.*, 20 ; les claqueurs étaient divisés en catégories qui avaient chacune leur fonction spéciale, comme les exécutants dans un orchestre. L'usage de se payer des applaudissements devant les tribunaux est censuré avec esprit par Pline, *Ep.* II, 14, qui nous offre un tableau complet ; Quintilien (X, 1, 18 et IV, 2, 37) nous montre cette même pratique transportée dons les salles de lecture publique et même dans les écoles de déclamation. Rem. *disponere voces*, association de mots pittoresques, cf. QUINT., IV, 2, 37 : *ad clamorem dispositae... multitudinis.*

45 *Regum* L'expression de *rex* est fréquemment employée pour désigner le patron, dans l'exercice de ses fonctions de maître généreux. Ce qui a pu acheminer à cet emploi, c'est la coutume de désigner le *roi* du festin : HOR., *Od.*, I, 4, 18 : *regna vini* (sortiri) *talis ;* d'où *ib.*, I, 9, 8 :

Digitized by Google

Et quae conducto pendent anabathra tigillo,
Quaeque reportandis posita est orchestra cathedris.
Nos tamen hoc agimus tenuique in pulvere sulcos
Ducimus et litus sterili versamus aratro.

Thaliarchus, qui reproduit le grec συμποσιάρχης. Ainsi chez le même Horace, *Ep.*, I, 7, 36 : *rexque paterque audisti coram.* Déjà, chez TER., *Phorm.*, II, 24 : *Nemo satis pro merito gratiam regi refert.* Cf. HOR., *Ep* , I, 17, 20. *Equus ut me portet, alat rex, officium facio.* Columelle, I praef., 9, parle du *mercenarius salutator* qui va saluer son maître à son réveil : *somnium... regis sui* (inaugurans). Chez Juv , *rex* est souvent pris ainsi ; v. notam V, 4, 130 et 137. — *Subsellia ;* nous savons par Tacite, *Dial.*, 9, que, pour ses lectures, l'auteur : *domum mutuatur et auditorium exstruit et subsellia conducit.* Le poète dont parle Juvénal obtient pour rien la maison et les claqueurs ; mais il lui faut faire la dépense de l'installation pour laquelle il s'auresse à un entrepreneur.

[46] *Anabathra ;* mot grec latinisé comme Juv. en offre un grand nombre Il désigne des rangées de sièges superposés en gradins, lesquels sont soutenus par des chevrons (*tigillum*). J. Lipse déduit cette disposition de l'anecdote racontée par SUET , *Claud.*, 41 ; là, au début d'une lecture faite par cet empereur, il arrive que plusieurs bancs (*compluribus subselliis*) sont rompus sous le poids d'un personnage ventru. La remarque de J. Lipse est topique : « *Si plura subsellia ab uno defracta, nonne consequens est, exstructa alia super alia fuisse ?* »

L'étymologie de *anabathrum* (ἀνὰ βαίνω) et le verbe *pendent* (cf. VIRG , *En* , VIII, 190 : *saxis... suspensam rupem ;* et le schol. de Juv. à ce vers : « *Subsellia super quae altius sedeatur ; gradus superiores scansiles*), confirment absolument ce sens : Rich (*Dict. des antiquités*, trad. Chéruel, v à ce mot) a donc tort de distinguer deux sortes d'*anabathra*, les uns par gradins, dans les théâtres, et les autres sur le même plan, dans les salles de lectures : le mot *subsellia* suffirait à désigner cette dernière disposition. *Conducto :* la charpente de gradins est un objet de location.

[47] *Orchestra* ; par analogie avec la disposition du théâtre. L'orchestre est, dans les théâtres romains, l'espace semi-circulaire qui sépare de la scène les gradins inférieurs ; il correspondait à notre parterre et était réservé aux personnages de marque, alors que dans les théâtres grecs, il servait aux évolutions du chœur autour de la *Thymélé.* Ici, cet espace a été ménagé pour des sièges en forme de pupitres, *cathedrae*, analogues à celui où se place le lecteur lui-même. *Cathedris* est au dat. ; car : *poni aliquid aliqua re* n'est pas latin. Pline nous apprend (*Ep.*, VIII, 21, 2) que, quand il lisait publiquement, il installait ses amis : *positis ante lectos cathedris.* Cf. MART., I, 76, 14 : *Circum pulpita nostra Et steriles*

Digitized by Google

[50] *Nam si discedas, laqueo tenet ambitiosi*
Consuetudo mali ; tenet insanabile multos
Scribendi cacoethes et aegro in corde senescit.
Sed vatem egregium, cui non sit publica vena,

cathedras. — *Reportandis ;* ou parce que ces sièges sont loués, ou parce qu'ils ont été amenés de la maison du poète dans ce local. Il manque à cette énumération le *pulpitum* où prend place le lecteur, en face de l'*orchestra.*

[48] *Hoc agimus.* V. la note au vers 20. *Tenuique.* P. donne *tenuique*, d'où Jahn : *tenuesque ;* les autres Ms. *tenuique.* Les Grecs, pour désigner un travail sans résultat, avaient les expressions de : εἰς ὕδωρ, κατὰ θάλατταν, κατὰ πετρῶν σπείρειν. Les latins disaient plus volontiers : *labourer dans le sable*, qui a pu leur être suggéré par la difficulté de cultiver les terres du Latium : *agrum macerrimum litorosissimumque* (FAB. PICT., chez SERV., *En* , I, 3). Pour le proverbe auquel fait allusion Juv., v. Ov., *Her.*, V, 115 . *Quid arenae semina mandas ? Non profecturis litora bubus aras ;* et souvent ailleurs. *Tenui : fin*, mais avec la nuance de *pauvre ;* cf. plus bas, au vers 80.

[49] *Sterili :* qui ne produit rien ; par métonymie transportée du sol à la charrue. De même plus bas : *sterilis cathedrae*, imité du vers de Martial cité a 47; et XII, 96, où le poète appelle un ami dont il ne peut hériter : *sterilis.* Ces vers ont été imités au XII[e] siècle par Alain de l'Isle, *Lib. Parab.*, I, 17, Edit. Migne, p. 422 . *In sterili steriles aratrum facit aggere sulcos, Et labor in miseris est sine fruge scholis ;* et *Lib. de Planctu Naturae*, 281, ib., p. 431 : *Sed magis in sterili littore vomer arat.* Alain de l'Isle est un des auteurs du moyen-âge qui ont le plus pratiqué Juv. Cf. plus bas, aux vers 86 et 145.

[50] Jahn, Ribbeck (*Der echte und der unechte Juv.*, p. 129) et plusieurs autres suppriment le vers 51 et corrigent : *ambitiosum* à accorder avec *cacoethes. Consuetudo mali*, remarquent ils, n'est que la traduction de ce mot grec ; d'abord ajoutée entre les lignes, elle aurait amené *ambitiosi* avec le remplissage : *tenet insanabile multos.* Rib. insiste sur le grand rôle qne, suivant lui, *multus* aurait joué chez l'interpolateur (voir entre autres V, 113; VI, 126; VII, 88, etc., qu il supprime de même) et sur la répétition du verbe (procédé identique, VI, 279, 586; VIII, 194, 202; Rib. aurait dû ajouter VII, 15 ; v. plus haut). Il est certain que *discedas* fait attendre *te ;* mais l'argument n'est pas suffisant ; les redoublements d'idées et d'expressions sont dans les habitudes du style de Juv. ; les incohérences de construction n'y sont pas rares et les Ms. ne varient pas. *Si discedas .. tenet :* la proposition cond. émet une hypothèse non réalisable, d'où le subj. ; mais la conséquence serait certaine, d'où l'indic. dans la proposition principale. Cf. PLAUT., *Pseud.*, 291 ; *Si facere possim, pietas prohibet.* — *Laqueo :* comme dans un nœud coulant.

Digitized by Google

Qui nil expositum soleat deducere, nec qui
Communi feriat carmen triviale moneta,
Hunc qualem nequeo monstrare et sentio tantum,
Anxietate carens animus facit, omnis acerbi

51 *Insanabile*, cf. XV, 34 : *Nunquam sanabile vulnus.*

52 *Cacoethes :* état morbide résultant ou d'un mal incurable (*ulceribus quae cacoethe vocant ;* Plin. *H. N.*, XXII, 132, entre autres le cancer : Cels , V, 28, 2) ou d'un vice constitutionnel, quoique guérissable : *Cacoethes quod curationem admittit ;* ib. L'expression *morbus*, comme le grec νόσος, dont elle est la traduction, s'applique d'ailleurs fréquemment aux travers de l'esprit, à la folie; v. Hor., *Ep.*, II, 2, 137 : *expulit elleboro morbum.* Cf. Cic., *Ver* , IV, 1 : *Venio nunc ad istius, quem admodum ipse appellat, studium ; ut amici ejus, morbum et insaniam..* Sur cette maladie littéraire, cf. Hor., *Ep.* II, 1, 107 et suiv. — *Aegro..... senescit :* comme le vin aigrit en vieillissant dans un tonneau gâté. Cf. Gilbert, *le Poète malheureux : ...Les talents amis de l'innocence, méconnus, Repoussés dans leur premier essor, Tombent découragés et meurent d'indigence.* Les vers 50-52 forment une parenthèse qui rompt la suite des idées; procédé fréquent chez Juv. Cf. plus bas, 88-93; 124 à 129 ; une de ces parenthèses n'a pas moins de 25 vers : X, 28 à 43.

53 *Sed* oppose ce qui va suivre à l'idée de travail stérile : pour être un bon poète, il faut la sécurité matérielle de l'existence. *Vatem*, plus solennel que *poetam ;* Tac., *Dial.*, 9 : *Saleium nostrum, egregium poetam, vel si hoc honorificentius est, praeclarissimum vatem.* Depuis le temps d'Ennius, il s est fait toute une révolution dans l'emploi de ces deux termes ; *vates* alors est décrié et l'auteur des *Annales* introduit dans la langue le mot grec ποιητής, pour distinguer le créateur par le vers inspiré du devin qui prédit l'avenir : *Visus Homerus adesse poeta* (I, 5) ; *Versibu, quos olim Fauni vatesque canebant* ; id., *Fragm. trag.*, 356 : *Superstitiosi vates impudentesque arioli ;* Lucrèce, I, 102 et 109, emploie encore *vates* avec cette nuance de dédain ; de même Hor., *Ep.* II, 1, 26 : *Annosa volumina vatum ;* v. notre *Quintilien*, X, 1, 78.—*Publica vena.* Le mot *vena* est le début d'une métaphore métallurgique qui se continue, non sans incohérence, par *deducere* et *ferire* Il y a dans l'âme du poète un filon de métal plus ou moins précieux d'où il tire ses joyaux artistiques. Cf. Hor., *A. P.*, 409 : *Ego nec studium sine divite vena, nec rude quid possit video ingenium ; Od.*, I, 18, 10 : *Ingeni benigna vena.* Don., *Vit. Virg.*, 41 : *Non communi vena editos* (versus). De même, Quint., VI, 2, 3 : *tenuis et angusta ingenii vena.* Souvent chez Boileau, *Disc. au Roi*, 77 ; *Sat.*, I, 95 ; II, 1 : *Rare et fameux esprit dont la fertile veine* etc. — *Publica :* qui est à tout le monde, d'usage courant, vulgaire. Ov., *A. am.*, III, 480 : *Sermonis publica forma placet ;* Petr., *Sat.*, 3 : *Ser-*

Digitized by Google

Impatiens, cupidus silvarum aptusque bibendis
Fontibus Aonidum. Neque enim cantare sub antro
Pierio thyrsumque potest contingere maesta
Paupertas atque aeris inops, quo nocte dieque

monem habes non publici saporis. Il faut expliquer de même le : *Publica materies privati juris erit. A. P.*, 131.

54 *Expositum* = *commune, tritum, omnibus pervulgatum.* Ainsi QUINT., X, 5, 11 : *Voluptatem expositis dare ;* rendre agréables par le style des idées vulgaires. Cf. SEN.. *Ep.*, 55 : *Frontem tantum novi et exposita quae ostendit etiam transeuntibus ;* et STACE, *Silv.*, I, 2, 34 : *expositum per limen*, jamais avec ce sens dans la latinité antérieure. *Deducere,* que donnent tous les Ms. et que Weidner a remplacé arbitrairement par *producere*, est un souvenir d'Horace : *tenui deducta poemata filo* (*Ep* , II, 1, 275) ; v. la note au vers 19. *Vena* et *moneta* feraient plutôt attendre *procudere*, qui est peut-être la bonne leçon chez Hor., *A. P.*, 59, dans le passage qu'imite ici Juv. : *Signatum praesente nota procudere* (ou *producere*) *nomen.*

55 *Communi :* qui porte la marque ordinaire. *Feriat* a ici le sens spécial de *frapper une monnaie*, et l'on a tort de citer comme analogues Ov., *Trist.*, IV, 10, 50 : *Dum ferit Ausonia carmina culta lyra*, où *ferit* s'entend du *plectrum* frappant les cordes ; et CALP., *Ecl.*, IV, 128 : *ter pede laeta ferire gramina* et non : *carmina :* il s'agit du *triumpus.* Au lieu de *ferire*, l'expression usuelle est *percutere.* V. SEN. *Ep.*, 34 : *Id egeris ut omnia facta dictaque tua... una forma percussa sint.* Pour l'ensemble de la comparaison, cf. QUINT., I, 6, 3 : *Utendum... plane sermone ut nummo cui publica forma est.*—*Triviale :* qui court les rues. Ainsi CIC., *Mur.*. 6 : *Maledictum arripere ex trivio.* Cf. CALP., I, 28 : *Non pastor, non hoc triviali more viator, Sed deus ipse canit.* — *Moneta* désigne ici le *coin* qui donne l'empreinte, ce que Sénèque et Quintilien appellent *forma ;* le mot fut d'abord un vocable de Junon : *conseillère*, et doit être rattaché à *moneo* . C'est sous la protection de *Juno Moneta*, dont le sanctuaire était à la citadelle, que fut placée la frappe de la monnaie à Rome; l'atelier était une des dépendances du temple. V. JORDAN, *Topographie der Stadt Rom,* I, 2, p. 108 et suiv.

56 Le poète idéal, tel que Juv. se le figure. Cf. CIC., *Or.*, 7; 23 ; 100 et souvent ailleurs : *in summo oratore fingendo talem informabo, qualis fortasse nemo fuit.* Ce poète, Horace l'a défini, *Sat.*, I, 4, 43 : *Ingenium cui sit, cui mens divinior et os magna sonaturum :* bien mieux que Juv.

57 Pensée exprimée, avec une nuance un peu différente par Ovide *Tr.*, V, 12, en réponse à un ami qui l exhorte à chercher des consolations dans la poésie : *Difficile est quod, amice, mones, quia carmina laetum sunt opus et pacem mentis habere volunt.* Cf. ib., I, 1, 39 : *Carminibus*

Digitized by Google

Corpus eget : satur est, cum dicit Horatius : euhoe!
Qui locus ingenio, nisi cum se carmine solo
Vexant et dominus Cirrhae Nysaeque feruntur

metus omnis obest. A un point de vue plaisant, HOR., *Ep.*, II, 2, 65 : *Praeter cetera, me Romae ne poemata censes scribere posse inter tot curas tot que labores ?* Pour *acerbum*, employé subst. avec *omne*, voir J. RAHN, *Selecta capita de Syntaxi Juvenaliana*, p. 29 et suiv.

58 *Impatiens*, pris. activement = *qui nil patitur.* Le terme manque de justesse et ne se retrouve guere avec ce sens dans la bonne latinité. Pour le poète, ami des retraites silencieuses, v. la note au vers 8. De même, TAC. *Dial.* 12, 13 et 9 : *In nemora et lucos, id est in solitudinem recedendum est.* C'est un lieu commun auquel tous les écrivains du temps de Juv. recourent dans l'occasion ; v. PLIN. *Ep.*, I, 6 ; IX, 36. QUINT, X, 3, 22, croit devoir le réfuter en ce qui concerne les orateurs. — *Aptus* et non *avidus* que Jahn a cru pouvoir tirer des scholies, où il figure comme explication de *cupidus* rapproché de HOR., *Od.*, II, 19, 1. *Aptus* peut être pris au sens étymologique de *alligatus ad* (il y avait un vieux verbe *apere*, rad. ident. à ἅπτω) comme chez LUC., V, 803 : *Crescebant uteri terrae radicibus apti* et, si la leçon est bonne, chez HOR., *Ep.*, I, 20, 24 : *solibus aptum.* Mais j'incline plutôt à expliquer par une restriction : *qui n'aime que les bois, qui n'est bon qu'à boire aux sources.* Cf. XV, 145 : *exercendis capiendisque artibus apti.*

59 *Aonidum. Aonia* est un des surnoms de la Béotie où se trouve l'Hélicon (de Aon, héros éponyme, fils de Poseidon) ; d'où *Aonides* pour les Muses. Cf. OV., *Met.*, v. 333 : *Poscimur Aonides*, et VIRG., *Georg.*, II, 11 : *Aonio rediens deducam vertice Musas.* V. d'ailleurs la note au vers 6.

60 *Sub antro Pierio.* V. la note au vers 8. Tout le vocabulaire mythologique y passe et plutôt deux fois qu'une. *Thyrsum :* lance puis bâton dont la tête était formée d'une pomme de pin, d'une touffe de lierre ou d'un bouquet de feuilles de vigne ; il est un des emblèmes du culte de Bacchus et par extension un symbole de l'enthousiasme, même poétique. Cf. LUC., I, 929 : *acri percussit thyrso laudis spes magna meum cor Et simul incussit suavem mi in pectus amorem Musarum — Contingere :* il faut des qualités spéciales pour être admis à toucher ou le flambeau de Cérès (*Sat.*, XV, 140) ou le thyrse de Bacchus. — *Maesta* forme antithèse avec *thyrsum*, lequel est un emblème de délire joyeux : les deux choses s'excluent. *Maesta* est dans P. ; *saeva* ou *sana* sont de mauvaises corrections, le premier surtout ; *sana* est tiré de la scholie : *dicunt nam nisi insanum poetam esse non posse,* en souvenir d Horace, *A. P.*, 296, évidemment déplacé ici.

61 *Paupertas atque* etc. ; est une accumulation qui n'est pas heureuse.

Digitized by Google

Cf. la note au vers 3, *celebres notique*. On peut dire de plus que, si l'idée n'est pas élevée, l'expression dans ce vers est prosaïque et plate. Horace a dit au contraire, *Ep.*, II, 2, 51 *Inopem... paterni Et laris et fundi, paupertas impulit audax Ut versus facerem.* Il est vrai que le passage est ironique Cf. THEOC., XXI, 1, ὦ πενία... μόνα τὰς τέχνας ἐγείρει et PLAUT., *Stich.*, I, 3, 24 (traduisant probablement la comédie grecque) : *Nam illa* (paupertas) *omnes artes perdocet, ubi quem attigit.* Perse, *Prol.* 8, raille la poésie mendiante : *Quis expedivit psittaco suum χαῖρε, Picasque docuit verba nostra conari ? Magister artis ingenique largitor Venter, negatas artifex sequi voces. Quod si dolosi spes refulserit nummi, Corvos poetas et poetridas picas Cantare credas Pegaseium melos.* Notre poésie classique depuis le XVI^e^ siècle a souvent exploité le thème de Juvénal ; v. BOILEAU, *A. P.*, IV, 179 ; GILBERT, *le Poète malheureux :* « *Le talent rampe et meurt s'il n'a des ailes d'or.* » etc.

62 *Eget :* sent le besoin. Cf. plus bas 229 ; de même XIII, 97 ; XIV, 288 ; tantôt avec le génit. tantôt avec l'ablat. *Egens* au sens absolu est synonyme de *pauper,* XIV, 137 ; *ut locuples moriaris egentis vivere fato.* — *Satur est* etc. ; vers qui est devenu proverbe ; il est cité par Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VIII, 9 : *Forsitan satyricum illud de satyrico non recordaris : Satur* etc. Cf. RÉGNIER, *Sat.* III, 189 : *Car sans le revenu l'estude nous abuse et le corps ne se paist aux banquets de la Muse. — Euhoe :* deux fois chez HOR., *Od.*, II, 19, 5 et III, 19, 8 : *Euhoe ! parce, Liber, parce, gravi metuende thyrso...* Ce cri bachique, en grec εὐοῖ (sans doute de εὐ οἴ exclam.) a donné le vocable εὔιος, en latin *Evan* et *Evius* (OV., *Met.*, IV, 15) sous lequel le dieu est invoqué.

63 et seq. Les six vers qui suivent sont cités par Jean de Salisbury (*Polycr.* VII, 13) et par Pierre de Blois. *Ep.*, 81. Tous deux les détournent légèrement de leur sens véritable ; le second veut prouver que le souci des richesses ne saurait aller de pair avec les nobles études ; le premier en tire : *Da tempus expeditum et necessitatum domesticarum exclude molestias* (*Polycr.*, VII, prol. édit. Migne, p. 636) et, plus loin, ibid., 13, p. 669 : *Vitam quietam necessariam vel ethicus docet, qui studentis inane exercitium reputat si ad ostium ejus prementium se tumultuum turba pulsat.*

Qui : le correcteur de P., J. de Salisbury et Pierre de Blois ont *quis* qui paraît avoir été la leçon de tous les Ms inférieurs. *Qui* est adjectif, *quis* pronom ; quand ce dernier est employé avec un substantif, c'est en vertu d'une apposition ou par suite de l'ellipse du verbe. Pour la différence, v. TER., *Eun.*, v. 1, 7 : *Quis fuit igitur ? — Iste Chaerea — Qui Chaerea ?* Cf. KUHNER, II, 481. — *Ingenio :* le subst. abstrait pour le concret (V. RAHN, *op. cit.*, p. 6) ; Cf. X, 120 : *Ingenio manus est et cervix caesa,* par son génie à Cicéron. Ici le génie poétique, comme chez Horace : *Ingenium cui sit... Sat.* I, 4, 43 et A. P., 409 ; d'où *ingeniosus* = bien doué, dans la latinité d'argent ; QUINT., X, 3, 12 : *Accidit...*

Digitized by Google

65 *Pectora vestra duas non admittentia curas?*
Magnae mentis opus nec de lodice paranda
Attonitae, currus et equos faciesque deorum
Aspicere et qualis Rutulum confundat Erinys.
Nam si Vergilio puer et tolerabile desset

ingeniosis adulescentibus etc. Cf. d'ailleurs chez Juv , I, 151 : *Ingenium par materiae;* et VII, 96 : *Par ingenio pretium.* — *Qui... nisi :* Y a-t-il quelque place... à moins que...

64 *Vexant.* La seule torture à imposer à l'esprit est celle du travail poétique. *Se vexant* et non pas : *vexantur ;* c'est une action réflexe du poète sur lui-même; en grec, le moyen. — *Feruntur* s'entend d'un transport poétique. Cf. Hor., *Od.,* II, 20, 1 : *Non usitata nec tenui ferar Pinna... vates;* et IV, 1, 11 : *Numerisque fertur lege solutis.* — *Dominis* est à l'ablat. comme I, 13 : *adsiduo ruptae lectore columnae :* construction fréquente chez Ovide et Horace, employée même dans la prose. V. Kuhner, II, 279, Rem. 9. Elle répond à la locution française : *par le fait de,* qui ôte en quelque sorte la personnalité à l'auteur de l'action et en fait un agent inconscient. Ainsi Hor., *Od.,* III, 5, 5 : *conjuge barbara turpis maritus.* Sall , *Jug.,* 84, 1 : *Cupientissima plebe consul factus.* Corn., Nep., X 2, 3 : *Plato delectatus est Dione.* Cf. Juv., XIII, 124 : *curentur dubii medicis majoribus aegri.* — *Cirrha* est un des centres du culte d'Apollon ; port de Delphes à l'embouchure du Pleistos ; d'où l'épithète *Cirrhaeus* donnée au dieu, XIII, 79 : *Cirrhaei spicula vatis.* Cf. Mart., écrivant à Valerius Flaccus, l'auteur des Argonautiques, I, 76 : *Quid tibi cum Cirrha? Quid cum Permesside lympha?* — *Nysa :* plusieurs villes ou montagnes de Grèce et d'Asie ont porté ce nom; toutes étaient célèbres par le culte de Dionysos (le Zeus de Nysa) ; c'est à Nysa qu'il fut élevé par les nymphes. Cf. Lucain, I, 63 : *Cirrhaea velim secreta moventem sollicitare deum Bacchumque avertere Nysa.*

65 *Duas... curas :* le souci des beaux vers et celui de la vie matérielle. Cf. Boileau, *Art. poet.,* IV, 181 : « *Un auteur qui pressé d'un besoin importun Le soir entend crier ses entrailles à jeun, Goûte peu d'Hélicon les douces promenades : Hornce a bu son saoul quand il voit les Ménades.* »

66 *Magnae mentis.* De même Virg., *En,,* VI, 11 : *Magnam cui mentem animumque Delius inspirat vates.* Identique au *mens divinior* d'Horace. — *Lodice :* couverture de lit ; des deux genres, le plus souvent du féminin. Juv. choisit à dessein un objet trivial et de première nécessité pour rendre le contraste plus saisissant. Le sch. a lu *codice : perfecta pecunia, unde codices emantur;* telle est aussi la leçon des Ms interpolés ; P. donne *lode,* d'où *lodice.* Je n'ai pu savoir si l'Edit. Migne a imprimé la citation de J. de Salisbury d'après le Ms de cet auteur ou d'après une édition moderne de Juv ; elle donne *lodice paranda.*

Digitized by Google

67 *Attonitae*, préoccupé jusqu'à l'hébêtement. Cf. APUL., *Met.*, II, 22 : *operi attonitum.* Encore chez JUV., XIII, 194 : *quos diri conscia facti mens habet attonitos*, c'est-à-dire comme frappés de la foudre ; et fréquemment ailleurs, entre autres, XI, 99 : *Maestam attonitamque videres Hanc urbem.* — *Currus*, etc. Tout l'attirail de la mythologie épique, tel qu'il est exploité par Homère et ses imitateurs. Dans ce passage Juv. a surtout en vue Virgile et, d'une façon spéciale, la peinture d'Alecto excitant les Rutules au combat (*En.*, VII, 323 et suiv.). Il aurait pu mieux choisir ; cette description pèche précisément par le convenu froid et maniéré ; ce qu'on y sent le moins c'est l'enthousiasme sincère et l'émotion qui distinguent, entre autres, la scène préparatoire de la descente aux enfers, VI, 77 et suiv. Un exemple frappant de poète conservant face à face avec les dieux, sans en être plus ému pour cela, est celui d'Ovide, quand il évoque Janus au début des *Fastes*, I, 93 et suiv

68 *Qualis.* Construction elliptique pour : *Erinymque qualis est cum confundit... Erinys* est au nomin. par attraction, comme : *Phaselus ille, quem videtis, ait fuisse navium celerrimus* (CAT., 4, 1) et : *Filius Maiae, patiens vocari Caesaris ultor* (HOR., *Od.*, I, 2, 43). V. KUHNER, II, 517, 2. — *Confundat* : jette le trouble ; identique au *dementat* connu. De même, III, 1 : *Digressu veteris confusus amici.* Peut-être ici, en souvenir de VIRG., *En.*, XII, 665 : *Obstupuit varia confusus imagine rerum Turnus.* Se rencontre en prose avec ce sens ; T.-LIV., I, 7, 6 : *confusus atque incertus animi.* — *Erinys*, nom grec de la Furie, sombre génie du châtiment et du remords, dont le nom est en rapport avec celui de l'Erèbe. Ce passage fait allusion à *En.*, VII, 445 : *Talibus Alecto dictis exarsit in iras* etc.

69 *Vergilio.* Donat (*Vit. Virg.*, 6) nous apprend que les libéralités de ses amis avaient fait à Virgile une belle situation de fortune ; qu'il possédait une maison sur l'Esquilin, des villas en Campanie et en Sicile ; enfin qu'Auguste lui accordait tout ce qu'il pouvait désirer. Cet exemple et celui d'Horace comblé par Mécène sont d'un usage courant dans les revendications littéraires du Ier siècle. V. d'ailleurs sur les libéralités impériales, imitées par quelques grands personnages, FRIEDLAENDER, *Sittengeschichte*, III, 432 et suiv. (6e édit. Leipzig, 1890). Le premier poète qui se lamente ainsi et en appelle aux souvenirs du règne d'Auguste est Calpurnius qui vivait sous Néron V. les Eglogues IV et VII, surtout IV, 152 et suiv.; VII, 73 et suiv. Ces doléances sont reprises par Martial, avec sa vivacité habituelle; I, 108 : *Saepe mihi dicis, Luci clarissime Juli, scribe aliquid magnum : desidiosus homo es. Otia da nobis* (Cf. VIRG., *Ecl.*, I, 6), *sed qualia fecerat olim Maecenas Flacco, Vergilioque suo*, etc. Cf. id. VIII, 56, 5 : *Sint Maecenates, non deerunt Flacce, Marones; Vergiliumque tibi vel tua rura dabunt;* et XII, 4 où il réclame de ses protecteurs le droit de pratiquer une paresse intelligente : *Tu facis ingenium : tu, si quid posse videmur, tu das ingenuae jus mihi pigri-*

Digitized by Google

70 *Hospitium, caderent omnes a crinibus hydri,*
Surda nihil gemeret grave bucina.

tiae. — J. de Salisbury, *Polycr.*, prol. a *desit* pour *desset : Emendatio scholasticorum metro timentium* (Rup.). *Puer* le petit esclave indispensable au service de la maison. Cf. *Sat.* IX, 64 : *appellat puer unicus* et 68 : *quid dicam scapulis puerorum.*

70 *Desset... caderent.* L'imparf. au lieu du plus-q.-p. du subj. : hypothèse non réalisable, relative à des faits passés. De même chez Virg., *En.*, III, 186, dans le discours d'Anchise rappelant le destin de Troie : *quem tum vates Cassandra moveret*, pour : *movisset;* et Cic., *Cluent.*, 80 : *At tum si dicerem non audirer.* — *Hydri :* façon bizarre de rendre cette idée que l'enthousiasme tomberait ; amenée par le souvenir de la description chez Virgile, VII, 447 : *Tot Erinys sibilat hydris...* et : *geminos erexit crinibus angues.*

71 *Surda... bucina.* Toujours suggéré par Virgile qui donne une trompette éclatante à Alecto : *pastorale canit signum cornuque recurvo Tartaream intendit vocem... qua bucina signum dira dedit.* — *Surda :* au son sourd, étouffé. Cf. Quint., XI, 3, 32 : *vox surda ;* et Juv., XIII, 194 *verbere surdo.* De même que *caecus* est employé au sens d'*obscur*, ainsi *surdus* signifie parfois *silencieux.* Calpurnius (*Ecl.*, IV, 131) a de même *surdare : Turbida nec calamos jam surdant classica nostros ;* c'est à-dire la trompette guerrière n'étouffera pas... *Gemeret ;* peut s'entendre de toute espèce de son. Cf. II, 90 : *Nullo gemit hic tibicina cornu.* Cf. Virg., *Georg.*, III, 133, 183 ; IV, 173 etc. — *Bucina* est la trompe à signaux, d'abord celle des pâtres, puis plus tard, avec une forme recourbée, une des trompettes guerrières. — Tout ce passage est dépourvu d'aisance et de naturel.

J.-A. Hild.

(*A suivre.*)

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. Arren.

Poitiers. — Imprimerie Millet, Descoust et Pain.

Digitized by Google

AVRIL 1890. HUITIÈME ANNÉE. — N° 4.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

La librairie Klincksiek (11, rue de Lille, Paris) va faire paraître incessamment, dans sa collection Bleue, l'édition de la VII[e] satire de Juvénal, texte avec commentaire explicatif et critique par M. J.-A. Hild, dont le *Bulletin* a publié des fragments importants. L'introduction, qui formera un volume à part, suivra de près sous ce titre : JUVÉNAL, *Étude biographique et littéraire*. Ce sera la seconde édition, entièrement remaniée et complétée, des *Notes biographiques* qui ont paru en 1883-84 dans ce *Bulletin* puis en volume, et dont la réimpression a été maintes fois sollicitée depuis lors. Ce double travail reproduit, dans leurs parties capitales, les cours et conférences que le professeur de littérature latine a faits cette année à la Faculté.

*
* *

Cours d'archéologie régionale. — La première excursion archéologique aura lieu le dimanche 18 mai, à Lussac-les-Châteaux.

*
* *

Notre collaborateur, M. Joyau, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, vient de faire paraître à la librairie Félix Alcan un ouvrage intitulé : *La Theorie de la Grâce et la liberté morale de l'homme,* qui fait suite à son *Essai sur la liberté morale* (F. Alcan, 1888). Pour donner une idée de l'importance de cet ouvrage, nous transcrivons le titre des principaux chapitres : Le Judaïsme. — Le Christianisme primitif. — S[t] Paul. — Les Pères de l'Église grecque. — Les Pères de

Digitized by Google

l'Église latine. — St Augustin. — St Thomas, — L'orthodoxie catholique. — Luther et Calvin. — Jansénius. — Bossuet et Fénelon. — Malebranche.

***

M. Lévy-Bruhl, professeur de philosophie au Lycée Louis-le-Grand, que le *Bulletin* compte également au nombre de ses collaborateurs, publie chez Hachette un volume intitulé : *L'Allemagne depuis Loibniz*, Essai sur le développement de la conscience nationale en Allemagne (1700-1848).

***

MM. Surville et Arthuys, professeurs à la Fsculté de Droit de Poitiers, viennent de publier un *Cours élémentaire de Drott international, Droit civil, Procédure, Droit commercial* (Paris, Rousseau, 1890).

***

Dans la Table des Matières du *Bulletin* pour l'année 1889, on a omis de porter au nom de M. Parmentier deux études, qui ont pour titre . *La Vie et les Œuvres de Hans Sachs, par Schweitzer*, p. 269, et la *Littérature pédagogique en Angleterre ; sir Thomas Elyot*, p. 375.

Sujets de compositions donnés a l'examen de licence ès lettres

(Session extraordinaire d'avril.)

Composition française. — Faire d'abord un portrait de Tartufe ; rechercher ensuite quel est, dans la pièce de ce nom, le vrai but qu'a poursuivi Molière, et examiner, en dernier lieu, si ce but a été atteint.

Composition latine. — Perpendetur Quintiliani de Ciceronis eloquentia judicium.

Métrique. — Rencontre des voyelles dans les vers grecs, latins et français.

Grammaire. — Les verbes déponents en latin ; le moyen en grec.

Vers latins. — Perlecto Saturarum libello, quem Juvenalis Martiali amico apud Celtiberos degenti et ab urbanis requiescenti occupationibus miserat, poeta jocabundus rescribit.

Thème grec. — Ce que les anciens ont fait avec l'éloquence est prodigieux ; mais cette éloquence ne consistait pas seulement en beaux discours bien arrangés, et jamais elle n'eut plus d'effet que quand l'orateur parlait le moins : ce qu'on disait le plus vivement ne s'exprimait pas par des mots, mais par des signes. On ne le disait pas, on le montrait. Darius, engagé dans la Scythie avec son armée, reçoit, de la part du roi des Scythes, un oiseau, une grenouille, une souris et cinq flèches. L'ambassadeur remet son présent et s'en retourne sans rien dire. De nos jours, cet homme eût passé pour fou. Cete terrible harangue fut entendue, et Darius n'eut plus

Digitized by Google

grande hâte que de regagner son pays comme il put. Substituez une lettre à ces signes : plus elle sera menaçante et moins elle effraiera. Ce ne sera qu'une fanfaronade dont Darius n'aurait fait que rire.

(J.-J. ROUSSEAU, *Emile*, IV.)

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE. — Evolution et formes principales du scepticisme dans la philosophie grecque et romaine.

PHILOSOPHIE. — La morale indépendante.

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE. — Tibère. — Clovis.

GÉOGRAPHIE. — Grandes régions agricoles et principaux centres industriels et commerciaux des Etats-Unis.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 7e SÉRIE (du 1er mai au 1er juin.)

LICENCE.

Mêmes sujets que pour l'examen de licence (V. plus haut).

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — CICÉRON, *Songe de Scipion*, 22 et 23 : Homines... populariter annum... oblivione posteritatis extinguitur ».

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Romains*, chap. IV : « Pour lors, les soldats étaient pour beaucoup... c'est un exemple qui peut être plus admiré que suivi ».

THÈME GREC. — CORNEILLE, *1er Discours sur le poème dramatique* : « Bien que, selon Aristote, le seul but de la poésie dramatique soit de plaire aux spectateurs... ce que c'est que ce vraisemblable et ce nécessaire ».

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Thème anglais.

Si vous lisez le matin quelques maximes de La Rochefoucauld, considérez-les, examinez-les bien, et comparez-les avec les caractères réels que vous rencontrez le soir. Lisez La Bruyère le matin, et voyez le soir si les portraits sont ressemblants. Étudiez le cœur et l'esprit de l'homme, et commencez par vous-même. La méditation et la réflexion doivent poser le fondement de cette connaissance; mais l'expérience et la pratique doivent et peuvent seules le compléter. Les livres, à la vérité, analysent les opérations de l'esprit, les sentiments du cœur et l'influence des passions; mais sans la pratique, sans l'expérience et sans l'observation, ils sont inutiles, et vous induisent en autant d'erreurs que le ferait une carte de géographie, si vous y preniez vos connaissances des villes et des provinces. Un homme profiterait très peu de ses voyages s'il ne les faisait que dans

Digitized by Google

son cabinet, sur une carte du monde entier. Après les deux livres dont j'ai fait mention, je n'en connais pas de meilleur pour vous, à lire et à y réfléchir sérieusement, que l'*Avis d'une mère à un fils*, par la marquise de Lambert. C'était une femme d'une intelligence supérieure ; elle connaissait le monde, avait toujours eu la meilleure compagnie, ambitionnait que son fils fît figure et fortune dans le monde, et savait mieux que personne lui en marquer les moyens.

Thème allemand.

Les ruines de Palmyre.

Le soleil venait de se coucher. Un bandeau rougeâtre marquait encore sa trace à l'horizon lointain des monts de Syrie ; la pleine lune, à l'orient, s'élevait sur un fond bleuâtre, aux planes rives de l'Euphrate ; le ciel était pur, l'air calme et serein ; l'éclat mourant du jour tempérait l'horreur des ténèbres ; la fraîcheur naissante de la nuit calmait les feux de la terre embrasée ; les pâtres avaient retiré leurs chameaux ; l'œil n'apercevait plus aucun mouvement sur la terre monotone et grisâtre ; un vaste silence régnait sur le désert ; seulement, à de longs intervalles, on entendait les lugubres cris de quelques oiseaux de nuit et de quelques chacals. L'ombre croissait, et déjà, dans le crépuscule, mes regards ne distinguaient plus que les fantômes blanchâtres des colonnes et des murs. Ces lieux solitaires, cette soirée paisible, cette scène majestueuse, imprimèrent à mon esprit un recueillement religieux. L'aspect d'une grande côte déserte, la mémoire des temps passés, la comparaison de l'état présent, tout éleva mon cœur à de hautes pensées.

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

Quels sont les moyens pratiques de tenir éveillée l'attention d'une classe de langues vivantes pendant une leçon qui dure une heure et demie ?

CORRECTION D'UN THÈME GREC[1].

Le texte, indiqué pour notre première série (novembre 1889), est tiré de BOSSUET (*Sermon pour le jour de Pâques*). Nous supposons

[1] Cette *correction* fait suite à ce qui a été dit du *Thème grec* dans le *Bulletin* de janvier. — A ce propos, on nous saura gré de combler ici une petite lacune : nous avons omis de recommander à nos étudiants la *Grammaire grecque à l'usage des classes* de M. l'abbé E. RAGON, (Poussielgue, 1889). Une appréciation fort élogieuse en a été faite par M. Max Egger dans la *Revue des Études grecques* (juillet-septembre 1889) ; M. Alfred Croisset l'estime, paraît-il, beaucoup ; et l'on n'a du reste qu'à la feuilleter un instant pour se convaincre que le but éminemment *pratique* visé par l'auteur a été bien atteint. Ce livre est un guide sûr pour la syntaxe comme pour l'exposition des formes : quant aux questions de pure théorie, elles sont systématiquement écartées. — On nous a signalé comme une autre lacune de n'avoir pas cité la *Méthode pour étudier l'accentuation grecque* de E. EGGER et CH. GALUSKI (Dezobry, 1844) ; mais cet ouvrage, si recommandable qu'il soit, ne se trouve plus en librairie : nous n'avions donc guère plus à en parler que du *Traité de l'accentuation grecque* traduit de MERLEKER par ZELLER et corrigé par L. de SINNER (Belin-Mandar, 1843), ou du *Traité élémentaire* de BETOLAUD (Hachette, 1839), pour lequel on publiait encore, en 1858 (Hachette), des *Exercices gradués* et un *Corrigé* de ces Exercices.

Digitized by Google

qu'on a lu d'abord le morceau tout entier, afin de comprendre l'ensemble de la pensée et de se pénétrer du mouvement oratoire. On a dû observer que le style est coupé, qu'il se présente une série de petits tableaux dont chacun fournit sans effort un aperçu particulier. Il y aura donc lieu, pour être fidèle, de reproduire le dessin trait pour trait, sans s'évertuer à relier quand même ce que l'auteur a nettement détaché.

Nous commençons par le titre. Assez souvent, au concours d'Agrégation, on n'en donne pas. Quand il y en a un, mieux vaut le traduire.

Image de la vie humaine. Τοῦ ἀνθρωπίνου βίου ὑποτύπωσις. — 1° L'article, plus expressif pour reproduire l'idée de détermination générale. — 2° l'adjectif, comme en français (sauf pour la construction). On aurait pu le remplacer par τῶν ἀνθρώπων pareillement enclavé, ou même dire Τοῦ βίου τοῦ ἀνθρωπίνου, mais non pas avec l'adjectif à cette place sans répéter l'article. — 3° Le terme général, sans nuance particulière. — 4° Le mot oratoire par excellence, meilleur ici que εἰκὼν ou εἴδωλον. D'autre part, le nom doit s'employer au nominatif à l'exclusion de περί avec le génitif, parce qu'on ne parle pas de l'image, on la représente. Mieux vaut aussi une traduction simple par un substantif : en tournant par un verbe, comme serait ici ὑποτυποῦται, εἰδωλοποιεῖται ou ἐικονοποιεῖται avec le nom au nominatif, on donnerait au titre moins de relief.

La vie humaine est semblable à un chemin dont l'issue est un précipice affreux. Ὁ ἀνθρώπινος βίος ὁδῷ ὅμοιός ἐστιν εἰς φρικώδη κρημνὸν ἀποτελευτώσῃ. — 1° Le sujet en tête, au commencement d'un morceau isolé, formant un tout indépendant — 2° ὁδῷ, non κελεύθῳ (poétique). — 3° ὅμοιός (accentuation attique) ou ὁμοῖός (accentuation commune), l'un ou l'autre oxyton à cause de l'enclitique ἐστιν. — 4° ὅμοιός ἐστιν ou seulement ἔοικεν, soit avec même construction, soit (mais prolixement) avec εἶναι et le nominatif. — 5° L'incidente française est remplacée par une tournure participiale (m. à m. *finissant en...*) : très fréquent en grec.

On nous en avertit dès le premier pas; mais la loi est portée : il faut avancer toujours. Τοῦτο μὲν ἡμεῖς εὐθὺς τὸ πρῶτον βῆμα βαίνοντες νουθετούμεθα· πεπρωμένου δὲ νόμου, ἀεὶ προβατέον. — Τοῦτο en tête : l'idée commune aux deux phrases est la transition la plus naturelle. En général, cet adjectif rappelle ce qui précède, tandis que ὅδε, ἥδε, τόδε, annonce quelque chose : nous le verrons encore plus loin. — μὲν prépare l'opposition suivante, marquée par δὲ. — ἡμεῖς, sujet nouveau, rapproché ainsi du mot qui désigne l'objet, donne plus de relief à la pensée, plus de clarté à l'expression — εὐθὺς (ou ἅμα) avec un participe rend exactement notre *dès* suivi d'un substantif. On aurait pu dire aussi, sans participe, ἅμα τῷ πρώτῳ βήματι. — τὸ exprimé, car l'article français

Digitized by Google

aurait pu être remplacé par l'adjectif possessif *notre,* ce qui implique, pour la pensée, une forte détermination. — πρῶτον, adjectif épithète naturellement intercalé entre l'article et le substantif. — βῆμα, substantif de même racine que le verbe dont il est le complément : pour que ce tour soit correct, il faut que le substantif soit accompagné d'une détermination, comme ici. — νουθετούμεθα = *monemur* et se construit de même.—πεπρωμένου marque une idée de fatalité qui rend l'emploi de ce mot préférable ici à celui de καθεστῶτος, bon aussi du reste. Πεπρωμένος, participe du verbe défectif et poétique πέπρωται, s'emploie très bien en prose. Le génitif dit *absolu* est motivé ici par le rapport de causalité qui existe virtuellement entre les deux propositions françaises. — νόμου semble meilleur sans article : si l'auteur avait dit *une* au lieu de *la*, on aurait déterminé par τινός. — προβατέον sans ἐστί, trop facile à suppléer, surtout avec le changement de sens. Cette ellipse reviendra fréquemment : nous ne la relèverons plns.

Je voudrais retourner en arrière : Marche! marche! Ἀλλ' ἔγωγε ἂν ἐπανέρχεσθαι βουλοίμην· Βάδιζε, βάδιζε. — Ἀλλὰ marque une opposition assez énergique, naturelle ici dans le grec, surtout avec un changement de sujet. Remarquer la perte de l'accent après l'élision : c'est de règle pour ἀλλά et les prépositions, mais dans les autres mots l'accent se recule. — ἔγωγε « moi du moins », fréquent ainsi dans les dialogues socratiques. Remarquer le recul de l'accent après la réunion des deux mots ἐγώ γε. Ce serait le contraire en latin (*égo*, mais *egoque*, *egove*, *egone*), comme aussi en grec avec la particule enclitique δε : cf. ἔνθα et ἐνθαδε. Du reste le recul ne s'applique pas aux cas obliques de ἐγώ : on écrit régulièrement ἐμοῦγε, ἐμοίγε. — ἄν pour accentuer le sens conditionnel ou potentiel : m. à m. « le cas échéant, s'il était possible ». — ἐπανέρχεσθαι ou même l'aor. ἐπανελθεῖν ; car, en dehors de l'indicatif et du participe, l'aoriste exprime l'idée verbale sans nuance de temps bien précise . d'où son nom, qui signifie *indéfini*. — βουλοίμην à l'optatif, tour plus net que l'emploi d'une proposition participiale au datif, comme serait Καὶ ἐμοίγε ἄν ἐπανελθεῖν βουλομένῳ, avec changement obligé de conjonction, l'enchaînement des idées n'étant plus exactement le même. Le sous-entendu est équivalent dans les deux langues : ἐμοὶ λέγει τις en grec; en français « me dit une voix ». — Les deux impératifs sont à maintenir tels quels, pour conserver l'imprévu énergique du tour oratoire. — Notre point d'exclamation est inconnu du grec ancien.

Un poids invincible, une force irrésistible nous entraînent : il faut sans cesse avancer vers le précipice. Καὶ βάρει ἀηττήτῳ καὶ ἰσχύϊ ἀνυποστάτῳ ἐφελκόμεθα· ὥστε πρὸς τὸν χρημνὸν προβατέον συνεχῶς. — Καὶ, simplement pour lier, avec le sens de « de plus », suivant l'usage grec. — βάρει, au datif instrumental, pouvait aussi se mettre au génitif avec ὑπὸ (= « sous l'action de ») : cette dernière construction, pour corres-

Digitized by Google

pondre à l'ablatif latin avec *a* ou *ab*, est d'un emploi beaucoup moins restreint. — καὶ, pour exprimer en grec l'addition marquée en français par l'orthographe de *entraînent :* l'absence de τε après βάρει suffit pour rappeler l'asyndète oratoire.—ἐφελκόμεθα, en tournant par le passif, comme il arrive le plus souvent en grec et en latin, quand l'agent est désigné par un nom de chose : cf. *vi rapimur*. On aurait pu construire aussi, en gardant le tour passif, par l'emploi du participe ἐφελκομένοις s'accordant avec ἡμῖν, complément indirect de προβατέον ; mais alors il eût mieux valu, pour éviter deux datifs dont l'un serait le complément de l'autre, remplacer βάρει... par ὑπὸ βάρους...; de plus, la forte ponctuation qui sépare les deux propositions, disparaîtrait avec ὥστε, ce qui donnerait : Καὶ ὑπὸ βάρους ἀηττήτου καὶ ὑπ' ἰσχύος ἀνυποστάτου ἐφελκομένοις ἡμῖν πρὸς τὸν κ. τ. λ. — ὥστε indique que la seconde idée est une conséquence de la première; et puisque cette conséquence est donnée comme réalisée, c'est l'indicatif ἐστί qui est sous-entendu avec προβατέον : autrement, ce serait l'infinitif εἶναι. — πρὸς ou ἐπὶ avec même cas, mais non εἰς. — τὸν : l'article comme en français. — χρημνὸν προβατέον : répétition des mêmes mots, comme dans le texte. — συνεχῶς, et non ἀεὶ : il faut varier avec l'auteur.

Mille traverses, mille peines nous fatiguent et nous inquiètent dans la route. Μυρίοις δὲ κωλύμασι καὶ πόνοις μυρίοις κάμνομέν τε καὶ ἀχθόμεθα ὁδοιποροῦντες. — Μυρίοις : pour un très grand nombre indéterminé, nous disons *mille*, les Grecs *dix mille* (μυρίοι, toujours paroxyton en ce sens), les Latins *sexcenti*. — δὲ, conjonction très fréquemment employée indépendamment de μέν pour passer à un nouvel ordre d'idées. — καὶ, comme à la phrase précédente. — μυρίοις, rejeté par chiasme après πόνοις pour insister sur l'idée de nombre. — τε, pour accentuer la liaison (souffrance physique *et* angoisse morale). — ὁδοιποροῦντες ou πορευόμενοι, mais un participe : beaucoup plus grec et plus expressif que ἐν ὁδῷ, καθ' ὁδόν ou autres locutions de cette sorte. — Pour l'ensemble du tour de phrase, même explication que précédemment.

Encore si je pouvais éviter ce précipice affreux ! Non, non; il faut marcher, il faut courir : telle est la rapidité des années. Εἴ γε τοῦτον τὸν χρημνὸν τὸν φρικώδη φυλάττεσθαι ἠδυνάμην· οὐδαμῶς δὲ· ἀλλὰ βαδιστέον, δραμητέον· τάχους γάρ οὕτως ἔχει τὰ ἔτη. — Cet ensemble de propositions ne forme en réalité qu'une seule période. Le premier membre est une proposition conditionnelle, subordonnée à une principale sous-entendue, par exemple, « je me consolerais ». L'ellipse détruite, on se trouve dans le cas du *modus irrealis*, où la subordonnée conditionnelle se traduit en grec à peu près comme en français (l'imparfait reste, mais l'aoriste remplace notre plus-que-parfait), tandis que la principale a son verbe à un temps historique de l'indicatif avec ἄν. Il faudrait se garder de voir ici un équivalent de l'optatif, comme s'il y

Digitized by Google

avait « Ah! si je pouvais! .. » synonyme de « Que ne puis-je! » ou de « Puissé-je!... » La marche de la pensée générale s'y oppose. — εἴ (avec l'accent de l'enclitique), et non ἐάν, qui exigerait le subjonctif. — γε, enclitique, traduit *encore*, qui signifie ici « du moins ». — τοῦτον, qui s'emploie pour rappeler ce dont il a été question, tandis que τόνδε annoncerait une explication : ἐκεῖνον aurait la nuance emphatique du latin *ille*, inutile ici. — τὸν, obligatoire à côté du démonstratif, est répété devant l'adjectif pour mettre en relief la qualification : on aurait pu dire aussi τοῦτον τὸν φρικώδη χρημνὸν... en replaçant l'adjectif épithète devant le substantif. — χρημνὸν. . φρικώδη : répétition des mêmes mots, comme dans le texte. On aurait pu construire aussi avec le génitif-ablatif, comme s'il y avait en français « me garder de... ». — φυλάττεσθαι, avec les deux ττ de la prononciation attique : φεύγειν, avec l'accusatif, était bon aussi. — ἠδυνάμην, avec l'ἡ- initial des Attiques au lieu de l'augment simple ἐ- de la forme commune. — Un point en haut [·] et pas de majuscule, en raison de la première remarque. — οὐδαμῶς, « point du tout », est assez fort pour représenter les deux négations françaises, et semble plus naturel que ne serait οὐ δὲ, οὐ μὰ τὸν Δία, expression grecque équivalente. Remarquer l'emploi de οὐ, négation des propositions principales dont le verbe est à l'indicatif (ici δύναμαι sous-entendu). — δὲ indique une simple opposition. — ἀλλὰ marque une opposition forte, surtout après une proposition négative. — τάχους (ou ταχυτῆτος), au génitif comme complément de la locution οὕτως ἔχει : hellénisme familier. — γὰρ, particule explicative de circonstance. — ἔτη (pl. n. contr.) avec l'article et le nombre singulier au verbe : on mettrait le verbe au pluriel avec ἐτιαυτοὶ ou ὧραι, mais ces deux mots conviennent peu en prose, du moins le premier au pluriel et le second avec le sens de « années ».

On se console pourtant, parce que de temps en temps on rencontre des objets qui nous divertissent, des eaux courantes, des fleurs qui passent. Παραμύθιον μέντοι, τὸ ἐνίοτέ τισιν ἐντυγχάνειν ἡμᾶς τέρπουσιν, οἷον ὕδασι ῥέουσι καί ἄνθεσιν ὀλιγοχρονίοις. — Παραμύθιον, plus précis encore que παραμυθία pour l'idée de « consolation », est employé ici sans article comme attribut ou prédicat; le verbe ἐστί sous-entendu est remplacé par une virgule; l'article τὸ détermine naturellement l'infinitif sujet. — τισιν (enclitique) s'emploie très bien seul au neutre des cas obliques sans qu'on soit tenu, comme on l'est presque toujours en latin, d'exprimer un substantif correspondant à nos mots *chose*, *objet* ou autres de sens également vague. — ἐντυγχάνειν ou ἐντυχεῖν, selon ce qui a été dit plus haut et en observant le déplacement de l'accent, les aor. actifs étant périspomènes à l'infinitif. Ce verbe se construit en prose avec le datif, avec le génitif en poésie, tandis que le simple τυγχάνειν veut le génitif en prose, en poésie l'accusatif. — τέρπουσιν au participe : construction toute naturelle au grec pour traduire ces sortes d'incidentes détermi-

Digitized by Google

natives. — ῥέουσι rend littéralement *courantes* comme ferait le latin *currentibus*. — ὀλιγοχρονίοις, « qui dure peu » et non « qui se fane » [μαραινομένοις], idée qui sera exprimée plus loin — οἷον accentue l'apposition, que devait faire ressortir le ton de l'orateur.

On voudrait s'arrêter : Marche! marche! Καὶ ἐνταῦθα ἵστασθαι βούλοιτο ἄν τις. Βάδιζε, βάδιζε. — Καὶ ἐνταῦθα ἵστασθαι, « et là [alors] s'arrêter » : ordre des mots tout indiqué pour une langue inversive. — βούλοιτο ἄν, comme plus haut ἄν .. βουλοίμην, et même observation pour le changement de tour. — τις (enclitique) correspond assez souvent à notre pronom *on* : ici, il permet au grec une variété d'expression égale à celle du français.

Et cependant on voit tomber derrière soi tout ce qu'on avait passé : fracas effroyable, inévitable ruine ! Ὅμως δὲ παρελθόντι τὰ ὀπίσω ὁρᾶν ἔστι πάντα πίπτοντα· τοῦ φοβεροῦ κτύπου, τῆς ἀφύκτου πτώσεως. — Remarquer surtout l'ordre des mots. Ce qui se rattache à l'idée de marche de la phrase précédente, c'est l'idée de passage (παρελθόντι), puis l'idée des choses passées (τὰ ὀπίσω) : en gardant pour la fin l'idée de chute (πίπτοντα), on prépare l'exclamation suivante. La difficulté de rendre ici nettement *on* en tournant par le passif, oblige à exprimer autrement la pensée; mais toutes les idées du texte se retrouvent — παρελθόντι, sans article ni mot exprimé auquel il se rapporte, par simple continuation de la tournure de phrase précédente, mais avec le singulier à cause de τις, dont le participe réveille l'idée : en latin, on pourrait construire de même. L'aoriste (paroxyton aux cas obliques du masculin-neutre) est ici préférable au parfait, parce qu'il indique l'action comme « une fois faite » et que le participe parfait παρελήλυθώς a plutôt le sens passif de « passé» : τὰ παρελήλυθότα = *præterita*. — τὰ ὀπίσω, « les [choses laissées] derrière [soi] » : emploi familier de l'adverbe après l'article. — ὁρᾶν, sans iota souscrit, pour *ὅρα-εν, a-t-on dit (cf δηλοῦν pour *δήλο-εν), en partant du vieux suffixe athématique -εν de l'infinitif (resté en dorien) et en avançant l'accent sur la voyelle contracte comme dans χρυσοῦς pour *χρύσεος : cependant, comme l'impératif est ὅρα pour *ὅραε avec le recul habituel de l'accent sans égard pour la contraction, mieux vaut sans doute considérer ὁρᾶν comme équivalent de *ὁρά-ην, en partant du suffixe éolien -ην. Au lieu du présent ὁρᾶν, on pouvait aussi employer l'aoriste ἰδεῖν. — ἔστι (non enclitique) est ici à peu près comme ἔνεστι, mais avec l'idée de possibilité très affaiblie. De même, en latin, *cernere est* égale à peu près *cernitur*. — πάντα, « tout », ou ἅπαντα, « absolument tout », mais non σὺμπαντα. « tout ensemble », car il y a succession dans la vue comme dans la chute. — πίπτοντα et non πίπτειν, car ὁρᾶν, εἰδέναι ne peuvent recevoir comme complément direct une proposition infinitive, excepté quand εἰδέναι signifine « savoir faire ». — τοῦ : l'article s'emploie d'ordinaire

Digitized by Google

dans ces expressions exclamatives, qui se mettent au génitif partitif avec ou sans l'interjection ὦ.

On se console, parce qu'on emporte quelques fleurs cueillies en passant, qu'on voit se faner entre ses mains du matin au soir, et quelques fruits, qu'on perd en les goûtant : enchantement ! illusion ! Παραμύθιον μὲν, τὸ ἄνθη τε ὀλίγα ἀποφέρεσθαι, ἃ οἱ δρέψαντες ἅμα παρερχόμενοι, μετὰ χεῖρας ἔχοντες, ἐν τῷ ἑωθινοῦ καὶ δείλης μεταξὺ ὁρῶσι μαραινόμενα, καὶ ὀλίγους καρποὺς, οἳ τοῖς γευομένοις αὐτοῖς ἀποβάλλονται· τῆς βασκανίας, τοῦ φαντάσματος. — μὲν prépare l'opposition marquée par δὲ en tête de la phrase suivante. — τε après ἄνθη annonce le καὶ de ὀλίγους καρποὺς. — ἀποφέρεσθαι : voix moyenne plus expressive ici que l'active. — ἃ, ainsi placé, sert de complément direct à δρέψαντες, à ἔχοντες et à ὁρῶσι. — L'abondance des participes bien ordonnés ne nuit ni à la clarté ni à la légèreté d'une phrase grecque : δρέψαντες est à l'aoriste relativement à ὁρῶσι ; mais παρερχόμενοι est au présent imparfait par rapport à δρέψαντες, et ἔχοντες, au présent pur en corrélation avec ὁρῶσι. — ἐν τῷ...μεταξὺ, « dans l'intervalle d'un matin et d'un soir » et non ἀπὸ... μέχρι... « depuis... jusqu'à... ». — οἳ τοῖς [datif pur] κ. τ. λ. m. à m. « qui se perdent *pour* ceux mêmes qui les goûtent ».

Toujours entraîné, tu approches du gouffre affreux : déjà tout commence à s'effacer, les jardins moins fleuris, les fleurs moins brillantes, leurs couleurs moins vives, les prairies moins riantes, les eaux moins claires : tout se ternit, tout s'efface. Ἐφελκόμενος δὲ σὺ ἀεὶ τῇ φρικώδει φάραγγι πλησιάζεις· καὶ ἀφανιζόμενα ἤδη πάντα ἄρχεται, κῆποι μὲν ἄνθεσιν, ἄνθη δὲ κάλλει, ἀνθέων δὲ χρώματα λαμπρότητι, λειμῶνες δε ἀβρότητι, ὕδατα δὲ καὶ διαφανείᾳ ἧττον κεκοσμημένα· πάντα γάρ παρακμάζει, ἀφανίζεται πάντα. — δὲ, en correspondance avec μὲν, est, pour l'ensemble des deux phrases, meilleur que γὰρ, qui ne serait amené que par l'exclamation précédente. — φάραγγι, pour varier avec l'auteur. — πλησιάζεις avec le datif, ou bien πλησιαιτέρω γίγνει (mieux que γίγνῃ et surtout que γίνῃ avec le génitif. — ἀφανιζόμενα ou ἀφανίζεσθαι, car on ne saurait ici décider sans conteste entre les deux subtiles nuances de sens signalées dans les *Règles fondam. de la Synt. grecq.* de M. Seyffert et A. von Bamberg (§ 143, Rem. 1). — ἄρχεται : en prose, la voix moyenne de ce verbe s'emploie, plutôt que l'active, au sens de « commencer » ; pour le sens de « commander », c'est le contraire. — κῆποι μὲν ἄνθεσι..... κεκοσμημένα : pour tout ce passage, cf. ΧΕΝ. *Mém.* II, I, 22 Quant à la suppression de l'article, elle est habituelle dans les énumérations un peu longues : le français même s'y prêterait ici. — ἀνθέων, forme non contracte plus usitée que ἀνθῶν. — πάντα γὰρ...., πάντα : chiasme facultatif.

L'ombre de la mort se présente : on commence à sentir l'approche du gouffre fatal. — Παραστάσης δὲ θανάτου σκιᾶς, τῆς ὀλεθρίας φάραγγος ἤδη πλησίον ὄντες αἰσθανόμεθα. — Παραστάσης à l'aor. pour traduire la nuance

Digitized by Google

d'antériorité qui distingue la première action de la seconde. — δὲ suffit pour rattacher les deux phrases. On pourrait dire aussi, un peu prolixement peut-être : Ἐν τούτῳ δὲ καὶ..... Les Grecs n'hésitent pas à rattacher par l'unique conjonction δὲ plusieurs phrases de suite, quand aucun rapport particulier ne les relie entre elles. — Θανάτου σκιᾶς sans article : la détermination important peu ici, mieux vaut en alléger le membre de phrase et la réserver pour l'idée suivante, où elle est obligatoire. — σκιᾶς littéralement, car ce mot a en grec tous les sens du français *ombre :* une autre tournure, par ἐπισκοτεῖν ou ἐπισκοτάζειν, affaiblirait plutôt la beauté de l'image. — ὀλεθρίας ou ὀλεθρίου, le féminin pouvant ressembler au masculin dans cet adjectif — ὄντες αἰσθανόμεθα, par la 1re pers. du plur. pour traduire *on*, semble ici plus naturel que de recourir à un tour abstrait, comme serait τοῦ τῇ ὀλεθρίᾳ φάραγγι πλησιάζειν αἴσθησις ἤδη γίγνεται.

Mais il faut aller sur le bord. Ἀλλὰ καὶ ἐπὶ τὸ χεῖλος πορευτέον. — Ἀλλὰ καὶ... m. à m. « Eh bien, même... ». — χεῖλος ou ἄκρον.

Encore un pas : déjà l'horreur trouble les sens, la tête tourne, les yeux s'égarent. Il faut marcher. Ἓν δ' ἔτι βῆμα προϊόντων, αἱ μὲν αἰσθήσεις φρίκῃ ταράττονται, ἰλιγγιᾷ δὲ ἡ κεφαλή. τὰ δ' ὄμματα πλανᾶται. Καὶ βαδιστέον. — Ἓν, « un seul » : en grec et en latin, l'adjectif numéral cardinal signifiant *un* ne s'emploie guère seul qu'avec cette acception. Encore ne le trouve-t-on pas toujours exprimé; cf. Cic. *de Off.*, I, 1 : Annum *jam audi*[*s*] *Cratippum.* Mais il ajoute à la clarté, à la précision. — βῆμα, à l'accusatif de relation : locution toute faite. — προϊόντων, au génitif absolu, sans même exprimer ἡμῶν, qui du reste est dans la pensée. Ici pas d'amphibologie possible; mais il n'en est pas toujours ainsi; cf. Arist. *De la Divin. par les Songes*, I, 1 : Σύμπτωμα δὲ[λέγω] τὸ βαδίζοντος ἐκλείπειν τὸν ἥλιον... Avec βαδίζοντος il faut sous-entendre τινός pour pouvoir expliquer : « Je dis qu'il y a coïncidence, quand le soleil s'éclipse au moment où quelqu'un marche. » Une concision aussi obscure n'est pas à imiter ! — ταρ᾽άττονται, ἰλιγγιᾷ...πλανᾶται : dans les énumérations, il est bon d'éviter, autant que possible, de terminer chaque membre de phrase par un mot de même nature. — καί est le moins qu'on puisse mettre ici pour concilier les exigences des deux langues; de même en tête de la phrase suivante : le grec demande un mot de liaison.

On voudrait retourner en arrière; plus de moyens : tout est tombé, tout est évanoui, tout est échappé! Καὶ ἐπανέρχεσθαι δὴ βούλοιτο ἄν τις· ἀμήχανον δέ· πάντα γὰρ πέπτωκε, πάντα ἠφάνισται, πέφευγε πάντα. — δή, pour insister sur l'idée de retour et en faire ressortir plus loin l'impossibilité. — πέπτωκε et πέφευγε pourraient être renforcés, le premier par κατα- (« en bas »), le second par δια- (« à travers »); mais les formes

Digitized by Google

simples suffisent. Le parfait grec a ici exactement le sens de notre passé indéfini : il indique le résultat présent d'une action passée.

L.-E. CHEVALDIN.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

La Cour et les Arts au temps de Louis XV

(Suite)

Pour la plus grande partie de la nation la cour est, au XVIIIe siècle, un objet de scandale; les littérateurs la respectent à peine, et les philosophes la dénoncent quelquefois à l'indignation publique. On ne peut nier pourtant que, dans le domaine des arts, elle ait régné presque sans partage. Pour elle travaillent tous les artistes, architectes, peintres, sculpteurs, décorateurs, ébénistes, vernisseurs, ciseleurs, orfèvres et joailliers. Qu'elle maintienne les traditions artistiques ou qu'elle lance des inventions nouvelles, c'est toujours elle qui dirige la mode et qui fixe le goût; en sorte qu'étudier l'histoire des arts, au temps de Louis XV, c'est aussi étudier l'influence de la cour sous un de ses principaux aspects

Peut-être se fera-t-on une idée suffisante de l'art au XVIIIe siècle, si l'on se représente quelques-unes des riches demeures qui furent comme son cadre naturel. N'essayons pas de le chercher ailleurs; les églises de Saint-Sulpice et de Sainte-Geneviève montrent assez combien il était peu capable d'exprimer les grandes idées religieuses. Il triomphe au contraire dans le palais de dimensions restreintes, dans l'hôtel ou le château, avec ses exquises recherches d'aménagement intérieur et de coquette décoration.

Louis XV n'a pas entrepris d'élever de grands édifices. Il a songé un moment à achever le Louvre, dont Mme de Pompadour aurait voulu faire un musée national[1], mais des difficultés financières empêchèrent l'exécution de ce plan grandiose. A Versailles, on se contente de démolir l'escalier des ambassadeurs, de diviser la galerie de Mignard en cabinets et en boudoirs, de décorer le salon d'Hercule, ou de construire le théâtre de la cour[2]. A Fontainebleau, la galerie d'Ulysse

[1] Moufle d'Angerville, *Vie privée de Louis XV*, Londres, 1788, 4 vol. in-12, t. III, p. 103. Terrai (Abbé), *Mémoires rédigés par Coquereau*, Londres, 1777, in-12, p. 168-192.

[2] Le salon d'Hercule fut décoré par Lemoine, de 1729 à 1736. Le théâtre, chef-d'œuvre de Gabriel, fut inauguré en 1770.

Digitized by Google

disparaît et un grand corps de logis s'élève sur la cour du cheval blanc[1]. Le roi se plaît surtout dans les châteaux de Choisy, de Compiègne, de Bellevue et de Trianon. Il aime beaucoup les pavillons, ces palais en miniature, où il ne se sent plus roi et se considère seulement comme le seigneur le plus riche et le plus fastueux de son royaume : près de Choisy, il possède le Petit-Château; près de Bellevue, Brimborion; près de Trianon, l'Hermitage; près de Madrid, la Muette; près de Saint-Germain, le Val et les Loges.

Les princes imitent de loin le luxe royal : les Condé à Chantilly, à Écouen, à Vanves et à Saint-Maur; le comte de Toulouse à Rambouillet; le comte d'Eu à Anet et à Arminvilliers. La douairière de Conti habite Châteauneuf-d'Isy; la duchesse du Maine, le château de Meudon. Le duc d'Orléans partage ses loisirs entre Saint-Cloud et Bagnolet. Les ministres, les grands seigneurs, les maîtresses, les riches financiers, les magistrats possèdent, tout autour de Paris, des châteaux ou des villas. On cite le château du comte d'Argenson à Neuilly, celui du marquis de Voyer à Asnières, ceux de MM. de Machault, de Rouillé et de Moras, à Arnouville, à Jouy et à Grosbois. Le duc de Chevreuse est propriétaire de la terre de Dampierre et le duc de Villars du splendide palais de Fouquet. Mme de Pompadour peut à peine compter ses hôtels et ses maisons de campagne. Elle a hôtel à Paris et à Versailles; elle a des maisons à Fontainebleau, à Compiègne, à Bellevue, à Crécy, à Champs, à la Celle, à Saint-Ouen, à Ménars; elle possède la seigneurie de Sèvres, des terres dans le Limousin et le château de Pompadour. Mme du Barry se contente de Louveciennes, mais elle meuble cette résidence avec un tel luxe qu'à sa mort le ciseleur sur bronze réclamait encore, pour son seul travail, sept cent cinquante-six mille livres.

Tous ces châteaux présentent des traits communs, non qu'ils aient été conçus d'après un plan uniforme, mais parce que tous étaient destinés au même but. Bien qu'on prétende les faire passer pour des retraites champêtres, ce sont, avant tout, des demeures combinées en vue de réceptions d'apparat. Avant d'y pénétrer, il nous est loisible d'en parcourir les parcs et les jardins. On fait les parcs aussi grands que possible : celui d'Arnouville a trois cents arpents[2]; celui de Dampierre cinq cents[3]; celui d'Arminvilliers huit cents, et celui de Grosbois dix-sept cents[4]. De longues avenues, tracées au cordeau, montrent que le goût français se maintient encore[5]. Pour peu que le

[1] *Voyage pittoresque des environs de Paris*, par M. D.., Paris, 1762, in-12, p. 243.
[2] *Ibid.*, p. 351.
[3] *Ibid.*, p. 192.
[4] *Ibid.*, p. 327.
[5] *Ibid.*, p. 298. Celle de Bois-le-Vicomte a une lieue de long. Celle de Vanves mesure deux cents toises et est plantée de quatre rangs d'arbres (*Ibid.*, p. 20).

Digitized by Google

terrain s'y prête, on construit des terrasses avec des balustrades chargées de vases et de statues. Entre les allées droites, bordées d'arbres de haute futaie[1], on dispose des bosquets rustiques, des labyrinthes de charmille, des « baldaquins », des treilles et des théâtres de fleurs[2]. Les fleurs forment tour à tour des parterres et des massifs ,se déroulent en plates-bandes ou se relèvent en palissades. Quelques amateurs rassemblent des collections de roses, de tulipes, de jacinthes et de tubéreuses, d'autres entreprennent de cultiver des plantes exotiques. C'est pour cela qu'à Passy, le comte de Valentinois a construit toute une aile de sa maison en fer, en plomb et en verre[3]; c'est pour faire mûrir l'ananas que Pâris Duresnay a établi des serres à Plaisance[4]. Le roi lui-même veut récolter du café à Trianon; il y plante des aloès, des géraniums et des figuiers des Indes[5]. On estime enfin qu'un parc n'est point complet s'il n'a son orangerie et, pendant la belle saison, on dispose les orangers le long des terrasses et des allées, en ayant soin de dissimuler leurs caisses avec des fleurs ou des plantes d'ornement.

Certains parcs sont déjà dessinés dans le goût anglais, avec pelouses, allées tournantes, ruisseaux d'eaux courantes, rochers bruts et kiosques rustiques. Le plus beau de ces parcs paraît avoir été celui de M. de Gérardin, à Ermenonville. C'est le maître du lieu qui l'a dessiné. Il l'a divisé en trois parties, l'Arcadie, le désert, le bocage. Il l'a planté de cèdres, de sapins, de peupliers, de genêts et de genevriers. Des « fabriques » heureusement disséminées dans la verdure, y réservent mille surprises au visiteur : il y trouve un ermitage et une salle de danse, un autel de la rêverie et une pyramide élevée à la gloire de Virgile, de Gessner et de Thompson; il y découvre même un temple de la philosophie, temple inachevé toujours en construction, mais dont le dessin général semble déjà arrêté.

De quelque style que soient les parcs et les jardins, ils doivent présenter des effets d'eau. On détourne l'eau des rivières pour la faire passer chez soi, et c'est pour y parvenir que M. de Montmartel établit à Brunoy une machine hydraulique qui élève l'eau à cent pieds[6]. Les bassins sont presque toujours de forme régulière, soit ronds, soit carrés, soit à six, à huit ou à douze côtés; ils sont bordés de cadres de pierre qu'accompagnent des vases ou des statues; mais les dryades, les nymphes ou les naïades sont plutôt là de grandes dames non vêtues que des déités champêtres. A Orly, chez le président

[1] *Voyage pittoresque*, p. 229.
[2] *Ibid.*, p. 217 et 313.
[3] *Ibid.*, p. 13.
[4] *Ibid.*, p. 238.
[5] *Ibid.*, p. 146.
[6] Bibliothèque Nationale, Département des Estampes : *Topographie de la France*, t. II, p. 7 (Vue des eaux de Brunoy). Cf. *Voyage pittoresque*, p. 316.

Digitized by Google

d'Ormesson, l'eau parcourt tour à tour un bassin carré, un autre rond et un troisième de forme octogonale[1]. A Nointel, chez M. Bergeret, secrétaire du roi, le grand réservoir a cent toises de long sur trente de large et prend le nom de Mississipi[2]. Les pièces d'eau offrent encore quelquefois plus d'étendue, s'allongent démesurément et deviennent de véritables canaux. A Fleury d'Argouges, M. le lieutenant civil possède un canal de quatre cents toises de long[3].

Bassins et canaux ne suffisent pas à satisfaire les dessinateurs de jardins qui essaient encore de créer, un peu partout, des cascades. Ne faut-il pas que l'eau prenne toutes les formes? Qu'elle jaillisse en bouillons, en volutes, en gerbes, en jeu d'orgues; qu'elle retombe en nappe, en rideau, en pluie; qu'elle descende noblement les degrés de marbre blanc, ou qu'elle saute en zig-zag d'un obstacle à l'autre, le long d'échelles en rocaille? La mode est si bien aux jets d'eau que le chevalier de Livry en a un même dans son salon; un bassin de six pieds de diamètre est creusé au milieu de la pièce et l'eau jaillit jusqu'au plafond. Quand on veut danser, le jet d'eau s'arrête, et une dalle recouvre le bassin[4].

Il était alors de bon ton d'aimer la nature, mais à la condition qu'elle servît au plaisir. Les parcs et les jardins n'étaient que des lieux de réunion; et nombre de gens se donnaient des airs d'ermites quand ils avaient passé quinze jours à la campagne avec quelques douzaines d'amis. Les parcs étaient d'ailleurs remplis de jeux de toute sorte. A la Muette, Louis XV avait une escarpolette[5], et à Choisy, un jeu d'oie formé par des bosquets coupés à hauteur d'appui[6]; mais le château le mieux pourvu de jeux fut, entre tous, celui de Chantilly. Il y avait des escarpolettes, des roues de fortune, des bascules, des jeux de boules, de castagnettes, de bague et d'anneau tournant; on y voyait enfin un jeu d'oie unique, où les personnes prenaient la place des pions, le long d'une route jalonnée par de belles oies de bronze, posées chacune sur un élégant piédestal[7].

Passons maintenant des jardins au château lui-même. Le château du XVIIIe siècle est en général de proportions plus restreinte que le château Louis XIV. Son architecture est beaucoup plus simple. Plus de corps de logis en saillie, plus d'ailes avancées. Toute la décoration extérieure s'est aplatie et comme collée à la muraille. Plus de palais grandioses ornés d'ordres superposés, mais des pavillons massifs, de

[1] *Voyage pittoresque*, p. 308.
[2] *Ibid.*, p. 367.
[3] *Ibid.*, p. 233.
[4] *Ibid.*, p. 329.
[5] *Ibid.*, p. 14 et 16.
[6] *Ibid.*, p. 300.
[7] *Ibid.*, p. 368.

Digitized by Google

forme généralement rectangulaire, à deux étages au plus, se terminant en terrasse, ou coiffés d'un grand et lourd toit d'ardoise. Des bossages aux angles de la construction, un bandeau de pierre très simple entre chaque étage, quelques lignes en relief autour des fenêtres, une corniche saillante sous le toit, voici à peu près toute leur ornementation. Lorsqu'on veut donner plus grand air au château, on détache sur la façade un avant-corps, en saillie très légère, et on le décore de quatre pilastres et d'un fronton. Sur les pans de mur uni qui séparent les fenêtres, des consoles supportent des bustes antiques. Il y a sans doute fort loin d'un pavillon Louis XV aux fantastiques palais de la Renaissance, ou aux châteaux du XVII^e siècle; mais si, au premier abord, on sent devant eux un certain désenchantement, on est dédommagé dès qu'on en a franchi le seuil. La Renaissance et le XVII^e siècle ont vu construire de superbes édifices, mais il faut convenir qu'on devait y vivre assez mal à l'aise. A Versailles, la chambre de Louis XIV n'a pas un dégagement. Avec le XVIII^e siècle apparaît pour la première fois, dans l'architecture, la science de la distribution intérieure. Les pièces ne se commandent plus les unes les autres. De petites galeries, de petits escaliers, perdus dans l'épaisseur des murailles, une foule de dispositions nouvelles et ingénieuses mettent les chambres et les cabinets en communication facile avec le dehors. On croirait parfois que le diable est pour quelque chose dans tous ces arrangements, et qu'il a contribué à rendre la maison galante et discrète.

La décoration intérieure est très variée et merveilleusement appropriée aux appartements. Salle à manger, salon, boudoir, chambre à coucher, cabinet de travail, bibliothèque, chaque pièce a son caractère particulier, son cachet original. Jamais il n'y eut de style plus souple, se pliant mieux à toutes les exigences, à tous les caprices; pour qui ne ménage pas l'argent, il se fait majestueux ou se rapetisse, et, avec une prestigieuse adresse, il passe du colosse à la miniature; mais il montre surtout, ce style délicieux, qu'il s'est formé à une époque dont le plaisir était la grande affaire; il contourne ses formes et chiffonne ses surfaces; il écarte le plus souvent tout ce qui pourrait évoquer des pensées graves; il est tout à la joie d'une fête continuelle.

La salle à manger est, dans les châteaux, l'appartement de réception par excellence. A Choisy, elle est un vrai modèle du genre. Toute lambrissée, bien éclairée par de larges et hautes fenêtres, elle est ornée de tableaux qui représentent la royale perspective des maisons de campagne de Sa Majesté; à côté d'elle, une salle des buffets est décorée de chasses d'Oudry et de peintures de Desportes[1]; tout cela simple et luxueux, de ce luxe de bon goût qui coûte cent mille écus.

[1] *Voyage pittoresque*, p. 300.

Digitized by Google

A Louveciennes, la salle à manger est infiniment plus somptueuse ; son plafond représente l'Olympe et les jeux des amours ; ses murs sont décorés de pilastres de marbre blanc, à bazes et à chapiteaux de bronze ; des tigettes de bronze garnissent les cannelures. Entre les pilastres, les fenêtres alternent avec des niches où Pajou, Lecomte et Moineau ont placé quatre élégantes statues de femmes[1]. On aimait alors à donner de grandes dimensions à la salle à manger. Louis XV s'étant arrêté un jour à Sainte-Assise, chez M. de Montulé, y trouva cette salle trop petite et le propriétaire la fit aussitôt reconstruire. En pleine forêt de Rougeau, le fermier général Bouret éleva le pavillon du roi, qui n'était qu'une grande salle à manger destinée à des rendez-vous de chasse[2].

Le salon n'en resta pas moins la pièce où l'architecte, le sculpteur et le peintre épuisaient toutes les ressources de leur art. Le goût n'était plus aux conceptions du temps de Louis XIV. On voit bien encore, au XVIIIe siècle, quelques salons à pilastres de marbre ou de stuc[3] ; d'autres sont encore tendus de tapisseries ; mais le véritable salon Louis XV est une grande pièce, haute et bien éclairée, lambrissée partout de chêne sculpté, peint ou laqué. L'aspect général en est parfois un peu froid, parce que les boiseries sont peintes de couleurs extrêmement claires. Il ne faut pas chercher dans les salons d'alors les soyeuses draperies, les riches rideaux aux plis artistement disposés que nous aimons aujourd'hui. Les vitres ne sont point voilées de gaze ou de mousseline brodée. Un store de soie permet seulement de se défendre contre l'ardeur du soleil. Les meubles ne sont ni trop nombreux ni trop grands. Nous trouverions aujourd'hui un pareil salon trop vaste, trop haut et trop vide ; la première impression serait peut-être plutôt de la surprise que de l'admiration ; mais l'étude du détail nous enchanterait à coup sûr. Jamais la menuiserie d'art n'a porté plus loin le souci de l'ornementation, la capricieuse délicatesse de tous les motifs. Les moulures se profilent sur les panneaux avec une admirable netteté ; elles les découpent en compartiments irréguliers, mais symétriques. Tous les angles sont arrondis, toutes les lignes se raccordent entre elles, sans que le regard soit choqué par une arête trop vive ou par un contour défectueux. Des bouquets d'églantines, des rinceaux, des coquilles, des acanthes, mille ornements d'une exquise fantaisie amusent les yeux et enlèvent au dessin général tout air d'apprêt et toute monotonie. Lignes et sculptures se détachent souvent en or mat sur fonds blancs, bleutés, verts d'eau, rosés ou lilas. Ailleurs, les moulures sont de la même couleur que le

Musée du Louvre, Section des Dessins; Moreau le jeune : ***Fête donnée à Louveciennes par Mme du Barry.***

Voyage pittoresque, p. 338.

Ibid., p. 18 et 326.

Digitized by Google

fond, mais d'une teinte plus foncée ; l'effet en est alors beaucoup moins heureux.

La mode n'était point d'accrocher des tableaux sur ces grands murs de teintes pâles ; mais on encadrait, dans la boiserie même, des camaïeux et des peintures décoratives[1]. Van Loo, Boucher, Fragonard peignaient des dessus de portes[2]. C'étaient les quatre saisons, les quatre éléments, des bergeries, des allégories, des scènes mythologiques ou champêtres, des chinoiseries[3]. A Chantilly, des singes et des guenons courent en traîneau, vont au bal et à a chasse, cueillent des cerises, jouent au volant et aux grâces. A Louveciennes, quatre tableaux de Vien représentent l'histoire symbolique de l'amour dans le cœur des jeunes filles ; à Bagnolet, Antoine Coypel a peint pour le régent l'histoire de Daphnis et de Chloé.

Lorsque le « vernis Martin » fut en vogue, on l'appliqua à la décoration des appartements. Les fleurs, les fruits et les feuillages se détachèrent sur des fonds pailletés d'or avec un éclat métallique de l'effet le plus riche et le plus nouveau. Sous le glacé des laques, les bergères en robes rose tendre et les bergers vêtus de satin blanc prirent un air plus coquet et plus bizarre ; le ton jaunâtre du vernis les vieillit et leur donna presque du style. L'appartement du dauphin fut entièrement décoré dans ce goût. On ne craignit pas de détruire les beaux ouvrages de Boule, pour les remplacer par les brillantes décorations des frères Martin ; elles furent malheureusement trop fragiles, et c'est à Potsdam qu'il faut aujourd'hui aller chercher le modèle le mieux conservé de cet art charmant et tout français[4].

Un salon français ne prenait pas alors, comme de nos jours, l'aspect d'un musée, où l'on rassemble toutes les curiosités que l'on possède. Quelques fauteuils, des sièges volants, chaises et tabourets, des tables légères, des encoignures en laque, des consoles en bois doré, un claveçin, en formaient tout le mobilier. Les objets d'art étaient exposés dans la galerie, longue pièce plus ou moins richement décorée, que l'on pouvait au besoin transformer en salle de bal.

A côté des grandes pièces d'apparat, le XVIII^e^ siècle plaçait les petits appartements, petits salons, boudoirs, cabinets, où son luxe délicat était plus à l'aise. La duchesse du Maine s'était fait construire, dans son château de Sceaux, une retraite qu'on appelait « la Chartreuse » et où le plancher était de bois odoriférant[5]. On y montait par une trappe qui s'élevait et s'abaissait à volonté. Par un artifice semblable, les tables montaient toutes servies dans les petites salles à manger de

[1] *Voyage pittoresque*, p. 8.
[2] *Ibid.*, p. 132.
[3] *Ibid.*, p. 293.
[4] Champeaux (Alfred de), *Le Meuble*, Paris, 1885, 2 vol. in-8°, t. II, p. 186 à 189.
[5] *Voyage pittoresque*, p. 206.

Digitized by Google

de Choisy et de Trianon, quand on voulait en écarter la domesticité[1]. Certains cabinets étaient décorés de chinoiseries ou revêtus de lambris laqués. On en cite dont les murailles furent entièrement couvertes de glaces. A Louveciennes, il s'en trouve un dont le plafond a été peint par Briart et dont la cheminée est en lapis et en bronze doré. A Bagnolet, on en voit un autre sur les portes duquel le duc d'Orléans a fait peindre des ermites et des diables dans les postures les plus pittoresques[2]. Comme les cabinets étaient attribués aux réceptions intimes et aux rendez-vous galants, rien d'étonnant que la fantaisie y ait régné en souveraine.

La chambre à coucher gardait, alors encore, un air de solennité que nous n'aimons plus aujourd'hui. La mode consistait à avoir chez soi une « belle chambre » que l'on n'occupait jamais. A Anet, la chambre du roi était ornée d'un portrait du duc de Vendôme et de quatre tableaux représentant ses victoires[3]. A Maisons, les chambres du roi et de la reine étaient ornées de cariatides et garnies de tapisseries d'après Albert Dürer; les meubles étaient en velours cramoisi et grenat à galons d'or[4]. Les financiers renchérirent souvent sur ce luxe et l'on parla beaucoup du ministre Terrai quand il eut acheté un lit de parade évalué quatre-vingt mille livres; c'était, disait-on plaisamment, « le lit de noces de M. l'abbé »[5]. Dans les châteaux royaux, là où le roi vient oublier son royaume avec ses maîtresses, « la belle chambre » a au moins sa raison d'être. Mme de Mailly avait à Choisy une chambre idéale : « La finesse de la sculpture, l'or, l'azur, un meuble » des mieux entendus et quantité de belles glaces, avantageusement » placées, en relevaient la simplicité, et lui donnaient un air séduisant qui frappait. L'art s'y était épuisé pour les commodités, le bon » goût et la galanterie[6]. » La chambre de Mme de Pompadour, à Bellevue, avait été peinte par Van Loo[7]. Le lit de Mme du Barry, à Louveciennes, avait coûté cinq mille neuf cent quarante-cinq livres, pour la dorure seulement. La chambre elle-même était ingénieusement garnie de tapis moelleux, de sophas, de bergères, de lits de repos et de chaises longues; ce n'était à vrai dire qu'un très grand lit. Vers la fin du règne de Louis XV, on devint plus simple dans l'aménagement des chambres à coucher ; on les tendit de jolies perses à fleurs, ou de cretonnes enluminées ; on y plaça des meubles laqués blanc, et, çà et là, on posa quelques touches d'or gaies et discrètes.

[1] *Voyage pittoresque*, p. 304.
[2] *Ibid.*, p. 282.
[3] *Ibid.*, p. 196.
[4] *Ibid.*, p. 186.
[5] Terrai, *Mémoires*, p. 147.
[6] Moufle d'Angerville, t. II, p. 29.
[7] *Voyage pittoresque*, p. 29 et 36.

Digitized by Google

. Nous allions, dans le château, oublier la chapelle. Le châtelain n'est pas d'une foi bien vive, et, à l'occasion, il sacrifie un peu la demeure de Dieu. Au château de Benouville, auprès de Caen, la chapelle présente l'aspect d'un bâtiment de service ; ailleurs, dans le château de Grosbois, on a transformé un salon démodé en chapelle, et on a fait d'un Jupiter tonnant un irréprochable Père Éternel[1]. Mais le goût du siècle envahit même les édifices religieux; quand de Troy et Carle Moratte décorent, l'un la chapelle de Passy et l'autre celle de Bellevue, tous deux font des madones qui ont du rouge, et peu s'en faut qu'ils ne leur mettent de la poudre et des mouches ; Clodion donne à la cathédrale de Rouen une vierge qu'on prendrait volontiers pour une Pompadour faisant pénitence.

L'élégante marquise a laissé sa marque dans tout l'art du siècle. On peut dire que son frère, le marquis de Marigny, avait été initié par elle au goût des belles choses, et que nul, depuis Colbert, n'avait autant fait pour les arts et pour les artistes. Elle a voulu qu'on mît de l'art dans tout ce qui entourait sa personne. Les meubles sont devenus, avec elle, des petits chefs-d'œuvre d'ingéniosité et de goût. Martin a inventé son vernis ; Crémer a peint les bois pour faire de la marqueterie ; Ancelin a construit la machine à canneler le bois de placage[2]. Les manufactures de la Savonnerie, de Beauvais et des Gobelins travaillent pour la marquise, qui leur montre comme modèles les tapis de Perse et de Turquie et demande à Boucher de leur fournir des cartons[3] ; elle ouvre à l'art et à l'industrie de la France une voie toute nouvelle, en découvrant, pour ainsi dire, la porcelaine. On avait fait avant elle quelques essais à Villeroy, à Chantilly et à Vincennes, mais la fabrique ne marcha que du jour où elle la prit sous sa protection. En 1648, elle fait exécuter, à Vincennes, un vase d'un blanc parfait, accompagné de trois figurines, et surmonté d'un bouquet de quatre cent quatre-vingts fleurs de porcelaine ; en 1750, elle transporte la manufacture à Sèvres et, six ans plus tard, Sèvres devient manufacture royale. Chaque année, on expose à Versailles les produits obtenus ; la favorite conduit les enchères et déclare gravement que « ce n'est pas être » citoyen que de ne pas acheter de cette porcelaine autant qu'on a » d'argent. » Les ébénistes s'emparent de l'art nouveau et ornent leurs meubles de plaques de porcelaine peinte[4]. Les miniaturistes abandonnent l'ivoire pour la porcelaine. La découverte des carrières de kaolin, de Saint-Yrieix (1765), affranchit la France du tribut qu'elle payait jusqu'alors à la Saxe, qui lui fournissait la matière première.

[1] *Voyage pittoresque*, p. 323. — Le château de Grosbois appartenait à M. de Moras.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 166 et 167.
[3] De Champeaux, t. II, p. 180. *Voyage pittoresque*, p. 2.
[4] Ibid., p. 139 et 178.

Digitized by Google

L'orfèvrerie atteignit, à la même époque, un degré inouï de grâce et de richesse. En 1742, le roi envoya au sultan deux grands miroirs montés en bronze doré, du prix de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt deux livres, et Marie-Thérèse, en 1757, fit offrir à Mme de Pompadour une écritoire de soixante-dix-sept mille deux cent soixante-dix-huit livres. Le grand sculpteur d'argenterie Rœttiers travaillait couramment pour Mmes de Pompadour et du Barry. Tantôt celle-ci commande un service en argent dont toutes les pièces sont ornées de branches de myrthe et de laurier entrelacées ; tantôt elle en veut un en or dont les emmanchements soient de jaspe sanguin; elle exige enfin une toilette toute en or[1]. Quand se fit la vente des meubles de la marquise de Pompadour, il fallut un an pour distribuer aux amateurs toutes les richesses qu'elle avait rassemblées ; leur curiosité ne se lassa pas.

L'art de la gravure, qui permet de multiplier et de populariser les chefs-d'œuvre, fut, au XVIIIe siècle, plus en faveur que jamais. Mme de Pompadour elle-même gravait à l'eau-forte. On inventa la gravure au pointillé, la gravure en couleur et à l'aqua-tinta. Les gravures, au XVIIIe siècle, n'ont peut-être pas la hardiesse et la largeur de celles du XVIIe siècle, mais elles l'emportent par le fini du travail et la perfection du rendu. Les collections d'estampes firent fureur au temps de Louis XV; au commencement de notre siècle, la comtesse Potocka en avait réuni cent mille, toute une bibliothèque.

Les costumes du XVIIIe siècle appartiennent en partie à l'histoire de l'art. Ils furent le plus souvent assez coquets et assez pimpants pour ne pas faire tache dans les merveilleux intérieurs que le goût du jour avait créés. Il n'y avait point de femme alors qui se crût habillée si elle n'avait mis du rouge sur ses joues. Le rouge serkis, le rouge de Mme Martin, le grand rouge faisaient fureur ; il s'en vendait deux millions de pots par an. En même temps, le visage se constellait de mouches taillées en étoile, en lune, en croissant et en cœur ; chaque mouche avait son nom, suivant la place qu'elle occupait ; on ne pouvait mettre « l'assassine » à la place de la « majestueuse » ; personne ne confondait « l'enjouée » avec « l'équivoque ». La coiffure prit les aspects les plus bizarres et les noms les plus fantasques. On se coiffa en dorlotte, en papillon, en désespoir, et en tête de mouton Il faut entendre Mlle Diderot vanter les avantages de la coiffure appelée « calèche » ; d'abord, les regards partent « en échappade ; le haut du visage est dans l'ombre ; le bas en » paraît plus blanc, et l'ampleur de cette machine rend le visage » mignon ». A la fin du règne, Mme du Barry mit à la mode les chignons croulants, ornés d'une épingle d'or, le greluchon. En 1766, parut un ouvrage intitulé : *Livre d'estampes de l'art de la coiffure des*

[1] Terrai, *Mémoires*, p. 97.

Digitized by Google

dames françaises. L'auteur disait avoir eu l'honneur de coiffer les dames « de quarante-deux façons différentes » ; il formait des élèves, et avait fondé une académie de coiffure [1].

Comme on recherchait avant tout le piquant des contrastes, après avoir renoncé aux hautes coiffures, on enfla la jupe d'une manière inimaginable Apparus en 1718, les paniers régnèrent jusqu'à la révolution, paniers à guéridon, paniers à coudes, paniers à coupole. On en faisait pour les prudes et pour les jansénistes Un panier de petit format s'appelait une « considération ». Sur le panier retombaient les pans du « grand habit », ou les plis voluptueux du négligé. Robes de mille à dix mille livres, déshabillés de point d'Angleterre à quatre mille livres, toilettes en point d'Argentan à neuf mille livres, tout cela était semé de guirlandes, glands, pompons, blondes d'argent, barrières de chicorées, relevées et repincées de jasmin. La canne à pomme d'argent ciselé, la boîte à mouches, la tabatière, l'éventail et la montre, tous les jolis riens qui complètent la parure étaient souvent de véritables objets d'art.

Les hommes ne sont guère moins beaux que les femmes. Ils n'ont ni barbes ni moustaches ; ils se rasent avec soin ; ils mettent parfois du rouge, se poudrent, et portent perruque. Le perruquier est pour eux ce que la modiste de nos jours est pour la femme. La perruque se fait à la financière, en bichon, à l'abbé ; elle se termine en bout de rat, en bourse, en catogan et en queue. Chaque âge, chaque état, a sa perruque particulière.

L'habit masculin reste encore très voyant et surchargé de broderies. Le marquis de Stainville commande un habit de drap d'argent, brodé d'or et doublé de martre, qui lui coûte vingt-cinq mille livres. Le noir ne commence à être reçu en cérémonie que vers 1750, mais Louis XV le proscrit encore en 1751. L'esprit du temps voulait que les modes fussent frondeuses : après la chute de Law, on porta des « rubans au système » ; ils étaient en or faux ; après la chute de Silhouette, on eut des habits à la silhouette, qui n'avaient ni poche ni gousset. M. de Monteynard, ministre de la guerre, se refusait-il à comprendre que le roi lui donnait congé, on vendait aussitôt à Paris des écrans à la Monteynard, qui tombaient au plus léger choc, et se relevaient d'eux-mêmes [2].

Au XVIII^e^ siècle, le sentiment de l'art se retrouve partout, même dans les dispositions prises pour assurer le succès des fêtes officielles et des réjouissances publiques. A la fin du règne, on se souvenait encore d'un splendide feu d'artifice qui, en 1739, à l'occasion du mariage de M^me^ aînée, fut tiré sur le Pont-Neuf et sur le Pont-Royal [3] ;

[1] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres depuis 1762 jusqu'à nos jours* (Londres, 1777-1789), 36 vol. in-12, t. III, p. 12.
[2] Moufle d'Angerville, t. IV, p. 199.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 47.

Digitized by Google

en 1745, on éleva douze salles de bal pour le peuple sur les principales places de Paris ; tout le monde y était admis ; de bons orchestres animaient la danse, et les étrangers ne pouvaient se lasser d'admirer la politesse naturelle du parisien d'alors et l'élégance innée des femmes.

Henri. CARRÉ.

LA MORALE DE SCHOPENHAUER

Schopenhauer a exposé son Éthique dans la quatrième partie de son ouvrage capital : *Le monde comme volonté et représentation* et dans le mémoire qu'il soumit en 1840 à l'Académie Royale de Copenhague sous ce titre : *Le fondement de la morale*. Au moment où Schopenhauer écrivait ces deux ouvrages, trois doctrines, de valeur et d'autorité fort inégales, se combattaient sur le terrain de la philosophie morale et pouvaient exercer une influence sur les idées du philosophe de Francfort.

C'étaient le matérialisme du XVIII^e^ siècle renouvelé par les Moleschott et les Buchner et dont il était aisé de tirer un hédonisme superficiel ; la doctrine du progrès et de la perfectibilité humaine, doctrine née également au XVIII^e^ siècle, mais élargie tout récemment par l'idée de l'évolution et par les vues historiques de la philosophie hégélienne ; enfin la morale de Kant et de Fichte.

Nous avons peu de chose à dire de la première de ces doctrines et de ses rapports avec l'Éthique de Schopenhauer. L'auteur du *Monde comme volonté et représentation* n'eut jamais de goût, il le dit lui-même, pour ce « plat matérialisme ». Il n'en a pas davantage pour la grossière morale qui en était une annexe. Son pessinisme idéaliste répugne également au réalisme antiscientifique professé par les métaphysiciens de la matière et à cet eudémonisme puéril qui assigne à l'homme la jouissance comme fin suprême et comme but unique. Il croit, avec le vieil Hégésias, que le dernier mot de l'hédonisme est nécessairement l'ascétisme et le désir du nirvâna ; que dans toute existence la douleur prime le plaisir et que par suite le but de la vie humaine ne peut être le bonheur.

Mais si le bonheur de l'individu est une utopie, en est-il de même du bonheur de l'espèce ? L'humanité n'est-elle pas susceptible de progresser indéfiniment et de se rapprocher de plus en plus d'un idéal de perfection et de félicité ? L'histoire ne nous atteste-t-elle pas la réalité d'un progrès moral, d'un progrès social, d'un progrès des institutions et des mœurs ? Et dès lors, n'est-il pas possible de trouver

Digitized by Google

dans l'idée de la perfectibilité humaine, comme l'a fait Condorcet, le principe d'une morale nouvelle et appropriée aux aspirations de l'esprit moderne ? Cette morale est plus généreuse que la précédente et semble digne de séduire les âmes élevées par la substitution d'un idéal social à l'égoïsme individuel.

Mais Schopenhauer ne s'arrête à l'idée de progrès que pour la réfuter. Renouvelant les arguments de Platon contre le devenir d'Héraclite, il soutient qu'on ne doit reconnaître d'existence propre qu'aux Idées et que les événements qui se déroulent dans le temps et dans l'espace n'ont pas plus de réalité que les fantômes et les songes. « L'histoire de l'humanité, le tumulte des événements, le changement des époques, les formes de la vie humaine si différentes selon les pays et selon les siècles, tout cela n'est que la forme accidentelle du phénomène de l'Idée; aucune de ces déterminations particulières n'appartient à l'Idée..... Pour l'Idée, elles ne sont pas moins étrangères, accidentelles et insignifiantes que ne le sont pour les nuages les figures qu'ils dessinent, pour le ruisseau l'image de son remous et de son écume, pour la glace, ses arbres et ses fleurs. Pour qui a bien compris cela et sait séparer l'Idée de son phénomène, les événements du monde n'auront plus de signification qu'en tant que signes révélateurs de l'Idée de l'homme; ils n'en auront aucune en eux-mêmes ni par eux-mêmes [1]. »

Le prétendu progrès n'a pas plus de valeur que les phénomènes dont il serait la loi, et c'est folie d'attendre de l'avenir quelque chose de neuf et de grand.

Au fond l'humanité est, comme l'univers lui-même, dans un éternel présent et la loi du temps ne s'applique qu'aux apparences qui se jouent à la surface de l'Idée.

L'histoire n'est que la répétition monotone des mêmes faits, des mêmes passions, des mêmes espérances toujours déçues et toujours renaissantes. « On découvre qu'il en est du monde comme des drames de Gozzi : ce sont toujours les mêmes personnages qui paraissent ; ils ont les mêmes passions et le même sort ; les motifs et les événements diffèrent, il est vrai, dans les différentes pièces ; mais l'esprit des événements est le même; les personnages de chaque pièce ne savent rien non plus de ce qui s'est passé dans les précédentes où ils avait pourtant déjà leur rôle ; voilà pourquoi, malgré toute l'expérience qu'il aurait dû acquérir dans les pièces précédentes, Pantalon n'est ni plus habile ni plus généreux, Tarlafia n'a pas plus de conscience, ni Brighella plus de courage, ni Colombine plus de vertu [2]. »

[1] *Le monde comme volonté et représentation*, tome I, page 188 (Trad. Burdeau.)
[2] *Le monde comme volonté et représentation*. tome I, page 189 (Trad. Burdeau.)

Digitized by Google

Le sage se fatigue de ce tableau à la fois mouvant et immuable, éphémère et éternel; il renonce à ses rêves de progrès indéfini et ne trouve de refuge que dans la contemplation sereine de l'Idée platonicienne, dans la quiétude impassible d'un Parménide et d'un Spinoza. Un écrivain contemporain exprime bien cette lassitude de l'âme devant le recommencement indéfini des choses : « Faut-il que nous ayons l'esprit lent, fermé et peu exigant pour nous contenter de ce qui est. Comment se fait-il que le public du monde n'ait pas encore crié « au rideau, » n'ait pas demandé l'acte suivant avec d'autres êtres que l'homme, d'autres formes, d'autres fêtes, d'autres inventions, d'autres aventures ? [1] »

Schopenhauer soutient d'ailleurs que le progrès fut-il possible, cela importerait peu au moraliste, par ce que l'Éthique a pour objet non les événements sociaux, mais les actes de l'individu. « On a prétendu que l'Éthique n'avait de thême digne d'elle que les faits et gestes des masses et non les actes des individus. Rien n'est plus absurde que cette opinion fondée sur le plus plat réalisme... »

La morale Kantienne, fondée sur l'idée de la valeur absolue de la personne, réhabilitait l'individu. Elle réalisait pleinement ce programme, dans lequel Schiller résumait après coup l'œuvre de Kant : « Il fallait combattre, en même temps que le matérialisme suranné du XVIIIe siècle, un prétendu système de la perfectibilité non moins suspect, qui, pour réaliser la chimère d'une perfection générale, commune à tout l'univers, ne s'embarrassait guère du choix des moyens. »

Mais Schopenhauer n'est pas moins hostile à l'Éthique de Kant qu'à celle des partisans du progrès Les critiques qu'il adresse à l'auteur de la *Critique de la Raison pratique* sont trop connues pour que nous les exposions en détail. Nous pouvons les résumer dans cette objection fondamentale : L'impératif catégorique ne reçoit chez Kant aucune justification empirique ni métaphysique ; il est un commandement arbitraire, fruit d'une révélation inexplicable. La morale Kantienne n'est ainsi qu'une réédition de l'Éthique des théologiens et par conséquent du Décalogue.

Les mêmes critiques s'adressent à la morale de Fichte qui peut être prise, dit Schopenhauer, comme un miroir propre à grossir les défauts de la morale de Kant. « Dans la *doctrine des mœurs*, nous voyons l'impératif catégorique atteindre aux propositions d'un impératif despotique. L'obligation morale absolue, la raison législatrice et le commandement du devoir sont élevés au rang d'un destin moral, d'une nécessité insondable, qui exige que l'humanité agisse rigoureusement d'après certaines maximes [2]. »

[1] Guy de Maupassant, *Sur l'eau*.
[2] *Le Fondement de la Morale* (trad. Burdeau), page 87.

Digitized by Google

Entre ces deux tendances de la philosophie morale de son temps, le formalisme rationaliste et le naturalisme, Schopenhauer adopte une position intermédiaire. D'un côté, le principe de son Éthique sera immanent, non transcendant, comme celui de Kant ; d'un autre côté, ce principe ne sera pas un simple fait d'expérience, une simple donnée de l'anthropologie. La *Pitié*, principe de toute vertu, trouve son fondement métaphysique dans l'unité fondamentale des personnes.

La valeur de ce système est très supérieure à celle des systèmes sentimentaux qu'a vu naître le XVIII^e^ siècle, depuis ceux de Shaftesbury et de Smith, jusqu'à ceux de Rousseau et de Jacobi. Pour ces philosophes, la vertu est la fleur du sentiment, le privilège d'une nature heureuse qui suivrait sans efforts ses bons instincts. Philosophie d'un optimisme consolant mais un peu superficiel et qui fait parfois songer aux pages vigoureuses qu'a écrites Carlyle[1], contre la fausse sentimentalité de ce siècle.

L'Éthique de Schopenhauer s'appuie sur une psychologie plus pénétrante, sur une métaphysique plus profonde ; mais elle soulève à son tour bien des difficultés ; nous signalerons les principales.

Le rapport du phénomène et du noumène est, dans le système de Schopenhauer, la clef de la solution du problème moral. Mais la doctrine du philosophe est, sur ce point, assez flottante. Tantôt il affirme que le noumène est l'antithèse du phénomène, qu'il en diffère *toto genere* et qu'il n'existe entre eux aucun lien ; que par suite les actes humains qui appartiennent au monde sensible, sont réduits à tout jamais à ne posséder qu'une valeur empirique ; tantôt au contraire, il croit trouver dans la conscience un lien entre les deux mondes, et il semble admettre que les actes humains, dénués en tant que phénomènes de toute valeur absolue, pourraient prendre cette valeur et ce caractère à titre de représentation symbolique de ce qui existe dans le fond suprasensible des choses.

Toute l'Éthique de Schopenhauer oscille entre ces deux doctrines, dont l'une semble dominer dans nombre de passages du « *Monde comme volonté et représentation* », et dont l'autre inspire plus particulièrement l'ouvrage intitulé : *Le Fondement de la Morale*. Voyons ce que la morale de Schopenhauer devient dans l'une et l'autre hypothèse. Dans la première, il est manifeste que le système devient un pur empirisme. Si l'on admet en effet l'opposition radicale du noumène et du phénomène, on admet par là même que le noumène ne peut être représenté dans la vie présente par aucune manière innée ou acquise de penser et d'agir, et que, par suite, les actes humains ne pourront jamais s'inspirer que de motifs sensibles. La morale de

[1] Th. Carlyle, *Les Héros et l'Héroïque dans l'histoire*.

Digitized by Google

Schopenhauer se résout alors dans un sensualisme qui lui enlève toute valeur scientifique.

Dans la seconde hypothèse, au contraire, elle prend une valeur métaphysique véritable, en même temps qu'un caractère transcendental. Les actes humains, en tant qu'ils traduisent l'unité fondamentale des personnes, ne sont plus de pures apparences, de purs phénomènes, mais participent à la nature de l'absolu.

Mais alors, il faut le reconnaître, nous n'avons plus affaire à une « morale de l'immanence ». L'Éthique de Schopenhauer se présente maintenant comme une mystique renouvelée des Alexandrins et de Platon, et qui tient de très près au symbolisme moral des Kantiens.

Le moyen proposé par Schopenhauer pour atteindre la sainteté et symboliser dans la vie actuelle le fond suprasensible des choses est, avec la pitié, la négation du vouloir, le nirvâna.

Mais comment expliquer que la volonté se nie et s'annihile elle-même? Comment expliquer que l'intelligence qui n'avait d'abord d'autre fonction que d'être l'auxiliaire, la servante du vouloir, se retourne à la fin contre lui et crée ce conflit métaphysique qui produit la rédemption de l'anéantissement?

Si, comme Schopenhauer le répète sans cesse, le vouloir-vivre est le seul principe des choses, la force immanente et indestructible, on ne voit pas pourquoi il en viendrait un jour à faire effort pour reconnaître la vanité de sa propre existence et déchirer le voile trompeur de la maya. Ainsi que le vouloir-vivre lui-même, la maya est éternelle et la sainteté, la rédemption ne sont que de vains mots.

Schopenhauer lui-même reconnaît qu'il y a une inexplicable énigme dans sa « Conversion du vouloir », et qu'elle suppose un arrière-fond mystique. « La Conversion du vouloir, dit-il, est vraiment la transformation universelle et transcendentale; elle correspond à ce que l'on appelle excellemment dans l'Église chrétienne la régénération, la connaissance dont elle procède correspond à la grâce efficace[1]. »

Le mystère est ainsi le dernier mot de l'Éthique de Schopenhauer. Dès lors était-il autorisé à parler si dédaigneusement de ce qu'il appelle les « hypostases théologiques » de Kant et de Fichte? Ne les rétablit-il pas sous d'autres noms?

Concluons. L'Éthique de Schopenhauer est un système hybride, tantôt empirisme, tantôt kantisme, tantôt mysticisme. Il a voulu construire une « morale de l'immanence » mais il n'a pu exécuter son programme jusqu'au bout. La vérité est qu'il est impossible de construire une morale sans sortir du champ de l'immanence et de l'expé-

[1] *Le Monde comme volonté et représentation*, t. I, p. 422.

Digitized by Google

rience. Tôt ou tard, on est forcé d'introduire dans le système des données transcendantes.

G. PALANTE.

DESCARTES

PAR J. MAHAFFY

Traduit de l'anglais par A. MEUT, ancien élève de la Faculté, professeur au Lycée de Poitiers

(SUITE)

LA CRISE DE NEUBOURG. — LES QUATRE RÈGLES DE LA NOUVELLE MÉTHODE DE DESCARTES. — SES VISIONS.

Voici d'abord comment Descartes nous raconte lui-même cet événement capital de son existence. Le passage est parmi les plus célèbres de la littérature française. Nous le donnons en abrégé, afin que le lecteur puisse facilement en embrasser les grandes lignes d'un coup d'œil. « Après que j'eus employé quelques années à étudier ainsi dans le livre du monde (Descartes oppose le livre du monde aux livres des savants) et à tâcher d'acquérir quelque expérience, je pris un jour résolution d'étudier aussi en moi-même, et d'employer toutes les forces de mon esprit à choisir les chemins que je devais suivre; ce qui me réussit beaucoup mieux, ce me semble, que si je ne me fusse jamais éloigné ni de mon pays, ni de mes livres. J'étais alors en Allemagne, où l'occasion des guerres m'avait appelé, et, comme je retournais du couronnement de l'empereur vers l'armée, le commencement de l'hiver m'arrêta en un quartier où, ne trouvant aucune conversation qui me divertît, et n'ayant d'ailleurs, par bonheur, aucuns soins ni passions qui me troublassent, je demeurais tout le jour enfermé seul dans un poêle, où j'avais tout le loisir de m'entretenir de mes pensées. »

La première conclusion à laquelle il s'arrêta, c'est qu'il y a plus de perfection, plus de méthode dans les ouvrages auxquels un seul a travaillé qu'en ceux faits de la main de divers maîtres, qu'il s'agisse d'établir les lois de la société ou les lois de la science. La meilleure méthode scientifique n'est donc point celle qu'on peut tirer des livres des autres. Bien plus, nous devons nous débarrasser de tous les préjugés qui nous viennent de ces livres, afin d'édifier notre système sur des bases tout à fait nouvelles. Mais c'est là une résolution purement personnelle, que Descartes ne nous propose point d'imiter et qu'il n'entend appliquer d'ailleurs qu'aux sciences proprement dites, et non à la théologie, à la politique ou à la morale. Aussi le fidèle élève des jésuites établit-il

Digitized by Google

d'abord une distinction absolue entre les sciences spéculatives et celles qui touchent à notre foi. Pour les premières, c'est un réformateur hardi; pour les secondes, un conservateur rigide. Dans un nouveau passage introduit dans l'édition latine du *Discours de la méthode*, il nous fournit à ce sujet quelques explications : *Sed ut veterem domum inhabitantes non eam ante diruunt quam novae in ejus locum extruendae exemplar fuerint praemeditati, sic prius qua ratione certi aliquid possim invenire cogitavi, et satis multum temporis impendi in quaerenda vera methodo.* » Il continue en ces termes : « J'avais un peu étudié, étant plus jeune entre les parties de la Philosophie, à la Logique, et entre les Mathématiques, à l'Analyse des Géomètres et à l'Algèbre, trois arts ou sciences qui semblaient devoir contribuer quelque chose à mon dessein. Mais en les examinant, je pris garde que, pour la Logique, ses syllogismes, et la plupart de ses autres instructions servent plutôt à expliquer à autrui les choses qu'on sait, ou même, comme l'art de Lulle, à parler sans jugement (*et copiose*) de celles qu'on ignore, qu'à les apprendre. Et bien qu'elle contienne en effet beaucoup de préceptes très vrais et très bons, il y en a toutefois tant d'autres mêlés parmi, qui sont ou nuisibles ou superflus, qu'il est presque aussi malaisé de les en séparer, que de tirer une Diane ou une Minerve hors d'un bloc de marbre qui n'est point encore ébauché Puis pour l'Analyse des anciens, et l'Algèbre des modernes, outre qu'elles ne s'étendent qu'à des matières fort abstraites, et qui ne semblent d'aucun usage, la première est toujours si astreinte à la considération des figures, qu'elle ne peut exercer l'entendement sans fatiguer beaucoup l'imagination, et on s'est tellement assujetti en la dernière à certaines règles et à certains chiffres, qu'on en a fait un art confus et obscur qui embarrasse l'esprit, au lieu d'une science qui le cultive. Ce qui fut cause que je pensai qu'il fallait chercher quelque autre Méthode qui, comprenant les avantages de ces trois, fût exempte de leurs défauts. »

Cette nouvelle méthode se réduit à quatre règles : la première est de n'admettre comme vraies que les choses dont l'évidence s'impose si fortement qu'il n'est pas possible de les révoquer en doute ; la deuxième, de diviser les difficultés pour en examiner tous les éléments ; la troisième, de commencer par les objets les plus aisés à connaître et d'arriver par degrés aux plus difficiles ; la quatrième, de faire des démembrements si complets, *tum quaerendis in medius, tum in difficultatum partibus percurrendis*, qu'on soit ainsi assuré de ne rien omettre. Pour nous, le principal intérêt de ces règles de logique, bien simples, c'est qu'elles nous montrent que la méthode proposée par Descartes est une méthode déductive et non plus expérimentale. Il continue : « Ces longues chaînes de raisons, toutes simples et faciles, dont les géomètres ont coutume de se servir pour parvenir à leurs plus difficiles démonstrations, m'avaient donné occasion de m'imaginer que toutes les choses

Digitized by Google

qui peuvent tomber sous la connaissance des hommes s'entresuivent en même façon, et que, pourvu seulement qu'on s'abstienne d en recevoir aucune pour vraie qui ne le soit, et qu'on garde toujours l ordre qu'il faut pour les déduire les unes des autres, il ne peut y en avoir de si éloignées auxquelles enfin on ne parvienne, ni de si cachées qu'on ne découvre, et je ne fus pas beaucoup en peine de chercher par lesquelles il était besoin de commencer, car je savais déjà que c'était par les plus simples et les plus aisées à connaître ; et, considérant qu'entre tous ceux qui ont ci-devant recherché la vérité dans les sciences, il n'y a eu que les seuls mathématiciens qui ont pu trouver quelques démonstrations, certaines et évidentes, je ne doutais point que ce ne fût par les mêmes qu'ils ont examinées. » Descartes voulait simplement, par ce moyen, s'assurer de la vraie méthode. De toutes les sciences qu'on nomme mathématiques, il proposait de n'examiner que les rapports généraux qui font qu'elles s'accordent bien que leurs objets diffèrent ; de cette façon, elles pourraient s'appliquer dans d'autres cas qui présenteraient une plus grande utilité. « Puis, ayant pris garde que, pour les connaître, j'aurais quelquefois besoin de les considérer chacune en particulier, et quelquefois seulement de les retenir ou de les comprendre plusieurs ensemble, je pensai que, pour les considérer mieux en particulier, je les devais supposer en lignes, à cause que je ne trouvais rien de plus simple, ni que je pusse plus distinctement représenter à mon imagination et à mes sens ; mais que, pour les retenir ou les comprendre plusieurs ensemble, il fallait que je les expliquasse par quelques chiffres, les plus courts qu'il serait possible ; et que, par ce moyen, j emprunterais tout le meilleur de l'analyse géométrique et de l'algèbre et corrigerais tous les défauts de l'une par l'autre. » Cette méthode lui parut si commode et si féconde « qu'en deux ou trois mois qu'il employa à examiner toutes les questions auxquelles ces deux sciences s'étendent », il s'aperçut qu'il pouvait non seulement résoudre les grandes difficultés, mais établir des règles pour des cas différents et même déterminer la marche à suivre pour des cas nouveaux. Toutefois, ce qui lui procura la plus grande satisfaction, ce fut l'espérance de pouvoir appliquer cette méthode aux autres branches de la science. « Non que pour cela j'osasse entreprendre d'abord d'examiner toutes celles qui se présenteraient, car cela même eût été contraire à l ordre qu'elle prescrit ; mais ayant pris garde que leurs principes devaient tous être empruntés de la philosophie, en laquelle je n'en trouvais pas encore de certains, je pensai qu'il fallait avant tout que je tâchasse d'y en établir. » Mais c'était là un travail d'une importance et d'une difficulté trop grandes pour un jeune homme de vingt-trois ans ; une telle entreprise demandait une longue préparation. Descartes devait faire table rase de tous les préjugés dont il avait été imbu et puiser, soit dans l'observation personnelle, soit dans la pratique de sa nouvelle méthode, l'expérience qui lui manquait encore.

Digitized by Google

Tel est, dans toute sa clarté et dans ses traits essentiels, d'après le grand philosophe lui-même, le récit de la crise que traversa alors son esprit. Son intime ami Chanut, avec qui il s'était souvent entretenu de l'histoire de sa pensée, s'est uniquement inspiré de cet épisode pour composer son épitaphe : « *In otiis hibernis naturae mysteria componens cum legibus Matheseos, utriusque arcana eadem clave reserari posse ausus est sperare.* » Cette phrase pleine de sens résume d'une façon saisissante la vie entière de Descartes; elle montre quelle profonde impression cet évènement décisif produisit sur lui et combien fut vivace le souvenir qu'en gardèrent ses amis. Mais Descartes négligea, comme n'ayant aucun intérêt philosophique, les détails du tourment intellectuel qui accompagna l'enfantement de son fécond système. Le public ordinaire, pour lequel une découverte mathématique n'est que le résultat de sèches déductions et de fastidieux calculs, ne se fait pas une idée de l'agitation qui se produit dans l'esprit du savant lorsqu'une nouvelle et vaste perspective s'ouvre devant son imagination, de la joie violente qu'il ressent, des craintes, de l'effroi qui s'emparent de lui quand il songe que tout ce qu'il vient d'entrevoir peut s'évanouir et tourner à sa confusion ou bien rester un mystère pour lui, si, par malheur, une simple garde résiste à la clef qu'il vient de se forger. Descartes n'échappa pas à ces souffrances intellectuelles. Dans le traité intitulé « Olympica », aujourd'hui perdu et qui n'était, d'après Baillet qui put en consulter le MS, qu'une série d'informations recueillies sans ordre, il racontait comment il avait été porté par degrés jusqu'à une véritable exaltation. Il eut en une seule nuit trois songes qu'il regarda à l'instant même, avant d'être réveillé, comme des révélations de l'Esprit de vérité, qui lui montrait le chemin à suivre pour l'avenir, en même temps qu'il l'avertissait des fautes déjà commises.

Descartes eut ces visions au commencement de la nuit qui suivit cette fameuse journée, dont le souvenir resta gravé dans son esprit, la journée où il avait trouvé les fondements de sa merveilleuse découverte : c'était très probablement le 10 novembre 1619. Dans les pensées de Descartes, transcrites par Leibnitz, il existe une note qui permet de vérifier le récit de Baillet.

Cette note nous apprend que Descartes commença à entrevoir toute la portée de son *inventum mirabile* dans le courant de l'année 1620, et en marge se trouve la date du 10 novembre; il s'agit évidemment du 10 novembre de l'année précédente [1]. Dans une autre note (*Op. ined.*, vol. 1, p. 13) il dit : « Avant la fin de novembre, je gagnerai Lorette à » pied depuis Venise, si cela se peut commodément et si c'est l'usage : » sinon, je ferai du moins ce voyage avec toute la dévotion qu'on a

[1] Comme le 10 de ce mois en 1620 était le deuxième jour après la bataille de Prague, alors que Descartes était en pleine campagne, il est étrange que ces biographes ne se soient pas aperçus de leur méprise.

Digitized by Google

» coutume d'y apporter, et je terminerai complètement mon volume » avant Pâques; et si les livres ne me manquent pas et qu'il en paraisse » digne je le publierai comme je l'ai promis aujourd'hui 1620, 23 sep- » tembre. »

Les détails relatifs à ces visions sont rapportés tout au long par Baillet, d'après les *Olympiques* (vol. 1, p. 81 et seq.) ; mais ils sont si confus et si ennuyeux qu'ils ne méritent point d'être reproduits. Ce qu'il dit de l interprétation théologique que le philosophe fit de ces songes, est pourtant fort remarquable. Descartes avait senti une violente tempête l'entraîner vers une église; c'était, d'après lui, un mauvais génie qui le poussait vers un endroit où l'attiraient déjà ses inclinations. J'imagine que Baillet supprime ici un passage relatif à la détermination que prit Descartes, pour un motif scientifique, de laisser de côté la théologie et au danger, qu'il avait couru, dans sa jeunesse, de devenir un théologien. Mais l'orthodoxe biographe n'a voulu évidemment nous donner pour le côté orthodoxe des visions, à la suite desquelles le jeune savant fit vœu d'aller, comme pélerin, implorer le secours de N.-D. de Lorette, pour les travaux qu'il devait entreprendre. Revenu de son exaltation, Descartes retarda l'accomplissement de ce vœu, mais il fit son pélerinage, comme il l'avait promis, quatre ans plus tard.

(*A suivre.*)

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie Millet, Descoust et Pain.

Digitized by Google

MAI 1890. HUITIÈME ANNÉE. — N° 5.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

L'ouverture du concours pour l'obtention des Bourses de licence aura lieu le vendredi 4 juillet, au siège de la Faculté. Les candidats devront s'inscrire au Secrétariat de l'Académie et désigner la Faculté à laquelle ils désirent être attachés. Ils doivent être Français et âgés de 18 ans au moins, de 25 ans au plus. Ils ont à produire en s'inscrivant les pièces suivantes : 1° leur acte de naissance ; 2° leurs diplômes ; 3° une note revêtue de leur signature et indiquant la profession de leur père, la demeure de leur famille, l'établissement ou les établissements dans lesquels ils ont fait leurs études, le lieu ou les lieux qu'ils ont habités depuis leur sortie desdits établissements ; 4° un certificat du chef ou des chefs desdits établissements contenant, avec une appréciation du caractère et de l'aptitude du candidat, l'indication des succès qu'il a obtenus dans le cours de ses classes, et des renseignements sur la situation de fortune de sa famille.

Avant l'examen, les candidats devront déclarer quel ordre de licence (lettres, histoire, philosophie) ils ont l'intention de choisir.

Les épreuves écrites sont une composition française et une composition latine ; la composition française aura lieu le 4 juillet et la composition latine le 5. Quatre heures sont accordées pour chacune de ces compositions ; elles commenceront à huit heures du matin. — Les sujets de composition sont choisis par le Ministre.

Les épreuves orales comprennent des explications approfondies d'un auteur grec, d'un auteur latin et d'un auteur français des classes de rhétorique et de philosophie des lycées. — Les aspirants à la licence philosophique sont interrogés sur la philosophie, et les aspirants à la

Digitized by Google

licence historique, sur l'histoire. Pour ceux qui se préparent à la licence ès lettres proprement dite, l'explication latine est double et porte sur un prosateur et sur un poète.

Les jeunes gens qui ont passé la première partie de l'examen du baccalauréat et qui doivent passer la deuxième partie à la session de juillet, peuvent être autorisés à concourir conditionnellement pour les bourses.

Auxiliariat — Les candidats au poste de maître auxiliaire dans un lycée doivent produire les mêmes pièces, remplir les mêmes formalités et passer le même examen que les candidats aux bourses. Les deux examens ont lieu en même temps et les candidats doivent déclarer s'ils concourent seulement pour l'auxiliariat ou s'ils sont simultanément candidats aux bourses de licence et aux fonctions d'auxiliaire.

* * *

Notre collaborateur, M. Léopold Thézard, vient de publier, chez Delagrave, une élégante édition des *Satires de Perse*, avec introduction, traduction nouvelle, notes et commentaire. L'Étude sur Perse, placée en tête de l'ouvrage, a paru dans le *Bulletin de la Faculté* (année 1883, p. 279). Nous recommandons à nos lecteurs ce charmant petit volume, dont le *Bulletin* rendra compte dans son prochain numéro.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 8e ET DERNIÈRE SÉRIE (du 1er juin au 1er juillet.)

COMPOSITION LATINE. — Cur in libro de claris oratoribus componendo dialogi forma potissimum usus sit Cicero quaeretur.

SUJET DE GRAMMAIRE. — Principaux idiotismes grecs relatifs au verbe.

SUJET DE MÉTRIQUE. — En quoi la prosodie de l'époque classique diffère-t-elle, en latin, de la prosodie archaïque?

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE. — 1° Annibal.

2° Etat de l'Europe en 1715.

GÉOGRAPHIE. — 1° Décrire la mer Baltique.

2° Du commerce de la France dans le Nouveau-Monde.

Digitized by Google

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — MANILIUS, *Astronomica*, IV, 1-32.

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Romains*, chap. IV : « La seconde guerre punique esi fameuse... on accorderait tout ce qui serait juste ».

THÈME GREC. — MOLIÈRE, Préface du *Tartuffe* : « C'est aux vrais dévots que je veux partout me justifier... celui du véritable homme de bien que je lui oppose ».

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version anglaise.

From " Thanatopsis ".

So shalt thou rest. And what if thou shalt fall
Unheeded by the living, and no friend
Take note of thy departure! All that breathe
Will share thy destiny. The gay will laugh
When thou art gone, the solemn brood of Care
Plod on, and each one as before will chase
His favourite phantom; yet all these shall leave
Their mirth and their employments, and shall come
And make their bed with thee. As the long train
Of ages glide away, the sons of men —
The youth in life's green spring, and he who goes
In the full strength of years, mat on, and maid,
And the sweet babe, and the gray-headed man —
Shall one by one be gathered to thy side,
By those who in their turn shall follow them.
So live, that when thy summons c mes to join
The innumerable caravan that moves
To that mysterious realm, where each shall take
His chamber in the silent halls of death,
Thou go not, like the quarry-slave at night,
Scourged to his dungeon; but, sustained and soothed
By an unfaltering trust, approach thy grave
Like one who wraps the drapery of his couch
About him, and lies down to pleaasant dreams.

WILLIAM CULLEN BRYANT.

Version allemande.

Rundgesang.

1. Freut euch des Lebens,
Weil noch das Laempchen glüht.
Pflücket die Rose,
Eh sie verblüht.
Man shafft so gern sich Sorg'und Müh',
Sucht Dornen auf, und findet sie;
Und laesst das Veilchen unbemerkt,
Das uns am Wege blüht.
Freut euch, etc.

Digitized by Google

2. Wenn sheu die Shoepfung sich verhüllt,
Und laut der Donner ob uns brüllt,
So lacht am Abend nach dem Sturm
Die Somne doch so schoen!
Freut euch, etc.

3. Wer Neid un Missgunst sorgsam flieht
Und G'nügsamkeit im G'ertchen zieht,
Dem waechst sie schnell zum Baeumchen auf,
Das goldne Früchte traegt.
Freut euch, etc.

4. Wer Redlichkeit und Treue übt,
Und gern dem aerm rn Bruder gibt,
Da siedelt sich Zufriedenheit
So gerne bei ihm an!
Freut euch, etc.

5. Und wenn der Pfad sich furchtbar engt
Und Missgeschick uns plagt und draengt;
So reicht die Freundschaft schwesterlich
Dem Redlichen die Hand.
Freut euch, etc.

6. Sie trocknet ihm die Thraenen ab,
Und streut ihm Blumen his in's Grab;
Sie wandelt Nacht in Dammerung,
Und Daemmerung in Licht.
Freut euch, etc.

7. Sie ist des Lebens schoenstes Band:
S hlagt, Brüder, trauli h Hand in Hand!
So wallt man froh, so wallt man leicht
In's bessre Vaterland.
Freut euch, etc.

HANS MARTIN USTERI.

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

« Pour apprendre une langue, il faut commencer par l'isoler; il faut n'avoir affaire qu'à elle. Si, sachant le français, vous voulez apprendre l'allemand (ou l'anglais), oubliez pour un moment le français ». (Bossert).

Ce conseil est-il bon en toute circonstance? Comment et dans quelle mesure peut-on le mettre en pratique dans l'enseignement de l'allemand ou de l'anglais dans les lycées et collèges.

CORRIGÉ DU DERNIER THÈME GREC[1].

4e CORRIGÉ

Τὸ εὐγενῆ ἢ ἄριστον εἶναι, κατά γε τὸ δοκοῦν τοῖς ἀνθρώποις, οὐδέν ἐστι ἄλλο ἢ ἐξ ἀξιολόγων ἐν ἀνθρώποις τοκέων γεγονέναι· ἀλλὰ τοῦτο δὴ οὐδὲν πλονέκτημα

[1] Voir le texte dans le *Bulletin* de février 1890.

Digitized by Google

οὔτε σωματικὸν οὔτε ψυχικὸν αὐτὸ καθ'αὑτὸ παρέχει. οὐδ'αὖ κακίαν ἀφαιρεῖται οὐδαμῶς, τοσαύτην γὰρ ἂν ἴδοις ἐν τοῖς ἀρίστοις ὅσην καὶ ἐν τοῖς ἄλλοις. Διὸ οὐδὲν ἔστι τῷ ὄντι ὃ τοὺς ἀρίστους γε ἀξιολογώτέρους δι'αὐτὸ τοῦτο ἢ τοὺς μὴ ὄντας ποιεῖ. Διὰ δὲ τὸ ἀναγκαῖον εἶναι τάξιν τινὰ ἐν ἀνθρώποις ὑπάρχειν, διὰ τοῦτο εἰκότως δέδοκταί τισιν ἐκείνους τοὺς ἄνδρας προτιμᾶσθαι τῶν ἄλλων καὶ τίμια πλεονεκτήματά τινα ἔχειν.

Καὶ εἰ μὴν τοῦτο ἐνέμενον, οὐδὲν ἄλλο ἢ ὄρθη ἂν ἦν ἡ ἡμῶν περὶ τῶν ἀριστῶν γνώμη· νῦν δὲ οὐκ ἐμμένουσι [1]. Νομίζουσι γὰρ ταύτην τὴν τάξιν τὴν μὲν ὑπ'ἀνθρώπων πεποιημένην, μηδαμῶς δ'ἐξ αὐτῆς τῆς ἑκάστου ἀξίας τεταγμένην φυσικήν τινα καὶ ἀναγκαῖαν εἶναι, ὥστε αὐτὴν ἐθίζονται ἓν οἰκεῖόν τι καὶ ἔμφυτον ἡγεῖσθαι τοῖς οὕτω προτιθεμένοις.

L. A.

PLAN PROPOSÉ POUR LA COMPOSITION FRANÇAISE

DE LA 4e SÉRIE [2]

Sur l'action dans le Théâtre classique

« En général, dit J.-J. Rousseau, il y a beaucoup de discours et peu d'action sur la scène française ; peut-être est-ce qu'en effet le Français parle encore plus qu'il n'agit, ou du moins qu'il donne un bien plus grand prix à ce qu'on dit qu'à ce qu'on fait. »

Discuter la justesse de cette réflexion, ainsi que la vérité des raisons sur lesquelles elle est appuyée.

*
* *

L'abus des paroles et le *défaut d'action*, tel est le principal reproche qui a été adressé à notre théâtre classique. Dès 1628, un ecclésiastique lettré, François Ogier, dans une remarquable préface qu'il mettait en tête de *Tyr et Sidon* [3], tragi-comédie de son ami Jean de Schelandre, avait blâmé les anciens et leurs imitateurs modernes en déclarant que « le plaisir du théâtre ne peut procéder que de *la variété*

[1] Ces deux phrases contiennent l'application complète d'une des principales règles des propositions conditionnelles. Voir *Règles fondamentales de la Syntaxe grecque*, Cucuel et Riemann, § 111

[2] Extrait d'une Conférence faite le 13 mai 1890.

[3] Bibliothèque elzévirienne. *Ancien Théâtre français*, tome VIII. P. Jannet, 1856. — Voir sur François Ogier le jugement de M Petit de Julleville dans son récent ouvrage : *Le Théâtre en France*. Armand Colin, 1889, p. 105-109.

Digitized by Google

des évènements qui s'y représentent. » — J.-J. Rousseau, à son tour marque avec sévérité le caractère de la scène française, et il en cherche l'explication dans notre génie national. — Plus tard, l'éclatant manifeste de l'école romantique résumera ironiquement nos tragédies en une phrase : « De graves personnages, *placés entre le drame et nous,* viennent nous raconter ce qui se fait dans le temple, dans le palais, sur la place publique [1]. »

La persistance de ce grief semble prouver qu'il n'est pas sans fondement.

I. Quelle *concession* est-il donc raisonnable de faire à Rousseau au sujet de *l'abus des discours* dans nos tragédies?

II. D'autre part, n'a-t-il pas singulièrement *exagéré le vide de l'action?*

III. Enfin, les *causes* qu'il prétend trouver ne sont-elles pas fort *contestables?*

I.

D'abord, qu'entend-on par *l'abus du discours,* c'est-à-dire des paroles dans une tragédie? Il n'y a évidemment point de tragédie sans paroles. Seulement certains dialogues sont si pressés qu'ils donnent l'impression de luttes réelles : Corneille en a, par exemple, dans le *Cid* et dans *Polyeucte.* C'est sans doute aux longues tirades qu'en veut Rousseau.

Que le théâtre classique ne présente beaucoup de discours proprement dits, de longs récits, de grands monologues, des confidences détaillées, d'abondantes plaintes, on ne peut le nier. Ainsi Jodelle, *Cléopâtre, Didon ;* — Corneille, le *Cid,* I, 2, 6 ; II, 5; IV, 3 ; V, 4 ; *Horace,* I, IV, V. — Racine, *Phèdre,* I, II, 1 ; IV, 6 ; V, 6 ; *Bérénice.* — Voltaire, *Mérope ; Catilina,* etc., etc.

Non seulement certains couplets sont longs ; mais, ce qui est plus grave, d'aucuns *paraissent longs.* Or, on sait que la véritable longueur en littérature est celle qui apparaît à l'esprit.

Dans les pièces classiques, cette impression tient d'abord à la *rhétorique,* qui est très saillante par endroits, ainsi lorsque Corneille développe une même idée avec une lassante insistance (par exemple *Horace,* 173-178, 235-242 et passim). La rhétorique n'a peut-être pas quitté notre théâtre, mais nous exigeons d'elle un peu plus de modestie.

Quelquefois aussi, notre patience est mise à l'épreuve par la *complaisante analyse des sentiments.* Il n'est pas rare qu'après un évènement, les personnages arrivent tour à tour sur la scène pour dire à

[1] Victor Hugo. Préface de *Cromwell.* Édition *ne varietur* ; t. I, p. 35.

Digitized by Google

eux-mêmes ou à leurs confidents ce qu'ils en ressentent. Sans doute, nous voulons de l'observation morale, mais nous y souhaiterions un peu plus de malice. Aux banals confidents de Corneille, nous préférons déjà les amis, sincères ou hypocrites, que leur a parfois substitués Racine : Pylade, Arcas, Narcisse, Élise . succédant aux Fulvie, aux Albin et aux Stratonice. Depuis, cette petite habileté a été grandement perfectionnée. A présent, les gens dévoilent leur caractère en causant de leurs affaires ; ils ont plus de naturel, et ce progrès nous a rendus difficiles pour la simplicité de l'art classique.

II.

Reconnaissons donc loyalement qu'il y a beaucoup de discours sur la scène française

Est-ce à dire qu'il y ait *peu d'action ?*

1 — Il y a évidemment peu *d'action physique.*

D'abord l'intrigue d'une pièce classique n'admet pas un grand nombre *d'évènements*. L'unité du temps s'y oppose.

Puis, les quelques évènements dont se compose chaque intrigue ont lieu hors de la vue des spectateurs. « Tout le drame, dit Victor Hugo, se passe *dans la coulisse*[1]. » Sans parler de l'exiguïté de la scène, encombrée par les petits marquis au XVII^e^ siècle, nos poètes ont été guidés en cela par leur prudence, quelquefois par leur timidité de goût. Si nous comprenons facilement que Corneille n'ait point tenté de représenter sur la scène le combat des Maures, ni Racine la fin d'Hippolyte causée par un monstre marin, nous nous prenons à regretter avec les romantiques de ne pas voir de nos yeux « cette admirable scène du banquet où l'élève de Sénèque empoisonne Britannicus dans la coupe de la réconciliation[2]. »

On peut concevoir un art parfait qui procure *de la joie aux yeux* en même temps que du plaisir à l'esprit. Shakespeare s'est approché de cet idéal.

Mais pour blâmer nos poètes, nous avons vu trop souvent en notre siècle *l'agitation* remplacer l'action, la splendeur des décors et des costumes, la multiplicité des coups de théâtre, couvrir *l'absence d'observation humaine.*

Dans le théâtre classique, la sobriété de la partie pittoresque semble même *aider* à mettre en relief la grandeur de l'action morale.

2 — Rousseau ne semble pas s'être aperçu que dans notre théâtre *l'action est toute morale ;* le drame surtout *intérieur*. Il y a conflits entre les idées, progrès dans les sentiments, révolutions d'âmes,

[1] Ibid., p. 35

[2] V. Hugo, ibid., p. 41.

Digitized by Google

tout cela avec une *vivacité,* une *variété* et une *puissance* singulièrement dramatiques.

Que marquent donc les stances de Rodrigue et celle de Polyeucte, sinon des luttes poignantes aboutissant à la victoire sur soi-même? A quoi revient la tragédie de *Cinna?* A l'histoire d'une âme d'empereur s'acheminant de la vengeance à la clémence héroïque. Que sont les cinq actes de *Phèdre?* Les étapes successives d'une passion criminelle, etc. Il est aisé de le montrer dans le détail.

L'esprit et le cœur de l'homme étant choses fermées à nos sens, les *confidences et les monologues* sont les ouvertures qui nous y font pénétrer.

Ces analyses pourraient sans doute être habilement mêlées d'action matérielle. Mais si nos poètes ont trop simplifié, ils ont su choisir *la partie essentielle* de l'art.

III.

Pourquoi ont-ils suivi cette voie? L'explication de Rousseau ne paraît guère suffire.

Sans aucun doute, nous sommes *épris du beau langage.* L'éloquence a toujours le don de nous charmer; la rhétorique l'a eu longtemps.

Mais est-il vrai que « le Français parle encore plus qu'il n'agit »? Tous ceux qui nous ont jugés, même nos ennemis, depuis Caton et César, nous ont reconnu, avec le goût de la parole, *l'activité :* quelques-uns l'avaient éprouvé à leurs dépens.

De plus, *les hommes d'action,* les hommes de guerre par exemple, ont toujours été autant, sinon plus considérés en France que les hommes de pensée.

Enfin, toute notre histoire proteste contre cette assertion : le pays des croisades, de la guerre des Anglais, des guerres religieuses, des guerres espagnoles ne peut pas être regardé comme un pays de parleurs oisifs.

Pour rendre compte du caractère de notre Théâtre classique, ne faudrait-il pas remonter jusqu'à son *origine?* Bien différente, comme on sait, de celles du Théâtre grec et de nos Mystères du moyen âge, elle n'est nullement populaire. La Tragédie française, fille de la Renaissance savante, fut, dès le début et resta jusqu'au bout, le divertissement de la société polie et raffinée. De là peut-être sa froideur apparente, de là aussi sa réelle dignité.

Louis Arnould.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

JUVÉNAL

AU MOYEN AGE

Marbode, *évêque de Rennes, sa vie et ses œuvres* (1035 à 1123), par le Dr Léon Ernault, avec une préface par E. Ernault, professeur à la Faculté de Poitiers, et des notes de F. Robiou, professeur à la Faculté des lettres de Rennes (Rennes, 1890).

Le livre dont j'ai inscrit le titre en tête de cet article, est l'ouvrage posthume d'un homme mort jeune, après une vie de dévouement et d'étude que l'on doit citer en exemple. Médecin de la marine à ses débuts, il laissa le meilleur de sa santé au Gabon et en Cochinchine ; médecin civil en Bretagne, il usa vite ce qui lui en restait pour se consacrer à soigner les autres. C'est alors qu'il se présenta à la licence ès lettres et entreprit de faire des thèses pour le doctorat ; dans les paisibles travaux de l'esprit et dans les fonctions du professorat, il entrevoyait une existence plus conforme à son tempérament et à ses goûts. La mort le prit au moment où il touchait le but ; ses thèses acceptées par la Sorbonne, allaient être imprimées. Il avait juste 32 ans. Ces ironies cruelles du sort ne sont pas rares ; elles mettent en déroute toute logique et révoltent le sens moral ; c'est pour cela que les philosophes n'ont rien trouvé de mieux, quand ils veulent nous démontrer la nécessité d'une réparation future.

Le livre qu'un acte de piété fraternelle vient de déposer sur cette tombe prématurément ouverte, a pour héros un des représentants les plus remarquables du clergé français au XIIe siècle. Marbode, d'abord professeur de littérature à l'École épiscopale d'Angers, puis archidiacre en l'Église de cette ville, et, sur ses vieux jours, évêque de Rennes, unit à la science théologique, très commune alors, la connaissance, plus rare, des lettres payennes de Rome Comme son ami Hildebert, qui devint archevêque de Tours après avoir été évêque du Mans, comme Jean de Salisbury, qui occupa avec tant de distinction le siège de Chartres, Marbode possédait à fond Cicéron, Sénèque, Quintilien, Virgile, Horace et Juvénal ; il les citait volontiers, même dans ses œuvres religieuses ; il s'en inspirait pour la composition de poèmes profanes, à tendances morales et didactiques ; l'on voit survivre chez lui tout ce que l'esprit monacal, si foncièrement hostile à l'esprit du paganisme, était capable d'accepter des idées et du langage consacrés par les écrivains latins.

Mon intention n'est pas de suivre pas à pas l'historien dans

Digitized by Google

l'étude qu'il a faite de la vie et des ouvrages de Marbode. La tâche ne serait pas tout entière de ma compétence, ni peut-être de mes goûts. Je puis dire cependant, qu'au pur idéalisme de ses aspirations, le regretté docteur Ernault a su unir les qualités d'un esprit positif et critique; et que son érudition, très solide, est restée agréable. Si d'autres ont, aussi bien que lui, mis en lumière ce qui, dans l'histoire littéraire de cette époque, mérite d'être retenu pour l'histoire générale de l'esprit humain et pour l'intelligence de la tradition humaniste, je ne connais personne qui ait parlé du moyen âge avec une modération plus scientifique, qui se soit gardé, avec autant de sagesse, contre l'excès dans l'admiration ou contre le parti pris dans le dénigrement. Je me borne donc à renvoyer nos lecteurs à cette monographie, bien assuré qu'ils ne regretteront pas plus que moi de lui consacrer quelques jours, et j'en prends texte pour compléter ce que nous y apprenons sur l'étude et l'imitation, dans les écoles ecclésiastiques du moyen âge, des poètes latins en général et de Juvénal en particulier. Marbode viendra à sa place dans ce travail : si je connais moins bien que le docteur Ernault les œuvres du savant évêque de Rennes, une pratique plus assidue du satirique romain me permettra peut-être d'apporter pour ma part quelques résultats nouveaux.

I.

HILDEBERT. — JEAN DE SALISBURY. — PIERRE DE BLOIS. — PIERRE LE CHANTRE.

Juvénal a été, parmi les poètes latins de l'antiquité, un des plus goûtés dans les écoles monastiques durant le moyen âge; la faveur des lettrés, depuis le IVe jusqu'au XIIIe siècle, le place à peu près sur le même rang qu'Horace, immédiatement après Virgile, dont la popularité n'est comparable à aucune autre[1]. En parcourant les écrivains imprimés par Migne dans sa *Patrologie*, depuis Lactance, mort en 325 jusqu'au pape Innocent III, qui a vu les commencements du XIIIe siècle, j'ai relevé près de 500, soit citations de Juvénal, soit allusions à quelque passage de ses satires. La plupart appartiennent à la littérature du XIe et du XIIe siècle, qui fut la manifestation la plus brillante de l'esprit humaniste au moyen âge et qui prépara la renaissance. Juvénal y apparaît surtout comme moraliste; et il ne semble pas que, même au temps où la lutte contre le paganisme était vive encore et prenait ses armes n'importe où, les apologistes aient jamais

[1] V. sur ce sujet l'ouvrage magistral de COMPARETTI, *Virgilio nel medio evo*, Florence 1872, et la traduction allemande par H. Dütschke, Leipzig 1875.

Digitized by Google

tiré grand parti des peintures du satirique contre la civilisation romaine[1]. Ce genre de polémique peu loyale était réservé au XIXe siècle. Juvénal, dans ses divers ouvrages, est présenté ou sous son nom ou avec l'appellation de son pays d'origine : *Aquinas*. Quelquefois, il est désigné par *Satyricus* tout court; le plus souvent, on le nomme *Ethicus* (le moraliste) et aussi *Ethnicus* (le payen), sans que d'ailleurs ces épithètes lui soient spécialement réservées. M. Mayor, dans son édition des *Satires*[2], où il y a tant de choses, a déjà remarqué que les historiens de la littérature latine ont fait à tort du vocable *Ethicus* la caractéristique de Juvénal dans la scholastique; ce vocable ne lui appartient pas en propre, et on lui en donne d'autres, suivant l'occurrence. Non seulement son témoignage est invoqué en morale comme confirmation des règles de la morale religieuse, mais les œuvres poétiques issues de ces temps, dénotent souvent une imitation formelle du style des satires : on en trouve des membres dispersés un peu partout, dans les poèmes allégoriques de Henri de Septimello, de Jean d'Anville, d'Alain de l'Isle, etc. Il a même formé des satiriques de profession, qui continuent la tradition du genre créé par Lucilius, en le pénétrant de l'esprit chrétien, en l'adaptant aux doctrines nouvelles : ainsi Marbode et Hildebert. Quelques exemples choisis dans le champ, en quelque sorte sans limite, de la littérature scholastique, nous serviront à établir ces divers points de vue.

Un des ouvrages qui montrent le mieux comment les bons esprits, au déclin du XIe siècle, étudiaient l'antiquité, comment ils s'ingéniaient à en rapporter les dépouilles dans la maison de Dieu, pour

[1] Rien ne prouve que Tertullien, Minutius Félix, Saint-Cyprien et Arnobe, aient connu Juvénal, quoique souvent ils se rencontrent avec lui dans l'expression des mêmes censures. V. entre autres diatribes, celles que le luxe et l'intempérance des femmes payennes inspire à Tertullien, *Apol.*, VI, et comparer avec *Sat.*, VI, 46 et suiv.; ou les invectives contre les philosophes, *Apol.*, 46; *ad Nat.*, I, 4, à rapprocher du début de la sat. II. De même, Tertullien n'aurait pas désavoué certaine caricature de l'olympe polythéiste, incapable de garantir le respect de la foi jurée, XIII, 35 et suiv., ni d'une manière générale, toutes les peintures où le satirique flétrit les superstitions infâmes. Plus les écrivains chrétiens que j'ai nommés rappellent, pour le fond des choses, Juvénal, plus il y a lieu de remarquer que le texte même des satiriques n'est jamais invoqué dans leurs ouvrages, comme le sont les textes de Varron, de Virgile, d'Horace, etc. On en déduirait d'autant plus légitimement que Juvénal leur est inconnu, que les auteurs payens du IIe et du IIIe siècle, Fronton, Aulu Gelle, Apulée, etc., ne l'ont pas cité davantage. Ammien Marcellin, qui fait mention de lui pour la première fois vers l'an 400 (XXVIII, 4, 14), se sert de termes qui prouvent que sa renommée est toute nouvelle; c'est aussi en ce moment que nous voyons Juvénal cité par Lactance, Saint-Jérôme et bientôt par Saint-Augustin, Sidoine Apollinaire et Ennodius. J'appelle l'attention du lecteur sur le texte d'Ammien : « *Quidam detestantes ut venena doctrinas, Juvenalem et Marium Maximum curatiore studio legunt, nulla volumina praeter haec in profundo otio contrectantes : quam ob causam non judicioli est nostri.* » Ce motif, que l'auteur latin ne peut découvrir, nous pensons l'entrevoir; c'est que le satirique comme le narrateur de l'*Histoire Auguste*, fournit un aliment à la polémique contre le paganisme; c'est qu'il répond à des aspirations vers une morale, vers une foi nouvelles.

[2] V. la note sur *Juvenalis ethicus*, t. II, p. XV et suiv.

Digitized by Google

l'instruction et l'éducation de ses fidèles, est la *Moralis philosophia de honesto et utili*[1], dont l'auteur est le vénérable Hildebert, connu avec le surnom de *Cenomanensis,* qui mourut en 1134, archevêque de Tours. Il n'est pas douteux que ce livre est une œuvre de jeunesse; les méditations sur les objets religieux et les préoccupations du ministère sacré n'ont pas rélégué encore au second plan les leçons de la sagesse payenne; l'écrivain est tout entier aux souvenirs de l'antiquité latine, tels qu'il les a remportés de l'école. Quand il publia plus tard son livre, à l'intention du roi d'Angleterre Henri Ier, inconsolable de la perte de ses deux fils qui avaient sombré dans une courte traversée, Hildebert était déjà évêque du Mans[2]; une seconde fois, il témoigna du prix qu'il y attachait, en envoyant à Adèle, épouse d'Estienne, comte de Blois, afin de l'exhorter à la clémence dans l'exercice du pouvoir, des maximes de Sénèque extraites de cet ouvrage[3]. Comme le titre l'indique, c'est une sorte de manuel de morale pratique; il est calqué exactement sur le plan du *de Officiis* et Cicéron y fournit la plus ample matière. Autour des préceptes, le plus souvent transcrits de ses ouvrages, figurent à titre de commentaires, des textes de Salluste, de Sénèque, d'Horace et de Juvénal. Ces divers maîtres de la morale payenne, sont invoqués de concert ou à tour de rôle, pour définir et recommander les nombreuses variétés de la vertu. L'auteur n'intervient guère que pour ajouter des définitions qui résument plutôt qu'elles ne renouvellent les leçons du stoïcisme, ou pour mettre un lien entre les citations. Juvénal, dans les 72 chapitres que comporte l'ouvrage, est cité 36 fois; ces citations fournissent un total de 76 vers ou fragments de vers, empruntés à douze satires sur seize; celles qui manquent sont : V, XII, XV et XVI. La satire sur la noblesse, celle sur l'inconséquence de nos vœux, celle qui traite de l'influence du mauvais exemple (VIII, X et XIV) sont le plus souvent invoquées[4].

[1] MIGNE, *Patrologiae Cursus compl.*, t. CLXXI, p. 1003 et suiv. V. sur Hildebert, *Histoire littéraire de la France*, XI, p. 250-412, et sur le traité dont nous parlons, p. 359 et suiv.

[2] *Epist.*, I, 12, ib., p. 172.

[3] *Epist.*, I, 3, ib., p. 144.

[4] Voici le résumé de cette statistique que j'ai tâché de faire aussi exacte que possible : la pagination de l'ouvrage d'Hildebert est celle de l'édition princeps, reproduite en marge dans la Patrologie.

Juvénal,	I, 49.		Hildebert,	ouv. cit.,	p. 986.
»	II, 7 et 8; 11 et 12.		»	» »	p. 974.
»	III, 143-44; 152-53.		»	» »	p. 991.
»	IV, 70-71.		»	» »	p. 963.
»	VI, 298-300.		»	» »	p. 991.
»	VII, 81.		»	» »	p. 993.
»	VIII, 19-20; 30; 32; 69-71; 76; 140-41; 165-66; 269-71.		»	» »	p. 987 et 982.

Digitized by Google

Il n'en est point, parmi les maximes extraites de Juvénal, qu'on soit surpris de trouver là où Hildebert les a mises; mais on est étonné qu'il en ait négligé un très grand nombre, qui auraient avantageusement renforcé certains chapitres. Tel qu'il est, l'ouvrage est curieux, moins par l'érudition dont il témoigne que par l'esprit large et vraiment libéral qui le pénètre. Le respect sincère de la pensée antique éclate dans l'affectation à n'employer que les formules propres à cette pensée; Hildebert est un précurseur des humanistes de la Renaissance, et, s'il n'a pas l'enthousiasme, ardent jusqu'à l'absurde, qui distingue quelques-uns de ces derniers, il l'emporte peut-être par le goût et la discrétion; jamais on ne le voit mêler le profane au sacré, jamais il ne subordonne le caractère de l'évêque aux préférences du lettré; et cependant il laisse clairement entrevoir partout qu'il est épris des lettres anciennes; chose plus rare alors, qu'il en comprend le charme.

Si j'ai cité ce centon de philosophie payenne composé par un prélat éminent, c'est qu'il suggère, non seulement en ce qui concerne Juvénal, mais pour plusieurs auteurs latins, des observations qui intéressent fort la tradition classique; c'est aussi parce qu'en le rapprochant de certaines œuvres postérieures, il m'a paru que ce centon avait joui d'une grande faveur au XII^e^ siècle et qu'il a dû figurer parmi les livres habituels des clercs dans les écoles. J'en retrouve l'esprit et les procédés dans les ouvrages bien autrement importants de J. de Salisbury, dans la correspondance de Pierre de Blois et même dans les méditations ascétiques de Pierre le Chantre, lequel nous mène jusqu'au XIII^e^ siècle. Le parti que ces trois écrivains ont tiré de Juvénal les recommande à notre attention Celui qui lui a fait la plus large place est l'évêque de Chartres, qui fut sans contredit l'esprit le plus cultivé de tout le moyen âge. Le nombre des vers du satirique rapportés par lui dans sa correspondance et dans ses grands traités de philosophie morale qui ont pour titre : *Polycraticus* et *Metalogicus* est de 113, sauf correction[1]. Ils se répartissent sur 51 citations différentes; quatre

»	IX, 18-20; 120.	»	»	»	p. 981 et 989.
»	X, 19-22; 56-58; 112-13; 173-74; 243-45; 297; 346-50; 356.	»	»	»	p. 991, 992, 988, 976, 987, 972.
»	XI, 44-45; 208.	»	»	»	p. 977.
»	XIII, 236-44.	»	»	»	p. 979.
»	XIV, 31-32; 40-41; 138-39; 176-77; 206; 233-34; 303.	»	»	»	p. 983, 991, 973.

[1] *Patrologie de Migne*, t. CXCIX, 1-1038. Voici la liste des vers ou cités ou objets de quelque allusion. *Sat.* I, 12 (*Polycr.*, VIII, 13); 74 (ib., III, 9); 79 (*Ep.*, 183, et *Pol.*, III, 13); 149 (*Ep.*, 183). — *Sat.* II, 46 (*Pol.*, III, 13); 81 (ib., V, 10). — *Sat.* III, 29 et 30 (ib., III, 6); 41 à 49 (ib., III, 6); pour la Var., voir plus loin), 53, 54 (ib., III, 12); 76, 77 (ib., VII, 12); 100 à 108 (ib., III, 4); 113 (ib., III, 12); 142 à 146 avec suppression de : *Jures licet et Samothracum et nostrorum aras* (ib., V, 10). — *Sat.* IV, 13 et 14 (ib. I, 4 et VIII, 12; Var.,

Digitized by Google

satires (XI, XII, XV et XVI) n'en ont fourni aucune ; celles qui sont citées le plus sont III, VII, VIII et XIV. D'ordinaire, l'auteur se borne à intercaler dans son développement un ou deux vers typiques, de ceux qui expriment ces maximes de morale générale que le poète excelle à rendre avec précision, auxquelles il sait donner un relief inoubliable. Parmi ces maximes, il en est qui reviennent deux fois sous la plume du prélat : *Si natura negat facit indignatio versum* (I, 79). *Si Fortuna volet, fies de rhetore consul; si volet haec eadem, fiet de consule rhetor* (VII, 197). *Omne animi vitium Tanto conspectius in se crimen habet, quanto major qui peccat habetur* (VIII, 140). *Se judice nemo nocens absolvitur* (XIII, 3). Une seule est citée à trois reprises différentes ; il est vrai qu'elle en vaut la peine ; et les moralistes, bien souvent depuis, en ont paré leurs discours : *Summum crede nefas animam praeferre pudori, Et propter vitam vivendi perdere causas* (VIII, 83).

Lorsqu'on collationne ces citations diverses avec les textes établis par la critique récente sur le Ms. de Montpellier, on trouve des variantes dont quelques-unes sont intéressantes. Dans leur ensemble, elles sont faites d'après les Ms. interpolés, qui paraissent avoir été seuls en usage au moyen âge ; ni J. de Salisbury ni les autres lettrés dont nous avons parcouru les œuvres, n'ont connu Juvénal dans le texte pur de l'archétype, d'où dérivent le *Codex Pithoeanus* et les feuillets découverts, il y a quelques années, à Arau. Mais outre les variantes, qui indiquent une tradition défectueuse, il en est qui tiennent ou à ce que l'auteur cite de mémoire, ou même à ce qu'il se croit obligé de modifier le texte existant : *pudicitiae causa*, pour ménager les susceptibi-

decebit).—*Sat.* V, 2 à 4 (ib., VII, 13, Var., *Galba.*) ; 66 (ib., V, 10) ; 121 (ib., I, 4).—*Sat.* VI, 292 et 93 (ib. VI, 6) ; 350 et 51 (ib , VIII, 11), Var. : *pedibus silicem ; suorum* pour *Syrorum*. — *Sat.* VII, 63 à 70 (*Polycr.*, VII, 13 ; VII, prol ; Var. : *desit.*) ; 74, 75 (*Ep.*, 205 ; Var. *quid... quid*) ; 158 à 160 (*Metal.*, II, 6 ; Var. : *Cum in laeva*) ; 135 (*Polycr.*, VIII, 14) ; 197-98 (*Polycr.*, III, 6, et V, 4 ; Var. : *fiet* aux deux vers) ; 214 (*Metal.*, I, 8), avec Var. présumée : *Qui ;* V. plus loin). — *Sat.* VIII, 20 (*Polycr.*, VIII, 15) ; 57 à 67 (ib., VIII, 15, avec suppression : nil ibi majorum respectus gratia nulla Umbrarum ; Var. : *Corythae*) ; 83 et 84 (*Ep.*, 168 ; *Ep.*, 207, et *Polycr.*, VIII. 8) ; 140, 41 (*Polycr.*, V, 16) ; 269, 70 (ib., VIII, 15 ; Var. : *Vulcania*). — *Sat.* IX, 102 à 108 (*Polycr.* III, 12) ; Var. : *tollito*, virg. après *medio*, *taceant* pour *fac eant*. Cf. Pierre de Blois, *Ep.*, 59, mêmes variantes, sauf *clament* au lieu de *taceant*) ; 118 à 121 (*Polycr.*, III, 12 ; pour la Var., voir plus loin). — *Sat.* X, 74 (*Enthet.*, 251) ; 112, 113 (*Polycr.*, II, 16) ; 141 (ib , III, 9) ; 365, 66 ib., III, 9 ; cf. Lactance, *Inst. Div.*, III, 29). — *Sat.* XIII, 1 à 3 (*Polycr.*, III, 11 ; *Ep.*, 190) ; 223 (ib., I, 13). — *Sat.* XIV, 4, 5 (ib., I, 5) ; 31 à 33 (ib , Var. : *fortius* pour *velocius*, et III, 5) ; 74 à 86 (*Polycr.*, VII, 9 ; *Metal.*, II, 7. Var. : *invento... lacerto*, 75 — *tunc* pour *hinc*, 82 — *levabit*, 83 — *rupto praedam*, 85. Dans la citation du *Metal. currit* au lieu de *festinat*) : 204 à 207 (*Polycr.*, III, 12. Var. : *poetae*) ; 248 (*Polycr.*, I, 12). Le travail, d'ailleurs, très exact et très complet, de Pastoret sur J. de Salisbury (*Hist. littér. de la France*, t. XIV, p. 89-161), se borne à dire que l'évêque de Chartres cite plusieurs fois Juvénal dans ses ouvrages, et, presque toujours, sous la seule dénomination d'*Ethicus*, le moraliste. »

Digitized by Google

lités du lecteur. Dans la satire III, 107 et 108, Juvénal, voulant caractériser les basses adulations des Grecs qui prennent pied par tous les moyens dans les riches maisons, ne recule pas devant le détail le plus naturaliste; le flatteur s'exclame d'admiration : *Si rectum minxit amicus, si trulla inverso crepitum dedit aurea fundo.* J. de Salisbury écrit : *Aut si quid fecit amicus Quod proferre palam non possit lingua modeste.* Le compte des vers y est, mais Juvénal aurait bien ri de se voir amender de la sorte; Pierre de Blois, qui cite aussi ce passage, modifie de même : *Si caetera fecit amicus*, sans reprendre à l'évêque de Chartres le vers que celui-ci a fabriqué de toutes pièces.

Ce n'est là d'ailleurs qu'une curiosité philologique; les éditions expurgées par des modernes nous en offriraient au besoin d'autres exemples. Voici une variante qui a une importance critique et mérite d'être prise en considération sérieuse. Le *Pithoeanus* (IX, 118 recens. Buecheler) donne : *Vivendum recte est, cum propter plurima, tunc est Idcirco ut possis linguam contemnere servi, Praecipue causis ut linguas mancipiorum Contemnas.* Je déclare que ce texte ne me satisfait en aucune manière; le *tunc est* me paraît aussi peu admissible que le *causis* est obscur et la répétition *linguas... linguam*, désagréable ; de plus, 120 répète l'idée exprimée par 119 sans y rien ajouter. Le correcteur de P. a écrit : *tunc* ou *tum his*, que donnent également les Ms interpolés, et parmi ces mêmes Ms il en est qui ont rejeté 119 après 123. Lachmann, Jahn et d'autres ont essayé de remédier par des conjectures diverses, dont les plus satisfaisantes sont : *tunc et* (118) et : *cave sis* (120). Jahn d'ailleurs et Ribbeck proposent de trancher dans le vif; ce dernier ne voit dans tout le passage qu'une suite de sentences qui ressassent à peu près la même idée ; et comme le Scholiaste n'a point de remarques de 118 à 125, il supprime simplement les sept vers, les déclarant indignes de Juvénal[1]. Oserai-je dire que le texte de J. de Salisbury nous fournit une solution plus acceptable aux difficultés de ce passage ? *Vivendum recte est, cum propter plurima, tum de his Praecipue causis ut linguas mancipiorum contemnas.* La redite disparaît, les deux vers étant réunis en un seul ; *causis* prend une signification intelligible, et la construction *cum... tum* est connue. Si j'hésite toutefois à considérer le texte ainsi modifié comme seul authentique, c'est que l'autorité de P. est corroborée par ce fait qu'il n'y a pas, dans tout Juvénal, un seul exemple d'élision au sixième pied, hors le cas où le vers est terminé par *est*[2]; trois et même quatre monosyllabes comme fin de vers y sont d'ailleurs assez fréquents[3].

[1] *Der Echte und der Unechte Juvenal*, p. 112 et suiv.

[2] II, 5 ; III, 19, 290, 316 ; V, 93 ; VI, 186 et 612 ; X 208. Kiaer (Sermonem Juvenalis certis legibus astrictum, Copenhague 1875) a très insuffisamment étudié cette partie de son sujet.

[3] IV, 134; V, 86; VII, 211; X, 137; XIV, 114 et 143. Pour *plurima* qui a choqué Ribbeck, cf. un emploi analogue, V, 130, *Plurima sunt quae Non audent homines pertusa dicere laena*, et XIV, 1.

Digitized by Google

L'expression *de causa* (cf. *de more*, VIRG., *En.*, XI, 142) ou quelque autre analogue ne s'y rencontre pas davantage. Je n'en considère pas moins la leçon donnée par J. de Salisbury comme la plus satisfaisante que l'on puisse dégager de ce passage évidemment corrompu.

Il arrive que l'évêque de Chartres accompagne ses citations d'un commentaire ; qu'il s'agisse de Juvénal ou d'autres écrivains romains, ils sont généralement bien compris et amenés à propos, avec un sentiment très juste des beautés ou morales ou littéraires du texte. Le prêtre peut se montrer sévère pour les erreurs théoriques et les écarts moraux du polythéisme, il n'en rend pas moins hommage au génie de ses représentants ; il les apprécie en critique sympathique, parfois même favorablement prévenu. Le sens est forcé çà et là, si bien que le texte payen n'entre que par violence dans le cadre de la pensée chrétienne; mais le contre-sens formel est extrêmement rare. Je n'en puis même relever qu'un seul, qui tient d'ailleurs à un texte défectueux et a été reproduit par des éditeurs modernes, sans qu'ils l'aient emprunté, du moins directement, à J. de Salisbury. Dans la sat. VII, 213 et 214, le poète conclut sa tirade sur les misères des professeurs de déclamation, en citant un certain Rufus, objet des mauvais traitements de ses élèves ; ils le battent dans l'occasion et l'appellent : *Cicéron savoyard : Rufum quem totiens Ciceronem Allobroga dixit.* Le Scholiaste dit de ce Rufus que c'était un Gaulois fort éloquent; J. de Salisbury, dans le *Metalogicus,* I, 8, nous apprend quelque chose de plus, à savoir que Rufus, avec le *cognomen* de Scaurus, était d'une intelligence ordinaire, mais qu'à force de travail il devint assez fort pour traiter Cicéron d'Allobroge, autrement dit de Savoyard. Évidemment la plaisanterie manque de sel ; pour l'honneur de Juvénal, je me plais à constater qu'elle résulte d'une méprise ; l'auteur a dû lire (il ne cite pas le vers) : *qui* au lieu de *quem,* et faire de Rufus un sujet, quand il est, de par le satirique, un régime. Heinrich et Ruperti, pour ne citer que ceux-là, ont la même leçon, sans la justifier, du reste, par aucun manuscrit, et proposent la même explication. La tradition du texte et le bon sens les condamnent les uns et les autres. Au surplus, on peut regretter que J. de Salisbury, qui a apprécié en critique indépendant et éclairé quelques-uns des auteurs latins traitant de morale et de philosophie, Cicéron, Sénèque et Quintilien, par exemple, se soit borné à cueillir çà et là des vers de Juvénal sans formuler jamais un jugement sur l'ensemble de ses satires, sans faire aucune allusion à sa personne et à sa vie. Un de ses amis, Richard de Poitiers, le même qui dans ses *Chroniques* a parlé du satirique et de son exil, lui en a cependant fourni l'occasion ; mais Juvénal n'apparaît en tiers dans la correspondance des deux lettrés qu'avec les vers célèbres de la sat. VIII, 83 : *Summum crede nefas,* etc. [1]; pour

[1] *Ep.*, 108, édit. Migne, p. 158. La lettre est de l'année 1166 ; il y en a d'autres à l'adresse du

Digitized by Google

la biographie du poète, le moyen âge, jusqu'à présent, ne nous a apporté que ténèbres ou lueurs trompeuses [1].

Juvénal, mis à la mode par des évêques aussi distingués que Hildebert et Jean de Salisbury, continue à figurer dans les ouvrages de leurs amis et disciples. Le plus moderne de ceux qui, avec les vers dérobés aux satires, ont agrémenté leurs discours de piété, est Pierre de Blois qui mourut vers l'an 1200, dignitaire de l'église d'Angleterre comme Jean de Salisbury, Anglais venu sur le continent, mourut (1180) évêque d'un diocèse de France. Pierre de Blois affiche pour les satiriques une prédilection toute particulière; Juvénal et Perse lui fournissent à eux deux plus d'occasions de montrer son érudition que tous les auteurs latins ensemble. Dans ses 183 lettres adressées à des personnages variés, dont quelques-uns ont porté la couronne, j'ai relevé 27 citations de Juvénal, qui font un total de 63 vers, empruntés à onze des seize satires. Pas plus que J. de Salisbury, Pierre de Blois ne cite les satires XI, XII, XV et XVI; et la IVe qu'il n'exploite pas davantage, n'a figuré qu'une fois dans l'œuvre de son prédécesseur. Pour les satires IV, XI, XII et XVI, le phénomène paraît tout naturel; la XVIe ne nous est arrivée que tronquée et le moyen âge ne la possédait pas autrement; comme elle roule sur l'insolence brutale des militaires, on comprend sans peine que des moines en aient fait peu de cas. La IVe, qui est la satire dite du turbot de Domitien, a un caractère historique et politique qui devait mettre en déroute la science, fort incertaine, des humanistes de la scholastique; quant à XI et XII, elles se distinguent des autres œuvres de Juvénal, par l'absence de toute maxime morale; elles ont dû, à ce titre, paraître insignifiantes et vides à des lecteurs, avant tout préoccupés d'édification et d'instruction pratique. Mais on a le droit de s'étonner que la XVe, qui roule sur les superstitions égyptiennes, n'ait pas été plus en faveur. Pierre le Chantre est le seul qui lui ait fait des emprunts; il est donc certain d'abord qu'elle est moins lue que les autres, ensuite qu'elle n'a pas passé inaperçue. Or cette satire, une fois la latinité mise à part, est tout à fait dans le ton et dans les idées du moyen âge; il semble même qu'elle soit issue de son esprit, ce qui

même personnage. Sur ce Richard, et sa chronique, V. de Dompierre, *De Titulo I. R. N.*, 4312, p. 11 et *Notice sur divers Ms. de la Biblioth. vatic. Richard le Poitevin*, par E. Berger, Biblioth. des écoles franç. d'Athènes, etc., fasc. 6, Paris 1879.

[1] Je trouve un exemple qui n'a jamais été cité, je crois, de l'incertitude chronologique qui présidait aux travaux historiques de ce temps, dans les *Additamenta ad Pauli historiam*, lib. VII, p. 126 (*Monument germ. histor.* de Pertz, *Antiq. auct.*, II, p. 302). L'abréviateur de l'histoire romaine, en seize livres, par Paul Diacre, Landolfus Sagax, d'ailleurs inconnu, place le poète Juvénal au temps de Néron, dans un pêle-mêle caractéristique, avec d'autres noms célèbres : *Hujus temporibus pollebant Romae poeta Lucanus, Ovidius, Satirici Juvenalis et Persius, Senecaque tragicus, Musonius atque Plutarchus philosophi* ». Et c'est sur ces bases qu'a été construit ce que nous savons de la bibliographie prétendue de Juvénal.

Digitized by Google

est cause que les amis de Juvénal en voudraient décharger sa mémoire Le discrédit dont elle est frappée ne tient pas à cette infériorité mais uniquement à ce qu'elle est au bout du volume; il y a des éru- au moyen âge et plus tard qui, comme Petit-Jean, savent surtout le commencement.

Pierre de Blois suggère d'autres remarques encore qui ne manquent pas de piquant. D'abord sur les 27 citations qu'il nous présente, il y en a 12 qui se retrouvent telles quelles chez J. de Salisbury; ce sont les mêmes maximes, réduites au même nombre de vers; il arrive même à deux reprises que, l'évêque de Chartres ayant ou modifié ou écourté le texte du poète, Pierre de Blois l'arrange d'une façon identique[1]. Il en faut évidemment conclure que son érudition est de seconde main et que ce qu'il connaît le mieux de Juvénal, c'est ce que Jean de Salisbury, son maître, lui en a appris. Puis, à partir de la lettre 103 (ces épitres se suivent dans l'ordre chronologique), les citations d'auteurs payens deviennent de plus en plus rares; à peine de loin en loin quelque allusion hi torique, çà et là un vers ou d'Horace ou d'Ovide, plus un seul de Juvénal. Avec l'âge, la mémoire cesse de fournir et les préoccupations religieuses éliminent peu à peu les souvenirs profanes[2].

Il n'est pas davantage de la verte jeunesse du prélat, cet appel à la Satire VI contre les femmes qui donne à la lettre 79e un tour si plaisant et une saveur si originale. Les emprunts faits à cette satire par les lettrés du moyen âge, tous moines ou dignitaires ecclésiastiques, sont rares et discrets J. de Salisbury ne l'a citée que deux fois, et l'une de ces citations reproduit des vers dont s'était déjà paré saint Augustin[3]. Pierre de Blois est plus hardi ou plus naïf : il

[1] Les citations qui se retrouvent chez J. de Salisbury sont : II, 81 ; III, 29 et 30 ; 100 ; 142 à 146 ; VII, 63 à 68 ; VIII, 20 ; 83 et 84 ; 140 et 141 ; IX, 102 à 108 ; XIII, 1 à 3 , XIV, 31 à 33.

[2] Je cite Pierre de Blois, d'après le t. XXIV de la *Bibliotheca Maxima Patrum*. L'épitre 101, p. 1019, renferme un éloge très enthousiaste des études littéraires, et, exalté en ces matières, l'autorité de Quintilien. J'y lis ce passage qui nous donne des rense gnements précieux sur la lecture des auteurs latins dans les écoles monastiques au XIIe siècle : *Praeter ceteros etiam libros qui celebres sunt in scholis, profuit mihi frequenter inspicere Trogum Pompeium, Josephum, Suetonium, Egesippum, Qu. Curtium, Corn Tacitum, T. Livium qui omnes, in historiis quas referunt, multa ad morum aedificationem et ad profectum scientiae liberalis intersunt.*

[3] Saint-Augustin n'a cité Juvénal qu'une fois, si je ne m'abuse. *Ep.*, 138, II, p. 316 ; pour montrer que Rome périt par le luxe, le succès et la paix, il intercale, dans son développement, neuf vers, VI, 187 et suiv ; Lactance le cite une fois aussi (De falsa sapient. philos *Inst. Div.*, III, 29) : *Nullum Numen habes*, etc., avec la leçon *abest* pour *habes*, qui change le sens (X, 365 et 366, et XIV, 315). *Habes* est la leçon de la majorité des Ms ; P. a *abest* avec une rature avant *a* ; de même le cod. Puteanus (Parisiensis 7900) et les Ms. interpolés de date récente. On voit combien la leçon corrompue est ancienne, puisque Lactance écrit à la fin du IIIe et au commencement du IVe siècle. Saint-Jérôme, *Ep.*, 50, *ad Domn.*, rappelle le : *Et nos*

Digitized by Google

recommande franchement la lecture de la satire entière et cela comme un remède contre les velléités de mariage. Un clerc à qui il portait une affection particulière et sur lequel il avait fondé de sérieuses espérances, avait d'abord beaucoup médit des femmes, comme tout bon clerc doit le faire, et montré pour le mariage une répugnance invincible; mais ce zèle ne dura pas, le clerc avait fini par se mettre la corde au cou : *Sponte sua jugulum laqueis muliebribus alligavit.* Son maître Pierre en prend occasion pour lui reprocher cette inconséquence et lui rappeler ses principes d'autrefois; lui-même entasse sur le thème tout ce que son érudition lui fournit, dans l'histoire et dans la fable, d'exemples et de maximes propres à dégoûter du mariage[1]. Il y a tel argument qui a figuré avantageusement depuis lors dans les plaidoyers, sérieux ou plaisants, contre le divorce, celui-ci entre autres que le mariage est le seul marché où toute espèce d'essai, même loyal, est impossible avant le contrat. Il faut le lendemain, quoiqu'il advienne, garder ce que la veille on a pris, le plus souvent sans connaissance suffisante; c'est ici qu'intervient Juvénal : « Ah ! s'écrie le pieux auteur, à bout de raisonnements, si du moins tu avais lu plus souvent cette fameuse satire : *Credo pudicitiam*, etc., jamais la perversité traîtresse des femmes ne t'aurait plongé dans cette misère ! » Il ne reste plus d'autre remède que l'arbre de Pacuvius; j'avoue que j'aurais été moins surpris de rencontrer cet arbre dans les jardins de Boccace que dans ceux de la Patrologie[2]. Avant d'en fouiller les lourds in-octavos, je ne connaissais Pacuvius que comme un des tragiques latins; Pierre de Blois me l'a révélé sous un aspect nouveau. Ce Pacuvius (est-ce le tragique ou un autre?), qui vient à la rescousse de Juvénal pour tirer de peine les gens mariés malgré la satire, avait dans son jardin un arbre maudit. Trois femmes successivement s'étaient pendues à ses branches, et comme le malheureux s'en affligeait... la troisième fois, un voisin cynique le consola en ces termes : « Comment oser pleurer, après tant de chances successives? Le charmant arbre qui t'a délivré de ta chaîne! Donne m'en des reje-

ergo manum ferulae subduximus. Mais, comme il cite de mémoire, il remplace *ergo* par *saepe* et écrit : *subtraximus.* Mon attention a été attirée pour la première fois sur ces citations anciennes, dont l'édition de Jahn signale d'ailleurs les principales, par M. l'abbé H. Vergneau, docteur en théologie, qui, nous faisant l'honneur de suivre nos cours, se trouve ainsi y avoir collaboré très utilement.

[1] On voit, dès d'abord, que l'archidiacre le prend de haut, dans une question qui le touche au vif. Pour arriver à l'argument suprême avec la sat. VI, il part de la satire II, 25, sur ce vers : *Quis caelum terris non misceat et mare caelo?* Un diacre qui se marie, c'est bien le monde renversé.

[2] Pierre de Blois avoue d'ailleurs, dans une de ses lettres, qu'au temps de sa jeunesse, il cultiva la poésie légère : *Ego quidem nugis et cantibus venereis quandoque operam dedi*, mais qu'il y a de bonne heure renoncé. *Ep.*, 77. V. l'analyse détaillée des 183 lettres, dans l'*Histoire littéraire de la France*, p. 345 et suiv.

Digitized by Google

tons, je te prie, pour que je les plante chez moi et les fasse pousser au plus tôt, à l'intention de ma femme! » Quand la satire de Juvénal a manqué son effet, le vénérable archidiacre de Londres n'est pas, comme on voit, à court de moyens.

Pierre le Chantre, chanoine de Paris vers la fin du XII^e^ siècle, n'est pas aussi folâtre. Son *Verbum Abbreviatum*, où j'ai relevé 68 vers de Juvénal, plus un renvoi erroné à un passage qui n'est pas du satirique, est un traité aussi volumineux qu'indigeste de théologie morale[1] : il semble écrit surtout en vue de la vie monastique et finit par un chapitre sur la mesure dans laquelle les moines peuvent posséder: *De proprietate monachorum*. Nous sommes loin de l'esprit qui a dicté à Hildebert sa Philosophie, à J. de Salisbury ces traités dans lesquels la littérature même payenne et la religion la plus pure s'accommodent toutes deux sans effort à un idéal mondain, aimable et indulgent. On n'en est que plus surpris de voir à chaque page, pour les questions qui y répugnent le plus, invoquer l'autorité des poètes et des philosophes de l'antiquité. Pierre le Chantre est le seul des écrivains du moyen-âge qui emprunte ses citations à toutes les satires de Juvénal, sauf la XII^e^ et la XVI^e^ ; il est vrai qu'il ne se préoccupe guère de les amener à propos. Elles arrivent pêle-mêle avec les textes de l'Écriture et des Pères, plutôt, ce semble, parce que l'auteur veut faire étalage d'érudition que pour l'instruction du lecteur. Dans ce traité, la pénétration du sacré par le profane est intime, sans jugement et sans goût. Senèque et la Bible ont tout l'air d'être mis au même plan ; les satiriques donnent la réplique aux psaumes ; après le Lévitique et le Deutéronome munis de leurs gloses, dans une dissertation : *de brevitate et commoditate quaestionum*, vient l'anecdote de Polémon à l'École de Xénocrate[2], relevée par force citations des Lettres de Sénèque, sans compter un souvenir des *Phéniciennes* d'Euripide. La littérature ecclésiastique prélude au genre si agréablement raillé, au XVII^e^ siècle, par la Bruyère, qui en fait honneur au siècle précédent : « Ovide et Catulle achevaient de décider du mariage et des testaments et venaient, avec les Pandectes, au secours de la veuve et des pupilles. Le sacré et le profane ne se quittaient point ; ils s'étaient glissés ensemble jusque dans la chaire ; saint Cyrille,

[1] *Patrologie de Migne*, t. CCV, 1 à 554, édit. suivie de notes par G. Galopin, moine de l'ordre de Saint-Benoît. Les vers cités par ledit chanoine sont I, 15, 16, 17 ; 28; 49, 50, 66, 159 ; 160. II, 63, 136. III, 100 à 107. IV, 68 ; 119 à 121. V, 136. VI, 223, 287 ; 292, 293 ; 301 ; 444. VII, 197 et 198. VIII, 9, 20, 52, 56 76. IX, 18 à 20. X, 22 ; 140 à 143 ; 159 ; 167. XI, 34 à 38. XIII, 134 ; 211 à 213. XIV, 86 ; 92 à 95 ; 126 à 128 ; 139 XV, 33, 34; 70. Au chapitre 21, p 50, l'auteur a été trompé par sa mémoire, en renvoyant à Juvénal pour une expression qui est d'Horace. L'étude consacrée à Pierre le Chantre, dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. XV, p. 283 et suiv.), ne fait aucune allusion aux connaissances classiques du personnage.

[2] Cf. HOR., *Sat.*, II, 3, 253, et VAL. MAX., VI, 9, ext. I.

Digitized by Google

Horace, saint Cyprien, Lucrèce parlaient alternativement; les poètes étaient de l'avis de saint Augustin et de tous les Pères[1]... » Qui s'imaginerait jamais que chez Pierre le Chantre, les *Amours* d'Ovide figurent dans un chapitre : *de ordine dandae eleomosynae;* que les *Églogues* de Virgile servent à définir les causes qui troublent l'oraison et les *Satires* d'Horace à prouver les sept motifs que nous avons d'accélérer la pénitence ? Quant à Juvénal, il sert à bien des choses, entre autres à disserter : *de proprietate monachorum* et à commenter le : *Beati pauperes, quia vestrum est regnum dei.* Le vers (X, 22) : *Cantabit vacuus coram latrone viator* (déjà cité par Hildebert avec les trois qui précèdent[2]) et qui renferme en substance la fable du *Savetier et le Financier*, n'était pas moins goûté au moyen âge que cet autre proverbe (XIV, 130) : *Crescit amor nummi quantum ipsa pecunia crevit.* A trois reprises différentes, Pierre le Chantre vante, avec ce vers à l'appui, le bonheur de l'homme dont la pauvreté n'a pas à craindre les voleurs. Lui aussi ne cite pas toujours exactement, soit parce qu'il s'en rapporte trop aisément à sa mémoire, soit parce qu'il lui faut ajuster les vers du poète à son propre commentaire. Quant aux autres variantes, je n'en ai trouvé qu'une qui méritât d'être notée. XI, 33 et suiv., Juvénal a écrit : *Te consule, dic tibi qui sis, orator vehemens an Curtius et Matho buccae. Noscenda est mensura sui*, etc. *Sui* est la leçon de P; le Puteanus a *sua*, les Ms. interpolés *suae*. Pierre le Chantre[3] commence sa citation par *Buccae* qui cesse ainsi d'appartenir au membre précédent, c'est-à-dire de former une apposition comique à Curtius et Matho, ces avocats braillards; il en fait, avec *suae*, le régime de *mensura*, ce qui donne une expression plate et grossière, dont le goût du moyen âge s'accommodait sans doute, mais qui paraît bien indigne de Juvénal.

Voilà pour le parti que les principaux prosateurs du XI^e^ et du XII^e^ siècle ont tiré de notre satirique; reste à examiner, dans un prochain article, l'influence qu'il a exercé sur les poètes.

J.-A. Hild.

[1] *De la Chaire*, 6 (édit. Chassang).

[2] *Moral. philos.*, cap. 60. Il se rencontre également chez un certain Gaufridus, supérieur des chanoines réguliers : *Apud Sanctam Barbaram in Neustria.* V. *Ep.* (Rép. à Gaufr.) 31, p. 858 D, édit. Migne, t. CCV.

[3] *Verbum abbrev.*, cap. 88, p. 231. A citer encore, au lieu de : Juv., VI, 301 : *Inguinis et capitis quae sint discrimina nescit*, la variante : *Quae sit distantia* (ib., 135, p. 300).

Digitized by Google

LA LITTÉRATURE PÉDAGOGIQUE EN ANGLETERRE

Les Lettres de lord CHESTERFIELD à son fils

I.

Les lettres de lord Chesterfield à son fils Philippe Stanhope sont un cours d'éducation. Elles ont droit à une place dans l'histoire de la littérature pédagogique d'Angleterre[1]. Pour les apprécier, il faut savoir ce qu'était celui qui les écrivit comme celui qui les reçut, et dans quelles circonstances elles furent composées.

Philippe Dormer Stanhope, comte de Chesterfield, naquit à Londres en 1694. Il reçut sa première éducation sous la surveillance de sa grand'mère, lady Halifax, dont le mari était le Mécène de l'Angleterre. Il alla compléter ses études à l'Université de Cambridge, et en sortit plein de la lecture des anciens. A l'âge de 20 ans, il entreprit un tour en Europe, et s'arrêta en Hollande. Là, sous l'influence d'amis pervertis, il fit des efforts pour devenir un homme de plaisir dans le sens du mot le plus mauvais. Il contraria sa propre inclination, et, bien qu'il détestât naturellement les excès du vin, il s'enivrait souvent, parce qu'il s'imaginait que boire était l'une des qualités indispensables d'un parfait gentleman et d'un homme de plaisir. Il se plongea de même avec passion dans le jeu, et compléta le brillant caractère qu'il affectait, en jurant en guise d'ornement à ses discours. Il passa ainsi une année dans le vice. De retour en Angleterre, il débuta à vingt et un ans dans la carrière politique, comme représentant d'un bourg du Cornouailles à la Chambre des Communes, pendant que son père siégeait à la Chambre des Lords. En 1716, il fut attaché au prince de Galles, le futur George II, en qualité de gentilhomme de la Chambre. Dix ans après, son père étant mort, il lui succéda dans la Chambre des Lords, et obtint dans cette assemblée, par son éloquence plus brillante que solide, un succès qu'il avait en vain cherché dans l'autre. Dans l'intervalle, il était allé faire un voyage à Paris, et s'y était lié d'amitié avec les principaux écrivains en vue. Il avait surtout fré-

[1] On vient de publier cette année même, pour la première fois, des *Lettres* de Chesterfield à son filleul et successeur. Elles ne sont guère que la reproduction un peu défigurée des *Lettres* à son fils (Letters of Philip Dormer, Fourth Earl of Chesterfield, to his Godson and Successor, edited from the original by the Earl of Carnarvon. Oxford, Clarendon Press, 1890).

Digitized by Google

quenté Voltaire et Montesquieu, qui devinrent ses hôtes quand ils allèrent en Angleterre. Il aima toute sa vie les liaisons illustres, et il comptait au nombre de ses amis la plupart des grands personnages de son siècle, y compris Frédéric II. En Angleterre, il donnait le ton au temps des Pope, des Swift, des Bolingbroke, « un temps où, dit Macaulay, pour donner le ton il ne suffisait pas d'être sot et superbe ». Sous George II, il occupa de hautes situations, soit comme ambassadeur en Hollande, soit comme lord lieutenant d'Irlande, soit comme principal secrétaire du roi. Il s'attira néanmoins quelques disgrâces par son opposition à la politique de Robert Walpole. En 1748, il renonça à la vie publique, et cultiva les lettres. Bien que sa santé fût ébranlée, il continua de fréquenter la Société élégante de Londres, et, à l'instar de son aïeul, se fit le protecteur des écrivains. Dans ce rôle, il n'eut pas que des satisfactions. Comme il y voyait plus son propre intérêt que celui des hommes de lettres, il accordait ses faveurs plutôt à ceux qui avaient déjà la gloire et pouvaient la donner, qu'à ceux qui étaient encore à la chercher. Le procédé ne lui réussit pas toujours, et il lui arriva de payer cher son égoïsme. C'était en 1755, Samuel Johnson était sur le point de finir son *Dictionnaire de la langue anglaise*. Sept ans auparavant, il en avait adressé le prospectus à Chesterfield, mais il était resté sans obtenir de lui les encouragements auxquels il croyait avoir droit. Quand l'œuvre fut prête à paraître. Chesterfield songea à se la faire dédier, et la fit valoir dans deux articles insérés dans *The World* (le Monde). Johnson ne vit dans ces *papers* qu'une louange fausse et creuse, et il écrivit au comte une lettre d'indignation devenue aussi célèbre que le dictionnaire qui en fut l'occasion. A en croire Boswell, le biographe de Johnson, Chesterfield affecta de ne pas se trouver piqué ; mais son air d'indifférence n'était qu'un spécimen de cette dissimulation qu'il inculquait comme une des plus utiles leçons pour la conduite de la vie.

A partir de cette époque jusqu'à sa mort, en 1773, il eut une existence monotone et malheureuse. A la faiblesse générale de sa santé s'ajouta la surdité. Il se retira dans le silence et la solitude. Sa correspondance continua d'être active ; mais elle se remplit de détails sans intérêt sur ses infirmités et les remèdes pour les guérir. On a de lui quelques discours, des papiers d'État, des essais littéraires et d'autres mélanges que personne ne lit plus. Sa renommée d'écrivain lui vient tout entière de ses *Lettres* à son fils.

Il avait épousé en 1733 une fille naturelle de George II, Melosina de Schulenberg, comtesse de Walsingham. Il avait compté sur ce mariage pour obtenir la richesse et l'avancement ; il n'en eut rien, pas même un enfant. Il était, à la vérité, déjà père alors. Pendant son ambassade en Hollande, il avait eu, en 1732, d'une Française, Mme du Bouchet,

Digitized by Google

un fils illégitime, Philippe Stanhope, celui à qui furent adressées les fameuses lettres. En admettant qu'il n'eût pas le sens moral assez perverti pour ne pas voir dans la naissance de cet enfant la conséquence d'une faute, il faut dire à son honneur qu'il répara cette faute autant qu'il le put. Il ne reconnut pas seulement l'enfant, mais il veilla à son éducation avec un soin dont on trouve peu d'exemples chez les meilleurs pères. Il lui donna des maîtres choisis, et le mit quelques années à l'école de Westminster, depuis longtemps en renom parmi les *grammar-schools*. Quand l'enfant fut familiarisé avec les lettres anciennes, il lui fit compléter son éducation par des voyages sous la surveillance d'un précepteur. Son ambition était de le voir devenir ce qu'il était lui-même, un homme de cour, un orateur du parlement et un diplomate.

Après diverses pérégrinations, le jeune Stanhope alla prendre ses quartiers à Leipzig, où il commença un cours d'étude sur le droit public de l'Empire, *jus publicum Imperii*. De là, il se rendit à Berlin, probablement recommandé par son père à Frédéric II, à l'Italien Algarotti, son chambellan, et au français Maupertuis, président de l'Académie de Berlin. Après l'Allemagne et la Prusse, il visita l'Autriche et l'Italie, toujours suivi des conseils de son père sur les moyens de retirer de ses voyages le plus de profit possible. A Rome, il trouva un bon accueil et toutes les occasions de perfectionner son goût. Il avait des connaissances solides, et savait apprécier une œuvre d'art, ancienne ou moderne. C'était de plus un cœur sensible et honnête. Ce qui lui manquait, c'étaient les manières aisées de l'homme du monde, telles que les comprenait son père. Il négligeait de plus sa toilette, au point qu'à Rome un de ses amis, pour le forcer de renouveler ses habits, avait cru bien faire de lui déchirer ceux qu'il portait. Chesterfield avait compté, pour le dégrossir, sur les dames de Berlin, de Venise et de Rome. Déçu dans ses espérances, il l'envoya à Paris. Là Stanhope trouva une société spirituelle et raffinée, où l'introduisirent les amis de son père. La frivolité, la légèreté, la corruption même de cette société devaient servir à le polir. Il n'en fut rien. Le jeune voyageur retourna en Angleterre, plus propre à la vie privée qu'à celle de la cour, du parlement et de la diplomatie.

Poussé malgré lui, par l'argent et le crédit de son père, vers la Chambre des Communes, il y entra et alla même jusqu'à essayer d'y parler. Dans sa timidité, il fut forcé de s'arrêter et de recourir à ses notes. Il ne renouvela plus la tentative. Alors Chesterfield le fit envoyer successivement en qualité de ministre à Hambourg, à Munich et à Dresde. Il le guida par ses lettres dans la vie de diplomate comme il l'avait guidé dans celle d'homme du monde. Ce ne fut pas avec plus de succès. Stanhope ne brilla point dans sa nouvelle carrière. Il retourna chez lui dégoûté et malade. Vieillard avant le temps, il essaya

Digitized by Google

de se rajeunir à Spa; son père s'était retiré à Bath. De ces deux villes ils entretinrent leur correspondance, jusqu'à ce qu'en 1768 Stanhope allât finir ces jours à Montpellier, à l'âge de trente-six ans. La nouvelle de sa mort fut accompagnée d'une révélation. Il avait contracté un mariage qu'il avait tenu caché à son père. Il laissa deux enfants. On prétend que Chesterfield, malgré une mésalliance qu'il aurait condamnée, s'occupa généreusement d'eux et de leur mère. Les faits paraissent dire le contraire. Le vieux comte sut que lady Stanhope avait toute la collection de ses lettres; il les lui redemanda, jugeant avec raison que plusieurs prêchaient une morale trop relâchée pour ne pas compromettre sa réputation, si elles venaient à être publiées. Lady Stanhope les lui rendit, mais elle en garda copie. En 1774, une année après sa mort, elle les fit imprimer, autant pour se venger, dit-on, de ses procédés trop peu courtois envers elle, que pour se faire de l'argent. Le succès dépassa son attente. La propriété littéraire lui fut payée 1500 livres sterling (37.500 francs); cinq éditions furent enlevées en douze mois. Cette vente rapide n'avait rien d'étonnant. C'étaient les lettres d'un homme d'État, d'un bel esprit qui avait beaucoup fait parler de lui, et qu'on était depuis longtemps habitué, dit Johnson, à entendre *virûm volitare per ora*. La réputation de Chesterfield fut couverte d'une tache que rien n'effaça plus. Ce fut encore Johnson qui marqua du fer rouge le père immoral comme il avait marqué l'égoïste Mécène : « Ses lettres, dit-il, enseignent la morale d'une..... (*whore*) et les manières d'un maître à danser. » Ce jugement, dicté par une austérité sincère, est juste à certains égards, mais il est exclusif. La collection des lettres ne peut pas être défendue de l'accusation d'encourager en plus d'un endroit les vices les plus funestes au bon ordre de la société, et de recommander avec une préoccupation exagérée une perpétuelle attention à l'élégance extérieure et aux manières. Mais il faut reconnaître que dans son ensemble elle contient beaucoup de bons préceptes de conduite exprimés de la façon la plus heureuse. Elle apprend à envisager ce qu'on appelle les bonnes manières au point de vue le plus large. Il n'y est pas question seulement de formules de politesse, de compliments, de galanteries, de modes et d'autres choses du même genre. On y voit l'effort d'un père distingué, patient, énergique, qui veut faire de son fils un homme du monde accompli à tous égards, maniant la plume et la parole, sachant jouer son rôle dans la société et dans le gouvernement, correct dans ses rapports avec ses égaux, bon et obligeant envers les petits, étranger à rien de ce qui peut faire honneur à la nature humaine. C'est un cours d'éducation qui commence avec les premières instructions adaptées à la capacité de l'enfance, et s'élève graduellement par les exhortations qui doivent sauvegarder la jeunesse, et prémunir contre les faux pas l'âge mûr lui-même. Les prin-

Digitized by Google

cipes n'y sont point essayés sur un élève imaginaire, ils sont directement appliqués à un sujet vivant.

II

Bien que Chesterfield exprime dans ses lettres beaucoup d'idées qui sont le fruit de son observation et de son expérience, il n'y est pas tout à fait original. Il pensait beaucoup à son fils, et était toujours en quête de quelque conseil à lui donner. « Quelque chose que je voie ou que j'entende, lui écrivait-il, je me demande tout d'abord si cela peut, d'une façon ou d'une autre, vous être utile. » (Lettre du 18 novembre 1848). Dans ses lectures, il prenait note des passages qui se rapportaient à ses préoccupations. Les ouvrages spéciaux étaient l'objet d'un examen attentif; il y marquait ce qui lui paraissait le plus digne d'attention, et les envoyait à son fils avec un avis sur la façon dont il devait en faire son profit. Il fit ainsi des *Maximes* de La Rochefoucauld et des *Caractères* de La Bruyère. « Si vous lisez le matin, lui dit-il, quelques maximes de La Rochefoucauld, considérez-les, examinez-les bien, et comparez-les avec les caractères réels que vous trouvez le soir. Lisez La Bruyère le matin, et voyez le soir si les portraits sont ressemblants. » (Lettre du 6 juin 1751.)

Parmi les livres favoris de Chesterfield était le traité de Locke : *Quelques pensées sur l'éducation.* Il était heureux, lui, homme du monde, de se rencontrer avec un philosophe d'une vie retirée, sur l'importance des bonnes manières dans l'éducation d'un gentleman. Dans une lettre où il invite Stanhope à sacrifier aux grâces, il lui annonce l'envoi de l'ouvrage en ces termes : « Pour vous montrer qu'un homme très sage, un philosophe, qui vivait dans la retraite, pense sur ce sujet comme moi, qui ai toujours vécu dans le monde, je vous envoie par M. Éliot le fameux livre de M. Locke sur l'éducation, dans lequel vous trouverez l'importance qu'il donne aux grâces, en les appelant avec beaucoup de vérité le savoir-vivre (*good-breeding*). J'ai marqué tous les endroits dignes de votre attention. » (Lettre du 18 novembre 1748.)

Il était naturel que Chesterfield utilisât lui-même pour sa correspondance avec son fils les livres qu'il lui envoyait et recommandait. Ses *Lettres*, en beaucoup d'endroits, ressemblent tellement par le fond aux *Pensées sur l'éducation* de Locke, que les comparer avec cet ouvrage paraît un premier moyen de les étudier et de les apprécier.

Locke commence par déclarer que sans le secours de l'éducation peu d'hommes arriveraient à se rendre dignes de leur destinée; la nature lui paraît insuffisante. « J'avoue, dit-il, qu'il y a des gens dont le

Digitized by Google

corps et l'esprit sont naturellement si vigoureux et si bien constitués, qu'ils n'ont pas grand besoin du secours d'autrui..... Mais les exemples de ce genre sont rares (§ 1). Chesterfield part du même principe, et presque dans les mêmes termes : « Quelquefois des génies ont surgi par la force de la nature, sans le secours de l'éducation; mais ces exemples sont trop rares pour qu'on puisse s'y fier. » (Lettre du 1er avril 1748.)

Les deux écrivains insistent également sur la nécessité, pour le jeune gentleman, de cette aisance dans la tenue et la conversation que l'habitude du monde et la fréquentation de la bonne société peuvent seules donner. Pour bien rendre leur pensée, ils ont recours à la même comparaison. Locke dit : « On voit souvent chez les gens du peuple, et surtout chez les enfants, une honte rustique devant les étrangers ou les personnes qui sont au-dessus d'eux. Le désordre paraît dans leurs pensées, dans leurs paroles, dans leurs regards. Ils se déconcertent à ce point dans leur confusion, qu'ils sont incapables de faire quoi que ce soit, ou du moins de le faire avec cette liberté et cette grâce qui plaît et les rend agréables. » (§ 142). Chesterfield lui emprunte le passage : « Un bourgeois ou un campagnard a honte quand il se présente dans une compagnie; il est embarrassé, ne sait que faire de ses mains, se démonte quand on lui parle, et ne répond qu'avec embarras et presque en bégayant. » (Lettre du 29 octobre 1739, en français.)

L'un et l'autre se servent de l'éclat du diamant pour rehausser le prix que les manières polies donnent aux bonnes qualités et aux talents : « Une personne désireuse de paraître avec avantage, ne se contente point de diamants bruts et ne les porte pas dans cet état. C'est seulement quand ils sont polis et montés qu'ils donnent du lustre. Les bonnes qualités sont la richesse essentielle de l'esprit, mais c'est la politesse qui les fait valoir; et celui qui veut plaire doit donner à ses actions la beauté aussi bien que la force » (Locke, § 93). — « Un diamant brut a sa valeur intrinsèque; mais avant d'être poli, il n'est d'aucun usage, et personne ne le recherche ni ne le porte. Son grand lustre, il est vrai, vient de sa solidité et de la forte cohésion de ses parties, mais sans le dernier poli, il resterait toujours un minéral sale et brut dans le cabinet de quelque curieux collectionneur. J'espère que vous avez cette solidité et cette cohésion des parties; prenez à présent autant de peine pour avoir le lustre. » (Chesterfield, lettre du 6 juillet 1749.)

S'il y a de l'intérêt à constater la conformité des pensées et des sentiments de Locke et de Chesterfield, il est curieux aussi de relever la différence de leur manière de les présenter. C'est une étude de style qui, dans une certaine mesure, peut révéler le secret de l'art d'écrire et d'intéresser le lecteur. Locke s'exprime en théoricien, en philo-

Digitized by Google

sophe; il est souvent vague. Chesterfield s'empare de ses principes, et, au lieu de les énoncer avec leur caractère général, il les adapte aux circonstances où se trouve son fils; il donne à sa pensée une forme précise, qui souvent fait image. Par exemple, en parlant du succès que dans le monde assurent les bonnes manières, Locke dit qu'elles contribueront plus à l'avancement du jeune homme que tous ces termes scientifiques et toutes ces connaissances qu'il aura acquises en étudiant les arts libéraux ou en mettant à profit la science encyclopédique de son gouverneur (§ 93). Chesterfield trouve la pensée bonne, mais abstraite, il la présente sous une forme concrète : « Si à votre mérite et à vos connaissances vous ajoutez l'art de plaire, vous pourrez très probablement arriver avec le temps à être secrétaire d'État; mais, croyez-en ma parole, avec deux fois plus de mérite et de savoir, sans l'art de plaire, vous pourrez au plus prétendre au *poste important* de résident à Hambourg ou à Ratisbonne. » (Lettre du 6 juillet 1751.)

Locke aime à disserter sur la bonté et la politesse; il le fait en penseur. Chesterfield s'exprime en écrivain. « Pour ma part, dit-il, je pense en réalité qu'après la conscience d'une bonne action, celle d'une politesse est la plus agréable; et l'épithète que j'ambitionnerais le plus, après celle d'Aristide, serait celle de *bien élevé*. » (Lettre du 3 novembre 1749).

Locke s'était d'abord montré dur pour les domestiques; dans les additions qu'il fit à son livre, il changea de sentiment, et tout en les accusant dans de certains cas de pervertir les enfants, il prit leur défense contre les procédés arrogants de leurs jeunes maîtres. « Il n'est pas rare, dit-il, d'observer, dans les bonnes familles, que les enfants parlent aux domestiques de la maison en termes arrogants et pleins de mépris, et les traitent avec hauteur, comme s'ils étaient d'une autre race et d'une espèce inférieure à la leur. Que cette insolence leur soit inspirée ou par le mauvais exemple, ou par les avantages de la fortune, ou par leur vanité naturelle, il faut la prévenir ou l'extirper, et substituer à la place une conduite douce, courtoise et affable envers les hommes d'un rang inférieur. » (§ 117). Chesterfield, qui était d'une grande bonté de cœur, laissa à Locke ses sévérités, mais il lui prit ce passage si humain et l'envoya à son fils dans des termes en partie pareils à ceux de Locke. Il ne s'en tint pas là; selon son habitude, il rendit la pensée plus frappante par un exemple : « Votre valet et Lisette seraient vos égaux s'ils étaient aussi riches que vous; mais étant plus pauvres, ils sont obligés de vous servir. Par conséquent, vous ne devez pas ajouter à leur malheur en les insultant, ou en les maltraitant; et si votre sort est meilleur que le leur, vous devez en remercier Dieu, sans les mépriser ou en être plus glorieux vous-même. » (Lettre du mois de septembre 1749, en français).

Digitized by Google

Locke est d'avis que les enfants doivent s'exercer à écrire des lettres dès qu'ils disposent d'un style passable Il appuie son conseil de bonnes raisons et l'accompagne de préceptes sur l'art épistolaire (§ 189). Ce sont là des théories; Chesterfield y joint la pratique. « Je suppose, écrit-il à son enfant âgé de sept à huit ans, que vous m'écrivez une lettre tout seul, et je m'imagine qu'elle serait à peu près en ces termes :

Mon cher papa,

J'ai été chez M. Maittaire ce matin, où j'ai fort bien traduit de l'anglais en latin, et du latin en anglais, si bien qu'il a écrit à la fin, *Optime*. J ai aussi répété un verbe grec assez bien. Après cela, j'ai couru chez moi comme un petit diable et j'ai joué jusqu'à dîner ; mais alors l'affaire devint sérieuse et j'ai mangé comme un loup, à quoi vous voyez que je me porte bien. Adieu.

Hé bien, voici une bonne lettre et pourtant très facile à écrire, parce qu'elle est toute naturelle. Tâchez donc de m'écrire quelquefois de votre chef. » (Lettre du mois de septembre 1739, en français).

Locke veut bien que son jeune gentleman entende le latin ; mais il lui conseille d'étudier avant tout sa propre langue. Il attaque le système des *grammar-schools* de son temps, et insiste sur les inconvénients de l'ignorance de la langue maternelle. Il cite comme des modèles à imiter les voisins (Français et Italiens), qui ont des académies et créent des récompenses pour encourager la culture de la langue nationale. Le zèle des Grecs et des Romains pour le perfectionnement de leur langue maternelle lui fournit un argument de plus (§ 189). Chesterfield ne laisse échapper aucune de ces considérations; il invoque l'exemple des Français, des Italiens, des Grecs et des Romains; mais au lieu de se borner à parler de l'ignorance de ses concitoyens dans leur propre langue, il la montre en donnant un échantillon d'un discours fait au Parlement. Un orateur, en parlant d'un gentleman qui était sous le coup d'une censure, disait « qu'il croyait que ce gentleman était plutôt *exposé* (*liable*) à être récompensé que réprimandé. » (Lettre du 24 novembre 1749).

On sent combien les traits de ce genre, les exemples, les petits faits dont sont remplies les *Lettres* de Chesterfield, leur donnent d'attrait; ils en rendent la lecture facile et attachante, au lieu que celle des *Pensées* de Locke ne va pas sans fatigue.

Il est certaines idées de Locke auxquelles Chesterfield se montre opposé. Par exemple, il ne partage pas du tout son sentiment sur la composition latine. Locke la condamne sans réserve. « Considérez un

[1] ***Liable*** ne se prend jamais en bonne part.

Digitized by Google

peu, dit-il, à quoi est occupé un jeune enfant quand on lui fait faire une dissertation de ce genre : on le force à discourir sur quelque sentence latine, comme *Omnia vincit amor,* ou *Non licet in bello bis pec care,* etc. Et alors le pauvre garçon, qui n'a aucune connaissance des choses dont il doit parler (connaissance qui ne s'acquiert qu'avec le temps et l'expérience), est obligé de mettre son imagination à la torture, pour dire quelque chose quand il ne sait rien ; ce qui est une sorte de tyrannie d'Égypte, forçant à faire des briques des gens qui n'en ont point les matériaux. » (§ 171). Chesterfield veut que son fils apprenne à écrire en latin, et même en grec, aussi bien qu'en anglais. Il lui envoie même un sujet de composition :

Sapere, et fari quae sentiat.

En même temps il lui explique la manière de le traiter. Le passage est curieux; il donne jusqu'à un certain point la méthode de composition de Chesterfield : « C'est dans une épître d'Horace à Tibulle. Si vous lisez toute l'épître, qui est courte et facile, avec M. Maittaire, vous verrez comment ces mots sont amenés. Vous réfléchirez alors aux avantages et aux moyens de vous les approprier. Si vous pouvez citer des exemples tirés de la vie d'hommes qui possédaient ces talents à un haut degré, vous ferez bien. Si vous trouvez quelque comparaison applicable à la possession de ces talents, cela ornera votre composition. » (Lettre du 24 juillet 1742).

Chesterfield écrivait lui-même en latin, aussi bien qu'en français, avec beaucoup d élégance. Nous ne pouvons résister au plaisir de transcrire la petite lettre suivante; elle caractérise un des côtés de cette éducation qu'il rêvait pour son fils, et prouve qu'elle était loin d'être aussi superficielle que le voulait Samuel Johnson.

PHILIPPUS CHESTERFIELD

PHILIPPO STANHOPE, *adhuc puerulo, sed cras è pueritiâ egressuro, S. D.*

Hanc ultimam ad te, uti ad puerum, epistolam mitto ; cras enim, ni fallor, fies novennis, ita, ut abhinc mihi tecum, quasi, cum adolescentulo agendum erit. Alia enim nunc ratio vitae et studiorum tibi suscipienda est; levitas et nugae pueriles relinquendae sunt, animusque ad seria intendendus est. Quae enim puerum decebant, adolescentulo dedecori essent. Quare omnibus viribus tibi enitendum est, ut te alium praebeas, et ut eruditione, moribus, et urbanitate, aliisque animi dotibus, adolescentulos ejusdem aetatis aeque superes, ac jam puerulus puerulos tui temporis superasti. Tecum obsecro reputa,

Digitized by Google

quantum tibi erubescendum foret, si te nunc vinci patiaris ab iis, quos adhuc vicisti. Exempli gratia : si adolescentulus Onslow, scholae Westmonasteriensis nunc alumnus, olim sodalis tuus, et novennis aeque ac tu; si ille, inquam, locum tibi superiorem in schola merito obtineret, quid ageres rogo ? quo tenderes ? Illinc enim discedendum foret, ubi cum dignitate manere non posses. Quare si tibi fama apud omnes, et gratia apud me, curae est, fac omni studio et labore, ut adolescentulorum eruditorum facile princeps merito dici possis. Sic te servet Pater Omnipotens, tibi detque ut omnibus ornatus excellas rebus. Addam etiam, quod Horatius Tibullo suo optat, ut,

Gratia, fama, valetudo contingat abunde ;
Et mundus victus, non deficiente crumena !
Vale.
(Kalend. Maii, 1741.)

III

Les détails dans lesquels nous ont fait entrer les rapprochements entre Locke et Chesterfield suffiraient pour montrer combien est vaste le cours d'éducation qui nous occupe. Il ne se borne pas, comme l'affirme Johnson, à donner au jeune Stanhope les manières d'un maître à danser. Il ne suppose pas plus, comme le veut Sainte-Beuve [1], que Chesterfield, avant de s'y engager, a déjà pourvu aux parties plus solides de l'éducation, et qu'il n'a plus en vue que les grâces des manières et l'agrément à tout prix. Les trois premières lettres ne portent point de date; mais la quatrième est du 19 juin 1738 [2]. L'enfant avait alors six ans; son éducation était à faire à tous les points de vue. Chesterfield n'en néglige aucun : l'histoire, la géographie, la grammaire, les langues anciennes et modernes, la poésie, l'éloquence, le droit, l'occupent tour à tour [3]; mais à ses yeux tous les talents du monde n'ont aucun éclat, et même ne sont presque d'aucun usage, s'ils ne sont parés d'une bonne éducation, de manières engageantes, et de ces grâces séduisantes qui nous gagnent les gens au premier coup d'œil. Partant de ses idées, on comprend qu'il donne une grande importance aux bonnes manières; malheureusement, il se trompe

[1] Article du 24 juin 1850, *Causeries du Lundi*, tome II.

[2] La *Revue d'Edimbourg* vient de publier, dans le numéro d'avril de cette année, sur la seconde collection de lettres de Chesterfield, un article où, par erreur, elle fait commencer la première en 1739 (they began in 1739).

[3] L'auteur de l'article précité déclare connaître des hommes encore en vie qui doivent leurs premières connaissances à un usage judicieux des lettres et leçons de lord Chesterfield : « We know of examples of men now living who owe the foundations of their knowledge to a judicious use of Lord Chesterfield's letters and lessons to these boys ».

Digitized by Google

trop souvent sur la nature de la politesse. En père intelligent et affectueux, il devrait savoir et sentir que ni la dissimulation, ni l'hypocrisie, ni l'immoralité n'en sont l'essence ; et pourtant il instille ces vices à son enfant dans l'espoir de lui faire faire rapidement et sûrement son chemin dans le monde. Dans ses conseils corrupteurs, il ne va pas toujours droit au but ; il use de détours, il se fait casuiste, il prend des apparences d'honnêteté.

Dans une magnifique lettre, datée du 8 janvier 1750, il s'élève avec force contre le mensonge ; il le montre suivi de plus d'infamie et de dommage qu'aucun autre vice ; il l'appelle le seul art de ceux qui sont dépourvus de talent et le seul refuge des esprits de bas étage. Il condamne la simulation et la dissimulation, déclarant avec Bacon que ce sont les politiques faibles, et non les hommes à l'âme forte et à l'esprit solide qui y ont recours. Il oublie qu'un autre jour il a recommandé l'une et l'autre au jeune Stanhope. « C'est un vieux proverbe, lui a-t-il dit, que *qui nescit dissimulare nescit regnare;* je vais plus loin, et j'affirme que sans dissimulation on ne saurait conduire heureusement une affaire..... Avec les femmes, la dissimulation est souvent nécessaire ; la simulation même est quelquefois permise ; cela leur plaît, cela vous sert et ne fait de mal à personne. » (Lettre du 22 mai 1749.)

Après la feinte, Chesterfield conseille la flatterie. Quand le moment est venu pour son fils de faire son entrée dans le monde, il lui remet une collection de maximes auxquelles il l'engage à avoir souvent recours. La flatterie y est indiquée comme le meilleur moyen de succès auprès des rois. « Elle ne saurait être trop forte pour eux ; ils en sont enivrés dès leur enfance, et pareils aux vieux buveurs, ils demandent des liqueurs fortes (*drams*). Ils préfèrent un attachement personnel au service public, et le récompensent mieux. Ils sont assez vaniteux et assez faibles pour y voir une offrande spontanée à leur mérite, et non un holocauste à leur pouvoir. Si vous voulez être le favori de votre roi, adressez-vous à ses faiblesses. Vous réussirez rarement en vous adressant à sa raison. »

Machiavel n'eût pas mieux trouvé.

En matière de religion, les avis sont les mêmes. Chesterfield commence par inspirer à son fils l'indifférence ou le scepticisme en tout ce qui concerne les cultes, leurs ministres et leurs chefs. « Chaque secte croit que ses pratiques sont les meilleures, et je ne connais point de juge infaillible dans ce monde pour décider cette question. » (Lettre du 16 février 1748.) — « Les gens d'église ne diffèrent point des autres gens ; pour porter une robe noire, ils ne sont ni meilleurs ni pires. » (Lettre du 5 avril 1746.) — « Luther tourna réformateur parce qu'il rageait de voir son ordre, et par conséquent sa personne, exclus du privilège de vendre des indulgences..... Il avait acquiescé aux abus,

Digitized by Google

à la corruption et à l'idolâtrie de l'Église de Rome, aussi longtemps qu'on n'avait pas touché à ce qu'il appelait les droits, c'est-à-dire les profits de son ordre. » (Lettre du 26 avril 1746.) — « Le pape est un vieux fourbe..... Les catholiques sont assez fous pour croire qu'il est infaillible, c'est-à-dire qu'il ne peut pas se tromper, et que tout ce qu'il dit est vrai, tout ce qu'il fait est bien..... La folie et la superstition d'un côté, l'ambition et l'artifice du clergé de l'autre, l'ont fait ce qu'il est, c'est-à-dire un prince considérable et le chef de l'Église catholique. Nous autres protestants, ne sommes pas assez simples pour croire toutes ces sottises. » (Lettre de 1741 ou 1742, sans date précise, en français.)

Après cela, Stanhope affichera néanmoins des *apparences de religion [appearances of religion]*. « Tenez pour certain que tout homme qui passe pour n'avoir point de religion, est regardé de mauvais œil et perd toute confiance, malgré les pompeuses et spécieuses épithètes qu'il peut prendre d'esprit fort, de libre penseur ou de philosophe moral ; et un sage athée (s'il en est) pour son profit et pour jouer son rôle dans ce monde, fera du moins semblant d'avoir quelque religion. » (Lettre du 8 janvier 1750.) Avant de quitter Rome, Stanhope cherchera quelqu'un qui puisse le présenter à celui que son père lui dit n'être qu'un *vieux fourbe*, « et, sans hésitation, il lui baisera la pantoufle : — *and, without, hesitation kiss his slipper* ». (Lettre du 19 mars 1750.)

Étrange spectacle que celui d'un père enseignant à son fils la dissimulation, la feinte, l'hypocrisie, le pharisaïsme. Ce n'est rien en comparaison de la corruption des mœurs à laquelle, sous prétexte de bonnes manières, il cherche à le former. Dans une lettre du 8 novembre 1750, quand Stanhope n'a pas encore dix-neuf ans, il lui trace un plan de campagne, et s'engage à en payer les frais. Il l'exhorte à s'abstenir de toutes relations avec les gourgandines (*whores*), les chanteuses, les danseuses, les actrices, et *id genus omne*. Outre que de telles liaisons donneraient à tous les gens sensés le plus grand mépris pour son goût et son discernement, elles lui feraient connaître certaines maladies qui demandent l'intervention des chirurgiens, et neuf fois sur dix tombent sur les poumons. Un gentleman ne se donne pas les plaisirs d'un laquais ou d'un portefaix ; il raffine, il y met de la décence, et en jouit avec une sorte de dignité (*he refines at least his pleasures hy taste, accompanies them with decency, and enjoys them with dignity*). Pour cela, les facilités sont grandes à Paris, où la galanterie est la profession de toutes les femmes du monde. Usez avec elles de flatteries, joignez-y une confiance simulée, les assiduités, les attentions, les regards tendres, les déclarations passionnées ; ainsi vous ferez naître la velléité, et « quand une fois la velléité est, les œuvres ne sont pas loin ». (Lettre du 15 avril 1751, en

Digitized by Google

français.) — « On m'assure que Madame du Blot, sans avoir de traits, est jolie comme un cœur, et que nonobstant cela, elle s'en est tenue jusqu'ici scrupuleusement à son mari, quoiqu'il y ait déjà plus d'un an qu'elle est mariée Elle n'y pense pas..... » (Même lettre.) Si cette dame hésitait, les moires que le bon père vient de lui envoyer lui-même, ne manqueraient point de la déterminer..... (Lire les lettres du 15 avril et du 30 juin 1751; nous ne pouvons nous résoudre à citer les textes, ils sont trop odieux.)

L'exemple de Chesterfield est, croyons-nous, unique en son genre. Rousseau, malgré sa dépravation, ne pensait pas que le vice pût rendre un jeune homme aimable ; c'est à l'innocence qu'il reconnaissait ce privilège : « Oui, je le soutiens, et je ne crains point d'être démenti par l'expérience, un enfant qui n'est pas mal né, et qui a conservé jusqu'à vingt ans son innocence, est à cet âge le plus généreux, le meilleur, le plus aimant et le plus aimable des hommes. »

Nous terminons ici cette étude sur les *Lettres de lord Chesterfield à son fils*. Nous croyons en avoir montré suffisamment la substance, le bon et le mauvais côté. Elles sont très connues en Angleterre, où tout recueil de morceaux choisis en contient un certain nombre. Chez nous, on les entend nommer plutôt qu'on ne les lit. Abstraction faite de ce qu'elles ont de répréhensible, elles renferment des principes pédagogiques sages et bien formulés, et sont un exquis traité de civilité. On pourrait en faire pour les classes supérieures de nos lycées et collèges un choix dont la lecture serait aussi facile qu'attrayante [1].

Jacques PARMENTIER.

[1] Chesterfield, par son style, fascine les Anglais au point qu'ils ne voient plus sa pensée. Dans l'article de la *Revue d'Edimbourg* cité plus haut, on lit que ce n'est pas à l'objet de ses lettres qu'il doit sa renommée, mais à leur style : «... Nor in deedto the subjects of his letters, for who cares to read the lessons of a tutor to a schoolboy? *Materiam superabat opus*. In one word, it is his style and treatment of whatever he touched, wech has made him a master in whatever he cared to teach ». Tout en partageant cette admiration pour la main-d'œuvre, nous pensons que la matière ne doit pas être négligée. Les Anglais sont trop dédaigneux de l'histoire de leurs doctrines pédagogiques.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

A. Girot. — *Hermann und Dorothea.* Texte allemand avec une introduction et des notes. (Paris, Delagrave, 1890)

Les éditions de *Hermann et Dorothée* ne nous manquent point. Les meilleurs commentateurs français invitent les élèves de nos lycées et collèges à s'arrêter devant le petit chef-d'œuvre de Gœthe, et à jouir de tout ce que, d'un bout à l'autre, il leur offre d'excellent. Celui qui jusqu'ici avait fait le plus pour leur faciliter l'intelligence et l'appréciation de ce petit poème, est M. Chuquet. Après lui, restait-il encore quelque chose à faire ? On n'en doute point quand on lit le travail de M. Girot. Le point de vue y est différent et les notes ont, à beaucoup d'égards, l'attrait de la nouveauté.

L'ouvrage débute par l'étude que M. Mézières a consacrée à *Hermann et Dorothée* dans son livre : *W. Gœthe. Les œuvres expliquées par la vie.* Cette étude est suivie de celle de M. Schreyer : *Gœthes Arbeit an Hermann und Dorothea*, empruntée au *Goethe-Jahrbuch* qu'édite M. Geiger, dont M. Girot a été l'élève comme étudiant à l'Université de Berlin. Après cette double contribution demandée à ses savants amis, M. Girot donne le texte de Gœthe avec un commentaire aussi riche que varié. Il explique le sens des mots difficiles à comprendre ; il débrouille les constructions embarrassantes en les décomposant dans leurs parties constitutives ; il lève les difficultés grammaticales par l'application des règles que les élèves de seconde ont apprises dans les classes précédentes. A tout cela, il ajoute des notions littéraires qui font corps avec celles qui ont été données aux élèves en quatrième, quand ils traduisaient *Minna von Barnhelm*, annoté aussi par lui, et en troisième, quand ils expliquaient un autre ouvrage de Gœthe : *Campagne in Frankreich*. Cet appel constant aux connaissances antérieures donne à l'enseignement de l'unité et de la cohésion.

Les notes de M. Girot ont en général un caractère pratique qui atteste l'expérience de l'enseignement. Elles révèlent la conscience des difficultés qui peuvent arrêter les élèves, et la connaissance des moyens de les aplanir et de les résoudre. S'il s'appuie le plus souvent sur les observations qu'a fournies à lui-même la pratique de tous les

Digitized by Google

jours, il ne dédaigne pas à l'occasion le concours d'autrui. Il a lu tout ce qui, en Allemagne et en France, a été écrit sur *Hermann et Dorothée,* et il fait de ses lectures le meilleur usage. Pour rendre fidèlement la pensée des critiques qu'il cite, il la rapporte d'ordinaire dans leurs propres termes, quelquefois même en allemand. Il n'est pas mauvais d'offrir à des élèves de seconde, de temps en temps, une note en langue étrangère, surtout si elle est présentée sous une forme simple et attrayante, comme celle-ci :

« *Die Trulle.* Eine rohe, gemeine, baeurische Weibsperson, eine traege Schlampe, eine, die dick, fett und rund ist. » (P. 47).

Un peu de philologie n'est pas sans intérêt. La curiosité des élèves les plus avancés ne saurait manquer d'être piquée par des rapprochements comme ceux qui se trouvent p. 51, 59 et 67, à propos des mots *Kirche, lesen, Feind* et *Freund.* Ces explications contribuent à agrandir le cercle des idées et des connaissances. Peut-être en les donnant pour les élèves, M. Girot n'a-t-il pas été sans penser aux professeurs, surtout aux jeunes qui ont encore à prendre leurs grades. Si à l'un des prochains concours *Hermann et Dorothée* devait figurer au programme, les ressources pour une bonne préparation ne manqueraient pas aux candidats.

Jacques PARMENTIER.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie Millet, Descoust et Pain.

Digitized by Google

JUIN 1890. HUITIÈME ANNÉE. — N° 6.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

La question des Facultés est revenue, dans le courant du mois de juin, devant le Conseil municipal de Poitiers. Le premier adjoint, faisant fonctions de maire, M. Arren, doyen de la Faculté des lettres, a donné lecture d'un exposé de la situation; puis il a soumis à l'approbation du Conseil municipal un projet de résolution et un vœu, qui ont été votés à l'unanimité.

La ville va demander l'imposition de 7 nouveaux centimes additionnels, pour gager son emprunt de 500,000 francs.

Nous reproduisons l'exposé et la proposition de M. Arren :

MESSIEURS,

Le projet de loi sur l'organisation de grandes Universités régionales, que le gouvernement doit prochainement soumettre au Parlement, intéresse au plus haut point les établissements d'enseignement supérieur de Poitiers. Si en effet, nos Facultés sont classées dans la catégorie des Universités à constituer, soit dès maintenant, soit dans un avenir prochain, la ville conservera un élément important de sa prospérité et de sa renommée; si au contraire elles sont déclarées indignes du nom d'Universités, et mises au dessous de leurs rivales et pour le titre et pour les prérogatives, on peut prévoir leur ruine à bref délai. Les professeurs et les élèves quitteront à l'envi ces établissements placés désormais dans un état d'infériorité et qui seront vis-à-vis des Universités à peu près ce que sont, dans l'enseignement

Digitized by Google

secondaire les collèges communaux vis-à-vis des Lycées : nos Facultés ne mourront pas de mort violente, mais elles périront d'inanition, après avoir végété pendant un temps plus ou moins long. Or, tout le monde reconnaît que leur chute entraînerait pour la vie intellectuelle, morale et matérielle de notre cité, les conséquences les plus désastreuses.

Cette situation, qui a vivement ému l'opinion publique, impose au Conseil municipal des devoirs auxquels il ne saurait faillir. Souvent déjà il a témoigné de ses intentions généreuses à l'égard de l'enseignement supérieur; il a promis d'en assurer le bon fonctionnement et les progrès par tous les moyens en son pouvoir. Le moment est venu de prendre des mesures efficaces, de faire passer dans la réalité des faits, les votes précédemment émis et d'introduire ainsi, dans les projets du gouvernement, des dispositions favorables aux grands intérêts de Poitiers.

En conséquence, nous avons l'honneur de proposer au Conseil municipal le vœu et le projet de résolution ci-après :

Considérant que les villes qui paraissent jusqu'à présent désignées pour devenir les sièges des futures Universités, comme Bordeaux, Montpellier, Marseille, Lyon, Nancy et Lille, sont toutes placées sur la frontière au Midi, à l'Est et au Nord, et laissent l'Ouest et le milieu de la France complètement dépourvu de grand centre universitaire ;

Que la ville de Poitiers, par sa situation géographique, est naturellement désignée pour devenir l'Université de l'Ouest;

Qu'elle est le chef-lieu d'un ressort académique contenant huit grands départements, le plus étendu et le plus peuplé après Paris;

Que pour constituer une Université, il semble logique de regarder non à la population d'une ville, mais à l'importance scolaire de la région; et qu'à ce point de vue, les droits de Poitiers sont égaux, sinon supérieurs à ceux des centres universitaires les mieux partagés ;

Considérant d'autre part que Poitiers tient sa qualité de ville Universitaire d'une longue et glorieuse tradition; que ses Facultés ont toujours occupé un rang distingué par la valeur des professeurs, le nombre des élèves et la quantité considérable d'examens de tout ordre qui y ont été subis ;

Qu'elle est le siège d'une des sociétés savantes les plus considérables et les plus richement dotées de France; que les monuments historiques et archéologiques, les musées publics et les collections y offrent des ressources précieuses pour les recherches scientifiques; que la bibliothèque municipale et les archives départementales renferment des trésors d'une valeur exceptionnelle ;

Considérant en outre que, durant les dix dernières années, les Fa-

Digitized by Google

cultés de droit, des sciences et des lettres n'ont cessé de donner des preuves de leur vitalité par les travaux importants qu'elles ont produits, et les professeurs qui s'y sont formés; que le nombre des étudiants en droit après une diminution toute accidentelle est maintenant aussi élevé qu'au temps les plus prospères et qu'il égale celui des centres les plus importants; que la population scolaire des Facultés des sciences et des lettres est beaucoup plus considérable qu'autrefois et comprend un contingent respectable d'étudiants libres;

Considérant que la ville de Poitiers a fondé deux bourses d'enseignement supérieur; qu'elle a voté les subventions nécessaires pour créer des conférences de droit maritime, d'histoire du Poitou et d'archéologie régionale; que le laboratoire de chimie agricole, subventionné par le département, met la Faculté des sciences en état d'exercer son influence sur les intérêts les plus graves de la région;

Considérant enfin que le Conseil municipal a voté pour l'agrandissement et la restauration des bâtiments existants une somme de 500,000 fr., et qu'il est disposé à faire tous les sacrifices nécessaires pour le maintien et le développement de ses Facultés; que d'ailleurs les plans et devis des travaux à entreprendre sont terminés;

Par tous ces motifs, le Conseil émet le vœu que les établissements d'enseignement supérieur de Poitiers soient réunis sous la dénomination d'université et obtiennent du gouvernement tous les droits et prérogatives attachés à ce titre;

Invite l'administration à réaliser au plus tôt, dans les conditions les plus favorables pour la ville, l'emprunt de 500,000 fr., voté par le Conseil municipal, et à s'entendre avec le Ministère de l'instruction publique, pour toutes les mesures qu'il conviendrait de prendre, afin de faire de Poitiers un grand centre universitaire.

***

La librairie Hachette vient de publier l'édition savante du jugement de *Denys d'Halicarnasse sur Lysias*, par MM. Desrousseaux et Max Egger, que le Bulletin avait annoncée dans son numéro du mois de janvier. On en trouvera plus loin l'analyse.

***

La circulaire ministérielle suivante vient d'être adressée aux doyens des Facultés des lettres :

« Monsieur le doyen,

» Aux termes de l'article 5 du règlement du 31 mai 1886 concernant les bourses de l'État dans les Facultés des sciences et des lettres,

Digitized by Google

les épreuves du Concours pour l'obtention des bourses de licence ès lettres consistent :

» 1° En une composition française et une composition latine ;

» 2° En des explications approfondies d'un auteur grec, d'un auteur latin et d'un auteur français des classes de rhétorique et de philosophie.

» Dans sa 2e session ordinaire de 1889, le Conseil académique de Paris, s'associant aux propositions faites par le jury du Concours des bourses de licence ès lettres et adoptées par la Faculté des lettres, a exprimé le vœu « que les commissions d'examens pour ce Concours » soient autorisées à faire expliquer des auteurs grecs, latins et fran- » çais, sans restriction de classe, après 15 à 20 minutes de prépa- » ration. »

» La commission des lettres du Comité consultatif de l'enseignement public, saisie de la question, a reconnu que cette façon de procéder pouvait avoir de sérieux avantages, les programmes impératifs et limités ne permettant jamais une épreuve vraiment directe dans laquelle le candidat se montre réellement ce qu'il est, et elle a émis l'avis que, sans modifier, pour le moment, le règlement sur le Concours des bourses de licence, les propositions du Conseil académique de Paris pouvaient être appliquées à titre d'essai, au gré des Facultés.

» J'ai l'honneur de vous informer que M. le Ministre a donné son approbation à cette délibération, et qu'il a décidé que, jusqu'à nouvel ordre, à l'examen oral du Concours pour les bourses de licence ès lettres, l'épreuve de l'explication des auteurs pourra consister, si les Facultés le jugent convenable, dans l'explication d'un texte relativement facile après 15 ou 20 minutes de préparation, et non dans l'explication obligatoire et sans préparation d'un texte pris parmi les auteurs de rhétorique. Il est bien entendu que là où les Facultés ne croiraient pas devoir faire l'essai de cette disposition nouvelle, le règlement de 1886 demeure en vigueur. »

Digitized by Google

LE PESSIMISME CONTEMPORAIN

(Suite)

Schopenhauer

—

III.

Dans les deux premiers articles (déc. 1889 et janvier 1890) nous avons essayé d'exposer les deux principes du pessimisme de Schopenhauer : 1° sa théorie de l'intelligence, 2° sa théorie de la volonté. La théorie de l'intelligence se résume en quelques mots : la vraie philosophie est idéaliste ; elle renonce à ces vieux systèmes usés qu'on appelle spiritualisme et matérialisme ; elle n'est ni athéiste ni théiste ; elle cherche à comprendre le monde donné, en s'appuyant à la fois sur l'expérience externe et sur l'expérience interne. Tandis que les sciences ne s'occupent que de l'ordre idéal ou de l'ordre des représentations, la philosophie prétend retrouver l'ordre réel et profond des choses en soi ou des noumènes. Elle découvre que la chose en soi ou l'essence du monde c'est la volonté, une, indivisible, immuable, inconsciente, immortelle ou plutôt éternelle.

De ces principes, il est facile de déduire le pessimisme. La volonté, pour Schopenhauer, est une activité ou plutôt une aspiration permanente et aveugle, sans but et toujours inassouvie : c'est ce qui ressort de l'étude de tous les phénomènes naturels, depuis le plus simple, la gravité, qui ne cesse de s'exercer et de tendre vers un point central sans étendue, jusqu'à cette lutte sans merci que se livrent les plantes et surtout les animaux. Or, étant donnée cette tendance universelle des êtres vers un but connu ou inconnu, qu'arrive-t-il? C'est que si l'aspiration va parfois à sa fin, parfois aussi un obstacle surgit entre la volonté et son but. Dans le premier cas, l'être éprouve satisfaction, tandis que dans le second cas l'être contrarié, entravé, ressent de la douleur. Nous ne pouvons que soupçonner, dans la nature inanimée, les résultats attachés au succès ou à l'insuccès de la volonté ; mais ces résultats sautent aux yeux, dès que l'on considère la nature animée et consciente. Les animaux souffrent ; mais c'est surtout chez l'homme, qui possède la plus grande intelligence, que la douleur atteint son plus haut degré, et que la volonté est condamnée au plus triste sort.

Digitized by Google

Aspirer, c'est avoir besoin, c'est être indigent, c'est souffrir; si l'aspiration réussit, la satisfaction qui en résulte n'est que momentanée, et aussitôt, en vertu de la nature essentielle de la volonté, naît un nouveau désir ou une douleur, et ainsi de suite : le désir engendre le désir, la douleur engendre la douleur, et cela sans trêve et sans fin. L'homme, par cela même qu'il est la plus haute objectivation de la volonté, est en même temps le plus nécessiteux des êtres, il n'est d'outre en outre que volition et aspiration concrètes; on peut dire qu'il est une concrétion de mille besoins. Il n'est certain que de sa misère, et sa vie est absorbée par les soins que réclame l'entretien d'une existence soumise à des exigences si lourdes et chaque jour renaissantes. Si quelques-uns ont la vie assurée ils ne savent plus qu'en faire, ils deviennent une charge pour eux-mêmes, ils sont exposés à l'ennui « qui s'avance alors comme mal dominant et occupe le trône de l'inquiétude ». L'indigence est le constant fléau du peuple, et l'ennui celui du grand monde. La douleur est donc l'essence de la vie, et nous ne pouvons nous en affranchir. Chacun a son lot de tristesse invariablement fixé, et comme inhérent à sa propre nature; chacun traîne sa chaîne de petites contrariétés et de fortes souffrances. Les événements du dehors et nos propres efforts ne peuvent rien changer à notre situation; tout au plus peuvent-ils modifier la répartition dans le temps de la douleur humaine.

Les joies, semble-t-il, compensent en partie les souffrances et adoucissent l'amertume de notre sort, mais il n'en est rien. S'il y a des satisfactions et du bonheur pour l'homme, ces satisfactions et ce bonheur sont négatifs, car ils ne sont jamais autre chose que la suppression d'une douleur ou d'un besoin. Ce qu'il y a de donné directement, c'est le besoin ou la douleur. La vie se passe à combattre nos besoins, et quand nous réussissons à les vaincre, après mille fatigues et mille peines, nous nous sentons un moment soulagés, libérés de la souffrance : c'est là ce qu'on appelle le bonheur. Mais un désir nouveau surgit aussitôt avec son cortège d'efforts et de peines. Le bonheur est donc accidentel et momentané; ce qui est essentiel et permanent, c'est la douleur.

Il y a encore l'objection, tirée de l'amour de la vie et de la crainte de la mort. Mais, répond Schopenhauer, si nous aimons la vie et si nous craignons la mort, c'est par égoïsme et étroitesse d'esprit; nous prenons notre individualité, le phénomène temporel de notre volonté, pour la réalité en soi; nous désirons avec passion la durée, et, si c'était possible, la perpétuité de ce phénomène, dupes que nous sommes d'une grossière illusion.

Mais l'amour de la vie, quoique général, n'est pas essentiel. Si nous possédions la vérité, si nous connaissions la distinction du phénomène et de la chose en soi, si nous savions que la destinée des phéno-

Digitized by Google

mènes est de commencer et de finir dans le temps, que la chose en soi seule est assurée de vivre, que l'homme n'est périssable que comme individu, et qu'il est indépendant du temps comme chose en soi, tranquilles sur notre sort, nous serions indifférents à l'endroit de la vie et de la mort, bien mieux, nous en viendrions à détester la vie qui est misérable, et nous chercherions un refuge contre la douleur dans le sein du néant.

On peut insister ici et dire : n'est-ce pas parce que les hommes trouvent la vie bonne, qu'ils s'appliquent à la perpétuer? Schopenhauer a prévu cette autre difficulté, et il y a répondu dans un chapitre sur l'amour qu'il considère comme « la perle » de sa philosophie. C'est en effet un bien curieux chapitre, écrit de verve, semé de remarques piquantes et de traits humoristiques. « La nature ne songe qu'au maintien de l'espèce », avait écrit Champfort. C'est la pensée que développe Schopenhauer, sans d'ailleurs être l'auteur français. Tout amour, dit-il, même le plus éthéré, a sa racine dans l'instinct sexuel. Le but réel, connu ou caché, de tout roman, de toute intrigue, c'est la procréation d'un enfant déterminé. « La passion » croissante de deux amants l'un pour l'autre n'est à proprement » parler que la volonté de vivre du nouvel individu qu'ils peuvent » et veulent procréer... Ce qui dans la conscience individuelle se » révèle comme instinct sexuel d'une manière générale et sans avoir » pour objet un individu déterminé, c'est là la volonté de vivre, prise » en soi, d'une manière absolue. Mais ce qui se révèle dans la cons- » cience comme instinct sexuel ayant pour objet un individu déter- » miné, c'est la volonté prise en soi, sous la forme d'un individu » parfaitement déterminé qui tend à la vie... La somme des relations » amoureuses d'une génération entière, à un moment donné, repré- » sente donc pour l'ensemble de l'humanité la sérieuse *meditatio com-* » *positionis generationis futuræ, è quâ pendent innumeræ generationes.* » Quand on s'est bien pénétré de cette vérité que l'amour n'a d'autre but que l'existence et le bien de l'espèce, on découvre sans peine les raisons psychologiques ou physiologiques, inconscientes ou conscientes, générales ou particulières qui règlent le choix des amants ; le grand mystère s'éclaircit, on comprend sa puissance, les manèges, les ravissements passagers et les douleurs incomparables, les tragédies et les comédies de l'amour ; on réussit même à expliquer les déviations les plus monstrueuses de cette passion. En somme, l'amour est un instinct spécifique, c'est l'effort éternel du principe aveugle qui veut vivre, c'est-à-dire la volonté, de la chose en soi, et la chose en soi, pour arriver à ses fins, se sert de l'individu comme d'un instrument. Mais ce sont surtout les femmes qui sont les complices du malin génie. « Elles auraient pu sauver le monde, elles ne l'ont pas voulu, aussi » je les hais. »

Digitized by Google

Ces vues toutes théoriques sur le malheur absolu de la vie, l'expérience les confirme d'une manière éclatante. Il faut savoir se borner dans un sujet sans limites. « Chaque biographie est une histoire de la souf» france ; car, dans la règle, chaque existence est une série continue » de malheurs, grands et petits, que chacun, il est vrai, cache le » mieux possible, parce qu'il sait que les autres éprouvent rarement » de l'intérêt ou de la pitié, et presque toujours de la satisfaction, au » récit des souffrances dont ils sont exempts en ce moment ; mais » jamais peut-être un homme, vers la fin de sa carrière, s'il a toute sa » raison et s'il est en même temps sincère, ne souhaitera de la recom» mencer, et devant une pareille perspective, il choisira plutôt celle » de ne plus être du tout. » Schopenhauer ne tarit pas sur ce sujet ; la conclusion à laquelle il aboutit, c'est que le monde, tel qu'il est, est le pire possible, et que la moindre augmentation de peine rendrait l'existence impossible.

Il est facile de voir ce que sera la morale dans une pareille philosophie. Si nous savons que la souffrance est l'essence de la vie, nous éprouverons pour nos semblables un sentiment unique, la pitié ; notre rôle social se bornera à compatir aux misères d'autrui. Le sage, en même temps qu'il considère comme siennes la douleur universelle, se détourne de l'existence, il déteste les jouissances, qui sont des affirmations de la vie, il hait le vouloir-vivre d'un monde dont il connaît la désolation, il nie sa propre essence, et comme cette essence se manifeste et s'exprime par le corps, il nie le corps, il lui refuse toutes les satisfactions, et surtout il ne veut, à aucun prix, des plaisirs sexuels, il est chaste, il se prive de toutes les douceurs de la vie ; pour mortifier la volonté, il ne fait rien de ce qu'il désirerait, et il fait tout ce qu'il n'aime pas, il supporte avec patience les souffrances et humiliations qui lui arrivent ; il jeûne, il macère et flagelle sa chair, avec l'intention de briser et de tuer ce vouloir-vivre qu'il connaît, qu'il sait être la source de toutes ses douleurs et de celles de l'univers : enfin, quand la mort vient anéantir le phénomène de cette volonté, dont l'existence avait longtemps cessé, sauf ce faible reste qui anime encore l'organisme, il la salue, il l'accueille avec joie comme une délivrance ardemment souhaitée. « Pour celui qui finit ainsi, le monde » a fini en même temps. »

Cet idéal de vertu et d'ascétisme n'est pas un pur conte théorique, inventé par la philosophie pessimiste ; c'est le modèle de vie auquel se sont conformés une foule de saints et de belles âmes parmi les chrétiens, surtout parmi les Hindous et les Bouddhistes. L'histoire nous apprend qu'après des luttes et des efforts incessants pour conserver la perfection conquise, ces ascètes ont joui d'une quiétude et d'une félicité qui apparaissent comme l'épanouissement dernier et la fleur de la vertu.

Digitized by Google

L'ascétisme n'est pas d'ailleurs le seul chemin qui mène au salut. Ils sont bien rares les gens à qui, pour nier la volonté, il suffit de l'intelligence et de la connaissance des douleurs du monde. La plupart des hommes, au moment même où ils travaillent à la perfection, sont séduits par les caresses du présent, par les amorces de l'espérance, par l'amour du bien-être, et retombent dans l'affirmation de la vie. Il faut d'ordinaire que de grandes souffrances viennent briser la volonté, pour que la négation de la volonté puisse se produire. L'excès du malheur produit deux effets qu'il importe de ne pas confondre : il pousse ou bien à l'anéantissement de l'individu, ou bien à l'anéantissement de la volonté ; en d'autres termes, ou il mène au suicide, ou il ouvre le chemin du salut. Le suicide, loin de nier la volonté, l'affirme énergiquement; la négation ne consiste pas à détester les maux, mais les jouissances de la vie. Le suicide veut la vie, il n'est mécontent que des conditions actuelles de la vie. En tuant le corps, ce n'est pas au vouloir-vivre qu'il renonce, c'est au vivre; il nie l'individu, il ne nie pas l'espèce. Mais il arrive d'autres fois que, quand un homme a parcouru tous les degrés d'une détresse croissante et qu'il est comme épuisé par la lutte, au lieu de s'abandonner au désespoir, il se reconnaît, se retrouve, il pénètre les derniers mystères de la vie, il voit que tous les phénomènes, mal et douleur, haine et souffrance, bourreaux et victimes, etc., sont identiques en soi; alors, éclairé par cette pure lumière, sanctifié et purifié par la souffrance, il renonce aux objets de ses désirs, et attend la mort avec joie : c'est une conversion rapide et complète, c'est comme une « *métamorphose transcendentale* ».

La souffrance *reconnue* chez les autres, et la souffrance *sentie* et personnelle, nous éclairent sur la vraie valeur de la vie ; l'une nous conduit à l'*ascétisme*, l'autre à la *résignation*. Dans les deux cas, le résultat est le même : c'est l'anéantissement de la volonté. D'ailleurs les deux moyens qui préparent la délivrance ne diffèrent qu'en apparence. Ce n'est qu'éclairée par la connaissance que la volonté, devenue libre, peut se supprimer et supprimer en même temps la souffrance. « Rien ne peut détruire le vouloir-vivre, si ce n'est l'intelligence. »

Cette négation ou destruction du vouloir-vivre est le seul acte de libre arbitre qui se produise dans le monde des phénomènes. Tandis que partout ailleurs les motifs déterminent nécessairement la volonté, il n'en est plus de même ici, et cela sans contradiction réelle. En effet, tant que la connaissance se guide sur le principe de raison, le pouvoir des motifs est irrésistible. Mais dès que le principe de raison a été pénétré, dès qu'on a compris que c'est une volonté, la même partout, qui forme l'essence de la chose en soi, dès qu'on a puisé dans cette connaissance l'apaisement absolu du vouloir, les motifs perdent tout leur pouvoir: c'est une intelligence *d'une autre espèce*

Digitized by Google

qui fait son apparition, et, par un privilège, mystérieux peut-être, mais réel, l'homme est libre; c'est un homme nouveau qui prend la place du vieil homme : c'est le passage de l'état de perdition à l'état de grâce.

On peut objecter, dit Schopenhauer, que le terme final où aboutit toute vertu, toute sainteté, c'est l'abîme du néant. En effet, supposons réalisée la négation de la volonté, que restera-t-il? Les impulsions et les agitations sans fin qui constituent le monde, tous les phénomènes, ont disparu; les formes générales des phénomènes, la forme du temps et celle de l'espace, celle de sujet et d'objet, sont supprimées; dès lors, plus de volonté, partant plus de représentation, plus d'univers; devant nous, il y a le néant seul qui nous épouvante. Mais cette horreur du néant, suivant notre philosophe, n'est autre chose qu'une manifestation du vouloir-vivre ou de l'amour de la vie. Si nous détournons un instant nos regards de notre propre indigence et de notre horizon borné, si nous les reportons sur l'inexorable douleur et l'infinie misère du monde, la seule perspective qui puisse nous consoler à la longue, c'est de voir le monde s'évanouir. « Oui, dit Schopenhauer, à la fin de » son grand ouvrage, ce qui reste après la suppression totale de la » volonté pour ceux que la volonté anime encore, ce n'est effective- » ment que le néant. Mais à l'inverse aussi, pour ceux chez qui la » volonté s'est supprimée et convertie, c'est ce monde si réel, avec » tous ses soleils et toutes ses voies lactées, qui est le NÉANT[1]. »

Henri LAURET.

(A suivre.)

[1] Nous n'avons pas essayé, dans ces dernières pages, d'exposer la morale de Schopenhauer; notre intention a été seulement de donner une idée des conséquences étranges où le pessimisme métaphysique a conduit ce philosophe. La morale de Schopenhauer a été présentée aux lecteurs du *Bulletin* dans un article très substantiel de M. G. Palante, publié dans le numéro d'avril 1890.

H. L.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

JUVÉNAL

COMMENTAIRE EXPLICATIF ET CRITIQUE

Satire VII (Suite[1]).

II. — Misère des poètes (v. 71 et suiv.).

La maison Klincksieck (Paris, 11, rue de Lille) met en vente ces jours-ci l'édition de la VII[e] Satire, écrite par M. Hild en vue des candidats à l'agrégation et à la licence; le *Bulletin* en donne ci-après un dernier fragment.

Poscimus ut sit
Non minor antiquo Rubrenus Lappa cothurno,
Cujus et alveolos et laenam pignerat Atreus?
Non habet infelix Numitor quod mittat amico :

71 Le développement est coupé brusquement au milieu du vers. La liaison est celle-ci : avec la pauvreté, point d'enthousiasme possible. Eh bien ! allons-nous demander à Rubrenus Lappa d'égaler ses riches devanciers alors qu'il est obligé pour vivre, etc.

72 Ce poète n'est pas autrement connu ; il fait sans doute des tragédies qui ne lui rapportent rien. De tous les genres littéraires, la tragédie est bien alors le moins populaire ; la dernière œuvre en ce genre qui ait atteint un prix raisonnable est le *Thyeste*, de Varius, qui fut représenté en 29 av. J.-Ch., aux fêtes qui célébrèrent la victoire d'Actium et qu'Auguste paya un million de sesterces. *Cothurno*, par métonymie pour le genre lui-même ; cf. XV, 29 : *cunctis graviora cothurnis;* et Quint., X, 1, 68 : *gravitas et cothurnus et sonus Sophocli... sublimior.* — *Minor :* le cothurne haussait la taille de l'acteur ; cf., VI. 634 : *altum satura sumente cothurnum.*

73 Atrée, héros tragique illustré par Sophocle, dont l'œuvre fut adaptée à la scène romaine par Accius. Le personnage, fruit de la muse de Lappa, va lui-même mettre en gage la vaisselle et la garderobe de son poète. Métaphore hardie et originale : c'est en effet l'œuvre tragique qui est la vraie cause du dénûment. *Alveoli* sont des écuelles, ordinairement en bois, vaisselle rustique; de même V, 88 : *vestris datur alveolis*, cf. Phed., II, 5, 15 : *alveolo coepit ligneo conspergere*

[1] V. *Bulletin* de décembre 1889, de janvier et mars 1890.

Digitized by Google

[75] *Quintillae quod donet habet ; nec defuit illi*
Unde emeret multa pascendum carne leonem
Jam domitum ; constat leviori belua sumptu

humum. COLUM, VIII, 5, 13 : *totum ovorum numerum in alveolum ligneum conferat.* Le schol. commet une erreur plaisante en interprétant par : *tabula calculatoria, lusoria.* — *Laena* est définie par SERV., *En.*, IV, 262 : *proprie toga duplex, amictus auguralis.* C'est un vêtement de dessus en laine à longs poils, que l'on mettait en double comme la διπλοΐς des Grecs. Cf. V, 131 : *pertusa laena.* Lappa à la rigueur pourra s'en passer.

[74 et 75] Vers cités par J. de Salisbury, Ep. 205, p. 229, édit. Migne, avec une mauvaise variante : *quid... quid* pour *quod.* La citation est amenée par cette phrase : *Illudque satyricum videtur in vos, scio cui et quibus loquor, probabiliter retorquendum...* Il est assez curieux de voir des prélats au XII[e] siècle se jeter à la tête ces censures satiriques empruntées à Juv. — *Numitor* est un nom qui rappelle la plus vieille aristocratie de Rome ; on le trouve mêlé à la légende de Romulus. Il y a trace d'une *gens Numitoria* jusqu'à la fin de la République. Juv., VIII, 93, qualifie un Numitor de *Pirata Cilicum.* Nous aurions donc ici une sorte de Verrès retiré des affaires, qui ne se fait même pas pardonner ses rapines par d'intelligentes générosités. *Infelix* est ironique : *le pauvre homme !* comme X, 169 : *Aestuat infelix*, c'est-à-dire Alexandre qui trouve le monde trop étroit. Le schol. qui explique : *Infelix animo non facultatibus*, fait encore un contre-sens. — *Amico* : à Lappa qu'il traite d'ami ou à tout autre poète.

[75] *Quintillae* est le nom d'une courtisane, maîtresse de Numitor. — *Defuit* succédant à *habet* marque que l'acquisition de ce lion date de quelque temps déjà.

[76] *Leonem.* L'usage d'entretenir à Rome, dans des ménageries privées (*vivaria*), des animaux féroces et rares remonte aux derniers temps de la république. On les destinait tantôt à des chasses-spectacles et à des combats dans les amphithéâtres, tantôt à de simples exhibitions. J. César se fit accompagner dans les rues par des éléphants portant des torches (DION CAS., 39, 22), et M. Antoine traîner sur un char attelé de lions apprivoisés, en compagnie de la danseuse Cytheris (CIC., *Phil.*, II, 24). Sous l'empire, ce sont les empereurs surtout et, à leur imitation, quelques riches personnages qui se payaient ce luxe. L'art des dompteurs réalisait des prodiges inconnus aujourd'hui. V. les détails chez FRIEDLAENDER, *Sittengesch.*, II, 398 et suiv. On connaît le lion favori de Domitien dont Stace pleure la mort en vers aussi serviles qu'emphatiques (*Silv.*, II, 5, et la très piquante mise en scène de D. Nisard, *Poètes latins de la décadence*, I, p. 350, 3[e] édit.). Il est question plusieurs fois chez Martial (I, 7 et 15, etc.)

Digitized by Google

Nimirum, et capiunt plus intestina poetae.
Contentus fama jaceat Lucanus in hortis

d'un lion qui jouait avec un lièvre dans le cirque; v. encore id., *de Spect.*, 10, l'épigramme : *de leone qui gubernatorem offendit* Plus tard ces fantaisies atteignirent un degré de folie inimaginable; Héliogabale, pour faire une bonne farce à ses invités, admettait à l'improviste dans la salle à manger une troupe de lions apprivoisés qu'il nourrissait de faisans et de perroquets.

77 *Leviori sumptu.* Le transport et l'entretien coûtaient fort cher; à l'origine, une fourniture d'animaux rares figurait parmi les redevances régulières de certaines provinces; plus tard, les gouverneurs y pourvoyaient pour le compte de leurs amis (Cic., *ad Fam.*, II, 11, 2; VIII, 8, 3). Sous l'empire, l'entretien des ménageries devint une affaire d'état. Une année où la viande était particulièrement chère à Rome (il en faut à peu près quatre kilos par jour pour un lion), Caligula fit nourrir ses fauves avec des condamnés à mort (Suet., *Cal.*, 27).

78 *Nimirum.* — *Nil est mirum, non est mirum,* formule d'affirmation ironique. Cf. II, 104 : *Nimirum summi ducis est.* — *Intestina :* les adjectifs neutres employés subst. sont fréquents chez Juv. Cf. plus bas 108 et souvent ailleurs (J. Rahn, *Selecta capit.*, p. 23). L'expression triviale rapprochée de *poeta* est pittoresque et révèle l'amertume de la pensée. — Ribbeck (*Der echte und unechte Juv.*, p. 142) a déplacé les cinq vers 74-78, qu'il met après v. 93. Il est certain que la liaison des idées laisse à désirer plus d'une fois de 70 à 98; mais ce remaniement, outre qu'il est arbitraire, n'y remédie point.

79 La transition est celle-ci : Passe encore pour des poètes qui sont riches comme Lucain (l'idée de richesse est dans : *hortis marmoreis*), ceux-là peuvent se contenter de la gloire; mais non les autres. Lucain, mort en 65, c'est-à-dire un demi-siècle environ avant la composition de cette satire, appartenait à la famille aussi opulente que considérée des *Annaei*, dont le membre le plus célèbre fut Sénèque, oncle du poète. Annaeus Mela, le père de Lucain, avait amassé une grande fortune en exerçant les fonctions de procurateur de l'empereur sous Claude et sous Néron (Tac., *Ann.*, XVI, 17). Dénoncé après la mort de son fils comme ayant conspiré avec lui, il fut condamné à son tour; les biens de la famille revinrent à l'empereur. La réputation de Lucain, considérable de son vivant, excita la jalousie de Néron ; elle grandit encore jusqu'à la fin du siècle; tous les auteurs du temps de Juv., Quintilien (X, 1, 90), Tacite (*Dial.*, 20), Martial (XIV, 194) et Stace (*Silv.*, 2, 7), en témoignent. — *Jaceat*, allusion à la *pigritia ingenua* (v. la note au vers 60) ; cf. I, 136 : *Vacuisque foris tantum ipse jacebit.*

Digitized by Google

[80] *Marmoreis; at Serrano tenuique Saleio*
Gloria quantalibet quid erit, si gloria tantum est?
Curritur ad vocem jucundam et carmen amicae

[80] ***Marmoreis*** : jardins ornés de portiques de marbre : ***peristylium***, et aussi de statues. Cf. PLIN., *Ep.*, VIII, 18, 11: ***Fuit enim tam copiosus ut amplissimos hortos eodem quo emerat die intruxerit plurimis et antiquissimis statuis***, à l'imitation des jardins de Salluste sur le Quirinal, des jardins de Mécène sur l'Esquilin, des parcs de Néron autour de la Maison Dorée et des ***Adonaea*** de Domitien sur le Palatin. Cf. IV, 112, où Juv. parle d'une ***villa marmorea***. — ***Serranus*** (ainsi P) est sans doute le poète dont le nom a été, par conjecture, substitué chez Quintilien, X, 1, 89, à ***Farrenus***, etc. (v. la note de notre édition) et qui mourut jeune avant 93, sans avoir tenu les promesses d'une riche nature. Le même nom a été rétabli chez MART., VI, 37, 3, passage qui confirmerait celui-ci en ce que Serranus y apparaît comme criblé de dettes. — ***Saleius***, (ainsi le schol.; P. ***salero***; les Ms. inf. ***salino***, sans doute en souvenir d'Horace, *Od.*, II, 16, 14 : ***Splendet in mensa tenui salinum***) est le poète lyrique Saleius Bassus, connu par Quintilien, X, 10, 90, et par Tacite, *Dial.*, 5 et 9, où l'auteur l'appelle ***absolutissimum... egregium... praeclarissimum***, et nous apprend qu'il reçut en une fois de Vespasien 500,000 sesterces (125,000 fr.), ce qui n'autorise guère les doléances de Juv. à son endroit. Le témoignage de Quint. (loc. cit.) prouve qu'il mourut assez vieux avant la composition de l'***Inst. oratoire***, vingt ans au moins avant la publication de cette satire. Il est souvent question, et toujours sur le ton le moins bienveillant, d'un Bassus chez Martial; v. III, 47, 58; V, 23, 53; VI, 69; VII, 96; VIII, 10; IX, 101; X, 98; XII, 98. Quelques-uns de ces passages se rapportent probablement à notre poète; il y est présenté comme un grotesque, auteur d'une ***Colchide***, d'un ***Thyeste***, d'une ***Niobé***, d'une ***Andromaque*** qui mériteraient ou l'eau ou le feu. Il possède non loin de Rome une campagne fastueusement arrangée et entourée d'un bois de lauriers, mais où manque l'indispensable. Rapprochés du don de Vespasien, ces détails feraient croire que Saleius fut, comme on dit, un panier percé, responsable, plus que ses protecteurs, du dénuement sur lequel Juv. se lamente. — ***Tenuis***, pauvre. Cf. STACE, *Silv.*, V, 3, 158 : ***tenuis... Corinnae***; plus bas, VII, 145, avec la note et VIII, 120 : ***cum tenues nuper Marius dicinxerit Afros***; et déjà Horace : ***tenui mensa***.

[81] ***Gloria***. Cf. TAC., *Dial.*, 10 : ***Si quis requirit*** (S. Bassum), ***ut semel vidit transit et contentus est, ut si picturam aliquam vel statuam vidisset***. Vers cité par Montaigne, *Essais*, II, 16, qui le détourne de son sens exact : ***Ces philosophes-là disaient que toute la gloire du monde ne méritait pas qu'un homme d'entendement estendist seule-***

Digitized by Google

Thebaidos, laetam cum fecit Statius urbem
Promisitque diem ; tanta dulcedine captos

ment le doigt pour l'acquérir : Gloria, etc. Cf. RÉGNIER, *Sat.*, XIII, 93 : *Mais sans avoir du bien que sert la renommée ?* et encore IV, 13 : *Honneur hors de saison, inutile mérite, qui vivans nous trahit et qui morts ne profite !*

82 *Currítur*. Autre preuve de l'inanité de la gloire, quand rien ne marche après elle : c'est le sort de Stace, le poète le plus fêté du règne de Domitien. Malgré ses grands succès de lecture, il connaîtrait la misère, s'il n'avait, pour faire de l'argent, la ressource des ballets-pantomimes, œuvres inférieures mais bien payées par des acteurs célèbres.

Il ne paraît pas que la pauvreté de Stace ici invoquée soit un fait constant. Le poète avait épousé une Romaine, veuve d'un premier mari, et n'eut point d'enfant ; il possédait près d'Albe une maison de campagne, qui lui avait sans doute été donnée par Domitien ; il se trouvait en relations très intimes avec d'illustres personnages, notamment avec Claudius Etruscus, le richissime affranchi : jamais dans ses rapports avec eux, il ne prend les attitudes d'un solliciteur comme Martial ; car le passage *Silv.*, 4, 9, n'est qu'une plaisanterie. V. la note ci-dessus, au vers 37. Cf. d'ailleurs TEUFFEL, *Geschichte der Roem-Litteratur*, 321, 1. Remarquons que la plupart des exemples invoqués par Juv. dans cette satire pour démontrer la misère des gens de lettres, tournent contre sa thèse ou n'y apportent qu'un médiocre appui ; ainsi ceux de Saleius Bassus, de Stace, de Quintilien, de Palémon, qui tous sont à leur aise, dont les deux derniers sont sûrement très riches. Si Martial a été en relations amicales avec Juv., il est tout au moins singulier qu'il n'ait point fourni, à cette place, l'argument par excellence, sa pauvreté étant aussi certaine que son talent.

Le sens général de ce passage a été très diversement interprété par les commentateurs. Il en est de très anciens, comme le prouve une des notices biographiques (II[a] de Jahn, tirée d'un Ms. d'Is. Vossius, et imprimée pour la première fois par Henninius dans l'édition de 1685), qui y voient une attaque à peine dissimulée contre l'auteur de la *Thébaïde*. C'était l'opinion de J.-C. Scaliger, *Lect., Auson.*, I, 10, et elle est réfutée occasionnellement par Casaubon, dans son édition des *Césars* de Suétone (*Dom.*. 4, édit. 1595, p. 309). Scaliger soutenait qu'il y avait dans ces vers une allusion maligne à un échec subi par Stace, lors d'un de ces concours de poésie auxquels Domitien présidait durant les *Quinquatria Capitolina*. Casaubon réplique justement : « Cum Statius ponatur eo loci in exemplum optimi poetae qui cum maxime placeat nihilominus esuriat, absurde fecisse videtur si ἥττας

Digitized by Google

ipsius mentionem fecisset. Nam quid mirum, aliquis dicat, si victus poeta jaceat. » Cependant l'opinion de Scaliger déteint sur les commentaires du temps ; Rigault, dans une courte note de son édition (1616, chez R. Estienne) remarque à propos de 84 et suiv. : « De Statio loquitur ut de lenone... Et lenonum puellae promittunt noctem. » La même nuance se retrouve dans : *Ad vocem jucundam... Amicae Thebaidos... libidine volgi... intactam vendit Agaven.* Tous ces termes pris isolément ont une nuance satirique ou pour le moins doucement ironique; l'ensemble constitue tout de même un hommage à la popularité du poète. Ce qui a trompé l'auteur de la Vit. II, c'est que Juv., suivant une habitude constante, fait ici de la satire rétrospective en tâchant de la présenter comme actuelle ; de même pour Lucain et Saleius Bassus plus haut. Et il fallait bien corser un peu la légende de l'exil!

82 *Vocem.* L'organe harmonieux du lecteur; metonym. pour son ouvrage. Nous voyons par Perse, I, 16 et suiv., que les lecteurs soignaient leur gorge, afin de lire d'une voix claire : *Voce serena.* Ils employaient des gargarismes spéciaux (*plasmata*) et s'étudiaient à toutes sortes d'inflexions roucoulantes. Quintilien (I, 8, 2) proteste contre cet usage : *Sit in primis lectio virilis et cum suavitate quadam gravis... Non tamen in canticum dissoluta nec plasmate, ut nunc fit, a plerisque effeminata.* — *Amica,* chérie de la foule comme une maîtresse.

83 *Thebaidos.* Poème épique en douze chants, qui coûta à son auteur autant d'années de travail et fut terminé vers l'an 92. Sans parler des tragédies grecques appartenant au cycle thébain, ce sujet avait défrayé mainte épopée; il avait été traité en Grèce par Antimaque de Colophon, par Antagoras de Rhodes, par Ménélas d'Égée, et chez les Romains par Ponticus, un ami de Properce. Voir chez ce dernier I, 7, 1, et 1, 9, 9. La *Thébaïde* de Stace est, sans contredit, l'œuvre poétique la plus considérable du Ier siècle, et Juvénal ne pouvait mieux choisir. — *Statius :* né vers 45, n'a pas vu les débuts du IIe siècle ; de dix ans plus âgé que Juv., il a pu néanmoins se trouver en relations avec lui.

84 *Promisit ;* au sens du verbe grec χαρίζεσθαι, se rendre aux vœux pressants de quelqu'un en convenant d'un jour. On s'y prenait à l'avance pour organiser une lecture publique ; il y avait des invitations *per codicillos ;* on distribuait des programmes : *libellos ;* on battait le rappel des indifférents qui ne venaient pas toujours, en dépit des instances : *Multo ante rogatus et identidem admonitus aut non venit aut si venit queritur se diem... perdidisse* (Plin, I, 13, 4; cf. III, 18, 4). Stace et Pline sont des privilégiés qui peuvent se faire prier et attirent la foule. — *Dulcedine :* à construire avec *captos,* ce participe complétant le sens de *affieit,* comme s'il y avait *capit et*

Digitized by Google

[85] *Afficit ille animos, tantaque libidine volgi*
Auditur : sed cum fregit subsellia versu,

afficit. Cf. VIII, 145 : *Tempora Sanonico velas adoperta cucullo*, c'est-à-dire *velas et adoperis ;* procédé fréquent chez les meilleurs poètes.

[85] *Afficit*. Expression consacrée pour rendre l'émotion artistique. Cf. Cic., *Or.*, I, 87 : *Uti ei qui audirent sic afficerentur animis ut eos affici vellet orator.* — *Libidine*. Toujours chez Juv. au sens d'une passion grossière, ou d'un sentiment inférieur. V. entre autres VIII, 135 : *Ambitio atque libido ;* II, 14 : *Magna libido tacendi*. Cf. toutefois Sall., *Jug.*, 84, 4 : *Tanta lubido cum Mario eundi*. Mart., XIV, 23, 2, l'a pris au sens de *démangeaison* physique.

[86] *Fregit*, etc. C'est ce vers qui a induit quelques érudits du XVI[e] siècle à supposer que Juv. fait allusion ici à l'échec subi par Stace aux *Quinquatries Capitolines*. Outre J. C. Scaliger, dont nous avons cité l'opinion, il y avait pour interpréter ainsi, un certain Plathner (G. H.), auteur de *Lectionum Juvenalianarum Libri V*, qui existent en manuscrit à la bibliothèque de Gotha (Fabricius, *Biblioth. Lat.*, édit. Ernesti, II, p. 365). J. Lipse (*Ep. cent. II ad Belg.*, 48) et Casaubon (*loc. cit.*) les réfutent, et ils ont pour eux la tradition. *Frangere subsellia versu* a été imité par Martianus Capella, V, 436 : *Qui perturbantes pectora sensusque cunctorum cognoscentium quoque perfregere subsellia ;* et par Sidoine Apollinaire, *Ep.*, V, 10 : *Hunc olim perorantem et rhetorica sedilia plausibili oratione frangentem*. Le Schol. explique : *Favore nimio audientium*, et Alain de l'Isle commente ainsi le passage (*Distinctiones dictionum Theol.*; Subsellia, édit. Migne, p. 959) : *Subsellia dicuntur sedes, unde Juvenalis de Statio loquens, ad cujus libri recitationem multi Romani convenerant, ita ut sedes viderentur frangi*, etc. Jean Britannicus, J. Lipse, et après eux un grand nombre de commentateurs, rapprochent I, 13 : *Adsiduo ruptae lectore columnae*. Donc Stace fait crouler les sièges sous le bruit des applaudissements. Cf. les expressions : *fragor plaudentium et acclamantium* et le passage de Polybe (XV, 32, 9) cité par Casaubon : κατερρήγνυτο πᾶς ὁ τόπος ὑπὸ τοῦ κρότου καὶ τῆς κραυγῆς. Toutefois, si l'on veut bien se rappeler l'anecdote citée au vers 46 relativement à la disposition des gradins, il devient possible que Juv. ait songé à une rupture matérielle des *subsellia* sous le poids des auditeurs. Dans les deux cas, *versu* est singulièrement elliptique.

[87] *Esurit*. Indicatif qui a une valeur hypothétique, avec cette nuance : Stace aurait *sûrement* faim si... V. Kuehner, II, p. 921, a. — *Agaven :* cette héroïne est la mère de Penthée et joue le principal rôle dans les *Bacchantes* d'Euripide. L'action étant au voisinage de Thèbes, c'est sans doute la *Thébaïde* qui a amené la mention de cet ouvrage. Quant

Digitized by Google

Esurit, intactam Paridi nisi vendit Agaven.
Ille et militiae multis largitus honorem,
Semenstri digitos vatum circumligat auro.

à son caractère, la supposition la plus probable est qu'il s'agit d'un mime ou d'un ballet pantomime. SEN., *Suas.* 2, 19 parle d'un certain Silo : *qui pantomimis fabulas scripsit.* Ces pantomimes : *fabulae salticae*, avaient pour objet de figurer aux yeux des spectateurs une action mythologique, le plus souvent d'un caractère érotique, dans une suite de danses de caractères, un seul acteur incarnant successivement les divers personnages. Des poètes de profession ne dédaignèrent pas d'écrire les livrets de ces pièces, généralement d'après les tragédies grecques; Lucain en avait composé quatorze, dit un ancien biographe (chez TEUFFEL, 303, 4). V. pour le surplus, FRIEDLAENDER, II, p. 451 et suiv. *Intactam :* vierge encore, c'est-à-dire inédite : une nouveauté et non une reprise. Cf. *carmen intactum* chez Stace, *Silv.*, I, 2, et III, 1, 67. Claudien, XX, 364 pense-t-il à Juv. lorsqu'il écrit: *His necdum commissa choro cantatur Agave?*

Paris. Le premier acteur connu de ce nom vivait à la cour de Néron et y jouissait d'une très grande influence (TAC., *Ann.*, XIII, 19-22) ; Néron, jaloux de son talent, le fit mettre à mort en 67 après J.-C. Le Paris dont il est question ici est un acteur fameux du règne de Domitien et dont la destinée, s'il n'y a pas confusion chez les historiens, est absolument semblable à celle du premier. Nous savons par Juv. même (VI, 87), qu'il fit fureur, surtout auprès du public féminin ; il inspira une folle passion à Domitia, la femme de l'empereur (SUET., *Dom.*, 3). Celui-ci le fit assassiner (DION CAS. 77, 3), et supprima même un de ses élèves, qui avait le tort de reproduire trop bien son art et ses traits (SUET. *Dom.*, 10). La mort de Paris est de l'année 84; mais son souvenir subsiste, comme on voit, non seulement par Juvénal, mais par une épitaphe de Martial (XI, 13), qui fut composée vers l'année 100 : *Quisquis Flaminiam teris viator, Noli nobile praeterire marmor. Urbis deliciae salesque Nili, Ars et gratia, ludus et voluptas, Romani decus et dolor theatri, atque omnes veneres cupidinesque, hoc sunt condita, quo Paris, sepulchro.* Il y eut trois autres acteurs encore du nom de Paris, l'un favori de L. Verus et deux autres postérieurs : l'usage existait de perpétuer ainsi le nom d'un acteur célèbre, qui avait fondé un genre ou créé quelque rôle digne de mémoire. Sur la dynastie des Paris, V. FRIEDLANDER, II, 622 *et passim.* Il est dans tous les cas chronologiquement impossible que le Paris, pour qui Stace a écrit l'*Agavé*, ait fait exiler Juv. à cause de cette allusion.

87-92 Ces cinq vers forment une digression qui, par le fait des biographes, a pour l'histoire de Juvénal une importance considérable :

Digitized by Google

C'est sur ces vers qu'ils ont fondé la tradition de son exil prétendu. Notons d'abord que les parenthèses rompant la suite des idées sont fort nombreuses dans les satires. Nous en avons remarqué une plus haut (50-52), et il y en a une autre tout aussi caractéristique à 124-129. En général ce n'est pas par l'enchaînement rigoureux des idées que se distingue le poète, et, à cet égard, il a fait la partie belle aux audacieux remaniements de Ribbeck. Peut-être que la digression eût passé inaperçu auprès des scholiastes, sans les indications biographiques qu'ils ont cru pouvoir en tirer ; mais une fois la légende de l'exil admise et la cause de l'exil conjecturée à l'aide de ce passage, la chronologie les avertit que Juv. n'a pu être exilé par Paris, l'acteur fameux mort en 84. D'ou cette affirmation que ces vers avaient été composés avant la mort de Paris, et que le poète les inséra plus tard à cette place ; c'est alors qu'un autre empereur, Trajan ou Hadrien, et quelque successeur de Paris se seraient reconnus : *quasi tempora figura notasset... ut ea quoque quae prima fecerat inferciret novis scriptis.* [*Vit.* I, *quae Probi dicitur.* Cf II, V, VI et la *Vita* citée par J. Lipse (*Epist. quaest.* IV, 20), en note chez Jahn, p. 390]. Ainsi s'est ouverte la voie aux combinaisons en vue de trouver l'auteur probable de l'exil, les uns opinant pour Trajan, les autres pour Hadrien : ces combinaisons auraient de la valeur si le fait même de l'exil était lui-même démontré ; mais il ne l'est pas.

Ribbeck recourt ici à son système de suppression et de transposition. Pour lui 88 et 89 sont interpolés (ouv. cit. p. 130) ; il prend 74-78 pour les mettre après et fait suivre : *intestina poetae* par : *quod non dant proceres* etc., p. 142. Du remaniement il n'y a qu'une chose à dire, toujours la même : il est arbitraire. Quant à la suppression, je répéterai après M. Vahlen (*Juvenal and Paris*, Mémoires de l'Acad. royale de Berlin, 1883, p. 1175 et suiv.), que tous les arguments sont pour l'authenticité de ces vers ; que notamment toutes les biographies, quoiqu'elles se bornent à citer 90-93, les supposent. Ainsi I : *per honorem militiae ;* II : *per honorem militiolae ;* III : *obtentu militiae ;* V : *sub honoris praetextu ;* VI : *praetextu honoris ;* VII : *sub obtentu militiae.* De même les scholies IV, 38 : *sub specie honoris.* Du reste la Vit. II cite tout entier le vers 88. Il est vrai que Ribbeck voit dans 88-89 une sèche affirmation qui enlève leur effet aux vers si expressifs 98 et suiv. « Un styliste habile n'aurait pas indiqué la charge du tribunat semestriel d'une façon si lâche et si plate, ni fait suivre l'anneau semestriel qu'elle implique ; encore moins eût-il omis d'amener le second membre (*semenstri* etc.), par un nouveau pronom ». Cette dernière partie de l'objection disparaît avec la leçon *largitus* (Hermann et Jahn) ; quant au reste, il n'y a pas cent vers par satire qui résisteraient à des chicanes de ce genre.

Militiae honorem. Le *semenstris* du vers suivant et les *tribuni* du

Digitized by Google

vers 92 ne laissent aucun doute sur la nature de cet honneur ; il s'agit du tribunat semestriel, accordé par l'empereur depuis Auguste à la jeunesse de Rome et d'Italie qui, ne se souciant plus d'un service effectif et permanent, ne pouvait qu'à cette condition obtenir les distinctions civiles et les magistratures. Ce tribunat : *imaginariae militiae genus, quod vocatur supra numerum, quo absentes et titulo tenus fungerentur* (SUET. *Claud.*, 25) avait été réglementé par Claude : il fut conféré, comme le *Jus trium liberorum*, à toute sorte de personnages, et par des influences de toute sorte. V. le *Bulletin de la Faculté*, novembre 89, p. 339 et suiv.; février 90, p. 56 et suiv.; et MARQUARDT-MOMMSEN, *Roem. Staatsverwaltung*, II, 336 et suiv ; *Staatsrecht*, I, 492 et 525. Le passage de Juvénal avait été commenté dans le même sens par J. Lipse, *Militia R m.* II, 9, p. 345, édit. de Lyon.

[89] P. *semenstrigidus vastum ;* les Ms. interpolés : *semenstri valum digitos ;* dans P., le renvoi pour la scholie : *semen. s. v.* D'où la correction : *semen tri digitos vatum.* (*Spicilegium Iuv.* p. 72). Mommsen dans sa dissertation sur le tribunat semestriel (*Epigraphische Analekten*, n° 12 ; comptes rendus de l'Acad. royale de Saxe 1852, p. 249 et suiv.), met la virgule après *semenstri*, dont il fait un ablatif de manière pris substantivement, explicatif de *militiae honorem : par le tribunat semestriel.* Il y a des inscriptions où SEM. pour *semenstris* est employé ainsi comme le terme technique et abréviatif. D'autres : *semenstris*, à accorder avec *militiae* ; d'autres *semenstrem*, avec *honorem*. M. Vahlen (ouv. cit.) se prononce pour : *semenstri auro*, non que la distinction de l'anneau ne dure que six mois (elle est permanente), mais parce que l'anneau est la marque du tribunat semestriel. Il cite d'autres métonymies semblables ; ainsi II, 170 : *praetextatos mores ;* XIII, 96 : *locupletem podagram* et 99 : *esuriens Pisaeae ramus olivae.* Enfin, on peut écrire encore : *semenstris* au génitif, à accorder avec *auro*. Les adjectifs sont souvent employés subst par Juvénal. (V. RAHN, ouv. cit. p. 20 et suiv.) ; entres autres : X, 91, *Summas donare curules ;* et 334 : *Tyrius genialis* (c'est-à-dire *sedes, lectus*). Pour brocher sur le tout, Heinrich, choqué par le vague de *multis*, veut remplacer par *maestis*, ainsi que X, 284 : *maestae urbes* au lieu de *multae :* ici *maestis* est absurde.

[89] *Semenstri... auro.* Turnèbe, *Adversaria*, XX, 2, a une explication curieuse de cette expression. S'appuyant sur I, 28 : *Ventilet æstivum digitis sudantibus aurum, nec sufferre queat majoris pondera gemmæ*, et sur le fait que les Romains, par un raffinement de luxe, avaient des bijoux d'été plus légers que les bijoux d'hiver, il veut voir dans *semenstri* une allusion à cet usage. Les plus vieux commentateurs, J. Britannicus entre autres, expliquaient *semenstri* par : *en forme de croissant*, par analogie avec la lune. L'anneau d'or est la distinction des chevaliers ; et le tribunat semestriel étant une milice

Digitized by Google

[90] *Quod non dant proceres, dabit histrio. Tu Camerinos*
Et Baream, tu nobilium magna atria curas?

équestre, présupposait le grade de chevalier. Dans l'inscription de Thorigny, Claudius Paulinus, gouverneur de Lusitanie, écrit à Sennius Solemnis : Qu'il lui enverra, quand il aura le temps, sa commission de tribun semestriel (*semenstris epistulam...*); qu'en attendant, il veuille bien recevoir sa solde de 25,000 sesterces. » (Cité par Mommsen). La charge n'était donc pas purement honorifique.

[90] C'est à ce vers que se sont accrochées les traditions relatives à l'exil de Juvénal. Comme il n'y a pas trace de cet exil dans les satires, la question est de savoir où les biographes en ont puisé la mention. Il est dans tous les cas impossible de la fonder sur une tradition continue. (V. le *Bulletin* de février 1890, p. 83.) Juv. est cité pour la première fois après sa mort, survenue vers 130, par Lactance, mort lui-même en 325, puis par S[t] Jérôme et par S[t] Augustin. Vers 460, Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont en Auvergne (*Carm.*, IX, 266), après une allusion transparente à l'exil d'Ovide, continue en ces termes : *Nec qui consimili deinde casu Ad vulgi tenuem strepentis auram Irati fuit histrionis exsul.* Avait-il en vue Juvénal ou quelque autre poète? Il est impossible de le savoir; tout est également vague dans ce passage, la détermination de temps : *deinde*, autant que celle des personnages Mais ce qui est fort possible, c'est que la légende de l'exil se soit élaborée dans les écoles à partir du VI[e] siècle (le premier qui la raconte de façon fort étrange est un chronographe grec de la fin de ce siècle, nommé J. Malalas), précisément en vue de mettre un nom connu au bout des vers énigmatiques de Sidoine Apollinaire. Le mot *histrio* fournit la transition; le reste est pure combinaison des biographes. Cf. VAHLEN, *Juvenal und Paris*, p. 1180 et suiv. — *Dabit* : futur hypothétique.

Histrio, ici acteur de pantomime; pour distinguer on disait : *tragœdus* et *comœdus*, *tragicus*, *tragœdiarum*, *comœdiarum histrio*; aux yeux des Romains le mot et la chose avaient une origine étrusque V. le passage célèbre de T. LIVE, VII, 2. L'influence des acteurs auprès des grands et des empereurs dans le monde romain, depuis les temps de Sylla, fut considérable. On connaît la situation de Roscius, les rapports de Bathylle avec Mécène, de Mnester avec Messaline. Apelles fut tout puissant sous Caligula; le I[er] Paris sous Néron, le second Paris et Latinus sous Domitien. Il y eut toute une dynastie de Pylades, favoris des empereurs, depuis Auguste jusqu'à Trajan. Caracalla envoya le danseur Théocrite commander une armée en Arménie. V. FRIEDLAENDER, ouv. cit., II, 472 et suiv. — Les *Camerini* et *Bareas* sont pris ici comme des noms génériques, désignant la

Digitized by Google

Præfectos Pelopea facit, Philomela tribunos.
Haud tamen invideas vati quem pulpita pascunt.
Quis tibi Maecenas, quis nunc erit aut Proculeius

vieille aristocratie : les premiers appartenaient à la gens ***Sulpicia***, le second à la *gens Marcia*.

91 ***Atria***. Nous dirions : l'***antichambre***; allusion aux visites matinales que les clients font à leurs patrons. Cf. JUV, I, 95 et suiv., et MART. III, 38, 10 : ***Atria magna colum : vix tres aut quattuor ista Res aluit; pallet cetera turba fame.***

92 ***Præfectos... tribunos.*** Les deux grades les plus élevés de la hiérarchie militaire. Sous la république on ne connaissait que les ***præfecti cohortis sociorum;*** sous l'empire les préfets sont les commandants des cohortes auxiliaires; il y a en plus un ***præfectus equitum***, commandant supérieur de la cavalerie et le ***præfectus castrorum legionis***, qar abréviation : ***præfectus leg.***, sorte de commandant de place qui pourvoyait au campement de la légion. — ***Pelopea*** et ***Philomela*** sont des héroïnes mythologiques comme Agavé, toutes deux mêlées à des fables érotiques. La première est la fille de Thyeste, qui devient mère d'Egisthe, des œuvres de son père; la seconde est la sœur de Procné, victime de Térée son beau-frère. Donc pour faire son chemin. il faut que le poète compose des pantomimes licencieuses, capables de faire valoir les talents d'un acteur. Pour Ribbeck, ces noms seraient ceux d'acteurs célèbres, d'un Philomelus en vogue sous Domitien (MART., III, 31, 6 et IV, 5, 10), d'un Pelopus d'ailleurs inconnu; le poète les aurait féminisés par allusion à leur art (v. *Sat.*, III, 95) ou à leurs mœurs. L'interprétation, trop ingénieuse, ne cadre pas ici. L'un des biographes (v. chez Jahn) dit que l'empereur (anonyme) qui exila Juv. lui fit savoir le motif de sa disgrâce, en lui écrivant : ***Et te Philomela promovit.***

93 Ce vers est à rattacher par le sens à 87 : il est vrai que Stace écrit pour Paris; mais il ne faut pas en vouloir, etc. Ainsi Molière, pour attirer le public à son théâtre, écrivait la farce du *Médecin malgré lui*, qui servait à faire passer le *Misanthrope*. — ***Haud :*** négation adoucie. moins souvent employée avec des verbes qu'avec des subst. et des adj., vis-à-vis desquels elle joue le rôle de l'*a* privatif. — ***Pulpita :*** la scène. Cf. HOR. *Ep.*, II, 1, 174 : ***Quam non adstricto percurrat pulpita socco.*** PROP., V, 1, 16, ***Pulpita solemnes non oluere crocos*** et JUV. VI, 78. Markland retranchait ce vers qui lui paraissait rompre la suite des idées. — ***Pascunt*** rappelle Horace, *Ep.*, V, 1, 181 : ***Palma negata macrum, donata reducit opimum.***

94 ***Quis.*** La liaison des idées est celle-ci : car de trouver un Mécène aujourd'hui, c'est-à-dire un protecteur éclairé des lettres, c'est peine perdue. — ***Maecenas*** : à cause de ses relations avec Virgile et Horace.

Digitized by Google

[95] *Aut Fabius? Quis Cotta iterum, quis Lentulus alter?*
Tunc par ingenio pretium; tunc utile multis
Pallere et vinum toto nescire Decembri.

Varius, etc., les poètes de Rome se servent de son nom chaque fois qu'il s'agit de faire appel à la générosité par un illustre exemple. v. *Laus Pisonis*, 230 et suiv. (*Poet. Lat. Minor.*, Edit Baehrens, I, p. 234 et suiv.), et les passages de Martial cités au vers 69. Proculeius (Varro Murena) est le beau-frère de Mécène, qui avait épousé sa sœur Terentia. Horace, *Od.*, II, 2, 5, fait allusion à ses sentiments généreux : *Vivet extento Proculeius aevo Notus in fratres animi paterni.* Nous ne savons rien de ses rapports avec les poètes du temps.

[95] *Fabius* (Publ. Maximus) fut un des protecteurs d'Ovide, qui était l'assidu de sa maison et avait composé un épithalame pour son mariage. Ami intime d'Auguste, Fabius a dû s'employer à faire revenir le poète d'exil, mais sans y réussir. Pour sa générosité, v. *Pont.* III, 2, 107 : *Tua supplicibus domus est assueta juvandis.* — *Cotta* (Valerius Messala), fils du grand orateur V. M. Corvinus; ami également et protecteur d'Ovide, qui s'en vante en ces termes; *Pont.*, I, 7, 83 : *Is me nec comitem nec dedignatus amicum est.* Cf. *ib.*, III, 73-78. — Lorsque les commentateurs ont cherché dans les satires de Juv. les éléments d'une biographie, cette insistance du poète à citer les patrons d'Ovide, rapprochée des vers de Sidoine Apollinaire, où après l'exil de ce dernier il est question d'un autre exil encore, a pu associer l'idée d'exil au nom de Juv. — *Lentulus.* Peut-être le consul P. Cornelius Spinther qui obtint le retour de Cicéron et que celui-ci appelle pour cette raison (*Red. in Sen.*, 8) : *Parens ac deus nostrae vitae.* Un autre Lentulus avec le *cognomen* de Gaetulicus, poète et historien lui même, quoique fils de consulaire, fut mis à mort par Caligula, en 40 après J.-C Juv. VIII, 187, nomme un Lentulus parmi les patriciens dégénérés de son temps (Cf. VI, 80), et X, 287, Lentulus le complice de Catilina.

[96] *Tunc :* dans le bon vieux temps. C'est aussi l'avis de Pline, déplorant à l'occasion de la mort de Martial que ces coutumes se soient perdues (III, 21) : *Fuit moris antiqui eos, qui vel singulorum laudes aut urbium scripserant, aut honoribus aut pecunia ornare : nostris vero temporibus, ut alia speciosa et egregia, ita hoc in primis exolevit.* Cf. l'imitation de Juv. par Boileau, *Sat.* I, 107 : *Un poète à la cour fut jadis à la mode; mais des fous aujourd'hui c'est le plus incommode : Et l'esprit le plus beau, l'auteur le plus poli, N'y parviendra jamais au sort de l'Angeli.* — *Multis.* Juv. (Cf. la rose au vers 51) abuse vraiment de ce mot vague et non pas là seulement où Ribbek a vu un faussaire.

[97] *Pallere.* Cette pâleur, indice du travail intellectuel, était bien

Digitized by Google

portée. Pline l'ancien (H. N. XX, 14) nous apprend que les élèves de Porcius Latro, rhéteur célèbre du temps d'Auguste, tâchaient d'obtenir son teint pâle en buvant du cumin; Cf. Hor. *Ep.* I, 19, 18. Allusions fréquentes à cette pâleur chez Perse qui, mort jeune et d'une maladie d'estomac, pouvait se passer de cumin pour avoir l'air intéressant. *Prol.* 4 : *Pallidam Pirenen.* Sat I, 26 : *En pallor seniumque.* v. 62 : *impallescere chartis.* Cf. Régnier IV, 7. *Or va! romps-toi la teste : et de jour et de nuict Pâlis dessus un livre.* — *Decembri*, époque des Saturnales où tout le monde se livrait aux festins; c'est le comble de la sobriété que de ne pas boire dans un temps pareil : *madidis, unctis diebus* (Mart. XIV, 1, 9, etc.) Cf. Sen. *Ep.*, 18, 1, 3 : *December est mensis quo maxime civitas desudat. Jus luxuriae publicae datum est. Hoc multo fortius est, ebrio ac vomitante populo siccum ac sobrium esse.* Les *Saturnales*, fête analogue à notre carnaval, célébraient à l'origine la fin des semailles (*Saturnus, Saeturnus*, rad. *satus* de sero), avec le repos hivernal des hommes et de la terre; d'abord bornées au 19 décembre, elles en vinrent à durer une semaine entière

Ici se termine le développement qui concerne les poètes. On regrette que Juv. n'ait pas apporté à ses doléances une restriction, commandée à la fois par l'intérêt de sa thèse et par le respect de la vérité, en excluant de ses revendications la foule des poètes médiocres. V. comment Régnier qui a imité le ton et les idées de cette Satire (II. *Les Poètes* et IV : *la Poësie toujours pauvre*), l'emporte à cet égard sur Juvénal qui, trop préoccupé de l'unité de sa déclamation, a soigneusement tenu à l'écart toute autre idée Il en résulte une sorte de contradiction avec les censures contre les mauvais poètes, par lesquelles débute la 1re Satire. V. nos *Notes biographiques*, p. 45 et suiv.

J.-A. Hild.

Digitized by Google

VARIÉTÉ

La composition française au baccalauréat.

Le *Bulletin*, en diverses circonstances, s'est fait l'interprète des professeurs se plaignant de la faiblesse d'un grand nombre de compositions françaises à la 1re partie du baccalauréat. Comme l'approche de l'examen donne à cette question un intérêt spécial, nous imprimons ci-après la copie qui, au mois de novembre dernier, a obtenu la meilleure note. Les candidats, en la lisant, se sentiront d'autant plus encouragés que ce morceau n'est pas un chef-d'œuvre; il a le mérite d'être personnel, sensé et aussi d'attester quelques connaissances assez exactes d'histoire littéraire; ce qui le distingue de beaucoup d'autres, c'est que l'intelligence de l'auteur y a plus de part que sa mémoire.

SUJET : *La Fontaine, dans une lettre à Mme de la Sablière, combat la théorie cartésienne qui refusait une âme aux bêtes. Il opposera à Descartes moins des raisonnements philosophiques que des exemples tirés de ses fables.*

DÉVELOPPEMENT :

Je promenais ma rêverie, il y a quelques jours, à la campagne, quand j'aperçus un pesant attelage conduit par un charretier brutal. Le misérable s'évertuait à frapper deux courageux percherons qui, suant sang et eau, n'en pouvaient plus. Ils étaient rendus. Je fis quelques observations à ce trop zélé adepte du cartésianisme et, tout en continuant ma promenade, il me vint quelques réflexions sur ce sujet.

J'avoue que la philosophie de M. Descartes me surpasse : serait-elle la science de méconnaître le monde réel ?

Prétendre que les bêtes n'ont point d'âme et que *cela ne sent point*, je crois, madame, que c'est là une erreur considérable. Vous n'êtes pas sans avoir observé un peu, comme moi, la vie intime, si je puis ainsi dire, des animaux. Eh bien ! Qu'en dites-vous ? Quand vous frappez votre chienne et qu'elle répond, les oreilles basses, par des hurlements plaintifs, quand malgré sa soumission à votre volonté, elle témoigne de son désir d'échapper à votre mauvaise humeur, pouvez-vous croire qu'elle n'agit ainsi que comme le ferait un automate mu par des ressorts ? Mais, que dis-je ! seriez-vous jamais assez cruelle pour lui donner autre chose que des caresses ! Et alors, avec quel empressement n'y répond-t-elle pas ? Tout cela n'est-il que simples mouvements automatiques ? N'avons-nous là que le résultat d'un merveilleux agencement de rouages ? Je ne puis ni ne voudrais le croire.

Digitized by Google

D'ailleurs, pour prouver qu'il y a chez les bêtes quelque chose de plus que dans une montre, que dans une machine, je n'ai qu'à considérer les merveilles de leur industrie. Que ce soit par besoin, pour se procurer leur nourriture, pour défendre leurs petits contre les attaques de leurs ennemis, pour les protéger contre les intempéries de l'air; que ce soit pour défendre leur vie propre, ils s'en tirent toujours à leur honneur. Quelle prévoyance chez la fourmi! Quel admirable travail que celui des abeilles et des oiseaux! Et les digues des castors, ne méritent-elles pas de faire l'objet de notre admiration? Tous, depuis la fourmi, jusqu'aux plus gros animaux de la création font preuve d'une industrie admirable. Ne trouvez-vous point que ces deux rats qui, voyant arriver un renard prêt à leur ravir l'œuf (un fardeau, pour eux!) qu'ils ont trouvé, imaginent le curieux procédé de transport que vous savez, ont fait preuve d'autant de sagacité et de présence d'esprit que quelques hommes pourraient faire? Quand la perdrix voit ses petits en danger, son amour maternel ne lui inspire-t-il pas un admirable stratagème? Ne fait-elle pas preuve d'un dévouement humain en attirant ainsi le chasseur sur ses pas? Avec quelle ruse le cerf sait le dérouter, lui et sa meute? Les bêtes se montrent même reconnaissantes envers leurs bienfaiteurs, supérieures en cela à bien des mortels. Témoins cette colombe sauvée par la fourmi qui lui doit elle-même la vie; ce lion délivré des filets qui l'enlacent par le rat qui devait la vie à la magnanimité du roi des animaux. Les bêtes ne vont-elles pas jusqu'à imiter l'homme, je ne dirais pas à le surpasser dans ses instincts pervers et à lui disputer la palme dans l'art de faire la guerre!

Non tout cela n'est point, et ne peut pas être le fait d'un automate. Quant à moi, si j'avais quelque droit à formuler un avis en cette matière subtile, je donnerais aux animaux une âme; non point à la façon de celle de l'homme, assurément, mais distincte du corps cependant. Cette âme, quintessence de la matière, ressemblerait fort à celle de l'enfant qui vient de naître. Celui-ci ne pense point, ne raisonne point tout d'abord ce qu'il fait; son esprit sommeille encore, pour ainsi dire. Quand les besoins matériels se font sentir, alors seulement, poussé par une sorte d'instinct, il cherche à les satisfaire. Il y a cependant une différence entre l'animal et lui : l'animal va plus sûrement au but, sans se tromper; tandis que l'enfant, s'il était abandonné à lui-même ne saurait pas toujours distinguer ce qui lui est utile de ce qui lui est nuisible.

D'ailleurs, madame, qu'est-il besoin de tant argumenter pour prouver que la bête n'est pas ce que veut en faire Descartes, un merveilleux mouvement d'horlogerie? N'avons-nous pas en nous, pour l'animal qui jouit et qui souffre (nous le sentons bien), un sentiment naturel de joie ou de pitié!

Digitized by Google

Je voudrais même que, dans une société qui se pique d'être polie, comme la nôtre, les lois punissent sévèrement les gens assez pervers pour oublier ce qu'ils doivent aux animaux et pour leur payer en mauvais traitements leurs bons services. Une pareille loi honorerait la société qui l'aurait établie.

E. Genat.

BIBLIOGRAPHIE

Satires de Perse, nouvellement traduites et annotées par Léopold THÉZARD, doyen de la Faculté de droit de Poitiers 1 vol in-18. Paris, Charles Delagrave.

J'avoue sans aucune espèce de confusion que, jusqu'à ce jour, les traducteurs du satirique Perse m'ont laissé parfaitement indifférent : il suffisait à mon bonheur que je fusse amené à le lire, de temps à autre, dans le texte, par nécessité, au nom du devoir professionnel. Depuis que j'ai sous les yeux la traduction nouvelle de M. Thézard, j'ai dû modifier mon opinion. Ce n'est pas que le talent du poète m'en impose ou agrée davantage. Mais en le lisant sous cette forme, dans cet élégant petit volume, j'envie le courage de son interprète, et le commentaire fait passer l'ouvrage. Jadis, quand des ascètes, au fond des solitudes, voulaient oublier les agitations du monde et dompter les révoltes de la chair, ils jeûnaient, revêtaient le cilice et passaient leurs nuits en prières : parmi les moyens de s'assurer leur part de paradis, ils auraient pu mettre de traduire Perse ou de commenter Apollonius Dyscole. Où le savant doyen de notre Faculté de droit est admirable, c'est quand il entreprend cette tâche pour le plaisir et qu'il s'y plonge comme dans une source d'âpres jouissances : on ne saurait plus dignement se reposer des luttes ingrates de la politique et des soucis de l'administration.

Ceux qui s'attendent à trouver dans ce volume les défauts qui ne manquent presque jamais dans les ouvrages d'amateurs, éprouveront une agréable déception. Des éléments divers qui le composent, il n'en est pas un qui ne se recommande aux latinistes de profession par des qualités précieuses. D'abord M. Thézard, en regard de sa traduction, a réimprimé un texte correct, et, en somme, fort acceptable. Je n'ai pu le collationner avec celui de l'édition de O. Jahn (Leipzig, 1843), ce modèle de critique et d'érudition étant devenu à peu près introuvable ; mais j'ai noté les divergences qu'il présente avec la nouvelle récension qu'a donnée du texte de Jahn M. Buecheler (Berlin, Weidmann, 1886) : en négligeant quelques détails d'orthographe et de

Digitized by Google

ponctuation, on constate que les deux, pour la Ire satire seulement, diffèrent par dix-sept endroits (8 : *Romae est quis non?..*; 9 : *tum;* 10 : *ac;* 14 : *quo;* 24 : *quo;* 34 : *valum et;* 55 : *dicite;* 59 : *imitari;* 60 : *tantae;* 63 : *sermo est;* 67 : *in prandia;* 74 : *quem;* 76 : *Brisaei;* 87 : *bellum hoc, hoc bellum;* 111 : *Euge! omnes, omnes bene;* 119 : *me mutire;* 121 : *auriculas asini quis non...*). Buecheler a suivi de préférence les deux Ms. de Montpellier (212 A et 125 C) et le Ms. du Vatican (B); le texte de M. Thézard me paraît être, avant tout, un texte éclectique. Parmi les variantes que je viens de citer, il n'en est que deux qui aient une importance réelle : *Brisaei... Acci* à substituer à *Briseis* (V. la note du Schol. à ce vers) et le : *Auriculas asini quis non habet*, qui a sa légende, comme on peut voir par la biographie du poète attribuée à Suétone (édit Reifferscheid, p. 75), et par le Schol. à ce vers. Jahn a d'ailleurs, par avance, justifié tous les éditeurs de Perse quand, fidèles à quelque tradition respectable, ils ont choisi entre les diverses leçons suivant leurs préférences : *Nullus Persii codex tantae auctoritatis est, ut in rebus dubiis ejus vestigia tuto sequaris, sed semper inter complures optio eaque non raro incerta datur.* Et M. Thézard nous prévient qu'il n'a pas voulu faire œuvre de philologue.

Les satires sont précédées d'une double introduction, l'une littéraire, où est condensé, en quelques pages d'une langue ferme et distinguée, tout ce que l'on peut dire de plus sage sur le talent spécial de Perse et sur les aspirations du milieu où il s'est formé; l'autre historique, qui nous offre, comme en une suite de médaillons gravés d'un trait sobre et pur, les notices biographiques et autres qui sont indispensables à l'intelligence de l'ouvrage Les annotations qui suivent chaque satire comportent une appréciation générale et un commentaire de certains passages particulièrement intéressants, tantôt au point de vue littéraire, tantôt au point de vue juridique. Ce dernier commentaire surtout sera consulté avec fruit, même par les spécialistes. M. Thézard y a trouvé l'occasion d'accommoder plusieurs fois sa profonde connaissance du droit romain à l'explication de son auteur. On se souvient encore, à la Faculté des lettres, de certain cours professé il y a quelques années, et qui depuis lors a été continué par un des collègues de M. Thézard, au grand profit de nos étudiants. C'est dans l'esprit de ce cours qu'ont été conçues plusieurs notes importantes du *Perse :* je recommande entre autres les remarques sur le rôle du *patruus* dans la société et dans la littérature romaine (p. 63); sur le *minus* et le *majus Latium* (p. 73); sur la substitution testamentaire (p. 87) et la restitution de la dot (p. 89); sur les modes divers suivant lesquels s'opérait l'affranchissement (p. 145 et suiv.). Dans un genre différent, la caractéristique de la noblesse d'Étrurie comparée à la noblesse de Gascogne (p. 107 et suiv.) et

Digitized by Google

l'appréciation de l'œuvre du jurisconsulte Masurius Sabinus (p. 155) sont également dignes d'attention.

Les erreurs de fait que j'ai relevées dans ces notes sont insignifiantes. Ce n'est pas 40,000, mais 400,000 sesterces que rapportait à Palémon son école de littérature ; si exorbitant que paraisse ce chiffre, il résulte d'un texte formel : *quadringena* (*quadringenta* est la leçon de l'Ottobonianus) *annua* est en toutes lettres dans les Ms.; il faut, suivant l'usage, suppléer *milia sestertiorum* (V. Fr. Hultsch, *Griech. und Roem. Metrologie*, p. 292 et suiv.; 2e édit., Berlin, 1882); le renseignement est d'ailleurs confirmé par le : *non multo minus ex re familiari* qui suit. Sur ce revenu du grammairien, Pline l'ancien (*H. N.*, XIV, 48) nous fournit des détails très précis ; car il parle des récoltes prodigieuses que Palémon tirait de sa vigne de Nomentum, et cite le prix considérable que lui en donna Sénèque le philosophe : deux millions quatre cent mille sesterces. — Je ne connais pas d'étude de M. Egger sur les *Acta diurna* chez les Romains ; en France, le traité classique touchant cette matière est de J.-V. Leclerc : *Les journaux chez les Romains*, Paris, 1838. — Ce n'est pas Horace, mais Ovide, qui est l'auteur du distique devenu proverbe : *principiis obsta*, etc. — J'admets que Lafontaine fût homme à écrire : *La paresse est un don qui vient des immortels*, lui qui, faisant deux parts de son temps, disait passer : *l'une à dormir et l'autre à ne rien faire ;* mais rendons à l'*apologue* son origine céleste : il en justifiera mieux que la paresse : *L'apologue est un don qui vient des immortels* (VII, à Mme de Montespan). — Peut-être M. Thézard aurait-il sagement agi en secouant une tradition qui me paraît mal fondée, celle qui, forçant le sens de la satire I, en fait des applications à Néron. Toutes ces allusions prétendues sont aussi peu sûres que possible ; pour le surplus, l'histoire critique a justifié cet empereur de l'incendie de Rome et relégué parmi les légendes le mariage avec Sporus et autres énormités de même espèce (V. H. Schiller, *Geschichte des Roem. Kaiserreichs unter der Regierung des Nero*, Berlin, 1872, p. 424-440 et *passim ;* id. *Geschichte des Roem. Kaiserreichs*, I, 1, 359.)

De la traduction proprement dite, le meilleur éloge qu'on puisse faire, c'est de constater qu'elle rend supportable toujours, agréable souvent, l'œuvre compassée, pénible et obscure d'un poète qui ne fut, après tout, qu'un élève honnête et laborieux. La postérité a fait beaucoup d'honneur à ces satires, à cause même de leur obscurité et sans doute aussi de leur brièveté. Casaubon au xvie siècle, O. Jahn au xixe, y ont trouvé la matière de deux chefs-d'œuvre d'érudition : on appliquera au *Perse* de M. Thézard, mais pour des motifs différents, ce que l'on disait du travail de Casaubon : *La sauce y vaut mieux que le poisson*. Si quelque nouvelle de notre littérature sublunaire pénètre dans les régions où Dante a réuni le chœur des poètes antiques autour

Digitized by Google

du père de l'épopée, les mânes de Perse tressailleront une fois de plus d'avoir rencontré un tel interprète. La branche d'épine rose qui s'étale sur l'élégante couverture du volume est un symbole qu'il ne désavouera point ; n'a-t-il pas lui-même, d'un ton grave et ironique à la fois, souhaité ce bonheur aux cendres du poète :

Nunc non cinis ille poetae
Felix?... nunc non e manibus illis,
Nunc non e tumulo fortunataque favilla
Nascentur violae ?

(*Sat.* I, 36 et suiv.)

A la fleur près, le souhait est accompli : et l'épine est là bien à sa place ; elle plaît à l'œil, mais elle pique, et son parfum est quelque peu sauvage.

J.-A. Hild.

Denys d'Halicarnasse, jugement sur Lysias. — Texte et traduction française publiés avec un commentaire critique et explicatif, par A.-M. Desrousseaux, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lille, et Max Egger, professeur agrégé au collège Stanislas, in-8°, XXIV, 83 pages; Paris, Hachette, 1890. — Prix : 4 fr.

Que les candidats à l'agrégation se réjouissent, ainsi que les amis des lettres grecques. Une édition savante du *Jugement* de Denys d'Halicarnasse sur Lysias, vient de nous être donnée, il y a quelques jours, par deux jeunes hellénistes, qui ont mis en commun leur érudition et leur goût, pour faire une œuvre complète, M. A.-M. Desrousseaux, dont la science a déjà fait ses preuves, et M. Max Egger, pour qui l'étude de la littérature grecque est une tradition de famille. Le besoin de ce travail se faisait sentir, car pour le texte comme pour la traduction française, on en était réduit à l'édition insuffisante de E. Gros, parue en 1826.

Denys nous intéresse, parce qu'il est un des rares critiques littéraires de l'antiquité : il ne peut être question, bien entendu, de critique historique et d'œuvres expliquées par le milieu qui les a vues naître ; on sait qu'une pareille méthode n'a été découverte qu'en notre siècle. Mais il excelle à analyser, dénombrer et classer les qualités des orateurs attiques, en un mot à démontrer habilement leur art pour le rendre sensible. Très clair, à la manière d'un bon professeur de rhétorique, c'est-à-dire un peu trop pour des lecteurs ; précis avec une allure assez romaine qui nous plaît, le rhéteur du temps d'Auguste est fin, parfois très délicat, comme dans cette page où il parle

Digitized by Google

de la principale qualité de Lysias, « cette grâce qui fleurit dans son style », χάρις τις ἐπανθοῦσα τοῖς ὀνόμασι [1] : il la décrit fort bien en disant qu'on ne peut pas la définir plus que beaucoup d'autres belles choses : « tels sont, par exemple, pour la beauté des corps, ce que nous appelons le charme ; pour les mouvements de nos membres et la combinaison des sons, ce qu'on nomme l'harmonie..... en général dans toute œuvre d'art et dans tout acte, ce que désignent les mots d'à-propos et de mesure, toutes choses que le sentiment fait saisir plus que la raison » [2].

Tel est le genre des analyses qui remplissent la première partie du traité (ch. 1-15, les qualités du style de Lysias ; ch. 15-19, les qualités du fond de ses discours).

Pour donner le moyen de contrôler ses jugements, Denys d'Halicarnasse termine en citant plusieurs exemples, entre autres un discours presque entier de l'orateur, qui autrement ne nous serait point parvenu, contre un tuteur infidèle nommé Diogiton. Il est fort beau, et de plus il présente de piquants détails sur la vie des bourgeois d'Athènes au IVe siècle ; il nous renseigne, ce qui n'est pas fait pour déplaire aujourd'hui, jusque sur les prix courants et sur les comptes de blanchissage. Qu'on en juge plutôt.

« . ... Ne sachant comment justifier cette somme, il a poussé l'effronterie jusqu'à compter cinq oboles par jour pour la nourriture de deux petits enfants et de leur sœur ; pour la chaussure et l'habillement, pour le blanchissage et pour les divers soins du corps, la dépense n'était pas écrite par mois ni même par année, mais en bloc pour tout le temps écoulé, et dépassait un talent [4] d'argent » [5].....

Plus loin : « Mettons les choses à un prix absolument inusité dans cette ville ; pour deux enfants, leur sœur, un pédagogue, une servante, 1,000 drachmes par an, un peu moins de trois drachmes [6] par jour. En huit ans, cela fait 8,000 drachmes ; bref, il reste six talents sur sept, et vingt mines, car Diogiton ne saurait prouver ni qu'on l'ait volé, ni qu'il ait subi des pertes ou payé des créanciers » [7].

On le voit, suivant l'idéal que nous nous formons à présent de la traduction, celle de M. Egger vise surtout au naturel et à l'exactitude. Il nous avertit lui-même à la fin de l'introduction, qu'il a pris pour devise, cette formule donnée par un bénédictin du siècle dernier : « Faire dire à un auteur tout ce qu'il dit, et le lui faire dire comme

[1] Ch. 10, p. 20.
[2] Ch. 11, p. 20.
[3] Une obole valait environ 0 fr. 16.
[4] 5,750 fr.
[5] Ch. 27, p. 63.
[6] La drachme 0 fr. 69.
[7] Ch. 27, p. 69.

Digitized by Google

il le dit. » On croirait presque entendre le serment de la justice : M. Egger l'a tenu fidèlement d'un bout à l'autre.

Le texte a été établi par M. Desrousseaux, d'après les dix manuscrits connus, qui se partagent en deux familles. Quatre d'entre eux sont à la Bibliothèque nationale de Paris, il a pris soin de faire lui-même la collation des deux principaux : pour les manuscrits étrangers, il s'est servi des travaux antérieurs qu'il a pu compléter grâce à l'obligeance de savants étrangers L'avertissement qui ouvre le volume, expose clairement où en est la constitution du texte de Denys d'Halicarnasse.

Cette nouvelle publication fait partie de la *Collection d'éditions savantes des principaux auteurs grecs*, où figurent les travaux de MM. Tournier, Weil et Croiset. Appelés à se ranger à la suite de nos maîtres de l'hellénisme, MM. Desrousseaux et Egger ont reçu là un honneur dont ils se sont montrés dignes.

Louis ARNOULD.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie Millet et Pain.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Par arrêtés ministériels du 30 juillet 1890,

M. Hild, professeur de littérature et institutions romaines, est chargé d'une conférence supplémentaire d'antiquités grecques et romaines, pour l'année 1890-1891 ;

M. Arnould, agrégé des lettres, est chargé des fonctions de maître de conférences de littérature française ;

M. Chevaldin, professeur agrégé de grammaire au lycée de Poitiers, est chargé d'une conférence de grammaire.

***

M. Ravion, maître répétiteur au lycée de Rochefort, est nommé boursier de licence pour l'année 1890-1891. Une bourse de licence est également accordée à M. Serrurot, maître répétiteur au prytanée militaire ; mais ce dernier, ayant d'abord à faire une année de service militaire, ne pourra jouir de sa bourse que l'année prochaine.

Les bourses de licence, qui avaient été accordées en 1890, à MM. Evain, Maurin et Arnaut, sont renouvelées pour l'année 1890-1891.

***

La session de licence, ouverte le lundi 7 juillet, a été close le samedi 12.

Digitized by Google

Quatorze candidats s'étaient présentés à l'examen ; quatre ont été admis au grade. Ce sont :

MM. Turquet, élèvre libre de la Faculté, mention *assez bien*.
Hosotte, élève libre de la Faculté.
Turand, élève libre.
} *Lettres.*

Ribes, maître répétiteur au lycée de Poitiers ; *licence philosophique.*

***

Les examens de baccalauréat ont eu lieu du 16 juillet au 5 août.

503 candidats se sont présentés à la 1re partie ; 215 ont été admis, 288 ajournés, dont 250 après les épreuves écrites et 38 après l'examen oral. La proposition des admis est de 43 % environ, celle des ajournés de 57 %.

Pour la 2e partie, le nombre des candidats était de 330. L'examen a donné les résultats suivants : *admis*, 134 ; *ajournés*, 196, dont 169 à l'examen écrit et 27 après les épreuves orales. Proportion des *admis* 40 % environ, des ajournés 60 %.

***

On trouvera à la fin du présent numéro, deux copies de candidats, qui ont été remarquées par le jury d'examen, et que nous reproduisons sans aucune modification.

SUJETS DE COMPOSITIONS DONNÉS AUX EXAMENS DE BACCALAURÉAT DANS LA SESSION DE JUILLET-AOUT 1890.

Baccalauréat ès lettres

2e PARTIE

Dissertation philosophique

Le principe de l'honneur et de la dignité personnelle fournit-il à la morale une base suffisante ?

Composition scientifique

1° Connaissant la distance OA d'un point A extérieur au centre O d'un cercle et le rayon R de ce cercle, on demande de calculer : 1° la longueur de la tangente au cercle issue du point A ; 2° la longueur de

Digitized by Google

la tangente perpendiculaire à OA (entre O et A), comprise entre les deux tangentes menées du point A. Exemple numérique : R = 1m00, OA = 1m50.

2° Squelette de l'homme.

1re PARTIE

Composition française

LETTRE DE LEIBNIZ A LOUIS XV (1672).

Leibniz écrit au roi de France en lui envoyant un mémoire dans lequel il lui propose d'entreprendre la conquête de l'Égypte au lieu de poursuivre la ruine de la Hollande. Il montre que ce projet serait « le plus vaste qui se puisse concevoir et le plus facile à exécuter ». L'Égypte, de tous les pays du monde, est le mieux située pour donner l'empire des mers à qui voudra la conquérir. Les Turcs ne pourront pas la défendre. Il n'y a point d'autre puissance qui, sur la Méditerranée, soit en mesure d'arrêter la France dans son entreprise.

La guerre contre la Hollande peut au contraire offrir de très grandes difficultés, et amener en Europe une conflagration générale.

D'ailleurs, n'est-ce pas en Égypte que l'on doit vaincre le plus sûrement la Hollande ? N'est-ce pas la possession de l'Égypte qui permettra de lui enlever le commerce de l'Orient?

Version latine

LA SYMPATHIE

Mollissima corda
Humano generi dare se natura fatetur
Quae lacrymas dedit; haec nostri pars optima sensus.
Plorare ergo jubet casum lugentis amici;
Naturae imperio gemimus quum funus adultae
Virginis occurrit, vel terra cluditur infans
Et minor igne rogi.
. . . . . Separat hoc nos
A grege mutorum, atque ideo venerabile soli
Sortiti ingenium divinorumque capaces
Atque exercendis capiendisque artibus apti,
Sensum a caelesti demissum traximus arce,
Cujus egent prona et terram spectantia. Mundi
Principio indulsit communis conditor illis
Tantum animas : nobis animum quoque, mutuus ut nos
Affectus petere auxilium et praestare juberet;
Dispersos trahere in populum, migrare vetusto

Digitized by Google

De nemore et proavis habitatas linquere sylvas;
Aedificare domos; laribus conjungere nostris
Tectum aliud,..... protegere armis
Lapsum aut ingenti nutantem vulnere civem,
Communi dare signa tuba, defendier isdem
Turribus atque uno portarum clave teneri.

Thème allemand

Le favori d'un sultan jeta une pierre à un pauvre derviche qui lui avait demandé l'aumône. Le derviche offensé n'osa se plaindre, mais il prit la pierre et la conserva. « Tôt ou tard, se disait-il, j'aurai une occasion de me venger de cet homme orgueilleux et cruel ». Quelques jours après, il entendit des cris dans les rues ; il en demanda la cause, et apprit que le même favori était tombé en disgrâce, que le sultan le faisait conduire sur un chameau par toute la ville et l'exposait aux insultes du peuple. Aussitôt il prit sa pierre pour la jeter au courtisan déchu ; mais il se reprocha bientôt ce mouvement, jeta la pierre dans un puits et dit : « Je sens que la vengeance n'est point permise ; elle n'est jamais généreuse, et de ma part elle serait d'autant plus basse que mon ennemi est plus malheureux. »

Thème anglais

MON CHER ENFANT,

La politesse dont je vous ai parlé dans mes lettres précédentes, ne regarde que vos égaux et vos supérieurs ; mais il y a aussi une politesse due à vos inférieurs. Elle est d'une espèce différente, à la vérité ; mais qui ne l'a pas, n'a sûrement pas le cœur bon. Nous devons avant tout traiter avec bonté ceux qui sont au-dessous de nous. Nous sommes tous de la même espèce, et il n'y a entre nous d'autre distinction que celle qui vient du sort. Par exemple, votre domestique Jean serait votre égal s'il était aussi riche que vous ; mais étant plus pauvre, il est obligé de vous servir. Vous ne devez pas ajouter à son malheur en l'insultant ou en le maltraitant. Si votre sort est meilleur que le sien, vous devez en remercier Dieu, sans en être glorieux vous-même. Je suis persuadé que vous agirez toujours de cette manière ; autrement je ne vous aimerais pas autant que je le fais. Adieu.

Baccalauréat ès sciences complet.

Mathématiques

1° Sur l'hypoténuse BC d'un triangle rectangle ABC dont les côtés (a, b, c) sont donnés, on prend un point P à une distance X du point

Digitized by Google

B: Exprimer en fonction de X la somme des volumes engendrés par la rotation autour de BC des triangles semblables au triangle donné et dont les hypoténuses sont les segments BP, PC. Variation de ce volume lorsque P varie entre B et C.

2° Le carré du sinus d'un arc compris entre 270° et 360° a pour valeur $\frac{14400}{13^4}$; calculer le cosinus de la moitié de cet arc (sans logarithmes.

Physique

1° Enoncé et démonstration expérimentale des lois fondamentales de l'induction électrique.

2° Un tube en fer, cylindrique, fermé à sa partie inférieure et convenablement lesté flotte verticalement à la surface d'un bain de mercure. A 0° la partie immergée du tube est de 1m. Que deviendra-t-elle à 200° ? Coefficient de dilatation cubique du mercure = 0,000180. Coefficient de dilatation linéaire du fer = 0,000012.

Baccalauréat ès sciences restreint

Histoire naturelle

Zoologie. — Le rein et sa fonction. — Caractères et composition du liquide excrété. – Origine des principes contenus dans ce liquide.

Botanique. — L'ovule avant, pendant et après la fécondation. (Inutile de décrire le grain de pollen. — On supposera le boyau pollinique dans la situation nécessaire à la fécondation.

Physique. — Même sujet que pour le baccalauréat complet.

CORRIGÉ DU DERNIER THÈME GREC [1]

5e Corrigé.

Ὁ ἀπαίδευτος νέος ζῇ οὐδὲν μᾶλλον εἰς ἀναγκαίους ἢ μὴ ἀναγκαίους ἡδονὰς ἀναλίσκων καὶ χρήματα καὶ πόνους καὶ διατριβάς. Καὶ λόγον γ' ἀληθῆ οὐ προσδεχόμενος οὐδὲ [2] παριεὶς εἰς τὴν ψυχήν, ἐάν τις λέγῃ ὡς αἱ μέν εἰσι τῶν καλῶν

[1] Voir le texte dans le bulletin de mars 1890.

[2] On remarquera que la liaison de deux verbes au même temps se fait :

1° S'ils sont tous deux affirmatifs, par καί devant le second.
2° S'ils sont accompagnés tous deux d'une négation, par οὔτε devant le premier, οὔτε devant le second, ou bien par οὔδε seulement devant le second.
3° Si le second seul est accompagné d'une négation, par καὶ οὐ.

Cf. Cucuel et Riemann, § 161.

Digitized by Google

τε καὶ ἀγαθῶν ἐπιθυμιῶν ἡδοναί, αἱ δὲ τῶν πονηρῶν, καὶ τὰς μὲν χρὴ ἐπιτηδεύειν καὶ τιμᾶν, τὰς δὲ κολάζειν τε καὶ δουλοῦσθαι· ἀλλ' ἐν πᾶσι τούτοις ἀνανεύει τε καὶ ὁμοίας φησὶν ἁπάσας εἶναι καὶ τιμητέας ἐξ ἴσου.

Οὐκοῦν διαζῇ τὸ καθ' ἡμέραν οὕτω χαριζόμενος τῇ προσπιπτούσῃ ἐπιθυμίᾳ, τοτὲ μὲν μεθύων καὶ καταυλούμενος, αὖθις δὲ ὑδροποτῶν καὶ κατισχναινόμενος, τοτὲ δ' αὖ γυμναζόμενος, ἔστι δ' ὅτε ἀργῶν καὶ πάντων ἀμελῶν· πολλάκις δὲ πολιτεύεται, καὶ ἀναπηδῶν ὅ τι ἂν τύχῃ λέγει τε καὶ πράττει· καὶ οὔτε τις τάξις οὔτε ἀνάγκη ἔπεστιν αὐτοῦ τῷ βίῳ, ἀλλ' ἡδύν τε δὴ καὶ ἐλευθέριον καὶ μακάριον καλῶν τὸν βίον τοῦτον χρῆται αὐτῷ διὰ παντός.

(D'après Platon, *République*, VIII, 13, passim).

L. A.

CONSEIL GÉNÉRAL DES FACULTÉS DE POITIERS

Dans la séance de juin du Conseil général des Facultés, M. Thézard, doyen de la Faculté de droit, a déposé un vœu tendant : 1° à la constitution des Facultés de Poitiers en Université régionale ; 2° à l'organisation, dans le ressort académique, d'une Société des Amis de l'Enseignement supérieur. Une commission a été nommée par le Conseil pour l'examen de ce vœu ; elle comprenait MM. Thézard, Durrande, Arren, de la Ménardière et Hild ; ce dernier a été nommé rapporteur La commission n'a cru devoir retenir que la première partie du vœu de M. Thézard, estimant qu'il appartenait surtout à l'initiative privée d'organiser la société indépendante qui apporterait son concours à l'œuvre officielle de l'Enseignement supérieur. Quant à la question de la future Université de Poitiers, elle fera l'objet d'un rapport complet et fortement motivé qui sera déposé à la rentrée d'octobre. En attendant, M Hild a été chargé de présenter à la séance de juillet un résumé des vœux et des propositions qui ont été délibérés en commun par le Conseil général, après avoir été agités, pour la plupart, dans une réunion plénière de tous les professeurs appartenant aux trois Facultés et à l'Ecole de Médecine de Poitiers. Cette réunion a été tenue le mercredi 23 juillet, sous la présidence de M. Thézard, vice-président annuel du Conseil général des Facultés ; la question de la création à Poitiers d'une Université y a été posée par M. Thézard dans un remarquable exposé, dont l'historique de la Faculté de droit, de ses succès et de ses efforts depuis près d'un demi-siècle, a été le principal attrait. De l'échange de vues provoqué par ce discours se sont dégagées quelques-unes des propositions ci-dessous ; le Conseil général les a sanctionnées de son vote dans la séance du

Digitized by Google

lendemain. Il y a tout lieu d'espérer que lors de la discussion, devant les Chambres, du projet tendant à créer des Universités régionales, les groupes de Facultés exclus par définition de l'honneur et des prérogatives de ce titre ne manqueront pas de défenseurs compétents, et que l'article 2 du projet pourra être amendé au mieux de leurs intérêts.

Voici le rapport sommaire de M. Hild :

La Commission de l'Enseignement m'a fait l'honneur, dont je sens tout le prix et aussi tout le poids, de me charger du rapport sur la question, soulevée par un vœu de M. Thézard, doyen de la Faculté de droit, de la constitution à Poitiers d'une Université régionale. Vous ne serez pas surpris si ce rapport n'a pu être prêt pour la présente séance, qui est la dernière de l'année. Pour qu'il ait quelque valeur, pour qu'il puisse prétendre à exercer une action sur l'opinion publique et sur les Conseils du Gouvernement, il importe qu'il repose sur uu ensemble de documents précis Si j'ai bien compris les intentions de la Commission et du Conseil, il s'agira d'y discuter les droits actuels de nos Facultés à revendiquer le titre d'Université, à rechercher les ressources diverses que nous offre le milieu où s'exerce notre activité scientifique et qui n'ont pas été suffisamment utilisées jusqu'à ce jour. Il s'agira aussi d'examiner, avec toute la fermeté que nous commandent les intérêts dont nous avons la garde, avec toute la déférence que nous imposent l'initiative gouvernementale et la haute autorité des hommes qui ont proposé les réformes nouvelles, si certaines conditions mises à la collation du titre d'Université par le projet de loi aujourd'hui connu ne pourront pas être modifiées dans un sens avantageux pour Poitiers et pour d'autres villes de Facultés. C'est là une œuvre considérable et délicate qui ne doit par être menée avec précipitation ; le moment des vacances serait d'ailleurs assez mal choisi pour la livrer à la discussion publique. Votre Commission a donc pensé qu'elle viendra plus avantageusement à la rentrée que dans les circonstances actuelles.

Cependant, il est dès à présent un certain nombre de points sur lesquels vos idées sont faites ; vous avez émis des vœux et formulé des propositions dont il serait peut-être imprudent de différer la publication ; issus de vos délibérations, soit au sein du Conseil, soit dans la réunion plénière tenue le 23 courant, ce sont ces vœux et ces propositions que votre Commission croit devoir soumettre dès à présent à la sanction de vos votes.

1° Le Conseil général émet le vœu que l'article 2 du projet de loi soit modifié ainsi qu'il suit : « Toute Université doit comprendre au moins les *trois* Facultés du droit, des lettres, des sciences *et une École*

Digitized by Google

de médecine réunies dans une même ville. » (Voté à l'unanimité, moins une abstention).

2° Les progrès de l'enseignement supérieur ne pouvant être assurés que par le concours matériel et moral de tous les Conseils élus de la circonscription académique, le Conseil des Facultés invite son président à se mettre en relation avec les Conseils généraux des huit départements composant le ressort et avec les Conseils municipaux, tant du chef-lieu académique que des chefs-lieux des autres départements. Les points sur lesquels une entente devra être recherchée seront : l'installation de laboratoires agricoles ou autres à rattacher aux laboratoires de la Faculté des sciences; l'institution de bourses d'étudiants à consentir par les budgets départementaux et communaux; la fondation de prix à décerner aux travailleurs les plus méritants; les subventions à accorder pour la création ou le développement des enseignements qui ont un caractère local; l'organisation de conférences publiques dans les principales villes du ressort par les professeurs des Facultés de Poitiers, ainsi que cela s'est pratiqué avec succès à Angoulême et à Niort dans un passé rapproché. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de demander au Conseil municipal de Poitiers d'étendre encore, suivant la mesure de ses forces, les diverses subventions qu'il accorde à nos institutions d'enseignement supérieur; de poursuivre, auprès de l'administration départementale, le rattachement plus intime du laboratoire de chimie agricole aux services de la Faculté des sciences; de négocier avec la ville de La Rochelle, qui a accueilli avec faveur les ouvertures de M. le doyen de cette Faculté, l'installation d'un laboratoire de zoologie maritime; de proposer au département des Deux-Sèvres que le service des analyses agricoles qu'il a vainement cherché à organiser à Niort, soit confié aux laboratoires de la Faculté des sciences de Poitiers, etc. (*Voté à l'nnanimité*).

3° Le Conseil, pénétré de cette pensée que les institutions d'enseignement supérieur n'ont pas seulement à se préoccuper de la science pure, mais qu'elles doivent aussi s'inspirer des besoins de leur milieu et chercher à diriger dans la voie des innovations fécondes les industries locales, émet le vœu que le Ministre de l'Agriculture, d'accord avec son collègue de l'Instruction publique, étudie la création, à Poitiers, d'une école supérieure d'agriculture, dont l'organisation serait mise en rapport avec les enseignements de la Faculté des sciences. (*Voté à l'unanimité*).

4° La pénétration des divers enseignements les uns par les autres étant le grand avantage de la vie universitaire et la principale raison d'être des Universités nouvelles, le Conseil constate avec satisfaction que cette pénétration et cette action réciproque ont été obtenues à Poitiers depuis plusieurs années, grâce à des cours de droit et de phy-

Digitized by Google

siologie professés à la Faculté des lettres, grâce à un cours de physique, subventionné par le budget municipal à l'école de médecine et confié à un professeur de la Faculté des sciences. Il émet le vœu que l'enseignement théorique des sciences auxiliaires de la médecine qui est l'objet spécial de la première année de doctorat soit réorganisé au mieux des intérêts réciproques, de manière à faire profiter la médecine des ressources spéciales de la Faculté des sciences. (*Voté à l'unanimité*).

5° Le Conseil, considérant que l'étude de la philosophie relève naturellement de l'enseignement supérieur, qu'elle est considérée comme rentrant dans sa sphère par la plupart des Universités étrangères à qui elle apporte un élément considérable de vie et de prospérité ; qu'en faisant de cette étude le point de départ de la haute culture intellectuelle, on la dégagerait du formulaire étroit et sans caractère scientifique, auquel elle reste trop souvent asservie, émet le vœu que l'enseignement philosophique soit désormais confié aux Facultés et organisé de telle façon qu'il devienne l'initiation véritable aux études littéraires, juridiques et médicales. (*Voté à l'unanimité.*)

6° Le Conseil, sans vouloir prendre directement l'initiative tendant à créer, dans le ressort académique de Poitiers, une Société des amis de l'enseignement supérieur, émet le vœu que cette Société se constitue au plus tôt. Il invite les doyens des trois Facultés et le directeur de l'École de médecine à s'entendre avec la Société des Antiquaires de l'Ouest, avec les membres de la municipalité de Poitiers et le bureau du Conseil général de la Vienne, à l'effet de préparer les bases d'une vaste association où se grouperaient, sans distinction de partis, tous les hommes de bonne volonté soucieux du développement de la vie scientifique et universitaire, toutes les Sociétés savantes de notre ville et des départements du ressort. (*Voté à l'unanimité.*)

7° Le Conseil délègue, à la Commission de l'enseignement, nommée dans sa précédente séance, la tâche d'assister le recteur et le vice-président du Conseil, dans la recherche et l'application des moyens pratiques, qui sont propres à réaliser ces vœux et à faire aboutir ces propositions

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

RABELAIS

LA SCIENCE DU DROIT ET LES TRIBUNAUX A SON ÉPOQUE

Quel merveilleux journaliste Rabelais aurait fait, si les journaux avaient existé de son temps !

Et ce n'est pas peu que d'être un vrai journaliste :

Il faut au journaliste parler de tout, ce qui est à la portée de plusieurs, et savoir ce dont il parle, chose plus ardue.

Ce n'est pas assez :

Promoteur de l'esprit public, initiateur des réformes, le journaliste doit avoir les vues larges et générales, l'impartialité du jugement, la prescience des nécessités de l'avenir.

Et comme il s'adresse à un public que les choses sérieuses effraient quelquefois, il lui faut encore l'esprit, la forme originale, le trait qui donne à la pensée un relief imprévu, la tournure plaisante de l'idée, qui fait rire et qui fait penser.

A certaines époques, l'indifférence du public pour les choses graves est encore son moindre écueil : il y a des lois, des préjugés qui empêchent de tout dire ; il faut tout faire comprendre cependant Le réformateur se fera au besoin le bouffon des princes et des peuples pour leur faire entendre la vérité. Dans notre ancienne France surtout, où l'on a dit que le gouvernement était une monarchie absolue, tempérée par des chansons, les gens d'esprit, à eux seuls, ont longtemps tenu lieu de Sénat et de Chambre des députés. Dans ce mouvement continu qui va des auteurs inconnus des vieux fabliaux jusqu'à Voltaire, Rabelais tient assurément la première place.

Ces deux noms de Rabelais et de Voltaire se rapprochent en quelque sorte d'eux-mêmes. Au même sentiment d'humanité et de bon sens, à la même verve entraînante et parfois gauloise à l'excès, ils joignent tous deux (quoi qu'on en ait dit, et pour qui veut les lire avec attention) la même étendue prodigieuse de connaissances : dans ce fonds substantiel plonge la racine de cette éclatante floraison d'esprit, qui étonne et charme le lecteur.

Rabelais a touché à tout : politique, pédagogie, théologie, médecine,

Digitized by Google

législation Tâchons à donner un aperçu de ses idées sur la science du droit et les tribunaux à son époque.

I.

Au commencement du XVIe siècle, la science du droit se réduisait presque à la connaissance du droit romain, conservée et altérée en même temps par la tradition pendant le moyen âge. Là seulement on trouvait à vrai dire des principes généraux. Quant aux Coutumes, rédigées un siècle à peine auparavant, et qui formaient le vrai fond du droit national, leur diversité dans les détails, le caractère spécial et souvent étroit de leurs dispositions, ne permettait pas encore d'en faire une matière scientifique : l'heure ne devait venir qu'à la fin du siècle avec Dumoulin, Guy Coquille et les autres.

Le droit romain était, dans tous les cas, *la raison écrite,* qui dominait tout l'ensemble de la législation.

Mais le droit romain lui-même avait, entre les mains des commentateurs, des *glossateurs,* comme on les appelait, subi l'empreinte de cet esprit subtil et empreint de mécanisme matériel, qui régissait la scolastique du moyen âge. Divisions, subdivisions, distinctions et sous-distinctions à l'infini, réduction de toute science en syllogismes ardus, jargon fastidieux et baroque de termes abstraits, défiguraient les conceptions originales des jurisconsultes romains. Joignez au manque absolu de sens historique une ignorance complète de l'antiquité : le droit civil était une combinaison d'anachronismes.

Heureusement, la renaissance des lettres grecques et romaines devait, là comme partout, exercer son influence. En remontant aux sources, en faisant revivre dans leur beauté et leur forme originales, les monuments écrits de l'antiquité, en les débarrassant de ces moules bizarrement symétriques, où les avait emprisonnés le moyen âge, le XVIe siècle faisait reparaître une antiquité humaine et vivante, qui allait servir de modèle à une société renouvelée.

Ainsi en était-il du droit, tout comme de la philosophie. Rabelais fut un des premiers à le comprendre. Il vit tout ce qu'il y avait de précision, de philosophie, d'*élégance,* pour emprunter un mot aux jurisconsultes romains eux-mêmes, dans les œuvres juridiques de l'ancienne Rome, tout ce qu'il y avait d'indigeste dans les commentaires alors les plus accrédités.

Dans la lettre de Gargantua à Pantagruel (*Pant.,* livre II, chap. 8), où se trouve un vaste et célèbre plan d'éducation, on rencontre ces mots :

« Du droit civil, je veux que tu sçaches par cœur les beaux textes, et les confères avecques philosophie »

Digitized by Google

Conférer les textes avec la philosophie: remarquons cette expression ; elle dut surprendre toute la secte des praticiens et des glossoteurs.

Ailleurs, Rabelais promène son héros Pantagruel à travers les principales Universités de France pour étudier les lois, et il nous fait un tableau curieux de la physionomie de chacune.

C'est Poitiers tout d'abord, où il vint pour étudier et profita beaucoup [1] ; c'est Bourges de même, où il étudia bien longtemps et profita beaucoup en la faculté des lois. C'est Montpellier, où la médecine paraît florissante (mais il considéra que l'état était fâcheux par trop et mélancolique) et où pour l'étude des lois « n'étaient que trois teigneux et un pelé de légistes ». C'est Valence en Dauphiné, où les maroufles de la ville battaient les écoliers. C'est Bordeaux, auquel lieu ne trouva grand exercice, sinon des gabariers jouant aux luettes (à la fossette) sur la grave.

Ce sont d'autres Universités, où les étudiants ont devancé les théories modernes sur les exercices physiques et le surmenage intellectuel : Avignon, où les femmes sont volontiers légères, « parce que c'est terre papale »; Toulouse, où Pantagruel « apprit fort bien à danser et jouer de l'épée à deux mains, comme est l'usance des écoliers de ladite Université » ; mais il n'y demeura guère quand il vit qu'ils faisaient brûler leurs régents tout vifs comme harengs sorets [2], disant : « Jà Dieu ne plaise qu'ainsi je meure ; car je suis de ma nature assez altéré sans me chauffer davantage. »

C'est enfin Orléans : « et là trouva force rustres d'écoliers qui lui firent grande chère à sa venue, et en peu de temps apprit avec eux à jouer à la paume, si bien qu'il en était maître. Car les étudiants dudit lieu en font bel exercice et le menaient aucunes fois ès îles pour s'ébattre au jeu du poussavant. Et, au regard de se rompre fort la tête à étudier, il ne le faisait mie, de peur que la vue lui diminuât. Mêmement qu'un quidam des régents disait souvent en ses lectures qu'il n'y a chose tant contraire à la vue comme est la maladie des yeux. Et quelque jour que l'on passa licencié en lois quelqu'un des écoliers de sa connaissance, qui de science n'en avait guère plus que sa portée, il fit le blason et devise des licenciés en ladite Université... »

C'est au cours de ces pérégrinations que Rabelais met Pantagruel sur le chapitre de la *Grande Glose* d'Accurse, alors partout enseignée : c'était le résumé final de toutes les gloses élucubrées au moyen âge,

[1] C'est le passage célèbre où il est question des trois pélerinages obligatoires pour tous les écoliers en l'Université de Poitiers : passer à Passelourdin, monter sur la Pierre-Levée, et y banqueter à force flacons, jambons et pâtés, et écrire leurs noms dessus avec un couteau ; enfin, boire à la fontaine caballine de Croutelle.

[2] Le fait venait de se passer en 1540. — Le *Pantagruel* parut en 1542.

Digitized by Google

et qui accompagnait d'une annotation perpétuelle le grand recueil de l'empereur Justinien, appelé *Digeste* ou *Pandectes*, et composé de fragments extraits des jurisconsultes romains.

« Et disait aucunes fois que les livres des lois lui semblaient une belle robe d'or, triomphante et précieuse à merveilles, qui fût brodée et aornée de... (mettons *de boue*). Car au monde n'y a livres tant beaux, tant aornés, tant élégants, comme sont les textes des Pandectes. Mais la brodure d'iceux, c'est à savoir la glose d'Accurse, est tant sale, tant infâme et punaise, que ce n'est qu'ordure et vilenie. » (Livre II, chap. 5).

En un autre passage, il fait le procès à Justinien lui-même, ou plutôt à Tribonien, le fonctionnaire chargé par cet empereur de compiler le Digeste. Il l'accuse à juste titre d'avoir mutilé et déchiqueté les ouvrages des jurisconsultes : « Et ainsi leur a taillé (aux juges) leurs morceaux par ces petits bouts et échantillons de lois qu'ils ont en usage ; le reste supprimant et abolissant, qui faisait la loi totale. » (Livre III, chap. 44).

C'est surtout à l'endroit où Pantagruel va juger le différend des deux seigneurs (livre II, chap. 10), qu'il formule sur ce point une ample profession de foi[1] :

« Mais Pantagruel leur dit : « Messieurs, les deux seigneurs qui ont ce procès entre eux sont-ils encore vivants? »

« A quoi lui fut répondu que oui.

« De quoi diable donc, dit-il, servent tant de fatrasseries de papiers et copies que me baillez? N'est-ce le mieux ouïr par leur vive voix leur débat, que lire ces babouineries ici, qui ne sont que tromperies, cautèles diaboliques de Cépola, et subversions de droit? Car je suis sûr que vous et tous ceux par les mains desquels a passé le procès y avez machiné ce qu'avez pu, *pro et contra;* et, au cas que leur controverse était patente et facile à juger, vous l'avez obscurcie par sottes et déraisonnables raisons et ineptes opinions d'Accurse, Balde, Bartole, de Castro, de Imola, Hippolytus, Panorme, Bertachin, Alexander, Curtius, et ces autres vieux mâtins, qui jamais n'entendirent la moindre loi des Pandectes, et n'étaient que gros veaux de dîmes, ignorants de tout ce qui est nécessaire à l'intelligence des lois. Car (comme il est tout certain), ils n'avaient connaissance de la langue, ni grecque, ni latine, mais seulement de gothique et barbare. Et toutefois, les lois sont premièrement prises des Grecs, comme vous avez le témoignage d'Ulpien, loi *posteriori*, Digeste, *de origine juris*. Et toutes les lois sont pleines de sentences et mots grecs. Et seconde-

[1] Dans les citations que nous allons faire, nous moderniserons, non pas à vrai dire le langage, mais la forme des mots. On y perdra un peu de la saveur archaïque, mais on saisira d'autant mieux le mouvement déjà tout moderne de la pensée et du style même.

Digitized by Google

ment, sont rédigées en latin le plus élégant et orné qui soit en toute la langue latine, et n'en excepterais volontiers ni Salluste, ni Varron, ni Cicéron, ni Sénèque, ni Tite-Live, ni Quintilien. Comment donc eussent pu entendre ces vieux rêveurs le texte des lois, qui jamais ne virent bon livre de langue latine, comme manifestement appert à leur style, qui est style de ramoneur de cheminée, ou de cuisinier et marmiton, non de jurisconsulte?

« Davantage, vu que les lois sont extirpées du milieu de philosophie morale et naturelle, comment l'entendront ces fous, qui ont, par Dieu, moins étudié en philosophie que ma mule? Au regard des lettres d'humanité et connaissance des antiquités et histoires, ils en étaient chargés comme un crapaud de plumes : dont toutefois les droits sont tout pleins, et, sans ce, ne peuvent être entendus, comme quelque jour le montrerai plus apertement par écrit. Par ce, si voulez que je connaisse de ce procès, premièrement faites-moi brûler tous ces papiers, et secondement faites-moi venir les deux gentilhommes personnellement devant moi : et quand je les aurai ouïs, je vous en dirai mon opinion, sans fiction ni dissimulation quelconque ».

La scène, si magistralement ouverte, se termine en bouffonnerie pure. Comme pour démentir ce qu'il a dit de l'avantage de la comparution personnelle, Rabelais met dans la bouche de ses deux plaideurs deux longs coq-à-l'âne radicalement incompréhensibles, et cependant amusants, tant les orateurs, d'accent et de tempérament différents, semblent mettre de sérieux, de conviction, d'emportement sincère dans ces mots enfilés bout à bout; Pantagruel les juge du même style, avec non moins de gravité : « laquelle sentence prononcée, les deux parties départirent, toutes deux contentes de l'arrêt; qui fut quasi chose incroyable : car advenu n'était depuis les grandes pluies, et n'adviendra de treize jubilés, que deux parties contendantes en jugement contradictoire soient également contentes d'un arrêt définitif. »

Le dernier jubilé était, si je ne me trompe, justement le treizième depuis la publication du Pantagruel : avez-vous ouï dire que le phénomène se soit reproduit?

Mais tenons-nous à la ferme critique de Rabelais contre les ineptes commentateurs des jurisconsultes de Rome.

Est-ce une critique en l'air ou un pur jeu d'esprit?

Nullement : Rabelais avait lu, et bien lu, ces textes dont il parle avec admiration, et aussi ces glossateurs dont il se moque[1]. Dans

[1] Il y a quelques années, nous lisions dans un journal, au sujet des fêtes de Rabelais, cette sottise doctoralement énoncée : Rabelais n'avait point pâli sur Cujas et Bartole. Pour Cujas, le fait est certain, et le journaliste avait trouvé juste, grâce à une heureuse ignorance : Cujas avait sept ans quand Rabelais mourut; quant à Bartole, notre auteur l'avait pratiqué assez pour le critiquer en connaissance de cause. Moralité : il ne faut pas croire que l'ignorance soit une condition du génie.

Digitized by Google

nombre de passages, il cite les uns et les autres, et toujours à point. Ce n'est pas la citation de fantaisie de Racine dans *les Plaideurs* : « Qui ne sait que la loi *si quis canis*, Digeste... » Ce sont bien de vraies et exactes citations, auxquelles il donne à propos une application burlesque, mais juste.

Ainsi, Rabelais démolissait la vieille scolastique, ainsi il indiquait la méthode nouvelle de l'étude du droit, qui devait être une des gloires de son siècle. Revenir à l'antiquité, et par elle à la nature, à la raison, sur ce point comme sur les autres, fut son idéal.

A l'heure où Rabelais écrivait (1542), le grand jurisconsulte Cujas, le restaurateur de droit romain, était encore un enfant. Qu'a fait Cujas quelque vingt ou trente ans plus tard? Ce que voulait Rabelais. Il a étudié les textes avec la critique historique, avec la profonde connaissance de l'antiquité littéraire, avec cette philosophie dont parlait notre auteur. Il les a replacés dans leur véritable lumière, en a restitué le développement rationnel et l'harmonie. Il a tenté de recomposer ces œuvres taillées en morceaux par Tribonien, de reconstituer dans leur ensemble les écrits des grands jurisconsultes, Papinien, Africain, etc. Il a ainsi largement ouvert la voie que Rabelais avait indiquée.

Plus tard encore, un autre jurisconsulte, François Hotman, sous l'inspiration et les auspices du chancelier de l'Hôpital, dans son livre de l'*Anti-Tribonien*, faisait d'une façon scientifique et complète le procès de ce Tribonien, dénoncé à la vindicte des savants par Rabelais, et exposait un vaste projet d'unité de la législation en France.

II

Si Rabelais, en quelques traits d'une profonde justesse, a su marquer les défauts de la science de droit, il a été plus abondant encore sur la pratique même de ce droit, c'est-à-dire sur la procédure et les tribunaux de son temps.

Le terrain était ici plus brûlant. L'ordonnance de 1539, œuvre du chancelier Poyet, qui faisait entrer dans notre droit criminel la procédure secrète de l'inquisition, et qui supprimait le droit de défense là où il était le plus nécessaire, était toute récente.

Mais, tout en riant, Rabelais a trouvé jour à faire la plus âpre satire de ces tribunaux, et plusieurs de ses traits ont pu servir longtemps encore.

Voyons d'abord la *justice civile*.

Rabelais la symbolise dans le juge Bridoye, bonhomme au demeurant, et fort équitable, mais qui a pris pour système de *sententier les procès au sort des dés*. A la fin, une de ses décisions est jugée absolument

Digitized by Google

inique : le scandale parvient jusqu'à la Cour supérieure, le parlement de Myrelingues. Le héros de Rabelais, Pantagruel, le redresseur de torts, le Don Quichotte pacifique et sensé de son épopée burlesque, est appelé à entendre Bridoye, et à juger sur son cas.

Il faut lire ces chapitres étincelants : Comment Panurge assiste au jugement du juge Bridoye, lequel sententiait les procès au sort des dés ; — comment Bridoye expose les causes pourquoi il visitait les procès qu'il décidait au sort des dés ; — comment Bridoye narre l'histoire de l'appointeur de procès ; — comment Pantagruel excuse Bridoye sur les jugements faits au sort des dés (livre III, chap. 39-43).

Donnons un spécimen de ces admirables pages, en abrégeant un peu les développements, en réduisant beaucoup sur l'étonnante richesse des citations, si piquantes pourtant dans leurs applications imprévues :

« Au jour subséquent, à l'heure de l'assignation, Pantagruel arriva en Myrelingues.

« Les présidents, sénateurs et conseillers le prièrent entrer avec eux, et ouïr la décision des causes et raisons qu'alléguerait Bridoye, pourquoi il aurait donné certaine sentence contre l'élu Toucheronde, laquelle ne semblait du tout équitable à icelle Cour bis-centumvirale.

« Pantagruel entre volontiers, et là trouve Brindoye au milieu du parquet assis ; et pour toutes raisons et excuses, rien plus ne répondant sinon qu'il était vieux devenu, et qu'il n'avait la vue tant bonne comme de coutume : alléguant plusieurs misères et calamités que vieillesse apporte avec soi. Pourquoi, ne connaissait-il plus tant distinctement les points des dés comme il avait fait par le passé ! D'où pouvait être qu'en la façon qu'Isaac, vieux et mal voyant, prit Jacob pour Esaü, ainsi, à la décision du procès dont était question, il aurait pris un quatre pour un cinq.. ..

— « Quels dés, demandait Trinquamelle, président d'icelle Cour, quels dés, mon ami, entendez-vous ?

— « Les dés, répondit Bridoye, des jugements, *alea judiciorum*, (comme il est écrit par les docteurs sur la loi *nec emptio*, Digeste, *de contrahenda emptione*.) Et desquels dés vous autres, messieurs, usez en cette votre Cour souveraine ; suivant ce qu'en a noté D. Ferrandat, et plus encore apertement l'ont dit Balde et Bartole sur la loi *si duo* au Code, *Communia de legatis*.

— « Et comment, demandait Trinquamelle, faites-vous, mon ami.

— « Je, répondit Bridoye, répondrai brièvement, selon l'enseignement de la loi *ampliorem* au Digeste. Je fais comme vous autres, messieurs, et comme est l'usance de judicature, à laquelle nos droits commandent toujours déférer.

« Ayant bien vu, revu, lu, relu, paperassé et feuilleté les complaintes,

Digitized by Google

ajournements, comparutions, commissions, informations, avant-procédés, productions, allégations, intendits, contredits, requêtes, enquêtes, dupliques, tripliques, écritures, griefs, reproches, salvations, récolements, confrontations, acarations, libellés, apostoles, lettres royaux, compulsoires, déclinatoires, anticipatoires, évocations, envois, renvois, conclusions, fins de non procéder, appointements, reliefs, confessions, exploits, et autres telles dragées et épiceries d'une part et d'autre, je pose sur le bout de la table en mon cabinet tous les sacs du défendeur, et lui livre chance premièrement, comme vous autres, messieurs.

« Cela fait, je pose les sacs du demandeur, comme vous autres, Messieurs, sur l'autre bout, *visum visu*. Et pareillement, je lui livre chance.

— « Mais, demandait Trinquamelle, mon ami, à quoi connaissez-vous l'obscurité des droits prétendus par les parties plaidoyantes ?

— « Comme vous autres, Messieurs, répondit Bridoye, savoir est quand il y a beaucoup de sacs de part et d'autre.

— « Cela fait, demandait Trinquamelle, comment sententiez-vous, mon ami ?

— « Comme vous autres, Messieurs, répondit Bridoye; pour celui je donne sentence duquel la chance premier advient. Ainsi commandent nos droits : *Qui prior est tempore potior est jure.*

— « Voire mais, demandait Trinquamelle, mon ami, puisque par sort et jet des dés vous faites vos jugements, pourquoi ne livrez-vous cette chance le jour et heure propre que les parties comparaissent par devant vous, sans autre délai ? De quoi vous servent ces écritures et autres procédures contenues dedans les sacs ?

— « Comme à vous autres, Messieurs, répondit Bridoye; elles me servent de trois choses exquises, requises et authentiques.

« *Premièrement* pour la forme, en omission de laquelle ce qu'on a fait n'être valable prouve très bien *Speculator*. Davantage, vous savez trop mieux que souvent, en procédures judiciaires, les formalités détruisent les matérialités et substances, car *forma mutata, mutatur substantia.*

« *Secondement*, comme à vous autres, Messieurs, me servent d'exercice honnête et salutaire. Feu M. Othoman Vadare, grand médecin, comme vous diriez, m'a dit maintes fois que faute d'exercitation corporelle est cause unique de peu de santé et brièveté de vie de vous autres Messieurs, et de tous officiers de justice. Ce qui très loin avant lui était noté par Bartole, et telle est l'opinion de saint Thomas, 2e partie, question 168..... Or je dirai comme vous autres, Messieurs, qu'il n'est exercice tel, ni plus aromatisant en ce monde palatin, que vider sacs, feuilleter papiers, coter cahiers, emplir paniers et visiter procès.

Digitized by Google

« *Tiercement*, comme vous autres, Messieurs, je considère que le temps mûrit toutes choses : par temps, toutes choses viennent en évidence ; le temps est père de vérité. C'est pourquoi, comme vous autres, Messieurs, je surseois, dilaie et diffère le jugement, afin que le procès, bien ventilé, grabelé et débattu, vienne par succession de temps à sa maturité, et que le sort, par après advenant, soit plus doucement porté des parties condamnées

« Il me souvient à ce propos, dit Bridoye continuant, qu'au temps que j'étudiais à Poitiers en droit sous *Brocadium juris*, était à Smarves un nommé Perrin Dandin, homme honorable, bon laboureur, bien chantant au lutrin, homme de crédit, et âgé autant que le plus de vous autres Messieurs ; — lequel disait avoir vu le grand bonhomme concile de Latran, avec son gros chapeau rouge, ensemble la bonne dame Pragmatique Sanction, sa femme, avec son large tissu de satin pers et ses grosses patenôtres de jayet.

« Cettuy homme de bien appointait plus de procès qu'il n'en était vidé en tout le palais de Poitiers, en l'auditoire de Montmorillon, en la halle de Parthenay-le-Vieux. Ce qui le faisait vénérable en tout le voisinage de Chauvigny, Nouaillé, Croutelle, Esgne, Ligugé, La Motte, Lusignan, Vivonne, Mezeaux, Étables et lieux confins. Tous les débats, procès et différends étaient par son devis vidés, comme par juge souverain, quoique juge ne fût, mais homme de bien.

« Il n'était tué pourceau en tout le voisinage, dont il n'eût de la hâtille et des boudins. Et était presque tous les jours de banquet, de festin, de noces, de commérage, de relevailles, et en la taverne, pour faire quelque appointement : entendez. Car jamais n'appointait les parties qu'il ne les fît boire ensemble, par symbole de réconciliation, d'accord parfait et de nouvelle joie.

« Il eut un fils, nommé Tenot Dandin, grand hardeau et galant homme (ainsi m'ait Dieu), lequel semblablement voulut s'entremettre d'appointer les plaidoyants, et se nommait en ses titres : l'appointeur de procès.

« Mais en telle affaire il fut tant malheureux, que jamais n'appointa différend quelconque, tant petit fût-il. Au lieu de les appointer, il les irritait et agressait davantage. Et disaient les taverniers de Smarves que sous lui, en un an, ils n'avaient tant vendu de vin d'appointation (ainsi nommaient-ils le bon vin de Ligugé) comme ils faisaient sous son père en demi-heure.

« Advint qu'il s'en plaignit à son père, et rapportait les causes de cette malencontre à la perversité des hommes de son temps : franchement lui objectait que, si au temps jadis, le monde eût été ainsi pervers, plaidoyard, détravé et inappointable, lui, son père, n'eût acquis l'honneur et titre irréfragable d'appointeur comme il avait.

« Il faut, dit Perrin, faire autrement, mon fils. Ce n'est là que gît le

Digitized by Google

lièvre. Tu n'appointes jamais les différends. Pourquoi? Tu les prends dès le commencement, étant encore verts et crus. Je les appointe tous : pourquoi ? Je les prends sur leur fin, bien mûrs et digérés.

« Ne sais-tu pas qu'on dit en proverbe commun : « Heureux le médecin qui est appelé sur la déclination de la maladie! » La maladie, de soi, critiquait et tendait à sa fin, encore que le médecin n'y survînt. Mes plaidoyeurs semblablement, de soi-même déclinaient au dernier but de plaidoirie : car leurs bourses étaient vides ; de soi, cessaient de poursuivre et solliciter ; plus d'aubert n'était en fouillouse pour solliciter et poursuivre.

Deficiente pecu, deficit omne nia.

« Manquait seulement quelqu'un qui fût comme paranymphe et médiateur, qui premier parlât d'appointement pour sauver l'une et l'autre partie de cette pernicieuse honte qu'on eût dit : celui-ci premier s'est rendu ; il a premier parlé d'appointement ; il a été las le premier ; il n'avait le meilleur droit ; il sentait que le bât le blessait.

« Là Dandin, je me trouve à propos comme lard en pois. C'est mon heur ; c'est mon gain ; c'est ma bonne fortune. Et je te dis, Dandin mon fils joli, que par cette méthode, je pourrais la paix mettre, ou trêve pour le moins, entre le grand roi et les Vénitiens, entre l'empereur et les Suisses, entre les Anglais et les Écossais, eutre le pape et les Ferrarais. Irai-je plus loin ? Entre le Turc et le Sophi, entre les Tartares et les Moscovites. Entends bien. Je les prendrais sur l'instant que les uns et les autres seraient las de guerroyer; qu'ils auraient vidé leurs coffres, épuisé les bourses de leurs sujets, vendu leur domaine, hypothéqué leurs terres, consommé leurs vivres et munitions. Là, de par Dieu ou de par sa mère, force forcée leur est respirer et leurs félonies modérer. »

Quelle fine et puissante ironie dans la description de cette justice, dont le résultat est d'autant plus incertain qu'elle a plus coûté de temps, de peine et d'argent, dans l'énumération de ces interminables et inextricables procédures, qui aboutissent à un coup de dés! Le pauvre Bridoye n'a qu'un tort : c'est de confesser naïvement son procédé. Au demeurant, il agit comme les grands juges des Parlements, *comme vous autres, Messieurs.*

Notons encore ici une marque de la supériorité d'esprit de Rabelais : c'est cette haute et sereine indulgence qui, à travers la satire, sait trouver l'excuse humaine, la profonde raison psychologique de l'abus, la cause qui l'entretient et le fait tolérer. Aussi, Pantagruel ne condamne point Bridoye ; il comprend son embarras et y compatit. Il l'absout finalement, « en contemplation de la simplicité et affection sincère du juge Bridoye, qui, soi défiant de son savoir et capacité,

Digitized by Google

connaissant les antinomies et contrariétés des lois, des édits, des coutumes et ordonnances, et entendant la fraude de l'esprit infernal qui tourne le noir en blanc, et fait fantastiquement sembler à l'une et l'autre partie qu'elle a raison », se résout à jouer sa décision aux dés.

Voilà pour la justice civile. Au moins y trouve-t-on encore certaines garanties, et Rabelais serait le premier à le reconnaître. Car vous sentez bien qu'il a poussé les choses à l'extrême, et a voulu qu'on fit la part de l'exagération nécessaire. On a des juges consciencieux, on a la formalité qui coûte cher, mais qui, à tout prendre, a son utilité.

III

Mais la *justice criminelle* au XVI^e^ siècle ! Ici plus de formes, ou du moins plus de formes protectrices de la défense : l'accusé est livré, pieds et poings liés, à une procédure inquisitoriale et toute puissante contre lui.

A la fin de ce XVI^e^ siècle, un illustre avocat des réformes judiciaires, le lieutenant criminel Pierre Ayrault, ne réclamait précisément et avant tout qu'une chose de la justice criminelle : *la forme,* c'est-à-dire la liberté de la défense affirmée et consacrée dans des manifestations légales.

Avec quelque exagération, lui aussi, mais au fond avec vérité, il disait :

« L'instruction, l'ordre et la formalité, certes, est d'autant plus la principale et nécessaire partie au fait et maniement de la justice, que l'ordonnance et discipline aux expéditions de la guerre..... Justice n'est proprement autre chose que formalité et cérémonie. Pour le montrer, quel intérêt y aurait-il autrement, que je me fisse justice à moi-même, ou que je l'attendisse d'un autre, et que cet autre fut plutôt une personne publique qu'une personne privée? » (*De l'ordre judiciaire et instructions dont les anciens Grecs et Romaine ont usé en accusations publiques,* par le lieutenant Ayrault, angevin. — Paris, 1576.)

On entend bien la pensée d'Ayrault : les railleries de Rabelais sur la forme ne sont point à son adresse. La formalité dont il parle, c'est tout ce qui est nécessaire pour que la justice recherche seulement le vrai, permette à l'accusé de se justifier, et prononce enfin sa décision *sans haine et sans crainte,* avec l'impartialité de la loi elle-même.

Voyons donc maintenant dans Rabelais le tableau de la *justice criminelle.* C'est dans la bande des chats-fourrés et dans leur chef Grippeminaud, qu'il nous offrira l'image de cette justice tortionnaire et vénale.

Digitized by Google

Pantagruel et ses compagnons, Panurge, Epistémon, frère Jean, arrivent au guichet du farouche Grippeminaud :

« Les dents avait pleines de sang, les griffes comme des harpies, le museau à bec de corbin, les dents d'un sanglier quadrannier, les yeux flamboyants comme une gueule d'enfer, tout couvert de mortiers entrelacés de pilons : seulement apparaissaient les griffes »

Grippeminaud leur propose une énigme : allégorie de la terrible énigme que la justice secrète posait en effet aux accusés : comment se défendre contre une accusation encore inconnue? Comment s'expliquer sur des faits oubliés ou imaginaires? Comment se débrouiller des interrogatoires captieux et des atroces tortures?

Il faut encore ici lire ces chapitres : Comment par Grippeminaud nous fut proposée une énigme, etc. (livre V, chap. 12-15).

— « Si j'avais un sphinx en ma maison, s'écrie Epistémon, je pourrais résoudre l'énigme. Mais certes, je n'y étais pas, et suis, or de par Dieu, innocent du fait.

— « Or ça, dit Grippeminaud, par Styx, puisque autre chose ne veux dire, je te montrerai, or ça, que meilleur te serait être tombé entre les pattes de Lucifer, or ça, qu'entre mes griffes. Les vois-tu bien, or ça, malotru? Nous allègues-tu innocence, comme chose digne d'échapper nos tortures? Or ça, nos lois sont comme toiles d'araignées : les simples moucherons et petits papillons y sont pris, or ça, les gros taons malfaisants les rompent, or ça, et passent à travers. Semblablement nous ne cherchons les gros larrons et tyrans, or ça; car ils sont de trop dure digestion, or ça, et nous affoleraient; vous autres gentils innocents, or ça, y serez bien innocentés; le grand diable vous y chantera messe, or ça.

« Frère Jean, impatient de ce qu'avait dit Grippeminaud, dit : Ho! Monsieur le diable engiponné, comment veux-tu qu'il réponde d'un cas duquel il ignore? ne te contentes-tu de vérité?

— « Or ça, dit Grippeminaud, encore n'était de mon règne advenu, qu'ici personne, sans premier être interrogé, parlât. Qui nous a délié ce fol enragé ici? . .. Penses-tu être en la forêt de l'Académie, or ça, avec les oiseaux chercheurs et inquisiteurs de vérité? Or ça, nous avons ici bien autre chose à faire, or ça. Ici on répond, je dis or ça, catégoriquement de ce qu'on ignore. Or ça, on confesse avoir fait, or ça, ce qu'on ne fit oncques, or ça. On proteste savoir ce que jamais on n'apprit, or ça. On fait prendre patience en enrageant, or ça. On plume l'oie sans la faire crier, or ça. »

Rien ne dépasse la hardiesse et la force de cette peinture. Tel de ces traits ne rappelle-t-il pas la superbe réponse échappée, il y a une

Digitized by Google

vingtaine d'années, à un pauvre saltimbanque traduit en cour d'assises pour un meurtre qu'il n'avait pas commis? Le président, quelque peu Grippeminaud, le pressait, le bousculait de questions et plus le malheureux niait, plus le magistrat s'acharnait : — « Enfin, monsieur le président, s'écria l'accusé, je n'ai donc pas le droit d'être innocent! »

Pantagruel et ses amis arrivent enfin à passer le redoutable guichet, grâce « à une grosse bourse de cuir pleine d'écus au soleil » que jette Panurge sur le parquet. « Au son de la bourse, commencèrent tous les chats-fourrés à jouer des griffes, comme si fussent violons démanchés. » Grippeminaud lui-même se fait bonhomme. « La cour l'entend, or bien, or bien. Allez, enfants, or bien, et passez outre; nous ne sommes tant diables, or bien, que nous sommes noirs. »

Tout n'est pas fini pourtant : au moment d'embarquer, il faut encore faire des présents seigneuriaux « tant à la dame Grippeminaude qu'à toutes les dames chattes-fourrées..... Autrement, commission était nous ramener au guichet. »

IV

Le XVI^e^ siècle, nous l'avons dit, réalisa dans la science du droit la transformation souhaitée par Rabelais. Pour les institutions pratiques, ce fut autre chose : les intérêts sont plus tenaces que les intelligences. Au XVIII^e^ siècle encore, le tableau de la justice avait peu changé. Et de fait, si à la veille même de la Révolution, nous interrogeons Beaumarchais, un des héritiers de Rabelais, que va-t-il nous montrer?

Un Bridoison, descendant imbécile et corrompu du bon Bridoye, jugeant à tort et à travers des procès où il ne comprend rien, toujours uniquement occupé de la *fo-orme*, et quand un plaideur indigné s'écrie : « C'est un grand abus de vendre ainsi les charges de justice », répondant tranquillement : « Ou-oui, on ferait bien mieux de nous les do-onner pour rien. »

Quant à Grippeminaud et à la dame Grippeminaude, Beaumarchais a fait mieux que les voir à l'œuvre. Il a fait à ses dépens l'expérience de leur passion ignorante, de leur infatuation, de leur vénalité. C'est le conseiller et la conseillère Goezmann, aux griffes de qui il a laissé du sien.

D'autres exemples, et autrement tragiques, ont été immortalisés par la généreuse éloquence de Voltaire : les épouvantables procès de Calas, de Sirven, du chevalier de la Barre.

Le XVIII^e^ siècle, par Voltaire, par Montesquieu, par Beccaria, et tant d'autres, prépara la démolition de l'ancien système; elle fut faite

Digitized by Google

par les assemblées de la Révolution, qui posèrent les principes d'une réorganisation rationnelle de la justice et de la procédure dans la constitution de 1791, et la réalisèrent partiellement dans des lois diverses, notamment dans le *Code des délits et des peines* de l'an IV.

A travers des essais nombreux, des retours en arrière, comme ceux des codes de 1808 et 1810, il s'est accompli de grands progrès.

Mais l'œuvre n'est pas achevée. Il se révèle encore des erreurs judiciaires, dues à l'imperfection de l'organisme légal autant qu'à celle de la nature humaine, et la réparation due à l'innocent ne lui est pas assurée.

A l'heure actuelle, ces graves questions d'organisation et de procédure s'agitent encore devant les Chambres, et malgré une longue élaboration, peu de points ont été résolus. Ce sera pourtant, espérons-le, un des titres d'honneur de notre temps d'avoir accompli ces deux œuvres : la diminution des formalités inutiles et des frais dans la procédure civile, l'accroissement des garanties dans la procédure criminelle.

Léopold Thézard.

Digitized by Google

JUVÉNAL, SATIRE VII

TEXTE LATIN

PUBLIÉ AVEC UN COMMENTAIRE CRITIQUE EXPLICATIF ET HISTORIQUE

Nous avons pensé que nos lecteurs, qui ont eu la primeur d'une notable partie de cet ouvrage, mis en vente depuis quelques jours à la librairie Klincksieck, ne seraient pas surpris d'en lire ici la préface. Elle contient sur le but que s'est proposé l'auteur et sur ses travaux futurs des détails qui avaient leur place toute marquée dans le *Bulletin*. (N. d. l. R.)

PRÉFACE

Ce n'est pas sans hésiter beaucoup que je me décide à publier cette édition annotée de la VII[e] satire de Juvénal. Entreprise à l'intention des candidats à l'agrégation et à la licence, elle a, pour ceux qui aiment le travail expéditif, le plus grave de tous les défauts : elle est bien longue, bien chargée de curiosités philologiques, de discussions archéologiques et historiques : j'en veux plaider cependant les circonstances atténuantes. La première, celle qui, à la rigueur, me dispenserait d'énumérer les autres, c'est que cette édition a été professée avant d'être écrite. Quoique j'en aie supprimé tout ce qui aurait senti l'enseignement oral, j'ai pensé que le livre devait reproduire, aussi exactement que possible, la physionomie habituelle de nos conférences de littérature latine. L'intérêt soutenu avec lequel un auditoire de vingt à vingt-cinq étudiants m'a suivi, malgré l'uniformité du sujet, durant une année entière, me fait espérer que d'autres me liront comme ceux-là m'ont écouté : non pas sans labeur assurément, mais peut-être sans ennui et sans perdre leur peine.

Juvénal n'est pas au nombre des écrivains qui révèlent le secret de leur art à une lecture superficielle. S'il possède au plus haut point la vigueur expressive et pittoresque, il n'a ni la spontanéité de l'inspiration, ni la facilité de l'exécution. Il peint par touches lentes et successives, tantôt le regard tendu par l'observation vers la réalité, tantôt l'esprit absorbé dans le souvenir de ses lectures. Tour à tour ou de concert, le monde et les livres lui fournissent les détails de ses satires; il cherche longtemps la meilleure place pour chacun d'eux et ne la trouve pas toujours; rarement il regarde en lui-même et c'est à peine s'il met sa personnalité propre dans son ouvrage. Quand on veut apprécier un art aussi austère et parfois aussi pénible, des procédés de minutieuse analyse sont indispensables. Et puis la société,

Digitized by Google

dont Juvénal a fixé l'image en la poussant au noir, possède, avec un fonds de vices et de ridicules commun à toutes les civilisations raffinées, une originalité que l'érudition seule peut mettre en pleine lumière. Pour les contemporains, la force des mots suffit à évoquer devant l'imagination le tableau animé des institutions et des mœurs, des usages de la vie et des habitudes de la pensée : pour les hommes d'un milieu différent il y faut l'aide permanente de la science, c'est-à-dire un commentaire étendu. Me plaçant au point de vue de nos étudiants, qui ont, en ces matières, beaucoup à apprendre, j'ai voulu leur offrir dans un même volume, en regard du texte, tout ce qui me paraissait nécessaire ou même utile à la pleine intelligence de chaque passage. Une fois ce but assigné à mes efforts, des indications bibliographiques ou des notes trop sommaires devenaient insuffisantes : bien que je me sois imposé de rester sobre et substantiel, on comprendra sans peine que j'aie obtenu seulement une brièveté relative. Mais si j'ai réussi à mettre aux mains des intéressés un instrument de travail complet, j'aurai moins à craindre qu'ils ne me reprochent de l'avoir fait volumineux. Pour cette partie de mon commentaire, je suis redevable surtout à L Friedlaender, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms,* 3 vol. Leipzig; 6e édit. 1888 à 1890, et à J. Marquardt, *Das Privatleben der Roemer*, 2 vol. Leipzig, 2e édit. 1886.

Une autre raison encore a contribué à allonger certaines notes : c'est que, dans la mesure du possible, j'ai entendu faire œuvre personnelle et originale. J'aurais pu, à la rigueur, combiner en six semaines, à l'aide des meilleures éditions étrangères, un commentaire de lecture facile et répondant, vaille que vaille, aux besoins de l'examen. Mais outre que ces sortes d'adaptations me semblent indignes de l'enseignement supérieur, devais-je oublier que la pratique des langues vivantes se vulgarise tous les jours davantage parmi nos étudiants; qu'ainsi il suffisait, pour les mettre en état d'interpréter leur texte, de renvoyer les uns à l'édition anglaise de Mayor, les autres à l'édition allemande de Weidner? Une pratique déjà longue de Juvénal m'a induit à penser qu'il y avait encore à glaner derrière ces maîtres; que, tout en les utilisant, on pouvait espérer ajouter à leurs travaux. L'occasion m'étant offerte, j'ai voulu en même temps soumettre au jugement des érudits un spécimen de l'édition complète de Juvénal que depuis cinq ans je médite et prépare.

Pour ne parler encore que du commentaire, je ne me suis pas borné seulement à compulser les bonnes éditions publiées depuis le commencement de ce siècle; j'ai dépouillé toutes celles d'entre les anciennes qui m'ont été accessibles quand elles avaient quelque valeur aux yeux des érudits et des bibliophiles. Une fois amené sur cette voie, j'ai poursuivi les traces de Juvénal dans les ouvrages des savants de la Renaissance; puis, remontant toujours plus haut, j'ai

Digitized by Google

recueilli, à travers une foule de traités dont la lecture n'est précisément ni facile ni agréable, les citations et interprétations du satirique, notamment chez les écrivains ecclésiastiques du moyen âge Ceux-ci touchant de très près aux scholiastes ou grammairiens, dont plusieurs sont de l'époque karolingienne et les autres du IVe ou du Ve siècle, j'ai réussi, pour quelques passages, à former le cercle presque entier de la tradition antique, depuis Ammien Marcellin qui, le premier, a parlé de Juvénal, jusqu'à l'aurore des littératures modernes, où il est couramment cité et imité. J'ai de même donné place dans mes notes à ceux de nos classiques français des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, qui, cultivant le genre de la satire, ont souvent pris Juvénal pour modèle. C'est ainsi que le lecteur, outre les noms connus de nos poètes, rencontrera à chaque page, tantôt ceux des érudits éminents qui, au XVIe siècle, ont déblayé le terrain de la philologie latine et amassé les matériaux pour les constructions futures, tantôt les noms moins célèbres de quelques auteurs scolastiques qu'on ne s'attendait guère à voir en si profane compagnie : j'espère démontrer qu'il y a plus qu'un intérêt de curio ité à leur faire cet honneur[1]. Quoi qu'il en soit, la nouveauté et la difficulté de recherches aussi étendues me feront pardonner, j'espère, certain étalage d'érudition *livresque*, qui serait déplacée dans un travail de ce genre, si elle n'était pas de première main.

A l'interprétation philologique établie sur ces bases, j'ai joint, chaque fois qu'il y avait lieu, des appréciations littéraires et des discussions historiques. Si respectueux que l'on soit du talent d'un grand écrivain, il y a quelque puérilité à l'en croire toujours sur parole dans les questions de fait; il y a tout au moins une prudence exagérée à fermer les yeux sur ses défauts ou à ne pas signaler ses beautés. Au temps de notre jeunesse, l'explication esthétique et grammaticale défrayait seule l'enseignement des lettres anciennes. Une réaction, d'ailleurs salutaire, a donné depuis lors à cet enseignement un caractère presque exclusivement scientifique. Il semble que les commentateurs, ceux-là surtout qui ont le droit de prêcher d'exemple, se soient fait de l'impassibilité littéraire une loi; le *nihil admirari*, qui implique le *nihil reprehendere*, est devenu le premier commandement des philologues. J'ai pensé qu'avec Juvénal j'avais d'autant moins le droit de me réfugier dans cette neutralité commode qu'il a eu, comme peintre de mœurs et comme poète, des admirateurs fanatiques et des détracteurs résolus Pour ceux qui le jugent sans parti-pris, il est au premier rang des écrivains classiques dont on peut

[1] Pour la question fort intéressante et presque entièrement nouvelle de Juvénal durant le moyen âge, je renvoie à un article du *Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers*, mai 1890, article qui aura une suite prochainement.

Digitized by Google

dire, comme Quintilien appréciant Sénèque : « *Robustis et severiore genere satis firmatis legendus vel ideo quod exercere potest utrimque judicium* (*Inst. Or* X, 1, 131)[1]. De même que son goût n'est pas toujours irréprochable, sa logique est assez souvent en défaut; le pessimisme systématique dont s'inspirent ses peintures lui fait perdre parfois le sens exact des choses : je n'ai pas cru qu'un commentateur consciencieux pût se dispenser d'en faire la remarque à l'occasion.

On n'attend pas de moi qu'à propos d'une seule satire, j'entre dans les discussions sur la valeur respective des nombreux manuscrits de Juvénal et sur le mérite des principales éditions. Notre satirique a été un des auteurs les plus lus et les plus copiés durant tout le moyen âge; mais tandis qu'il y a abondance de *codices deteriores sive interpolati,* on n'en peut citer qu'un seul qui représente la tradition dans sa pureté et fournisse à l'établissement du texte une base vraiment scientifique. C'est le Ms. (IXe siècle) qui a servi à P. Pithou pour son excellente édition de 1585 (in-8. *Lutetiae Par. apud Mamertum Patissonum*) et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier. Il y faut ajouter les *Parisienses* 7900 du IXe siècle, 3071 du Xe siècle, le *Vaticanus Urbinas* 661 et le *Vindobonensis* 111 également du Xe siècle où l'influence de l'archétype, de qui le *Pithoeanus* dérive, se fait sentir dans quelques leçons recommandables. Le *Pithoeanus* a été récemment collationné avec grand soin par un jeune savant Viennois, M R. Beer : son travail (*Spicilegium Juvenalianum*, Leipzig, 1885) a rendu les plus signalés services à M. Fr. Buecheler pour une revision de l'édition critique de O. Jahn (Berlin, 1886). Cette revision et le travail dont elle s'est inspirée m'ont servi également pour la constitution du texte. J'ai abandonné Buecheler et suivi Beer au vers 159 : *laevae* et non *laeva;* j'ai repris à 151 *cum* avec le Ms. alors que Jahn et Buecheler écrivent *cui* par conjecture; j'ai accueilli, pour des raisons que l'on trouvera discutées à leur place, les corrections : *equites Bithyni* (15); *impletur* (24); *maculosos* (40) et *largitus* (88) Je n'ai, d'ailleurs, cité et discuté les variantes que dans le cas où elles offraient, pour l'interprétation du texte, un intérêt évident; à cause de cela aussi je n'ai pas cru devoir séparer les notes critiques du commentaire proprement dit.

Une place notable a été accordée à l'examen des atéthèses et des transpositions audacieuses que M. Ribbeck a fait subir au texte des satires (*Der echte und der unechte Juvenal*, Berlin, 1865, ouvrage écrit pour la justification de l'édition de 1859, Leipzig) : non que l'auteur

1. Avec M. Becher (Jahrsbericht de Bursian, *Ueber die Litteratur zu Quintilian*, 1880-1887, p. 42) je reviens à la leçon *utrimque* que j'avais abandonnée pour *utcumque*. Cf Tac. *Hist.* II, 1, où il est dit de Titus, examinant les chances opposées de la situation, après le meurtre de Galba : *Cuncta utrimque perlustrat.*

Digitized by Google

ait réussi, avec toute sa science, à acclimater son système de mutilations arbitraires, ni qu'il soit utile encore de réfuter ses erreurs, mais parce que, dans ces erreurs mêmes, il y a beaucoup à prendre pour l'appréciation littéraire de Juvénal. Quand un latiniste de la force de M. Ribbeck manque son but, il n'en ramasse pas moins, le long de sa route, des trésors d'érudition que l'on aurait tort de négliger. Nul n'est entré, plus avant que lui, dans l'étude détaillée de la composition et du style des *Satires;* en cherchant à nous fabriquer un Juvénal suivant son goût, qui est généralement sûr et pénétré d'un savoir merveilleux, M. Ribbeck a surtout montré que le vrai Juvénal n'est pas un auteur sans défauts; sa critique n'aurait-elle eu d'autre résultat que de mettre les *Satires* à leur véritable rang, qui n'est pas le premier, parmi les œuvres de la latinité, qu'il ne faudrait pas la regretter : il a prouvé une fois de plus que les paradoxes, les méprises mêmes d'un esprit supérieur, sont plus utiles à la science que les petites vérités plaidées par un médiocre

On sera peut-être surpris de ne pas trouver en tête de cette édition l'étude presque obligatoire sur la vie et les œuvres de Juvénal. Loin de vouloir me soustraire à cette partie de ma tâche, je suis obligé d'avouer que si j'ai publié séparément la VII[e] satire, c'était un peu pour offrir au public la seconde édition entièrement remaniée des *Notes biographiques* que j'ai fait paraître en 1885. Mais ce dernier travail a pris un tel développement, que le présent volume eût grossi outre mesure et que l'apparition en eût été retardée, au détriment des candidats peut-être, sûrement à celui de l'éditeur : je le publierai à part, s'il plaît à Dieu, dans quelques mois. Il sera le complément indispensable de certaines notes qui ont pour objet la vie du poète, ses rapports avec les auteurs du temps de Domitien, et les procédés qu'il a suivis pour la composition des satires. En attendant, je me bornerai à faire remarquer que l'épisode capital de cette biographie, telle qu'elle nous a été transmise par des écrivains inconnus, je veux dire la légende de l'exil, se rattache à l'interprétation de la VII[e] satire. Les vers 87 à 92 seraient le *corpus delicti* ayant motivé ce châtiment. Comme de l'exil il n'existe aucune trace certaine, ni dans les œuvres du poète, ni dans la tradition historique antérieurement au VI[e] siècle, les *Notes biographiques* avaient surtout pour but de prouver qu'il était inadmissible. J'ai su depuis lors que M. J. Vahlen, à peu près en même temps que moi (*Juvenal und Paris*, Comptes rendus de l'Académie Royale de Berlin, 1883, p. 1175 et suiv.), arrivait, par un chemin différent, à des conclusions identiques; je me suis ainsi trouvé confirmé dans mon opinion première, mais j'ai senti davantage aussi la nécessité de la défendre par des arguments, s'il se peut, péremptoires : de là un supplément de recherches qui n'auraient pu prendre place dans ce commentaire sans en rompre l'équilibre.

Digitized by Google

Il me reste à signaler les travaux récents auxquels je suis le plus redevable. J'ai eu constamment sous les yeux les commentaires d'Achaintre (Paris, Didot, 1810, 2 vol.), de Ruperti (Leipzig, 1819, 2 vol.) réimprimés avec des additions et des modifications dans la collection Lemaire; de Cramer (*In D. J. Juvenalis satiras commentarii vetusti*, Hambourg, 1823); de Heinrich (Bonn, 1839, 2 vol.), de Mayor (Londres, 1872 et 1881, 2 vol), de Weidner (nouvelle édition bien supérieure à la première, Leipzig, 1889, 1 vol.) Ces deux derniers ouvrages m'ont été d'un très grand secours, l'édition anglaise par la grande abondance des rapprochements qui éclairent le travail du style et l'à-propos des citations qui en fixent la signification archéologique; l'édition allemande par l'intelligence judicieuse des détails et de la liaison des idées. Outre ces travaux complets, j'ai consulté la plupart des monographies, dissertations inaugurales, discours académiques et articles de Revues où la forme et le fond des satires ont été l'objet de recherches variées : on en trouvera la mention au cours des notes qu'elles ont contribué à enrichir.

En écrivant cette préface, qui compte autant et plus de lignes que la satire VII[e] n'a de vers, j'ai songé beaucoup moins à l'œuvre modeste, aujourd'hui terminée, qu'au grand travail qui, attendant la dernière main, remplira le *long espace d'une vie mortelle* dont parle l'historien. Si ce volume rencontre quelque faveur auprès des étudiants et des maîtres, j'en aurai plus de courage pour aller plus loin : *dum res et aetas et sororum Fila trium patiuntur atra*.

Poitiers, juin 1890.

J.-A. Hild.

Digitized by Google

COMPOSITION FRANÇAISE

(Copie de Candidat)

—

SIRE,

Vous pardonnerez, je l'espère, cette audacieuse démarche, à un homme qui n'a pas l'honneur d'être votre sujet, mais qui aime sincèrement la France et son roi. On dit en Europe que Votre Majesté a l'intention d'attaquer la Hollande; déjà les Provinces-Unies tremblent; comment pourraient-elles résister à Louis XIV et à ses généraux, aux Condé et aux Turenne ! Et moi, Sire, je viens me jeter aux genoux de Votre Majesté et lui dire : « Pourquoi, Sire, pourquoi pousser au désespoir cette malheureuse nation, pourquoi ne détournez-vous plutôt vos armes de l'Europe pour les porter vers l'Orient, vers l'Égypte ? Permettez-moi, Sire, de montrer que c'est là une entreprise vraiment grande, assez peu difficile à exécuter, et fort utile à votre royaume. »

Je ne veux pas rappeler à Votre Majesté les efforts des princes de l'antiquité pour conquérir l'Égypte. Alexandre, le premier, y conduisit ses phalanges, et fonda Alexandrie. La prospérité de cette ville fut si grande que l'on songe involontairement, en lisant son histoire, à la cour de Versailles et à l'entourage de Votre Majesté. Les empereurs de Rome firent tous les plus grands efforts pour faire de l'Égypte une véritable province romaine. Enfin, Sire, l'un de vos ancêtres, ce roi vénérable que l'Église a voulu compter au nombre de ses saints : Louis IX a conduit ses troupes en Égypte. Ce n'est donc pas seulement l'exemple des Alexandre, des César, qui s'offre à Votre Majesté, mais encore l'exemple de l'un de ses ancêtres, qu'elle doit imiter et venger. Et quelle gloire aussi d'arracher aux Turcs cette belle province, de la convertir à la religion de Jésus-Christ !

Les difficultés, peu nombreuses d'ailleurs, au lieu de vous arrêter, enflammeront votee zèle et celui de vos officiers. La vue seule de votre armée mettra en fuite vos adversaires, et les hommes qui ont réuni deux mers à travers un royaume, n'auront pas de peine à transporter votre armée au delà de la Méditerranée.

Aussi, ingénieurs, officiers et soldats auront bien mérité de Votre Eajesté et de la France Songez, en effet, Sire, à ce que pourra être un jour, grâce à cette conquête, l'empire de vos petits-fils. Toute la Médi-

Digitized by Google

terranée vous appartiendra, et vous pourrez, reprenant le projet des empereurs de Rame, ouvrir un canal dans le sol de l'Afrique et conquérir ainsi de nouveaux rivages. Peu à peu les nations voisines de ces mers apprendront à connaître le bienfaisant empire des Français, et se rangeront sous leurs lois. Un jour enfin, Sire, vos successeurs chasseront les Turcs de l'Europe, et votre drapeau blanc remplacera l'odieux croissant sur les tours de Constantinople. Ce jour là, Sire, on vous rendra le juste hommage qui vous sera dû, et votre nom prendra place à côté, au dessus même de celui de saint Louis.

A côté de cette gloire qui vous est assurée, songez, Sire, à ce que pourrait vous rapporter la conquête de la Hollande. Vos armées franchiront le Rhin, et enlèveront presque sans coup férir toutes les places ennemies. Mais alors, Sire, pardonnez-moi cette franchise, l'Europe interviendra et se liguera contre vous. L'Espagne, l'Allemagne, l'Autriche attendent depuis le commencement de votre règne le jour où elles pourront se venger des humiliants traités de Westphalie. A leur grand étonnement, ces puissances ont trouvé en vous, dans un monarque de vingt ans, un grand prince, qui a su faire respecter son drapeau, ses ambassadeurs, par le pape lui-même ; un roi qui enlève les Flandres et la Franche-Comté en quelques semaines. Aussi, ces nations ne manqueront pas de s'unir contre vous pour secourir la Hollande. La France est puissante, riche ; elle viendra presque sûrement à bout de la coalition, mais au prix de quels sacrifices ! Permettez-moi, Sire, de pousser la franchise plus loin encore, et de vous rapporter les motifs que vos ennemis prêtent à votre entreprise. Ils disent, espérant obtenir plus d'alliances en soulevant l'indignation, que vous armez une nation contre une autre pour des motifs entièrement personnels. Ils rappellent cette médaille frappée par eux et représentant la Hollande arrêtant vos conquêtes après la prise de la Franche-Comté, avec cette inscription : « *In conspectu meo stetit sol !* » ou bien cette impudente parole de leur ambassadeur au Congrès d'Aix-la-Chapelle : « J'ignore ce que le roi veut, je ne considère que ce qu'il peut. » Voilà, Sire, ce que l'on ne craint pas d'affirmer. Vos ennemis ajoutent foi à ces mensonges, et les feront parvenir à la postérité.

Mais d'ailleurs, Sire, conquérir l'Égypte, n'est-ce pas vaincre la Hollande? Rien ne vous empêchera de fermer vos portes à ces rouliers des mers, qui ne pourront désormais faire le commerce de l'Orient. Cette marine nouvelle que vous donnent vos ministres finira par les remplacer, et vos flottes règneront sur les mers comme vos armées font la loi sur terre.

La paix la plus complète règnera alors en Europe, et surtout en France. Les poètes, les historiens s'uniront pour chanter votre règne règne glorieux. Votre siècle, le siècle de Louis le Grand, prendra rang au dessus de ceux de Périclès et d'Auguste ; je vous demanderai

Digitized by Google

alors, moi, qui serai pour bien peu dans cette noble prospérité, de m'accorder quelque peu de cette faveur royale qui immortalise ceux qu'elle daigne honorer.

M. DE BATTISTI.

LA SYMPATHIE

(Copie de Caudidat)

La nature reconnaît qu'elle donne à l'homme un cœur très sensible, elle qui lui a donné les larmes : c'est la meilleure partie de notre être. Elle nous fait pleurer le malheur d'un ami affligé. C'est la nature qui nous pousse à gémir en voyant passer le convoi d'une femme ou ensevelir un enfant trop jeune pour être livré aux flammes du bûcher.....

Voilà ce qui nous distingue de tous les animaux : ainsi, nous qui seuls avons reçu un esprit digne de respect, qui pouvons saisir ce qui est divin, qui sommes capables de cultiver et de comprendre les sciences, nous avons un sentiment qui nous vient des hauteurs célestes, un sentiment qui manque aux êtres dont le regard est penché vers le sol.

Au commencement du monde, l'auteur de toutes choses ne leur a concédé qu'un souffle vital : à nous, il a donné en outre un cœur, pour qu'une affection mutuelle nous portât à nous demander et à nous prêter assistance, à nous réunir en peuple quand nous étions dispersés, à sortir des vieilles forêts et à quitter les bois habités par nos ancêtres, à bâtir des maisons, à unir notre foyer à un autre foyer, à protéger de nos armes le citoyen renversé ou ébranlé par une grave blessure, à donner le signal avec la trompette publique, à nous défendre avec les mêmes tours, à nous enfermer derrière des portes qu'ouvre la même clef.

P. NORMAND D'AUTHON.

ERRATA

A la fin du dernier bulletin, dans l'article de M. L. Arnould sur Denys d'Halicarnasse.

P. 234, 5e avant-dernière ligne, au lieu de : « *démontrer* habilement », lisez : « *démonter* habilement ».

P. 235, dernière ligne, au lieu de : « Faire dire à un auteur tout ce qu'il dit, et le lui faire dire comme il le dit », complétez ainsi la pensée : « Faire dire à un auteur tout ce qu'il dit, *ne lui faire dire que ce qu'il dit*, et le lui faire dire comme il le dit ».

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie Millet et Pain.

Digitized by Google

OCTOBRE 1890. HUITIÈME ANNÉE. — N° 8.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

La rentrée solennelle des Facultés aura lieu le lundi 3 novembre; les conférences commenceront le mardi 4 novembre ; l'ouverture des cours publics sera annoncée ultérieurement.

*
* *

Par un décret rendu en septembre dernier, M. Chaignet, recteur de l'Académie de Poitiers, atteint par la limite d'âge, a été mis à la retraite et nommé recteur honoraire.

Si la Rédaction du *Bulletin* veut laisser à des voix autorisées le soin d'apprécier l'œuvre administrative de l'homme éminent qu'une loi, qui ne semblait pas faite pour sa verte vieillesse, vient d'enlever à l'Académie de Poitiers, elle se doit à elle-même d'inscrire ici un double témoignage de gratitude. Elle se souvient que M. le recteur Chaignet a bien voulu la soutenir de son influence à ses débuts et que souvent il lui a donné la preuve la plus précieuse de ses sympathies en acceptant d'être notre collaborateur. Plus d'une fois, le *Bulletin* a eu la primeur des savants travaux par lesquels l'administrateur occupait ses loisirs ; nous espérons que le même *Bulletin* servira à maintenir les liens formés et qu'à cette place les professeurs du ressort retrouveront, avec autant de plaisir que de profit, le nom de leur ancien recteur.

Le successeur de M. Chaignet, M. Compayré, ancien élève de l'École normale supérieure, a été professeur de philosophie au Lycée de Poitiers, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, député du Tarn pendant deux législatures; à la Chambre, il fut nommé rap-

Digitized by Google

porteur du budget de l'Instruction publique. M. Compayré est agrégé de philosophie ; sa thèse de doctorat ès lettres sur la *Philosophie de David Hume* a été couronnée par l'Académie française; son grand ouvrage intitulé : *Histoire critique des doctrines de l'Éducation en France* (2 vol in-8°), a obtenu un premier prix de l'Académie des sciences morales et politiques et un prix de l'Académie française. Les titres scientifiques de M. Compayré, son expérience des affaires, sa bienveillance, lui assuraient d'avance la confiance et la respectueuse sympathie de ses administrés. Nos lecteurs apprendront avec plaisir qu'il a bien voulu nous promettre sa collaboration.

La Rédaction du *Bulletin* adresse ses sincères remerciements et souhaite la bienvenue au nouveau recteur de l'Académie de Poitiers.

*
* *

M. Hild a continué sa collaboration au *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines* par Daremberg et Saglio. Nous avons remarqué dans le 14e fascicule qui vient de paraître les articles : *Eikadistai,* chapitre curieux de l'histoire de l'Épicuréisme grec; *Eisiteria, Ekdysia, Elakatia, Elaphebolia* qui se rapportent à des questions d'antiquités religieuses dont deux, les *Ekdysia* et les *Elakatia,* sont résolues pour la première fois d'une façon claire et acceptable.

*
* *

M. Muffang, élève correspondant de la Faculté, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon, a été reçu agrégé de grammaire au concours de 1890.

*
* *

Les concours des langues vivantes ont donné les résultats suivants en ce qui concerne la Faculté :

MM. Boutin, professeur au collège de Barbezieux, *reçu* au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais dans les écoles normales.

Fléveau, professeur en congé à Poitiers, *reçu* au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand dans les écoles normales.

Greffier, maître suppléant au lycée de Niort, *admissible* aux épreuves orales du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand dans les lycées.

Mlle Laforex, professeur à l'École normale des institutrices d'Angoulême, *reçue* au certificat d'aptitude à l'enseignement de

Digitized by Google

l'anglais dans les lycées. L'année dernière, Mlle Laforex a été reçue au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais dans les écoles normales.

M. Bousquet, ancien professeur au collège de Fontenay-le-Comte, *reçu* au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais dans les lycées.

AVIS

Les épreuves écrites du baccalauréat ès lettres auront lieu le jeudi 6 novembre, *pour la 2e partie;* le vendredi 7 et le samedi 8 *pour la 1re partie.*

Les examens oraux commenceront le lundi 17 novembre, pour les candidats auxquels est acquis le bénéfice de l'admissibilité.

*
* *

Les candidats admissibles seront appelés à passer l'examen oral, d'après le centre où ils auront composé, dans l'ordre suivant : Niort, Châteauroux, Angoulême, Tours, La Rochelle, La Roche-sur-Yon, Poitiers, Limoges.

*
* *

Par une circulaire ministérielle du 24 septembre dernier, il a été décidé que les candidats au baccalauréat admissibles aux épreuves écrites et refusés après les épreuves orales, conserveront le bénéfice de l'admissibilité pendant une année, à la condition de se présenter pour réparer leur échec devant la même Faculté ou devant le même jury ; et que cette disposition sera mise en vigueur à la session même de novembre 1890.

Les candidats jouissant de ce privilége conserveront les notes qu'ils avaient obtenues pour leurs compositions écrites ; et elles entreront en compte dans le total des points nécessaires pour l'admission.

Toutefois le bénéfice de l'admissibilité étant une faveur ne peut être imposé. Par suite, un candidat ajourné après les épreuves écrites est libre de ne pas réclamer le bénéfice de l'admissibilité, et de recommencer en totalité les épreuves écrites. Dans ce cas, c'est sur ces nouvelles épreuves qu'il doit être jugé.

*
* *

Digitized by Google

M. le Ministre de l'Instruction publique, consulté sur la question de savoir dans quelles limites sont exécutoires les modifications apportées à l'examen de baccalauréat par le décret du 8 août dernier, a répondu :

« Les épreuves de cet examen sont divisées en deux parties ; ces deux parties sont solidaires, et, de même qu'elles aboutissent à un seul diplôme, elles forment un tout indivisible. En conséquence, ne pourront se présenter à l'une des séries de la seconde partie que les candidats qui auront satisfait aux épreuves de la première partie telles qu'elles sont déterminées par le décret du 8 août 1890.

Il en résulte que la mise à exécution complète du nouveau régime ne peut se faire qu'en deux phases successives : seront mises en vigueur, à dater de la session de juillet-août 1891, les dispositions relatives à la première partie de l'enseignement secondaire classique; seront mises en vigueur l'année suivante les dispositions relatives à la seconde partie.

« Par suite, aux sessions de juillet et novembre 1891, les candidats à la seconde partie qui auront subi les épreuves de la première partie d'après l'ancien régime devront subir les épreuves de la seconde partie d'après le même régime. »

OBSÈQUES DE M. ISAMBERT.

M. Isambert, professeur de chimie à la Faculté des sciences, vient de succomber à une longue et terrible maladie. Sa mort a causé une douloureuse émotion dans la ville de Poitiers, où il était sincèrement aimé et estimé; mais elle a surtout attristé ses collègues des Facultés et tout le corps universitaire. Les obsèques de M. Isambert ont eu lieu le vendredi 31 octobre. Nous reproduisons les discours prononcés sur sa tombe par M. Durrande, doyen de la Faculté des sciences; M. Cleiftie, préfet de la Vienne, et M. Compayré, recteur de l'Académie.

Discours de M. Durrande :

MESSIEURS,

Quoique préparé depuis de longs mois à la cruelle séparation que la mort nous inflige, ce n'est pas sans une profonde tristesse que je viens, au nom de la Faculté des sciences, dire un éternel adieu à notre cher et bien regretté collègue. Dans la personne de M. Isambert

Digitized by Google

nous ne perdons pas seulement un ami; la faculté à laquelle il appartenait depuis vingt ans, perd un des maîtres qui ont jeté le plus d'éclat sur son enseignement et dont les travaux ont le plus contribué à montrer l'importance des services que la science peut rendre à toute une région. Et c'est précisément au moment ou nous aurions eu plus que jamais recours à son expérience et à son grand savoir qu'il nous est enlevé

Né en 1836 à Oujou (Aube), Isambert entra à 20 ans à l'École normale; successivement professeur de physique aux lycées de Rennes, de Périgueux et de Moulins, il devint en 1865 préparateur de chimie à l'École normale.

A cette époque les travaux de Henri Sainte-Claire-Deville avaient rendu célèbre le laboratoire de la rue d'Ulm; des chimistes éminents, Debray, Troost secondaient le maître dans ces admirables recherches qui devaient aboutir à une des plus grandes découvertes de la chimie moderne. C'est à cet instant qu'Isambert eut la bonne fortune de devenir le préparateur et bientôt après le collaborateur du grand chimiste. Et en effet, Messieurs, les travaux de notre regretté collègue ont contribué dans une assez large mesure à confirmer, à élucider même, cette théorie de la *dissociation* que Dumas considérait comme une des plus belles acquisitions de la philosophie naturelle.

La thèse de doctorat de M. Isambert fut très remarquée et elle est citée dans tous les traités de chimie; elle fut suivie de notes insérées dans les comptes rendus de l'Académie des sciences et de mémoires plus développés publiés dans les Annales de chimie et de physique. Notre collègue avait dès lors sa place marquée dans l'enseignement supérieur. Envoyé à Poitiers en 1870, pour remplacer M. Gillot Saint-Èvre dans la chaire de chimie de la Faculté des sciences, il a constamment développé dans ses cours et dans ses travaux personnels les applications de la thermo-chimie.

Professeur consciencieux autant qu'habile expérimentateur, il savait exposer devant un auditoire attentif, dans des leçons substantielles et pleines d'intérêt, des théories marquées au coin de la plus grande clarté. Puis dès que les devoirs professionnels lui laissaient quelques instants de liberté, il reprenait bien vite ses chères études. Il y a deux ans il publiait encore sous forme de notes dans les comptes rendus et dans un mémoire développé, publié dans les Annales de chimie et de physique, un travail important sur la *Constitution des dissolutions gazeuses*.

Tous ces travaux lui avaient certainement mérité depuis longtemps le titre de *Correspondant de l'Institut*, pour lequel il a été plusieurs fois proposé. Malheureusement pour lui l'illustre maître qui le tenait en si haute estime est mort depuis plusieurs années; sans cela nous n'aurions pas le regret de voir ce cercueil privé des insignes de la

Digitized by Google

Légion d'honneur. Après trente-quatre années de professorat dont vingt dans l'enseignement supérieur, des travaux importants, une participation active et fort appréciée aux délibérations du conseil d'hygiène dont il était le vice-président, la direction du service météorologique, et enfin la fondation de la station agronomique qui rend tant de services aux agriculteurs de la Vienne, il n'a obtenu aucune de ces récompenses honorifiques auxquelles il avait des droits incontestables.

Je n'insiste pas, Messieurs; notre cher collègue ne s'est jamais plaint de l'oubli dont il était victime. Il avait pour se consoler le plaisir que donne le culte désintéressé de la science; il avait surtout les jouissances de la famille. Ai-je besoin de dire devant tous ses amis venus pour lui dire un dernier adieu quelle estime, quel respect professaient pour Isambert ses anciens élèves, ses collègues, tous ceux qui l'approchaient? Ai-je besoin de rappeler l'impression douloureuse éprouvée par nous tous en apprenant que sa vie était menacée par un mal, hélas! sans remède, qui allait l'éloigner de sa chaire pour toujours? Il a lutté, avec quelle énergie, je le sais, moi qui ai suivi presque jusqu'en ces derniers temps les progrès de la maladie; j'ai admiré cette résignation, cette force d'âme avec lesquelles il cachait ses souffrances pour ne pas affliger les siens. Eloigné de la Faculté par l'impossibilité de se faire entendre, il n'a jamais cessé de s'intéresser à tout ce qui s'y faisait. Il a pris encore une grande part à la correction des compositions du baccalauréat à la session d'avril et à celle de juillet; et comme pour se faire pardonner son inactivité forcée, il me demandait d'accroître son lot de correction. C'est lui encore qui en juillet dernier a donné le sujet de la composition de licence et corrigé les copies. Et certes, on n'aurait pu se douter en voyant le soin qu'il apportait à ce travail, la netteté de son écriture, que ses jours étaient comptés et qu'il le savait. Mais quand vint le mois d'août, le découragement commença à s'emparer de lui; je le compris à la pression trop significative de la poignée de main qu'il me donna lorsque je pris congé de lui. Dès lors commencèrent aussi pour notre malheureux collègue les étapes de ce triste calvaire. Il avait d'abord dû résigner ses fonctions de membre du jury d'agrégation des sciences physiques pour l'enseignement spécial; plus tard, c'est la demande de mise à la retraite; enfin sa démission de directeur du laboratoire départemental, auquel il n'avait cessé de s'intéresser. Tous les liens qui le rattachaient à la vie sociale se brisaient ainsi l'un après l'autre. Vous représentez-vous, Messieurs, ces tristes journées où, entouré de sa famille qui lui cachait ses larmes, il songeait à toute la part de bonheur que ces êtres si chers auraient pu lui donner encore? Et ces nuits de souffrance sans trêve que ne pouvaient calmer quelques instants d'un sommeil factice, quel courage ne fal-

Digitized by Google

lait-il pas pour en supporter les tortures? Ce courage il l'a eu, il a soutenu la lutte jusqu'au bout, jusqu'au moment où enfin la mort clémente est venue terminer cette longue agonie.

Adieu, bien cher collègue et ami; si ta vie nous a montré ce que peut le travail, la persévérance, l'amour du devoir, ta mort est une grande leçon de stoïcisme dont nous garderons le souvenir. Puissent les regrets unanimes de tous ceux qui t'ont connu et apprécié adoucir quelque peu la peine de ceux qui te pleurent; bientôt ils vont sentir le vide affreux que tu laisses dans ta maison; que le témoignage de notre affectueuse sympathie les console. Au nom de la Faculté des sciences, cher collègue, encore une fois adieu!

M. le Préfet de la Vienne a prononcé ensuite le discours suivant:

MESSIEURS,

A l'heure douloureuse de la séparation, s'il est une chose qui puisse en adoucir l'amertume et la tristesse, ce sont les témoignages d'estime, de sympathie et de reconnaissance donnés à la mémoire de ceux dont nous déplorons la perte.

J'ai considéré comme un devoir d'apporter ici l'expression de ces sentiments au nom du Conseil d'hygiène de la Vienne et de l'Administration, à laquelle M. Isambert a toujours prêté le concours le plus précieux et le plus dévoué.

C'est grâce à l'éminent chimiste, dont la laborieuse carrière vient d'être retracée avec tant d'autorité, qu'a pu être fondé le laboratoire départemental d'analyses agricoles, qui rend chaque jour de si utiles services à l'agriculture régionale et qui aujourd'hui, plus étroitement uni à la Faculté des Sciences, semble appelé à recevoir bientôt d'importants et féconds développements.

M. Isambert a donné à cette œuvre son temps et ses soins avec un empressement et un zèle que je saurais trop louer. Le 19 juin 1889, M. le Ministre de l'Agriculture nommait le directeur du laboratoire de la Vienne expert-chimiste pour l'analyse des engrais, plaçant ainsi cet établissement de date toute récente au même rang que ceux de Rennes et de Nancy, qui comptent déjà un assez long passé.

Membre du Conseil d'hygiène depuis 1884, élu vice-président de cette assemblée, en remplacement du regretté docteur Delaunay, M. Isambert prit à ses travaux la part la plus large et la plus active.

Ses nombreux et remarquables rapports, toujours consciencieusement étudiés, présentés avec tant de méthode et de clarté, ses intéressantes observations, où se révélait son esprit si juste, si fin et si pénétrant, éclairaient les discussions d'une vive et salutaire lumière.

Lorsque je saisis le Conseil d'hygiène d'un projet de création d'as-

Digitized by Google

sistance médicale dans les campagnes, ce fut M. Isambert que ses collègues désignèrent comme rapporteur.

Le travail dont il donna lecture dans la séance du 13 janvier 1888, réunit tous les suffrages, et c'est sur les bases même qu'il indiquait avec tant de sûreté qu'a été organisé ce service gratuit d'assistance, que le département peut revendiquer comme un titre d'honneur.

Le nom de M. Isambert restera attaché aux œuvres que je viens de rappeler, et ses concitoyens de la Vienne lui en garderont un reconsant souvenir.

J'adresse un adieu suprême et ému à cet homme de bien, à ce savant modeste qui estimait que l'un des plus nobles privilèges de la science c'est de venir en aide à ceux qui portent le poids des rudes labeurs et de secourir ceux qui souffrent.

Enfin, M. le Recteur a pris la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Ceux qui ont connu de près M. Isambert, ceux qui l'ont vu à l'œuvre, viennent de vous dire — avec l'autorité particulière que leur donnait pour en parler dignement une connaissance intime de l'homme dont nous pleurons la mort prématurée — quels éclatants services il avait rendus, soit à l'enseignement et à la science, soit au département de la Vienne.

Je n'aurais rien à ajouter, après ces douloureuses louanges, après ces éloges si mérités, auxquels je ne puis que m'associer, si je ne tenais à rendre hommage à mon tour, au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, comme au nom de l'Académie de Poitiers tout entière, au collaborateur éminent que nous avons perdu.

Pour me rendre compte de l'étendue de notre perte, je n'ai eu, Messieurs, qu'à écouter ce qui se disait autour de moi, qu'à recueillir sur toutes les lèvres l'expression des mêmes sentiments ; et si le témoignage que je rends aujourd'hui à M. Isambert ne peut avoir la valeur des regrets personnels fondés sur une longue collaboration et sur les souvenirs de la vie commune, il a tout au moins l'avantage de n'être dans ma bouche que l'écho de la voix publique.

J'ai pourtant connu personnellement M. Isambert, il y a longtemps de cela, à l'époque brillante de ses débuts dans l'enseignement supérieur, alors qu'après avoir traversé l'enseignement secondaire, les laboratoires de l'École normale et de l'École des Hautes Études, il arrivait à la Faculté des sciences de Poitiers ; aux jours heureux où il associait à sa vie la compagne dévouée dont la tendresse courageuse a adouci ses derniers moments.

Qui m'eût dit alors que je n'aurais plus d'autre occasion de me rap-

Digitized by Google

procher de lui que de venir ici saluer sur sa tombe sa dépouille mortelle ; et que, au jour où le hasard des évènements et le choix de M. le Ministre me ramèneraient à Poitiers, je n'y retrouverais plus qu'un mourant, auquel il ne me serait même pas donné de serrer une dernière fois la main ?

Atteint d'une de ces maladies incurables qui sont un supplice perpétuel, M. Isambert a supporté vaillamment un mal terrible. Déjà, en 1875, son état maladif l'avait momentanément éloigné de ses fonctions : au premier retour de la santé, il les avait reprises avec le dévouement, avec la régularité que vous savez, et depuis lors, tout semblait promettre à ses savants travaux un long lendemain !

Mais hélas ! ces espérances ont été vaines, et M. Isambert nous a quittés sans avoir fini sa journée, surtout sans avoir reçu la récompense complète qui était due à ses travaux. Honoré déjà par les pouvoirs publics de mainte distinction, entouré de l'estime de tous et des sympathies particulières de ses collègues, qui l'avaient choisi comme leur représentant tour à tour au Conseil académique et au Conseil général des Facultés, d'autres succès, d'autres honneurs l'attendaient encore.

Du moins, de cette trop courte vie le noble exemple ne passera point inaperçu. Depuis un an, par ses souffrances comme par son courage, par sa résignation touchante dans cette lente agonie qui a duré plusieurs mois, M. Isambert a certainement évoqué dans vos esprits l'image disparue d'un autre universitaire, de notre cher et vénéré maître, M. Ernest Bersot, qui, il y a quinze ans, alors qu'il était directeur de l'École normale, accablé du même mal, le supporta avec la même force d'âme, se voyant insensiblement mourir sans se plaindre, et de qui l'on a pu dire « que sur ses lèvres malades le sourire et la blessure vivaient côte à côte. »

Admirons, Messieurs, ces hommes de devoir qui n'ont pas seulement servi l'Université avec gloire ou avec honneur, mais qui, martyrs d'une inexorable fatalité de la nature, n'ont pas désespéré devant la mort !

La douleur publique les accompagne, et si les témoignages que nous en apportons ici ne prétendent pas, ce qui est impossible, consoler les affligés qui survivent, puisse du moins la famille de notre cher mort — une épouse, une fille dont les larmes ont été impuissantes à conjurer l'arrêt de la destinée, un fils qui porte déjà dignement le nom de son père — y trouver quelque chose qui contribue à la soutenir et à la fortifier dans la dure épreuve qui la frappe.

Digitized by Google

FÊTES EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC.

La Ville de Poitiers a formé le projet d'élever, sur une des places publiques, une statue à Jeanne d'Arc, et de célébrer à cette occasion une grande fête patriotique et en même temps *universitaire*, car ce projet de fête a été rattaché à la question de l'Université, ancienne et future, de Poitiers. Nous reproduisons l'exposé des motifs qui a été présenté à ce sujet, au Conseil municipal, par M. Arren, premier adjoint faisant fonctions de Maire :

MESSIEURS,

Le projet, plusieurs fois mis en avant, mais qui n'a jamais été réalisé, de célébrer à Potiers une grande fête en l'honneur de Jeanne d'Arc, reprend aujourd'hui faveur et rencontre partout la plus vive approbation. Il est, en effet, peu de noms plus sympathiques que celui de Jeanne d'Arc. L'imagination populaire a entouré d'une auréole d'affection et de respect la figure de cette jeune fille, qui a suscité dans notre France la plus admirable manifestation du sentiment national. La sublimité de sa mission, sa vie merveilleuse et saisissante, sa simplicité et sa droiture, sa force d'âme, tout enfin jusqu'à la mort tragique qui couronne cette héroïque carrière, nous captive et nous émeut. Aucun nom, je le répète, n'aurait au même degré le privilège de rallier tous les suffrages et de faire battre à l'unisson les cœurs vraiment français.

Mais la Ville de Poitiers a des raisons toutes particulières de s'intéresser aux souvenirs que je viens d'évoquer; elle joue un rôle important et figure en première ligne dans ces évènements mémorables, puisqu'elle peut revendiquer l'honneur d'être le point de départ de la carrière militaire de Jeanne d'Arc. C'est, en effet, dans notre ville qu'elle fut amenée, après son entrevue avec le roi Charles VII, pour être interrogée sur l'orthodoxie de ses croyances par les docteurs de Poitiers. On sait quelle maison elle habitait, et dans quelle salle du Palais de Justice elle subit son examen, qui ne dura pas moins de trois semaines.

Sortie victorieuse de ces épreuves, elle vit enfin sa mission officiellement reconnue et son concours accepté par le roi; et c'est de Poitiers qu'elle partit alors acclamée par le peuple, entourée d'hommes d'armes, couverte elle-même de son armure blanche et portant son étendard historique, pour marcher à la délivrance d'Orléans et du pays tout entier... D'autres villes, dont l'existence a été moins intimement mêlée à celle de Jeanne d'Arc, ont célébré à l'envi sa mémoire et lui ont dressé des statues sur leurs places publiques. Nous avons pensé que la Ville de Poitiers ne se montrerait pas indifférente

Digitized by Google

à la part glorieuse de souvenirs qui lui appartient en propre, et qu'elle voudrait faire revivre une des époques les plus mémorables de son histoire.

Mais il nous reste encore à envisager la question sous un autre aspect. La fondation de l'Université de Poitiers en 1431 est issue, pour ainsi dire, de l'interrogatoire de Jeanne d'Arc en 1429. Le premier de ces faits procède du second. Ils sont donc étroitement liés l'un à l'autre, et les deux souvenirs doivent rester également unis. Le Conseil municipal demandait, il y a quelques mois, que Poitiers devint le siège d'une Université régionale; et toutes les fractions de la population Poitevine, sans aucune exception, s'associaient énergiquement à ce vœu. Le moyen se présente pour nous de renouveler ce vœu sous une forme plus vive et plus saisissante, et surtout de lui communiquer l'impulsion et la force dont il a besoin pour agir sur l'opinion publique. De même, nous ne trouverons pas d'occasion plus favorable pour fonder cette *Association des amis de l'Université de Poitiers,* dont le Conseil général des Facultés réclamait tout récemment la création, et qui doit s'étendre aux huit départements du ressort académique.

Il ne faut, pour mener à bonne fin ces projets, que l'union de toutes les forces et de toutes les bonnes volontés. Or, il semble que de ce côté, nous n'ayons aucune inquiétude à concevoir. Les représentants de la presse locale, sans distinction de partis, ont ouvert la voie d'un commun accord; on peut espérer que toutes les classes de la société répondront à leur appel. Les titres de Jeanne d'Arc à l'admiration de tous sont assez nombreux pour que chacun puisse honorer sa mémoire sans rien sacrifier de ses opinions personnelles. D'autre part l'agrandissement des Facultés et leur transformation éventuelle en Université régionale intéressent à un si haut point la prospérité de la Ville, que tous voudront concourir, dans la sphère de leur action, au succès et à l'éclat d'une manifestation qui peut conduire à ce but.

En conséquence, nous proposons au Conseil municipal :

1° De vouloir bien adopter en principe le projet d'une fête patriotique qui serait célébrée, en 1891, à Poitiers, en l'honneur de Jeanne d'Arc;

2° De nommer une commission de neuf membres, qui serait chargée, de concert avec l'administration municipale, d'arrêter le programme de cette fête et d'étudier les voies et moyens les plus propres à en assurer le succès.

Le Conseil municipal adopte A L'UNANIMITÉ *ce projet.*

Une Commission de neuf membres est ensuite nommée.

Les membres de cette Commission, dont l'administration municipale fait partie de droit et qui sera présidée par le Maire, sont MM. BABINET, BARBIER, DOUCET, GIRARDIN, MANSENCAL, MOUSSET, SERVANT, SURREAUX, DE TOUCHIMBERT.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

L'HYPNOTISME ET LA CONSCIENCE.

Il serait bien difficile, après tout le bruit qui s'est fait autour de l'hypnotisme, de parler aujourd'hui de la conscience et de la liberté, sans tenir compte du sommeil provoqué, des suggestions et autres phénomènes hypnotiques On ne peut encore dégager de conclusions définitives de ces faits étranges; mais l'impression qu'ils laissent dans beaucoup d'esprits, c'est que la psychologie classique est fortement ébranlée, et qu'elle ne compte plus, sinon parmi les gens arriérés, de défenseurs convaincus. Ce sont en effet les doctrines fondamentales sur lesquelles elle repose tout entière, telles que *l'unité du moi, la liberté, la conscience,* qui sont remises en question, et qui semblent démenties par les faits nouveaux.

Quelle sera l'attitude de la philosophie en présence de ces *séances*, de ces expériences d'hypnotisme, qui ne sont pas d'ailleurs aussi nouvelles qu'on paraît le croire? Peut-elle faire semblant d'ignorer ce qui se passe autour d'elle, se renfermer dans une superbe indifférence et traiter par le dédain cet accès passager de la curiosité publique? Cette méthode, facile et commode assurément, a été suivie d'abord, mais sans succès. « Les phénomènes de suggestion avaient d'abord « été remarqués par les magnétiseurs : aussi la connaissance de ces « faits avait-elle été emportée par le courant de *mépris niais* que l'on « a affecté pendant si longtemps pour ces études. Depuis quelque « temps, on les a retirées de cet oubli injuste... » [1].

Il nous semble que c'est un devoir pour la philosophie d'examiner avec le plus grand soin et de contrôler ces expériences qui se renouvellent chaque jour sous cent formes diverses et qui renchérissent les unes sur les autres. Il y a là un nouveau champ d'observation qui s'ouvre à l'activité des philosophes; ils doivent s'y établir, ne serait-ce que pour empêcher les charlatans de s'en emparer et pour ne pas laisser confondre des exhibitions ridicules avec des expériences scientifiques. Les médecins ne se font pas faute de philosopher; les philosophes de leur côté auraient intérêt *à médiciner*, comme disait Leibniz. On peut trouver d'ailleurs, dans l'étude de ces faits curieux, des révélations inattendues, ou du moins des données, des indications pré-

[1] Pierre Janet, *l'Automatisme psychologique*, p. 140.

Digitized by Google

cieuses, qui permettent de résoudre quelques problèmes, d'éclaircir certaines questions obscures, et de rajeunir des débats surannés.

Est-il besoin d'ajouter que les faits qui seront dûment vérifiés et établis sur des témoignages certains, seront acceptés par tous, loyalement et de bonne grâce, même quand on ne saurait encore en fournir une explication satisfaisante? Pourquoi s'obstiner à contester l'existence de ceux qui pourraient déplaire ? Le souci de défendre des positions menacées et de concilier des faits nouveaux avec les doctrines anciennes est un sentiment respectable sans doute, et que nous partageons, mais qui ne peut empêcher de sacrifier les théories condamnées par l'expérience. Les ruines, ou du moins les brèches de la psychologie classique se peuvent toujours réparer, et comme on l'a fort bien dit : Les systèmes philosophiques réussiront certainement à s'accommoder de ces faits nouveaux, car ils cherchent à exprimer la réalité des choses, et une expression de la vérité ne peut pas être en opposition avec une autre [1].

Dans cette voie nouvelle ouverte à la psychologie, la marche à suivre nous paraît avoir été indiquée par un jeune maître, qui porte dignement un des noms les plus estimés de la philosophie contemporaine, M. Pierre Janet. Sa thèse sur l'*Automatisme psychologique*, qui donne à la fois l'exemple et le précepte, peut être regardée comme une sorte de *novum organum*, à l'usage du philosophe *médicinant* et *hypnotisant*. Sur chaque question importante, après avoir résumé les travaux antérieurs et contemporains, il expose ses observations personnelles, qui sont nombreuses, variées et fort habilement conduites. Rarement on a poussé plus loin l'art de multiplier, de varier, de compulser les expériences. Quant aux théories explicatives, l'auteur rapporte également et apprécie celles qui ont été données avant lui, puis il propose et cherche à justifier les siennes propres, avec beaucoup de tact et de réserve, sentant bien qu'on ne doit s'avancer sur ce terrain mal exploré encore, qu'avec une extrême circonspection. Mais ce qui frappe et attache surtout, d'un bout à l'autre du livre, c'est l'évidente bonne foi de l'auteur, son ardent désir de découvrir la vérité, et sa ferme résolution de la dire, quand il croit l'avoir trouvée.

Notre intention n'est pas ici de résumer cet ouvrage considérable. Nous voudrions seulement en détacher ce qui se rapporte à la conscience et à la liberté. Nous consulterons également, sur ces deux graves questions, l'intéressante thèse de M. Bergeon sur les *Données immédiates de la conscience* [2], et les deux derniers ouvrages de M. Tarde, *Les lois de l'imitation* [3] et la *Philosophie pénale* [4].

[1] Pierre Janet, *op. cit.*
[2] Paris, 1890. — Librairie F. Alcan.
[3] Paris, 1889. — Librairie Masson.
[4] Paris, 1890. — Librairie F. Alcan.

Digitized by Google

Quelles sont d'abord les objections dirigées contre le témoignage de la conscience ?

I

Pour qu'un témoin ait une valeur sérieuse et mérite quelque créance, il faut qu'il fournisse des renseignements importants, et que, suivant la formule consacrée, il dise toute la vérité et rien que la vérité. Or un grand nombre de philosophes contemporains s'accordent à dire que le témoignage de la conscience est loin de satisfaire à ces conditions. D'abord il est *très incomplet;* cette étroite fenêtre, ce *guichet,* qui s'ouvre sur notre vie intérieure, ne nous en laisse apercevoir qu'une bien faible partie.

L'esprit humain, nous dit-on, peut être comparé à un lac immense, aux eaux sombres et profondes, sur la surface duquel tombe un rayon de soleil, qui en illumine successivement les différentes parties. La partie actuellement éclairée brille d'un vif éclat; mais à côté et au-dessous de ce point lumineux, vit et se meut, dans l'obscurité, tout un monde de plantes et d'animaux. De même la conscience, qui nous donne à chaque instant une connaissance partielle et fugitive de nous-même, laisse dans l'ombre une région inconnue, inexplorée, qui lui échappe. C'est précisément ce côté *nocturne* de l'esprit qui doit solliciter de nos jours l'attention des philosophes. Si la conscience est incapable, par elle-même, d'en sonder les profondeurs, l'observation extérieure, l'analogie, le raisonnement, viendront à son aide et guideront nos recherches. Jusqu'à présent, les philosophes n'ont guère étudié que l'homme adulte, civilisé, bien portant, et dans cet homme, que les parties les plus éclairées de sa vie intellectuelle et morale, les manifestations les plus parfaites de son activité. Aujourd'hui au contraire, si elle veut suivre l'ordre logique et l'évolution naturelle des choses, si elle veut renouveler la science et cesser de piétiner sur place, il faut que la psychologie s'attache de préférence aux origines, aux manifestations les plus humbles de notre nature psychique, qu'elle aille du simple au complexe, des éléments au composé, du point de départ au point d'arrivée. Or l'observation personnelle ne saurait suffire, ni convenir, à des études de ce genre.

On relève encore, dans le procès fait à la conscience, la facilité avec laquelle elle se laisse duper, ses illusions naïves et ses fréquentes erreurs. Cette accusation déjà ancienne a puisé une force nouvelle dans les phénomènes hypnotiques et notamment dans les suggestions. Un sujet hypnotisé ne se rappelle pas du tout, à son réveil, l'ordre qui lui a été donné d'accomplir telle action à une époque déterminée, et il l'accomplit avec une exactitude scrupuleuse, cédant à une impulsion

Digitized by Google

qui le domine et dont il ne soupçonne pas l'existence. Il croit cependant agir de son plein gré, pour des motifs à lui connus et qu'il est prêt à exposer; il a, comme on dit, le *sentiment vif interne* de sa liberté. Quelquefois l'illusion porte sur la personnalité elle-même; le *moi* se dédouble, et plusieurs vies distinctes et conscientes, mais qui s'ignorent l'une l'autre, alternent, à l'état de veille, chez le même individu.

Enfin une dernière critique assez originale de la conscience vient d'être présentée par M. Bergson dans son remarquable *Essai sur les Données immédiates de la conscience*. Suivant ce philosophe, un des défauts du témoignage de la conscience est qu'il ne peut se traduire au dehors par le langage sans s'altérer, se déformer et cesser d'être exact. Cette unité vivante, variable, mobile, emportée aux hasards d'un perpétuel devenir qu'on appelle le *moi*, devient méconnaissable quand elle est décomposée par l'analyse, fixée par les mots, décolorée par l'abstraction. C'est pour ainsi dire une matière en fusion qui se fige et s'immobilise, quand elle est projetée dans l'espace et qu'elle tombe dans les formes du langage, quand en un mot elle *s'extériorise*. Aussi l'auteur veut-il qu'on distingue deux aspects du *moi*, ou en quelque sorte deux *moi* bien différents l'un de l'autre : l'un réel, fondamental, où tout est fusion, pénétration mutuelle, changement et progrès incessants, où enfin la vie circule; l'autre superficiel, ombre et symbole du précédent, qui à l'unité, à l'action, à la vie, substitue une *juxtaposition d'états inertes*, reliés entre eux par des associations quelconques.

En résumé, la conscience sait peu de chose, se trompe souvent, et ne peut même traduire exactement au dehors ce qu'elle voit. Telles sont les accusations portées contre elle; voyons si elles sont fondées.

II.

La conscience embrasse-t-elle l'activité tout entière de l'âme, ou cette activité ne peut elle pas s'exercer sans que l'âme en soit avertie? Y a-t-il des phénomènes *psychologiques inconscients*? Pouvons-nous penser, sentir, vouloir, désirer, sans savoir que nous pensons, que nous sentons, que nous désirons, que nous voulons? Ou au contraire, la conscience ne doit-elle pas être considérée comme la condition indispensable, l'accompagnement nécessaire, l'élément essentiel de tout fait mental? On sait l'importance capitale attribuée de nos jours à cette question du conscient et de l'inconscient, et les débats qu'elle suscite encore. La philosophie contemporaine reste suspendue entre

Digitized by Google

les deux solutions du problème. Pour les uns, l'inconscient est le fond de notre être, le principe et le support de notre vie intellectuelle et morale. La conscience n'est qu'un accident (un *épiphénomène*), qui vient s'ajouter aux phénomènes psychologiques et les fait sortir de l'ombre où ils étaient plongés, mais qui n'en change pas la nature et n'en atteint du reste qu'un petit nombre. Quand un rayon lumineux pénètre dans une chambre obscure, il éclaire quelques-uns des objets qui s'y trouvent ; mais ces objets étaient ce qu'ils sont, avant que le rayon de lumière vint s'ajouter à leur existence et nous la révéler. De même « il est facile de concevoir, dit M. Maudsley, que l'homme ne serait pas une moins bonne machine intellectuelle sans la conscience qu'avec elle ; la seule chose supprimée serait le sens intérieur par lequel l'individu auparavant observait les opérations de son esprit : quant aux opérations elles-mêmes, elles resteraient ce qu'elles étaient; l'agent continuerait son activité en l'absence du témoin. » La conscience n'est donc en définitive qu'un objet de luxe, dont l'intelligence peut à la rigueur se passer et dont elle se passe en réalité très souvent. « Dès les premiers moments de son existence indépendante, le cerveau commence à s'assimiler les impressions extérieures; il en résulte une continuelle adaptation de l'organe au milieu ambiant. C'est ainsi que l'esprit s'organise avant l'apparition de la conscience. L'activité *préconsciente* de l'esprit, et son activité *inconsciente*, voilà assurément des faits que l'on doit renoncer à vouloir constater ou étudier au moyen de la conscience [1]. » M. Wundt dit de son côté : L'opinion qui admet que la conscience est une scène embrassant toute notre vie intérieure est inacceptable. La conscience ne connaît que les résultats du travail opéré dans ce laboratoire obscur situé au fond d'elle-même ; l'inconscient est le théâtre des phénomènes spirituels les plus importants : partout la conscience suppose l'inconscient comme condition [2]. »

D'autres philosophes au contraire repoussent absolument, comme absurde et contradictoire, cette intrusion de l'inconscient dans notre vie intérieure, et soutiennent que, *par définition*, tout fait psychologique est nécessairement plus ou moins conscient. Seulement, ils admettent dans la conscience une infinité de degrés. Elle brille d'un vif éclat dans la réflexion volontaire ; mais sa lumière est beaucoup moindre dans d'autres états ; elle peut décliner insensiblement et arriver par des dégradations successives jusqu'à une obscurité qui cependant n'est jamais complète. Par exemple, un homme qui marche absorbé dans une profonde méditation ne remarque pas les obstacles qu'il rencontre sur sa route; il les voit cependant puisqu'il les évite. On

[1] Maudsley, *Physiologie de l'Esprit humain*, p. 26.
[2] Wundt, *Psychologie physiologique*, Introduction ; cité par M. A. Fouillée.

Digitized by Google

pourrait multiplier à l'infini les exemples de ce genre. Les prétendus faits inconscients de l'intelligence ne sont donc, si on les examine avec attention que des faits de moindre conscience ou *subconscients*. Ces représentations obscures restent *sur le seuil* de la conscience, suivant l'expression de Kant; celles qui tombent au dessous du *seuil* se perdent dans la foule des actions mécaniques.

Ainsi l'habitude, comme le fait remarquer M. Fouillée, fait descendre peu à peu dans les centres inférieurs ce qui exigeait auparavant l'intervention du centre cérébral ; elle substitue un mécanisme à notre action propre. Le musicien dont les doigts volent sur le clavier d'un piano n'a pas conscience des mouvements qu'il exécute; ce n'est plus son esprit, ce sont ses muscles qui se souviennent Il faut en dire autant de la mémoire, qui n'est qu'un cas de l'habitude « Tout-à-l'heure je voulais me rappeler un nom sans y parvenir, et maintenant, sans que je sache pourquoi, je me le rappelle. Hamilton veut en conclure qu'il y a en moi des séries *d'idées* dont je n'ai aucune conscience. En réalité, c'est dans mes organes que s'est produit le changement favorable. Pour me rappeler un nom, je suis obligé d'imprimer un mouvement à mon cerveau, d'ouvrir la porte à un courant nerveux : le changement qui rend maintenant facile de souvenir est un changement tout organique et automatique, c'est la cérébration inconsciente des physiologistes [1].

En résumé, il n'y a pas de phénomènes qui soient psychologiques et inconscients tout ensemble. Les prétendus faits inconscients sont simplement des faits de basse conscience ou des actions automatiques du cerveau. Telle est l'opinion géralement adoptée par les philosophes français.

Cette théorie a passé dans l'enseignement classique et se trouve exposée dans les *Cours de philosophie* les plus estimés. C'est le propre des phénomènes psychologiques, dit M. Janet, de ne pouvoir se produire sans être immédiatement connus de celui qui les éprouve, et sans que cet être sache ou sente que c'est lui qui les éprouve. Ce qui ne tombe pas sous la conscience n'appartient pas au moi, et nous est aussi étranger que ce qui se passe dans les objets extérieurs [2] M. Rabier constate que la séparation des faits psychologiques et de la conscience n'est jamais réalisée en fait et il ajoute qu'elle ne peut même être conçue comme possible. Lorsqu'on me parle de volitions, de sentiments, de sensations, etc., on suscite inévitablement dans mon esprit l'idée de quelque chose de conscient, et ajouter ensuite que ces volitions, ces idées, ces sensations, etc., il faut pourtant les concevoir comme inconscients, c'est me dire de concevoir ces choses

[1] A. Fouillée; *L'Inconscience*, Revue des Deux-Mondes, 1883, VI, p. 183.
[2] Paul Janet, *Traité de philosophie*, p. 105 et 114.

Digitized by Google

en m'ôtant tout moyen de les concevoir, c'est me dire de déterminer un sujet par un attribut qui le supprime; c'est me demander de réaliser dans ma pensée une impossible contradiction. Les mots *idées inconscientes*, etc., ne sont que des appellations arbitraires de l'inconcevable, du rien mental, de l'absence même d'idée [1]. Après avoir exposé et réfuté les arguments des défenseurs de l'inconscient, M. Boirac conclut ainsi: ou bien les faits dits inconscients sont véritablement psychologiques, et alors ils sont conscients à quelque degré; ou bien ils sont en effet inconscients, et alors ils ne sont pas psychologiques, mais physiologiques; ce sont des états, non de l'âme, mais du cerveau [2]. C'est en d'autres termes ce qu'avait dit M. Fouillée.

Maintenant, cette théorie peut-elle se concilier avec les phénomènes hypnotiques, qu'il nous reste à exposer ? C'est M. Pierre Janet, à qui nous allons revenir, qui nous fournira les éléments de la réponse à cette question.

III

Nous prions d'abord qu'on excuse la longueur des citations que nous sommes obligés de faire; mais les théories ne peuvent s'appuyer que sur des faits, et quand on a la bonne fortune de trouver des faits importants, bien observés, qui peuvent être tenus pour certains, il est bon de les raconter avec tous les détails qui peuvent servir à les interpréter.

« Lucie étant en état de somnambulisme complet, je lui dis sur le » ton de la suggestion : « Quand j'aurai frappé douze coups dans mes » mains, vous vous rendormirez. » Puis je lui parle d'autre chose, et » cinq ou dix minutes après je la réveille complètement. L'oubli de » tout ce qui s'était passé pendant le sommeil hypnotique était com- » plet. D'autres personnes entourèrent Lucie et lui parlèrent de diffé- » rentes choses; cependant retiré à quelques pas, je frappai dans mes » mains cinq coups assez espacés et assez faibles. Remarquant alors » que le sujet ne faisait aucune attention à moi et parlait vivement, » je m'approchai et je lui dis : « Avez-vous entendu ce que je viens » de faire? — Quoi donc ? Je ne faisais pas attention. — Et cela ? (Je » frappe dans mes mains.) — Vous venez de frapper dans vos mains. » — Combien de fois ? — Une seule. » Je me retire et continue à frap- » per un coup plus faible de temps en temps; Lucie distraite ne » m'écoute plus et semble m'avoir complètement oublié. Quand j'ai » ainsi frappé six coups qui, avec les précédents, faisaient douze,

[1] Rabier, *Psychologie*, p. 68.
[2] E. Boirac, Cours élémentaire de philosophie, p. 58.

Digitized by Google

» Lucie s'arrête immédiatement, ferme les yeux et tombe en arrière » endormie. « Pourquoi dormez-vous? lui dis-je. — Je n'en sais rien, » cela m'est venu tout d'un coup. » Elle avait écouté et compté les » coups, sans le savoir, inconsciemment. L'expérience était facile à » répéter et je l'ai refaite de bien des manières. Lucie a compté ainsi » inconsciemment jusqu'à 43, et les coups furent tantôt réguliers, » tantôt irréguliers, sans que jamais elle se soit trompée sur le résul- » tat. Une des expériences les plus frappantes fut celle-ci. Je com- » mande : « Au premier coup vos mains se lèveront; au cinquième, » elles se baisseront, au neuvième, vous marcherez dans la chambre. » » Nul souvenir au réveil, et tous ces actes s'accomplissent dans l'or- » dre voulu.

» Autres suggestions : « Quand je dirai deux lettres pareilles l'une » après l'autre; ...quand je prononcerai un nom de femme; ...quand » la somme des nombres que je vais prononcer fera 10; ... quand les » nombres que je vais prononcer deux par deux, soustraits l'un de » l'autre, donneront comme reste six, vous ferez tel geste. » Le tout » s'exécute presque sans erreur. « Quand j'aurai frappé dans mes » mains, vous prendrez sur la table un crayon et du papier, et vous » écrirez le mot : « Bonjour. » Au signe donné, le mot est écrit rapi- » dement, mais d'une écriture lisible. Lucie ne s'était pas aperçue de » ce qu'elle faisait; mais ce n'était là que du pur automatisme qui ne » manifestait pas grande intelligence. « Vous allez multiplier par » écrit 739 par 42. » La main droite écrit régulièrement les chiffres et » ne s'arrête que lorsque tout est fini. Pendant tout ce temps, Lucie » bien éveillée, me racontait l'emploi de sa journée, et ne s'était pas » arrêtée une fois de parler pendant que sa main droite écrivait cor- » rectement. Je voulais laisser plus d'indépendance à cette intelli- » gence singulière. Vous allez écrire une lettre quelconque. » La lettre » qu'elle écrit est correcte et indique une certaine réflexion. Lucie » parlait de tout autre chose et répondait à plusieurs personnes en » l'écrivant. D'ailleurs elle ne comprit rien à cette lettre, quand je la » lui montrai, et soutint que j'avais copié sa signature. »

Les faits que nous venons de citer ne peuvent certainement être considérés comme des actes automatiques. Comment admettre en effet qu'un automate calcule, raisonne, choisisse, etc.? Il ne paraît pas moins difficile de les ranger parmi les faits de moindre conscience. Ceux-ci, en effet, ne nous sont pas complètement étrangers; ils peuvent être éclairés et comme ressaisis par un effort d'attention. Ici nous sommes en présence d'une inconscience persistante, absolue, ou plutôt d'une négation de la conscience. La personne qui vient de rédiger, d'écrire et de signer une lettre, non seulement ne reconnaît pas son œuvre, mais elle soutient qu'elle n'a rien de commun avec cette lettre et qu'on a imité sa signature. On dira sans doute que l'état de cette

Digitized by Google

personne n'est pas normal et qu'elle se trouve sous l'empire d'une suggestion. C'est vrai ; mais cependant quand elle exécute cette suggestion, elle est parfaitement éveillée, parle naturellement aux personnes qui l'entourent et s'entretient avec elles d'autre chose que de la lettre qu'elle écrit sans le savoir. D'ailleurs le fait même de la suggestion à laquelle elle obéit ne change rien à la nature des actes qu'elle accomplit sans erreur et qui exigent, sans aucun doute, un travail de l'esprit ; et ce sont précisément ces calculs assez difficiles, ces opérations intellectuelles assez compliquées qui réclament une explication.

Pour les expliquer, il ne suffit par d'argumenter et de dire : « On appelle *psychologiques* les faits accompagnés de conscience ; si donc les faits dont il s'agit sont psychologiques, ils sont conscients ; s'il sont réellement inconscients, ils ne sont pas psychologiques. » Si la simplicité faisait la force des raisonnements, celui-là serait certainement invincible ; mais il se heurte contre l'expérience et la réalité, et le temps n'est plus où l'on faisait plier les faits sous le poids des dilemmes et des syllogismes.

M. Pierre Janet, qui a étudié et observé, ne croit pas la question aussi simple et la solution aussi facile.

D'un côté il ne peut se résoudre à penser que la composition d'une lettre, ou une opération d'arithmétique ne soient pas des faits psychologiques. Il a pu constater d'autre part que ces faits paraissent être, dans les circonstances mentionnées plus haut, complètement inconnus des personnes qui les accomplissent. Dès lors, il ne reste plus qu'une seule hypothèse possible ; il faut admettre que l'homme peut juger, calculer, raisonner, en sachant sans doute ce qu'il fait, mais sans s'apercevoir qu'il accomplit *lui-même* ses actes. L'activité intellectuelle ne serait donc pas renfermée dans l'enceinte de la vraie conscience et de la personnalité ; la connaissance pourrait exister en dehors du moi. Il y aurait, comme dit M. Pierre Janet, deux consciences : 1° la conscience normale, personnelle, celle qui dit : *je* ou *moi* ; 2° une conscience *particulière au dessous de la conscience normale,* à laquelle appartiendraient les phènomènes que nous avons rapportés.

Mais quelle est la nature de cette conscience inférieure ?

Les sujets observés ne peuvent nous donner aucun renseignement à ce sujet, puisqu'ils déclarent n'avoir eu conscience, à aucun degré, si faible qu'on puisse l'imaginer, des actes intellectuels qu'ils ont accomplis. Aussi, la seule réponse possible ce semble, à la question que nous venons de poser, c'est que l'idée du *moi* ne se joint pas toujours aux actes psychologiques, et que ces actes ne sont pas nécessairement accompagnés de la conscience de la personne qui les produit. C'est à M. Pierre Janet que nous empruntons cette réponse.

Digitized by Google

Ad. Garnier disait : « Peut-il se passer dans l'âme quelque connaissance à son insu [1] ? » Sans doute, répond M. Janet, si on se place au point de vue métaphysique, si on cherche l'origine et la cause de la sensation, peut-être pensera-t-on qu'il n'y a pas de sensation sans une âme pour la connaître. Mais si on se place à un point de vue exclusivement psychologique, si on considère le *moi* non plus comme un être et une cause, mais comme une certaine idée qui accompagne la plupart des phénomènes psychologiques ; si on reconnaît que l'idée du *moi* est elle-même un phénomène psychologique très-compliqué, comprenant les souvenirs des actions passées, la notion de notre situation, de nos pouvoirs, de notre corps, etc., on sera forcé de penser qu'il y a des sensations sans *moi*, qu'il peut y avoir des phénomènes de vision, quoique cependant personne ne dise : « Je vois [2] ». Nous ajouterons qu'il peut y avoir des multiplications, des divisions, sans que personne dise : « Je calcule ».

Malgré l'étendue de nos citations, nous n'avons pu alléguer à l'appui de cette doctrine qu'un petit nombre de faits, observés par le même expérimentateur sur une seule personne. Voici une autre classe de faits, bien connus, qu'on peut reproduire et varier indéfiniment, et dont tous ceux qui s'occupent d'hypnotisme ont été bien des fois témoins. On dit à une personne hypnotisée que, revenue à l'état normal, elle ne verra plus tel objet ou tel individu présents ; et en effet, après son réveil, elle ne les voit plus ; la perception consciente de l'objet ou de l'individu désignés a complètement disparu. Pour que l'objet présent cesse d'être vu par la personne consciente, il faut qu'il soit reconnu, distingué des autres par un acte intellectuel dont cette personne n'a pas conscience [3]. L'objet qui paraît invisible est donc vu, choisi parmi tous les autres et pourtant le sujet est très sincère, quand il dit qu'il ne le voit pas.

« Pendant le sommeil hypnotique, dit M. P. Janet, je mets sur les genoux de la somnambule cinq cartes blanches, dont deux sont marquées d'une petite croix. « Quand vous serez éveillée, lui dis-je, vous ne verrez plus les papiers marqués d'une croix. » Je la réveille complètement une dizaine de minutes plus tard ; elle n'a conservé aucun souvenir de mon commandement, ni de ce qu'elle a pu faire pendant le somnambulisme. Comme elle s'étonne de voir des papiers sur ses genoux, je la prie de les compter et de me les remettre un à un. Lucie prend l'un après l'autre trois papiers, ceux qui ne sont pas marqués et me les remet J'insiste et je demande les autres ; elle soutient ne plus pouvoir m'en remettre, car il n'y en a plus. La physionomie ne

[1] Garnier, *Traité des Facultés de l'âme*, 1, p. 380.
[2] P. Janet, *op. cit.*, p. 39.
[3] Héricourt, *L'activité inconsciente de l'esprit*. Revue scientifique, 31 août 1889

Digitized by Google

paraît pas altérée, et elle semble bien éveillée; elle peut causer librement et se souvient de tout ce qu'elle fait... Je rendors le sujet et lui mets sur les genoux vingt cartes blanches numérotées. « Vous ne verrez pas, lui dis-je, quand vous serez éveillée, les papiers qui portent des chiffres multiples de trois. » Réveil, même oubli, et même étonnement devant ces papiers qui sont encore sur ses genoux. Je la prie de me les remettre un à un; elle m'en remet quatorze et en laisse six qu'elle a bien soin de ne pas toucher; les six restants sont les multiples de trois. J'ai beau insister, elle n'en voit pas d'autres. »

Ici nous avons la perception, le choix, une opération mentale d'arithmétique, c'est-à-dire trois actes intellectuels, qu'on ne saurait considérer comme automatiques, et qui échappent *complètement* à la conscience personnelle.

Ainsi se trouve démontrée la *coexistence au même instant*, dans le même individu, comme dit M. Taine, de deux pensées, de deux actions intellectuelles distinctes, l'une dont il a conscience, l'autre dont il n'a pas conscience. « Il y a une personne qui en causant, en chantant, écrit, sans regarder son papier, des phrases suivies et même des pages entières, sans avoir conscience de ce qu'elle écrit. A mes yeux, sa sincérité est parfaite : or elle déclare, au bout de sa page, qu'elle n'a aucune idée de ce qu'elle a tracé sur le papier. Quand elle le lit, elle en est étonnée parfois alarmée. Certainement on constate ici la présence simultanée de deux séries d'idées parallèles et indépendantes [1]. »

Ainsi nous sommes conduits par des faits certains à admettre l'existence d'actes intellectuels complexes, difficiles, accomplis en dehors du *moi* ou de la conscience personnelle de celui qui agit.

Il nous reste maintenant à parler des erreurs de la conscience; ce sera l'objet d'un prochain article.

V. Arren.

[1] Taine, *De l'Intelligence*, t. 1, p. 16.

Digitized by Google

LES ÉCOLES EN ALLEMAGNE

VERS LA FIN DU

MOYEN AGE

La maison Schœningh de Paderborn a publié, il y a trois ans, une brochure savante de M. S. Lorenz, intitulée : *Éducation et instruction du peuple dans la dernière partie du moyen âge* (*Volkserziehung und Volksunterricht im spaeteren Mittelalter*). C'est le tableau de l'éducation populaire en Allemagne à une époque où on a longtemps cru que cette éducation n'existait pas. Il est formé de deux parties. La première présente des considérations générales, et expose les principes pédagogiques du temps, en mettant en vue l'action de la famille et celle de l'Église. La seconde montre l'état et l'organisation des écoles de toute sorte, la condition des maîtres et des élèves, l'influence des autorités ecclésiastiques et laïques, etc. L'ouvrage est riche par le fond et attrayant par la forme ; il instruit sans fatiguer. Il n'a pour objet, sans doute, que l'éducation en Allemagne ; il n'en est pas moins consulté avec fruit pour l'histoire de l'éducation en France ; la situation de la société n'était pas bien différente dans les deux pays. En suivant M. Lorenz à travers les renseignements qu'il donne, nous négligerons ceux d'un caractère purement local, pour mieux nous attacher à ceux d'un intérêt général, et, chemin faisant, nous tâcherons de combler quelques lacunes que peut contenir son livre.

I.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, Geert Groote, ou Gérard le Grand, fonda à Deventer, non loin du Zuyderzée, l'association enseignante des *Frères de la vie commune*, ou, comme ils s'appelaient d'après leur patron, les *Jéromites*. Ils formaient, non un ordre, mais une société religieuse dont les membres, ecclésiastiques ou laïques, n'étaient liés par aucun vœu. Ils n'avaient d'autre règle que leur bonne volonté, et vivaient, comme des frères, dans la même maison.

Digitized by Google

On les nommait en allemand *Fraterherren*. Leurs écoles se répandirent rapidement dans toute la région du Rhin, et depuis l'Escaut jusqu'à la Vistule. L'instruction qu'ils donnaient gratuitement aux riches et aux pauvres, tout en étant pénétrée de l'esprit chrétien, visait à autre chose qu'à l'ascétisme. Pour le peuple, elle comprenait la lecture, l'ecriture et le calcul; pour les classes élevées, des connaissances pratiques, enseignées de façon à exciter dans les esprits une activité propre et le désir de savoir. Elle contribua à la formation de la vieille école d'humanistes allemands, qui comprend des pédagogues célèbres. tels que Rodolphe Agricola, Alexandre Hegius, Jean Murmellius, Rodolphe de Langen, et l'Alsacien Jacques Wimpfeling, dont le souvenir est encore vivant à Schlestadt. Les théories de ces vieux maîtres ne manquent pas de sagesse. Par exemple, dans une lettre d'Agricola, écrite en 1484, on lit : « Celui qui veut étudier avec fruit doit concevoir nettement les choses par une lecture attentive, les retenir fidèlement par un effort de la mémoire, et se mettre en état de produire quelque chose lui-même par un exercice opiniâtre. » Les œuvres de Wimpfeling sont pleines de pensées justes et élevées ; elles lui firent donner, avant *Mélanchthon,* le surnom de précepteur de l'Allemagne (*Erzieher Deutschlands*). Une bonne édition qu'on en ferait, contribuerait à donner du système d'éducation de la fin du xv^e^ siècle une autre idée que celle qui a cours.

On trouve ailleurs que dans les ouvrages des humanistes des principes sur lesquels devait se fonder l'éducation. Un certain Conrad Bitschin, greffier de la ville de Kulm sur la Vistule, publia dans la première moitié du xv^e^ siècle un livre sur la vie dans le mariage (*Ueber das eheliche Leben*). Quand il vient à parler de l'éducation des enfants, il en divise le temps en trois périodes de sept ans. « Dans le premier septennium, dit-il, il s'agit, indépendamment du soin à donner au corps et à son développement, de veiller à ce que les enfants parlent avec correction et pureté leur langue maternelle. Pendant le second septennium, où commence l'usage de la raison, on doit fortifier le corps par des exercices convenables, comme le jeu de balle, la lutte, etc., régler les passions naissantes par la discipline et les bonnes habitudes, jeter les fondements de la tempérance, de l'empire sur soi-même, de l'amour de la vérité, et donner l'instruction nécessaire, notamment en latin, en grammaire, en musique et autres arts libéraux. Avec la puberté commence le troisième septennium. Dans cette période, il faut se préparer aux fatigues de la guerre par l'équitation, l'escrime et les autres exercices corporels ; à la lutte contre les tentations impures par la modestie, l'obéissance, la tempérance, la pudeur et la chasteté ; à la vie d'homme par l'acquisition des connaissances et des aptitudes nécessaires, non seulement en grammaire et en musique, mais encore en logique et autres sciences et arts. L'ins-

Digitized by Google

truction dans les vérités de la foi, la fuite du péché et la pratique de la vertu sont l'affaire capitale et le fondement de tout le reste, et pour cela il faut la coopération des parents, des parrains et des maîtres. »

Dans ce plan d'éducation, on remarque la part faite au corps. C'est une erreur de croire qu'au moyen âge il fût traité en ennemi. On savait, aussi bien que dans l'antiquité, que l'âme avait besoin d'un serviteur capable, et on s'appliquait, plus que dans les temps modernes, à le dresser à ses devoirs. Si on usait envers lui de certaines rigueurs qui plus tard passèrent de mode, c'était pour mieux le discipliner. La sollicitude générale dont la santé publique était l'objet, était attestée par les bains installés dans les villes, les bourgs et les villages, *pour la propreté et le bien-être des ouvriers et des pauvres gens,* dit un acte de 1513 (*für die Reinigkeit und Beheglichkeit der Gesellen und ander dienenden und armen Leut*), qui étaient invités à se baigner au moins deux fois par mois. Une ordonnance scolaire de 1480 prescrit aux maîtres *de mener les enfants pauvres des écoles aux bains les mercredis, parce que les samedis ils sont occupés par les adultes* (*dass die armen Schulkinder an den Mittwochen ins Bad geführt werden sollten, weil an den Samstagen die Baeder von Erwachsenen voll seien*). L'allaitement des enfants par leurs mères, si négligé dans la suite, était vivement recommandé, autant pour des raisons de santé que pour des raisons de morale. Dans le *Miroir chrétien* (*Christenspiegel*) de Dederich Coelde de Münster en Westphalie, publié vers 1480, il est dit que « les mères doivent nourrir elles-mêmes leurs enfants, à l'instar de Marie, la reine du ciel et de la terre, parce qu'ils pourraient prendre la nature des nourrices, ou mourir de l'impureté qu'ils suceraient » Les premiers germes de l'éducation avaient leur racine dans la vie de famille, bien plus intime au moyen âge que de nos jours. Un tableau d'Albert Dürer représente l'idéal de cette vie en son temps. Devant la maison est assise Marie le fuseau à la main; à côté d'elle, Joseph transforme un tronc d'arbre en une auge ; l'enfant est couché dans le berceau ; des garçons ailés, avec leurs mains et des râteaux, recueillent les copeaux dans des paniers, et en même temps se jouent de petits tours; tout respire la joie et l'ardeur au travail. Quand l'enfant quittait la maison paternelle pour apprendre un métier, l'éducation de la famille n'était pas interrompue ; le régime des corporations la continuait Le père transmettait au patron ses droits et ses devoirs, et l'enfant regardait le patron comme le lieutenant de son père « Le maître ne doit pas être faible vis-à-vis de l'apprenti, est-il dit dans un document du temps (*eyn christlich ermanung*), mais il ne doit pas non plus se montrer trop exigeant ni tyrannique. Il ne doit pas lui garder rancune d'une faute dont il l'a puni, et si les compagnons le grondent, lui tirent les oreilles ou lui donnent des coups, il faut qu'il le prenne sous sa protection. L'apprenti, de son

Digitized by Google

côté, est obligé d'obéir à son maître, de contribuer à lui faire honneur, et d'agir en tout envers lui comme envers un père. Les dimanches et jours de fête, après avoir assisté à la messe et au sermon, il doit s'appliquer à lire de bons livres. »

Bien que les livres à la disposition du peuple fussent rares, il en existait quelques-uns dans toutes les familles. C'étaient des extraits de la Bible, dont, avant la traduction de Luther, il y avait quatorze versions en haut allemand et cinq en bas allemand. Sébastien Brant peut, sans mentir, commencer son *Narrenschiff* (*Nef des fous*) par ce vers : *All land synt yetz voll heilger geschrifft* (*tous les pays sont maintenant pleins d'écritures saintes*). C'étaient ensuite les livres de dévotion, et surtout les légendes des saints. Ces dernières tenaient la place qu'a prise depuis en Allemagne le *Maerchen*, ou conte. Le *Maerchen* est un produit de la Réforme, qui repoussait le culte des saints, et par conséquent leurs légendes. Encore longtemps après le XVI^e^ siècle, il lui était défendu de figurer sur le rayon de livres des familles catholiques; aussi ne se trouve-t-il dans la littérature catholique d'Allemagne ni conteurs ni collecteurs de contes avant Clément Brentano ; les légendes des saints maintenaient leur vieux droit.

Le peuple donc, au moyen âge, lisait. Il écrivait aussi. L'écriture était si pratiquée pour la copie d'affiches et de livres, pour les actes publics et privés de toute sorte, qu'elle était considérée comme une œuvre servile. Il était défendu de s'y adonner les dimanches autrement que pour noter des passages d'un sermon qu'on craignait d'oublier, ou pour corriger dans un livre ce qu'on y trouvait de contraire à la justice. « Écrire pour de l'argent, dit la *Hymmelstrass* (*Route du ciel*) d'Étienne Lanzkrana, transcrire quelque chose d'un livre dans un autre, écrire de longues lettres ou instrumenter, voilà autant d'occupations auxquelles il ne convient pas de vaquer les jours de fête. »

De ce qui vient d'être dit, il résulte qu'il y avait en Allemagne, vers la fin du moyen âge, une éducation populaire dans le meilleur sens du mot, que les pauvres pouvaient avoir une certaine instruction, et qu'à coup sûr la lecture et l'écriture n'étaient point étrangères aux masses. Il n'est point de termes qui reviennent plus fréquemment dans les écrits du temps que ceux de *Lehrer* ou *Meister* (maître) et de *Schulkinder* (écoliers). Il y avait donc des écoles où des maîtres enseignaient et où des enfants apprenaient. Il s'agit de savoir ce qu'étaient ces écoles.

Digitized by Google

II.

Les documents spéciaux qui les concernent sont rares. Cela tient à la destruction, au temps de la guerre des Paysans et de la guerre de Trente ans, des églises et des archives qui y étaient conservées. Il n'en a pas moins été possible de trouver des renseignements sur l'organisation scolaire.

Aux couvents étaient attachées des écoles dites *claustrales* (*Klosterschulen*). Elles se composaient d'ordinaire d'une école intérieure pour les élèves qui se destinaient au sacerdoce, et d'une école extérieure pour ceux qui devaient vivre dans le monde. La dernière était la plus fréquentée; c'est ainsi qu'à Reichenau, au IXe siècle déjà, elle avait quatre cents élèves, au lieu que l'école intérieure n'y en comptait que cent.

A côté des écoles claustrales étaient les écoles *épiscopales* (*Stiftsschulen*), qui, dans beaucoup de villes, rendaient superflue la création d'autres écoles. Venaient ensuite les écoles *presbytérales* (*Pfarrschulen*), et les écoles de *sacristains* (*Küstershulen*), qu'on trouve d'abord dans l'Allemagne occidentale, où le christianisme s'établit de meilleure heure, puis dans l'Allemagne orientale à mesure que le paganisme y perd du terrain. Des documents fort anciens s'y rapportent. En 797, Théodulfe, évêque d'Orléans, enjoint aux curés de veiller à ce qu'il y ait des écoles dans les villages et autres localités. Un capitulaire de Charlemagne, daté de 802, ordonne aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment instruits [1]. Des synodes tenus à Mayence, à Tours et à Châlons, en 813, imposent aux fidèles l'obligation de faire instruire les enfants près des couvents ou des presbytères. Dans le 34e canon du concile tenu à Rome, en 826, sous la présidence du pape Eugène II, on lit : « Nous apprenons qu'en certains endroits il n'y a point de maîtres, et que l'instruction y est négligée. C'est pourquoi nous ordonnons que dans tous les sièges épiscopaux et dans les paroisses qui en dépendent, comme aussi dans les autres localités où le besoin s'en fait sentir, on établisse des maîtres et des instituteurs qui instruisent avec persévérance. » Le onzième concile œcuménique réuni à Rome, en 1179, sous Alexandre III, prescrit des mesures pour que *l'occasion d'apprendre à lire et à faire des progrès ne manque pas aux pauvres.*

[1] M. James Bass Mullinger, professeur d'histoire et bibliothécaire à St John's College, Cambridge, a publié en 1877 un livre curieux sur les écoles de Charlemagne : *The Schools of Charles the Great and the Restoration of Education in the ninth Century.* Malheureusement l'ouvrage est épuisé.

Digitized by Google

Lorsque le curé ne pouvait suffire à la fois aux devoirs de son ministère et à ceux de l'école, il se faisait adjoindre un aide, qu'on trouve mentionné sous le titre de *scolaris minister* ou de *clericus*. Quelquefois il se déchargeait de l'école sur le sacristain, appelé en langue d'église *sacrista, custos, campanator,* ou *campanarius*. Cet auxiliaire du prêtre jouissait au moyen âge en Allemagne d'une haute estime. Dans les statuts provinciaux ou diocésains des évêques d'Utrecht et des archevêques de Cologne de 1297, de 1306 et de 1362, il est dit que les *custodes* ou *campanarii* doivent être, autant que possible, des *litterati*. Les écoles de sacristains se tenaient dans un local voisin de l'église, autant pour en faciliter la surveillance au curé, que pour permettre aux écoliers de prendre part aux exercices religieux. Les maîtres et les élèves avaient des droits caractéristiques. A Bâle, lorsqu'un nouvel évêque, chanoine, ou chapelain, disait sa première messe, il donnait au *campanator* cinq schellings, et à ses élèves un souper avec quatre *moss* de vin. Dans la même ville, à chaque installation de maire ou de maître de corporation, il fallait régaler l'école.

A mesure que les villes grandirent, les moyens de s'instruire se multiplièrent, et aux écoles établies s'en ajoutèrent d'autres, fondées par les municipalités. L'autorité locale, ou *senatus*, veillait à leur installation, de là le nom de *scholae senatoriae;* elle se réservait aussi le droit d'agréer les maîtres. Il ne faudrait pas croire cependant que ces nouvelles écoles fussent indépendantes de l'Église. Une pareille conception eût été étrangère aux générations du temps précisément de l'extension de la bourgeoisie à la suite de la formation de la ligue du Rhin et de l'association commerciale de la Hanse. Les maîtres continuèrent d'être présentés par le clergé, et d'enseigner sous sa surveillance. Depuis le milieu du XIII^e^ siècle jusqu'au milieu du XIV^e^, on ne compte pas moins de vingt-huit écoles de villes ou *Stadtschulen* dans les Pays-Bas et la partie inférieure de l'archevêché de Cologne, et quatorze dans la seule Hesse. A la fin du XV^e^ siècle, il y avait dans les pays allemands au moins cent soixante écoles pour l'instruction du peuple, disséminées dans les couvents, les presbytères, les villes et les villages. Il va sans dire que la même école pouvait desservir plusieurs localités, surtout si elles étaient petites et assez rapprochées les unes des autres. Voici la liste des principales villes où il a été possible de constater la présence de l'une ou l'autre de ces anciennes écoles, ou de plusieurs à la fois : Zurich, Wintherthur, Biberach, Schaffouse, Rothweil, Halle, Tubingue, Stuttgard, Neustadt-sur-le-Kocher, Wiesbaden, Limbourg, Wetzlar, Darmstadt, Aschaffenbourg, Seligenstadt, Friedberg en Wetteravie, Frankenberg, Bingen (2 écoles), Oppenheim (3), Frankfort (3), Worms (6), Cologne (6), Breslau (8), Mayence et les environs (9). Dans le Rhin moyen, la région la plus avancée en culture intellectuelle, il n'y avait certainement

Digitized by Google

pas, à la fin du XVe siècle, une étendue de deux lieues sans une école populaire.

Les filles, dans les villes principalement, n'étaient pas élevées dans l'ignorance. Dans les couvents il y avait des femmes très instruites. Les écoles attachées à ces maisons n'étaient pas exclusivement réservées aux religieuses; les filles laïques y étaient reçues également. D'après le témoignage de Luther, celles de Quedlinbourg fréquentaient encore au temps de la Réforme le couvent de femmes de cette ville. On trouve la trace de pensionnats publics ou privés à Mayence, à Spire, à Francfort, à Venloo, à Emmerich, à Xanten et à Nuremberg.

Rien ne prouve mieux l'empressement de s'instruire, que les rivalités qui existaient entre les écoles publiques et les écoles privées; le grand mobile en était le profit matériel que les *Winkel=*, *Klipp=* ou *Nebenschulen*, comme on appelait ces dernières, retiraient de l'enseignement. L'instruction y visait plus à la pratique, et consistait de préférence dans la connaissance de la langue vulgaire, la rédaction des lettres, et surtout une belle écriture; les maîtres en étaient appelés *Schreiber* (écrivains); à Hambourg elles se nommaient *dudesche scrivescolen* (écoles allemandes d'écriture). Les instituteurs privés n'annexaient pas rarement à leur école de garçons une école de filles tenue par leur femme, et ils informaient les familles de l'ouverture de la classe par des annonces assez charlatanesques. Le musée de Bâle renferme deux tableaux de Holbein qui permettent de jeter un regard dans une de ces écoles privées. L'un représente une salle de classe où sont accroupis par terre des enfants leurs livres à la main; le maître, tenant la verge, instruit, près de son estrade, un jeune garçon, pendant que sa femme, dans un coin, s'occupe de même d'une petite fille. L'autre tableau figure des jeunes gens qui écrivent à une table. Les deux portent cette inscription : « S'il se trouve ici quelqu'un qui désire apprendre à écrire et à lire en allemand par la voie la plus courte qui se puisse imaginer, dût-il ne pas connaître une lettre de l'alphabet, qu'il vienne et sache comment il pourra apprendre à tenir lui-même ses comptes et à lire. A celui qui sera assez maladroit pour ne pas pouvoir le faire, je ne ferai rien payer. Que ce soit un bourgeois ou un artisan, une femme ou une jeune fille qui demande cette instruction, qu'il vienne; on la lui donnera moyennant une rétribution modérée. Les petits garçons et les petites filles doivent se présenter avant les quatre-temps, comme c'est l'usage 1516[1]. »

[1] Wer jemand hie der gern wolt lernen dütsch schriben und laesen uss den allerkürtzisten grundt den jemand erdenken kann do durch ein jeder der vor nit ein buchstaben kann der mag kürtzlich und bald begriffen ein grundt dodurch er mag von im selbs lernen sin schuld uffschriben und laesen und wer es nit zelernen kann so ungeschickt waere den will ich um nüt und

Digitized by Google

Il serait inutile d'insister plus longtemps sur ce fait qu'avant le seizième siècle les écoles populaires étaient répandues dans toute l'Allemagne. Grâce à elles, la Réforme trouva chez le peuple un terrain favorable, en ce sens qu'elle pouvait agir sur lui non seulement par la prédication, mais encore par ses livres, ses pamphlets et la nouvelle traduction de la Bible de Luther. Avec les bouleversements qui suivirent, les écoles tombèrent et disparurent, et les réformateurs eurent à craindre de se trouver dans l'impossibilité d'agir par la presse. Ils en demandèrent alors la reconstitution. Dans leurs requêtes, ils se montrèrent unanimes à invoquer l'exemple du passé. Bornons-nous à en citer une de leur chef : « Si l'on veut relever la chrétienté, dit Luther, il faut à coup sûr commencer par les enfants, comme cela se faisait au temps passé ». (*Soll man der Christenheit wieder aufhelfen, so muss man fürwahr an den Kindern anheben, wie vor Zeiten geschah.*)

III

La décadence des écoles entraîna l'avilissement des maîtres. Au moyen âge, les *Lehrer*, qu'ils fussent ecclésiastiques ou laïques, étaient respectés. Ils avaient, en général, une instruction supérieure à celle qu'ils étaient appelés à donner. Ils remplissaient très souvent les fonctions de greffier municipal, et même de notaire; ils étaient de plus organistes et directeurs du chœur de l'église. Les revenus de ces charges, joints à la rétribution scolaire, en espèces ou en nature, leur rendaient la vie aisée. Le terme de *hungernder Schulmeister* (maître d'école affamé), si longtemps en usage dans la langue allemande, était inconnu alors. Les maîtres perdirent la considération publique et le respect d'eux-mêmes quand ils furent réduits à la misère. Luther fit des efforts louables pour les relever à leurs propres yeux, comme à ceux des enfants et des parents : « Un pieux maître d'école ou magister, dit-il, ou tout autre qui instruit consciencieusement les garçons, ne peut jamais être assez récompensé, et il n'est pas d'argent qui puisse suffire à le payer, comme le païen Aristote le dit déjà. Pourtant il est chez nous honteusement méprisé, comme s'il n'était rien; et avec cela nous prétendons être des chrétiens! Pour moi, si je pouvais ou devais renoncer à la prédication et à mes autres devoirs,

vergeben gelert haben und ganz nüt von im zu lon nemen es syg wer er wil burger oder handwerksgesellen frouwen oder junkfrouwen wir sie bedarff der kumm ha je der wirt drüwlich gelert umb ein ziemlichen lon aber die jengen Knaben und Meitlein noch der fronfasten wie gewohnheit ist. 1516.

Digitized by Google

je ne préférerais aucun emploi à celui de maître d'école ou d'instituteur de garçons. Car je sais que cette profession est, après le ministère évangélique, la plus utile, et la meilleure, et avec cela j'ignore même de quel côté est l'excellence ». Ces paroles s'appliquent exactement au maître du moyen âge, qui, prêtre, ou pouvant le devenir, renonçait à la vocation de prêcher aux hommes pour se vouer à celle d'instruire les enfants.

Il n'est pas facile de savoir dans quelle mesure les écoles à la disposition du peuple étaient fréquentées. Les classes ne devaient pas être nombreuses. Les gravures sur bois qui représentent des écoles, ne montrent guère plus de huit à dix têtes réunies dans la même salle. Les villes ne tenaient point, parait-il, à accabler les maîtres. En 1491, celui d'une école de Xanten se plaignait d'avoir trop d'élèves pour suffire à tout le travail avec un seul sous-maître. Le conseil municipal lui en adjoignit un second, et fit de même pour soulager le maître d'une autre autre école de la ville. Quant au total des enfants de toute une école, on a pu le savoir dans plusieurs villes. En 1478, les trois écoles épiscopales de Francfort comptaient 318 garçons. A Goerlitz, en 1491, le nombre des écoliers variait entre 500 et 600. En 1490, 900 étaient logés à Zwickau dans un bâtiment à trois étages. Dans la Chronique de Nuremberg on lit qu'en 1481 l'empereur Frédéric III vint dans la ville, et fit des largesses aux enfants des écoles. Après qu'on les lui eut présentés par groupes séparés, il exprima le désir de les voir tous réunis. On fit défiler devant lui près de 4.000 garçons et filles (*da kamen pei 4.000 lerkneblin und Meidlin*). Ces enfants, il est vrai, n'appartenaient pas tous à la ville de Nüremberg; il y avait dans le nombre des étrangers, venus de localités plus ou moins voisines et dépourvues d'écoles. Ceux-ci formaient d'ordinaire un contingent important dans les grandes villes. Ils étaient moins favorablement traités que les indigènes, et payaient une rétribution scolaire plus forte.

A propos de ces étrangers, il convient de relever un trait de la vie scolaire particulier à l'Allemagne vers la fin du moyen âge; il tient à la classe des écoliers voyageurs ou vagabonds, dits *fahrende Schüler*.

Comme la situation du personnel enseignant n'avait rien de fixe, et que les contrats signés par les maîtres, et surtout par les sous-maîtres, étaient fréquemment annulés, l'Allemagne était parcourue par des *fahrende Schulgesellen* (instituteurs voyageurs), qui cherchaient de l'ouvrage dans les écoles des villes comme d'autres ouvriers en cherchaient dans les ateliers. Si l'un d'entre eux était apprécié et aimé de ses élèves, une partie de l'école le suivait. Le détachement était d'autant plus nombreux, que la vie dans la nouvelle résidence passait pour plus agréable ou plus facile. Ces déplacements avaient d'ailleurs de l'attrait pour une population chez laquelle le goût des voyages,

Digitized by Google

die Wanderungslust, est inné. Les élèves les plus âgés se mettaient à la tête de la troupe. On les appelait d'abord les *Vaganten* ou vagabonds. Comme ils ne refusaient pas à l'occasion de boire un verre de plus que d'habitude, on les nomma, par jeu de mots, *Bachanten*, ou frères de Bacchus. Les plus jeunes étaient sous leurs ordres, les servaient, mendiaient et volaient pour eux, et étaient appelés *Schützen* (rôdeurs, de *schiessen, herumschiessen*). On comprend que les *fahrende Schüler* n'étaient pas toujours une bénédiction pour les villes sur lesquelles ils s'abattaient. Les plus honnêtes, pour vivre, se faisaient prestidigitateurs, ou charlatans, ou chanteurs de rue. C'est ainsi que, dans son enfance, Luther, né de parents pauvres, chantait devant les maisons pour gagner quelque argent. Les villes qui eurent le plus à souffrir de la plaie de cette jeunesse vagabonde, furent Ulm, qui eut le surnom de *Grandis Bachantria*, et Breslau. Thomas Platter, né dans le Valais en 1499, et plus tard imprimeur à Bâle et recteur de l'école de cette ville, dit dans son autobiographie qu'il y avait à Breslau quelques milliers de *Bachanten* et de *Schützen*, qui vivaient tous d'aumône et étaient dévorés par la vermine. Il lavait lui-même sa chemise, la suspendait à un buisson, et pendant qu'elle séchait, se débarrassait des parasites dont il était chargé. En France on entendait parler de ces vagabonds, mais on ne se faisait pas d'eux une idée juste. Comme plusieurs conciles avaient lancé contre eux des décrets, Du Cange les prit pour un ordre ou une secte (*ordo* ou *secta*).

Le temps que les enfants passaient à l'école chaque jour n'était pas long : cinq heures rarement, d'ordinaire quatre, quelquefois trois; à Halle, en 1526, c'étaient deux heures seulement, « parce qu'il n'y a pas de profit, dit le règlement de l'école, à forcer les enfants de rester assis les uns à côté des autres toute la journée » (*dan es nicht nutz ist, das man die Jungen ein gantzen Tag zwing bei ein ander zu sitzen*). D'après un passage du calendrier de Zürich de 1508, on commençait à les mettre à l'instruction à l'âge de six ans, et on les y laissait jusque vers celui de douze. Dans beaucoup d'endroits l'école s'ouvrait le 12 mars, à la fête de saint Grégoire, le patron des écoliers. A Brunswick, c'était deux fois par an, à Pâques et à la Saint-Michel. Le curriculum des études était fort simple; il comprenait la lecture, l'écriture, le calcul et le chant. Pour les filles c'était à peu près la même chose; dans les couvents on y ajoutait des notions de latin et les travaux à l'aiguille. Les livres de classe étaient rares. Thomas Platter dit qu'à l'école Sainte-Élisabeth de Breslau personne n'avait de livres imprimés, si ce n'est le maître, qui avait un Térence (*allein der Praeceptor hatte einen gedruckten Terentium*).

Une des questions les plus fréquemment mises sur le tapis, quand il s'agit des écoles du moyen âge, est celle de la discipline, qui manque rarement d'être qualifiée de *barbare*. Il faut d'abord tenir

Digitized by Google

compte de la rudesse de la jeunesse en un temps où l'humeur batailleuse et la passion des luttes étaient les traits distinctifs d'une bourgeoisie habituée à ne rien obtenir des grands que les armes à la main. Il faut ensuite se rappeler ce qui vient d'être dit des écoliers étrangers et vagabonds, à savoir : que la fréquentation de l'école n'étant pas obligatoire, chacun allait où il lui plaisait, souvent loin de la maison paternelle et de la surveillance de la famille. La journée était longue, on étudiait peu. Il fallait de l'occupation à des tempéraments bouillants et remuants. Dans les grandes agglomérations d'écoliers, les polissonneries et les brutalités faisaient le fond de l'existence. L'ivrognerie était un plaisir qui ne faisait pas rougir. Pour citer encore Thomas Platter : « Maintes fois, dit-il, en été nous allions après le souper dans les brasseries pour demander de la bière. Alors les paysans polonais ivres nous en donnaient tant, que souvent, sans le savoir, j'en étais si soûl, que je ne pouvais plus arriver jusqu'à l'école, bien que je n'en fusse pas éloigné de plus d'un jet de pierre ». Pour dompter une pareille jeunesse, il fallait bien employer de temps en temps des moyens énergiques. Cependant, on est presque étonné de la douceur des ordonnances scolaires. Dans celle de Nüremberg, de l'an 1500, il est dit qu'envers les écoliers dociles le maître doit se montrer bon et doux (*güttiglich und lindiglich*), envers les récalcitrants, sévère (*ernstlich*), les fouettant convenablement avec la verge sur les fesses (*in die Hintern zimblicher weis*), mais évitant de les frapper à la tête ou sur les mains. A Bingen le maître avait ordre de punir par des paroles et avec la verge, mais d'éviter de frapper avec colère et de donner des coups de pied. Le *Christenspiegel,* mentionné plus haut, recommandait dans les punitions des précautions afin que le corps n'en fût point endommagé : « On doit prier les maîtres de frapper les enfants avec des verges, s'ils le méritent, mais pas à la tête, de peur qu'ils n'en deviennent stupides et sourds ». Vraiment, ce régime n'avait rien de barbare en un temps où on prenait à la lettre les conseils de la Bible : « Celui qui épargne la verge, hait son fils, mais celui qui l'aime, s'applique à le corriger.. .... N'épargnez point la correction à l'enfant; car si vous le frappez avec la verge, il ne mourra point. Vous le frapperez avec la verge, et vous délivrerez son âme de l'enfer ». La verge, d'ailleurs, n'était que l'*ultima ratio;* avant d'y recourir, on usait de punitions moins violentes. Vers la fin du XV^e^ siècle, celle de l'*asinus* était devenue commune. Tout élève qui s'était mal tenu pendant la classe, était forcé, à la fin, de monter sur un âne de bois. A Nuremberg il y avait à côté de l'*asinus* un *lupus*. L'élève ne pouvait être puni de la verge que si le même jour il était monté trois fois sur l'âne ou le loup. La verge n'avait en somme rien d'effrayant pour les enfants; ils lui faisaient même fête chaque année, comme on va le voir.

Digitized by Google

La vie n'était ni triste ni même bien sérieuse dans les écoles qui nous occupent. En dehors du temps si court donné à la classe, il n'y avait point de travail intellectuel. Les heures qui sont consacrées aujourd'hui aux devoirs et à l'étude des leçons, étaient alors absorbées par les ébats et les jeux (*Lust und Spiel*). Il n'y avait point de jours de congé légal. Les maîtres étaient libres d'en accorder comme ils l'entendaient. Les jours fériés par l'Église étaient nombreux et pouvaient tenir lieu de vacances. Il y avait en outre des fêtes scolaires qui égayaient singulièrement la vie, non seulement des écoliers, mais encore de leurs parents. C'étaient avant tout les représentations théâtrales, telles que les mystères et les miracles. Il y avait ensuite la fête de l'évêque, qui se célébrait en Allemagne, comme en France et en Angleterre, ordinairement à la Saint-Michel. Puis c'était Noël avec le *Weihnachtsspiel* ou *Christkindelspiel*, les Trois-Rois avec le *Dreikoenigsspiel,* le carnaval avec le *Fastnachtsspiel*, et bien d'autres fêtes encore. La plus gaie était celle qui semblait porter le nom le plus terrible, le *Rutenzug* ou *Virgatumgehen,* c'est-à-dire la procession des verges. Sous la conduite du maître, toute l'école se rendait à la forêt pour y faire la provision nécessaire de verges. Les paquets préparés, la bande joyeuse se roulait sur l'herbe et se régalait de gâteaux pétris pour la circonstance par les mères. Le soir, elle retournait à la ville, chargée de son propre fléau (*beladen mit ihrer eigenen Plage*), et faisait retentir les rues de ses gais refrains :

Ihr Vaeter und ihr Mütterlein,
Nun sehend, wie wir geh'n herein
Mit Birkenholz beladen,
Welches uns wohl dienen kann
Zu nutz und nit zu Schaden.
Euer will'und Gottes Gebot
Uns dazu getrieben hot,
Dass wir jetzl uns're Rute
Ueber unserm eignen Leib
Tragen mit leichtem Mute.

c'est-à-dire : Vous pères et petites mères, — vous voyez comme nous entrons — chargés de bois de bouleau, — qui nous servira bien — pour notre profit et non pour notre dommage. Votre volonté et le commandement de Dieu — nous ont poussés à faire en sorte — que nous portions notre verge — sur notre propre corps — d'un cœur léger.

Nous voulons terminer sous la bonne impression que laisse cette chanson notre esquisse de la vie scolaire dans la dernière période du

Digitized by Google

moyen âge. Faite en grande partie avec le livre de M. Lorenz, elle permet peut-être au lecteur d'en apprécier la valeur. Ce qui, à la science qu'il atteste et à l'attrait avec lequel il l'expose, ajoute un mérite de plus, c'est l'indication scrupuleuse des sources. Grâce à ce travail, on peut non seulement vérifier les assertions de l'auteur, mais encore recueillir sur chacune des questions dont il traite de plus amples informations.

Jacques PARMENTIER.

BIBLIOGRAPHIE

UNE NOUVELLE GRAMMAIRE GRECQUE

A L'USAGE DES CLASSES [1].

L'année dernière, MM. Riemann et Gœlzer, les deux maîtres érudits qui enseignent la grammaire et la philologie, l'un à l'Ecole normale supérieure, l'autre à la Faculté des lettres de Paris, faisaient éditer par la librairie Armand Colin un petit manuel destiné à un grand succès : la *Première année de latin* (théorie, exercices, lexiques latin-français et français-latin). Pour la fin de cette année-ci, les mêmes auteurs nous annoncent un complément de cet heureux essai : la *Deuxième année de latin* (revision, théorie et exercices, notions de prosodie, lexiques). Un spécimen de ce nouveau manuel, formant un fascicule de 120 pages, a déjà été envoyé aux professeurs de grammaire, et fait entrevoir la réalisation du souhait des auteurs, « que ce volume soit accueilli aussi favorablement que le premier ». Avant de parler ici de ces deux ouvrages, nous attendrons que le second ait paru dans son entier; mais nous pouvons dès aujourd'hui présenter aux lecteurs du *Bulletin* un petit volume composé par les mêmes auteurs suivant les mêmes principes et assuré, par conséquent, du même succès.

La *Première année de grec* de MM. Riemann et Gœlzer se recommande, ainsi que leurs deux *Premières années de latin*, par trois qualités maîtresses : la simplicité, la clarté, l'exactitude. Ce petit manuel est simple, parce qu'on en a soigneusement éliminé tout ce qui n'a pas besoin d'être su par un débutant; clair, il ne présente rien qui soit de nature à « rebuter les enfants »; enfin il expose exactement les formes réellement usitées, de façon que l'élève n'ait pas plus tard « la surprise de trouver dans les auteurs tout autre chose que ce qu'il aura appris dans sa grammaire ».

La méthode suivie dans la *Première année de grec* n'est pas, si l'on

[1] *La Première année de grec*, par MM. O. RIEMANN et H. GŒLZER (Armand Colin et Cie).

Digitized by Google

veut, toute nouvelle. Sans remonter à ces bons vieux *cours de versions* et de *thèmes grecs* qui rappelaient complaisamment la règle avant de donner l'exercice, et se transformaient ainsi plus ou moins en *grammaires pratiques,* mais en nécessitant deux volumes distincts, on ne saurait sans injustice oublier de mentionner ici les *Petites grammaires pratiques* de la *langue grecque* et de la *langue latine,* publiées il y a six ou sept ans par M. Rouzé, à la librairie Eugène Belin. Ces deux excellents manuels n'ont pas démérité; mais les nouveaux sont appelés à leur faire une redoutable concurrence. Et ce n'est pas seulement parce que nos deux auteurs ont personnellement plus d'autorité; c'est encore et surtout parce qu'ils ont su éviter deux écueils dangereux : l'excès de simplicité dans la manière de présenter les exercices, l'abus des explications de linguistique.

A Dieu ne plaise que nous fassions le procès à M. Rouzé! Ses deux petits livres ont rendu et rendront encore bien des services, et l'on doit lui savoir gré d'avoir été relativement sobre de science inopportune à une époque où l'on pouvait se croire obligé de tout expliquer aux commençants, jusqu'aux notions préliminaires, historiquement et comparativement! Il n'en est pas moins vrai que ses deux manuels, après avoir servi en partie de modèles à ceux de MM. Riemann et Gœlzer, devront désormais, pour soutenir la lutte avec eux, les prendre à leur tour pour modèles.. ..

Pour nous en tenir à la *Première année de grec,* en quoi consiste donc la supériorité de cet ouvrage sur les livres analogues qui l'ont précédé? Comme eux, il place des exercices après les règles; mais il ne donne pas en regard la solution presque automatique des difficultés : l'élève doit chercher un peu avant de trouver, effort seul profitable. Comme eux, il donne des thèmes et des versions; mais il ne se borne pas à des phrases détachées : il offre de temps en temps de petits morceaux d'auteurs et des *textes d'application* pour exercer l'élève à reconnaître la construction grecque et à la quitter pour revenir à l'ordre des mots en français. Comme eux, il groupe ensemble, dans la déclinaison, les trois cas dont les formes se ressemblent le plus, le nominatif, le vocatif et l'accusatif, et comme eux aussi, il dispose ses paradigmes de conjugaison de manière à permettre l'étude du verbe dans l'ordre horizontal; mais, ni dans la déclinaison ni dans la conjugaison, on ne voit figurer des formes douteuses, incorrectes ou parfois même inusitées. Quant à l'exécution typographique, elle est simplement admirable : outre une impression très nette, un judicieux emploi des caractères gras pour les lettres ou les syllabes sur lesquelles on veut attirer l'attention, remplace avantageusement ces séparations des diverses parties d'un mot, qui troublaient les élèves inintelligents, au lieu de les éclairer...

Mais ce sont surtout les faits qui louent. Signalons donc les pas-

Digitized by Google

sages du livre qui nous ont semblé les plus neufs ou tout au moins les mieux réussis :

§ 15. — En renvoi, figuration musicale très exacte de chacun des trois accents grecs : innovation empruntée, croyons-nous, à l'*Abrégé de Grammaire latine* de M. L. Havet (§§ 1381-1382).

§ 32. — Suppression du duel féminin au paradigme de la déclinaison de l'article.

§ 33. — Règle *immédiate* de l'absence d'article à l'attribut.

§ 40, Rem. I. — Vocatif singulier en -η des noms propres d'hommes en -ης génitif -ου.

§ 47-50. — Simplicité et netteté des règles concernant : 1° l'*emploi des cas*, avec comparaison entre le grec et le latin; 2° l'*ordre des mots* en grec comme en latin; 3° les *constructions particulières au grec.*

§ 65. — « Règle mécanique pour la formation du datif pluriel » à la 3e déclinaison.

§ 73. — « Adjectifs pris substantivement » en grec comme en latin. Addition de l'article neutre, comme dans τὰ τῶν φίλων.

§ 67. — « Trois classes d'adjectifs », division dont il est tiré le meilleur parti pour la formation des comparatifs et superlatifs (§§ 77-80).

§ 76. — Silence fait sur les suffixes -ίων et -ιστος, renvoyés à la *Deuxième année de grec.*

§ 82. — Remarque I, sur la triple construction facultative des noms de nombre composés, en grec.

§§ 86-121. — Tout le chapitre IV, qui traite des pronoms et adjectifs pronominaux, nous a paru généralement admirable de lucidité et de précision. Remarquer la distinction importante établie entre le pronom sujet ou complément, non réfléchi ou réfléchi.

§§ 128, 129, 146. — Indication régulière des 2es pers. du sing. en -ει quand la 1re est en -ομαι, et des 2es du duel en -την quand la 3e l'est aussi; — suppression de ἔσεται et des 1res pers. du duel en -μεθον; — préférence accordée, pour l'impér. 3e p. du pl., aux formes en -ντων sur celles en -ωσαν, et, pour l'optatif plur. ou duel, aux formes en -εῖμεν, etc. sur celles en -είημεν, etc.; — conjugaison régulièrement pratique de l'Opt. aor. 1er actif en -σαιμι, -σειας, -σειε(ν), etc.; — distinction de l'aor. ayant ou n'ayant pas le sens du passé; — remplacement de l'impératif parfait incorrect λέλυκε par la forme analytique λελυκὼς ἴσθι; — traduction du parfait par « avoir fini de... », etc., etc.

§§ 138-145. — Remarques sur l'emploi des temps et des modes : aoriste; manière d'exprimer en grec le conditionnel présent ou futur, un ordre, une défense, etc.

§ 148. — Nécessité de tourner la phrase française par l'actif pour savoir par quel temps du passif grec on doit traduire le passif français.

§ 149. — Nécessité de ramener parfois notre verbe réfléchi au passif.

§§ 158-165. — Explication succincte des négations grecques, simples ou composées.

— Après un chapitre assez net sur la préposition, rien sur la conjonction; car on n'a voulu s occuper que des propositions simples ou indépendantes.

Voilà ce qui nous a paru surtout mériter une approbation sans réserves. Sur certains points de détails, nous oserons profiter de l'invitation par laquelle nos maîtres respectés terminent leur préface, pour formuler quelques observations :

§ 21. — D'abord, trois bons alinéas; mais ensuite, une parenthèse apprend à l'élève que le ν *euphonique* est ainsi appelé « à tort ». — « Pourquoi? » se demandera-t-il, et demandera-t-il (peut-être indiscrètement) à son professeur...

§ 104. — La déclinaison de ὅστις est augmentée de ses formes attiques et suivies de trois bonnes remarques; mais arrive-t-elle heureusement *avant* celle de τις, quoiqu'on y renvoie?

Digitized by Google

§ 2. — Comment exprimer en grec notre point d'exclamation ?

§ 6. — Est-ce bien assez que de dire : ζ = δσ, ξ = κσ, ψ = πσ ?

§ 9. — La diphtongue ηυ ne se prononce-t-elle pas encore autrement?

§§ 28, 32....., cf. 119.—Était-il bien pratique ou si nécessaire de mettre le duel *avant* le pluriel dans les paradigmes ?

Exercice 5. — La présence du substantif ἔχθρα peut gêner l'élève pour traduire la phrase 10 de l'exercice 6, où ce mot est adjectif : mieux vaudrait laisser consulter le lexique, où les deux emplois sont nettement indiqués.

Exercice 8. — Ferait mieux la moitié de l'exercice 5.

Exercice 9. — Demanderait des adjectifs à décliner sur μέλαινα; et de même pour la suite. ...

Exercice 11. — Phrase 2, note 3 : ne pourrait-on renvoyer au § 93 ?

§ 56. — La règle du « pluriel neutre sujet d'un verbe » est-elle bien à sa place entre la 2e et la 3e déclinaison ?

§ 121. — Ne serait-ce pas rendre l'explication plus sensible encore que de comparer les deux traductions françaises absolument littérales : « Le seul fils *de lui* [c'est-à-dire *qu'il avait*] est mort » et « seul le fils de lui est mort » ?

Enfin nous voudrions partout une différence d'aspect mieux tranchée entre les chiffres des Règles et ceux des Exercices.

En résumé, on le voit, nous avons pu à peine trouver quelques vétilles pour tempérer nos éloges, et nous craignons bien que les auteurs ne nous en veuillent d'avoir été surtout séduits par les qualités rares de leur nouveau manuel. Du moins aurons-nous eu le mérite de la franchise. Si même il nous était permis de formuler ici un vœu, voici ce que nous proposerions, dût-on crier au monopole. A l'imitation de la ville de Paris, qui a mis au concours la grammaire française de ses écoles primaires municipales, nous voudrions que l'État pût imposer aux Lycées et Collèges nationaux, pour une période au moins égale à celle d'un programme d'études, un LIVRE UNIQUE pour chacune des deux premières années de latin et de grec. Que de temps gagné au profit de l'instruction de nos jeunes débutants, et comme on verrait vite se justifier dans leur intérêt le fameux mot : « *Timeo hominem unius libri !* » Quant au choix de l'ouvrage, MM. Riemann et Gœlzer doivent avoir conscience qu'il ne serait pas douteux.....

L.-E. Chevaldin.

Digitized by Google

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 1re SÉRIE (du 4 novembre au 4 décembre.)

LICENCE ET AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

I. De la méthode à suivre dans les études psychologiques.
II. La morale indépendante.

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE. — 1° Exposer les principaux résultats des Croisades.

2° Rapports de la France et de l'Autriche au temps de Marie-Thérèse.

GÉOGRAPHIE. — 1° Décrire les plateaux de la Castille.

2° Géographie historique du littoral de la mer Baltique.

LICENCE ÈS LETTRES.

COMPOSITION LATINE. — Illustri poetae latini adhibito exemplo, demonstrabitis recte Senecam dixisse : *Oratio vultus est animi.*

Quæ causæ afferri possunt cur, jam inde ab Augusti ætate usque ad Flaviorum tempora Ciceroniana eloquentia a multis vehementer fuerit impugnata?

COMPOSITION FRANÇAISE. — Exposer les principales causes de la décadence au XVIIIe siècle.

GRAMMAIRE. — Pronoms et adjectifs, relatifs et interrogatifs, en latin et en grec (morphologie et syntaxe).

MÉTRIQUE. — Principaux vers iambiques et trochaïques.

THÈME GREC. — Dans le cours de tant de prospérité, où l'on se néglige pour l'ordinaire, le Sénat romain agissait toujours avec la même profondeur; et, pendant que les armées consternaient tout, il tenait à terre ceux qu'il trouvait abattus.

Il s'érigea en tribunal qui jugeait tous les peuples : à la fin de chaque guerre, il décidait des peines et des récompenses que chacun avait méritées. Il ôtait une partie du domaine du peuple vaincu pour le donner aux alliés; en quoi il faisait deux choses : il attachait à Rome des rois dont elle avait peu à craindre et beaucoup à espérer; et il en affaiblissait d'autres dont elle n'avait rien à espérer et tout à craindre.

On se servait des alliés pour faire la guerre à un ennemi; mais, d'abord, on détruisit les destructeurs. Philippe fut vaincu par le moyen des Éoliens, qui furent anéantis d'abord après, pour s'être joints à Antiochus.

MONTESQUIEU.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — VALERI MAXIMI *Præfatio :* « Urbis Romæ... summatim disseram. »

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Rom.*, IV : « Rome fut sauvée par la force de son institution... que la fortune lui avait laissées.

Digitized by Google

THÈME GREC. — ROBLIN, *Traité des Etudes* (Discours préliminaire, 1re partie, 1er objet) : « Avantage de l'étude des beaux-arts et des sciences pour former l'esprit ». (Titre à traduire avec le 2e et le 3e alinéa : « Les Athéniens... des armes et des conquêtes). »

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Thème allemand

Dans la classe des animaux carnassiers, le lion est le premier, le tigre est le second ; et comme le premier, même dans un mauvais genre, est toujours le plus grand et souvent le meilleur, le second est ordinairement le plus méchant de tous. A la fierté, au courage, à la force, le lion joint la noblesse, la clémence, la magnanimité ; tandis que le tigre est bassement féroce, cruel sans justice, c'est-à-dire sans nécessité. Il en est de même dans tout ordre de choses où les rangs sont donnés par la force : le premier, qui peut tout, est moins tyran que l'autre, qui, ne pouvant jouir de la puissance plénière, s'en venge en abusant du pouvoir qu'il a pu s'arroger. Aussi, le tigre est-il plus à craindre que le lion : celui-ci, souvent, oublie qu'il est le roi, c'est-à-dire le plus fort de tous les animaux ; marchant d'un pas tranquille, il n'attaque jamais l'homme, à moins qu'il ne soit provoqué ; il ne précipite ses pas, il ne court, il ne chasse que quand la faim le presse. Le tigre, au contraire, quoique rassasié de chair, semble toujours être altéré de sang ; sa fureur n'a d'autres intervalles que ceux du temps qu'il faut pour dresser des embûches ; il saisit et déchire une nouvelle proie avec la même rage qu'il vient d'exercer, et non pas d'assouvir, en dévorant la première ; il ne craint ni l'aspect, ni les armes de l'homme ; il égorge, il dévaste les troupeaux d'animaux domestiques, met à mort toutes les bêtes sauvages, attaque les éléphants, les jeunes rhinocéros, et quelquefois même ose braver le lion.

Thème anglais

Est-ce donc une terre comme toutes les terres, que celle où nous avons vu la lumière du jour, sur laquelle nous avons grandi, qui nous a donné les premières impressions, la langue, les habitudes, tout ce qui fait l'homme? Autant dire que notre mère est simplement une femme comme toutes les autres. Les premiers Grecs se croyaient nés du sol même qu'ils cultivaient; cette croyance n'est-elle point un symbole pour toutes les autres nations? Ne peut-on pas dire que chacune d'elles est née de sa terre, qu'elle y tient encore par mille invisibles racines, qu'elle en reproduit, en quelque sorte, le tempérament? Les races sont des plantes appropriées au sol et à l'atmosphère qui les ont produites ; chacune occupe sa place, remplit son rôle nécessaire, accomplit son évolution, *donne sa note;* tandis que l'ensemble compose, comme on l'a dit, la « gamme des aptitudes humaines ». Altérez leurs personnalités, confondez les nations, vous aurez des notes faussées et une gamme détruite; partant, plus d'harmonie possible dans ce grand concert des génies nationaux. La distinction entre les peuples est aussi indispensable qu'entre les individus, si l'on veut conserver à chaque groupe de l'humanité ses instincts et ses capacités spéciales. Sans doute, cette distinction dégénère en rivalité; mais la multiplicité des relations, l'entrelacement des intérêts, les habitudes de bon voisinage, en adouciront peu à peu l'emportement.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imp. Millet et Pain.

Digitized by Google

NOVEMBRE 1890. HUITIÈME ANNÉE. — N° 9.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Par décision ministérielle du 29 novembre, M. Brun, professeur agrégé de philosophie au lycée, est chargé d'un cours complémentaire de philosophie à la Faculté des Lettres de Poitiers.

SUJETS DE COMPOSITIONS DONNÉS A LA LICENCE ÈS LETTRES
(Session de novembre.)

COMPOSITION LATINE. — Utrum recte jam inde a Quintiliani temporibus *Epistolae ad Pisones artis poeticae* titulus sit praefixus quaeretur.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Racine a-t-il eu raison de dire dans sa préface de *Phèdre :* « Je n'ai point fait de pièce où la vertu soit plus mise en jour que dans celle-ci ? »

GRAMMAIRE. — L'infinitif dans les trois langues classiques.

MÉTRIQUE. — Règles générales déterminant la quantité prosodique, en grec et en latin.

THÈME GREC. — *État de Rome et de Carthage au temps des guerres puniques* — Rome était dans sa force, et Carthage, qui avait commencé de baisser, ne se soutenait plus que par Annibal. Rome avait son Sénat uni : le Sénat de Carthage était divisé par de vieilles factions irréconciliables; et la perte d'Annibal eût fait la joie de la plus notable partie des grands seigneurs. Rome, encore pauvre et attachée à l'agriculture, nourrissait une milice admirable, qui ne respirait que la gloire et ne songeait qu'à agrandir le nom romain. Carthage, enrichie par son trafic, voyait tous ses citoyens attachés à leurs richesses, et nullement exercés dans la guerre. Au lieu que les armées romaines étaient presque toutes composées de citoyens, Carthage, au contraire, tenait pour maxime de n'avoir que des troupes étrangères, souvent autant à craindre à ceux qui les paient qu'à ceux contre qui on les emploie.

BOSSUET, *Discours sur l'Hist. univ.*, III[e] partie, chap. VI.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

COMPOSITION DE PHILOSOPHIE. — Comparer, dans leurs points principaux, la philosophie de Leibniz et celle de Descartes.

COMPOSITION DE PHILOSOPHIE. — De la perception extérieure et des erreurs des sens.

Digitized by Google

LICENCE HISTORIQUE.

1° HISTOIRE ANCIENNE. — Démosthène et Philippe.
2° HISTOIRE MODERNE. — Politique de Henri IV, depuis son abjuration jusqu'à sa mort.
3° GÉOGRAPHIE. — Résumer les principaux traits de l'orographie du massif central de France.

LA QUESTION DES UNIVERSITÉS

ET

LES FACULTÉS DE POITIERS

RAPPORT présenté au Conseil général des Facultés de Poitiers, par M. J.-A. HILD, professeur à la Faculté des Lettres [1].

MESSIEURS,

En évoquant au Conseil général des Facultés de Poitiers la grave question des Universités, éloquemment posée devant l'opinion par un livre désormais célèbre et en partie résolue par l'initiative gouvernementale dans un projet de loi soumis aux Chambres, M. Thézard doyen de la Faculté de droit exerçait une des prérogatives, la plus précieuse peut-être de toutes, que le décret du 28 Décembre 1885 confère à chacun de nous. Cependant c'est la première fois, depuis que le Conseil est constitué, qu'un membre de cette assemblée dépose un vœu, non plus pour provoquer l'action législative du gouvernement en vue d'une réforme utile, mais pour la modifier, si faire se peut, et l'amener à composition avec des intérêts que nous avons des motifs de croire menacés. Cette situation nouvelle, qui s'est dessinée en quelque sorte d'elle-même, puisque le vœu de M. Thézard est antérieur au projet de loi, impose au Conseil et au Rapporteur que la commission a désigné, des devoirs spéciaux. Fonctionnaires dévoués et reconnaissants du gouvernement de la République qui a réalisé, au profit de l'Enseignement supérieur, tant d'utiles réformes, pleins de

[1] La Commission nommée par le Conseil en vue d'examiner le vœu déposé par M. Thézard sur la constitution à Poitiers d'une Université régionale, était composée de MM. Thézard, doyen de la Faculté de droit, Durrande, doyen de la Faculté des sciences, Arren, doyen de la Faculté des lettres, Arnault de la Ménardière, professeur à la Faculté de droit, et Hild, professeur à la Faculté des lettres. Elle s'est adjoint M. le Dr Chédevergne, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie.

Digitized by Google

respect pour l'autorité de l'homme qui, depuis six ans, préside à cette œuvre avec une magistrale compétence, il ne viendra à l'esprit de personne que nous puissions faire ici acte d'opposition ou de critique systématique.

En prenant la liberté de discuter un acte du pouvoir exécutif avant que cet acte n'ait reçu force de loi, nous cédons à la pression de l'opinion locale, alarmée à bon droit; nous répondons à l'appel tant du Conseil général de la Vienne que du Conseil municipal de Poitiers. Et puis il nous a paru que le projet de loi, apportant dans la question des Universités un élément nouveau, rouvrait en quelque sorte l'enquête à laquelle M. J. Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, préludait, le 17 Novembre 1883, par ces paroles : « *Il est inutile de dire qu'aucune restriction n'est mise à la liberté de chacun dans les discussions qui seront ouvertes. Le sujet est assez important pour que le temps de réfléchir ne soit pas limité* [1] ». Puisque ce libéralisme est devenu la tradition dans les rapports du gouvernement avec les représentants des Facultés, nul ne s'étonnera que, sans embarras, nous continuions aujourd'hui, devant le Conseil général, les délibérations qui en 1884 sont restées incomplètes. En tant qu'il crée deux catégories distinctes dans nos institutions d'enseignement supérieur, le projet du gouvernement a surpris l'opinion : or dans une matière aussi grave, il serait fâcheux pour tout le monde que certains résultats fussent obtenus par surprise. A l'heure actuelle, les Chambres sont saisies, l'espoir de faire triompher nos droits nous est encore permis ; vous avez pensé que les défenseurs, qui les soutiendront dans l'enceinte législative, auront d'autant plus d'autorité, qu'ils seront les interprètes d'une plus grande partie du corps enseignant. D'autres groupes de Facultés, menacés comme le nôtre, ont élevé déjà ou vont élever la voix. Nous nous devons à nous-mêmes, nous devons à la ville dont les intérêts sont en grande partie solidaires des nôtres, de nous joindre à eux pour présenter nos objections et formuler nos craintes. Le courage pour cela n'est pas nécessaire ; il suffira au rapporteur, s'il veut répondre à vos intentions comme il espère traduire vos idées, de parler avec franchise et modération.

I

Le projet de loi. — Universités et Facultés.

Il est hors de toute contestation que le projet de loi sur la création des Universités est issu d'une pensée généreuse et qu'il répond, dans

[1] Enquêtes et Documents du Ministère de l'Instruct. publ., XVI, *Universités*, p. 1.

Digitized by Google

son principe, au vœu de l'opinion. Cette création est la conséquence logique et comme le couronnement nécessaire des réformes, qui depuis quinze ans environ ont organisé en France plutôt que restauré le service de l'Enseignement supérieur. Grâce à ces réformes, si le vocable d'Université manque encore au frontispice des bâtiments où les professeurs des Facultés distribuent leurs leçons, la chose que ce vocable représente existe aujourd'hui, plus ou moins imposante, partout où fonctionne, sous la présidence du Recteur, le Conseil général de ces Facultés. C'est-à-dire que des enseignements jadis isolés tendent à former un corps, se pénètrent et se soutiennent les uns les autres et concordent pour une œuvre commune de progrès scientifique.

Si le projet déposé n'avait apporté que la consécration légale, pour toutes nos institutions d'Enseignement supérieur, d'un fait qui s'était en quelque sorte dégagé spontanément des réformes antérieures, il n'y a point de municipalité, point de Faculté qui n'eût applaudi à l'initiative gouvernementale. Comme toutes sans exception ont, dans la limite de leurs resources, contribué aux progrès réalisés, toutes aussi auraient puisé dans l'honneur du titre et dans les privilèges attachés au titre, un encouragement à poursuivre : les villes dans la voie des générosités budgétaires, les professeurs dans celle des travaux utiles à l'avancement des sciences et à la marche de la civilisation. Or il est arrivé au contraire que cette loi, espérée d'abord et réclamée par l'opinion, a semé sur plusieurs points des inquiétudes avant de paraître au jour et que, depuis qu'elle est connue, elle a suscité des mécontentements et des déceptions un peu partout. C'est que, si dans ses lignes essentielles, elle n'est guère que la reproduction du décret de Décembre 1885, ce qui a pu paraître insuffisant à plusieurs, elle apporte en outre deux faits nouveaux, dont l'un d'apparence inoffensive, est redoutable moins par lui-même que par ses conséquences.

L'Université à titre collectif jouira de la personnalité civile, tandis que dans l'état actuel des choses, cette prérogative appartient à chaque Faculté isolée. En second lieu le titre d'Université, avec les droits afférents, n'est pas accordé à tous les groupes de Facultés existants ni même à la majorité de ces groupes, mais limité à ceux-là seulement qui offriront, sous le vocable actuel de Facultés, les quatre enseignements traditionnels du droit, des sciences, des lettres et de la médecine. Il est vrai que le projet ne désigne pas ces Universités futures par leur nom et que même il admet leur création successive par voie de décret. Cette disposition, destinée à autoriser toutes les espérances, a produit au contraire, partout où la définition de l'Université par le projet de loi n'est pas justifiée dans la réalité actuelle, des inquiétudes très vives et, semble-t-il, très légitimes. La clause restrictive d'une part et d'autre part le silence de la loi touchant le nom des Universités à constituer sont les deux points sur lesquels votre

Digitized by Google

commission a pensé qu'il convenait d'appeler la sollicitude des pouvoirs publics.

Pour donner la consécration législative aux Universités que le décret de 1885 a créées en fait, il y avait trois procédés à suivre. On pouvait conférer le titre et les prérogatives attachées au titre, sinon à tous, du moins à la plupart des groupes de Facultés existants ; on pouvait en second lieu ne constituer qu'un nombre restreint d'Universités, calculé sur les ressources et les besoins probables du pays, et supprimer les autres groupes pour en annexer le personnel et les budgets aux Universités créées ; on pouvait enfin laisser coexister certaines Universités privilégiées et, à côté d'elles, des groupes de Facultés tels qu'ils sont organisés aujourd'hui. Dans le premier cas on ne portait aucune atteinte ni aux droits des professeurs, tous égaux par leurs origines et leurs grades, ni aux droits des municipalités, soit qu'elles les tiennent de la tradition soit qu'elles les aient justifiés par des sacrifices récents, accomplis *bona fide* au profit de l'enseignement supérieur. Dans le second cas, on lésait, il est vrai, celles des villes que l'on privait de leurs institutions héréditaires ; mais les droits de tout le personnel enseignant, sinon ses préférences, se trouvaient respectés ; l'intérêt général pouvait se flatter de regagner, dans la force et la cohésion des Universités nouvelles, ce qu'il perdait par la suppression des autres. Il n'est pas douteux que le troisième procédé ne satisfasse les élus : mais à quel prix, c'est ce qu'il s'agit d'examiner, puisque ce procédé est l'essence même du projet de loi.

Pour organiser, trois ans après la suppression des catégories de lycées, le dualisme dans l'unité actuelle de notre enseignement supérieur, unité qui est une des raisons de sa force, les auteurs de la loi avaient, certes ! leurs motifs. Ce n'est pas leur manquer de respect que d'ajouter qu'ils pouvaient avoir même leur arrière-pensée ; légitimée par la préoccupation du bien public, cette arrière-pensée n'aurait en soi rien que d'honorable. Le dualisme, ils ne l'ont sans doute pas rêvé permanent, mais ils le subissent transitoire ; comme ils n'opèrent pas sur une table rase, mais qu'il leur faut concilier des intérêts multiples, souvent opposés, ils ont du calculer comment ils en lèseraient le moins. Ils ont donc fait la part des mécontentements que toute réforme salutaire, entreprise contre la tradition, laisse forcément après elle. Les municipalités, pensaient-ils, n'auraient pas à se plaindre, puisqu'elles conserveraient provisoirement tous les privilèges existants, puisqu'elles pourraient même aspirer pour l'avenir au privilège complet des plus favorisés. Quant aux professeurs, ceux qui n'auraient pas eu la chance ou le flair de se caser jusqu'à ce jour dans un grand centre universitaire, il ne tenait qu'à eux d'y aspirer désormais et de s'y trouver une place. Au pis aller, il n'y avait là qu'une ou deux générations sacrifiées et comme la rançon nécessaire du

Digitized by Google

progrès à accomplir : dans vingt ans, l'œuvre serait complète ou à peu près, les ressentiments usés et le succès final aurait compensé et au-delà les inconvénients passagers.

Si les professeurs ainsi désignés pour combler le fossé où doivent passer victorieuses les générations suivantes, étaient sûrs de cette victoire, si ingrat que soit le sort qui leur est réservé, ils s'y résigneraient peut-être par dévouement à l'intérêt général. Mais leur conviction est aussi ferme qu'unanime que le sacrifice demandé serait subi en pure perte: pourquoi n'en diraient-ils pas les raisons? Ils le doivent d'autant plus que les paroles rassurantes venues de haut n'ont pas manqué. M. le Ministre de l'Instruction publique a voulu apaiser l'émotion que soulevait le projet de loi; il a déclaré aux représentants de Poitiers, de Dijon, de Grenoble : « que non seulement il n'amoindrissait aucune des Facultés existantes, mais qu'il donnait à celles-là mêmes qui ne pourront pas être constituées en Universités une constitution plus forte et plus avantageuse ? » S'il en était ainsi, nous aurions bien mal compris la portée des réformes proposées. Mais il n'y a ni mauvaise volonté ni prévention dans l'accord des villes et des professeurs à se croire menacés ; nul ne doute de la sincérité des promesses et des garanties contenues dans la lettre ministérielle; cependant la confiance n'est venue à personne, parce que les meilleures intentions ne peuvent rien contre la logique des choses.

Il saute aux yeux que les Universités nouvelles seront aux Facultés proprement dites, suivant l'énergique comparaison de M. le Doyen de la Faculté des lettres, adjoint de la ville de Poitiers, dans son exposé au Conseil municipal, ce que les lycées sont par rapport aux collèges communaux. Plus on répète qu'en définitive la loi ne confère aux Universités aucun privilège, aucun droit dont les Facultés elles-mêmes ne doivent jouir, plus un instinct secret nous avertit de regarder au-delà. On commence par le titre ; les privilèges, franchises et avantages dont il est symbole suivront d'eux-mêmes. Une fois établie, entre les diverses institutions d'enseignement supérieur, cette différence d'enseigne, si platoniques que soient encore les attributions qu'elle décore, la catégorie légale sera créée; le temps, au besoin aidé par les hommes, y saura bien mettre autre chose que des mots. Ce n'est certes pas pour la mince satisfaction de réinstaller dans la langue un vocable dont le sens s'est modifié depuis près d'un siècle et de créer une personnalité civile de plus, que l'on jetterait ainsi le trouble dans tout l'organisme universitaire et l'alarme dans les villes de Facultés. Nous ne dirons pas que la modération actuelle de la loi couvre un piège, mais nous croyons qu'elle récèle un danger. Il suffit que le principe soit posé pour que personne n'en puisse avant peu ou n'en veuille arrêter l'évolution.

Si nous avions pu en douter, sur la foi du gouvernement dont la

Digitized by Google

bienveillance équitable est connue, nos collègues de la future Université de Lyon nous auraient ouvert les yeux. Ils n'ont pas attendu le vote du projet de loi (il leur apportait suivant toute vraisemblance quelque déception), pour en réclamer les conséquences substantielles. Leur délibération dissipe toute équivoque : jusqu'à présent nos égaux par les origines, les grades et les services, ils ont demandé un classement à part, des traitements exceptionnels et une représentation spéciale au Conseil supérieur, c'est-à-dire l'organisation d'une catégorie privilégiée d'enseignement à leur profit. Voilà les fruits naturels, redoutables non pas seulement pour le prestige et les intérêts de quelques-uns, mais pour l'avenir même de l'enseignement supérieur en France, qui sont en germe dans le projet de loi : il faut savoir gré à des collègues, trop pressés peut-être, de les avoir montrés ainsi aux moins perspicaces.

Que la hiérarchie actuelle des fonctionnaires professant dans les Facultés sera bouleversée quand on aura créé quelques grandes Universités, si cette création n'a pas pour corollaire la suppression des Facultés restantes, le fait n'a même pas besoin d'être démontré. Dès à présent, tous ceux d'entre nous qui se croient assurés de quelque avenir et que ne lient point à leur chaire, diminuée par un titre supérieur, des affections ou des intérêts de premier ordre, méditent des démarches pour se faire transférer dans les Universités nouvelles. A supposer que quelques-uns y réussissent, qui donc parmi les jeunes docteurs et agrégés voudra occuper leur place ? Qui surtout voudra se résoudre à y demeurer? Comme les lycées de catégorie inférieure n'étaient pour les professeurs que des stations passagères, les Facultés ne seront jamais que l'antichambre des Universités, où se presseront les débutants avec l'âpre désir de les quitter. Les hommes distingués consentiront peut-être à y faire un stage très court; il ne s'y fixera définitivement que les médiocres ou les fatigués. Ainsi le prestige qui s'attache aujourd'hui à toutes les chaires sans distinction, par l'identité d'origine et l'égalité de droits de tous les titulaires de l'enseignement supérieur, s'évanouira ; ainsi se réédifieront, dans sept ou huit villes où les réformes des quinze dernières années avaient amené l'émulation féconde et la vie scientifique, les palais que l'on croyait légendaires du professorat somnolent et inutile ; ainsi sera consommée, après une période de malaise plus ou moins longue, la ruine de l'enseignement supérieur dans tous les centres auxquels le projet de loi refuse le bénéfice de la constitution universitaire. La condition primordiale de leur transformation pour quelques-uns étant en fait impossible à réaliser, on peut affirmer dès ce moment que là du moins l'innovation proposée aura été funeste à la grande cause qu'elle prétend servir.

Digitized by Google

II.

UNIVERSITÉS ET ÉCOLES DE MÉDECINE.

La définition même de l'Université par l'article 2 du projet de loi exclut forcément des honneurs de cette institution toute ville dont la population n'atteindra pas le chiffre de deux cent mille âmes, à moins que, comme Montpellier, elle ne tienne d'une antique tradition la quatrième Faculté, celle de médecine, qui n'y serait plus créée aujourd'hui. En réalité, ce sont les Facultés de médecine qui sont la pierre angulaire des Universités futures. C'est par elles qu'on en restreint le nombre, par elles aussi qu'on en définit le caractère fondamental, celui de centres scientifiques placés dans des villes riches et peuplées : car dans celles-là seules une Faculté de médecine, étant données les conditions actuelles de cette science, pourra vivre et prospérer. Là seulement existent des ressources suffisantes pour les travaux de l'amphithéâtre et les leçons des cliniques. Là surtout des professeurs de valeur, ayant subi ou seulement capables de subir avec succès les difficiles épreuves de l'agrégation, trouveront à joindre au modeste traitement du professorat les avantages d'une clientèle nombreuse et riche. C'est ce qui explique les difficultés que Montpellier et même Nancy éprouvent à recruter leur personnel de professeurs; c'est pour cela aussi que Marseille prétend élever en face de Montpellier une Faculté vraiment viable; et elle l'élèvera sans aucun doute avant qu'il soit longtemps, puisqu'elle en a les moyens. Mais c'est là un côté du débat sur la création des Universités nouvelles dont Poitiers peut se désintéresser : pour vivre nous n'avons besoin de demander la mort de personne ; il suffit qu'on ne nous tue pas nous-mêmes.

Or, le principe qui suppose pour la constitution d'une Université une Faculté de médecine est le principe mortel, pour nous et pour d'autres, dont nous réclamons avant tout la modification. Que le Midi possède, si tant y a que Lyon soit du Midi, cinq Universités en vertu des cinq Facultés de médecine que la tradition antique et les ressources présentes lui concèdent, nous n'y trouvons rien à dire ; mais que pour cette raison le reste de la France provinciale ne compte que deux Universités seulement, toutes les deux noyées, comme de modestes satellites, dans l'ombre immense de Paris, trop proches à la fois de la frontière et de la grande ville qui tire tout à elle, voilà ce qui paraît inadmissible. La médecine sans doute sera suffisamment pourvue, et de bons esprits vont même jusqu'à soutenir qu'elle le serait trop : il est certain que le surplus de notre ensei-

Digitized by Google

gnement supérieur ne le serait pas assez ; si la constitution universitaire est pour lui un bienfait, il faut l'étendre à d'autres villes encore et effacer de la loi la clause restrictive qui s'y trouve inscrite; elle s'y trouve installée à la faveur d'une définition à la fois étroite et arbitraire.

En réalité, le projet de loi sur les Universités et l'exposé des motifs nous donnent des Universités deux définitions, la première théorique et purement idéale, la seconde toute de circonstance, qui semble une concession faite, de par la tradition, à la rigueur de la première. L'Université y est d'abord une institution qui a pour objet : *l'enseignement et la culture de l'ensemble des sciences ;* elle résulte ensuite de la réunion des quatre Facultés du droit, des sciences, des lettres et de la médecine, les seules qui aient à l'heure actuelle une existence légale dans notre pays. Si nous étions une assemblée académique où l'on discute la valeur des mots en s'appuyant sur l'histoire des faits dont ils sont l'expression, il ne serait peut-être pas difficile de montrer que Paris seul en France est en mesure de justifier la définition rigoureuse et que quant à l'autre elle n'a qu'un caractère conventionnel et une valeur relative. Il est certain que depuis le moyen âge où le mot d'Université a pris naissance avec le sens de *corporation* qu'il a encore aujourd'hui dans les pays dont les Universités sont surtout florissantes, il a été appliqué chez les divers peuples de l'Europe à des institutions enseignantes de caractères très variés. D'autre part, le temps n'est plus où l'on puisse négliger, tout au moins dans la conception idéale des centres scientifiques, les sciences sociales, politiques, économiques et agricoles, si intimement liées aux plus graves intérêts des sociétés modernes. Créer dans la loi un privilège en faveur de chacune des quatre Facultés traditionnelles, sans admettre en principe la substitution, à l'une quelconque d'entre elles, de celles que j'appellerai les Facultés possibles, qui existent d'ailleurs dans certaines Universités d'Allemagne, ce n'est peut être pas suffisammant réserver les droits de l'avenir. Supposons que l'une des villes de Facultés qui ne peuvent, pour les raisons que j'ai dites, constituer une Faculté de médecine, réunisse les éléments d'une Faculté des sciences politiques ou économiques : y aura-t-il une raison plausible pour lui refuser de ce chef le titre d'Université ?

Quant à dériver le titre d'une sorte de *studium generale*, comme on disait au moyen-âge, au sein duquel toutes les sciences particulières viendraient se confondre et s'éclairer réciproquement, nous sera-t-il permis de dire qu'une telle conception, outre qu'elle s'appuie sur une interprétation inexacte du mot *Université*, ne répond guère au caractère propre de la science moderne et à la loi de ses progrès, qui est la spécialisation ? Elle rappellerait plutôt les temps dont Pic de la Mirandole est le représentant légendaire, dont les *Sommes* théologiques

Digitized by Google

et philosophiques sont demeurées l'expression. Sans nier l'action féconde que les diverses formes du savoir humain exercent les unes sur les autres, l'enseignement supérieur commence à la limite précise où les recherches scientifiques divergent et se séparent. Il y a sans doute des rapports nécessaires et d'autres désirables entre le droit et la philosophie, entre la philosophie et la médecine, entre les sciences physiques ou naturelles et cette dernière. Mais s'il n'est pas bon qu'une Faculté de médecine professe ailleurs qu'au voisinage des laboratoires de chimie et d'histoire naturelle, est-ce que, dans la pratique, une Faculté des sciences s'est jamais trouvée gênée de ne pas fonctionner à côté d'une Faculté de droit? Les jurisconsultes qui ont enseigné jusqu'à ce jour à Aix ont-ils fait de la moins bonne besogne, leurs étudiants ont-ils remporté dans le monde une somme moindre de connaissances, que si les professeurs de sciences, se rattachant au même groupe, n'avaient pas enseigné à Marseille? A dire vrai, si le contact des divers enseignements, au sein d'une même Université, est désirable, pour les facilités de l'administration, le service de la Bibliothèque et les relations entre professeurs, il importe à peine, j'entends dans de certaines limites, à l'œuvre propre de l'enseignement supérieur. Nous détournons nos étudiants comme d'une chimère dangereuse de l'aspiration simultanée vers des objets de recherche différents et nous ferions de cette aspiration la raison d'être des Universités futures?

Mais laissons ce point de vue purement théorique que les polémiques des derniers mois semblent avoir grossi outre mesure pour les besoins de la cause; examinons les réalités pratiques. Parmi les groupes de Facultés, à qui par définition il est interdit de s'appeler Universités, sous prétexte que tous les enseignements n'y sont pas représentés, il en est cinq (nous cessons de compter Toulouse, assurée aujourd'hui d'obtenir une Faculté de médecine) qui possèdent les trois Facultés de droit, de lettres, de sciences, et à côté une école secondaire de médecine. On comprend malaisément que l'idéal universitaire, en tant qu'il suppose la coexistence, dans un même centre, des quatre enseignements traditionnels, ne puisse se contenter de cette organisation. Si c'est la pénétration des divers ordres de science que l'on veut obtenir en créant des Universités, une Faculté des sciences assure à l'École de médecine tous les cours théoriques susceptibles d'en compléter et fortifier l'enseignement; de même les étudiants en philosophie trouveront, le cas échéant, à l'École de médecine, les cours de physiologie dont l'action fécondante sur les recherches de psychologie expérimentale n'est plus contestée par personne. Il y a plusieurs années déjà qu'une coopération réciproque de ces enseignements fonctionne à Poitiers et y produit de bons résultats. Pour faire la contre-épreuve, il serait intéressant de savoir combien d'étu-

Digitized by Google

diants de lettres suivent à Bordeaux ou à Lyon les leçons de la Faculté de médecine; jusqu'à quel point les Facultés des sciences y participent aux travaux des mêmes Facultés de médecine, jusqu'à quel point aussi elles réussissent à en attirer les étudiants dans leurs propres laboratoires. Les documents officiels ne nous ont rien appris sur ces points qui fût concluant.

Nous n'avons nulle envie de passer sous silence l'objection que l'on peut tirer de l'organisation actuelle des Écoles secondaires de médecine; c'est qu'elles ne valent pas les Facultés et qu'elles ne sauraient revendiquer les mêmes privilèges. Nous hésitons d'autant moins à le reconnaître que les professeurs mêmes, médecins et pharmaciens dévoués, qui enseignent dans ces écoles, avouent volontiers ce qui leur manque et n'ont jamais affiché des prétentions insoutenables. Il est hors de doute que dans l'état actuel des choses et à les considérer dans leur ensemble, les Écoles secondaires de médecine n'ont pas une grande valeur scientifique, quoique les municipalités s'imposent pour elles des charges très lourdes. Pour les trois Écoles que possède l'Académie de Poitiers ces charges, défalcation faite des produits, se montent à près de cent mille francs par an. Est-il donc impossible pour le même prix ou pour un prix à peine supérieur, d'obtenir une organisation meilleure, et de compléter par un enseignement médical qui fût, pour le but visé, à la hauteur, celui de nos Facultés !

Je n'ai pas à plaider dans ce rapport, le fait étant d'ailleurs évident et n'ayant été sérieusement contesté par personne, les services très réels que ces écoles ont rendus au pays; elles ont facilité les vocations médicales, elles ont assuré pour une large part le service si important de la santé publique. Je n'aurai pas tout dit en constatant qu'en principe la multiplicité de ces écoles est, au premier chef, démocratique et humanitaire. Il faut ajouter encore avec le docteur Huchard, dans le n° du 29 octobre 1890 de la *Revue générale de clinique et de thérapeutique*, que : *ces écoles forment de très bons élèves, souvent meilleurs que dans les grandes Facultés, au début des études médicales*. Les professeurs y sont moins savants, mais ils vivent dans une communion plus étroite avec leurs élèves et s'occupent davantage de chacun d'entre eux. Je ne veux même pas rechercher si, pour l'avenir des sciences médicales, il ne serait pas plus nuisible qu'utile d'en supprimer quelques-unes, celles-là par exemple qui, pour fortifier leur enseignement, ne peuvent recourir aux ressources immédiates d'une Faculté des sciences. Ce n'est pas dans un plaidoyer où nous réclamons contre une diminution possible de nos attributions, que nous voudrions proposer l'amoindrissement de personne. Nous ne croyons cependant ni sortir de notre sujet ni manquer à des égards que rendent faciles les services distingués de nos professeurs de médecine et de pharmacie à Poitiers, quand nous proposons de n'ad-

Digitized by Google

mettre les Écoles secondaires aux honneurs de l'organisation universitaire, qu'après avoir relevé le niveau de leur enseignement. Les ressources pour cela, tout au moins dans les villes de Facultés, ne font pas défaut. Il ne s'agit pas de porter atteinte à aucune situation acquise, mais seulement de préparer un meilleur avenir.

En ce qui concerne les sciences auxiliaires de la médecine et de la pharmacie, puisque les Facultés des sciences et les grands lycées offrent un personnel complet, d'une capacité incontestable, pourquoi ne pas inscrire dans la loi que désormais les cours de physique, de chimie, de toxicologie, de physiologie et d'histoire naturelle ne pourront être confiés dans les Écoles qu'à des docteurs ès-sciences, à des agrégés de l'enseignement secondaire, tout au moins à des docteurs en médecine ou assimilés pourvus de la licence ès-sciences physiques ou naturelles? Pour le surplus, c'est-à-dire pour les cours de médecine et de pharmacie proprement dits, je n'ai qu'à renvoyer à des mesures aussi simples qu'elles seraient efficaces, qui ont été proposées par l'éminent directeur de notre École de médecine, M. le docteur Chedevergne, dans le discours par lequel, en 1882, il a pris possession de ses fonctions. Avec la haute autorité que lui donnait une pratique déjà longue de l'enseignement, M. Chedevergne, après avoir signalé les vices de l'organisation actuelle, propose en ces termes le remède : « Si l'on veut faire des centres de sérieuses études et de la décentralisation scientifique, à notre époque où la science est bien plus étendue qu'autrefois, il faut, dans une école, non plus seulement des médecins praticiens, mais au milieu de ceux-là..... deux ou trois instructeurs de profession, si je puis m'exprimer ainsi, deux ou trois professeurs auxquels il serait interdit, sous des réserves très restreintes, de faire de la clientèle et qui passeraient cinq ou six heures par jour, à l'hôpital ou à l'Ecole, à faire de la clinique médicale, de la clinique chirurgicale et de l'anatomie. Je dirai donc à M. le Ministre : Si vous voulez fonder une institution durable et forte, établissez, dans chaque école, un professorat à part, composé de trois hommes qui n'auront d'autre mission que de faire des cours, le service de l'hôpital et de l'amphithéâtre, et vous pourrez inaugurer autant de centres scientifiques sérieux que vous voudrez ». Le discours où cette réforme est proposée mérite d'être lu et médité en entier; nous devons nous borner à citer ces parties saillantes et à renvoyer au texte complet pour les détails d'organisation. Il n'est personne qui, les ayant pesés sans parti pris, ne revienne de cette lecture avec une double conviction : c'est qu'il est facile de donner aux Écoles secondaires la valeur vraiment scientifique qui leur fait défaut; c'est qu'ensuite, cette valeur obtenue, rien n'empêche de conférer le titre d'Université aux groupes de trois Facultés qui seront ainsi complétés par une bonne École de médecine. Outre que les études de médecine en seront fortifiées et

Digitized by Google

grandies, le gouvernement, sans mentir au principe qu'il a mis à la base des Universités nouvelles, y trouvera le moyen d'apaiser des susceptibilités légitimes, de rassurer des intérêts qu'il y a un grave danger à léser.

III

LES UNIVERSITÉS ET LA DÉMOCRATIE.

Je n'ai parlé encore que des moindres inconvénients du projet de loi, de ceux qui, pesant sur un nombre assez restreint de fonctionnaires, laisseraient peut-être l'opinion indifférente et ne gêneraient guère l'action réformatrice du législateur. Il en est d'autres, bien plus sérieux, qui touchent à l'avenir intellectuel et politique de la France.

Ce qui frappe tout d'abord et inquiète, c'est que la conception théorique de l'Université, telle qu'elle résulte du projet, conduit, dans la pratique, à une répartition de ces institutions qui n'est ni logique ni équitable. Des régions entières en seront forcément dépourvues pour une période indéterminée; car sur les sept créations possibles à l'heure présente (nous mettons Paris à part), cinq appartiennent au Midi et l'on n'aperçoit nulle part celles qui desserviraient le Centre et l'Ouest. Voilà une notable partie du pays qui sera privée des bienfaits de l'institution nouvelle. La répartition des Facultés, quelques critiques qu'on lui ait adressées, repose, peu s'en faut, sur l'ancienne division provinciale; cette division, brisée en fait par la Révolution, subsiste dans l'opinion et dans les mœurs, parce qu'elle est l'œuvre de l'histoire à travers les siècles et l'image exacte de notre formation territoriale : l'arbitraire des hommes n'y a eu que la moindre part. Cependant cette répartition est déclarée défectueuse, sans que l'on voie au juste par quoi le projet la remplace. S'il y a un principe présidant à la répartition nouvelle des Universités, c'est celui dont les faits récents définissent suffisamment le caractère : les Universités sont mises aux enchères, elles sont adjugées à la plus grande richesse, non pas d'une région mais d'une ville; n'en auront que celles qui pourront y mettre le prix et un fort prix. D'où cette singularité qui étonne d'abord et à laquelle l'opinion aura quelque peine à s'accoutumer : les dernières venues à la lumière d'entre les Facultés, sont les premières, presque les seules appelées à l'honneur de devenir Universités.

Nous ne sommes pas assez naïfs pour nous plaindre qu'en offrant ainsi au dernier et plus fort enchérisseur ses institutions d'Enseignement supérieur, l'Etat érige la fortune en principe officiel d'adminis-

Digitized by Google

tration. Il y a beau temps que dans la grande lutte où le faible est dévoré par le puissant, les gouvernements mêmes ont passé du côté des forts. L'avenir dira si la chose en soi est plus funeste qu'avantageuse; elle était fatale peut-être et déterminée par l'esprit des sociétés modernes. Dans l'espèce, s'il y a quelque brutalité dans les moyens, le but visé excuse et purifie tout: c'est pour la science, et les idéologues feront bien d'en prendre leur parti. Eux seuls se demanderont si cette façon de régler un grand service public est digne d'un pays comme le nôtre et si elle est justifiée par l'exemple de nos voisins que l'on se plaît à citer en exemple. Il est certain du moins que la tradition de l'Allemagne n'y est pas favorable. Mais en France, on trouvera tout naturel que les contribuables des Vosges paient leur part des ports du littoral et que les paysans de la Savoie puissent revendiquer quelques pierres dans le grand Opéra de Paris. Il l'est beaucoup moins que Bordeaux contribue à organiser une Université à Poitiers et Lyon à Dijon; les rivières sont faites pour aller au fleuve et le fleuve à l'Océan; si la nature veut que les petits soient la source, les grands ne peuvent être que le réservoir. C'est d'après ces principes que les subsides fournis par tous pour l'œuvre commune de la haute culture intellectuelle, seront mesurés, non au besoins locaux et aux nécessités traditionnelles, mais à la richesse de ceux qui les réclament : eux surtout sauront les mettre en œuvre et les faire fructifier. Reste à savoir si ce sera pour leur bien propre seulement ou pour le bien de la science en général et des villes frustrées en particulier.

Parmi les villes ainsi frappées d'une déchéance morale à cause de leur moindre richesse, je n'en vois guère cependant à qui les faits, depuis près d'un demi-siècle, aient enlevé la mission qui les a fait choisir comme sièges d'enseignement supérieur. Toutes ou peu s'en faut, par leur situation géographique, par la force des habitudes contractées et des traditions devenues populaires, exercent sur telle région déterminée une action scientifique et sociale qui serait tantôt perdue, tantôt notablement diminuée si on essayait de la transférer ailleurs. Croit-on, par exemple, que les ressources qu'apportent au développement intellectuel par l'enseignement supérieur les huit départements de la circonscription de Poitiers, s'en iront grossir quelque jour le fonds des Universités de Bordeaux, de Toulouse et Paris, sans subir une déperdition sensible? Sans parler des subventions assez fortes que trois villes de la circonscription consacrent à leurs Écoles de médecine, (celles-là on les laissera peut-être végéter quand même), pourquoi veut-on que Poitiers dépossédée de ses institutions héréditaires, que Limoges et les autres chefs-lieux, unis par des rapports naturels avec Poitiers, envoient des boursiers dans des Universités lointaines, y subventionnent des cours, y enrichissent des laboratoires? Ces dons volontaires, encore trop peu nombreux, mais qu'une propagande active

Digitized by Google

rendrait plus fréquents autour de nous, seront à rayer du budget des Universités nouvelles : elles seront trop loin pour inspirer de la sympathie, trop riches pour attirer les dons ; du moins, comme elles n'existent qu'au nom de la fortune, il paraîtra bien inutile de leur donner. Sans doute elles seront de force à se suffire, et même à dépenser beaucoup plus que notre pauvreté relative ne nous permet de faire à l'heure présente. Mais si elles peuvent se passer de notre argent, elles ne pourront se passer de nos étudiants ; or doit-on espérer que les moins riches d'entre eux, ceux qui se destinent à la médecine et au professorat, suivront au loin les institutions où ils pourraient se former? Combien de vocations n'ont dû leur éclosion qu'au voisinage des Facultés où il leur était facile de se développer! Il est bon sans doute que l'enseignement supérieur ait des dehors imposants ; mieux vaut encore qu'il ait l'abord facile. A-t-on songé, lorsqu'on le veut confiner dans les villes riches et peuplées, à la cherté de la vie, au prix onéreux des voyages, enfin aux mille séductions dispendieuses qui, dans ces centres de plaisirs, inquiètent les familles, détournent du travail et pèsent sur de modestes budgets? A-t-on songé que les plus dignes d'intérêt parmi nos étudiants, ceux qui rendent le mieux au pays ce que le pays aura fait pour eux, ne sont pas ceux qui cherchent dans les leçons des Universités, une distraction de grand seigneur ou l'exonération du service militaire, mais une carrière honorable et un gagne pain?

D'autres ont remarqué déjà que, grâce à notre nouvelle législation militaire, les grades de l'enseignement supérieur dispensant de deux années de service, l'égalité est rompue en faveur des riches, si l'acquisition de ces grades est rendue difficile aux enfants des pauvres. En fait, à diminuer le nombre des Facultés et à les placer dans les grandes villes, on rétablit indirectement les engagés volontaires, non pas à quinze cents francs, mais à un taux bien autrement élevé. Il n'y a pas de mesure plus anti-démocratique.

L'influence d'un tel état de choses sera funeste surtout, si l'on tient compte des rapports actuels de nos facultés avec l'enseignement secondaire. On me saura gré de ne pas faire entrer dans cette discussion la question du baccalauréat qui n'est ni par définition naturelle ni par nécessité sociale un service d'enseignement supérieur. Mais la réorganisation de nos Facultés en a fait autant d'écoles normales secondaires; elles ont contribué dans une large mesure à fortifier le professorat des Lycées et colléges, à élever le niveau de l'instruction, même dans les établissements libres auxquels nous avons donné (les esprits à vue étroite seront seuls à s'en plaindre) un certain nombre de bons licenciés. Que tous les progrès possibles dans cette voie aient été réalisés, nul ne voudra le prétendre : il semble au contraire qu'une disposition législative qui mettrait comme condition au droit d'ensei-

Digitized by Google

gner dans un établissement quelconque, Universitaire ou libre, un stage préalable auprès d'une Faculté des lettres ou des sciences, serait au nombre des mesures utiles à l'esprit du pays comme au développement de la vie universitaire. Une telle obligation existe à l'étranger et y contribue, pour la meilleure part, à la prospérité de l'Enseignement supérieur. La diminution morale des Facultés par le projet de loi, en attendant leur extinction matérielle, aura précisément l'effet opposé ; en nous plaçant au point de vue de la seule Académie de Poitiers, se figure-t-on les neuf lycées du ressort, ses vingt collèges, ses nombreux établissements libres privés, de la direction pédagogique et scientifique de nos deux Facultés ? Nous leur avons, depuis six ans ou sept ans seulement, donné vingt-deux agrégés de tout ordre, quoique l'Etat ait cessé de nous confier des boursiers d'agrégation ; et quant aux licenciés, qui ont des raisons cependant de nous trouver exigeants, je me dispense de les compter. Combien dans le nombre qu'une Université lointaine, si brillante qu'on la suppose, n'aurait jamais attirés, par cela seul qu'elle eût été lointaine, qu'elle aurait coûté cher et effrayé à distance des aspirants pauvres, c'est-à-dire circonspects ?

Est-ce là le seul service que les Facultés rendent, dans les régions où elles sont placées, à la cause universitaire, et, si l'on veut bien me permettre d'élargir le débat, à l'esprit démocratique? Ne sommes-nous donc, ne devons-nous être, étant données les nécessités de l'heure présente, que les ouvriers d'une institution scientifique, uniquement voués aux recherches idéales ? Et la situation dont nous sommes redevables à nos travaux et aux succès de notre enseignement, ne doit-elle profiter qu'à des intérêts de l'ordre théorique? Il est certain du moins que dans les luttes âpres où se débattent les intérêts positifs et les opinions rivales, le professorat de nos Facultés fournit, quand il le faut, par l'autorité du savoir et la distinction des caractères, ses représentants les plus influents à la démocratie intelligente, ses interprètes les mieux écoutés à l'esprit moderne. Leur seule présence au milieu des populations n'est-elle pas pour l'enseignement officiel à tous les degrés une cause de prestige et d'influence? Dans la balance où la société française actuelle a tant de peine à équilibrer ses forces trop souvent opposées, ne mettent-ils pas l'appoint considérable qui fait pencher encore vers les principes de libéralisme, de tolérance et de modération, vers les principes que l'opinion, favorable ou hostile, résume dans ce seul mot : l'esprit universitaire ? Il nous serait facile de citer des noms et de rappeler des faits : autour de nous, nul ne les oublie; depuis que notre enseignement supérieur est menacé, ces menaces ont suscité des craintes, ont allumé des espérances qui sont bien significatives; et le projet de loi sur les Universités, non pas à Poitiers où l'on est Poitevin avant tout, mais ailleurs, a rencontré

Digitized by Google

des sympathies dont ses auteurs auraient peut-être tort de se féliciter. Nous pensons que l'on fera bien de prendre garde; le jour où nos Facultés seront discréditées par une distinction blessante, ruinées par une concurrence inégale, quand elles ne seront plus que des commissions de baccalauréat ou des colonies de fonctionnaires sans cesse renouvelés, on s'apercevra que les idées démocratiques auront surtout fait les frais des Universités ; et à la diminution subie par l'ensemble des institutions grâce auxquelles l'État s'affirme et se défend dans des provinces qui ne sont pas des quantités négligeables correspondra, à n'en pas douter, un affaiblissement de l'esprit républicain.

IV.

LES UNIVERSITÉS ET LES MUNICIPALITÉS.

Des inquiétudes de ce genre sont d'autant plus légitimes que, dès à présent, le mécontentement est grand dans toutes les villes de Facultés à qui la loi refuse de devenir Universités. Nous n'avons ici ni à défendre leurs intérêts compromis par la perspective d'une concurrence impossible, ni à nous lamenter sur leurs illusions détruites. C'est affaire à leurs représentants naturels de plaider cette cause devant les Chambres quand la loi viendra en discussion : il est à présumer qu'ils n'y failliront pas. Qu'il nous soit permis toutefois, non pas seulement au nom des liens qui nous attachent à l'une de ces villes, mais avec le souci du bien public envisagé de haut, de rappeler que l'État n'est peut-être plus libre de déprécier certains groupes de Facultés en privilégiant les autres ; et cela à cause des engagements pris avec les villes dont la coopération pécuniaire et morale a tant fait depuis quinze ans pour les progrès de l'enseignement supérieur.

Lorsque Albert Dumont prit en main la tâche d'organiser cet enseignement, il s'adressa aux municipalités qui avaient l'avantage de posséder des Facultés ; il sollicita leur coopération pour l'agrandissement et la restauration des édifices, pour l'extension des cours, et pour la multiplication des bourses d'études. Ce fut le début d'un mouvement de générosité qui fait autant d'honneur à l'homme éminent qui l'a provoqué qu'aux villes qui y sont entrées. Quelques-unes, quoique disposant de ressources modestes, comme Grenoble, Caen, Rennes et en dernier lieu Poitiers, votèrent des sommes souvent considérables et s'imposèrent, pour gager les emprunts, des centimes additionnels. Non seulement l'État encourageait platoniquement et approuvait, mais il entrait de moitié dans les dépenses comme ferait un honnête associé pour une œuvre industrielle. Des villes

Digitized by Google

riches, Bordeaux, Lyon, Lille, ayant dépensé plus que les autres, reçurent davantage et c'était justice. Mais dans toutes les villes de Facultés s'acclimatait cette opinion, relativement nouvelle, que pour donner plus de force à leur enseignement, les subventions locales devaient s'ajouter aux ressources du budget général. C'était l'aurore d'un heureux état de choses, promettant à la science un avenir prospère.

Comment cette révolution, car c'en était une, dans les rapports entre les villes et l'État put-elle s'accomplir? C'est que l'État, recevant des subventions, garantissait *ipso facto* à ceux qui les lui payaient l'avenir en vue duquel les sacrifices étaient faits. Il est l'évidence même que si, à un moment quelconque, on avait laissé entrevoir que certaines Facultés seraient livrées à d'autres et amoindries dans un délai déterminé, *les villes*, comme le disait dans une circonstance mémorable M. Mériel, maire de Caen, *n'auraient plus rien fait pour leurs Facultés*. Il y a eu contrat noué de bonne foi entre les municipalités et le gouvernement; et le contrat n'a pas été tacite seulement, mais garanti par des déclarations précises, du caractère le plus officiel.

« L'État serait coupable, disait une circulaire ministérielle de 1880, d'accepter ces dépenses et de ne pas assurer à ces Facultés ainsi reconstruites à grands frais les professeurs et les élèves qui y peuvent entretenir l'activité scientifique. » Au cours de l'enquête de 1884, où furent appelés à émettre leurs avis les Facultés et les Conseils académiques, des esprits clairvoyants ayant formulé les craintes qui sont en train de recevoir aujourd'hui des faits une éclatante confirmation, les Recteurs, représentants de l'opinion du gouvernement, firent partout les déclarations les plus rassurantes. L'une d'entre elles a été insérée *in extenso* au compte rendu officiel de l'enquête ; elle est d'autant plus intéressante à rappeler aujourd'hui qu'elle émane de M. le Recteur de l'Académie de Caen, devenu depuis directeur de l'enseignement supérieur[1]. Il ne s'agissait pas de savoir, disait M. Liard, s'il convenait de créer un certain nombre d'Universités en supprimant certaines Facultés; cette question n'était pas posée. Et comme on demandait des engagements formels, il déclarait toute promesse inutile; il plaçait la sécurité des villes sous la garantie de la foi publique : « Ce qu'elles sont en droit de demander au gouvernement, *c'est une sollicitude égale et une part proportionnée à leurs services*, dans les fonds dont il dispose .. Le gouvernement s'inspirant d'une pensée de décentralisation et estimant que la France devait être capable de pourvoir à la vie de *tous* ses centres d'enseignement supérieur, s'est appliqué à les fortifier, à les compléter. Ainsi on a créé la Faculté de droit de Bordeaux, les Facultés de médecine de Lyon, de Bordeaux,

[1] Enquêtes et Documents, XVI; *Universités*, p. 141 et suiv.

Digitized by Google

de Lille, la Faculté de droit de Montpellier, sans supprimer aucune des Facultés du même ordre qui existaient auparavant. *Dira-t-on que ces créations aboutiront à la prééminence des centres universitaires où elles se sont produites et prépareront secrètement la déchéance et la ruine des autres Facultés ? Rien n'autorise une pareille crainte* et il faut bien reconnaître que si telle eût été la pensée directrice du gouvernement il l'eût bien mal réalisée. » Si persuasive que fût la parole de M. le Recteur Liard, le Conseil académique ne fut pas convaincu ; par une sorte de divination qui n'était pas sans mérite, étant données des déclarations aussi catégoriques, il entrevit la distinction possible des Universités et des Facultés avec ses funestes conséquences pour l'avenir ; il ne céda que devant cette concession significative : « *Si l'on voit quelque maléfice dans le mot Université, le mot importe peu, qu'on le supprime.* »

Faut-il nous passer le facile plaisir de constater que le maléfice opère plus que jamais, que, loin d'être abandonné, le mot est devenu toute la raison d'être d'un projet de loi ? Ce n'est pas pour cela que nous le citons, mais uniquement pour rappeler à l'État ses promesses et les clauses d'un marché qui n'eût jamais été conclu sans elles. Aux déclarations rassurantes d'aujourd'hui, les villes n'ont qu'à opposer les engagements d'autrefois ; si elles sont émues lorsqu'elles se voient menacées de perdre les bénéfices d'un accord qu'elles avaient des raisons de croire sincère, il faut avouer que ce n'est pas excès de susceptibilité de leur part. Ne semble-t-il pas que l'État rompant, pour faire voter le principe de quelques grandes Universités, au préjudice des Facultés restantes, un engagement formel, permet de supposer dès à présent qu'il ne se gênera pas davantage quand, dans quelques années, il s'agira de tirer du principe toutes ses conséquences ? Car il ne saurait y avoir de malentendu : accorder à quelques-uns en le refusant à d'autres un titre d'honneur, c'est appeler étudiants et professeurs là où brille l'enseigne la plus belle, là où sous le couvert de cette enseigne, seront établies les conditions de fonctionnement les plus favorables ; c'est installer dans la maison d'en face une concurrence peu loyale ; car l'esprit, les termes mêmes de l'accord intervenu, excluaient pour les parties la possibilité d'une échappatoire. Comment, en agissant ainsi, l'État resterait-il *honnête homme ?* Comment réussirait-il à prouver qu'il n'a pas obtenu jusqu'à ce jour le concours des villes à la faveur d'une équivoque et que le projet de loi sur les Universités n'est pas un nouveau piège tendu à leur bonne foi ? Dans aucun cas, l'excuse tirée du bien public ne saurait, devant l'opinion, justifier une telle habileté.

Pourquoi cependant ce changement d'attitude du gouvernement vis-à-vis des villes qu'il sollicitait naguère, qu'il félicitait de leur générosité en faveur de l'enseignement supérieur, dont il vantait

Digitized by Google

dans les rapports officiels les dispositions libérales et les bienfaits? Ce concours ainsi acheté vaudra-t-il toutes les bonnes volontés dont il faudra faire son deuil? Un privilège spécial pour les plus riches d'entre elles est-il devenu nécessaire pour qu'elles continuent leur concours? Rien de tel ne s'est produit nulle part ni ne peut se produire : de grandes cités comme Lyon, Bordeaux, Marseille seront toujours heureuses et fières de consacrer leur superflu à une œuvre aussi honorable qu'utile. Et, en le faisant, elles ont des avantages tels qu'elles mettent leurs rivales dans un état d'infériorité inévitable, sans que celles-ci puissent même songer à se plaindre. Elles dépensent des millions dans des installations luxueuses et commodes; elles attirent les étudiants par des séductions qui ne sont pas toutes de l'ordre scientifique; il leur est loisible, s'il leur plaît, de multiplier les chaires par des dotations locales, d'augmenter les traitements des professeurs de façon à posséder l'élite du personnel enseignant. Contre cette concurrence qui est digne, loyale, et qui sera féconde pour la science, nul ne songe à réclamer; les uns seront forcés de la subir, les autres y applaudiront, même quand elle les lèsera, au nom des intérêts supérieurs du pays. Mais que l'État ajoute à tous les avantages naturels des grandes villes une consécration officielle désastreuse pour les autres, voilà qui ne se pourrait comprendre que si des raisons financières, politiques, scientifiques en apportaient la justification : nous avons beau chercher ces raisons, nous ne les trouvons pas.

A s'en tenir au texte du projet de loi et aux commentaires rassurants destinés à le faire accepter par les municipalités lésées, l'État ne songe pas à alléger son budget des charges que lui impose l'enseignement supérieur pour les passer aux villes. A ces conditions seulement on aurait compris qu'il s'adressât de préférence aux plus riches et qu'en échange de leurs grosses subventions il leur concédât une situation exceptionnelle. Mais l'État nous dit au contraire : Loin de moi la pensée de promettre aujourd'hui la vie à toutes les Facultés pour les faire mourir ensuite sans bruit, afin de léguer leur héritage aux Universités, créées tout exprès pour le recevoir. Je ne veux amoindrir personne, pas même ceux que j'abaisse en élevant leurs concurrents. Alors où est l'économie? Car, pour créer quelques Universités véritables à côté des Facultés maintenues, si l'on doit donner à celles-là autre chose qu'un vain titre, des augmentations budgétaires s'imposent. S'il ne s'agit dans tout ce débat que d'un mot, n'en peut-on faire le sacrifice à toutes les susceptibilités qu'il éveille, à tous les découragements qu'il produit, à toutes les rivalités qu'il exaspère?

En mettant toutes choses au mieux, et à supposer, ce qui n'est pas démontré, que le vote du projet de loi profite à la science dont les

Digitized by Google

intérêts sont seuls visés, il convient de mettre dans la balance l'avantage des Universités rêvées avec les ruines matérielles ou morales que leur création doit fatalement accumuler ailleurs. Nous voyons bien d'un côté un titre, très honorable sans doute par les idées qui s'y attachent à l'étranger, très imposant par les privilèges et la fortune dont il y est l'emblème; mais un titre qui, aux termes de la loi, reste une abstraction vide, et ne représente qu'une personnalité civile, les franchises et les dotations étant remises au hasard. De l'autre côté nous voyons des injustices très réelles frappant à la fois sur les professeurs titulaires qui, entrés dans l'enseignement supérieur sur la foi de l'égalité, sont classés sans avoir démérité dans une catégorie inférieure et sur les municipalités qui, ayant exécuté loyalement un marché utile à la science et à leurs concitoyens, s'en voient confisquer tout à coup les bénéfices les plus légitimes. Est-ce bien la peine que l'État, renonçant à son rôle de répartiteur équitable et bienveillant, forge exprès une loi afin de paralyser des forces qui, pour n'être pas imposantes, prises isolément, n'en ont pas moins travaillé utilement au bien du pays? Est-ce bien la peine que la loi apporte sa coopération à l'écrasement des droits traditionnels par l'abus de la fortune et de la force, alors qu'on n'est pas assuré du tout d'obtenir le seul résultat qui puisse excuser une telle politique, la diffusion et le progrès de la haute culture intellectuelle? La consommation d'une expérience aussi hasardeuse nous paraît impossible.

Ce n'est pas notre faute si discutant cette question des Universités à créer nous sommes ramenés sans cesse, malgré les promesses les plus solennelles, vers celle des Facultés à supprimer. Ainsi le veulent l'inexorable logique et les nécessités budgétaires. Donc au début du XX^e^ siècle, s'éteindront d'eux-mêmes sept ou huit foyers d'enseignement supérieur qui exercent à l'heure actuelle une action bienfaisante sur autant de provinces académiques. En revanche les autres brilleront, nous l'admettons, d'un éclat plus vif, non pas en proportion de ce qu'ils auront coûté, la chose est impossible, mais assez pour consoler les auteurs de la mesure, qui trouveront toujours des raisons pour la déclarer excellente. Comment ne pas rappeler néanmoins ces sages paroles par lesquelles, dès 1879, Albert Dumont condamnait l'expérience qui va se tenter : « Nous ne croyons pas aux théories qui voudraient réduire le nombre des centres universitaires. Pour proposer un tel projet, il faut avoir peu de souci de notre dignité nationale; car, tel qu'il est aujourd'hui, notre enseignement supérieur, donné dans quinze académies, n'est pas si riche et si nombreux que l'activité des pays voisins lui soit inférieure. Avant de déclarer que la France ne peut pas suffire à la tâche que d'autres nations portent légèrement, avant de nous résigner à un rôle si humble, il faudrait s'être bien assuré qu'une nécessité sans merci nous y condamne.

Digitized by Google

Le pays n'est pas de cette opinion; l'État ne se reconnaît pas le droit d'être plus modeste en ses ambitions que le pays ». En parlant ainsi devant les Facultés de Montpellier qui se contentaient encore d'être égales aux autres (il est vrai que leurs récentes ambitions ne sont pas longtemps restées sans inquiétudes), A. Dumont songeait aux vingt Universités de l'Allemagne, dont douze au moins jouissent d'une vitalité extraordinaire. Tandis qu'il préparait à la France les bienfaits d'une organisation analogue, il a repoussé toujours l'idée de les limiter à six ou sept centres : car ces centres, il ne lui était pas loisible de les choisir; et ceux que lui offrait la réalité, outre qu'ils sont trop peu nombreux, étaient médiocrement répartis pour les intérêts qu'ils ont à pourvoir. Que s'est-il donc produit pour que, six ans après, on en vienne à proclamer que la France, toujours assez riche pour payer sa gloire et hélas! aussi ses revers, se trouve subitement trop pauvre pour faire rayonner partout, d'une façon équitable à la fois et normale, ses institutions d'enseignement supérieur? Aucune Faculté, aucune municipalité, n'a démérité depuis lors; toutes ont prouvé, quelquefois dans des conditions difficiles, ayant subi de fâcheuses atteintes dans le chiffre des professeurs, comme Poitiers, qu'elles restaient capables, les unes de tous les dévouements, les autres de tous les sacrifices.

V

LES DROITS ACTUELS DE POITIERS.

Nous n'avons voulu jusqu'à présent mêler à cette discussion aucun argument qui fût spécial au groupe des Facultés de Poitiers; notre cause est solidaire de celle de nos collègues menacés comme nous dans le plus cher de leurs privilèges, de celle des villes qui dévouées à leurs institutions d'enseignement supérieur, ne veulent pas plus que nous les laisser amoindrir. C'est par des raisons communes, sans faux-fuyant et sans finasserie, que nous avons cru devoir la défendre. Peut-être même devrions-nous borner ici notre tâche; si l'on met à part une situation géographique excellente et l'importance exceptionnelle du ressort académique qui comprend huit départements prospères et peuplés, y a-t-il quelque chose à dire des Facultés de Poitiers qui ne soit vrai également de presque toutes les autres? Le gouvernement sait les efforts de tous, ceux des professeurs qui par leur enseignement et leurs publications ont prouvé que l'atmosphère de Poitiers vaut pour le travail les milieux les plus suggestifs; le bon esprit de la population qui chargeant de l'administration de la ville, les meilleurs amis, les représentants les plus autorisés de l'esprit

Digitized by Google

universitaire, témoigne par là même de l'intérêt qu'elle prend à nos institutions d'enseignement.

D'ailleurs tous les titres de Poitiers, à garder vivantes et intactes ses Facultés, sont connus. Ils ont été résumés avec une énergique précision par M. Arren, premier adjoint, devant le conseil municipal, dans un exposé dont le vote de sept centimes additionnels au principal des contributions, en vue de la restauration des édifices universitaires, a été la conséquence. Le même thème a été repris depuis lors et détaillé dans le discours prononcé par M. Thézard, à la réunion plénière des professeurs, puis livré à l'impression. Ici nous sommes encore sous le charme des éloquentes paroles par lesquelles M. le Recteur Compayré, prenant officiellement possession de sa charge, a rendu justice aux travaux des trois Facultés et fait luire l'espérance d'un avenir prospère. N'y a-t-il pas aussi les rapports annuels des doyens, et, pour les trois dernières années, les rapports rédigés pour le Conseil général, qui sont autant d'hommages, aussi explicites que véridiques, rendus aux mérites variés de nos Facultés ? Il semble donc que votre rapporteur n'ait qu'à se référer à ces témoignages de notre vitalité et à en déduire nos droits.

Cependant, depuis que la question des Universités est agitée dans la presse, il s'est imprimé tant d'appréciations injustes et fausses sur le rôle de ce qu'on a appelé improprement les Facultés isolées, qu'une rectification de plus, dans un travail d'ensemble, ne paraîtra pas superflue. Se souvenant un peu trop de la sagesse des nations qui enseigne des moyens sûrs pour se débarrasser du chien d'un voisin, des publicistes ont réédité, à l'adresse des Facultés dont ils faisaient la rançon des Universités futures, des critiques qui ont cessé d'être méritées depuis longtemps. Vous vous souvenez même, Messieurs, que dans ce concert assez surprenant, c'est Poitiers qui, pendant quelques jours, a fourni la note dominante. Nous n'exercerons d'autres représailles que d'insister à nouveau sur nos titres et nos services, dussions-nous commettre quelques redites; nous renverrons, pour ce qui concerne la Faculté de droit, à l'exposé si complet et si lumineux de M. le doyen Thézard, et nous parlerons plus en détail des deux Facultés de sciences et de lettres dont l'histoire, depuis dix ans, nous est familière.

Le public peut juger de la vitalité de nos institutions d'enseignement supérieur par le nombre et la valeur des publications scientifiques des professeurs, par le nombre des examens subis et celui des étudiants fréquentant les cours, par les titres des hommes qui, ayant reçu leur direction comme étudiants, sont devenus ensuite des maîtres instruits et dévoués, des citoyens utiles à la société. Lorsqu'on établit à ces divers points de vue le bilan de notre œuvre pour le comparer à celui de telle Université, célèbre déjà avant que de naître, nous pouvons

Digitized by Google

dire sans outrecuidance que modestes quand nous nous jugeons, nous avons des droits à être fiers quand nous nous comparons.

Consultons d'abord la statistique récapitulative des diplômes délivrés par toutes les Facultés de France; telle qu'elle a été publiée par le ministère en 1886. La plus ancienne de nos Facultés, celle de droit qui remonte à 1806 avait, en 1885, conféré un total de 3810 diplômes de licenciés, ce qui la place au troisième rang après Toulouse et Aix. En 1871 fut créée la Faculté de droit de Bordeaux et cependant les années 1872 à 1878 comptent parmi les plus prospères de la nôtre; il faut l'encombrement récent de la Faculté de Paris, encombrement dû à la plus funeste des tolérances dont toute la province a souffert, pour que le chiffre des étudiants diminue. Pour le doctorat, Poitiers occupe également le 3e rang, après Toulouse et Caen, c'est-à-dire que pour l'ensemble votre Faculté prend en réalité le 2e; si dans la période difficile de 1871 à 1885, Bordeaux a conféré 116 diplômes de docteur en droit, Poitiers se maintient au chiffre de 100, supérieur à la moyenne des autres Facultés. Pour le total des grades conférés depuis l'origine jusqu'en 1885, il est au 3e rang. (Toulouse : 22.682; Aix : 9.615; Poitiers : 8.941.)

Notre Faculté des sciences est la plus récente; elle date de 1856; trente années après, elle avait conféré en tout 5.186 diplômes de bacheliers ès-sciences; elle vient immédiatement après celle de Bordeaux, fondée en 1839, et celles de Toulouse et Montpellier qui remontent à 1820; de toutes les Facultés des sciences de France, elle a la moyenne annuelle la plus forte, ayant conféré par an 173 diplômes. Dans le même espace de temps elle a fait 130 licenciés (4 1/3 par an), pendant que Marseille en faisait 213, Bordeaux et Nancy 206, Lyon 196, Toulouse 195, Lille 192, Montpellier 188, Caen 137, Rennes 112, Dijon 111 et Grenoble 93. Depuis 1885, le chiffre des étudiants à la Faculté des sciences et celui des examens de licence la met à l'un des premiers rangs. L'an dernier le laboratoire de physique et de chimie comptait 13 étudiants assidus et régulièrement inscrits, alors que pour la même période Lyon en avait 14. Un détail qui a son importance parce qu'il donne la mesure des ressources de notre région au point de vue des études médicales : c'est la Faculté des sciences de Poitiers qui, après Paris, a fait passer, peu s'en faut, le plus grand nombre d'examens pour le baccalauréat restreint. Nos trois écoles de médecine retiennent un certain nombre de ces candidats : que serait-ce si l'enseignement médical et la sanction par les examens y étaient réglementés d'une façon moins contraire à leur recrutement[1] ?

[1] Depuis 1883-84 jusqu'en 1888-89, la Faculté des sciences a fait passer 3200 examens de baccalauréat ès-sciences complet; diplômes : 1046 (moyenne annuelle : 174; proportion : 32 1/2 pour cent); 642 examens de baccalauréat restreint; diplômes 287 (moy. an. 48; prop. 44 pour cent); 196 examens de licence; diplômes 80 (moy. an. 13 1/3; prop. environ 41 0/0.

Digitized by Google

C'est à la Faculté des lettres que le nombre des examens a de tous temps été le plus considérable. Sous le régime de l'éventuel, cette affluence faisait rechercher notre ville comme une des plus favorables; elle valait même à nos Facultés une réputation douteuse; la preuve qu'elles ne l'avaient pas méritée, mais que l'affluence était la conséquence des ressources scolaires qu'offre notre ressort, c'est qu'elle est restée la même depuis que l'éventuel est supprimé. Fondée en 1810, supprimée en 1816, puis reconstituée en 1846, la Faculté des lettres a délivré, jusqu'en 1885, un total de 9.676 diplômes de bacheliers ès-lettres, ce qui donne une moyenne annuelle de 248, alors que Toulouse qui arrive au chiffre le plus élevé, a une moyenne de 253. En 45 années de fonctionnement régulier depuis l'origine jusqu'en 1885, nous avons fait 274 licenciés, soit un peu plus de 6 par an, alors que Caen, qui a conféré le plus souvent ce grade, arrive pour 71 années consécutives à un total de 436, c'est-à-dire à une moyenne sensiblement égale.

Veut-on savoir le total des examens passés par les professeurs de la Faculté des lettres, au nombre de six, sept ou rarement huit au maximum, depuis dix ans bientôt que votre rapporteur a l'honneur d'en faire partie? Il est de 12.853, dont 313 examens de licence, soit une moyenne annuelle de 1.300 examens environ, non compris notre participation aux examens de la Faculté des sciences. Si, après avoir compté les chiffres, il plaisait à quelque curieux de s'enquérir de la qualité, nous renverrions en toute confiance aux statistiques annuelles publiées par le ministère : pour la licence nous tenons à honneur de compter parmi les juges les plus rigoureux; pour le baccalauréat, il nous suffit d'être, d'une façon presque invariable, dans la moyenne générale, plutôt au-dessous qu'au-dessus. Et le labeur que ces examens représentent, on aurait tort d'en parler légèrement : c'est grâce à lui que notre Faculté des lettres non seulement n'a rien coûté au budget pendant longtemps, mais y a versé des excédents de recettes : aujourd'hui encore, à 5,000 francs près, nous joignons les deux bouts. On éprouve quelque confusion à citer de pareils chiffres, lorsqu'on lit dans le projet de budget des Universités prussiennes, que la subvention de l'État pour celle de Kiel, ville dont la population se rapproche de la nôtre, est de plus de 600,000 francs; de plus de 800,000 pour celle de Bonn qui est une ville de 30,000 âmes, et cette somme équivaut aux 4/5 du revenu total de l'Université [1].

[1] En regard de ces chiffres, il convient de placer ceux du budget des Facultés et de l'École de médecine de Poitiers. Les trois Facultés coûtent au total 268,465 fr. (Droit : 103,070; Sciences : 105,325; Lettres : 60,070). Les dépenses du matériel de la Bibliothèque universitaire sont comprises dans celles de la Faculté des sciences pour 12,750 francs. Le personnel coûte 4,500 francs à ajouter au total de 268,465 francs. La ville de Poitiers a subventionné jusqu'à présent un cours à la Faculté des lettres : 1,000 fr.; une conférence à la Faculté de droit : 500 fr.

Digitized by Google

J'ai dit ailleurs que depuis 1884, il était sorti de nos mains 22 professeurs agrégés dont 15 pour la Faculté des lettres. Ce renseignement serait incomplet, si nous ne faisions remarquer que, précisément depuis ce temps, le ministère a cessé de nous confier des boursiers d'agrégation et que les succès, de ce chef, sont à mettre tout entiers au compte du dévouement des professeurs. Parmi ces agrégés, il en est un certain nombre qui étaient chargés de cours dans le ressort; d'autres, après avoir suivi nos leçons comme étudiants de licence, nous ont demandé de leur continuer nos soins : nous en comptons qui placés au voisinage des centres universitaires les plus importants, ont préféré nous garder leur confiance et nous ont fait honneur de leurs succès [1]. Ainsi le candidat, reçu cette année le 1er à l'agrégation de mathématiques, avait obtenu comme boursier de la Faculté, non-seulement ses deux licences mais en plus l'agrégation de l'enseignement spécial et n'a plus eu, depuis, d'autre maître que lui-même. Ce que la préparation à ce grade représente de travail, on le pourra conjecturer par l'unique détail de statistique qui en ait survécu : en 1882-83, la seule agrégation de grammaire nous a amené à la Faculté des lettres 230 compositions diverses qui ont été corrigées par trois professeurs. L'un de nos collègues, dans la tâche, moins imposante peut-être, mais tout aussi utile, de la préparation au certificat d'aptitude pour l'allemand et l'anglais, dépense chaque année une activité égale pour des résultats tout aussi satisfaisants [2].

Le Conseil général de la Vienne figure aux dépenses pour la somme de 200 francs, montant de prix à décerner aux lauréats de la Faculté de droit. En chiffres ronds, les Facultés de Poitiers reçoivent donc de l'État la somme de 265,000 francs; elles produisent en moyenne sous forme de droits d'examen; *Droit :* 45,000 fr.; *Sciences :* 30,000 fr.; *Lettres :* 60,000 fr.

L'École de médecine est entièrement à la charge de la ville et du département; elle coûte, défalcation faite des recettes, environ 30,000 francs, dont 26,000 à la charge de la ville. Avec les subventions prévues pour 1891, Poitiers et le département de la Vienne, sans compter les frais de reconstruction et d'entretien des bâtiments, donnent à leurs institutions d'enseignement supérieur environ 45,000 francs, le laboratoire de la station agronomique figure dans ce total pour 5,200 francs.

Si nous récapitulons, les revenus locaux de nos institutions d'enseignement supérieur sont annuellement de 185,000 francs; l'État dépense net pour ses Facultés 273,000 fr. — 140,000 fr., soit 133,000 fr. D'où il suit qu'il n'entre même pas pour moitié dans les dépenses, alors que pour certaines Universités allemandes, la part de l'État atteint les 4/5 du revenu total.

[1] Les agrégés sortis de la Faculté des lettres sont pour l'enseignement spécial : M. Chandellier; pour la grammaire : MM. Bénard, Rebut, Gache, Berthucat, Vessereau, Chaufreau, Maffang; pour l'histoire : MM. Bigaut de Cazanove et Didier; pour la philosophie : MM. Dubourdieu et Berteloot; pour les lettres : MM. Missoffe, Ferréol et Berthucat. Deux étudiants seulement, MM. Missoffe et Ferréol ont suivi, en sortant de Poitiers, les cours d'une autre Faculté; les autres nous appartiennent. Les sept agrégés de la Faculté des sciences sont : MM. Lanaspèze (math.); Naud, Maurin, Chartier (ens. spéc. math.); Briault (ens. spéc. phys.), Boutillier (id. math.), Naud (math.).

[2] Dix-neuf candidats ont été reçus au certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivan-

Digitized by Google

Les charges diverses et souvent très lourdes qui pèsent sur nous, par le fait des examens et de la préparation aux grades, n'ont pas causé de tort à la production scientifique des Facultés de Poitiers Pour la Faculté des lettres, il est facile de suivre de mois en mois la continuité raisonnée de ses efforts en vue de fixer et de répandre son enseignement. Il n'y a pour cela qu'à parcourir la collection du *Bulletin* qui va compter bientôt huit années d'existence. Votre rapporteur a des raisons pour ne pas apprécier lui-même le caractère de cette publication, pour ne pas en juger les travaux Tout n'y est certes! pas d'égale valeur, et la science se consolerait aisément si tel article venait à en disparaître. Il en reste néanmoins assez d'autres pour que notre réputation de travailleurs assidus et solides demeure établie, si l'on songe surtout que le personnel de la rédaction est restreint et que plusieurs d'entre nous n'ont pas été libres de se consacrer entièrement à ce recueil. Les *Annales* de certaines Facultés mieux pourvues de professeurs ont peut-être un caractère plus solennel; on nous a loués souvent d'avoir fondé une œuvre utile et de l'avoir fait durer. Les premiers nous avons trouvé un moyen pratique d'associer les étudiants à nos travaux en leur confiant des traductions. Il en a paru en 1887 un volume que votre rapporteur a présenté au public; la conclusion de sa préface est encore bonne à rappeler aujourd'hui : « Les professeurs auront prouvé une fois de plus avec quelle sollicitude ils s'occupent des étudiants à la Faculté de Poitiers; ils auront montré aussi ce qu'il est possible de faire avec eux et par eux, dans un milieu favorable, bien peuplé et pourvu de ressources suffisantes. Si Poitiers doit renoncer, non certes! par notre faute, aux perspectives naguère entrouvertes, aujourd'hui obscurcies de la grande vie universitaire, on nous rendra du moins cette justice que nous avons, par tous les moyens, cherché à la produire, à la réchauffer d'un souffle généreux De mieux partagés que nous, feront mieux et davantage; il nous restera d'avoir fait un peu, les premiers et avec de modestes éléments [1] ».

Le ministère n'ayant pas donné de suite à la statistique publiée en

tes, depuis 1881. Ce sont en 1881 : MM. Chaurand et Lambert (anglais); 1882 : Pineau et Chéry (allemand); 1883 : Martin et Debray (allemand); 1884 : Bretz (allemand); 1885 : Eymard et Lafond (anglais); 1886 : Arnaudet (anglais); 1887 : Vayron (anglais); 1888 : Latour, Mlle Riffaud; id : Latour et Mlle Laforex (anglais, Ecoles normales); 1890 : Bousquet et Mlle Laforex (anglais, lycées); id : Fléveau (allemand) et Boutin (anglais).

MM. Pineau et Debray sont aujourd'hui agrégés d'allemands. MM. Lorion, agrégé d'allemand et Wendling, agrégé d'anglais. MM. Charlanne et Tribert, licenciés ès-langues vivantes; MM. Leroy et de Villepion, pourvus du certificat d'aptitude sont également d'anciens élèves de la conférence de Poitiers.

[1] L'état complet des étudiants de la Faculté des lettres ayant signé au registre et suivi régulièrement les cours pendant l'année 1889-90, comprend : 1° 18 candidats au certificat d'aptitude des langues vivantes; 2° 4 maîtres répétiteurs et 4 maîtres auxiliaires; 3° 8 élèves boursiers de l'État ou des villes; 4° 10 étudiants libres, soit en tout 44.

Il faut y ajouter 43 candidats aux diverses agrégations et à la licence qui nous ont envoyé des compositions à corriger; soit un total de 87 étudiants.

Digitized by Google

1882 des travaux personnels des professeurs, on nous saura gré de faire une place ici à la liste des ouvrages ou articles de Revue, ayant un caractère scientifique, qui sont sortis de nos Facultés des sciences et des lettres ; depuis cette date : cette liste sera le plus bel ornement de ce rapport et le plus concluant des plaidoyers en notre faveur.

TRAVAUX PUBLIÉS PAR LA FACULTÉ DES SCIENCES (1883-1890)

MM. CONTEJEAN, professeur de géologie. — 1883 : *Notes sur les boules argileuses du Macaluba, etc.* (Comptes rendus de l'Académie des sciences). — *Une excursion au Macaluba de Givgenti* (Revue scientifique). — 1884 : Récits de voyage publiés dans divers recueils : *Ascension de l'Etna. Syracuse, Naples et le Vésuve ; Ischia. — Avis aux Folkloristes* (Revue d'Alsace) — 1885 : *Intelligence des animaux* (Revue scientifique). — *Culture des plantes alpines* (Revue du Club alpin de Turin). — *Agrigente*, récit de voyage (*Bulletin* de la Faculté des Lettres).

GARBE, professeur de physique. — 1887 : *Sur la formule fondamentale de l'électro-magnétisme* (Journal de Physique). — *Sur les franges des réseaux parallèles* (*ibid.*, 1889).

ISAMBERT, professeur de chimie. — 1883 : *Combinaisons du soufre et du phosphore. — Compressibilité des vapeurs de sulfhydrate et de carbonate d'ammoniaque anhydre* (Comptes rendus de l'Académie des sciences) — 1884 : *Phenomènes de dissociation et lois qui les régissent* (Revue scientifique). — *Détermination à diverses températures de la force élastique des vapeurs émises par le mélange de divers liquides* (Académie des sciences). — 1885 : *Action du soufre sur le phosphore rouge à divers états. — Theorie de la préparation de l'ammoniaque* (*ibid.*). — 1886 : *Étude de l'action de l'acide chlorhydrique gazeux sur les métaux, etc. — Production du gaz ammoniac par l'action de l'oxyde de plomb sur le sel ammoniac. — Formation du pentasulfure de phosphore, etc.* (*ibid.*) — 1888 : *Recherches sur la compressibilité des dissolutions gazeuses* (*ibid.* et Annales de Physique). — 1888 : *Dilatation et compressibilité des solutions gazeuses, etc.* (*ibid*).

MESLIN, chargé des conférences de physique. — *Sur la polarisation elliptique des rayons réfléchis et transmis par les lames métalliques minces.* Thèse préparée au laboratoire de la Faculté. Paris, 1890. — Articles divers, 1887 : *Sur un phénomène relatif à la vision. — Sur une expérience relative à la vision dans le microscope. — Des unités électriques* (Journal de Physique). — *Phénomènes de végétation et d'assimilation* (Conférence à la Société d'Agriculture de la Vienne, publiée dans son *Bulletin*). — 1888 : *Note sur la polarisation elliptique produite par la réflexion métallique* (Académie des sciences). — Traduction d'un *Mémoire de Wiener* paru dans les *Annales de Poggendorff* (Journal de Physique).

SCHNEIDER, professeur de zoologie. — 1883 : *Mémoire sur la sporulation du Klassia helicina*, avec deux planches coloriées (Archives de Zoologie). — 1884 : Deux mémoires : 1° *Développement de Stylo Rhynchus ;* 2° *Description d'une* NOUVELLE ESPÈCE ANIMALE, *Ophryocystis Bütschli.* — 1885 : *Tablettes zoologiques*, T. I. Dans ce volume figure la thèse de M. François, élève de M. Schneider, sur le *Système nerveux des Hirudinées.* — 1886 : *Étude sur le développement des Grégarines. — Fragments sur les Infusoires. — Coccidies nouvelles — Un mot à M. Ruschhaupt et conférence sur la parenté des Coccidies et des Grégarines.* — 1887 : *Rhizopodes nouveaux. — Coccidies nouvelles. — Pericometes digitatus. — Grégarines nouvelles. — Système stomatogastrique des Aranéïdes. — Ophélie du Pouliguen.* — 1889 : *Tablettes zoologiques* (1re partie du T. II).

Digitized by Google

TRAVAUX PUBLIÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES (1883 1890)

MM. ARREN, professeur de philosophie. — 1883 : *Histoire de la Philosophie romaine* : 1. *La Religion ;* 2. *La première École philosophique*. 1884 : *Le problème de la matière*. 1885 : *Nouvelles études sur les facultés de l'âme ; la Mémoire*. — 1886 et 1887 : *Les Problèmes de la Morale contemporaine* (quatre articles). — 1888 : *L'obligation et le bien*. — *La sanction religieuse de la Morale*. — 1889 : *Objet de la philosophie*. — *Les principes du Droit*. — 1890 :

Toutes ces études ont paru au *Bulletin* de la Faculté.

AULARD, professeur de littérature française. — 1883 : *La première édition des Maximes de La Rochefoucauld*. — *Un romantique en 1608. J de Schelandre et ses théories dramatiques*. — *Brébeuf et La Rochefoucauld* (Trois articles du *Bulletin*). — *L'inspiration oratoire et les idées religieuses des Girondins* (dans la *Revue de la Révolution française*). — 1884 : *Notes sur la comédie larmoyante* (*Bulletin*). — C'est à la Faculté de Poitiers que M. Aulard a préludé à ses grands travaux sur l'histoire littéraire et morale de la Révolution française. Le volume sur les *Orateurs de l'Assemblée constituante*, premier d'une série qui s'est continuée depuis lors, a été écrit à Poitiers.

CARRÉ, professeur d'histoire. — 1888 : *Recherches sur l'Administration municipale de Rennes au temps d'Henri V*. — 1890 (pour paraître incessamment) : *La France sous Louis XV* (1 volume d'une collection chez Quantin, sous la direction de M. Zeller, membre de l'Institut).

CHEVALDIN, chargé de conférences. — *La Farce de Patelin et ses imitations*, par le Dr Schaumburg. Traduit, annoté et augmenté d'un appendice (1 volume, Paris, 1889).

DECRUE DE STOUTZ, professeur d'histoire. — *La Cour de France et la Société au* XVI^e^ *siècle* (1 vol., Paris, 1888).

DUCROS, professeur de littérature française. — *Henri Heine et son temps* (1 vol., Paris, 1886). — *J.-J. Rousseau*, 1 volume dans la collection des Classiques populaires, Paris, 1888. — Articles au *Bulletin* : *Le Laocoon de Lessing et la critique contemporaine* (1885). — *Gœthe en France* (1886). — *Gœthe et le Romantisme français* (1887).

ERNAULT, professeur de littérature grecque. — *Le Parfait en grec et en latin* (67^e^ fasc. de la Biblioth. des Hautes Études, Paris, 1886). — *Virgilius grammaticus Tolosanus*, thèse latine, *ibid.* 1886. — *Le Mystère de sainte Barbe*, texte de 1557, avec introduction et dictionnaire étymologique du breton moyen (Paris, 1887). Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions ; prix Volney en 1888. — Articles au *Bulletin*, 1884 et 1885 : *Étymologie du nom de Poitiers* (deux articles). — *L'inscription de Malaucène*. — *La voyelle-brève* OU *dans les langues classiques et en celtique* (trois articles). — 1886 : *Sur les dictionnaires latin-français*. — *Versification homérique* (trois articles). — *La Revue archéologique et les inscriptions gauloises*. — 1888 : *Les verbes défectifs en latin*. — *Le celtique et l'histoire* (deux articles). — 1889 : *La versification homérique* (deux articles). — 1890 : QUE *retranché en français*. — *L'inscription du Vieux-Poitiers*. — Collaboration à la *Revue celtique* et à *Mélusine*.

FLAMMERMONT, professeur d'histoire. — 1884 et 1885 : *Négociations secrètes de Louis XVI et du baron de Breteuil* (deux articles). — *Relations inédites de la prise de la Bastille*. — 1886 : *Les Mémoires de Madame de Campan*. — *Les Universités allemandes*.

GUIBAL, professeur d'histoire. — 1883 : *La France en 1789 ; la période électorale ; les élections dans le Poitou* (deux articles). — 1885 : *Une ascension au Monte-Rotundo*.

Digitized by Google

MM. HANRIOT, professeur de littérature grecque. — 1883 : *Poétique d'Aristote ; le Rythme* (deux articles). — 1884 et 1885 : *Caractères du génie grec. — Notions sur l'histoire de l'Art en Grèce* (trois articles). — 1885 et 1886 : *La géographie homérique* (deux articles). — 1887 : *L'École française d'Athènes.* — 1888 : *Originalité du génie grec.* — 1889 : *La géographie homérique.*

HILD, professeur de littérature latine. — ÉTUDES DE LITTÉRATURE ET DE RELIGION ANCIENNES : I. *La légende d'Énée avant Virgile* (quatre articles dans la Revue de l'Histoire des religions ; 1 vol., Paris, 1883). — II. *Juvénal, Notes biographiques* (quatre articles dans le *Bulletin*, 1883-1884, 1 vol., Paris, 1884). — III. *Les idées pessimistes chez Homère et Hésiode* (trois articles dans le *Bulletin*, 1888, 1 vol., Paris, 1888). — IV. *Les Argées*, (deux articles, *Bulletin*, 1890). — V. *Les Juifs à Rome devant l'opinion et dans la littérature* (Trois articles, Revue des Études juives, T. VIII, n° 15, T. IX, p. 18, *ib.*, p. 131. — *M. Fabii Quintiliani Institutionis oratoriae Liber X*, texte latin avec commentaire (1 vol., Paris, 1885). — *D. Junii Juvenalis Satira Septima*, texte avec commentaire (1 vol., Paris, 1890). — Collaboration au Dictionnaire des Antiquités grecques et Romaines, par Daremberg et Saglio ; Fasc. XII, Art , *Daemon ;* Fasc. XIV : *Eiksdistai, Ekdysia, Elakatia, Eisiteria.* — Collaboration à la *Grande Encyclopédie :* Plus de cinq cents articles d'importance diverse, sur des questions de mythologie, d'histoire et de littérature ancienne. — *Bulletin* de la Faculté. 1883 : *Les fouilles de Sanxay.* — 1885 : *La réforme du baccalauréat et le volontariat. — La question du latin.* — 1886 : *Les Facultés de Poitiers et le décret du 28 décembre 1885.* — 1887 : *Les Fastes d'Ovide* (leçon d'ouverture). — *Balzac et Boileau.* — 1888 : *Histoire topographique d'Athènes* (Leçon d'ouverture). — *Les Fables et les superstitions populaires dans la poésie latine. — Boursiers de licence et maîtres répétiteurs. — A propos de la dissertation latine.* — 1889 : *Les Cabires*, étude de mythologie grecque. — *L'inscription d'Aquinum et la biographie de Juvénal* (Deux articles, polémique avec M. de Dompierre de Chaufepié). — 1890 : *Juvénal au moyen âge.*

PARMENTIER, professeur de littérature étrangère. — *A short History of the English Language and Littérature* (1 vol , Paris, 1885). — Articles du *Bulletin.* 1883 : *La dramaturgie de Hambourg. — L'enseignement de M. Fustel de Coulanges à la Faculté des lettres de Strasbourg.* — 1884 : *Hans Sachs, Boccace et Molière. Le Henno de Reuchlin et la Farce de Pathelin.* — 1885 : *La littérature étrangère à l'Académie française.* — 1886 : *Les origines de la poésie classique en Angleterre.* 1887 : *La danse aux épées — L'Esther des comédiens anglais en Allemagne et l'Esther de Racine. — La littérature du 5e centenaire de l'Université d'Heidelberg.* — 1888 : *De la parenté des doctrines pédagogiques de Locke avec celles de Rabelais, etc. — De l'influence de Locke sur Rollin. — Le thème de langue vivante au baccalauréat*, comédie en 1 acte. — 1889 : *M. Compayré pédagogue. — Dialogue sur l'éducation anglaise.* — 1890 : *De l'originalité de Locke dans ses Pensées sur l'éducation. — Les lettres de lord Chesterfield à son fils.*

PLESSIS, maître de conférence de littérature latine. — *Étude critique sur Properce et ses élégies* (1 vol., Paris, 1884). — *Italici Ilias latina*, edidit praefatus est, etc. (1 vol., Paris, 1885). — *P. Terenti Afri Adelphoe*, texte latin avec commentaire (Paris, 1884). — Articles dans le *Bulletin.* 1883 : *Étude sur la place des mots dans certains vers. — Considérations sur les élégiaques romains.* — 1885 : *Sur un passage de Virgile.* — 1886 : *Propertiana. — H. Bender, Littérature Romaine* (traduction en collaboration avec J. Vessereau, étudiant de la Faculté, Paris, 1885).

Voilà le plus gros seulement du travail qui a été fait par nos Facultés des sciences et des lettres depuis huit ans ; n'est-il pas vrai que ce tableau de notre activité scientifique manquait à l'historique de la question des Universités, telle qu'elle a été posée dans les polémiques récentes ? La conclusion saute aux yeux : si nous mettons au-dessus de tout l'Université de Paris, la seule incontestée parce qu'elle compte

Digitized by Google

les maîtres les plus éminents par la science et le travail, il n'y a pas un seul des grands centres prédestinés aux honneurs de l'Université qui puisse nous être préféré pour la somme du travail personnel des professeurs. Et ce résultat est tout naturel : dans les milieux bruyants et fortunés la vie extérieure trop souvent absorbe les hommes les mieux doués et frappe de stérilité leurs talents. Au contraire des travailleurs de premier ordre peuvent s'épanouir à l'aise dans le calme et la retraite d'une cité quelque peu morose et pauvre en distractions. Ces villes rendent aux professeurs et même aux étudiants un autre service encore; elles les mettent au premier plan de leurs préoccupations et aussi de leur estime. Dans les grands centres, l'industrie, la banque, tout le monde des affaires, tiennent le haut du pavé. Si l'homme de science théorique et de labeur désintéressé n'y est pas dédaigné, on peut dire cependant que le plus souvent il y passe inaperçu. Les sympathies profondes de l'opinion sont pour d'autres, pour ceux qui étalent la richesse positive et la procurent autour d'eux. Dans les villes moindres, l'étudiant et le professeur sont des facteurs importants de la vie publique; on les connaît davantage, on les considère à la fois comme une cause de prospérité matérielle et de prestige moral. De là pour eux un état d'esprit et des conditions d'existence très favorables au travail; et de fait, dans ces villes relativement modestes, ils travaillent davantage non seulement parce qu'ils ont plus de loisir, mais parce que les travaux de l'intelligence y sont plus honorés Ne parlons pas des vivants afin de ne léser personne; mais parmi les morts qui ont illustré quelqu'une de ces Facultés que l'on veut offrir en holocauste à la centralisation scientifique, quels noms plus significatifs que ceux de Demolombe à Caen, de Th. H. Martin à Rennes, de Bourbeau à Poitiers?

C'est parce qu'il avait puisé dans l'administration de notre enseignement supérieur, réorganisé par lui, l'estime raisonnée de ce qu'on a appelé les petites Facultés que Albert Dumont, dans le discours de Montpellier que j'ai cité déjà plus haut, disait : « Il n'y a pas de petites Facultés. Les grandes villes ont des avantages, les villes calmes en ont d'autres; et dans cette heureuse diversité, chacune au lieu d'envier ce qui lui manque, doit profiter des bienfaits qui lui sont assurés ». *Il n'y a pas de petites Facultés,* retenons cette parole; elle a été prononcée par l'homme qui a le plus fait peut-être pour qu'elle fût vérité et qui y a réussi. Nous venons de voir que les moindres soutiennent victorieusement la concurrence avec les plus importantes, chaque fois que l'administration, qui donne aux unes des professeurs et des étudiants qu'elle refuse aux autres, veut seulement ne pas tenir la balance trop inégale. Pour le surplus, nous dirons avec Thucydide que ce sont les hommes qui font la cité et non pas les murs. Or pour avoir, sur un point donné, des hommes dévoués à l'œuvre

Digitized by Google

de l'enseignement et aux progrès de la science, c'est moins à la richesse d'une ville qu'il faut s'adresser, qu'aux ressources normales et complètes d'une région. Nous venons de prouver par ce qui est, nous allons montrer par ce qui pourrait être, qu'à ce point de vue le ressort de Poitiers peut défier les plus importants.

VI

LES RESSOURCES POSSIBLES.

Quel que doive être le sort du projet de loi que nous avons pris la liberté de discuter dans ce rapport, les polémiques auxquelles il a donné lieu auront eu pour le pays tout entier un résultat excellent. Elles auront réveillé des dévouements qui menaçaient de s'endormir; elles auront aussi ouvert les yeux sur des ressources qui seraient demeurées improductives et des réformes que l'on eût jugées irréalisables. Nous ne pouvons nous résigner à terminer ce rapport sans dire quelles sont, suivant nous, quelques-unes de ces réformes et de ces ressources. Si nous attendons les unes de l'initiative gouvernementale à laquelle nous prenons la liberté de les signaler, nous comptons surtout, pour trouver les autres, sur nous-mêmes, sur les pouvoirs locaux qui s'intéressent à notre œuvre, sur tous les amis présents ou futurs de l'enseignement supérieur. Ce que l'État peut faire, c'est appliquer dès à présent des mesures qui alimenteraient l'activité des Facultés existantes et, au lieu de leur conférer seulement le titre d'Université, d'organiser la vie universitaire. N'est-il pas vrai qu'il vaudrait mieux, et pour la France en général et pour les municipalités en possession de leurs institutions héréditaires, que l'on continuât d'infuser un sang nouveau à toutes les Facultés sans distinction, que d'en faire mourir quelques-unes sous prétexte qu'elles empêchent les autres de bien vivre? Or ce résultat sera obtenu sûrement si, d'une part on réorganise les Écoles de médecine qui en valent la peine; si d'autre part on impose à quiconque aspire au professorat, dans les établissements libres aussi bien que dans les lycées et collèges de l'État, l'obligation de passer deux années effectives dans une Faculté des sciences et des lettres. N'est-il pas étrange que la seule carrière en France, où l'on puisse exercer sans apprentissage préalable et sans stage préparatoire, soit précisément la carrière difficile et, depuis quelques années, très courue du professorat? Une troisième réforme, que recommande l'exemple de l'étranger, a figuré parmi les mesures proposées au cours de l'enquête de 1884, comme éminemment propre à créer la vie universitaire et à préparer les vocations à l'enseignement supérieur. Un éloquent discours l'a récemment préconisée au Sénat; vous en avez

Digitized by Google

fait l'objet d'un vœu voté à l'unanimité dans une précédente séance. Je veux parler de la transformation de l'enseignement de la philosophie, qui passerait aux Facultés et deviendrait l'initiation à la haute culture intellectuelle. Je ne parle que pour mémoire de la suppression des Écoles spéciales, grâce auxquelles l'enseignement des Facultés des sciences perd la meilleure part de sa clientèle. Cette dernière réforme se heurte à des traditions si respectables et à des institutions si solides que l'opinion hésiterait sans doute à l'accueillir. Quant aux autres, leur caractère pratique est évident; en les appliquant, bien loin de courir aucun risque ni d'apporter aucun trouble dans les sérieux intérêts du pays, l'État fortifierait l'influence de son enseignement officiel; il ferait de toutes ses Facultés ce qu'elles peuvent et doivent être chez nous, puisqu'elles le sont ailleurs, des instruments puissants de vulgarisation scientifique, de direction pédagogique et morale. Le jour où ce rôle leur serait dévolu, non plus seulement de par un titre qui n'est rien en lui-même, mais par l'affluence des étudiants et l'extension normale de leur enseignement, on s'apercevrait sans doute que douze Universités ne seront pas de trop pour suffire aux besoins intellectuels du pays. On s'apercevrait aussi que Poitiers, parmi les Universités provinciales, peut prendre un des premiers rangs.

L'avantage qui en résulterait pour les municipalités intéressées nous est un sûr garant de leurs sacrifices à venir. Les mois qui viennent de s'écouler, depuis que l'idée de constituer de puissantes Universités fait du chemin dans les esprits, ont été fertiles partout en salutaires réflexions, en résolutions généreuses; il ne tient qu'à l'État de les tourner au profit de son enseignement supérieur. Tout le monde est convaincu aujourd'hui que les victoires scientifiques aussi bien que les succès militaires ne s'obtiennent que par beaucoup d'argent, et que le budget général ne doit pas être seul à le fournir. Les municipalités jusqu'à ce jour les plus circonspectes ont fait des offres pour l'avenir, ont réalisé les offres anciennes et différées, ont fait entrer dans la prévision des budgets futurs des sommes qui contribueront à la prospérité de leurs Facultés. Malgré la charge énorme que les travaux pour l'approvisionnement de la ville en eau potable ont fait peser sur son budget, Poitiers va réaliser l'emprunt de cinq cent mille francs pour la reconstruction des Facultés; un accord très heureux, sauvegardant la propriété et l'autonomie de la Bibliothèque municipale, en fait confondre le service avec celui de la Bibliothèque universitaire. Ailleurs une ville de Faculté, aidée par le département, fonde à ses frais un recueil scientifique qui sera l'organe de ses professeurs; ailleurs, ici même on a subventionné et même créé de toute pièce, des cours et des laboratoires en rapport avec les aspirations, avec les besoins locaux.

Digitized by Google

Ne venons-nous pas, pour la première fois, de mettre à l'épreuve l'excellence d'une mesure que le Conseil général des Facultés de Poitiers avait votée en 1887 et qui était restée lettre morte jusqu'à ce jour? Vous aviez déclaré « qu'il importait au développement comme au prestige de notre enseignement que des rapports fréquents s'établissent entre vous et les corps électifs, conseils généraux et conseils municipaux du ressort académique ». Si nos relations avec le conseil municipal de Poitiers sont depuis longtemps faciles et fructueuses, nous devons à l'initiative de M. le doyen de la Faculté des sciences d'avoir éveillé les sympathies et provoqué les générosités du conseil général de la Vienne. Il en a obtenu une première subvention annuelle de 2,000 francs, à laquelle s'ajoutera une somme égale fournie par la ville, en vue de compléter la Faculté des sciences par un enseignement agricole qui peut être le point de départ d'un véritable Institut agronomique. Le début sans doute est modeste : mais si l'essai réussit, nous avons des promesses, nous avons des certitudes qu'un concours plus généreux, pour cet important objet des préoccupations locales, ne nous fera pas défaut. On peut même espérer que les départements voisins imiteront l'exemple du département de la Vienne si, comme on est en droit d'y compter, cet enseignement agricole frappe l'esprit de nos populations par ses résultats pratiques, s'il obtient, de par la consécration légale, les droits et privilèges d'un Institut ou d'une École d'agriculture.

Il serait sans doute désirable que l'action du Conseil général des Facultés continuât toujours davantage à s'exercer au-dehors et que la ville de Poitiers avec le département de la Vienne, ne fût pas, au regard de l'enseignement supérieur, toute l'Académie. Peut-être dépend-il du corps des professeurs qu'il en soit un jour ainsi. A nous de dissiper certaines préventions, de faire taire certaines jalousies et d'associer aux bienfaits de notre enseignement des villes aussi importantes que Tours, Limoges, Angoulême, La Rochelle, Niort, au lieu de les y laisser ou indifférentes ou même hostiles. Il y a sans doute mieux à faire que de les visiter deux fois par an pour cause de baccalauréat. Durant l'année qui vient de s'écouler, Limoges a honoré Gay-Lussac le chimiste, Tours a célébré Balzac le grand romancier : nos Facultés n'étaient représentées ni à l'une ni à l'autre de ces fêtes où cependant leur place était si bien marquée. N'avons-nous pas dans ces occasions abdiqué un droit, manqué à un des devoirs les plus importants de nos fonctions? Si nous voulons attirer vers le centre de l'Université future un peu de la vie qui se meut aux extrémités et ne sait pas toujours s'y dépenser utilement, il n'y a pas de plus sûr moyen que de nous y faire connaître. Si nous voulons que l'élite de la population, capable de s'intéresser à notre œuvre, lui accorde ses sympathies, acclimate l'idée qu'elle est digne de tous les sa-

Digitized by Google

crifices et au besoin nous le prouve, il faut que résolument les professeurs des Facultés s'associent à tout ce qui s'accomplit, dans leur sphère naturelle d'action, d'utile et de généreux; qu'ils prennent la tête (ils ont toute autorité pour le faire) du mouvement scientifique, économique et littéraire de leur région. C'est avec cette préoccupation que vous constituerez la Société des amis de l'enseignement supérieur, au sein de laquelle se confondraient, sans autre souci que celui de la science, tous les esprits cultivés de nos huit départements.

Toutes ces initiatives, auxquelles la peur de perdre un bien précieux n'est sans doute pas étrangère, mais qui n'en sont pas moins dignes d'encouragement, n'indiquent-elles pas au gouvernement ses devoirs? Ne doivent-elles pas rassurer les hommes éminents qui se dévouent avec tant de courage à l'organisation de notre enseignement supérieur, dissiper leurs scrupules et vaincre leurs hésitations? S'ils ont eu un tort, c'est d'avoir mis en doute des bonnes volontés qui ne demandent qu'à être mises à l'épreuve : et le doute était bien excusable dans un temps où souffle un vent d'économies qui courbe les têtes les plus fortes. Il nous suffit au contraire de prêter l'oreille autour de nous, pour juger que l'heure est favorable, où, sans rien perdre des millions que donnent à leurs Facultés trois ou quatre grandes villes de France, l'État peut s'assurer dans les moindres d'une coopération plus modeste sans doute, si on regarde à l'argent, mais plus profondément, plus largement efficace, si l'on considère les intérêts généraux du pays.

Que le projet de loi sur les Universités n'établisse aucune distinction injurieuse et décourageante; qu'au lieu de fermer aux uns toute perspective vers l'avenir, fût-il quelque peu chimérique, dans le but de flatter et de favoriser les autres, il laisse subsister l'unité du titre et l'égalité des droits pour tous, afin d'obtenir l'union des dévouements pour la grande œuvre de la civilisation et du progrès. Nous croyons avoir démontré que la Ville et les Facultés de Poitiers ont mérité le titre; le passé est un sûr garant que ni nous ni nos successeurs nous ne le laisserons déchoir dans l'avenir.

En conséquence, le Conseil général des Facultés de Poitiers,

1° Renouvelle et confirme les vœux émis et votés dans sa séance du mois de juillet dernier;

2° Insiste pour que l'article 2 du projet de loi soumis au Sénat soit modifié ainsi qu'il suit : *Toute Université doit comprendre au moins*

Digitized by Google

les trois Facultés du droit, des lettres, des sciences et une École de médecine réunies dans la même ville ;

3° Demande que le nom des Universités à créer soit inscrit dans la loi et que celui de Poitiers en fasse partie.

Poitiers, novembre 1890.

Le Rapporteur de la Commission,

J.-A. HILD.

Professeur à la Faculté des lettres.

Les conclusions du rapport, lu en séance le 20 novembre, ont été votées à l'unanimité des membres présents.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

LA NOBLESSE DE ROBE AU TEMPS DE LOUIS XV

Recrutement de la noblesse de robe : familles riches ; nobles de race. — Place tenue dans le monde par la magistrature : mœurs des magistrats ; vie mondaine ; réputations littéraires ; Hénault, Servan, Dupaty, La Chalotais, François-Guillaume Joly de Fleury, etc. — Capacité des magistrats. — Esprit des magistrats : relations avec le pouvoir ; affaires religieuses (jésuites et protestants) ; procès scandaleux (question de la réforme de la législation) ; affaires de presse ; les avocats généraux Omer Joly de Fleury et Séguier.

Les magistrats des cours souveraines, et en particulier ceux des parlements, formaient au XVIII[e] siècle ce que l'on appelait la noblesse de robe. Ils jouissaient de toutes les prérogatives pécuniaires qui distinguaient la noblesse d'épée, et ils pouvaient les transmettre à leurs enfants. La part d'autorité qu'ils exerçaient dans l'état, la considération qui s'attachait à leurs charges, des alliances contractées dans la finance ou dans la noblesse de race faisaient d'eux des personnages qui, tout en paraissant rarement à la cour, tenaient un rang élevé, à Paris et dans les provinces[1].

Ils acquéraient leurs charges et les résignaient suivant le régime de la vénalité. Les abus que comportaient une pareille institution ne

[1] Sénac de Meilhan, *Le gouvernement, les mœurs et les conditions en France avant la Révolution* (Édition Poulet-Malassis), p. 108, 120, 123 et 125.

Digitized by Google

sont plus à mettre en lumière. Les rois avaient vu en elle une source de revenus à recueillir et de faveurs à distribuer ; car ils disposaient des offices qu'ils créaient et de ceux qui tombaient aux parties casuelles. La vente des offices avait été pour eux une forme déguisée de l'emprunt; elle s'était prêtée aux combinaisons de leur fiscalité. Sans doute, la vénalité avait créé un personnel d'officiers souverains qui se montrèrent souvent plus indépendants qu'on ne l'eût désiré en haut lieu, mais elle n'avait pas assuré à la magistrature une réelle et continuelle indépendance. Le public en avait beaucoup souffert parce que les juges avaient trop souvent exploité leurs charges comme auraient pu le faire des notaires ou des procureurs ; parce qu'ils avaient sans cesse considéré leurs privilèges matériels comme formant le complément indispensable de leurs gages, et comme provenant de droits positifs. La vénalité avait enfin constitué une aristocratie de fortune et d'offices, et cette aristocratie tendait, au XVIII^e^ siècle, à se confondre, chaque jour davantage, avec la noblesse proprement dite, à en fortifier les prérogatives.

Il semble qu'on pourra se représenter la magistrature souveraine, telle qu'elle fut sous le règne de Louis XV, si l'on parvient à comprendre comment elle se recrutait, quelle place tenaient dans le monde ses principaux membres, de quel esprit elle était animée, et quels principes elle croyait devoir défendre, quand elle agissait officiellement et en corps.

Un très grand nombre de magistrats du XVIII^e^ siècle appartenaient à des familles riches. Il fallait être riche, ou tout au moins fort aisé, pour acquérir ou pour conserver des charges dont les produits n'avaient guère cessé de s'affaiblir, depuis l'époque de Louis XIV ; dont la valeur vénale diminuait peu à peu, dans la même proportion[1]. Certaines familles de magistrats se décidaient très difficilement à vendre une charge, à la mort de son titulaire. Elles prenaient des biais pour la réserver à un enfant, pour la conserver en vue de toute éventualité ; elles en venaient à l'affermer, comme une terre [2].

[1] L'amoindrissement des produits des charges résulte, au XVIII^e^ siècle, de ce qu'elles sont assujetties à l'impôt du dixième, à la capitation, que l'on double suivant les occurences ; de ce que les gages sont diminués, en dépit du surenchérissement qui se produit sur toutes les denrées. A Paris, vers le milieu du siècle, on évaluait les charges de conseillers à 40,000 livres (*Révolutions dans l'ordre civil*, t. I, p. 121). A Bordeaux, leur prix était analogue (Boscheron des Portes, *Hist. du Parlement de Bordeaux*, t. II, p. 324). A Rennes, la charge de M. de Kersauzon, qui avait coûté 120,000 livres en 1655, ne se vendait plus que 46,000 livres en 1738 ; celle du marquis de Kermen se vendait 36,000 livres, en 1770, et, en réalité, le vendeur ne recevait pas même les cinq sixièmes du prix de vente, car, sur les 36,000 livres, le marc d'or et les droits perçus pour les provisions absorbaient 6,582 livres (*Généalogie de la maison de Kersauzon*, Nantes, 1886, in-4°, *passim*). Cf. Arrêté du Parlement de Grenoble sur l'évaluation du prix des offices, du 12 décembre 1775 (Archives de l'Isère, B. 2318, f° 39, v°).

[2] En Bretagne, en 1721, la charge de Claude-François de Marbœuf est cédée en apparence,

Digitized by Google

Beaucoup de parlementaires du XVIIIe siècle durent apprécier leurs charges en raison du rang qu'elles leur assuraient; ils pouvaient d'autant mieux en dédaigner les produits qu'ils tiraient de leurs fortunes personnelles un sérieux élément d'influence. A Paris, il n'en fut peut-être pas toujours ainsi, parce que de puissantes fortunes comme celles de MM. Molé ou d'Aligre, pouvaient seules jeter un vif éclat; mais, dans les provinces, des fortunes bien moins grosses paraissaient encore considérables. Le parlement de Bordeaux comptait de très riches propriétaires, qui possédaient les grands crus de Lafitte, Latour, Saint-Estèphe, Margaux et Haut-Brion[1]. Au parlement d'Aix, il y avait des présidents à mortier qui tenaient un grand état de maison, MM. d'Albertas et de La Tour d'Aigues[2]. En Dauphiné, le président de Barral de Montferrat passait pour colossalement riche, et le président marquis d'Ornacieux possédait d'immenses propriétés[3]. Il y avait en Bretagne une magistrature souveraine dont la fortune, tout en reposant sur la propriété foncière, se grossissait par des mariages contractés entre juges et filles d'armateurs. Les plus riches parlementaires étaient là, les Hay de Nétumières, les Huchet de la Bédoyère, le président de la Bourdonnaye, le président Le Prestre de Châteaugiron, dont l'hôtel subsiste encore à Rennes, et ce comte de Mauron que l'on sait avoir laissé une succession évaluée à plus de deux millions [4].

Presque toutes les fortunes parlementaires étaient territoriales, et leurs possesseurs, déjà puissants comme juges, voyaient encore leur influence s'accroître de toute l'autorité qu'ils exerçaient comme propriétaires sur leurs tenanciers, ou comme seigneurs féodaux sur leurs vassaux.

A l'origine, la vénalité des charges avait fait des magistrats une sorte d'avant-garde du tiers-état; mais, au XVIIIe siècle, les parlements en vinrent peu à peu à se recruter presque exclusivement parmi la noblesse; ils prirent même des arrêtés pour consacrer la prétention qu'avaient les nobles d'accaparer les hautes charges de justice. C'était agir contrairement aux ordonnances; c'était laisser voir que les corps

mais, en réalité, louée à raison de 1,000 livres par an. Dans le même pays, en 1725, les héritiers du conseiller de Lambilly louent sa charge à M. de Montbourcher, et, en 1729, ils la louent à M. de La Bourdonnaye de Montluc; ils en tirent par an 1800 livres payables en deux termes. (Archives d'Ille-et-Vilaine; pièces du fonds de La Bourdonnaye).

[1] Archives de la Gironde, C. 3214 (1743, 53), *Mém. de M. de Tourny au contrôleur général* (27 mars 1744).

[2] Dufort, comte de Cheverny, *Mémoires* (Paris, 1886, 2 vol in-8°), t. I, p. 218.

[3] Bibliothèque de Grenoble, Mss. U. 1116 1117 (Journal). f° 53 et suiv.

[4] Renseignements communiqués par M Saulnier, conseiller à la Cour d'appel de Rennes. M. Saulnier a eu entre les mains beaucoup de papiers conservés par les familles parlementaires. Il a dépouillé les registres de l'état civil concernant les familles. V. sur les mariages des parlementaires sa brochure intitulée : *Malouins et Malouines au Parlement de Bretagne.*

Digitized by Google

de magistrature se considéraient de plus en plus comme ayant les mêmes intérêts que les ordres privilégiés[1]. Il paraît qu'au parlement de Bourgogne, la bourgeoisie avait continué d'occuper le plus grand nombre des offices[2]; mais en Dauphiné, en Languedoc, en Normandie ou en Bretagne, il n'en était plus ainsi. Dans le parlement de Bretagne, sur les deux cent soixante-dix-huit officiers « originaires », que l'on trouve en fonctions, de 1700 et 1789, il y en a deux cent vingt appartenant à la noblesse de race; sur quatre-vingt-seize « non originaires », on en compte au contraire soixante-douze qui descendent de familles anoblies par les charges.

Recrutée dans l'aristocratie de fortune et de naissance, la magistrature souveraine, par la force des choses, avait vu se constituer chez elle une sorte d'hérédité. Quand on a voulu faire l'éloge de la transmission héréditaire des fonctions de justice, on a surtout parlé des traditions de travail et d'honneur, de l'esprit et des maximes qui se perpétuaient dans les familles de juges; on a cité les de Mesmes, les de Thou, les Molé, les Pasquier, les d'Aguesseau, les Lamoignon et les Séguier; on a négligé de rechercher si, de père en fils, ne s'étaient point souvent succédés nombre de magistrats incapables. L'hérédité des charges offrait ce grave défaut d'établir dans les cours une foule de jeunes gens qui avaient à peine atteint l'âge de la majorité civile. Sans savoir, et sans expérience, ces juges et ces hommes politiques improvisés bornaient leur étude à contrarier l'autorité royale, ou à la rendre odieuse, à force de vouloir l'étendre[3]. Une ordonnance de 1579 exigeait de tout candidat aux fonctions de conseiller qu'il eut atteint l'âge de vingt-six ans, de tout président qu'il fût âgé de quarante ans. Au parlement de Bordeaux, le fameux Le Berthon fut cependant conseiller à dix-neuf ans, et président aux enquêtes à vingt-deux[4]; à Dijon, de Brosses fut conseiller dès l'âge de vingt ans[5]. Ce n'étaient point là des exceptions. On voyait, en Normandie, des conseillers de dix-huit et même de dix-sept ans[6].

Les jeunes magistrats ne mirent pas toujours dans leur vie privée, comme dans leurs fonctions, tout le sérieux qu'exigeaient les règlements des cours. S'il est vrai qu'au parlement de Paris ils se soient parfois amusés à faire mouvoir des pantins pendant les audiences,

[1] Bibliothèque de Grenoble, Mss. 6314, Moulnier, *Réflexions sur la justice*, cf. O. 381, p. 11.

[2] Mamet (H.), *Le Président de Brosses*, Paris, 1876, in-8°, p. 13.

[3] Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, 1840, 7 vol. in-8°, t. VII, p. 322 et suiv. Bibl. de Grenoble, Mss. B. 6314-14 (Notes de Moulnier).

[4] Communay, *Le Parlement de Bordeaux; notices biographiques sur les principaux officiers*. Bordeaux, 1886, in-8°, p. 157.

[5] Mamet, p. 20.

[6] Floquet, t. VII, p. 321.

Digitized by Google

ils pouvaient bien, hors du palais, se rire tout à fait de la gravité de leurs pères. Ils paraissaient dans les promenades publiques, dans le monde et au théâtre. On citait plusieurs d'entre eux dont la vie était assez dissolue. Parmi les magistrats qui ont acquis alors un certain renom, les plus décriés furent : l'abbé de Chauvelin, épuisé par la débauche en même temps que par le travail[1] ; l'avocat-général Séguier, que son goût effréné pour le plaisir avait entraîné au-delà de tout scrupule, qui paraissait le matin au palais comme s'il eut passé la nuit en « brûleur de maisons[2] ». Il courait des anecdotes galantes sur différents officiers du parlement de Paris, même sur le premier président[3].

Dans les cours provinciales, où les rivalités et les haines grandirent à la faveur des remaniements du personnel, les magistrats portèrent les uns contre les autres de graves accusations. En Bretagne et en Dauphiné, on trouve des notes manuscrites rédigées par des parlementaires sur leurs collègues, à la suite des évènements de 1765 et de 1771. Beaucoup de juges y sont signalés comme perdus de dettes, sans mœurs, coupables du crime d'adultère ; à Grenoble, il en est un que l'on déclare avoir poursuivi une femme jusque dans son bain[4].

En dépit de ces faits particuliers, et d'accusations qui furent peut-être dictées par la passion, les mœurs des magistrats étaient assurément plus réglées que celles de la haute noblesse. Leurs femmes nous apparaissent même un peu raides, un peu guindées, de toilettes assez sombres et de tournure janséniste ; les dérèglements de la présidente de Miroménil faisaient exception parmi elles[5]. Ne venant pas à la cour, parce qu'elles n'avaient pas le droit d'y être saluées, elles maintenaient dans leurs familles les traditions anciennes, un ton particulier et une réelle décence. Toutefois, confondus souvent avec la noblesse de race ou avec la finance, les gens de robe vivaient de la vie mondaine quand leurs goûts les y poussaient et quand leur fortune le leur permettait. Les mémoires du comte de Cheverny renferment de curieux détails sur les distractions que se donnaient à l'occasion de graves magistrats. La passion de la comédie de salon avait si bien tout envahi qu'on voyait, au château de Cheverny, un

[1] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres depuis 1762 jusqu'à nos jours.* (Londres, 1777-1789, 36 vol. in-12), t. V, p. 44 et 45.

[2] Grimm, Reynal et Meister, *Correspondance littéraire, philosophique et critique* (1747-1793). Paris, 1877-1887, 16 vol. in-8°, t. IX, p. 114.

[3] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, t. XXII, p. 212 et 213. Cf. Robiquet, *Thévenau de Morande*, p. 186.

[4] Archives de la Cour d'appel de Rennes, *Commentaire de la liste imprimée de nos seigneurs du Parlement de Bretagne, commençant à la Saint-Martin 1767 jusqu'à Pâques 1768* Notes manuscrites, *passim*. Bibliothèque de Grenoble, Mss. U. 1116-1117 (Journal) *passim*.

[5] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, t. VII, p. 217.

Digitized by Google

président de la chambre des comptes, M. de Salaberry, s'habiller en turc pour jouer un rôle dans des scènes improvisées par Sédaine; un conseiller au grand-conseil, M. de Barassy, s'y travestissait en grand vizir [1]. Au château de Bâville, MM. de Lamoignon, Pasquier et de Rozambo, membres du parlement de Paris, jouaient le *Barbier de Séville* avec Mme d'Aguesseau [2]. Des jeunes gens de vingt ans, M. Pajot de Marcheval et M. de la Galaisière, tous deux avocats-généraux au grand-conseil, portaient très loin leur goût des travestissements; l'un se déguisait en « opérateur », tandis que l'autre prenait le costume d' « opératrice ». Conduisant une voiture remplie de fioles et de petits paquets à étiquettes extraordinaires, ils se promenaient dans la banlieue de Paris, débitaient des harangues apprises, faisaient force grimaces, et fuyaient enfin sous les huées des paysans [3].

Ajoutons que les magistrats se réunissaient pour faire bonne chère, excepté toutefois à la table de la présidente d'Aligre, dont M. de Lauraguais disait : « Si, avec son pain, l'on ne mangeait pas ici le pro« chain, il faudrait mourir de faim [4]. » On sait que les soupers du président Hénault furent célébrés par Voltaire, et le rendirent fameux; on sait aussi que les voitures, qui apportaient la marée à Paris, avaient ordre de s'arrêter à Pontoise quand le roi y exilait le parlement.

Parmi les magistrats les plus mondains, il était d'usage de citer M. de Rozambo, qui préférait les foyers des spectacles, les habits gris et les boudoirs aux fleurs de lis du palais [5]; M. Pinon, qui passait pour un excellent juge, surtout à l'Opéra [6]; l'abbé Sabattier, conseiller clerc, d'excellente société et digne, paraît-il, d'être mis au rang de l'abbé de Voisenon [7]; M. d'Aligre, « bien blanc, bien frais », de haute éducation, et fort occupé de son énorme fortune [8]; le président de Brosses, qui fut un brillant causeur; le président de Montesquieu qui, par certains côtés, se montra quelque peu « libertin », et « bel esprit de boudoir ». Mais, parmi tous, le magistrat le plus à la mode fut peut-être le président Hénault. Après avoir fait d'excellentes études chez les Oratoriens [9], il se poussa dans le monde en composant des chansons qui parurent charmantes. Il s'attacha beaucoup à plaire

[1] Dufort, comte de Cheverny, t. I, p. 376.
[2] De Broc (vte de), *La France sous l'ancien régime*, Paris, 1887-89, 2 vol in-8°, t. II, p. 305.
[3] Dufort, comte de Cheverny, t. I, p. 50.
[4] Grimm., t. XV, p. 437.
[5] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, t. XXII, p. 213.
[6] *Ibid.*, XIX, p. 179.
[7] *Ibid.*, XI, p. 121.
[8] Besenval (Bon de), *Mémoires* (Paris, 1805 et 1807, 4 vol. in-8°), t. III, p. 12. Grimm, t. I, p. 72.

Digitized by Google

aux femmes, et, parmi celles qui l'apprécièrent, il en est de fort illustres. S'il faut l'en croire, Mme de Prie l'aurait choisi pour confident de sa douleur quand M. le duc fut disgracié[1]; la maréchale de Noailles l'aurait souvent reçu à dîner, en tête à tête; la marquise de Lambert aurait tout ensemble apprécié sa « connaissance du monde », et sa « délicatesse d'esprit »; c'était chose fort importante car il fallait « passer par elle », pour entrer à l'académie[2]. M. Hénault dînait chez la duchesse du Maine; il fut l'amant de la marquise du Deffand[3]. Il est piquant de voir ce magistrat mondain reprocher amèrement à M. de Bernis d'avoir fait son chemin dans le monde, grâce à sa figure agréable et à ses productions littéraires, d'avoir atteint une fortune « au-delà du vraisemblable », par l'appui de la duchesse de Rohan et de la marquise de Pompadour[4]. Au point de vue mondain, on ne voit guère de différences, entre les deux personnages, que dans leur point de départ. L'un était fils d'un fermier général, l'autre était venu chercher fortune à Paris M. Hénault a été sévèrement jugé dans la correspondance de Grimm. On lui reprochait là son extrême frivolité : il n'y aurait eu en lui qu'une « superficie agréable »; il aurait surtout recherché le bonheur des gens médiocres, être aimé de tout le monde. De très bonne heure il quitta le palais, par ambition d'aller vivre à la cour; « tout étant petit et joli chez lui », il put y réussir[5]. Il y avait acheté la charge de surintendant de la maison de la reine; il y obtint très vite de ne plus porter le manteau, qui distinguait les gens de robe, quand ils paraissaient à la cour; il eut son logement au château[6], fit partie de la coterie de la reine, et ne laissa pas d'y jouer son petit rôle. A partir de 1755, il éprouva la vive satisfaction de s'entendre appeler, dans la haute société, le président « tout court »; il héritait de la distinction que l'on avait réservée tout d'abord à un président plus illustre, Montesquieu. Jusqu'à sa mort M. Hénault vécut de la vie mondaine; à quatre-vingt-six ans il donnait encore à souper, mais il radotait quelque peu, et s'endormait devant ses convives[7].

Comme quelques magistrats de son temps, le président Hénault rechercha la gloire des lettres; et c'est souvent comme poëte et comme écrivain qu'il fut connu ou prôné. Il était alors dans les usages de porter aux nues le talent d'un homme en place; comment n'eût-on pas exalté un président dont les soupers faisaient fureur? Pour quelques

[1] Hénault (le Président), *Mémoires*, Paris, 1854, in-8°, p. 75.
[2] Ibid., p. 102.
[3] Grimm., t. IX, p. 181.
[4] Hénault, p. 208.
[5] Grimm., t. IX, p. 180.
[6] Hénault, p. 217.
[7] Grimm., IX, p. 180 et 480.

Digitized by Google

uns c'est l'Anacréon de la France [1]; pour d'autres c'est un historien de premier ordre [2]. Si le critique La Beaumelle ramène l'*Abrégé chronologique* à sa juste valeur, Voltaire en prend la défense [3]; et il est vrai de dire que nul n'a plus travaillé que Voltaire à établir la réputation historique du « président à l'abrégé ». On en vint à renchérir sur les louanges de Voltaire ; et le Chevalier d'Arcq osa écrire, dans les *Lettres d'Osman*, que l'*Abrégé chronologique* était le chef-d'œuvre de l'esprit humain [4]. Les œuvres dramatiques de M. Hénault ne fournissent pas matière à des éloges aussi dithyrambiques.

Pour un homme en place, qui n'avait pas le talent hors ligne d'un Montesquieu, il était sans doute habile de se pousser auprès des gens de lettres les plus capables de faire quelque réclame autour de vos écrits ; ou bien encore, on s'imposait à l'attention publique quand, portant un nom illustre, on se mettait cependant à écrire; quand, appartenant à un corps, on affichait des idées que ce corps avait coutume de réprouver.

L'avocat général Séguier était doué d'une certaine facilité de parole, qu'on décora du nom d'éloquence ; il dut surtout au fameux chancelier, « protecteur » de l'académie, l'honneur de prendre place parmi « les quarante ». L'Académie ne lui fut pas toujours clémente, et, au mois de septembre 1770, on ne parlait guère à Paris que de la véhémente sortie où M. Thomas avait flétri les confrères qui trahissaient et calomniaient les lettres ; l'avocat général, comme tout le public, avait vu là une allusion à ses réquisitoires. Fort dépité, il se mit à voyager, et prévoyant que bientôt il lui faudrait requérir contre l'*Histoire du Parlement*, que l'on attribuait à Voltaire, il se rendit à Fernay, pour y faire, à l'avance, amende honorable [5].

La réputation de MM. Servant et Dupaty fut surtout établie par les philosophes, qui voyaient en eux des transfuges de la magistrature, et qui s'appuyèrent sur eux pour réclamer la réforme de la justice civile et criminelle. MM. de Castilhon, de Montclar et de la Chalotais furent aussi bien souvent prônés par les philosophes, les premiers pour les écrits qu'ils publièrent sur les matières politiques ou religieuses, M. de la Chalotais pour ses attaques contre les jésuites, pour les persécutions qu'il endura, et pour ses travaux sur l'éducation. Ils furent d'ordinaire surfaits.

M. Servan, avocat général au parlement de Grenoble, se rend chez Voltaire en 1765. C'est un tout jeune homme petit et malingre [6],

[1] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, t. III, p. 95.
[2] Voltaire, *Œuvres*, Édition Beuchot, Paris, 1846, 72 vol. in-8°, t. XXXVIII, p. 557.
[3] Ibid., t. LXV, p. 171.
[4] Grimm., t. II, p. 247.
[5] Voltaire, t. LXVII, p. 150 (*Lettre à la duchesse de Choiseul, du 15 mai 1771*).
[6] Voltaire, t. LXII, p. 289 (*Lettre à Mme Damilaville*).

Digitized by Google

imprégné de d'Alembert et de Diderot[1]. Bientôt il lit Beccaria, prononce un discours sur l'administration de la justice criminelle, et passe pour un homme très éclairé, ayant horreur de la persécution. Voltaire dit de lui qu'il est une bonne acquisition pour la philosophie[2]; on le choie d'autant plus, dans le parti philosophique, qu'on connaît moins de magistrats qui lui ressemblent[3]. Le gros public se faisait illusion sur sa valeur réelle. Servan n'avait point d'idées neuves, et son esprit était tout entier dans les mots Il se montrait plein de recherche et d'afféterie; il sacrifiait beaucoup à la déclamation.

La célébrité de Dupaty fut surtout grande au temps de Louis XVI, car ce fut alors qu'il publia ses *Lettres sur l'Italie*, et le fameux *Mémoire justificatif pour trois hommes condamnés à la roue*». Il était plus jeune que Servan. En 1769, il est avocat général à Bordeaux; il a vingt-cinq ans à peine, et Voltaire lui écrit avec une nuance d'ironie : « Vous m'honorez de vos bontés, et vous m'enchantez. Je suis « un peu votre compatriote, étant de l'académie de La Rochelle ». Dupaty était né à La Rochelle[4]. L'année suivante Voltaire le traite de philosophe[5], le compare à Socrate et le place fort au-dessus du chancelier d'Aguesseau. Il va plus loin, et, avec un enthousiasme peut-être peu sincère, il s'écrie : « Ah! vous êtes aussi des nôtres! « Tous les hommes éloquents ont commencé par faire des vers. Cicé- « ron et César en firent avant d'être consuls[6]! » Dupaty paraît avoir été vaniteux, et Voltaire, qui connaissait les hommes, avait trouvé le moyen de l'attacher à jamais à son parti. Il n'est pas sans intérêt de placer, à côté des éloges de Voltaire, les couplets qui se chantaient à Bordeaux, parmi les parlementaires hostiles à Dupaty. On y tournait en ridicule le genre d'éloquence particulier à celui qu'on appelait le « Démosthène de la Garonne[7]. »

Toujours sur les tréteaux monté,
Le petit homme est enchanté,
Et ne cache à personne...
Eh bien!
Le plaisir qu'il se donne.
Vous m'entendez bien.

Assis sur le trépied sacré,
De l'esprit divin pénétré,

[1] Grimm., t. VII, p. 315.
[2] Voltaire, t. LXIII, p. 577.
[3] Grimm., t. VII, p. 314 et 315.
[4] Voltaire, t LXV, p. 399.
[5] Ibid., t. LXVI, p. 454 et 474.
[6] Ibid., p, 526.
[7] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, t. X, p. 225.

Digitized by Google

Chut, il ouvre la bouche...
Eh bien !
Et la montagne accouche
Vous m'entendez bien.

remblez, avocats, procureurs,
e petit homme est en fureur,
Il arme sa colère...
Eh bien !
Du rasoir de son père [1]
Vous m'entendez bien.

Ah ! mes amis, que faites-vous !
Craignez l'effet de son courroux;
Il va, je le parie. .
Eh bien !
Raser la compagnie
Vous m'entendez bien.

Ce qui recommandait Dupaty aux yeux de Voltaire, c'est qu'il avait été incarcéré à Pierre-Encise [2]; c'est qu'il paraissait fort remuant, et tout à fait engagé dans la propagande philosophique. Son talent le plaçait d'ailleurs très au-dessus de Servan. Comme la plupart de ses contemporains, il avait du goût pour la déclamation, il étalait une fausse sensibilité, et écrivait quelquefois dans un style maniéré; mais c'était en même temps un homme fort habile, rompu à l'intrigue, un polémiste plein de verve et de fougue.

Voltaire crut quelque temps que les corps parlementaires étaient en train de se régénérer; il voyait de jeunes magistrats qui se proclamaient disciples de la philosophie Il apprend, en 1768, qu'au parlement de Toulouse, là même où furent condamnés les Calas, tous ceux qui ont moins de trente-cinq ans ont passé aux idées nouvelles; il n'y a plus là que les vieux endurcis qui se prononcent encore contre la tolérance. Pour lui la rénovation de la magistrature commencera par la province. « Les parquets de province se sont mis », dit-il, « à écrire « beaucoup mieux que le parquet de Paris »; la lumière s'étant faite enfin dans les têtes des conseillers de Toulouse, il croit pouvoir apostropher ceux de Paris avec une violence qui dépasse toute mesure : « Cuistres, fanatiques, misérables convultionnaires, singes changés « en tigres, assassins du chevalier de La Barre, apprenez que la phi-

[1] Il y a là une allusion à la naissance de Dupaty. Il paraîtrait cependant que ce personnage serait né de parents nobles. Son grand-père aurait été conseiller au conseil supérieur du Cap français ; son père aurait occupé une charge de trésorier de France. (Archives municipales de Bordeaux, FF. 266 : *Éloge de messire Jean-Baptiste Mercier Dupaty, président à Mortier, au Parlement, par M. R., avocat au Parlement de Bordeaux.* Brochure de 46 fr. in-8°).

[2] Voltaire, t. LXVI, p. 454 (20 octobre 1770).

Digitized by Google

« losophie est bonne à quelque chose[1] ». Il se presse un peu trop de chanter victoire. Rien peut-être ne se transforme aussi lentement que les corps de magistrature. Dans le parti de Voltaire tous ne partagent pas ses idées sur les magistrats philosophes. D'après Grimm, ce ne sont que des enfants; et il est, dit-il, « difficile de se persuader que « les enfants, même les mieux intentionnés, fassent jamais grand « bien ». Il repousse les « magistrats philosophes » aussi bien que « magistrats jansénistes »; les uns et les autres lui paraissent enserrés dans des corps dont ils conserveront toujours plus ou moins les préjugés. Il dit en propres termes que la magistrature française est aussi opposée que le clergé au progrès de la raison[2].

Le procureur général La Chalotais avait déjà soixante ans quand s'ouvrit le procès des jésuites. Les écrits qu'il publia contre eux lui donnèrent sur le champ une grande célébrité. Venu à Paris, il fut accueilli avec transports par tout ce qui touchait aux philosophes et à l'encyclopédie. Bientôt l'on vit partout son portrait[3]. Ce magistrat revint en Bretagne comme ivre d'orgueil. Il tint tête à d'Aiguillon. L'imprudence de ses propos, et quelques-unes de ses lettres, qui furent surprises, servirent de prétexte à son arrestation. Les « Mémoires » qu'il écrivit dans sa captivité surexcitèrent les passions, et Voltaire, en écrivant à d'Alembert, n'hésitait pas à dire d'eux : « Malheur à « qui la lecture de ces écrits ne donne pas la fièvre[4] ! »

En même temps que la magistrature souveraine subissait l'influence de la philosophie, elle se laissait aussi pénétrer par les aspirations qui fermentaient déjà dans les sociétés secrètes. La franc-maçonnerie avait pris en France un immense développement dès le règne de Louis XV, et l'on voit des membres des parlements provinciaux affiliés à différentes loges; il s'en trouve notamment à Bordeaux et à Grenoble. Le président de Barral de Montferrat fut même « frère ora- » teur » de la loge de Grenoble[5].

Pour ne pas prendre parti dans les polémiques du jour, certains magistrats n'en acquéraient pas moins une culture distinguée, en dehors des connaissances juridiques qu'ils puisaient dans leurs fonctions. Il s'en trouva qui s'adonnèrent à l'étude de l'histoire en véritables érudits, qui pratiquèrent les grandes collections des bénédictins; d'autres, à la faveur des luttes que les parlements soutenaient contre le pouvoir, se livrèrent à des études sérieuses sur le droit public du royaume et des provinces. La multiplicité des attributions des procureurs généraux fit d'eux parfois des hommes d'une instruc-

[1] Voltaire, t. LXV, p. 235, 237, 322.
[2] Grimm., t. VII, p. 224.
[3] Sénac de Meilhan, p. 400 et suiv.
[4] Voltaire, t. LXIII, p. 264.
[5] Bibliothèque de Grenoble, Mss. Q. 650, f^os 1 et 2.

Digitized by Google

tion peu commune. Au premier rang peut être placé Guillaume-François Joly de Fleury, qui quitta les fonctions de procureur général en 1746, pour se consacrer tout entier à ses travaux historiques et au classement des archives du parlement de Paris. Les sciences proprement dites trouvèrent elles-mêmes des adeptes parmi les magistrats : le président Bochart de Saron, les conseillers du Séjour et Rouillé de Meslay[1]. Le parlement de Dijon possédait le président Bouhier qui se distingua par ses travaux sur l'antiquité romaine et la littérature moderne ; le président de Brosses qui, tour à tour, étudia l'histoire sacrée et profane, la géographie, la physique, la métaphysique et la philosophie ; le conseiller de Chamblan qui fut un naturaliste. Parfois les magistrats des cours étaient de grands collectionneurs ; quelques-uns d'entre eux ont laissé de riches bibliothèques et de petits musées d'archéologie, comme MM. Febvret de Fontette, Carré de Quintin et Guy de Migien, tous les trois conseillers à Dijon [2]; ou encore comme le président de Robien, dont la réputation est toujours très grande en Bretagne ; il avait dans sa bibliothèque des manuscrits précieux ornés de miniatures; il formait des collections d'archéologie et un cabinet d'histoire naturelle[3]. En Provence, M. de La Tour d'Aigues avait surtout rassemblé de curieuses pétrifications, tandis que M. d'Albertas composait une galerie de tableaux considérable[4].

HENRI CARRÉ.

(*A suivre.*)

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire secrète de la République des Lettres*, t. IV, p. 162 ; t. XIV, p. 74 ; t. VI, p. 133.

[2] Mamet, p. 11, 18 et 19.

[3] La Bibliothèque municipale de Rennes possède le catalogue manuscrit de la bibliothèque de M. de Robien qui, en 1749, possédait 1979 volumes; plusieurs de ses manuscrits les plus précieux ont été conservés à Rennes.

[4] Dufort, comte de Cheverny, t. I, p. 218.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Introduction à l'étude de la Psychologie, par A. HANNEQUIN, Paris, Masson, 1 vol. in-18, 138 p.

Chacun connaît le cours de Logique que M. Liard a publié naguère à la librairie Masson et le succès que ce livre a immédiatement obtenu dans le monde de l'enseignement. La *Logique* est la première partie d'un Cours complet de Philosophie qui doit comprendre trois autres volumes: Psychologie. - Morale. - Philosophie Générale. - Pour nous faire patienter sans doute, M. Hannequin qui s'est chargé de la *Psychologie* fait paraître aujourd'hui une *Introduction à l'étude de la Psychologie* où il a traité à part les questions générales qui lui « ont paru « mériter mieux que d'être enfermées dans le cadre étroit d'un cha« pitre de manuel. »

Ce petit ouvrage se compose de quatre chapitres suivis chacun de précieuses indications bibliographiques. — Ch. I. Définition et objet de la science psychologique. — Ch. II. Distinction des phénomènes psychologiques et des phénomènes physiologiques. — Ch. III. La méthode en psychologie. — Ch. IV. Classification des faits psychologiques. — Plan général d'une étude scientifique de la psychologie. — La précision des termes et l'ordonnance de la composition faciliteront aux élèves la lecture de ces pages naturellement un peu abstraites.

Dès le début, l'auteur distingue très nettement la psychologie scientifique et la psychologie métaphysique. A celle-ci convient l'étude de l'âme et de sa nature ; celle-là a pour objet les phénomènes psychiques et leurs lois. Mais les faits de conscience ont pour caractère propre d'être « saisissables par la seule conscience de l'être en qui ils « se produisent » et il n'y a pas de science de l'individuel. Il y a là une difficulté qui est — qu'on nous passe le mot — escamotée souvent dans les cours de psychologie. M. H. explique très clairement que la vie consciente a ses manifestations extérieures, ses *Signes* ; le fait psychique invisible se traduit par un phénomène visible, le mouvement, et, entre le signe et la chose signifiée, il y a une relation constante et connue de l'observateur . Dès lors, l'analogie me permet d'interpréter les signes de la vie consciente chez les autres. Les vibrations nerveuses qui dirigent les muscles sont si intimement associées aux états de conscience, que le psychologue peut avoir une entière confiance dans l'existence et la valeur des signes de la vie psychique.

Digitized by Google

Cette association étroite « ne cacherait elle point, en définitive, l'unité absolue des termes qu'elle assemble, des vibrations nerveuses et de l'état psychique » ? S'il en était ainsi, la psychologie ne serait qu'un chapitre de la Physiologie. M. H. pense au contraire que la psychologie est une science indépendante. Il reconnaît (p. 18-24), l'indéniable solidarité des phénomènes psychologiques et des phènomènes physiologiques ; mais, d'après lui, « 1° il existe une différence d'essence et de « nature entre le fait psychologique et le fait physiologique, et, 2° si l'existence du premier est souvent *déterminée* par le second, elle est « aussi parfois *déterminante.* » (L'auteur, en exposant la thèse de ses adversaires lui donne une netteté et une précision qui la rendent quelque peu séduisante ; je crains que les élèves ne soient moins sensibles à la critique très forte cependant et souvent ingénieuse) — Ainsi, la Psychologie ne se laisse pas réduire à la Physiologie ; elle possède un objet distinct : a-t-elle une méthode propre et vraiment scientifique ? L'observation des faits conscients par la conscience, ou, comme disent les Anglais, l'introspection, est « l'unique moyen que nous ayons à notre disposition de les connaître et de les pénétrer *en eux-mêmes.* » L'introspection a été l'objet d'attaques nombreuses, mais dont la valeur varie singulièrement suivant qu'elles s'adressent au procédé d'observation ou au procédé d'explication scientifique. M. H. fait très justement remarquer qu'il existe en cette question un malentendu qu'il importe de faire cesser « quand on attaque l'intros- « pection, dit-il, on ne prend jamais assez de soin de dire avec pré- « cision si l'on en veut au procédé d'observation, ou, ce qui n'est pas « du tout la même chose, au procédé de recherche scientifique et « d'*analyse introspective.* L'un n'est pas l'autre, et il s'en faut de « beaucoup que le premier, quoique mis constamment en œuvre par « le second, suffise par cela seul à lui donner droit de cité dans la « science et à le justifier. Quand même en effet l'introspection serait « le seul moyen direct que nous ayons *d'observer* nos états de cons- « cience, peut être est elle tout à fait impuissante à les *analyser* et à « les *expliquer* : les yeux du physicien, qui lui montrent l'attraction « des corps légers par l'ambre électrisé, sont incapables par eux- « mêmes de lui rendre raison du phénomène ; c'est l'esprit qui tra- « vaille sur les données de l'observation sensible, qui tire l'hypo- « thèse de sa propre invention, et qui, plus tard seulement, quand il « la vérifie, consulte de nouveau les yeux, en revenant aux faits ; « mais ne serait-il point absurde de ne voir, à travers tous les moments « de la recherche, que la continuité de l'observation sensible ? De « même, il saute aux yeux que la méthode introspective est à la fois « un procédé d'observation au même titre que l'observation sensible, « et un procédé d'explication scientifique, par le moyen d'hypothèses « variées, dont il faut faire ensuite l'épreuve par un appel à l'expé-

Digitized by Google

« rience, or, encore un coup,si l'introspection est ces deux choses, si « elle est à la fois un procédé d'observation et une méthode, nous « demandons qu'on dise, quand on élève des objections, si c'est *l'ob-* « *servation* que l'on attaque en elle, ou si c'est la *méthode.* » — L'introspection est inattaquable comme moyen d'observation et M. H. n'a pas de peine à l'établir. Mais il y a plus ; tous les procédés dits scientifiques, l'analyse et l'expérimentation, (il faudrait citer tout le § 2 du Ch. III p. 68-82, où l'auteur montre bien la différence qui existe entre la psychologie anglaise et la psychologie allemande, entre l'analyse subjective de Stuart Mill et les recherches psycho-physiques de Fechner ou psycho-physiologiques de Wundt) n'auraient pas d'objet sans l'usage perpétuel de l'introspection. — Au reste, on se méprend souvent sur la véritable nature de l'expérimentation. Les physiologistes la définissent aujourd'hui encore le procédé qui consiste à se procurer à volonté dans telles ou telles conditions le phénomène à étudier, oubliant que Claude Bernard a depuis longtemps fait justice de cette conception. Le psychologue pourrait expérimenter sans faire de psycho-physique et sans recourir aux données de la physiologie. Ne trouverait il pas dans l'introspection les éléments d'hypothèses excellentes; puis, en déduisant les conséquences et en les confrontant avec les faits, ne pourrait-il vérifier si son hypothèse est véritablement la loi qu'il avait présentée et formulée par anticipation ? Et que comprend donc la méthode expérimentale, sinon « 1° *l'invention de* « *l'hypothèse*, ou anticipation de la loi; — 2° la *déduction* qui tire de « l'hypothèse les conséquences qu'elle aurait si elle était la loi; — « 3° la *vérification* ou la confrontation de l'hypothèse avec les faits de « la réalité, pour éprouver l'invention de l'esprit ? » Sans doute, les différentes sources d'information qui constituent la méthode objective (biologie, linguistique... etc.) seront utilement consultées par le psychologue ; mais l'introspection est son procédé essentiel ; la méthode subjective n'est pas une méthode psychologique, elle est la méthode psychologique elle même, les autres n'ayant de sens qu'en elle et par elle. — M. H. ne se contente pas de justifier l'indépendance de la science psychologique qui possède un objet distinct et une méthode propre; il complète son *Introduction* en donnant une classification des faits psychologiques et en indiquant le plan d'une étude scientifique de la psychologie. Il fait la critique de l'ancienne doctrine des facultés de l'âme. « On n'avait aperçu nulle part les raisons des phé- « nomènes : on allait les chercher dans le domaine obscur de la subs- « tance et des entités scolastiques, en ramenant chacun des faits « spécifiques à des puissances bien définies de l'âme. » La Psychologie, à peine de perdre ses droits à l'existence comme science, ne doit s'occuper que des phénomènes psychiques. Comment donc en obtenir une classification, non plus nominale, mais scientifique ? Rappelons

Digitized by Google

nous la solidarité de la vie mentale et du système nerveux, des phénomènes de conscience et des phénomènes physiologiques. *Excitation* partant de la périphérie, *travail central* des masses cellulaires, *innervation* motrice de filets centrifuges : telles sont les trois fonctions, et les trois seules, qui appartiennent à tout système nerveux. Par la *Sensation*, la *Connaissance* et l'*Appétition*, la vie psychique répond aux trois moments du système connu sous le nom d'*arc réflexe*. Mais il ne faudrait pas rapporter « respectivement chacune de ces trois « fonctions, la première aux fibres afférentes, la seconde aux actions « centrales et la troisième à celles des fibres efférentes ; la conscience, « répétons le, est, sous sa triple forme, une fonction centrale. » Ainsi il est possible de donner des phénomènes phychiques une classification naturelle ; j'ajouterais volontiers *causale*, mais je rappellerais en même temps que, pour le savant, la cause d'un phénomène n'est que la condition nécessaire et suffisante de son apparition, sa cause efficiente, et qu'en dernière analyse, la cause véritable est la cause finale. Le métaphysicien aurait donc à renverser les termes pour suspendre toute la vie mentale, et, par elle, la vie physiologique, à l'Acte de penser, et proclamer, avec Aristote, que « la pensée n'a pas d'organe. »

Maurice BERTELOOT.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

—

2e SÉRIE (du 1er décembre au 1er janvier.)

COMPOSITION FRANÇAISE. — *Des Servantes et des Valets dans le théâtre de Molière : leurs rôles, leurs idées, leur langage.* — On s'attachera principalement au *Tartufe*, à l'*Avare*, au *Bourgeois gentilhomme* et aux *Femmes savantes*.

Rectifier, ainsi qu'il suit, le texte du dernier sujet de composition française : « Rechercher les principales causes de la décadence de la poésie au XVIIIe siècle ».

COMPOSITION LATINE. — Apri et Materni in *Dialogo de oratoribus* partes definiantur, contraria studia cum in civilibus rebus tum in litteris perpendantur.

SUJET DE GRAMMAIRE.

L'article en grec et en français.

SUJET DE MÉTRIQUE. — Définir les principaux termes techniques relatifs à la métrique, en grec et en latin.

THÈME GREC. — Le même que pour la licence.

Digitized by Google

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — STACE, *Achiléide*, les 19 premiers vers.

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Rom.*, IV : « Il y a des choses que tout le monde dit... cent roupies d'argent ».

THÈME GREC — JOACHIM DU BELLAY, *Défence et illustration de la langue françoyse*, II (fin) : « Conclusion de tout l'œuvre. Or, sommes nous, la grâce à Dieu... avecques une chaîne attachée à la langue ».

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version allemande.

Themistokles war von der Natur mehr zum Volksführer als zum Feldherrn bestimmt ; aber es lag in den Verhaeltnissen und dem Geiste seines Zeitalters, dass er seinen politischen Einfluss auf seinen Feldherrnruhm gründen musste. Ohne den Perserkrieg und ohne Salamis waere er das nicht geworden, was er ward. Aber shon als Feldherr ist er vielleicht das vollkommenste Muster eines Bürgeranführers, der weniger durch Befehl, als durch Ueberredung und Menschenkunde wirkt. Sein Volk erkannte in ihm den klügsten Mann ; er aber kannte wie kein Andrer sein Volk, nicht bloss das Ganze, sondern auch die Einzelnen. Daraus gieng sein Wirken hervor. « Er zeigte, sagt Thucydides, am staerksten die Kraft seines Genies ; und ist darum vor allen Andern bewundernswürdig. Durch seinen Verstand war er der schaerfste Beurtheiler jedes unerwarteten Vorfalls, ohne weder vorher noch nachher sich darüber zu unterrichten ; und der richtigste Vorseher der Zukunft. Auch bei dunkeln Sachen wusste er am besten zu sagen, was zu thun sei und nicht zu thun sei ».

Version anglaise.

Perhaps the best guide to follow in choosing exercises for children is the instinctive tendency of the child kimself. We remember an anecdote which goes to illustrate this matter : — The children of a school in Belgium invented a new game. They manufactured for themselves men, women, horses, cows, houses, and all the component parts of a Belgian town. These were carved out of wood, and, like children's home-made dolls, the idols of savages, and the first beginnings of any imitative art, showed a wonderful trust in the powers of imagination of the minds to which they served as symbols. The boys conducted the affairs of the town with great interest and gravity. A town council was set ut. A mayor, beadles, and other offirers were appointed ; laws were made, promulgated, and put in force ; and a very complex and effective system of government was established. The parents of the children looked on at this mimic representation of their larger world with great interest. To express their satisfaction, they presented the boys with more artistically carved statues, with four-legged horses and woolly sheep. When the apparatus of the game became more elaborate, the boys lost their interest in it and abandoned it.

Composition française.

Comment et dans quelle mesure le professeur de langues vivantes peut-il amener les élèves à s'instruire eux-mêmes, indépendamment de sa leçon en classe et de la correction de leurs devoirs ?

Le jeudi 11 décembre, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude allemand.

Le jeudi 18 décembre, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude anglais.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imp. Millet & Pain.

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1890. HUITIÈME ANNÉE. — N° 10.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Par arrêté ministériel en date du 6 décembre 1890, M. Souriau, docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres de Caen, est chargé du cours de littérature française à la Faculté des lettres de Poitiers, en remplacement de M. Ducros, transféré sur sa demande, à la Faculté d'Aix.

*
* *

M. Chaignet vient de faire paraître le tome troisième de son *Histoire de la Psychologie des Grecs* (Paris, Hachette, 486 p.). L'ouvrage comprend deux parties, dont la première a pour objet la Psychologie de la nouvelle Académie (Arcesilas, Carnéade, Philon de Larisse et Antiochus) La deuxième partie, beaucoup plus étendue, traite de la Psychologie des Éclectiques et se divise en six chapitres. Le premier est consacré aux Platoniciens éclectiques (Potamon, Plutarque de Chéronée, Maxime de Tyr, Apulée, Atticus, Longin, etc.). Le deuxième chapitre étudie la Psychologie des Péripatéticiens éclectiques, parmi lesquels nous citerons Critolaüs, Andronicüs de Rhodes, Cratippe, Nicolas de Damase et Alexandre d'Aphrodise. Viennent ensuite les Pythagoriciens éclectiques, Ocellus et Timée de Locres, Apollonius de Tyane, Numénius d'Apamée, etc. Le cinquième chapitre expose la doctrine de Galien. Le sixième traite de la Psychologie de l'École juive, et étudie successivement les Pharisiens, les Esséniens, les Sadducéens, les Thérapeutes, Aristobule, la Sagesse de

Digitized by Google

Jésus fils de Sirach, le quatrième livre des Macchabées, la Sagesse de Salomon, et enfin la doctrine de Philon le juif.

Il reste à paraître un quatrième volume pour terminer cette œuvre monumentale de notre savant collaborateur.

RAPPORT

De M. ARREN, Doyen

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS, EN 1889-1890.

Aucun changement ne s'est produit dans le personnel actuel de la Faculté des lettres ; mais un ancien et illustre professeur de la Faculté qui, en sortant de nos rangs, était devenu Recteur de l'Académie de Poitiers, et qui présidait encore la dernière réunion du Conseil académique, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. Je tiens à exprimer ici les regrets que nous a causés son départ, et à lui adresser, au nom de la Faculté, le témoignage public de notre profonde estime et de notre respectueuse sympathie. M. Chaignet a occupé et honoré, par ses écrits et son enseignement, la chaire de littérature grecque, de 1863 à 1879. C'est pendant cette période de seize ans, quand il était notre collègue, qu'il a composé la *Vie de Socrate*, couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques ; la *Vie et les écrits de Platon*, également couronné par la même Académie ; *Pythagore et la philosophie pythagoricienne*, couronné encore par l'Académie des sciences morales et politiques ; la *Théorie de la déclinaison des noms en grec et en latin* ; la *Philosophie de la science du langage* ; la *Tragédie grecque* ; l'*Essai sur la Psychologie d'Aristote*, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Étant Recteur, M. Chaignet a écrit un ouvrage considérable sur la *Rhétorique et son histoire*, et commencé sa grande *Histoire de la Psychologie des Grecs*, dont deux volumes compacts in-8° ont déjà été publiés ; le troisième est sur le point de paraître. L'exemple de M. Chaignet prouverait victorieusement, si la chose avait besoin d'être démontrée, qu'on peut travailler et qu'on travaille à Poitiers aussi bien, sinon mieux, que dans des villes plus commerçantes et plus peuplées ; et je ne vois pas quel nom un grand centre de province pourrait opposer à celui de notre savant collègue, si on considère le nombre et la valeur de ses ouvrages, dont la plupart ont été couronnés par l'Institut.

Digitized by Google

J'en viens maintenant au compte rendu des travaux de la Faculté des lettres pendant l'année scolaire 1889-1890.

Trois sessions ont eu lieu pour le baccalauréat ès lettres, en novembre 1889, en mars et en juillet 1890. Elles ont donné les résultats suivants :

SESSION DE NOVEMBRE.

1re PARTIE.

Candidats examinés.	269
Éliminés après les épreuves écrites. . . .	130
Ajournés après l'examen oral.	22
Admis définitivement.	117

Proportion des admis, 44 °/₀

2e PARTIE.

Candidats examinés.	193
Éliminés après les épreuves écrites. . . .	67
Ajournés après l'examen oral.	23
Admis définitivement.	102

Proportion des admis et des ajournés, 50 °/₀ *environ.*

SESSION DE MARS.

RÉSERVÉE AUX CANDIDATS DE LA 2e PARTIE.

Examinés.	70
Éliminés après l'examen écrit.	26
Ajournés après l'examen oral.	6
Admis définitivement.	38

Proportion des admis, 51 °/₀ *environ.*

SESSION DE JUILLET.

1re PARTIE.

Candidats examinés.	503
Éliminés après les épreuves écrites. . . .	250
Ajournés après l'examen oral.	38
Admis définitivement.	215

Proportion des admis, 41 °/₀

Digitized by Google

2e PARTIE.

Candidats examinés.	330
Éliminés après les épreuves écrites. . . .	169
Ajournés après l'examen oral.	27
Admis définitivement.	134

Proportion des admissions, 43 %

Si on compare entre elles les quinze Facultés des lettres de France au point de vue de la proportion des admis, pour l'ensemble des sessions de l'année, on trouve que la Faculté de Poitiers occupe — et c'est là une coïncidence assez curieuse — le 8e rang, pour l'examen de rhétorique aussi bien que pour celui de philosophie, c'est-à-dire que dans 7 Facultés, la proportion des admis est plus forte, et que dans les 7 autres elle est plus faible, pour la 1re et pour la 2e partie. Poitiers tient le milieu.

Le nombre des candidats au baccalauréat s'accroît régulièrement d'une centaine environ, chaque année, depuis 1888. Nous avons eu 1,138 candidats en 1888; 1,273 en 1889, et 1,364 en 1890. En ajoutant les 496 examens de la Faculté des sciences auxquels nous participons, on arrive au chiffre de 1860. La progression est constante et nous laisse entrevoir, dans un avenir assez prochain, une augmentation de travail, pour laquelle un personnel plus nombreux serait absolument nécessaire. Nous avons pleine confiance en la bienveillance de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui tiendra certainement compte de notre situation, et nous accordera tous les collaborateurs dont nous aurons besoin. La besogne des examens est assez discréditée en général, et on en parle volontiers d'un ton dédaigneux. Malheureusement, il est plus commode de dédaigner que de remplir cette tâche ingrate et pénible. On ne songe pas assez d'ailleurs que ces examens ont leur importance, et qu'ils exercent sur l'enseignement secondaire une influence incontestable Aussi quand nous exprimons le vœu que cette tâche soit plus également répartie et que le nombre des examinateurs soit mis en rapport avec celui des candidats examinés, nous sommes assurés que personne ne trouvera notre demande excessive ou mal fondée.

Le nombre des candidats à la licence a augmenté aussi dans de notables proportions. Il a été cette année de 46; c'est le chiffre le plus élevé qu'ait jamais atteint la Faculté. Voici du reste le tableau et les résultats des trois sessions tenues par la Faculté :

Digitized by Google

SESSION DE NOVEMBRE 1889.

Philosophie — Examinés, 5 candidats ; ajournés à l'examen écrit, 5.
Histoire – Examinés, 2 candidats ; ajournés à l'examen écrit, 2.
Lettres. — Examinés, 10 candidats ; ajournés à l'examen écrit, 8 ; admis définitivement, 2 ; MM. Kieffer et Mantel, étudiants libres.

SESSION EXTRAORDINAIRE D'AVRIL.

Philosophie. — Examinés, 3 ; ajournés après l'examen écrit, 2 ; admis, 1, M. Brocas, maître auxiliaire au Lycée de Poitiers.
Histoire. — Examinés, 2 ; ajournés après l'examen écrit, 2.
Lettres — Examinés, 10 ; ajournés après l'examen écrit, 7 ; admis, 3, MM. Escande, Jeandeau, Suberbielle, étudiants libres.

SESSION DE JUILLET.

Philosophie. — Examinés, 3 ; ajournés après l'examen écrit, 2 ; admis 1 ; M. Ribes, maître répétiteur au Lycée de Poitiers.
Histoire. — Examinés, 2 ; ajournés après l'examen écrit, 2.
Lettres. — Examinés, 9 ; ajournés après l'examen écrit, 6 ; admis, 3, MM. Durand, Hosotte, Turquet.

La rétribution afférente à ces examens constitue pour l'État une source importante de revenus ; et si l'on déduit les recettes ainsi obtenues des dépenses occasionnées par le personnel enseignant, les boursiers, le matériel, les frais de bureau, d'impression, de chauffage, d'éclairage, etc., de la Faculté, la différence s'élève, en chiffres ronds, à la somme de 9,000 francs. C'est donc neuf mille francs par an que la Faculté des lettres coûte à l'État. Et si le nombre des candidats au baccalauréat continue à s'accroître, il est permis de croire que bientôt la Faculté des lettres, loin d'être une cause de dépenses de l'État, lui apportera au contraire un excédent de recettes

On a vu que, sur 46 candidats à la licence, nous n'avons eu que 10 admis. La proportion paraîtra sans doute bien faible ; mais la Faculté est décidée à ne pas abaisser le niveau de cet examen qui fait des professeurs Pour conquérir le grade de licencié, il ne suffit pas d'avoir une certaine facilité naturelle et de travailler avec acharnement

Digitized by Google

deux mois avant l'examen. Ce qui assure le succès, ce qui en même temps commande l'estime et la sympathie de tous, c'est une préparation régulière, solide, soutenue, consciencieuse. Sans insister davantage, je me contenterai de signaler un fait qui complètera ce que je viens de dire. A la dernière session de juillet, deux de nos élèves libres, MM. Hosotte et Turquet, se sont présentés et ont été reçus très honorablement; l'un d'eux, M. Turquet, a même obtenu la mention *assez bien*, la seule qui ait été accordée pendant l'année, tandis que de nos 3 boursiers de seconde année, deux ont été ajournés après les épreuves écrites et le troisième ne s'est pas présenté à l'examen.

Après avoir parlé des examens que nous avons fait passer nous-même, j'en viens à ceux que nos élèves ont subis à Paris, en juillet-août 1890.

Les concours des langues vivantes ont donné les résultats suivants en ce qui concerne la Faculté :

MM. Boutin, professeur au collège de Barbezieux, *reçu* au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais dans les écoles normales.

Fléveau, professeur en congé à Poitiers, *reçu* au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand dans les écoles normales.

Greffier, maître suppléant au lycée de Niort, *admissible* aux épreuves orales du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand dans les lycées.

Mlle Laforex, professeur à l'École normale des institutrices d'Angoulême, *reçue* au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais dans les lycées. L'année dernière, Mlle Laforex a été reçue au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais dans les écoles normales.

M. Bousquet, ancien professeur au collège de Fontenay-le-Comte, *reçu* au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais dans les lycées.

J'ai déjà parlé, dans mes précédents rapports, de la conférence de langues vivantes, fondée en 1881 par M. Parmentier, et qui a rendu d'importants services à l'enseignement des langues vivantes dans notre Académie; 19 certificats d'aptitude sont sortis de cette conférence. Je ne fais que remplir un devoir en signalant chaque année le zèle et la persévérance du professeur dévoué, qui fait régulièrement cette conférence à laquelle des professeurs se rendent de tous les points du ressort académique, et qui a été suivie l'année dernière par plusieurs officiers de notre armée.

Digitized by Google

Au concours d'agrégation de grammaire, a été reçu un de nos correspondants, M. Muffang, professeur au lycée de La Roche-sur-Yon. C'est le 7e agrégé de grammaire que fait recevoir la Faculté. Presque chaque année, cette préparation par correspondance à l'agrégation de grammaire a un succès nouveau à enregistrer. Je ne serai que juste en félicitant M. Chevaldin, notre chargé de conférences de grammaire, et en le remerciant du soin et du dévouement qu'il apporte à la correction des devoirs.

ENSEIGNEMENT

ÉTUDIANTS ET CONFÉRENCES

Le nombre des élèves de la Faculté, en 1889-1890, s'est élevé à 91, dont 42 suivant les cours et conférences et signant au registre de présence, et 49 élèves correspondants, recevant de la Faculté des sujets à traiter et lui envoyant des devoirs à corriger.

Les 42 étudiants suivant les cours se subdivisent en 8 boursiers, 4 maîtres-répétiteurs, 4 maîtres-auxiliaires et 26 élèves libres. Ils se rangent dans les catégories suivantes d'après l'examen auquel ils se préparent :

Licence philosophique.	6
Licence historique.	4
Licence littéraire.	15
Certificat d'aptitude.	17

Enfin, nos 49 correspondants se répartissent ainsi qu'il suit :

Licence et agrégation de philosophie. . .	8
Licence historique.	4
Licence littéraire.	25
Agrégation de grammaire.	12

La Faculté a donné par semaine 6 cours, 4 conférences publiques et 21 conférences réservées aux étudiants. Sans insister sur l'objet de ces dernières conférences qui tournent fatalement dans un même cercle et doivent se renfermer dans la préparation des programmes de licence, je me contenterai de dire que M. Brun, chargé du cours complémentaire de philosophie a traité, en histoire de la philosophie, de Socrate, de Platon et de Leibniz, et, en philosophie, du scepticisme et de l'idéalisme; que M. Chevaldin, chargé de conférences de grammaire, a étudié l'emploi des cas en grec et en latin, et les particula-

Digitized by Google

rités les plus intéressantes présentées par l'article, l'adjectif et le pronom, dans les trois langues classiques; et enfin que M. Arnould, chargé de conférences de littérature française, a retracé l'histoire de la tragédie française depuis son origine jusqu'à Corneille, et qu'il a étudié notamment les mystères du moyen-âge, les théories de la renaissance, Jodelle, Garnier, Montchrestien, Jean de Schelandre, Hardy, la Pastorale, Mairet et Rotrou.

Deux des conférences publiques de la Faculté jouissent, dans notre ville, d'une faveur toute particulière. L'une est la conférence d'antiquités grecques et romaines, que M. Hild fait avec son talent habituel depuis 1886, et dont il sait renouveler chaque année le charme et l'intérêt. M. Hild avait pris, cette fois, pour sujet la *Topographie de l'ancienne Rome*. Il a étudié successivement à l'aide des ruines et des textes la citadelle et le Capitole, le Forum romain et ses abords, les régions du Palatin et de Velia. Il en a décrit les monuments, et a fait l'historique des fouilles les plus récentes.

La conférence d'histoire du Poitou et d'archéologie régionale est également très suivie, et a son auditoire tout indiqué parmi les savants, nombreux à Poitiers, qui étudient avec passion et connaissent à fond l'histoire locale. M. Lièvre avait pris l'année dernière pour sujet de ses conférences la période gauloise. Il s'est occupé d'abord des industries de cette époque : celle du bronze, que nous font connaître les cachettes de fondeur; celle de l'or, dont témoignent des objets d'une grande richesse, tels que le carquois d'Aventon; celle du fer, qui a dû être très active, à en juger par les énormes tas de laitier qu'elle a laissés; celle de la soude et, par suite, celle du savon, à laquelle il faut attribuer les monticules de cendres que l'on rencontre sur le pourtour du marais vendéen, c'est-à-dire sur le littoral de l'ancien golfe des Pictons. M. Lièvre a eu peu à dire des habitations gauloises parce que, faites de matériaux légers, elles n'ont laissé que des vestiges douteux, mais il a étudié un à un les nombreux campements de notre région, refuges temporaires, préparés d'avance pour les moments de danger et qui, dans l'Ouest, n'ont dû servir que pendant les luttes des peuplades entre elles. A cette occasion, le conférencier a traité d'un genre particulier de sépultures, dans lesquelles le chef était inhumé sur son char et dont une a été constatée près du camp de Céneret, non loin de Poitiers.

M. Lièvre s'est, en dernier lieu, occupé de la religion des Gaulois, notamment du culte du feu, qui n'a pas entièrement disparu; de celui des eaux, attesté par les anciennes offrandes qu'on retire parfois des fontaines et des marais; et, enfin de la litholâtrie, dont témoignent les menhirs, particulièrement celui du vieux Poitiers, sur lequel on lit encore la formule de consécration.

Quelques excursions ont, en outre, permis d'étudier des monuments

Digitized by Google

intéressants et des faits qui étaient en dehors du programme de l'année.

L'année prochaine M. Lièvre alternera avec M. Richard, chargé de conférences d'histoire du Poitou.

Pour la conférence publique de langue celtique, faite depuis six ans par M. Ernault, ce n'est pas le grand nombre des auditeurs, mais leur persévérance que j'ai à constater. M. Ernault a fait ressortir, devant ses quatre ou cinq fidèles, les points de contact les plus remarquables qui existent entre la langue celtique et les idiomes classiques, en ce qui concerne les mots invariables.

M. Carré a fait à partir de Pâques une conférence supplémentaire de poléographie; elle a été suivie par un élève de la Faculté de droit.

Enfin, M. le Dr Roland, professeur à l'École de médecine, avec un dévouement dont la Faculté ne saurait trop le remercier a continué, dans sa conférence de physiologie, à faire l'étude du cerveau, devant nos étudiants en philosophie, auxquels sont venus se joindre quelques élèves de l'École de médecine.

Il me reste à indiquer sommairement les sujets qui ont été traités, en 1889-1890, dans les différents cours publics de la Faculté des lettres.

Le professeur de philosophie, M. Arren, doyen, a commencé l histoire de la philosophie au XIXe siècle, et traité particulièrement du positivisme en France. M. Carré, professeur d'histoire, a étudié le Gouvernement, l'administration et la société au temps de Louis XV, M. Ernault, professeur de littérature grecque, a exposé l'histoire détaillée du genre lyrique chez les différents peuples grecs, depuis ses lointaines et obscures origines jusqu'à l'époque de son brillant épanouissement sous Pindare. — Le professeur de littérature latine, M. Hild, a étudié l'histoire des satires de Juvénal pendant le moyen-âge et la renaissance, ainsi que leur influence sur la littérature française depuis le XVIe jusqu'au XIXe siècle. M. Ducros, professeur de littérature française a fait l'histoire des idées qui ont préparé la philosophie du XVIIIe siècle, et il a essayé de montrer comment ces idées ont abouti à l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.

M. Parmentier, professeur de littérature étrangère, a retracé dans son cours public l'histoire de la littérature pédagogique en Angleterre au XVIIIe siècle, en insistant spécialement sur l'influence des théories de Locke sur Rollin, Rousseau et lord Chesterfield.

Comme je l'ai dit dans mes précédents rapports, la Faculté des lettres exerce encore son influence et distribue son enseignement au moyen de son *Bulletin mensuel*, qui a été surtout fondé pour ceux de nos élèves qui ne peuvent suivre nos cours et conférences. — La prétention de notre *Bulletin* est avant tout d'être utile; et la preuve qu'il

Digitized by Google

a rendu et continue à rendre service, c'est que son succès ne s'est pas démenti un seul instant. Quoique abandonné à lui-même et obligé à peu près de se suffire, demandant peu et obtenant moins encore, il se porte à merveille et va commencer sa neuvième année.

Voici la liste des principaux articles parus dans le *Bulletin* et des autres publications des professeurs de la Faculté.

PUBLICATIONS DES PROFESSEURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS PENDANT L'ANNÉE 1889-1890.

M. Arren. — Les Principes du Droit (*Bulletin de la Faculté*, décembre 1889). — L'hypnotisme et la conscience (*Bulletin de la Faculté*, octobre 1890).

M. Arnould. — Étude sur La Fontaine à la foire (*Bulletin de la Faculté*, janvier). — Analyse de la nouvelle édition du Lysias de Denys d'Halicarnasse, par MM. Desrousseaux et Egger (*Bulletin de la Faculté*, juin).

— La Délicatesse en critique littéraire. — L'Action dans le théâtre classique (*Bulletin de la Faculté*, février-mai).

M. Carré. — La Cour au temps de Louis XV (deux articles).

— (*Sous presse*). — La France sous Louis XV (Paris, Quantin).

M. Chevaldin. — Du thème grec (*Bulletin de la Faculté*, janvier).

— Une nouvelle grammaire à l'usage des classes (*Bulletin*, octobre).

M. Ernault. — Sur l'analogie dans la conjugaison bretonne, *Revue celtique*, XI, 94-124 ; 458-487.

— Versions bretonnes de la parabole de l'Enfant prodigue, *Revue celt.*, XI, 180-202.

— La chrestomathie bretonne de M. Loth, *Rev. celt.*, XI, 351-366 (cf. aussi *Rev. celt.*, XI, 512-536).

— Glossaire moyen-breton, lettres E, F, G, *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. VII, 2e fascicule.

— Un nouveau dictionnaire latin-français, *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers*, décembre 1889, p. 360-375.

— *Que* retranché en français, *Bulletin*, février 1890, p. 94-100.

— Notes sur l'inscription du Vieux-Poitiers, *Bulletin*, mars 1890, p. 118-126.

— Chanson populaire en basse Bretagne, *Mélusine* V, col. 83, 84.

M. Hild. — *D. Junii Juvenalis Satura Septima.* — Texte latin avec commentaire critique, explicatif et historique (1 vol. Paris).

— Dictionnaire des antiquités grecques et romaines de Daremberg et Saglio, XIVe fascicule. Articles : *Eikadistai, Eisiteria, Ekdysia, Elakatia, Elaphebolia.*

— Grande Encyclopedie. Chelidonies, Chimère, Chioné, Chiron, Chitoné, Chloé, Chloris, Chronesse (myth.), Chronos, Chrysé, Chryséis, Chrysès, Chrysopélis, Chrysothémis, Chton, Chtonies, Cilix, Cilla, Cillas, Cinxia, Cinyrades et Cinyras, Circé, Cithéron, Clementia, Clitumnus, Cocyse, Codrus.

Bulletin de la Faculté. L'Inscription d'Aquinum et la Biographie de Juvénal (Réponse à M. de Dampierre). — Juvénal au moyen-âge.

M. Lièvre. — Le menhir du Vieux-Poitiers (*Bulletin de la Faculté*, mars).

M. Parmentier. — 1° La littérature pédagogique en Angleterre. Sir Thomas Elyot (dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*, n° de décembre 1889). — 2° Étude sur les auteurs de l'agrégation d'anglais. Les Pensées sur l'éducation de Locke

Digitized by Google

(dans la *Revue de l'Enseignement secondaire* et de l'*Enseignement supérieur*, n° du 15 février 1890). — 3° De l'originalité de Locke dans ses Pensées sur l'éducation (dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*, n° de mars 1890). — 4° Etude sur les auteurs de l'agrégation d'anglais. De l'influence des théories pédagogiques de Locke sur Rollin, Rousseau et lord Chesterfield (dans la *Revue de l'Enseignement secondaire* et de l'*Enseignement supérieur*, n° du 1er mai 1890). — 5° La littérature pédagogique en Angleterre. Les lettres de lord Chesterfield à son fils (dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*, n° de mai 1890). — 6° Notice bibliographique sur Hermann et Dorothée, édition Girot (dans la *Revue de l'Enseignement secondaire* et de l'*Enseignement supérieur*, n° du 15 mai 1890, et dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*, n° de mai 1890). — 7° Une question de pédagogie pour le certificat d'aptitude (dans la *Revue de l'Enseignement des langues vivantes*, n° d'avril 1890). — 8° Les jeux et les exercices physiques dans les écoles normales et les écoles primaires de garçons (mémoire qui a obtenu une médaille de vermeil au concours Bischoffsheim). — 9° Les écoles en Allemagne vers la fin du moyen-âge (dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*, n° d'octobre 1890).

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

LA LITTÉRATURE PÉDAGOGIQUE EN ANGLETERRE

RICHARD MULCASTER

I

Les Anglais ont longtemps négligé leur littérature pédagogique. Aujourd'hui ils se mettent à l'étudier. Ils comprennent qu'ils ne perdent pas leur temps en retraçant l'histoire de l'instruction que tant de millions d'hommes dont l'anglais est la langue maternelle reçoivent à l'école, et en montrant ce qu'elle était dès les premiers jours. Ils suivent la bonne méthode, et commencent par la publication ou la réimpression des documents. Parmi les meilleurs ouvrages qu'ils ont ramenés au jour dans ces dernières années, est le livre de Richard Mulcaster intitulé : *Positions*. L'auteur de l'édition est M. Robert Hebert Quick, qui a inauguré en 1879 l'enseignement de la pédagogie en Angleterre, en prenant possession à Cambridge de la chaire nouvelle d'histoire de l'éducation. Il s'était fait connaître dès 1868 par un volume d'essais sur les réformateurs de l'éducation

Digitized by Google

(*Educational Reformers*)[1], et il a publié depuis une excellente édition des *Pensées sur l'éducation* de Locke. M. Quick a donné le texte de Mulcaster sans introduction ni notes, mais il y a ajouté un appendice où se trouvent des renseignements nouveaux et précieux sur la vie de l'auteur [2].

Richard Mulcaster naquit vers 1531 d'une famille ancienne. Dans les épitaphes de ses ancêtres revient le titre d'*esquire*, qu'il prit lui-même, et dont il se montra toujours fier. Il fit ses premières études à Eton, sous Udal, ce fameux *headmaster* dont Ascham dit qu'il était le plus grand fouetteur de son temps. On sait qu'Udal n'était pas seulement principal de collège, mais qu'il cultivait encore la poésie et l'art dramatique. Il écrivit la plus ancienne comédie anglaise faite suivant les règles de l'art, *Ralph Roister Doister*. A son contact, Mulcaster prit goût au théâtre et devint poète lui-même; il semble être l'auteur de quelques pièces qu'il fit représenter à l'école dont il devint le chef, et aussi à la cour d'Élisabeth. Shakespeare paraît avoir pris sur lui les traits du maître d'école Holofernes dans les *Peines d'amour perdues*.

D'Eton Mulcaster passa à Cambridge, puis à Oxford. Ces Universités étaient riches; mais la Réforme confisqua leurs biens, et beaucoup d'étudiants furent forcés de mendier, ou du moins de mener une vie précaire. Mulcaster fut du nombre. Il se rendit à Londres, et en 1558 s'y fit professeur, ou *schoolmaster*, comme on disait alors. Trois ans après, la corporation ou compagnie des marchands tailleurs fonda une école qui devint célèbre sous le nom de *Merchant Taylors' School*, et mit à sa tête Richard Mulcaster. C'est là, qu'après une expérience de vingt ans et plus, notre auteur publia, en 1581, ses *Positions*. Le livre reflète une vie de travail, d'observation et de méditation. On y voit, comme dans un miroir, les fatigues et les peines d'un maître qui n'a guère à se louer des hommes qui l'emploient, et de la situation qu'ils lui font. En se résignant à se mettre au service d'une société de gens de métier, il se sentait déjà froissé dans ses sentiments d'*esquire;* les conditions auxquelles il dut se soumettre n'étaient point faites pour calmer son amour-propre irrité. Il s'engagea à n'être absent de son école que vingt jours ouvriers au plus par an; à recevoir jusqu'à deux cent cinquante élèves, avec

[1] Ce livre, bien qu'il trahît un peu d'inexpérience, obtint du succès en Angleterre et en Amérique; la seconde édition en est épuisée, et la troisième, complètement remaniée, est sous presse à l'heure où s'écrivent ces lignes.

[2] *Positions* : By Richard Mulcaster, First Headmaster of Merchant Taylors'School (A. D. 1561-1586); with an Appendix, containing some account of his life and writings, by Robert Hebert Quick, Author of *Essays on Educational Reformers;* First University Lecturer at Cambridge on the History of Education (A. D. 1879). 309 p. gr. in-8°. London : Longmans, Green and C°, 1888

Digitized by Google

deux ou trois sous-maîtres seulement pour aides; à faire classe hiver et été, de sept heures du matin à onze heures, et d'une heure de l'après-dînée à cinq heures[1]; enfin à ne donner qu'un demi-jour de congé par semaine, et dans le cas seulement où il n'y aurait point de jour férié. Pour tout ce travail il recevait par an quarante livres sterling (1,000 francs) pour lui et ses sous-maîtres. Le directeur de la compagnie des marchands tailleurs lui assura sur sa propre bourse un supplément personnel de dix livres sterling (250 francs); mais cette gratification ne lui fut payée que peu de temps. Après vingt-cinq années de cette vie ingrate, il résigna son poste, en 1586, et prit désormais pour devise : *Servus fidelis perpetuus asinus*. Il avait sur le métier deux autres traités auxquels les *Positions* devaient servir de préambule : l'*Elementarie* et le *Grammarian*. Le dernier ne vit point le jour, et de l'autre ne parut jamais que la première partie. « Peut-être, dit M. Quick, la publication des livres sur l'éducation était-elle alors en Angleterre une occupation aussi dispendieuse qu'aujourd'hui. »

La dernière période de la vie de Mulcaster semble avoir été moins dure. Il fut appelé au poste important de principal de l'école Saint-Paul (*High Master of St. Paul's School*), où il resta jusqu'à l'âge de soixante-dix-sept ans. En 1608 Élisabeth le nomma recteur de Stanford Rivers, dans le comté d'Essex. Il remplit ces fonctions ecclésiastiques jusqu'à sa mort, en 1611, sans s'y faire remarquer autrement que par la médiocrité de ses sermons, « ce qui, dit Fuller, paraît d'autant moins étonnant, qu'il y a une différence entre instruire des enfants et des hommes, et qu'en faisant de la théologie, non le choix de sa jeunesse, mais le refuge de sa vieillesse, on atteint rarement à l'éminence ».

Mulcaster fut un personnage marquant en son temps. Il eut des rapports avec Élisabeth, Shakespeare et sir Philippe Sydney; Edmond Spenser, qui appartenait à la corporation des marchands tailleurs, fut son élève. Pourquoi est-il tombé dans l'oubli, au point que M. Saintsbury a pu écrire, sans le nommer, un ouvrage sur la littérature anglaise au temps d'Élisabeth? Pourquoi son livre, curieux à tous égards, a-t-il été plus de trois cents ans à attendre sa seconde édition? M. Quick n'attribue cette indifférence de la postérité qu'au style diffus et affecté de Mulcaster; on pourrait s'étonner qu'il ne tienne pas compte de l'indifférence séculaire des Anglais à tout ce qui est de l'histoire de leurs doctrines pédagogiques?

[1] Ce sont les heures que donne M. Quick dans son appendice; mais il semble résulter d'un passage des *Positions* (p. 224) que le travail du maître et des élèves commençait à six heures du matin et ne finissait que vers six heures du soir, ce qui faisait dix heures au lieu de huit.

Digitized by Google

II

Dans l'épître dédicatoire, Mulcaster donne à Élisabeth la raison du titre qu'il a adopté. Il prend les *Positions* dans le sens de *fondements* (*groundes*). Elles sont la base sur laquelle il se propose d'établir l'œuvre de longue haleine qu'il entreprend. Il y expose les principes qui le guideront à travers l'*Elementarie* et le *Grammarian*, et dont, selon lui, la connaissance est nécessaire à quiconque prétend enseigner. Il débute par cette déclaration qu'il a en vue, non d'étaler les vices du système scolaire en vigueur en son temps, mais de montrer comment on pourrait créer un régime excellent; et puis il aborde la première question qui lui paraît *fondamentale*, celle de l'âge où il est bon d'envoyer les enfants à l'école. Est-ce à cinq, à six, à sept ans? Est-ce plus tôt ou plus tard, qu'il convient de commencer l'instruction? Faut-il profiter de la première fraîcheur de la mémoire ou attendre l'âge de la réflexion? Les pédagogues qui se sont succédé depuis la publication de l'*Émile* sont bien divisés sur cette question. Mulcaster la résout en homme pratique. L'âge, selon lui, ne saurait être fixé; il dépend du développement du corps aussi bien que de celui de l'esprit. En général on se montre trop impatient, et on ressemble à ces gens qui, pour gagner une heure le matin, se lèvent trop tôt et n'ont ensuite pas assez de force pour travailler jusqu'à la fin de la journée. C'est avant tout aux parents de se prononcer, ils connaissent le mieux le tempérament et les dispositions de leurs enfants.

La seconde question est celle de savoir ce que les enfants apprendront d'abord, quelle sera leur instruction élémentaire avant qu'ils soient admis aux *grammar schools*, ou écoles secondaires. Quatre matières doivent en être la base : la lecture, l'écriture, le dessin et la musique instrumentale ou vocale. Le dessin est à noter dans ce curriculum élémentaire. Jusqu'ici on a fait à Rousseau l'honneur de l'idée de cultiver, dès le premier âge, la disposition des enfants à figurer aux yeux les objets par des traits; Mulcaster l'avait conçue et comprise deux cents ans avant lui. Ce qui est à remarquer encore, c'est qu'en des temps où personne ne songeait à instruire que les riches et les seuls enfants pauvres destinés aux carrières libérales, Mulcaster réclame une instruction élémentaire pour tous; il veut que tout le monde sache lire et écrire : « Si dans le long temps de toute leur jeunesse, dit-il, ils ne visent pas à plus, ils peuvent apprendre aisément ces deux choses dans leurs heures de loisir; ils le feront par des moyens extraordinaires, si les moyens ordinaires font défaut, et qu'il n'y ait point d'école à leur portée. Chaque paroisse a un ministre qui, s'il le faut, peut enseigner la lecture et l'écriture. » C'était la coutume

Digitized by Google

d'apprendre à lire aux enfants en latin d'abord; elle existait encore au temps de Fénelon, qui s'en plaint dans l'*Éducation des filles*. Mulcaster trouverait naturel de commencer à lire dans la langue dans laquelle on commence à parler, et de donner le plus de soin à ce dont on a le plus besoin. Il fait d'ailleurs à la langue maternelle dans les études une place dont son siècle n'avait pas l'idée Sous l'influence de Sturm, l'Europe avait fini par ne plus aspirer qu'à la connaissance du latin. Quant à la méthode à suivre pour la lecture, comme pour toute autre étude, elle doit reposer sur ce principe, qu'il faut passer du connu à l'inconnu, de ce qui va d'abord à ce qui s'ensuit. On prétend que Ratichius et Coménius, pénétrés des idées de Bacon, ont les premiers avancés cette maxime de pédagogie. Mulcaster l'avait proclamée avant eux. S'il demande la lecture et l'écriture pour tous, il veut une limite dans le nombre de ceux qui font leurs études. Il pense que l'offre de la marchandise doit répondre à la demande, sans la dépasser; en d'autres termes, que les écoles doivent fournir à l'État autant d'hommes instruits que la gestion des affaires l'exige, et pas plus. Point de déclassés surtout, ils sont inquiets et séditieux : *The same misplaced be unquiet and seditious.* Les vues de Mulcaster sont ici à la hauteur de celles de Richelieu : le grand ministre songeait à supprimer beaucoup de collèges pour prévenir les maux résultant de la coutume de pousser trop d'enfants aux études. Dans les fonds affectés aux étudiants, Mulcaster pense qu'il faut faire la part plus forte aux pauvres qui ont du talent, mais qu'il n'en faut pas exclure les riches qui travaillent. Ce serait dégrader les *livings* que de les convertir en aumône. Les collèges ne sont pas des maisons de charité; leurs revenus sont destinés à servir d'encouragement à la science et à la vertu, chez le riche comme récompense, chez le pauvre comme moyen de vivre.

La question de l'éducation publique et de l'éducation privée a rarement échappé aux écrivains qui ont touché à la pédagogie ; Mulcaster n'a garde de l'oublier. Il s'adresse de préférence aux nobles, chez qui l'éducation privée était universellement préférée en Angleterre, non seulement au XVI^e^ siècle, mais encore au XVII^e^ et au XVIII^e^. A en croire Swift, elle finit par rendre les hautes classes incapables de servir l'État. Mulcaster signale déjà le danger aux gentilshommes de son temps. La vie de leurs fils, dit-il, doit être une vie publique ; en attendant, ils les enferment comme des filles. S'ils ne peuvent se résoudre à les envoyer aux écoles tout seuls, qu'ils suivent le conseil de Quintilien, et les y fassent accompagner par un tuteur. Peut-être Locke s'inspire-t-il de cette pensée quand, après s'être prononcé pour l'éducation privée, il ajoute vaguement qu'il y aurait un moyen de s'entendre pour en combiner les avantages avec ceux de l'éducation publique.

Digitized by Google

Les jeunes Anglais avaient au temps passé, plus encore qu'aujourd'hui, l'habitude de compléter leur éducation par des voyages. Ascham, sans les en détourner, les met en garde contre les abus auxquels ils donnent lieu, surtout en Italie ; Locke les instruit sur la manière d'en retirer le plus grand profit possible. Entre les deux, Mulcaster a une opinion à lui : il trouve ces voyages inutiles. Sans oser les condamner, puisque son gouvernement les autorise, il pense que le futur fonctionnaire, au lieu d'aller se dissiper au dehors, pour rentrer en fantasque, ferait mieux d'étudier les coutumes, les lois et l'administration de son propre pays, surtout si, en améliorant le système d'éducation publique, on mettait à sa disposition tous les moyens de s'instruire chez lui.

Les *Positions* contiennent un chapitre curieux entre tous ; c'est le trente-huitième, consacré à l'éducation des filles. Les idées de l'auteur sur ce sujet dénotent beaucoup de bon sens. Il pose en principe la nécessité de l'instruction des femmes. Parmi les talents dont la nature les a douées, il relève leur aptitude à l'étude des langues. Il est du devoir des hommes de cultiver ces talents, pour avoir des compagnes dignes d'eux et des mères intelligentes pour leurs enfants. Mais le savoir des femmes serait vain et funeste s'il les détournait des devoirs qui incombent à leur sexe. Mulcaster leur apprendrait à bien lire et à écrire proprement. Il ne les enverrait ni au collège ni à l'Université, il ne leur ferait point prendre de grades. Il ferait en sorte que leur éducation fût finie, en général, à treize ou à quatorze ans. A celles qui pourraient disposer de plus de temps, il permettrait de pousser leurs études plus loin, pourvu que le but en fût utile. Il ferait pour les jeunes filles assez peu de cas du chant et de la musique, à moins qu'elles ne pussent arriver à un certain degré de perfection : *singing sweete, playing fine* ; la pensée du mariage leur vient vite, et une fois qu'elles sont mères, adieu la musique. Ce qui vaut alors mieux, c'est de savoir manier l'aiguille, surveiller la cuisine, conduire un ménage, veiller à la santé des enfants qui se portent bien, et donner des soins intelligents à ceux qui sont malades. Quoiqu'il soit bon de faire instruire les jeunes filles par des femmes, le concours des hommes peut être utile ; il donne au savoir plus d'assurance et d'autorité.

III

La justesse des conceptions de Mulcaster paraît surtout dans l'organisation scolaire qu'il propose, et qui semble sortie, non de la tête d'un *schoolmaster* du XVI^e^ siècle, mais de celle d'un administrateur du XIX^e^.

L'installation matérielle de l'école est le premier point qu'il consi-

Digitized by Google

dère. Des collèges, qu'ils soient attachés aux Universités ou établis ailleurs, il n'a pas grand'chose à dire. Ils sont généralement bien appropriés, surtout s'ils ont des galeries couvertes pour les exercices par le mauvais temps, et des espaces ouverts pour les ébats aux beaux jours. S'ils sont défectueux en certaines parties, il ne faut pas essayer d'y faire de grandes améliorations; tels qu'ils sont, ils font en quelque sorte partie du sol qui les porte. On arrivera à une situation meilleure par les constructions nouvelles.

Les écoles élémentaires, qui ne reçoivent que les jeunes enfants, sont bonnes si les salles sont assez vastes pour la classe. Comme on n'y fait que peu d'exercices (ce soin étant laissé aux parents), il n'y est pas besoin de commodités accessoires. Leur place est dans l'intérieur des villes, pour éviter aux enfants une marche au-dessus de leurs forces.

Les écoles de grammaire exigent une installation plus compliquée; on y façonne à la fois l'esprit et le corps. Elles sont de deux sortes, selon qu'elles ont ou qu'elles n'ont point de pensionnaires. Mieux vaudrait n'y en pas recevoir. Le maître est assez absorbé par l'enseignement et les exercices corporels; s'il se charge en outre de la pension et de tout ce qui s'ensuit, il plie sous le faix et succombe. Les parents qui sont trop éloignés de l'école pour nourrir leurs enfants chez eux, peuvent les confier pour la pension à des familles qui en sont voisines. Les écoles de grammaire sont mieux placées hors des villes, dans les faubourgs, dans les champs, au milieu d'espaces libres pour les exercices et les récréations. Là où il n'y a point de pensionnaires, deux salles peuvent suffire: l'une en haut pour les études qui ne demandent que peu de place et ne peuvent s'accommoder du bruit de la cour; l'autre en bas pour l'écriture, le dessin, la musique, etc. Un préau couvert et entouré de murs est nécessaire pour les exercices corporels en cas de mauvais temps. Le maître a droit, pour lui et sa famille, à un logement convenable. Son traitement doit être en rapport avec sa position, son travail et son zèle. Des sous-maîtres en nombre suffisant le déchargent d'une partie de ses devoirs et vivent sous sa dépendance. La journée pourrait être réglée ainsi: travail intellectuel de sept à dix heures du matin et de deux à cinq heures du soir; dans la matinée, les exercices de mémoire et d'intelligence; dans la soirée, ceux de répétition et de préparation; les exercices corporels avant les repas, la satisfaction des nécessités après les repas et avant les heures d'étude. Le régime en usage et auquel Mulcaster était sans doute soumis lui-même, lui paraît excessif. Il soutient que c'est ruiner la santé des maîtres et des élèves que de les faire travailler de six à onze heures du matin, et d'une heure jusque vers six heures du soir. Les choses, dit-il, n'iraient pas plus mal si ces heures étaient considérablement réduites, *if they were a great deale fewer.* Il

Digitized by Google

ne perd pas de vue que ce qu'il demande ne s'obtiendra pas du premier coup ; il compte sur le temps, le savoir-faire des maîtres et le concours des hommes de bonne volonté. Comme tout cela a pour nous un caractère d'actualité !

Une des préoccupations les plus intéressantes de Mulcaster est l'éducation et l'instruction des maîtres, tant des écoles élémentaires que des écoles de grammaire. Il n'admet pas que le premier venu soit capable d'enseigner, ni surtout que tout chacun qui sait lire et écrire se croie propre à donner aux enfants les premières connaissances. Il voudrait que les fondements fussent posés par les maîtres les plus habiles, et s'il était en son pouvoir d'agir aussi bien que de conseiller, ce sont les premières peines qu'il récompenserait le mieux. La faiblesse des études dans les écoles de grammaire tient au mauvais état des écoles élémentaires. Il faudrait des classes de peu d'élèves d'abord pour que le maître pût s'occuper de tous ; elles pourraient recevoir plus d'enfants à mesure que les études avanceraient. Du maître de grammaire Mulcaster exige une science étendue et sûre, bien supérieure à celle qu'il est appelé à communiquer à ses élèves. Pour enseigner peu il doit savoir beaucoup, il doit avoir fini ses études, et ne pas ressembler, en face de ses élèves, à un homme qui aurait besoin d'aller lui-même à l'école. Chargé d'enseigner le latin, le grec et l'hébreu, il ne serait pas à la hauteur de sa mission s'il n'était en état de comprendre parfaitement ses auteurs, de reconnaître les fautes d'impression, de relever les bévues des dictionnaires, de faire sur les textes un commentaire personnel.

Pour avoir de bons maîtres à tous les degrés, il faut d'abord bien les payer, afin qu'ils puissent se donner tout entiers à leurs fonctions, sans être réduits pour vivre à faire quelque métier accessoire. Il faut ensuite les former dans des écoles spéciales, des séminaires (*seminaries for excellent maisters*). Sans attaquer l'enseignement des Universités tel qu'il existe, Mulcaster pense qu'on pourrait l'améliorer et le rendre plus utile en y établissant la division du travail. Outre les séminaires pour les maîtres, on y créerait des collèges spéciaux pour l'enseignement des mathématiques, des langues, de la philosophie, de la théologie, du droit et de la médecine. On formerait ainsi des hommes capables de servir l'État dans toutes les conditions et dans toutes les branches de l'administration. On réduirait le nombre des collèges, afin de concentrer sur quelques-uns les ressources trop limitées de tous ; on agrandirait et on fortifierait ceux qui seraient maintenus, on y retiendrait les étudiants plus longtemps, et on ne serait plus dans la nécessité de forcer de bons esprits à voler avant d'avoir des ailes, *force good wittes to fly ear they be well feathered.*

L'idée d'études solides à tous les degrés paraît à chaque page des *Positions ;* elle est une sorte d'obsession pour l'auteur, qui condamne

Digitized by Google

partout la hâte et l'impatience. Il ne se lasse point d'avertir les parents du danger de faire passer leurs enfants d'un enseignement à l'autre sans préparation suffisante. S'ils les mettent à l'école de grammaire avant de leur avoir fait faire de bonnes études élémentaires, ils font d'eux des souffre-douleurs, et de leurs maîtres des bourreaux. De l'école de grammaire ils leur font porter leur faiblesse à l'Université (*the grammarian transporteth his weaknesse from his schoolmaister to his Universitie tutour*), et les mettent d'avance dans l'impossibilité d'y profiter des cours. L'édifice pèche par la base, il ne peut jamais être achevé.

Pour faire passer ses idées, Mulcaster fait appel à l'intervention de l'État. Cela étonnerait dans un pays d'initiative privée comme l'Angleterre, si on n'était au temps des Tudors. Ces souverains, dans leur absolutisme, avaient mis sous leur main jusqu'à l'éducation, et il faut dire qu'ils s'en occupaient. Élisabeth était dans la vingt-troisième année de son règne quand les *Positions* parurent. On y lit que depuis son avènement elle avait fondé plus d'écoles qu'il n'y en avait eu dans tout le royaume avant elle. Mulcaster lui demande son concours dans l'épître dédicatoire en lui proposant l'exemple de son père Henri VIII, qui avait introduit l'uniformité dans l'enseignement de la grammaire. Il regarde comme une des grandes incommodités dont souffrent les maîtres et les élèves, le désordre qui règne dans les méthodes et les livres de classe. Chaque *schoolmaster* enseigne à sa façon; la presse jette sur le marché une masse de produits; les libraires cherchent à en décharger leur boutique; les maîtres se laissent tromper, changent de livres et de méthodes, et bouleversent la classe; les élèves sont forcés d'oublier ce qu'ils ont appris et d'apprendre ce qu'on leur fera oublier encore; les parents s'irritent d'une dépense qui se renouvelle sans cesse. Les résultats obtenus en grammaire depuis l'ordonnance d'Henri VIII sont un gage de ceux que donnerait l'uniformité dans toutes les parties de l'enseignement. On objectera en vain que ce serait décourager les auteurs de manuels classiques; les mauvais seuls y perdraient, les bons ne pourraient qu'y gagner: leurs ouvrages ne manqueraient point de prendre la place qu'ils mériteraient, et de s'y maintenir.

Une autre incommodité que l'autorité publique pourrait faire disparaître, est l'absence de règlements scolaires. Des ordonnances (*schoole ordinaunces*) devraient être affichées dans un endroit apparent de l'école, où chacun pourrait en prendre connaissance; rien n'y serait omis de ce qu'il importerait aux parents de savoir. On préviendrait ainsi bien des difficultés. Si le père, en effet, connaissait dès le début les ordres auxquels son fils doit se soumettre, il ne pourrait plus prétexter son ignorance et s'insurger en un moment de mauvaise humeur. On lui indiquerait les conditions d'admission à l'école,

Digitized by Google

celles du passage d'une division à l'autre, les heures de classe et de récréation, les livres à acheter, et ainsi de suite. Il est toujours bon d'écarter toute matière de discorde entre le maître et les parents, *it shalbe very good to take away matter of jarre betwene the parentes and the maister*. Cette matière de discorde naît surtout des punitions, ce qui amène Mulcaster à en parler. Il le fait avec modération et sagesse, eu égard aux idées de son temps. Il dit bien que la verge ne doit pas être plus ménagée dans les écoles que l'épée dans la main des princes; mais il a hâte d'ajouter, se rencontrant ici avec Rollin, qu'il prend la verge dans le sens de la correction en général. Il croit à la nécessité de la punition. A ceux qui seraient d'un autre avis, il demande leur secret pour maintenir dans l'obéissance un grand nombre d'enfants réunis. Si des hommes méritent et reçoivent des châtiments, à plus forte raison des enfants doivent-ils s'y soumettre. Il ne faut toutefois en user qu'en bon état de cause. Si les parents qui logent chez eux dame verge (*ladie birchely*), apportaient autant de soin à l'examen des raisons de s'en servir qu'ils en mettent peu à celui des motifs de se trouver offensés, ils garderaient plus de mesure et agiraient avec plus d'équité. Ils recueillent le fruit de leur précipitation, et ils voient leur erreur quand le mal est fait et sans remède. Ils battent l'enfant pour lui faire apprendre plus qu'il ne peut, c'est de la frénésie; sous les apparences d'un refus d'apprendre, ils cachent toutes les autres fautes, c'est de la folie. Si prompts qu'ils soient à se servir de la verge à la maison, si lents sont-ils à approuver les punitions à infliger à l'école. Pour n'user de rigueur qu'à bon escient, le maître fera bien d'avoir sur sa table un catalogue des fautes scolaires, avec un nombre déterminé, mais restreint, de coups de fouet pour chacune. Avant de passer à l'action, il tâchera d'obtenir sans violence les aveux du coupable. Mulcaster se glorifie de n'être pas de ceux qui prêchent la douceur dans leurs écrits et mettent la violence dans leurs actes; il recommande la verge pour arriver à s'en passer. « J'ai eu, dit-il, sous la main des milliers d'enfants que je n'ai jamais battus et qui n'en ont jamais eu besoin; mais si la verge n'avait été en vue pour les assurer d'une punition en cas de faute, ils n'auraient pas manqué de la mériter. » Il est d'ailleurs convaincu que plus fait douceur que violence : *Gentleuesse and curtesie towarde children, I do thinke it more needeful then beating*. Un bon maître a une affection paternelle, même pour les enfants les plus mauvais, et pense que l'école étant un lieu d'amendement, il doit s'y commettre des fautes.

Mulcaster a de l'école une haute opinion; il la place entre la maison paternelle et l'église, et la fait participer de la dignité de l'une et de la sainteté de l'autre : *Those three places be the greatest abodes that children have*. Il pense que l'éducation est une œuvre d'intérêt public, et il cherche à y intéresser tout le monde. Les enfants sont l'espoir de

Digitized by Google

la patrie, ils en garantissent la continuité, ils en deviennent les soutiens ; ils ont droit à la sollicitude de quiconque l'aime; le public est un des facteurs de leur éducation. Les parents et les maîtres feront donc bien de ne pas seulement compter sur eux-mêmes, mais de recourir à la vigilance et à l'expérience des voisins, d'avoir avec eux des rapports, des entretiens que Mulcaster appelle *conférences — conference betwene parentes and neighbours, conference betwene teachers and neighbours* Il nomme *conférences* aussi les relations entre les parents et les maîtres Il rappelle ici aux premiers ce qu'il leur a dit déjà en maintendroit, parce qu'ils sont trop portés à l'oublier, à savoir : que c'est sur eux que pèse la responsabilité de l'éducation de leurs enfants, et qu'ils ne peuvent en conscience s'en décharger sur personne. En les confiant à un maître, ils ne font que lui déléguer leur autorité ; il est de leur devoir de l'éclairer sur leur caractère, de se renseigner à leur tour auprès de lui sur leurs dispositions et leurs inclinations, d'écouter ses avis et d'en faire leur profit dans l'intérêt des enfants, surtout s'il s'agit de défauts à corriger.

Des conférences non moins importantes seraient celles des maitres entre eux, pour se communiquer leurs vues sur ce qui tient à leur profession, pour débattre sans parti pris et sans esprit de rivalité les questions d'intérêt scolaire, et opérer en commun le bien que des efforts isolés ne sauraient réaliser. Ces conférences, en levant les doutes, feraient disparaître les hésitations. Les maîtres, éclairés les uns par les lumières des autres, verraient le chemin à suivre, ils y marcheraient d'un pas ferme, et arriveraient au but sans lenteur ni perte de temps Ainsi la certitude prendrait la place des tâtonnements, toujours funestes en matière d'éducation et d'instruction. De la certitude naît la constance, une des qualités les plus nécessaires aux maîtres. Rien ne vaut pour eux la persévérance dans les desseins qu'ils ont conçus et dans les résolutions qu'ils ont prises. Comme cependant sur terre rien n'est immuable, il peut arriver que des besoins inattendus, des exigences nouvelles donnent lieu à des changements dans les écoles comme partout ailleurs. Par exemple, dit Mulcaster, si le bien de l'Etat voulait qu'on rompît avec un système d'enseignement qui, n'ayant que les langues pour objet, leur accorde trop de temps, et qu'on fît une place aux sciences mathématiques, il faudrait se prêter à une modification devenue nécessaire; mais on veillerait à ce que les altérations se fissent par degrés, sans rien précipiter. Les hommes sont malheureusement portés à s'en prendre à tous les maux à la fois pour tout gâter, plutôt qu'à les attaquer l'un après l'autre pour tout amender : *But yet in changes this rule would be kept, to alter by degrees, and not to rush downe at once. Howbei the nature of men is such, as they will sooner gather a number of illes at once to corrupt, then pare any one ill little and little with minde to amend.*

Digitized by Google

IV.

Tout le monde sait combien aujourd'hui less exercices corporels sont en honneur dans les écoles d'Angleterre. Des écrivains qui font autorité en matière d'histoire de la pédagogie ont semblé croire que l'éducation physique y était à peine prise en considération avant la publication des *Pensées* de Locke; ils doivent reconnaître leur erreur. Déjà, au temps de Henri VIII, Thomas Elyot, dans son *Governour*, avait longuement insisté sur la nécessité des exercices physiques. Après lui, Ascham en avait dit quelque chose dans son *Scholemaster*. C'est l'honneur de Mulcaster d'avoir indiqué et justifié mieux que tout autre les droits du corps en face de ceux de l'âme. Le tiers des *Positions* est consacré à l'éducation physique ; le fameux *mens sana in corpore sano* en est, quoique formulé en d'autres termes, la pensée dominante : *A strong witte in as strong a bodie is worthy the wishing of the parentes to bring forth, of the teacher to bring up*, c'est-à-dire : « Un esprit vigoureux dans un corps vigoureux est une chose digne des vœux des parents qui engendrent et de ceux du maître qui élève. »

Pour pénétrer les parents de l'importance de leurs devoirs vis-à-vis du corps de leurs enfants, Mulcaster s'adresse à leurs sentiments les plus élevés, à leur foi même. Dieu promet une longue vie aux enfants qui honorent leurs parents. Il est fidèle à sa promesse, mais il faut que les parents, s'ils tiennent à cet honneur, fassent de leur côté ce qui dépend d'eux pour mettre leurs enfants en état de le leur rendre longtemps. Quant aux maîtres, qu'ils considèrent combien d'hommes, remarquables par leur courage et leur science, sont morts victimes de leur faiblesse et du mépris de leur corps, au moment où leur pays mettait en eux ses plus belles espérances. Aux parents il appartient de veiller à ce que le régime alimentaire aboutisse à nourrir le corps plutôt qu'à le bourrer, et que les vêtements soient plus propres à le couvrir qu'à le charger; aux maîtres, de faire en sorte que les humeurs qui se forment par le silence et l'immobilité de la classe soient évacuées par les cris et le mouvement de la récréation.

Avant d'entrer dans le détail des exercices qu'il recommande, l'auteur pose les principes qui doivent guider les maîtres. Il procède, non en empirique, mais en physiologiste; il fonde ses considérations sur la connaissance du corps humain; sa méthode est, dans une certaine mesure, celle du docteur Lagrange. Les Anglais, qui viennent de traduire la *Physiologie des exercices du corps*, savent-ils qu'ils ont depuis trois siècles dans leur littérature un ouvrage analogue? Parce que son système est intelligent et non routinier, il demande pour

Digitized by Google

l'appliquer des hommes capables de le comprendre; en d'autres termes, il veut que les maîtres d'école soient aussi les maîtres d'exercice, et que les corps soient élevés par ceux qui élèvent les âmes. Il faut que ces maîtres sachent sur quelles parties de l'organisme doit porter l'exercice et quelle est leur force, non seulement en elles-mêmes, mais encore au point de vue de leur action sur le corps tout entier. Ils ont à faire quelques études préalables sur les articulations, les jointures et les tendons qui exécutent les mouvements, sur le cerveau et les nerfs qui y président, sur le pouls, les poumons et le cœur qui règlent la vie, sur les canaux qui conduisent l'air et le sang, sur les passages qui servent à l'évacuation des matières inutiles ou nuisibles.

Mulcaster écarte les exercices purement athlétiques, ayant rarement vu qu'un athlète jouît d'une bonne santé ou fût un soldat courageux; il aime ceux qui rendent le corps dur, sec et fort, et il en fait deux catégories : ceux de l'intérieur, *within dores*, et ceux de l'extérieur, *without dores*. La première comprend la parole et la lecture à haute voix, le chant, les cris, le rire, les pleurs (*weeping*), la suspension de l'haleine, la danse, la lutte, l'escrime et le jeu du sabot; la seconde, la promenade, la course, le saut, la natation, l'équitation, la chasse, le tir et le jeu de balle. Dans cette nomenclature on remarque l'absence de tout exercice aux appareils; c'est une conformité avec les théories du docteur Lagrange. Il y en a bien d'autres, notamment cette affirmation, que tout exercice, pour être bon, doit altérer la respiration, afin d'introduire le plus d'air possible dans les poumons.

Chaque exercice est l'objet d'un chapitre pour en exposer la nature et les caractères, la mesure dans laquelle il convient de le prendre pour qu'il soit salutaire, le danger qu'il y aurait à s'y livrer avec excès, et ainsi de suite. Mulcaster est humaniste, il écrit en un temps où une idée n'a cours que sous le couvert de l'antiquité classique; aussi invoque-t-il tour à tour le témoignage des anciens, Hippocrate, Platon, Aristote, Galien, Celse, Sénèque, Pline, Clément d'Alexandrie, et beaucoup d'autres. Rien n'est plus intéressant que de le suivre à travers la description des différents exercices; il les envisage à tous les points de vue. Par exemple, la promenade, qui lui est aussi chère qu'au docteur Lagrange, produit des effets différents selon que, lente, moderée, rapide, courte ou longue, elle se fait avant ou après les repas, le matin ou le soir, en été ou en hiver, de bas en haut ou de haut en bas, sur un terrain rocailleux et dur ou sur un terrain sablonneux et mou, dans une galerie couverte ou en plein air, au soleil ou à l'ombre des arbres, dans des prairies humides de rosée ou dans des bois qui retentissent du chant des oiseaux.

Digitized by Google

La partie des *Positions* qui concerne l'éducation physique serait lue avec fruit par les écrivains qui voudraient introduire chez nous quelque chose des mœurs scolaires d'Angleterre. M. Paschal Grousset et M. Pierre de Coubertin y trouveraient des renseignements historiques sur plusieurs des jeux dont ils traitent, le fameux *football*, entre autres. Cet exercice, exalté ou honni en Angleterre, a fait son entrée en France accompagné des mêmes honneurs ou chargé des mêmes malédictions. M. Pierre de Coubertin le déclare digne à tous égards d'un gentleman, M. Paschal Grousset le nomme un jeu de goujats. Au XVI^e^ siècle on distinguait, selon que les adversaires savaient se modérer, ou s'emportaient jusqu'à se casser les jambes et se rompre les entrailles.

Mulcaster a une grande prédilection pour les exercices physiques. Cependant il n'est pas utopiste au point de vouloir les ressusciter tels que les pratiquaient les anciens, qu'il cite à chaque page. Les Grecs et les Romains avaient plus de loisirs que nous; nos mœurs ne sont pas les mêmes que les leurs. Nous avons autre chose à faire que de manger et de digérer, de nous faire oindre avec des parfums, frictionner avec des huiles douces, gratter avec des strigiles. Nous ne pouvons pas prétendre mouler nos corps sur le modèle antique; il doit nous suffire de les rendre sains, agiles et vigoureux.

Il a paru nécessaire de donner à cette notice une certaine étendue pour faire apprécier le service qu'a rendu M. Quick à l'histoire de la littérature pédagogique en publiant les *Positions*. L'éminent écrivain prépare une édition pareille d'un autre livre, très remarquable aussi, le *Ludus literarius* de Brinsly (1612). Cette œuvre sera en quelque sorte le complément des *Positions*, en ce que l'auteur ne nous y dit pas seulement ce qui devait se faire dans les écoles, mais encore ce qui s'y faisait.

Jacques PARMENTIER.

Digitized by Google

LA NOBLESSE DE ROBE AU TEMPS DE LOUIS XV

(Suite)

Recrutement de la noblesse de robe : familles riches ; nobles de race. — Place tenue dans le monde par la magistrature : mœurs des magistrats ; vie mondaine ; réputations littéraires ; Hénault, Servan, Dupaty, La Chalotais, François-Guillaume Joly de Fleury, etc. — Capacité des magistrats. — Esprit des magistrats : relations avec le pouvoir ; affaires religieuses (jésuites et protestants) ; procès scandaleux (question de la réforme de la législation) ; affaires de presse ; les avocats généraux Omer Joly de Fleury et Séguier.

On a vu jusqu'ici quel rang social occupaient les officiers des cours souveraines de justice, et quel rôle ils jouaient individuellement dans le monde. Il est nécessaire de rechercher maintenant ce qu'ils étaient au palais, de quel esprit ils se montraient animés, une fois réunis, et en corps. On ne fera qu'indiquer ici leurs visées politiques, parce qu'un chapitre spécial est réservé au travail de dissolution qui, sous le règne de Louis XV, s'opéra dans la monarchie, et parceque les parlements furent pour beaucoup dans la dissolution de l'autorité.

En pénétrant dans les parlements du XVIII[e] siècle, il est naturel de se demander tout d'abord quelle fut la capacité professionnelle des juges. Elle a été si fort attaquée par les pamphlétaires, par les avocats et par les parlementaires eux-mêmes, qu'il est difficile de douter de son insuffisance. Le recrutement des juges explique en partie leur incapacité. On ne peut se figurer des conseillers ou des présidents de vingt ans, pourvus d'une grande expérience ; et l'on sait que les chambres des enquêtes et des requêtes étaient peuplées de jeunes gens. Le pamphlet intitulé *Apologie de la Bastille* les montre « mal pur- « gés encore du lait de leur nourrice », sachant tout, hormis ce qu'ils ont appris, et, dès la fleur de l'âge, « maîtres de la fortune ou de la « vie des hommes, plus qu'hommes enfin. » L'*Apologie de la Bastille* est l'œuvre d'un magistrat [1].

Liés par le régime de la vénalité et de l'hérédité, liés aussi par les arrêtés qui, chez les pourvus d'offices souverains, exigeaient la noblesse, les parlements ne pouvaient guère tenir compte de la capacité de ceux qu'ils devaient examiner. Un édit du mois d'avril 1679, astreignait bien les futurs magistrats à prendre leurs grades de bachelier et de licencié en droit, avant de se présenter devant une cour ; les études de droit devaient bien, en principe, durer trois ans ;

[1] Servan, L'*Apologie de la Bastille* (1784), p. 68.

Digitized by Google

mais beaucoup de membres de l'aristocratie, pour entrer dans la magistrature, obtenaient sans difficulté des « lettres » du roi, qui leur permettaient de se soustraire aux « conditions de temps et d'in- » terstice » ; ils subissaient aussi, presque sans intervalle, les deux examens de bachelier et de licencié. On en voit la preuve dans les registres de l'ancienne faculté de droit de Rennes Les diplômes qu'elle distribuait ne répondaient souvent qu'à des études hâtives et insuffisantes Lors des troubles qui bouleversèrent le parlement de Bretagne, et, lors de la reconstitution de tous les parlements, le gouvernement se trouva parfois dans la nécessité de créer à la hâte des licenciés, pour en faire des magistrats. A Rennes, en 1767 et en 1768, des prêtres obtiennent du roi les dispenses de temps et d'interstice, et passent leurs divers examens à quelques jours d'intervalle[1]. On s'explique facilement comment la noblesse désertait les universités. Le constituant Moulnier, ancien juge à Grenoble, dit que depuis longtemps en Dauphiné, la profession d'avocat ne sert plus d'initiation aux fonctions de juge, qu'elle est dédaignée dans la noblesse, et abandonnée aux cadets sans fortune. Les réceptions d'avocats n'étaient, d'après lui, que de vaine forme : les grades qui y conduisaient pouvaient s'acquérir en vingt-quatre heures. Il résume toute sa pensée dans ces mots : « Il existe sans doute en France quelques bons magistrats, mais c'est « un fort petit nombre[2]. » Rœderer n'est-il pas allé jusqu'à déclarer, devant l'assemblée nationale, que c'étaient les avocats qui apportaient aux juges les connaissances dont ils avaient besoin pour juger ; et que, dans les neuf dixièmes des affaires, les juges prononçaient comme auraient pu le faire des jurés peu instruits[3]. Peut-être sera-t-il permis de croire que Rœderer aurait moins sévèrement apprécié la magistrature de son temps, s'il eût porté moins de haine à l'ancien régime. On peut certes ne pas accepter sans restriction les jugements que quelques membres des parlements portent sur leurs collègues, mais la persistance avec laquelle ils s'accusent entre eux d'ignorance pousse à croire que leur capacité était peu éprouvée[4].

De temps à autre on rencontrait dans les parlements des travailleurs infatigables, tout dévoués à la préparation des rapports, mais ils for-

[1] Archives d'Ille-et-Vilaine, Registres de la Faculté de droit, *passim*. Cf. Archives de la Gironde, b. 100, f^os 29, 41, 51, etc. (Dispenses de temps et d'interstice.)

[2] Bibliothèque de Grenoble, Mss. R. 6314, 14.

[3] Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, 1840, 7 vol. in-8°, t. VII, p. 335.

[3] Au Parlement de Paris, c'est du premier président lui-même que la science est mise en doute (*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres depuis 1762 jusqu'à nos jours* (Londres, 1777-1789, 36 vol. in-12), t. XXI, p. 212. A Grenoble, un M. de Malivert essaie de traiter de l'acquisition d'une compagnie de cavalerie, et, n'y parvenant pas, il traite d'une charge de conseiller à la Cour ; sans cesse il veut rapporter des procès, mais c'est à peine s'il parvient à reconnaître l'étiquette des « sacs ». (Bibliothèque de Grenoble, Mss. U. 1116-1117, f° 31).

Digitized by Google

maient partout l'exception. Le recrutement des cours était trop défectueux[1], leurs attributions trop variées, et les procès trop souvent laissés en souffrance, pour que la capacité juridique des juges pût être au-dessus du soupçon ; quelques hommes de marque ont fait illusion sur la valeur professionnelle du grand nombre ; et il paraît probable que Servan avait raison, quand il disait des grands ouvrages de droit qu'ils étaient, chez les juges, de « purs ornements de bibliothèques, » rarement ouverts, fréquentés en courant, et assez complètement » inutiles [2]. »

Les parlements furent des corps politiques, en même temps que des cours de justice. Dans un temps où l'opinion réclamait des garanties contre le pouvoir arbitraire, sans pourtant les concevoir encore comme inséparables d'une représentation nationale régulière, les juges souverains purent prétendre que la nation leur avait délégué sa puissance aux états généraux de 1576. Ils se confédérèrent à travers la France, et, pour la masse du public, qui n'avait point d'idées précises sur la nature du pouvoir législatif, ils parurent souvent des « états généraux au petit pied ». Ils n'étaient cependant qu'une oligarchie de juges, ayant ses racines dans les classes riches et dans la noblesse ; par cela même ils avaient tous les préjugés que donnaient la richesse ou la naissance, une humeur envahissante qui les poussa à rendre arrêt sur toutes les affaires politiques, administratives et religieuses.

On a beaucoup parlé de leur indépendance qui ne fut pourtant pas toujours bien solide, vis à vis des ministères qu'ils flétrissaient dans leurs remontrances ou dans leurs arrêts. Pris individuellement, ils paraissent, la plupart du temps, s'être montrés égoïstes et faibles. C'est que la nature humaine ne change pas. Le gouvernement avait d'ailleurs de nombreux moyens de faire tomber les résistances de possesseurs d'offices, qui n'étaient pas personnellement responsables envers la nation. Au parlement de Paris, le premier président ramenait souvent sa compagnie, parcequ'il disposait de toutes sortes de grâces, de pensions ou de gratifications. Dans les parlements provinciaux il ne pouvait pas toujours en être de même. Si, dans un pays d'élection comme la Normandie, Miroménil parvenait encore à recruter un parti royal et modéré [3] ; dans les pays d'états, la vigueur et la ténacité des grandes compagnies judiciaires s'accentuait quelquefois, en raison de la responsabilité que les juges croyaient encourir à l'égard de provinces qui appuyaient leurs résistances ou leurs prétentions sur

[1] S'il y avait des magistrats beaucoup trop jeunes, il s'en trouvait aussi de trop âgés ; ne se rendant plus guère utiles à leurs compagnies, ils n'en conservaient pas moins leurs charges.

[2] Servan, *L'Apologie de la Bastille*, p. 132.

[3] Bibliothèque de Rouen, Mss. Y, 241 (*Correspondance de 1760, passim*).

Digitized by Google

des contrats positifs. Dans certaines régions, il n'est point douteux que l'orgueil de la noblesse résidante soit entré pour beaucoup dans l'opposition parlementaire. En Bretagne, les états et le parlement faisaient presque toujours cause commune, et la cour était pleine de nobles, comme les assemblées d'états.

Toutefois, quand le personnel des parlements fut remanié d'autorité, ce fut à Paris que se firent les changements les plus profonds, parce que là le chancelier Maupeou se heurtait à des haines particulières. Dans les provinces, au contraire, les conseils supérieurs se recrutèrent en grande partie parmi les membres des parlements que l'on venait de détruire. Les premiers présidents avaient ouvert des négociations avec ceux que le chancelier voulait maintenir en fonctions. A Besançon, le chef de la compagnie réussit au delà de toute espérance ; à Toulouse, M. de Niquet détermina trente-sept membres de l'ancienne cour à rester dans le nouveau tribunal ; à Bordeaux, il s'en trouva cinquante pour prendre ce parti ; à Rennes, la magistrature avait été assez sérieusement atteinte par la formation du bailliage d'Aiguillon, pour que le coup d'état de Maupeou ne parût plus une nouveauté. A Aix et à Dijon, les maîtres des comptes remplacèrent les parlementaires[1]. Les évènements de Grenoble offrent un intérêt particulier, parce que M. de Vidaud de la Tour, premier président, a laissé une collection de lettres adressées à Maupeou, où l'on peut suivre jour par jour le résultat des démarches faites par lui auprès des juges de l'ancien parlement. Il eut à combattre l'opposition turbulente des d'Ornacieux, des de Meyrieu et des de Pina. On trouvera sans doute original que son plus ardent adversaire ait été une femme, Mme de Pina : elle s'emporta jusqu'à souffleter un secrétaire de M. de Bérulle, qu'elle soupçonnait de tiédeur contre Maupeou[2].

Il est bien probable que, dans les provinces, l'immense majorité des anciens juges aurait volontiers pris place dans les tribunaux de Maupeou; mais on diminuait le nombre des juges, et ceux que l'on écartait firent cause commune avec les ennemis du ministère. A la fin de l'année 1771, l'organisation judiciaire de la France se trouva changée sans que la nation elle-même en eut été très remuée, sans

[1] Flammermont (J.), *Le Chancelier Maupeou et les Parlements*, Paris, 1884, in-8°, pp. 412, 443, 449, 453, 457, 467, 473, etc. Cf. Jobez, *La France sous Louis XV* (1715-1774), Paris, 1864-73, 6 vol. in-8°, t. VI, p. 503.

[2] Bibliothèque de Grenoble, Mss. Q, 5, f° 9. M. de Vidaud, écrivant au chancelier, le 11 novembre 1771, explique la résistance du conseiller de Pina, dont on avait voulu faire un président : « Il est monté par sa femme qui se permet les discours les plus hardis sur la révo- » lution présente, et qui cherche à détourner ceux qui sont bien intentionnés ; elle nous coûtera » quatre ou cinq sujets que nous aurions pu conserver sans elle. Son fanatisme, à cet égard, » est si outré, qu'elle donna, il y a deux jours, un soufflet au secrétaire de M. de Bérulle, qui » lui faisait modestement son compliment sur la nouvelle dignité de son mari. Elle a tout l'art et » tout l'esprit nécessaire pour se gagner des suffrages ».

Digitized by Google

qu'elle eût cessé de se montrer assez indifférente au sort des anciens magistrats. Rennes et Lyon avaient reçu leurs nouveaux juges avec des applaudissements ; à Rouen et à Besançon, la population avait injurié les anciens. Nulle part on ne vit se produire de protestation populaire contre la révolution qu'effectuait Maupeou [1].

Pour qui met de côté la personnalité peu sympathique du chancelier, il est difficile de soutenir que l'institution parlementaire, qui disparaissait alors ait été digne de bien des regrets Des témoignages de haute valeur peuvent être relevés contre elle. Sans doute les parlements avaient eu ce grand avantage d'être les seuls qui pussent donner une voix officielle à l'opinion ; leurs remontrances n'étaient pas toujours restées inutiles. Mais bien des esprits sérieux trouvaient que, chez les grandes compagnies judiciaires, les inconvénients et les abus dépassaient de beaucoup les services rendus. A la fin du règne de Louis XV, on leur reprochait surtout leur intolérance religieuse, des procès scandaleux où ils s'étaient en quelque sorte souillés, leur esprit arriéré, leur intolérance dans les affaires de presse. Comme tous les corps, ils tendaient à perpétuer les abus dont ils profitaient.

Le parlement de Paris, en attaquant la bulle *Unigenitus*, avait paru vouloir défendre la liberté de conscience, mais bien vite on avait pu constater que son ambition politique se cachait sous ses scrupules religieux. Ce fut d'abord contre les jésuites et contre les protestants qu'il manifesta clairement ses passions religieuses et son intolérance. Il est inutile de revenir ici sur la condamnation des jésuites, mais il faut bien constater qu'après les avoir condamnés, les parlements empêchèrent la publication des livres où l'on essayait de répondre à leurs accusateurs, sur le ton que ceux-là même avaient pris. Une foule d'écrits favorables aux jésuites furent brûlés par ordre du parlement de Paris. Les passions furent telles dans le parlement d'Aix, que la majorité, qui avait condamné les jésuites, prit à partie ceux des juges qui s'étaient opposés à cette condamnation ; elle bannit du royaume le président d'Aiguilles, et jeta en exil pour vingt ans l'abbé de Montvallon [2]. Les parlementaires avaient envié à l'institut des jésuites l'influence qu'il exerçait en matière religieuse, en politique, et en matière d'éducation ou d'enseignement ; l'esprit de corps avait fait taire chez eux tout sentiment d'impartialité.

Voltaire a résumé en peu de mots, et d'une façon fort spirituelle, la situation qui fut créée par l'expulsion des jésuites : « Quelqu'un « ayant dit que l'expulsion allait rendre la France heureuse, quel-

[1] Jobez, t. VI, p. 519.
[2] Ibid., p. 17 et 25.

Digitized by Google

« qu'un répondit que, pour compléter son bonheur, il faudrait se dé-
« faire des jansénistes; un troisième dit :

Les renards et les loups furent longtemps en guerre ;
Les moutons respiraient Des bergers diligents
Ont chassé, par arrêt, les renards de nos champs ;
Les loups vont désoler la terre.
Nos bergers semblent, entre nous,
Un peu d'accord avec les loups [1].

Vis-à-vis des protestants, les juges souverains se montrèrent souvent cruels, afin que personne ne pût douter de leur orthodoxie. Sans doute, quand s'ouvrait la succession d'un réformé, ils repoussaient volontiers les prétentions des collatéraux pour laisser la fortune du père passer aux enfants ; mais ils ne voulaient pas qu'on assurât aux huguenots un moyen légal de revendiquer leurs héritages. Sous le règne de Louis XVI, ils retardèrent le plus possible la concession des droits civils, que le roi avait enfin décidé d'accorder à ses sujets dissidents.

Les procès retentissants des Calas, des Sirven, du chevalier de La Barre et du comte de Lally firent aux parlements un tort irréparable ; les deux premiers mettaient en cause les protestants. Quand l'arrêt prononcé contre Calas, par le parlement de Toulouse, eut été cassé par les requêtes de l'hôtel, les premiers juges déclarèrent d'abord qu'ils n'avaient point failli ; aucun huissier n'osa leur signifier le jugement souverain ; les écrous ne furent pas biffés [2] ; et le procureur général deNiquet, put soutenir que les juges de l'hôtel étaient peu versés en matière criminelle [3]. L'esprit de corps était tel dans la magistrature qu'une souscription ayant été ouverte pour publier une estampe de la famille Calas, au profit de ceux de ses membres qui avaient survécu, quelques conseillers du parlement de Paris demandèrent que la souscription fût suspendue ; ils voulaient probablement éviter que la délicatesse des juges de Toulouse ne fût choquée, que Voltaire, un des instigateurs de la souscription, ne triomphât, et que l'argent des catholiques ne fût donné en secours à des protestants [4].

Dans l'affaire du chevalier de La Barre, le jugement paraît avoir été emporté, au parlement de Paris, par le rapporteur, M. Pasquier. Ce juge présente une physionomie assez curieuse. C'était un gros homme, aux yeux ronds, très bavard, et point du tout dévot; mais il

[1] Voltaire, édit. Garnier. *Correspondance* (1881), t. X, p. 505 (*Lettre à M. Damilaville*, 19 juin 1763).

[2] *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par Grimm, Diderot, Raynal, Meister (1747-1793), Paris, 1877-1887, 16 vol. in-8°, t. VI, p. 345.

[3] Ibid., t. VI, p. 261.

[4] Ibid., p. 344.

Digitized by Google

se vantait d'aimer la justice, et il la voulait sanguinaire ; c'est ainsi qu'il conclut à l'application du dernier châtiment contre un jeune homme coupable de ne pas avoir salué une procession, et soupçonné d'avoir mutilé un crucifix. Il entraîna le vote de ses collègues, et l'arrêt de mort fut prononcé à deux voix de majorité [1].

Le procès du comte de Lally fut iniquement conduit. On aurait pu croire que l'ancien commandant des forces de l'Inde était une sorte de « trophée » offert à la vanité de ses juges. Le rapport contre Lally fut encore l'œuvre de M. Pasquier, à qui Voltaire a conquis, par ses attaques, une manière de célébrité [2].

Ce furent surtout ces procès qui permirent aux écrivains du temps de réclamer la réforme de notre législation ; mais les juges, qui s'élevaient contre les abus du régime financier, semblaient impuissants à découvrir les abus et les vices de la procédure civile ou criminelle. Depuis longtemps, en France, le vœu avait été émis que toutes les coutumes fussent réunies en une seule. Or, en 1731, le chancelier d'Aguesseau, ayant essayé d'introduire en Normandie quelques modifications dans la jurisprudence, le parlement de Rouen lui résista avec une vigueur extraordinaire [3] ; par son esprit arriéré, cette cour souveraine ne faisait cependant pas exception. Quelques magistrats, comme Servan ou Dupaty, s'élevaient contre l'atrocité du code criminel ; Montesquieu montrait que, dans le droit de grâce, la puissance royale étant toujours devancée par le bourreau, la fuite était le seul remède offert au condamné ; mais la masse des juges, attachée à ses habitudes et endurcie par elles, ne se préoccupait pas de rechercher ce qu'il pouvait y avoir d'absurde, d'inique ou de cruel dans la définition des crimes, dans les décrets, dans les interrogatoires, dans le recolement des témoins, dans la torture, dans le jugement et dans son exécution. Comment en eût-il été autrement quand un juge, qui fut compté parmi les meilleurs du parlement de Paris, M. de l'Averdy, pouvait écrire un ouvrage de jurisprudence criminelle, où il consacrait un long chapitre au crime de magie [4] ?

Opposés aux réformes, les parlements furent tout naturellement hostiles aux philosophes qui les réclamaient ; mais l'âpreté, avec laquelle ils poursuivirent les écrivains réformateurs, assura souvent le succès des livres incriminés, et voici comment l'explique ironiquement l'auteur de l'*Apologie de la Bastille* : « Un livre contenait-il » quelque vérité précieuse ? Craignait-on que les vers ne détruisissent » cette vérité en rongeant le livre ? Aussitôt les magistrats s'assem-

[1] Voltaire, *Œuvres*, édition Beuchot (1834), 72 vol. in-8°, t. LXIII, p. 222 ; t. LXV, p. 212 t. LXIX, p. 118 et 177.

[2] Ibid., t. XLVII, p. 406.

[3] Floquet, t. VII, p. 348.

[4] Grimm., t. VI, p. 334.

Digitized by Google

» blaient en grande cérémonie ; ils écrivaient sur une feuille de papier » magique, en forme de réquisitoire aux puissances célestes ; puis, en- » veloppant le livre de la feuille et de la conjuration, ils faisaient jeter » le tout, par un de leurs suppôts, dans un feu vif et clair ; la feuille » du réquisitoire seule périssait, et le livre conservé par elle, sortait » de ce brasier, sain, entier, resplendissant de lumière, incorruptible » et presque éternel ; c'était alors à qui le verrait, le lirait, le croi- » rait[1] ».

Les avocats généraux qui se montrèrent le plus implacables contre les écrits des novateurs furent peut-être MM. Omer Joly de Fleury et Séguier. Ils soutenaient que la propagande philosophique menaçait de détruire la religion et l'ordre social, de corrompre les mœurs, et qu'elle se propageait avec la rapidité d'une maladie contagieuse. En 1759, Omer Joly attaque violemment les encyclopédistes ; en 1760, il requiert contre le livre de l'*Esprit ;* en 1762, contre l'*Émile*. Esprit étroit et tenace dans ses ressentiments, petit et laid, il a provoqué la haine et les railleries des philosophes ; et Voltaire a formé contre lui tout un répertoire d'injures[2]. Il est d'ailleurs permis de trouver étrange qu'un avocat-général, dans un réquisitoire contre Rousseau, se soit montré beaucoup moins tolérant que l'archevêque de Paris, dans un mandement. Le prélat répondait à Rousseau par des passages de l'écriture ; Omer Joly, sans doute à bout d'arguments, décréta Rousseau de prise de corps[3]. Tourné en ridicule parce que, parlant de l'encyclopédie et du livre d'Helvétius, il avait dénoncé des principes que Grotius, Puffendorf, et d'autres docteurs en droit public, avaient professé depuis plus de cent ans, il voulut enfin étouffer « l'hydre de l'inoculation[4] ». Assurément, les délibérations de la faculté de médecine atteignirent alors les dernières limites du ridicule, et bien des juges furent assez sceptiques pour rendre arrêt contre des pratiques qui leur étaient fort indifférentes[5] ; mais l'avocat-général

[1] Servan, L'*Apologie de la Bastille*, p. 67. Les Parlements provinciaux, comme celui de Paris, poursuivaient livres et brochures, mais en général assez inutilement. M. Doroz, procureur général à Besançon, se rendit un moment célèbre dans les affaires de presse. Ayant vu sa compagnie acquitter un libraire qu'il poursuivait, il aurait dit à ce pauvre diable : « Mon ami, ce « sont les livres que vous vendez qui ont corrompu vos juges ». (Voltaire, édit. Beuchot, t. LXIII, p. 334). En Bretagne, les brochures les plus violentes circulèrent partout en 1768, et les arrêtés du Parlement ne purent que leur assurer une plus grande notoriété (*Mémoires secrets*, t. IV, p. 16).

[2] Voltaire, édit. Beuchot, t. XI, p. 257 ; t. XIII, p. 225 ; t. XL, p. 118 ; t. LIX, p. 464. Il le traite couramment d'imbécile, d'hypocrite, de petit ballon noir gonflé de vapeurs puantes, de singe et de crapaud.

[3] Grimm, t. V, p. 160.

[4] Ibid, t. V, p. 315 Cf. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres*, t. IV, p. 60, 74, etc.

[5] *Mémoires secrets*, t. IV, p. 76.

Digitized by Google

était des plus sérieux; il appartenait à cette classe de magistrats qui se croyaient aptes à prononcer sur la petite vérole, aussi bien que sur la théologie et sur les catégories d'Aristote; il pensait, par état, s'entendre en toutes choses, comme en finances[1]. On le soupçonnait d'ailleurs d'avoir fait fabriquer un réquisitoire par le médecin Bouvart, celui-là même qui avait calomnieusement accusé de vol son confrère Bordeu[2].

M. Séguier devint premier avocat-général quand Omer Joly eut acquis une charge de président. Il ne paraît pas avoir porté dans ses réquisitoires la même ardeur de conviction que son prédécesseur, mais il y mit souvent autant de violence. En 1770, il requiert contre plusieurs écrits « séditieux, blasphématoires, tendant à détruire toute » idée de la divinité, à soulever les peuples contre la religion et le » gouvernement, à renverser tous les principes de la sûreté et de » l'honnêteté publique, à détourner les sujets de l'obéissance due à » leur souverain[3] »; mais le parlement lui reproche d'avoir affecté de mettre en lumière les morceaux les plus brillants des ouvrages dénoncés, et d'y avoir opposé des réfutations trop faibles[4]; les philosophes l'injurient pour les attaques qu'ils ont quand même essuyées[5]. Plus tard il devint l'objet de toutes les rancunes des réformateurs, quand il eut plaidé contre les édits qui supprimaient la corvée et rendaient la liberté à l'industrie[6]; quand il eut fait l'apologie des droits féodaux, et déclaré que les économistes étaient les perturbateurs de l'état[7].

Considérés dans leur institution et dans leur esprit, les parlements de France étaient devenus, vers la fin du règne de Louis XV, dangereux pour le roi, en même temps qu'hostiles à toute idée nouvelle. Ils furent supprimés par un coup d'autorité, comme leurs ennemis, les jésuites, l'avaient été, à la suite d'un vaste procès de tendance. Leur chute détermina par malheur une réaction cléricale; le clergé tonna du haut de la chaire contre les anciens magistrats, et les jésuites revinrent en foule à Paris. Parmi ceux qui craignaient de voir la célèbre compagnie ressaisir le crédit qu'elle avait perdu, beaucoup se demandèrent si Maupeou avait bien fait de détruire les parlements; et il se produisit un retour de l'opinion en faveur de ces puissantes compagnies. Louis XV mourut. Voulant à tout prix flatter l'opinion, mais se laissant entraîner à la flatter outre mesure, Louis XVI, par

[1] Voltaire, édit. Beuchot, t. XLI, p. 16.
[2] Grimm., t. V, p, 316.
[3] *Mémoires secrets*, t. V, p. 155.
[4] Ibid., p. 154.
[5] Grimm., t. X, p. 116.
[6] Voltaire, éd. Beuchot. t. XLVIII, p. 294
[7] *Mémoires secrets*, t. IX, p. 57.

Digitized by Google

une extrême inconséquence, forma un ministère réformateur, en même temps qu'il restaura des corps, que tout leur passé devait dénoncer comme les pires ennemis des réformes.

HENRI CARRÉ.

BIBLIOGRAPHIE

La dissertation philosophique, par E. BOIRAC. — Paris, Alcan 1890. 1 vol in-8°. XXVI. 458 p.

M. Boirac a publié, il y a un an, un *Cours élémentaire de philosophie* dont nous avons donné ici même un compte rendu (*Bulletin* de la Faculté des lettres, mars 1889) ; il vient de le compléter par un second ouvrage sur la dissertation philosophique. Dût la modestie de l'auteur en souffrir, le *Cours* prend ainsi un développement et une ampleur qui lui assurent un rang fort honorable à côté des « excellents traités de MM. Janet et Charles », et même des « magistrales leçons de M. Rabier » derrière lesquels M. B. s'efface un peu complaisamment.

L'*Introduction* contient les *règles de la dissertation philosophique* S'il est impossible de transmettre à autrui l'art de la dissertation — comme tous les autres arts, il suppose, en effet, des qualités personnelles que rien ne peut remplacer — la composition est soumise à des règles dont l'ensemble constitue une véritable *science poëtique*, au sens aristotélicien du mot. Dira-t-on que les règles sont inutiles et que la pratique seule apprendra aux élèves la meilleure manière de composer? « Sans doute, dit St. Mill (Discours à l'Université de Saint-André, « Revue des Cours littéraires, 27 juillet 1867), les règles sans la pra- « tique ne mènent pas bien loin... L'homme apprend à scier du bois « par la pratique; mais il y a des règles pour le faire, fondées sur la « nature même de l'opération, et, si on ne les lui montre pas, il sciera « mal jusqu'à ce qu'il les ait trouvées lui-même. Du moment qu'il « existe une bonne et une mauvaise manière, il y a une différence « entre les deux, et il doit être possible de déterminer cette différence. « Quand la détermination est faite et exprimée en mots, on a la règle « de l'opération. A celui qui méprise les règles, je dirai : Essayez « d'apprendre quoi que ce soit sans règles, et voyez si vous réussissez. » M. B. a formulé d'une manière fort heureuse les règles de la dissertation philosophique et les élèves seront bien ingrats s'ils ne lui sa-

Digitized by Google

vent pas gré de la peine et du temps qu'il leur aura épargnés, en abrégeant, par ses préceptes et ses conseils, la période de leurs essais pénibles et de leurs laborieux tâtonnements.

L'art de disserter comprend trois opérations : d'abord trouver les idées, ensuite les mettre en ordre, enfin les développer et les exprimer. Invention — plan développement et style — tels sont les moments successifs de la dissertation. L'invention, la découverte des idées suppose deux conditions : 1° l'élève doit comprendre la question posée, et 2° ne pas ignorer les faits ou les théories dont elle suppose la connaissance. La première de ces conditions n'est pas toujours remplie, tant s'en faut Que d'élèves ont appris à leurs dépens ce que coûte une méprise ! Il est vrai que parfois le texte contient tel ou tel terme équivoque ou ambigu. M. B. signale les mots : expérience, passion, sensibilité, croyance, etc , et de combien d'autres la liste pourrait être allongée ! Il faut bien l'avouer, le langage philosophique manque de précision. C'est ce que remarque Mackinstosh (Préface de la *Philosophie morale*) : « La philosophie est à peu près aussi bien « outillée qu'un horloger qui aurait une montre à faire et qui ne pos- « sèderait qu'une pioche et une pelle. » C'est aux élèves à connaître ces équivoques pour n'en être pas dupes et discerner le véritable sens de la question. Mais les causes les plus fréquentes d'erreurs sont, ici comme partout, la précipitation et la prévention. « Nous avons connu, « dit M. B., des élèves qui, neuf fois sur dix, se méprenaient sur le « sens du sujet qu'on leur donnait à traiter. C'est qu'ils s'imaginaient « le comprendre même avant qu'il ne fût complètement dicté, et ne « songeaient pas un seul instant à mettre en doute l'idée préconçue « qu'ils s'en étaient formée. » La question comprise, il s'agit de trouver les idées. Deux méthodes peuvent être adoptées dans les recherches ; elles se complètent, au reste, réciproquement, et il conviendrait de ne pas employer l'une à l'exclusion de l'autre. « La première « assemble les matériaux de la dissertation, la seconde les organise et « leur donne en quelque sorte une âme. Elles sont inséparables l'une « de l'autre comme ces deux principes que la philosophie d'Aristote « nous montre indissolublement unis en toute chose : la matière et la « forme. » La première consiste à faire la chasse aux idées qui présentent un rapport plus ou moins lointain avec le sujet; encore faut-il procéder méthodiquement à cette opération. M. B. recommande aux élèves de se constituer dans l'esprit un répertoire où figurent les principales divisions du cours, les souvenirs des lectures, etc (ce que M. Taine appelle un *atlas* personnel) « dont ils connaissent bien les « divisions et qu'ils s'accoutument à parcourir toujours dans le même « sens. » La seconde méthode consiste à scruter le texte pour découvrir la *réponse à faire*. Proposer un sujet de dissertation, c'est en effet poser une question, et mon excellent maître, M. Darlu, nous disait à

Digitized by Google

ce propos qu'il en est de la dissertation comme de la tragédie. Elle se réduit, d'après Rivarol, à ceci : Premier acte : Le tuera-t-on ? 2e acte : on ne le tuera pas. 3e acte : on le tuera. 4e acte : on ne le tuera pas. 5e acte : on le tue. — De même, disait-il, une dissertation se compose de quatre paragraphes. 1er paragraphe : La question est posée. Faut-il répondre oui ou non ? 2e paragraphe : on répond oui. 3e paragraphe : on répond non, Et il ajoutait malicieusement : « Quant au 4e para-« graphe, il convient d'y répondre oui et non. » En d'autres termes, le but que poursuit la seconde méthode, « c'est, dit M. B , la décou-« verte d'une *thèse* précise, définie, qui donne la réponse à la question « posée et qui soit comme l'âme de la dissertation. » Les idées trou-vées, il faut les ordonner et, pour cela, arrêter un plan. Les élèves savent tous l'importance de cette opération ; à leurs yeux, elle est même à ce point essentielle qu'ils perdent de vue toutes les autres, celles-là même que celle-ci suppose. « J'ai souvent remarqué, dit M. B., « que lorsqu'on demande à des élèves ce qu'il faut faire tout d'abord « pour entreprendre une dissertation philosophique, ils ne manquent « jamais de répondre : faire un plan Ils ne se doutent pas qu'un plan « ne peut être que le résultat et le résumé d'un long travail préalable, « par lequel toutes les idées qui se rapportent à la question (ou « du moins les principales) ont été recherchées et découvertes, com-« parées entre elles, rapprochées et combinées de diverses façons « pour en déterminer les rapports vraiment essentiels. Un plan « est une forme qui exige nécessairement une matière : il faut « d'abord avoir des idées avant de songer à les mettre en ordre, » Mais ils ne commettent pas cette seule erreur ; ils s'imaginent com-plaisamment que l'élaboration du plan est une besogne facile et qu'il suffit de jeter sur le papier quelques indications comme celle-ci : début — exposition — discussion — conclusion. La plupart du temps on se dispense de faire un exorde ou bien on le compose de banalités tirées de l'importance du sujet ; quant à la conclusion, elle n'est sou-vent qu'un maigre résumé de la dissertation. Début et conclusion sont donc sacrifiés. Est-ce à dire que le corps de la composition soit mieux partagé ? L'élève reproduit sans ordre les idées qu'il a rete-nues, réfutant une doctrine qu'il n'a pas exposée, et omettant plus d'une fois les points essentiels pour insister sur des détails qui l'ont frappé ! Sans doute, il est difficile de donner des règles générales sur l'ordre qu'il convient d'adopter. M. B... recommande avec beaucoup de raison l'ordre *progressif* « celui qui superpose les idées d'après « leur importance croissante, celui qui fait, en quelque sorte, monter « le lecteur à des points de vue de plus en plus élevés, vers des pers-« pectives de plus en plus étendues et profondes..... » et qui fait de la dissertation « comme une action, comme un drame qui marche, pour ainsi dire, à son dénouement ». Et la comparaison est fort juste :

Digitized by Google

une dissertation est une véritable action dramatique, c'est-à-dire qu'elle est un tout ayant un commencement, un milieu et une fin On se rappelle les définitions que donne Aristote de ces différentes parties du tout. « Le commencement est ce avant quoi il n'y a rien et « après quoi il y a quelque chose La fin ce avant quoi il y a quelque « chose et après quoi il n'y a rien.....[1] » Ces définitions, sous leur apparente naïveté cachent un sens profond et les élèves de philosophie pourraient les méditer avec profit « Ce avant quoi il n'y a rien » : il faut donc en quelque sorte présenter le sujet au lecteur; c'est ce qu'on appelle introduire la question; il faut ensuite la poser et la diviser « Ce après quoi il n'y a rien », il faut un dénouement, un résultat final; l'esprit du lecteur ne doit pas être laissé en suspens. Après la conception vient l'exécution. A vrai dire, elle a commencé déjà avec le plan dont le *développement* est une suite naturelle. Le développement consiste à « refaire sur une moindre échelle, dans « l'intérieur de chaque paragraphe, le même travail qui a déjà été « fait pour l'ensemble du plan. » La règle de la proportion doit être ici rigoureusement observée. Ce n'est pas qu'il faille développer uniformément toutes les parties de la dissertation; il faut, au contraire, donner à chacune d'elles un développement en rapport avec son importance Si la règle essentielle du développement est la proportion, la clarté et la simplicité sont les qualités maîtresses du style philosophique. « Soyez très sobres de termes techniques », dit M. B... « Nous avons en France, disait M Carrau (ouverture des conférences « à la Faculté des lettres de Paris, *Revue internationale de l'enseigne-* « *ment*, 15 novembre 1887), une langue philosophique qui a paru « suffisante à Descartes, à Malebranche, à Coudillac, à Maine de « Biran, à V. Cousin, à Jouffroy, dont se contentent encore des « hommes éminents que je n'ai pas à vous nommer, vos maîtres et « les miens. Cette langue a par le monde un certain renom de clarté « et il n'est pas prouvé qu'elle soit inférieure aux besoins des idées « et des doctrines nouvelles. Cette langue, je vous demande de lui « rester fidèles, d'abord parce qu'elle vous est familière, puis, parce « qu'en nous aidant à la défendre contre l'importation étrangère, « vous ferez encore acte de bons citoyens. Je veux bien qu'en exposant des systèmes allemands ou anglais, vous empruntiez de temps « à autre le vocabulaire de leurs auteurs, mais à la condition que « vous trouverez la traduction en bon français. Si vous ne la trouvez « pas, défiez-vous; il y a chance pour que l'idée soit peu juste ou peu

[1] Ὅλον δ'ἐστὶ τὸ ἔχον ἀρχὴν καὶ μέσον καὶ τελευτήν. Ἀρχὴ δ'ἐστὶν ὃ αὐτὸ μὲν μὴ ἐξ ἀνάγκης μετ'ἄλλο ἐστί, μετ'ἐκεῖνο δ'ἕτερον πέφυκεν εἶναι ἢ γίνεσθαι· τελευτὴ δὲ τοὐναντίον ὃ αὐτὸ μετ'ἄλλο πέφυκεν εἶναι, ἢ ἐξ ἀνάγκης ἢ ἐπὶ τὸ πολύ, μετὰ δε τοῦτο ἄλλο οὐδὲν· μέσον δὲ ὃ καὶ αὐτὸ μετ'ἐκεῖνο ἕτερον. Aristote, Περὶ Ποιητικὴς Z.

Digitized by Google

« intelligible. En tout cas, toutes les fois que vous pouvez dire une « chose en termes qui soient du langage courant, faites le. ... » ni termes techniques, ni mots barbares, je veux dire étrangers. Écrivez en français et vos dissertations auront toutes les qualités du style propre au genre philosophique.

Avant de passer à l'application des règles formulées, M B... passe en revue les différentes espèces de sujets et les règles propres à chacun d'eux. Il distingue les sujets *dogmatiques* et les sujets *historiques*. Le premier genre contient sept espèces : Définition – classification — distinction — comparaison.— Théorie des rapports — Théorie générale.— Problème ou question. Le second genre comprend trois espèces : Examen d'une maxime. — Examen d'une doctrine. — Exposé et critique d'un système. — Nous ne pouvons que renvoyer les élèves à l'ouvrage lui-même : ils y trouveront de précieux conseils sur ces diverses variétés de sujets.

Après cette introduction, véritable traité de la dissertation philosophique, M. B... offre aux étudiants en philosophie 474 explications de sa méthode, dissertations ou plans plus ou moins développés et groupés d'après les divisions du programme. On accuse souvent les philosophes de ne tenir dans la pratique aucun compte des principes qu'ils ont proclamés et formulés. « Faites comme je dis et non pas comme je fais » ont-ils soin de répéter à leurs disciples. Pareil reproche ne saurait être adressé à M. B . , qui observe rigoureusement dans ses plans les règles indiquées par lui dans l'*Introduction*. C'est dire en même temps que ce sont de véritables modèles. En composant à l'usage des élèves ces plans et ces dissertations, l'auteur a eu l'occasion de revenir sur tous les points déjà traités dans son *Cours* et de développer les plus intéressants et les plus difficiles. L'ouvrage de M. B... est donc doublement utile à nos jeunes philosophes : ils y trouveront de précieux compléments du cours et se familiariseront avec l'exercice si important et parfois si ardu de la dissertation philosophique.

Maurice Berteloot.

Digitized by Google

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

LICENCE ÈS LETTRES

THÈME GREC. — Ce que les anciens ont fait avec l'éloquence est prodigieux, mais cette éloquence ne consistait pas seulement en beaux discours bien arrangés, et jamais elle n'eut plus d'effet que quand l'orateur parlait le moins : ce qu'on disait le plus vivement ne s'exprimait pas par des mots, mais par des signes. On ne le disait pas, on le montrait. Darius, engagé dans la Scythie avec son armée, reçoit de la part du roi des Scythes, un oiseau, une grenouille, une souris et cinq flèches. L'ambassadeur remet son présent et s'en retourne sans rien dire. De nos jours, cet homme eût passé pour fou. Cette terrible harangue fut entendue, et Darius n'eut plus grande hâte que de regagner son pays comme il put. Substituez une lettre à ces signes : plus elle sera menaçante et moins elle effraiera. Ce ne sera qu'une fanfaronnade dont Darius n'aurait fait que rire.

J.-J. Rousseau, *Emile*, liv. IV.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

1. De la méthode objective en psychologie.
2. De l'atomisme dans la philosophie ancienne.

LICENCE EN HISTOIRE.

HISTOIRE. — 1° Du rôle des Affranchis sous les Césars; 2° Étudier la politique de Louis XI.
GÉOGRAPHIE. — Le commerce de la Méditerranée occidentale.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — CÆSAR, *de Bello gallico*, IV, 17 : « Rationem igitur pontis... neu ponti nocerent. »

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Romains*, IV (fin), depuis : « Ce furent les conquêtes mêmes d'Annibal. . »

THÈME GREC. — MONTAIGNE, *Essays* (Préface) : « C'est icy un livre de bonne foy... peint tout entier et tout nud ».

CERTIFICAT D'APTITUDE

Thème allemand

Aux récits qui agissent sans contredit le plus sur l'imagination et le cœur des enfants appartiennent les contes. Un enfant se laisse volontiers dire et redire un beau conte; et ce qui est vrai, des contes qu'il entend raconter, est vrai pareillement, quoique à un degré moindre, de ceux qu'il lit. L'influence du conte sur l'âme de l'enfant est si universellement reconnue des pédagogues, que Ziller va jusqu'à vouloir faire du conte épique la base de l'instruction religieuse. C'est là, il faut le dire, une extravagance plus grande encore que l'exagération opposée de Campe, qui veut absolument bannir le conte. Platon disait déjà : « Comme il est difficile de trouver une éducation meilleure que celle qui a été trouvée avec le temps, nous raconterons aux enfants des contes; car, bien qu'en général tout n'y soit qu'inventé, il s'y trouve pourtant aussi du vrai.

Digitized by Google

Mais il faut que nous surveillions ceux qui inventent des contes, et que nous n'acceptions que les bons, afin de former l'âme avec autant de soin que possible ». Ce que Platon disait il y a deux mille trois cents ans, devrait être vrai encore aujourd'hui, surtout quand les contes sont accompagnés d'images.

Thème anglais

De très jeunes enfants ne peuvent recevoir que des leçons d'une durée d'une ou de deux minutes. Avec la croissance et la culture, leur capacité d'attention va jusqu'à cinq minutes; ensuite jusqu'à dix, et, à l'âge de cinq à sept ans, jusqu'à quinze minutes Dans la dixième année, une attention soutenue et volontaire peut être obtenue pour une leçon de vingt minutes; à environ douze ans, pour une de vingt-cinq minutes ; et de là jusqu'à quinze ans, pour une d'environ une demi-heure Il s'agit de leçons exigeant un effort mental qui ne dépasse pas le point où l'esprit est fatigué, avec la moyenne des enfants et un bon enseignement. Le témoignage prépondérant qui a été obtenu dans le cours de quelques enquêtes sur des questions d'éducation, est qu'avec des enfants de l'âge moyen d'environ dix ou onze ans, ou un peu plus, la capacité de l'attention soutenue et volontaire, qui est la seule attention profitable, est épuisée par quatre leçons variées sur des sujets et des exercices exigeant un effort mental, d'une demi-heure chacune dans la matinée, même avec des intervalles de relâche. Après le repas de midi, la capacité d'attention volontaire est généralement réduite de moitié, et pas plus de deux leçons d'une demi-heure exigeant un effort mental ne peuvent être données avec profit. On peut affirmer, en général, que la limite psychologique d'attention et de travail mental profitable est à peu près la moitié du temps scolaire des enfants, et, qu'au delà de cette limite, l'instruction est sans profit.

Composition française.

Dans l'enseignement des langues vivantes, faut-il s'arrêter à une déclinaison, à une conjugaison ou à une règle de syntaxe, jusqu'à ce que l'élève la sache et l'applique imperturbablement, ou suffit-il qu'elle soit bien comprise pour le moment, sauf à y revenir à l'occasion?

Le jeudi 22 janvier, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude allemand.

Le jeudi 29 janvier, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude anglais.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imp. Millet & Pain.

Digitized by Google

TABLE

DES

AUTEURS ET DES MATIÈRES

DE LA HUITIÈME ANNÉE (1890)

Arnould (L.). — La Fontaine à la Foire, p. 27. — Plan proposé pour la composition française de la 2e série, p. 52. — Plan proposé pour la composition française de la 4e série, p. 173. — Denys d'Halicarnasse : Jugement sur Lysias, texte et traduction française, par MM. Desrousseaux et Max Egger, p. 234.

Arren (V.). — Rapport sur les fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc, p. 278. — L'hypnotisme et la conscience, p. 280. — Rapport sur la situation et les travaux de la Faculté des Lettres de Poitiers en 1889-90, p. 362.

Berteloot (M.). — Introduction à l'étude de la psychologie, par A. Hannequin, p. 356. — La Dissertation philosophique, par E. Boirac, p. 394

Carré (H.). — La Cour au temps de Louis XV, p. 11. — La Cour et les Arts au temps de Louis XV, p. 148. — La Noblesse de robe au temps de Louis XV, p. 344 et 385.

Digitized by Google

Chevaldin (L.-E.). — Du Thème grec, p. 5. — Correction d'un thème grec, p. 140. — Une nouvelle grammaire grecque à l'usage des classes, p. 303.

Dompierre de Chaufepié (Dr H.-J.). — L'Inscription d'Aquinum et la Biographie de Juvénal ; réponse à M. J.-A. Hild, p. 55.

Ernault (E.). — Que, retranché en français, p. 94. — Notes sur l'Inscription du Vieux-Poitiers, p. 118.

Hild (J.-A.). — Juvénal : Commentaire explicatif et critique de la Satire VII, p. 40, 126, 215. — Juvénal au moyen-âge, p. 177. — Préface de la Satire VII, p. 260. — Quelques mots de réponse à M. Dompierre de Chaufepié, p. 79. — Satires de Perse, traduites par L. Thézard. — Rapport sur la question des Universités et les Facultés de Poitiers, p. 310.

Joyau (E.). — La liberté de l'homme d'après Malebranche, p. 85.

Lauret (H.). — Le pessimisme contemporain, p. 32 et 209.

Lièvre (A.-F.) — Le Menhir du Vieux-Poitiers, p. 112.

Palante (G.). — La Morale de Schopenhauer, p. 159.

Meut (A.). — Descartes, par J. Makaffy, traduit de l'anglais par M. Meut, p 164.

Parmentier (J.). — La Littérature pédagogique en Angleterre : De l'originalité de Locke dans ses Pensées sur l'éducation, p. 104 ; les Lettres de Lord Chesterfield à son fils, p. 190 ; Richard Mulcaster, p. 371. — Les Écoles en Allemagne vers la fin du moyen-âge, p. 291 — Hermann und Dorothea, par A. Girod, p. 206.

Thézard (L.). — Rabelais, la Science du droit et les Tribunaux à son époque, p. 246.

Conseil général des Facultés, p. 246.

Obsèques de M. Isambert, p. 272.

Chronique. — P. 1, 49, 101, 137, 169, 205, 237, 269, 309, 361.

Copies de candidats. — Composition française (M. Genat, p. 239. M. de Battisti, p. 267).

Version latine. — La Sympathie (P. Normand d'Authon), p. 268.

Digitized by Google

Corrigés de thèmes grecs. — P. 4, 51, 103, 172, 241.

Préparation par correspondance. — Sujets de compositions, p. 2, 49, 101, 139, 170, 307, 359, 399.

Sujets de composition donnés aux examens du baccalauréat ès lettres et de la licence ès lettres, p. 138, 238, 309.

Poitiers. — Imprimerie MILLET & PAIN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

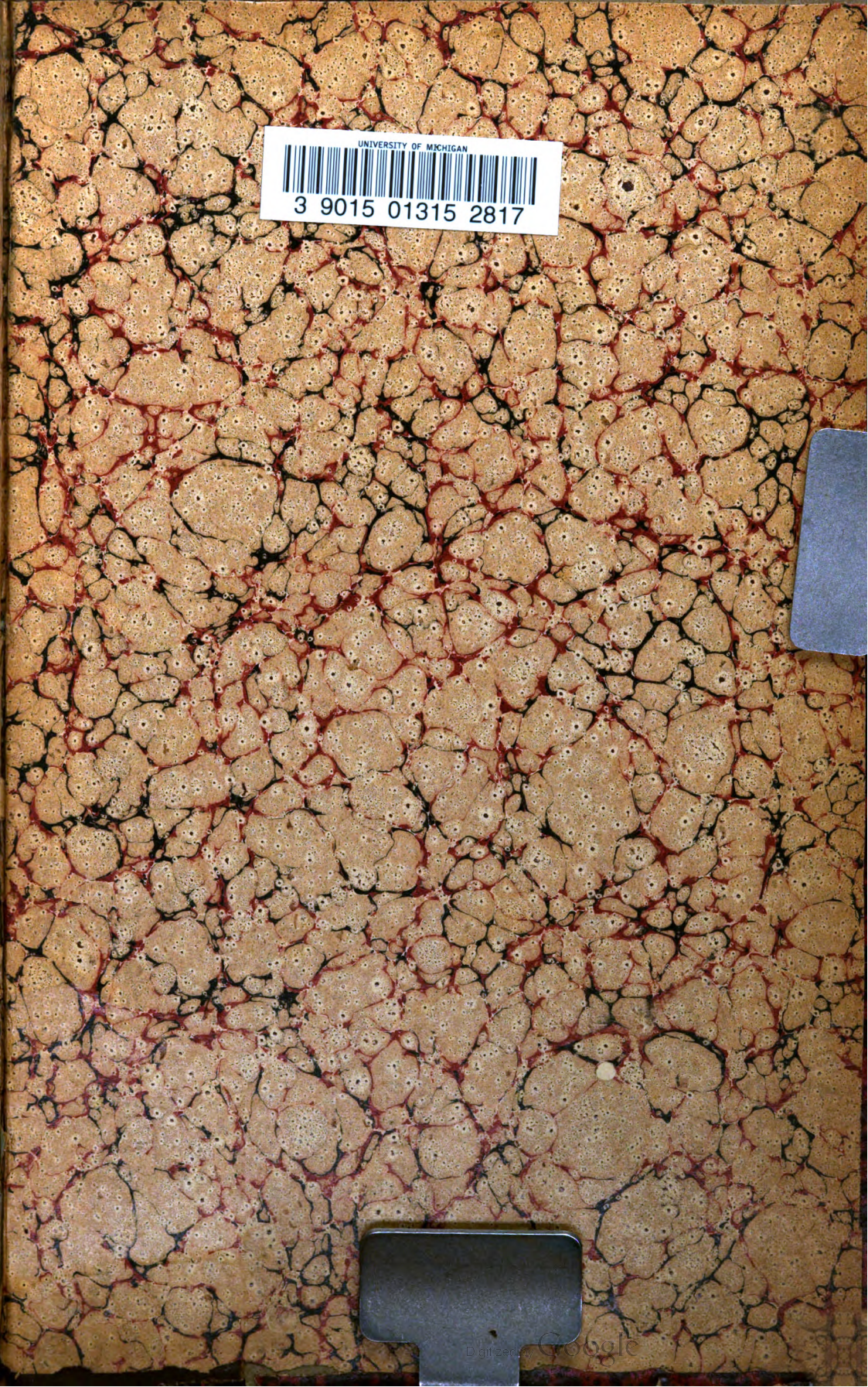
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01315 2817
Digitized by Google